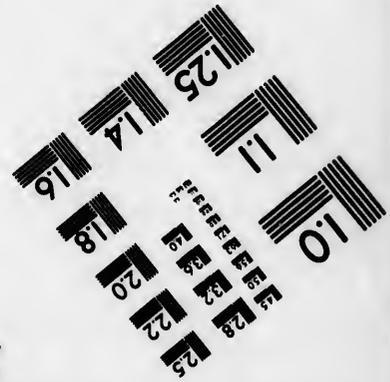
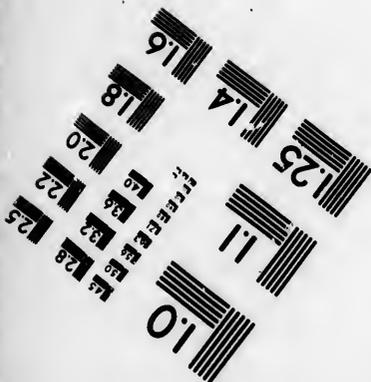
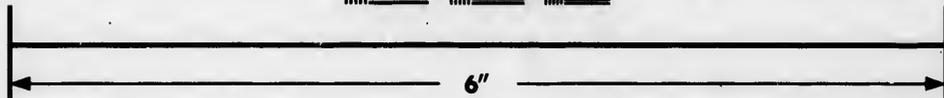
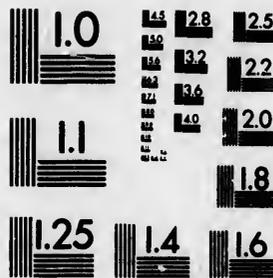


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

it
oi

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
nage

rrata
to

pelure,
n à

32X

HISTOIRE
RELIGIEUSE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
DE LA
COMPAGNIE DE JÉSUS.

VI.

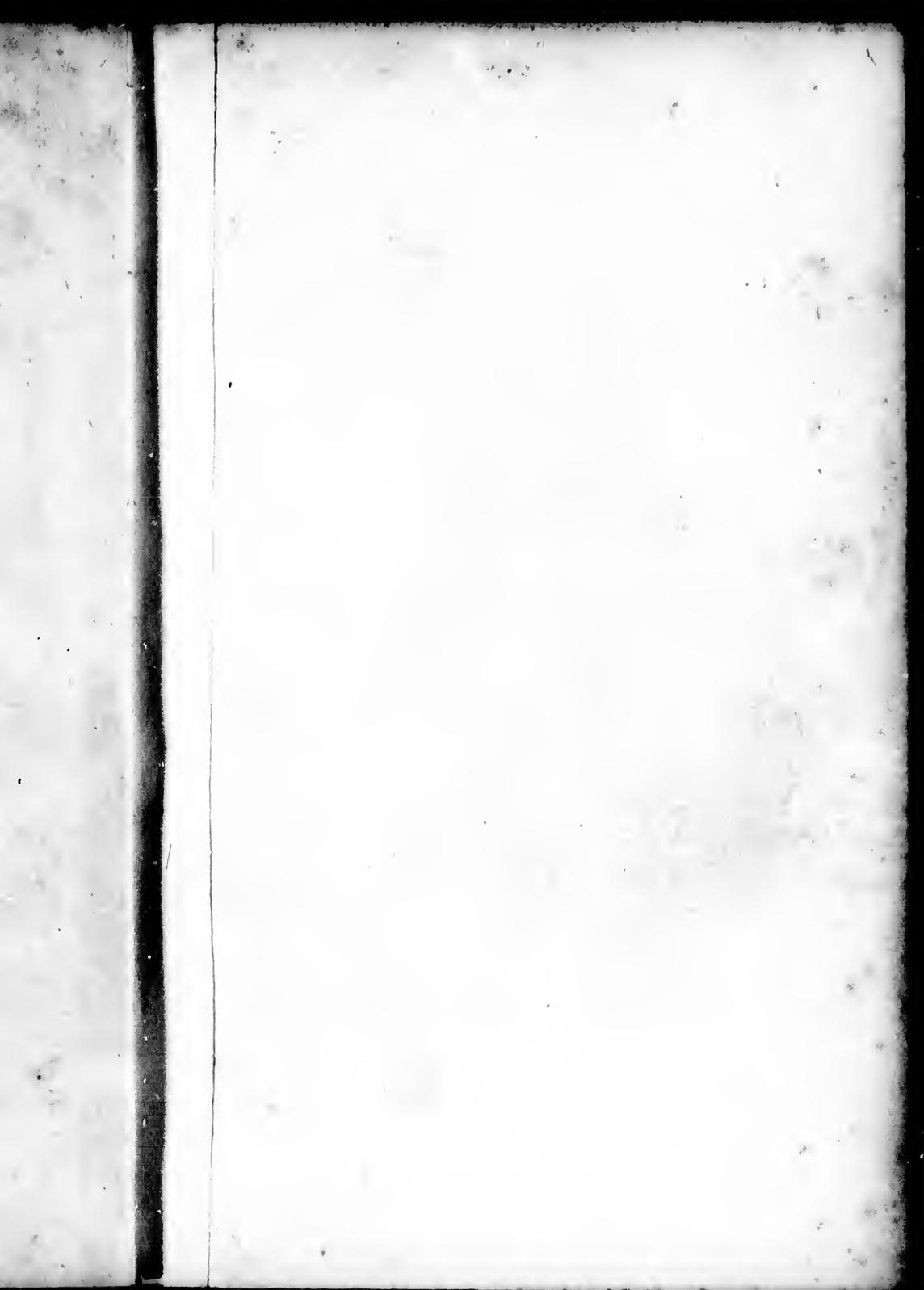


NOUVEAU

-000-

IMPRIMERIE DE BEAU, A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

-000-





CHARLES-EMMANUEL IV, ROI DE SARDAIGNE ET DE PIEMONTE,
Membre de la Compagnie de Jésus.

254

HISTOIRE

RELIGIEUSE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE LA

COMPAGNIE DE JÉSUS

COMPOSÉE

SUR LES DOCUMENTS INÉDITS ET AUTHENTIQUES

PAR J. CRÉTINEAU-JOLY.

Ouvrage orné de portraits et de fac-similé.

TROISIÈME ÉDITION,

REVUE, AUGMENTÉE ET ENRICHIE D'UNE TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

TOME SIXIÈME.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.



PARIS,

M^{no} V^o POUSSIÉLGUE-RUSAND, ÉDITEUR,
RUE DU PETIT-BOURBON SAINT-PULPICE, 3.

LYON,

J.-B. PÉLAGAUD, LIBRAIRE,
GRANDE RUE MERCIÈRE, 39.

1854



AMERICAN

REPUBLICAN PARTY

COMMITTEE

FOR THE

RE-ELECTION

OF

MR.

WILLIAM

MAKIN

TO

THE

OFFICE

OF

THE

GOVERNOR



HISTOIRE

DE LA

COMPAGNIE DE JÉSUS.

CHAPITRE PREMIER.

Expulsion des Jésuites de Russie. — Leur situation dans l'Empire. — Jalousie des Papes et des Universités — Alexandre charge les Pères des Missions de Sibérie et d'Odessa. — Le duc de Richelieu et l'abbé Nicolle. — Brzozowski, Général des Jésuites, et le comte Joseph de Maistre. — Leur plan pour émanciper l'éducation. — Exigences des Universités. — Brzozowski s'adresse au comte Rasoumofski. — Les étrangers dans le corps enseignant. — Les Jésuites demandent que le Collège de Polotsk soit érigé en Université. — Alexandre hésite. — Le comte de Maistre prend parti pour les Pères. — Portrait de Joseph de Maistre. — Ses lettres au ministre de l'instruction publique. — Le Czar ordonne que le Collège des Jésuites devienne Université. — Projet des Jésuites de passer en Espagne pour y rétablir l'Institut, en 1812. — La Société biblique et le prince Gallitzin, ministre des cultes. — Caractère d'Alexandre 1^{er}. — Il adopte l'idée des Sociétés bibliques. — Les Evêques du rite romain encouragés par le prince Gallitzin entrent dans la Société biblique. — Les Jésuites refusent d'en faire partie. — Ils la combattent. — Accroissement des Catholiques. — Causes de cet accroissement. — Alexandre Gallitzin embrasse le Catholicisme. — Colère de son oncle. — Lettre du Père Billy. — Les Sociétés bibliques préparent la chute de la Compagnie. — Moyens employés pour y parvenir. — Les idées de la Sainte-Alliance exploitées contre les Jésuites par les Protestants et les schismatiques grecs. — Ukase qui exile les Jésuites de Saint-Petersbourg. — Alexandre base sur des motifs religieux son décret de proscription. — *L'Invalide russe* et le Père Rozaven. — Causes secrètes des ménagements de l'Empereur à l'égard des Jésuites. — Saisie de leurs papiers. — Brzozowski écrit à Alexandre. — Il demande à partir pour Rome. — L'empire de Russie devient simple Province de l'Ordre. — Les Jésuites expulsés de Russie. — Rapport du prince Gallitzin. — Accusations qu'il contient. — Les Jésuites Missionnaires. — Leurs travaux. — Le Père Grivel au Voïga. — Le Père Coince à Riga. — Ses œuvres de charité et d'éducation populaire. — Ses institutions. — Le marquis Pallucci et le Jésuite. — Le Père Gilles Henry au Caucase. — Les colonies de Mozlok. — La correspondance du Missionnaire. — Le gouvernement russe propose aux Jésuites de ne pas sortir de leurs Missions. — Les Jésuites refusent d'adhérer. — Dispersion des Pères. — La Compagnie de Jésus à Rome. — Travail intérieur de ses membres. — Situation de l'Institut. — Ses premiers Collèges. — Le Noviciat de saint André. — Charles-Emanuel, roi de Sardaigne, se fait Jésuite. — Il meurt au Noviciat. — Mort de Brzozowski, Général de l'Ordre. — Le Père Pétrucci, désigné Vicaire, fixe la Congrégation Générale. — Le cardinal della Genga et son opposition. — Pétrucci ordonne aux Profes députés de suspendre leur voyage. — Le Père Rozaven leur écrit de passer outre. — Nouvelles exigences du cardinal della Genga pour entraver l'élection. — Soupçons des Jésuites. — Ils s'adressent au Pape. — Le

cardinal Consalvi les ressuscite. — Plan de l'intrigue ourdie pour modifier les Constitutions. — La Congrégation s'assemble. — Pénucci cherche à se débarrasser des Pères qui se défient de lui. — La Congrégation frappe de déchéance le Vicaire-Général. — Louis Fortis est nommé chef de l'Ordre de Jésus. — Condamnation de ceux qui ont voulu porter la discorde dans l'Institut. — Commissaires nommés pour la révision du *Ratio studiorum*.

A peine la Société de Jésus fut-elle reconstituée dans le monde catholique, qu'elle se vit bannie de l'Empire devenu son second berceau par les soins de l'impératrice Catherine et de Paul I^{er}. Le jour des restaurations était arrivé; les rois de la maison de Bourbon, à l'exemple du Souverain-Pontife Pie VII, essayaient de réparer la grande iniquité contre laquelle Catherine de Russie et Frédéric II de Prusse protestèrent si énergiquement. Les Jésuites étaient réhabilités par le Saint-Siège et par les rois qui avaient rejeté l'Institut; dans le même temps la Russie, leur patrie d'adoption, les repoussait de son sein. Après les avoir reçus proscrits, elle semblait regretter la bonne foi de son hospitalité et dénoncer à l'Europe les Religieux préservés de la mort. Ce revirement d'idées pouvait être fatal à la Compagnie de Jésus; il l'exposait à des soupçons qui, inévitablement, allaient réveiller les vieilles haines; il embarrassait ses premiers pas sur un sol encore mal affermi. Le Czar, au plus haut point de sa puissance militaire et morale, eût été pour les disciples de saint Ignace, ses sujets ou ses hôtes, un ennemi dangereux; Alexandre trouva assez de justice dans son cœur pour ne pas laisser dénaturer les motifs de l'expulsion des Jésuites; il n'en fit pas mystère, il ne s'attacha point à propager contre eux des mensonges que leurs ennemis de tous les temps auraient accueillis avec avidité. Cette expulsion n'eut rien de déshonorant ni pour la conscience ni aux yeux des hommes, elle fut le produit d'une rivalité de religion. L'Empereur et le gouvernement russe la présentèrent dans ces termes; l'Europe l'accepta ainsi: pour la faire comprendre, il n'y a donc qu'à développer les événements et les caractères.

Tant que les Jésuites, encore peu nombreux, s'étaient occupés de reconstruire leur Société avec les débris du naufrage, le Clergé russe et le corps enseignant n'avaient fait éclater aucune défiance contre ces proscrits. Sans prendre ombrage de leur

aptitude pour élever la jeunesse, on les laissait, au fond de la Russie-Blanche ou au milieu des colonies du Volga, porter l'Evangile et la civilisation. Mais, lorsque l'amitié de Paul I^{er} pour le Père Gruber, et les rapides succès d'une milice à peine réorganisée et toujours aussi modérée que savante eurent placé les Jésuites sur un plus vaste théâtre, les Popes et les Universitaires de Vilna sentirent qu'un coup funeste allait être porté à leur omnipotence. La comparaison que toutes les intelligences établissaient tournait à leur détriment. Ils s'avaient leur infériorité dans les lettres humaines comme dans les sciences divines. Trop humiliés, trop tenus en servitude pour se relever de cet abaissement normal, ils ne consentaient pas cependant à perdre le dernier reflet de pouvoir qui assurait leur précaire existence. Le pape russe n'est pas dans les conditions du prêtre catholique; il ne peut en avoir l'obéissance raisonnée, il n'en a jamais eu l'éducation, la charité et le zèle. On ne le voit point, aumônier du riche et père du pauvre, inspirer à toutes les classes le respect et la confiance. Le spectacle des vertus que les Jésuites lui donnaient, la considération dont ils jouissaient, cet ensemble de devoirs accomplis, tout cela fit une profonde impression sur le Clergé schismatique. L'admiration dégénéra bientôt en jalousie. Il n'était pas possible d'imiter les disciples de saint Ignace dans l'enseignement et dans l'apostolat : les prêtres grecs, de concert avec les Universitaires, se mirent à leur déclarer une guerre sourde. On épia leurs paroles, on dénatura leurs pensées, on essaya de rendre suspects leurs actes les plus indifférents; on mit en jeu l'orgueil national, on affecta des craintes chimériques sur la perpétuité de la religion du pays que l'on prétendait menacée par le prosélytisme. Quand ces ferments furent semés dans les cœurs, on attendit l'heure favorable à leur développement; cette heure ne tarda pas à sonner.

Alexandre avait suivi, à l'égard des Jésuites, la ligne de conduite adoptée par son aïeule et par son père. Il les protégeait, il les encourageait, et, en 1811, il leur avait ouvert la Sibérie. Une Mission s'était formée dans ces déserts inhospitaliers, car l'âme chrétienne de l'Empereur n'osait pas abandonner sans secours religieux les Catholiques exilés ou ceux que l'appât du gain rete-

nait au milieu des glaces. Trois Pères de la Compagnie, désignés par le Monarque, se rendirent à ses vœux ; dans la même année d'autres partaient pour Odessa. Cette naissante colonie devait à deux Français la part la plus merveilleuse de ses prospérités. Le duc de Richelieu et l'abbé Nicolle voyaient, chacun dans sa sphère, triompher le plan de gouvernement et d'éducation qu'ils avaient proposé. Ils demandèrent des Jésuites pour donner à leur œuvre l'extension dont elle était susceptible ; il fallait agrandir le cercle des progrès sociaux. Les Missionnaires de l'Institut avaient le don des langues. Par la persuasion ou par la charité ils prenaient un ascendant irrésistible sur les barbares ; il les réunissaient en famille afin de leur apprendre peu à peu à bénir le joug de la civilisation. L'Empereur voulut s'associer aux projets de Richelieu et de Nicolle ; d'autres enfants de saint Ignace furent envoyés par lui à Odessa. Cette ville devint le centre d'une nouvelle Mission qui répandit en Crimée le bienfait du Christianisme.

Le Père Thaddée Brzozowski étudiait le travail de l'Ordre dont il était le chef ; il connaissait la pensée dominante de l'Empereur, pensée ne tendant à rien moins qu'à propager l'instruction dans les terres les plus reculées. Afin de seconder un aussi louable projet, Brzozowski ne craignait pas de s'engager dans un conflit avec les ambitions universitaires. Doué d'une rare intelligence, esprit tenace et patient, il se sentait appuyé par un homme qui jouissait à la cour de Russie d'une autorité plutôt due à son génie qu'à son titre diplomatique. Le comte Joseph de Maistre, ambassadeur de Sardaigne auprès du Czar, s'était, avec la franchise de ses convictions et la roideur un peu absolue de son caractère, prononcé en faveur des Jésuites. Il les soutenait comme une des clefs de la voûte sociale ; et, dans ce laborieux enfantement d'un plan d'éducation populaire, il excitait Brzozowski à créer à son Institut une position indépendante. Les Maisons des Jésuites étaient subordonnées aux Universités de leur ressort. Il importait d'affranchir les collèges de ces tiraillements intérieurs que l'esprit de monopole ne cesse de susciter, et qui compromettent l'avenir. Des discussions s'étaient plus d'une fois élevées entre l'Académie de Vilna et les Pères de

Polotsk. L'Université désirait, à force de surveillance chicanière et de prescriptions minutieuses, altérer dans son essence l'éducation donnée par les Jésuites. Elle les entravait dans leur marche et leurs progrès, elle voulait que les jeunes gens sortis du Collège de la Compagnie vinsent recevoir dans son sein le complément de l'instruction.

L'Université de Vilna, renforcée d'un grand nombre de docteurs étrangers et de régents cosmopolites, affichait alors des principes anti-catholiques. Elle avait le droit incontesté de professer la Religion de l'Etat, d'exiger même que cette Religion fût respectée dans toutes les chaires; mais ce droit ne s'étendait pas jusqu'à discuter la foi des autres sujets russes et à chercher à la tuer sous l'arbitraire. Les Jésuites, là comme partout, invoquaient la liberté. Soumis à l'inspection de Visiteurs universitaires, les Pères ne s'opposaient point aux rigoureux examens dont leurs élèves étaient l'objet. Cet état d'infériorité légale ne nuisait en aucune façon à la Société de Jésus; mais il entretenait dans les esprits une irritation qui, à la longue, pouvait empêcher les Novices de la Compagnie et les professeurs de Vilna de se livrer à des études sérieuses. Cette question de prééminence avait souvent été traitée aux deux points de vue. Le débat l'avait agrandie; peu à peu elle était devenue une question d'Etat. Le Père Brzozowski s'efforçait de mettre un terme à cette instabilité, et, le 24 août 1810, il écrivait au comte Rasmouffski, ministre de l'instruction publique: « Deux corps en rivalité s'empêchent mutuellement de nuire. Il est sans doute très-important que la jeunesse de l'Etat soit élevée dans des principes de patriotisme, dans des sentiments de soumission, de respect et de dévouement pour la personne du Souverain; mais quelle certitude a-t-on que ces sentiments soient soigneusement inculqués dans les Universités, dont beaucoup de professeurs ne tiennent à l'Empire que par les appointements qu'ils reçoivent, qui ont des intérêts différents et indépendants de ceux de l'Etat, et qui, par là même, paraissent plus propres à éteindre qu'à enflammer le patriotisme dans le cœur de la jeunesse? »

Le mode d'enseignement des Jésuites et ses résultats se trouvaient attaqués par tous ces hommes appelés de l'Orient et de

l'Occident pour féconder la Russie. Les enfants de Loyola défendaient leur *Ratio studiorum*. L'Université, jalouse de ses privilèges et se confiant dans son monopole pour immobiliser le progrès littéraire ou scientifique, demandait à assujettir les Pères à ses lois et à ses réglemens. Les Jésuites, au contraire, prétendaient que du libre concours des diverses méthodes il devait surgir une génération plus forte. Dans le but de stimuler l'émulation, sans faire écraser l'un par l'autre, ils proposaient à l'Empereur d'ériger leur Collège de Polotsk en Université, sous la surveillance immédiate et spéciale du gouvernement. Le 11 septembre 1811, le Général de l'Ordre adressait au comte Rasoumofski une note dans laquelle on lit : « Nous ne demandons absolument rien que d'être maintenus dans la possession des biens dont nous jouissons actuellement. Ce qui rend les Universités si coûteuses à l'Etat, ce sont les honoraires des professeurs que l'on est souvent obligé de faire venir à grands frais des pays étrangers. Quant à nous, notre Ordre fournit tous les professeurs dont nous avons besoin, et chacun de ces professeurs donne tous ses soins et tout son travail sans aucun salaire, sans aucune vue de récompense temporelle, et uniquement pour satisfaire au devoir de sa vocation. »

Cette correspondance du Père Brzozowski avec le ministre du Czar, ces notes qu'Alexandre consultait, et qui s'accordaient si bien avec son esprit de justice et les prières de ses sujets catholiques, ont quelque chose de réellement habile ; elles forment une véritable théorie de l'éducation. Ce que les Jésuites et les habitants de la Russie-Blanche sollicitaient était de toute équité. Alexandre le comprenait ainsi ; mais, autour de lui et dans les régions inférieures du pouvoir, il existait des préjugés, des ambitions, des rivalités de secte ou de culte s'opposant à cet acte d'émancipation. Les uns montraient la Religion grecque en péril, les autres proclamaient que bientôt les Jésuites auraient envahi les diverses branches de l'administration publique ; tous s'accordaient à dire que la Compagnie abuserait de la liberté pour étouffer les autres corps enseignants. Il paraissait à peu près impossible aux enfants de Loyola d'obtenir ce qu'ils demandaient, lorsque le comte Joseph de Maistre se jeta dans la mêlée avec

son éloquence incisive et sa raison allant toujours au but, sans se préoccuper des obstacles.

Le comte de Maistre était plutôt un grand écrivain, un hardi penseur, qu'un diplomate. Il y avait dans son esprit et dans son cœur une telle surabondance de vie, un dévouement si complet à l'idée qui lui paraissait être la vérité révélée ou démontrée par le raisonnement, qu'il la portait en triomphe aussi loin qu'il est permis à la faiblesse humaine. Les demi-mesures de l'esprit de parti, les attermoiemens de l'intelligence, les difficultés de temps ou de lieu, rien ne faisait obstacle à cette sève de génie débordant sur tous les sujets auxquels il touchait et laissant sur chacun d'eux sa vive empreinte. Possédé de l'amour du vrai, du bon et du juste, mais ne se défiant peut-être pas assez de sa mordante ironie, de son originalité et de sa polémique passionnée, Joseph de Maistre avait conquis à Saint-Pétersbourg une position aussi neuve que tranchée. Catholique ardent, il avait su se créer chez les schismatiques grecs des amis qui honoraient sa foi, qui estimaient ses vertus privées et qui se montraient fiers de son génie. La lutte entre les Universités russes et les Jésuites était acharnée, car pour les uns il s'agissait de se donner un rival, pour les autres, d'être ou de n'être pas. L'ambassadeur de Sardaigne à la cour du Czar n'avait rien à voir dans ces démêlés intérieurs; le Catholique y découvrit une mission à remplir, il s'en chargea.

Brzozowski avait combattu les Universitaires de Vilna avec les armes de la logique; de Maistre élève la question aussi haut que lui. Alexandre s'occupe de fonder l'éducation dans son empire. Par devoir, par conviction, par reconnaissance, le grand écrivain piémontais, qui enrichit la langue française de tant d'ouvrages célèbres, vient offrir son tribut à la cause de la liberté religieuse et paternelle. Le Général des Jésuites s'est adressé au ministre de l'instruction publique: c'est au même personnage que s'adressera Joseph de Maistre. Dans ses cinq lettres il ne plaide pas seulement pour la Compagnie de Jésus, il a élargi presque involontairement la sphère des idées; il développe le système qu'il regarde comme le plus propre aux mœurs, au caractère et aux lois de la Russie. Il fait ce travail avec

cette prodigalité d'images et d'aperçus nouveaux qui saisissent ; puis, lorsqu'il s'est emparé de son sujet, il arrive, dans sa quatrième lettre, à son but principal. Les trois premières notes appartiennent à la pensée philosophique ; les deux dernières, dans leur ensemble et dans leurs détails, sont consacrées à la Société de Jésus. Joseph de Maistre l'étudie dans ses rapports avec les peuples ainsi qu'avec les rois. Plaçant sous ses yeux le tableau des folies et des crimes qu'a produits l'esprit révolutionnaire, il s'écrie avec un accent prophétique que les événements de 1812 n'ont pas plus démenti que ceux de 1845 : « Cette secte, qui est à la fois une et plusieurs, environne la Russie, ou, pour mieux dire, la pénètre de toutes parts et l'attaque jusque dans ses racines les plus profondes. Il ne lui faut pour le moment que l'oreille des enfants de tout âge et la patience des souverains. Elle réserve le bruit pour la fin. » Après avoir tracé ces lignes, toujours plus vraies à mesure que s'étend le cercle des révolutions et que se propage d'une si néfaste manière l'incurie des princes, Joseph de Maistre ajoute : « Dans un danger aussi pressant, rien n'est plus utile aux intérêts de Sa Majesté Impériale qu'une Société d'hommes essentiellement ennemis de celle dont la Russie a tout à craindre, surtout dans l'éducation de la jeunesse. Je ne crois pas même qu'il fût possible de lui substituer avec avantage aucun autre préservatif. Cette Société est le chien de garde qu'il faut bien vous garder de congédier. Si vous ne voulez pas lui permettre de mordre les voleurs, c'est votre affaire ; mais laissez-le rôder au moins autour de la maison et vous réveiller lorsqu'il sera nécessaire, avant que vos portes soient crochetées ou qu'on entre chez vous par la fenêtre. »

L'écrivain diplomate a réponse à chaque objection. Il établissait tout-à-l'heure comment les Jésuites entendent la souveraineté ; par des images empruntées aux mœurs militaires, il va démontrer qu'ils n'ont jamais cherché à créer pour eux une autorité en dehors de l'autorité. « Les Jésuites, dit-on, veulent faire un Etat dans l'Etat ; quelle absurdité ! autant vaudrait dire qu'un régiment veut faire un Etat dans l'Etat, parce qu'il ne veut dépendre que de son colonel, et qu'il se tiendrait pour humilié,

par exemple, et même insulté, si on le soumettait à l'examen et même au contrôle d'un colonel étranger. Il ne s'enferme point dans son quartier pour faire l'exercice; il le fait sur la place publique. S'il manœuvre mal, les inspecteurs généraux et l'Empereur même le verront et y mettront ordre; mais que, sous prétexte d'unité, on prive ce régiment (que je suppose fameux et irréprochable depuis trois siècles) de se régler lui-même; et qu'on le soumette avec tous ses chefs à un capitaine de milice bourgeoise qui n'a jamais tiré l'épée, c'est une idée qui serait excessivement risible si les suites ne devaient pas en être extrêmement funestes. Voilà cependant, monsieur le comte, à quoi se réduit ce burlesque épouvantail de l'Etat dans l'Etat. Un Etat dans l'Etat est un Etat caché dans l'Etat, ou indépendant de l'Etat. Les Jésuites comme toutes les autres sociétés légitimes, et même plus que les autres, sont sous la main du Souverain; il n'a qu'à la laisser tomber pour l'anéantir. »

Brzozowski avait préparé le triomphe de la Société de Jésus, le comte de Maistre le décida. En 1812, le collège de Polotsk fut érigé par le Czar en Université, avec tous les privilèges des autres Académies. Cette concession était faite à la veille des calamités et des gloires dont la Russie va devenir le théâtre. Napoléon portait la guerre au sein même de l'empire Moscovite, il menaçait sa nationalité; et, préoccupé de soins encore plus graves que ceux de l'instruction publique, Alexandre en appelait à ses peuples d'une agression aussi injuste. Les Russes répondirent à leur souverain par un sublime dévouement. Brzozowski était Russe: sans prendre part à une lutte dont son caractère sacerdotal le tenait forcément éloigné, il pensa que les circonstances dans lesquelles se plaçait l'Empire étaient pour son Ordre un avant-coureur de reconstitution.

L'Espagne, livrée à un frère de Napoléon par un de ces guet-apens dont la voix des batailles ne couvrira jamais l'iniquité, l'Espagne, affaiblie sous son dernier roi, avait retrouvé dans les souvenirs de Pélage un nouveau baptême de force. A la voix de ses prêtres et de ses *guerrilleros*, elle s'élançait pour maintenir son indépendance. Les Jésuites crurent que l'heure de rentrer dans la Péninsule avait sonné pour eux. Leur nom y était popu-

laire ; un long regret les avait suivis sur la terre d'exil. Ils pouvaient rendre à la famille des Bourbons bienfait pour outrage , et , victimes d'une erreur de Charles III , travailler efficacement à la restauration de sa postérité. Le 28 août 1812, Brzozowski se décide avec cinq Pères de l'Institut à passer en Espagne, afin d'y préparer le retour de sa Compagnie. L'Espagne était le champ-clos ouvert à tous les ennemis de l'idée révolutionnaire. Les Jésuites se proposaient d'aller y combattre avec les armes qui leur sont propres. Dans le même temps , Louis-Philippe, duc d'Orléans, faisait demander à ce pays insurgé contre la France l'honneur de continuer sous le drapeau espagnol son apprentissage de la guerre et le moyen de réhabiliter un nom si fatalement compromis dans les excès de 1793. Au mois de novembre 1812, le ministre des cultes, prince Alexandre Galitzin, répond en ces termes au Général des Jésuites :

« Très-révérend Père ,

» J'ai mis sous les yeux de Sa Majesté impériale la lettre du 30 octobre que vous m'avez adressée , ainsi que la note que vous avez l'intention de présenter à la Junte suprême concernant le rétablissement de votre Ordre en Espagne. Sa Majesté m'a ordonné de vous faire connaître qu'elle ne mettait point obstacle à l'exécution de votre projet , sans vouloir autrement y prendre part ; cet objet , par sa nature , ne pouvant que lui être entièrement étranger, attendu que l'établissement en question ne doit avoir lieu que hors de son empire. »

Tandis que les Jésuites cherchent à regagner le terrain que la Philosophie du dix-huitième siècle leur fit perdre, il s'organisait au sein de la Russie une agrégation d'intérêts qui devait préparer leur chute. Cette agrégation était la Société biblique. L'invasion des armées françaises sur le territoire moscovite avait rapproché l'Angleterre du cabinet de Saint-Petersbourg. L'Angleterre était l'alliée naturelle des Etats dont Napoléon se déclarait l'ennemi. Elle offrit à Alexandre de l'aider dans sa lutte contre l'homme qui rêvait l'anéantissement de la Grande-Bretagne. Pour arrhes de ce traité, qui allait changer la face de l'Europe, elle obtint, dès 1811, que la Société biblique de Londres, cet immense bazar

couvrant le monde de ses produits et transformant une œuvre de piété en spéculation mercantile, pourrait établir une succursale à Saint-Petersbourg. Quelques mois plus tard, les docteurs Paterson et Pinkerton mirent le pied sur le continent russe avec la mission d'y vulgariser la Bible protestante.

L'incendie de Moscou, les désastres calculés et les victoires de son armée, victoires qui ne sont pas entièrement dues à l'habileté de ses généraux et au courage de ses soldats, les tristesses du présent, les espérances de l'avenir, tout avait contribué à modifier le caractère si impressionnable d'Alexandre. Ame aimante mais aspirant toujours à se jeter dans la vague des idées pour échapper à la réalité de ses troubles intimes et de ses souvenirs, le Czar était effrayé de la responsabilité que les événements amenaient sur sa tête. Au milieu de ses villes dévastées, de ses campagnes sanglantes et de son armée se liguant avec le froid pour anéantir les Français, ce prince, encore jeune et toujours beau, élevait son cœur vers le ciel; il avait besoin de calmer les fugitives impressions qui l'agitaient sans cesse. Le plaisir le laissait presque aussi indifférent que la gloire. Il ambitionnait la paix intérieure; Galitzin lui indiqua les saintes Ecritures comme la source de toute consolation. L'esprit recueilli, il écouta dans le silence la voix de Dieu qui se faisait entendre. La Vulgate, traduite en français, avait été pour lui un livre consolateur. Ce fut dans ce moment qu'on lui proposa de mettre entre les mains des Moscovites l'œuvre divine qui triomphait de ses langueurs ou de ses remords innocents. On ne lui expliqua pas la différence entre les deux Bibles; il s'imagina qu'une main d'homme n'aurait osé altérer le texte primitif de la parole de Dieu. Par gratitude du bien-être que cette lecture avait produit sur son esprit, il autorisa, le 18 décembre 1812, la Société biblique.

L'Empereur s'était laissé tromper; le prince Galitzin, son ministre des cultes, les plus hauts fonctionnaires de l'Etat, la plupart des Evêques russes, Stanislas Siestrzencewicz, archevêque catholique de Mohilow, lui-même, se déclarèrent les patrons de cette institution, qui devait à la longue porter un coup mortel à la Religion grecque et au Catholicisme. Il y eut alors en Russie pour les Sociétés bibliques un de ces enthousiasmes



dont à distance il devient impossible de se rendre compte. L'Anglicanisme prenait pied sur les rivages de la Mer Noire comme sur les bords de l'Océan Glacial; il s'étendait jusqu'aux frontières de la Chine. Servant d'aveugles instruments à sa propagation, les prélats catholiques, excités par Galitzin, encourageaient leur troupeau à favoriser cette œuvre, dont ils ignoraient les tendances. Les Jésuites ne se prêtèrent pas à ce mouvement vers l'hérésie. Plus exercés que les Evêques russes aux luttes de la pensée, plus à portée de comprendre le mal résultant de cette innovation, ils la combattirent avec une fermeté que les prières, que les menaces de Galitzin, jusqu'à ce jour leur protecteur et leur ami, ne purent jamais vaincre. Le Pape Pie VII exprima par un bref à l'archevêque de Mohilow sa surprise et sa douleur; il le blâma d'avoir coopéré au triomphe de l'Anglicanisme. Ce blâme, si justement déversé sur le prélat, était un hommage indirect rendu aux disciples de saint Ignace, qui, mieux pénétrés du véritable esprit de l'Eglise, avaient refusé de faire cause commune avec l'erreur. Les partisans des associations bibliques se trouvèrent offensés; ils s'imaginèrent qu'ils auraient dans les Jésuites d'infatigables adversaires, que leur succès serait entravé à chaque instant, et, sous l'inspiration du ministre des cultes, ils se liguèrent contre la Compagnie. Elle venait de résister à un désir de Galitzin, Galitzin appelle les colères de l'Université au secours de ses espérances. On attendit le moment propice pour faire éclater la conjuration.

La propagande anglicane s'organisait sous le couvert des ministres russes comme sous celui des prélats du rite romain et du rite grec. Les Jésuites songèrent à la contre-miner. Ils composèrent un catéchisme dans l'idiome du pays pour les enfants nés de parents catholiques; mais Galitzin n'en autorisa pas l'impression. Les choses étaient dans cet état, lorsque de nouveaux événements ravivèrent des blessures encore saignantes au cœur du ministre. La faveur dont jouissait le Collège des Jésuites de Saint-Petersbourg allait toujours croissant; à Polotsk, ils comptaient sur leurs bancs un grand nombre de jeunes gens des premières familles de l'Empire. Placés entre un désir bien naturel le prosélytisme et le devoir tacite de respecter la conscience de

leurs élèves, devoir qu'ils s'étaient imposé à eux-mêmes, les Jésuites n'avaient jamais donné le moindre sujet de plainte sur un point aussi scabreux. Catholiques jusqu'au fond des entrailles, ils formaient à l'honnêteté ainsi qu'aux belles-lettres des enfants appartenant à toute espèce de culte, même au rite grec; et, dans l'espace de plus de quarante années, leur circonspection n'avait jamais été mise en défaut. Jamais on n'avait pu les accuser de trahir la confiance des parents au profit de la Foi romaine. Cependant le nombre des Catholiques augmentait chaque année.

Ces retours vers l'Unité étaient dus à l'action des familles françaises émigrées, à la lecture des ouvrages religieux, et surtout au zèle plein de prudence des Jésuites. Le Czar avait fermé les yeux sur un état de choses n'ayant rien d'alarmant pour la sécurité du pays. Les nouveaux Catholiques se distinguaient dans le monde et à la cour par de nouvelles vertus. Alexandre ne voulut pas les faire repentir d'avoir cédé au cri de leur conscience. Prince qui comprenait admirablement la liberté de la pensée, il n'osa pas la parquer dans les limites de l'arbitraire légal. Il cherchait la vérité, il ne trouva pas mauvais que les Russes suivissent son exemple. Les conversions étaient assez rares néanmoins, parce que les Pères ne les accueillaient, ne les sanctionnaient qu'après de longues épreuves. Ces conversions restaient inaperçues, lorsque, vers le milieu du mois de décembre 1814, le jeune prince Galitzin, neveu du ministre des cultes, embrassa publiquement le Catholicisme. Voici en quels termes le Père Billy, dans sa correspondance inédite avec ses confrères de France, rend compte de cette conversion : « Notre Père de Clorivière, écrit-il de Saint-Pétersbourg, le 1^{er} mars 1815, est à la tête d'un nombreux noviciat à Paris, rue des Postes. Il y aura en France une Compagnie de Jésus de fait avant qu'elle y existe de droit. Quant à notre existence ici, à Pétersbourg, elle est très-utile sans doute, mais très-précaire et bien tracassée, surtout depuis l'absence de l'Empereur. La jalousie des Popes et des Evêques russes en est la principale cause. Le ministre des cultes, prince Alexandre Galitzin, jeune homme encore, qui se laisse mener par ses Popes, ne nous laisse pas en repos dans toutes les occasions qu'il trouve ou qu'il imagine propres à sa-

tisfaire leur animosité et la sienne. Depuis un ou deux mois, il s'en est présenté une qui a fait le plus grand éclat et qui aura des suites. Un jeune prince, Alexandre Galitzin, neveu du ministre des cultes élève depuis deux ans de notre Institut, âgé d'environ quinze années, excellent sujet sous tous les rapports, piété, diligence, succès dans les études, politesse, docilité, attaché singulièrement jusqu'alors à la Religion gréco-russe, voulant y attirer ceux de ses amis, même les Jésuites, par zèle pour leur salut, prenant pour cela, deux ou trois fois la semaine, des leçons d'un docteur en théologie russe, s'est tout-à-coup trouvé changé au point de se déclarer catholique aux dernières fêtes de Noël. Quel étonnement pour tout le monde, et surtout pour ceux qui l'avaient vu et entendu parler en faveur de la Religion russe ! Appelé par son oncle, le ministre des cultes, qui lui représente les dangers qu'il court, vu la loi qui défend en Russie d'attirer un Russe à la Religion catholique, il rend compte de sa foi avec netteté et fermeté, et dit qu'il est prêt à la signer de son sang.

» On le tire de notre Institut, et on le met au corps des pages avec son petit frère. En même temps, défense à lui et à tout Jésuite d'avoir ensemble aucune communication. Redoublement de surprise. On lui découvre une haire et une discipline. Qu'est ceci, bon Dieu ? Il avait attrapé ces instruments de mortification dans la chambre d'un Jésuite qui avait quitté Pétersbourg pour aller à Polotsk. On le fait paraître devant des Evêques et des popes qui l'interrogent et argumentent contre lui. Il répond à tout de manière à étonner tout le monde, et les met eux-mêmes *ad metam non loqui*. On attribue aux Jésuites sa facilité de controverse, quoique les Jésuites n'y soient pour rien. On attend le retour de l'Empereur pour savoir la décision de cette affaire. En attendant, les Jésuites ne reçoivent plus de Russes à leur Institut, mais seulement des Catholiques, afin de se soustraire aux tracasseries des popes. Mais il y a encore d'autres sujets de rancune. Plusieurs personnes marquantes sont soupçonnées d'être Catholiques : des espions sont chargés de les observer. C'est une vraie persécution. Les Missionnaires Jésuites de la Sibérie ont défense de rendre catholiques les Tartares idolâtres ; ils doivent

se contenter de donner leurs soins aux Catholiques. On leur défend même de confesser et d'administrer les Grecs-Unis, qui n'ont point de prêtres de leur communion. Chose inouïe ! voilà où est la tolérance tant prônée de ce pays sous le ministre des cultes Galitzin. La ville de Pétersbourg offre en ce moment un spectacle curieux : deux princes, Alexandre Galitzin ; l'un oncle et l'autre neveu, le premier, persécuteur outré de la Religion catholique et des Jésuites ; le second, Catholique zélé et imperturbable, défenseur de ses maîtres et ne demandant qu'à mourir pour sa Religion, vivant de manière à mériter cette grâce, si cette grâce de prédestiné pouvait se mériter. Après avoir essayé vainement l'argument de l'école pour le ramener au schisme, on essaie l'argument des plaisirs : on le mène à la comédie. Jus- qu'ici cet argument a échoué comme les autres. »

Dans l'intimité de leur correspondances, les Jésuites déclinent toute participation à la conversion du fervent Néophyte. Ils ne s'en glorifient pas, ils ne s'en accusent point. Le jeune Galitzin a pris de lui-même ce parti. Le Père Billy raconte avec naïveté les diverses phases de ce retour à la Foi romaine, et il s'arrête là. Le prince Alexandre déclare qu'aucun disciple de l'Institut ne l'a engagé à changer de culte, il soutient même qu'il n'a pas pu en trouver un pour recevoir son abjuration. La lettre du Père Billy corrobore pleinement ces faits. La vérité ne servait pas assez activement l'amour-propre froissé du ministre et la colère des papes : ils organisent une conspiration dans laquelle ils font entrer tous les intérêts de secte, toutes les vanités universitaires, tous les préjugés de nation. Il importait de disposer les esprits à une levée de boucliers contre les Jésuites : on s'applique à dénaturer leurs actes les plus indifférents ; on altère le sens de leurs paroles, on les épie dans la chaire, on les suit jusqu'au pied des confessionnaux et de l'autel. Le Père Balandret jouit à Saint-Pétersbourg d'une confiance méritée ; il est Français : ce fut sur lui qu'on dirigea les plus minutieuses perquisitions. On interroge les élèves des Collèges de l'Institut, on presse ceux qui en étaient sortis depuis deux ou trois années de révéler les obsessions auxquelles ils ont dû être soumis pour embrasser le Catholicisme. Ces jeunes gens répondent que les Jésuites ne les entretinrent

jamais de la différence des religions, et qu'ils les laissèrent pratiquer la leur en toute liberté.

Galitzin et la Société biblique minaient le terrain sous les pieds des Pères, le métropolite Ambroise et les Universités les secondent avec une rare adresse. Il faut prévenir l'Empereur et l'Impératrice qui, à leur retour après la campagne de 1815 et le traité de Paris, doivent porter le dernier coup à la Compagnie. Tout est arrangé dans ce sens. Les conversions ne se multipliaient pas plus que par le passé; mais les autorités les environnent d'un éclat inquiétant. Jusqu'alors on a tenu secrets ces imperceptibles retours à l'Unité, on en fait tant de bruit que, dans chaque famille, on put croire à l'action déterminante d'un Jésuite. Les grands intérêts qui se débattaient dans le monde, Napoléon vaincu, l'Europe triomphant à Waterloo de la France épuisée, les Bourbons rétablis sur le trône, la Sainte-Alliance promulguée, tous ces événements disparaissaient à Saint-Petersbourg devant l'attitude silencieuse de quelques Pères de l'Ordre de Jésus. Le Czar jetait son glaive dans la balance des affaires européennes, et ce glaive la faisait pencher au gré des diplomates moscovites. Alexandre avait imposé la loi au Congrès de Vienne; il avait inspiré à Louis XVIII une Charte constitutionnelle; les rois légitimes le saluaient comme le libérateur des monarchies. Toutes ces gloires venues à la fois, et qui devaient enivrer d'orgueil ses sujets, s'effaçaient au contact de quelques obscures prédications dans une église catholique. La Russie se plaçait à la tête des nations, et ses ministres ainsi que ses évêques affectaient de pâlir d'effroi parce qu'un petit nombre de dames de la cour renonçaient aux plaisirs trop bruyants pour écouter dans la solitude la voix de Dieu parlant à leurs âmes.

Cette situation, que les Jésuites n'avaient point provoquée, les exposait à un double péril. On les accusait de faire des prosélytes qu'ils n'avaient jamais connus; il s'en présenta à leur tribunal quelques-uns dont il devenait impossible à un prêtre de repousser le vœu. La persécution appelait la Foi, elle engendrait des Néophytes. Sur ces entrefaites, l'empereur Alexandre arrive dans sa capitale. Les grandes crises auxquelles il présida, l'abaissement des uns, l'élévation des autres, les inconcevables change-

ments dont l'Europe retentit encore, ont donné à ses pensées un cours plus mélancolique, il a vu de si près les hommes et les choses, qu'un immense dégoût s'est emparé de son âme maladivement impressionnable. Pour en remplir le vide il se jette à cœur perdu dans le nouveau monde d'idées mystiques que la baronne de Krüdener ouvre à son intelligence rassasiée des voluptés, de l'ambition et de la gloire. Alexandre s'était donné des croyances individuelles ne reposant sur aucun principe certain : il aspirait à les imposer comme des convictions ; mais il n'avait pas assez de vigueur dans l'esprit et de persévérance dans la tête pour atteindre ce but. On le berçait de la pensée qu'il pouvait apparaître chef visible de l'ancienne Chrétienté régénérée par lui ; ce fut cette pensée que l'on développa, afin de l'amener à sévir contre les Jésuites de son empire. Il se flattait d'avoir réuni dans un même vœu de fraternité les cultes dissidents introduits par lui dans les Sociétés bibliques ; elles étaient l'instrument privilégié de la fusion piétiste qu'il rêvait à l'abri de son sceptre. Le Pape ne formait plus le lien de l'Unité : le règne du Catholicisme faisait place à une union de tous les peuples chrétiens. Alexandre savait que les Jésuites ne se prêteraient point à une pareille utopie ; jaloux d'en accélérer les progrès, il laissa aux haines qu'il trouvait si ardentes autour de son trône le soin d'endormir ses justices. On lui parlait de frapper la Compagnie de Jésus, de commencer l'œuvre de proscription par un exil loin de Pétersbourg. L'empereur, qui n'aurait pas consenti tout d'un coup à cette iniquité, se prêta aux exigences de son ministre et de ses popes. Le 20 décembre 1815 il rendit l'ukase suivant :

« Revenu, après une heureuse conclusion des affaires extérieures, dans l'empire que Dieu nous a confié, nous avons été informé par beaucoup de notions, de plaintes et de rapports, des circonstances suivantes :

» L'Ordre religieux des Jésuites, de l'Eglise catholique romaine, avait été aboli par une bulle de Pape. En conséquence de cette mesure, les Jésuites furent expulsés non-seulement des Etats de l'Eglise, mais aussi de tous les autres pays ; ils ne purent demeurer nulle part. La Russie seule, constamment guidée par des sentiments d'humanité et de tolérance, les conserva

chez elle, leur accorda un asile, et assura leur tranquillité sous sa puissante protection. Elle ne mit aucun obstacle au libre exercice de leur culte; elle ne les en détourna ni par la force, ni par des persécutions, ni par des séductions; mais en retour elle crut pouvoir attendre de leur part de la fidélité, du dévouement et de l'utilité. Dans cet espoir, on leur permit de se vouer à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse. Les pères et les mères leur confièrent sans crainte leurs enfants pour leur enseigner les sciences et former leurs mœurs.

» Maintenant il vient d'être constaté qu'ils n'ont point rempli les devoirs que leur imposait la reconnaissance et cette humilité que commande la Religion chrétienne; et qu'au lieu de demeurer habitants paisibles dans un pays étranger, ils ont entrepris de troubler la Religion grecque, qui depuis les temps les plus reculés est la Religion dominante dans notre empire, et sur laquelle, comme sur un roc inébranlable, reposent la tranquillité et le bonheur des peuples soumis à notre sceptre. Ils ont commencé d'abord par abuser de la confiance qu'ils avaient obtenue. Ils ont détourné de notre culte des jeunes gens qui leur avaient été confiés et quelques femmes d'un esprit faible et inconséquent, et les ont attirés à leur Eglise.

» Porter un homme à abjurer sa Foi, la Foi de ses aïeux; éteindre en lui l'amour pour ceux qui professent le même culte; le rendre étranger à sa patrie, semer la zizanie et l'animosité dans les familles; détacher le fils du père et la fille de la mère; faire naître les divisions parmi les enfants de la même Eglise, est-ce là la voix et la volonté de Dieu et de son fils divin Jésus-Christ notre Sauveur, qui a versé pour nous son sang le plus pur, afin que nous menions une vie paisible et tranquille dans toute sorte de piété et d'honnêteté. Après de pareilles actions, nous ne sommes plus surpris que l'Ordre de ces Religieux ait été éloigné de tous les pays et toléré nulle part. Quel est en effet l'Etat qui pourra souffrir dans son sein ceux qui y répandent la haine et le trouble?

» Constamment occupé à veiller au bien-être de nos fidèles sujets, et considérant comme un devoir sage et sacré d'arrêter le mal dans son origine, afin qu'il ne puisse mûrir et produire

des fruits amers, nous avons, en conséquence, résolu d'ordonner :

• I. Que l'Eglise catholique qui se trouve ici soit rétablie de nouveau sur le pied où elle était durant le règne de notre aïeule de glorieuse mémoire l'impératrice Catherine II ; et jusqu'à l'année 1800 ;

• II. De faire sortir immédiatement de Saint-Pétersbourg tous les religieux de l'Ordre des Jésuites ;

• III. De leur défendre l'entrée dans nos deux capitales.

• Nous avons donné des ordres particuliers à nos ministres de la police et de l'instruction publique pour la prompte exécution de cette détermination et pour tout ce qui concerne la maison de l'Institut occupée jusqu'ici par les Jésuites. En même temps, et afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service divin, nous avons prescrit au Métropolitain de l'Eglise catholique romaine de faire remplacer les Jésuites par des prêtres du même rite qui se trouvent ici, jusqu'à l'arrivée des Religieux d'un autre Ordre catholique, que nous avons fait venir à cet effet.

Signé : ALEXANDRE. »

On eût dit que la mission de conserver les Jésuites en Russie était accomplie. Le Czar ne jugeait plus nécessaire d'abriter des proscrits qui avaient joui d'une si généreuse hospitalité sous le sceptre de Catherine II et de Paul I^{er}. Il les repoussait à son tour ; mais, par un sentiment de convenance et de justice dont un prince schismatique donna l'exemple à plus d'un souverain catholique, Alexandre ne voulut étayer son décret de bannissement que sur des motifs religieux. Il répugnait à sa conscience de faire appel aux passions ou à la calomnie ; il ne chercha point à flétrir par de mensongères accusations les prêtres que naguère encore il honorait de sa bienveillance. Il resta équitable dans les sévérités même de son ukase. L'archevêque de Mohilow, qui avait tant contribué à maintenir la Société de Jésus au moment de sa suppression, sous Clément XIV, exécuta à la lettre les ordres que Galitzin lui intima. Il prit des mesures pour que le culte public n'eût point à souffrir de l'enlèvement des Jésuites, et, dans la nuit du 20 au 21 décembre, le général de la police lit

irruption dans leur Collège à la tête de la force armée. Il s'empara de toutes les issues ; puis , sans avoir interrogé un seul Père , sans même leur dire les causes de cette invasion , on les garda à vue , tandis que le ministre lisait à Brzowski le décret d'exil. Le chef des Jésuites était vieux , mais il savait le prix des ignominies. En les acceptant avec joie , il se contenta de répondre : « Sa Majesté sera obéie. » La nuit suivante on dirigea tous les Pères vers Polotsk. On avait mis les scellés sur leurs correspondances ainsi que sur leurs manuscrits ; on confisqua leurs meubles , leur bibliothèque , leur musée et leur cabinet de physique.

Le 20 février 1816 , le Père Thaddée Brzowski écrivait au Père de Clorivière , à Paris : « Votre lettre du 8 janvier m'est parvenue à Polotsk , où je suis depuis six semaines. Notre situation dans ce pays est bien changée depuis la dernière lettre que je vous ai écrite. Les feuilles publiques ne vous auront sans doute pas laissé ignorer notre expulsion de Saint-Pétersbourg. Elle a eu lieu le 3 janvier en vingt-quatre heures de temps. Cela suppose que nous avons été jugés bien coupables aux yeux du gouvernement. Voici les deux griefs qui sont exprimés dans le décret de notre expulsion : 1° d'avoir attiré à la Religion catholique les élèves confiés à nos soins ; 2° d'avoir également attiré à la Religion catholique quelques femmes d'un esprit faible et inconséquent. A l'égard du second point , il peut y avoir eu quelques imprudences de faites à mon insu et contre ma volonté , qui , selon les règles ordinaires , n'auraient dû compromettre que celui qui en était l'auteur. Pour ce qui est du premier grief , il est entièrement supposé , et on a représenté les choses à S. M. I. autrement qu'elles ne sont. Non-seulement nos Pères n'ont point cherché à attirer nos élèves à la Religion catholique , mais même , lorsque quelques élèves ont manifesté le désir de se faire Catholiques , ce qui a dû arriver quelquefois , dans un espace de treize ans , dans un pensionnat mélangé et où tous les maîtres étaient Catholiques , nos Pères se sont constamment refusés à les admettre à la participation des Sacrements. Voilà la vérité ; mais il est bien rare que la vérité soit connue ; et telle est la condition des meilleurs princes , que le plus souvent ils la connaissent en-

core plus difficilement que les autres hommes. Cet événement est bien triste et fâcheux pour la Compagnie, mais il nous a médiocrement étonnés. Depuis longtemps nous avons vu l'orage se former, et nous savions bien qu'il ne tarderait pas d'éclater un peu plus tôt ou un peu plus tard. »

En Russie on ne blâme jamais le pouvoir, il est à peine permis d'approuver par écrit les actes de l'autorité; elle ne laisse jamais discuter les mesures qu'elle a prises. C'est le gouvernement de l'arbitraire, le règne du silence, et, en fin de compte, il n'a peut être pas plus de victimes à enregistrer que les royaumes où la liberté de parler repose sur une Constitution dont les plus forts ou les plus astucieux interprètent à leur gré chaque article. Cependant les numéros des 3 et 15 mars 1816 de l'*Invalide russe* contiennent, par une exception inouïe, des attaques contre les Jésuites. Le Général de l'Institut charge le Père Rozaven de venger ses confrères des outrages dont cette feuille ne craint pas d'accabler les bannis. Le Père Rozaven défendit son Ordre avec une logique de faits plus éloquente que tous les discours: il fut clair et sensé, habile et profond. Sa réponse avait été envoyée au ministre des Cultes, pour qu'il en obtint l'insertion dans l'*Invalide*. Elle était trop péremptoire, Galitzin la condamne au silence. La querelle s'engageait entre le pouvoir et la Compagnie. La Compagnie n'ignore pas que l'ukase du 20 décembre 1815 n'est que le prélude d'une proscription plus décisive; mais, forte de son innocence, elle ne veut pas laisser à l'imposture ministérielle le droit de calomnier.

Dans ce conflit élevé entre l'autorité civile et la Société de Jésus il règne, en dehors des usages de chancellerie, une certaine égalité qui ne se rencontre pas ordinairement dans les rapports de persécuté à persécuteur. On sent que les Jésuites ne désespèrent jamais de la justice d'Alexandre, et dans tout ce qu'ils écrivent ils paraissent plutôt dicter la loi que la subir. Il y a entre le Czar et les enfants de saint Ignace quelque chose de mystérieux qui ne se révèle même pas au ministre favori. Les deux partis le laissent pousser sa vengeance jusqu'à une certaine limite; mais on dirait qu'il ne lui est pas permis de la franchir, et qu'il la respecte par intuition. Un si étrange concours

de circonstances se trahit à chaque phase de ce bannissement. Les idées novatrices d'Alexandre sont dévoilées; il sait que les Jésuites seront pour elles un obstacle éternel; cependant il ne prend pas de prime abord la résolution de les chasser de son empire. Il traite ses exilés avec bienveillance; l'hiver est rigoureux, la route longue et pénible : l'autocrate ordonne de couvrir les Jésuites de pelisses et de fourrures. Pour réchauffer leurs membres que le froid engourdira, il fait distribuer de l'arack à chacun d'eux. Il ménage ses coups lorsque chacun l'excite à être sans pitié; il commande d'apposer les scellés sur leurs archives, et on n'y découvre aucune trace de complot, aucun vestige de conversion, aucun papier ayant trait, de près ou de loin, à la politique.

Ce mystère a besoin d'éclaircissements : nous les donnerons aussi clairs que l'exigera l'intérêt de l'histoire. La famille des Romanoff devait beaucoup à la Compagnie de Jésus. Quelques Pères avaient été, malgré eux, honorés des confidences de Catherine II : ils connaissaient sur le règne de Paul I^{er} des détails de famille qu'il était bon d'ensevelir dans les ténèbres. Le Père Gruber et les autres chefs de l'Ordre avaient su par ce souverain le dernier mot de beaucoup de transactions diplomatiques. Il les avait initiés de vive voix ou par correspondance aux douleurs de sa vie de grand-duc héréditaire, aux souffrances de sa vie d'Empereur. Les Jésuites avaient été les dépositaires de ses secrets de famille; ils lui avaient rendu de ces services que les rois eux-mêmes ne se sentent pas assez ingrats pour oublier. Cette réciprocité de bons offices avait établi une espèce de solidarité dont aucun des intéressés n'osait briser le prestige. Il y avait, pour ainsi dire, assurance mutuelle des deux côtés. La confiance avait engendré la discrétion, et ce singulier contrat n'a pas même été annulé par l'intolérance. Les Jésuites se sont laissés proscrire par le fils de Paul I^{er}, et ils ont pris la route de l'exil sans invoquer une vengeance qu'il leur eût été si facile d'obtenir. Ils se sont montrés dignes de l'estime du Czar, à l'heure même où ses ministres cherchaient à les rendre odieux au pays.

Le prince Galitzin et la police russe étaient maîtres de tous

les papiers de l'Ordre ; ils pouvaient ainsi se mettre à la piste des complots dont on croyait utile de laisser soupçonner les Jésuites. Les plus minutieuses investigations ne firent rien découvrir. Alexandre savait d'avance l'issue qu'elles auraient, il ne daigna même point s'en étonner en public. Aussi, lorsque le Père Brzozowski demanda que le comte de Litta ou un seigneur russe, désigné par lui, assistât à l'examen des archives de la Compagnie, cette proposition, n'ayant rien que de très-naturel, fut-elle rejetée sans examen. Par tradition de famille, l'Empereur connaissait la sagacité des Jésuites : il ne voulait ni leur préparer un triomphe ni se donner un dessous trop éclatant. Des intérêts matériels étaient engagés pour l'église catholique de Saint-Pétersbourg. Les Pères se sont portés garants envers les bailleurs de fonds. Cette dette est depuis l'origine, en 1806, reconnue comme dette de l'église ; par un ukase en date du 25 mai 1816, Alexandre déclare cependant : « Que toutes les prétentions pécuniaires qui pourraient avoir lieu contre les Pères de l'Institut retomberont sur leurs biens-fonds, sans pouvoir être à charge au bâtiment nouvellement construit auprès de l'église catholique. »

Les Jésuites ne s'effrayaient pas de ces vexations locales qu'un mot aurait dû arrêter. Ce mot coûtait trop à leur discrétion habituelle : ils aimèrent mieux souffrir que de le prononcer. Le 31 août 1816, le Père Brzozowski écrivit à l'Empereur : « Dans le temps que l'affaire du neveu du ministre des cultes éclata, je voulus envoyer une supplique à Votre Majesté pour lui exposer les faits, mais les ministres la rejetèrent, et en même temps qu'on envoyait à Votre Majesté des accusations contre mon Ordre, on m'ôtait tout moyen de lui faire parvenir ma défense. Ne pouvant faire agréer ma justification pour le passé, je pris des mesures pour l'avenir, et déclarai que, afin d'écartier tous les soupçons, je n'admettrais désormais dans nos Collèges que des élèves professant la Religion catholique. Je remis ma déclaration entre les mains du ministre de l'instruction publique et du ministre des cultes ; et, depuis le mois de janvier 1815, aucun élève de Religion grecque n'a été reçu dans l'Institut, malgré les vives instances d'un grand nombre de parents...

Voilà, Sire, des faits qui prouvent combien je désirais d'éloigner tout ce qui pouvait être suspect au gouvernement. Je supplie Votre Majesté Impériale de m'écouter encore un instant. Si mon Ordre était tel qu'on l'a dépeint à Votre Majesté, on en aurait trouvé quelque preuve dans mes papiers. Voilà huit mois qu'on les examine, et, loin d'y rien trouver qui puisse offenser le gouvernement, on a dû dire à Votre Majesté que, dans ma correspondance la plus secrète, lorsque l'occasion s'est présentée de parler de votre personne sacrée ou de son gouvernement, je l'ai toujours fait avec les sentiments de respect et de vénération qui sont dans mon cœur. Je ne demande pas, Sire, que Votre Majesté revienne sur ce qu'elle a fait; nous nous soumettons avec une entière résignation et sans le moindre murmure à ce qu'elle a prononcé. Que l'Ordre demeure à jamais exclu des capitales de l'Empire, le séjour nous en a été trop funeste. Notre ambition se borne à nous rendre utiles dans les lieux où Votre Majesté daignera nous employer. Votre Majesté sait que nous n'avons pas mis moins d'empressement à nous dévouer au service pénible des Catholiques de la Sibérie qu'à accepter des emplois moins obscurs et plus agréables. Notre dévouement sera toujours le même, et le plus ardent de nos vœux est de prouver à l'univers que le souvenir des bienfaits de Votre Majesté est gravé dans nos cœurs en caractères ineffaçables. Mais nous avons besoin aussi d'avoir quelque assurance que nos efforts sont agréables à Votre Majesté Impériale, et qu'elle ne nous regarde pas comme des cœurs ingrats, indignes de ses bontés. J'ose lui en demander un gage, en la suppliant de m'accorder une grâce que je sollicite inutilement de ses ministres depuis plus de dix-huit mois, c'est de pouvoir faire, avec deux Pères de mon Ordre, le voyage de Rome. Ma reconnaissance envers le Souverain-Pontife et les affaires essentielles de mon Ordre m'y appellent depuis longtemps. Je me croirai heureux de manifester dans les pays étrangers ce que mon Ordre doit à Votre Majesté et les sentiments dont je suis pénétré. »

Ce voyage à Rome, la dernière pensée, le rêve suprême du vieux Brzozowski, dérangeait les espérances piétistes de l'Empereur. Ce prince est dans la première ferveur de la Sainte-

Alliance, c'est-à-dire il cherche par cet acte de fédération, à réunir tous les cultes dans un seul qu'il entrevoit en songe et qui réalisera la tolérance universelle. Brzozowski, proscrit de Pétersbourg et de Moscou, était prisonnier dans l'empire russe. Alexandre s'occupe, avec une fébrile activité, de l'émancipation religieuse et constitutionnelle du monde entier, et il contraint un Général des Jésuites à mourir dans ses Etats, lorsque les affaires de la Catholicité et celles de son Institut l'appellent à Rome.

Du fond de la Russie-Blanche, Brzozowski continua de gouverner les enfants de saint Ignace : il dirigea leurs efforts, il assista à leurs premiers combats ; il ouvrit leurs Missions transatlantiques ; puis, le 5 février 1820, il expira, en désignant pour Vicaire le Père Mariano Pétrucci, recteur du Noviciat de Gènes. Cette mort, depuis longtemps prévue, faisait cesser une anomalie que, par déférence pour le pouvoir, les Jésuites avaient toujours respectée.

Il n'était pas possible que le Général d'une Société répandue sur tous les points du globe et partant du principe catholique comme de sa source, pût résider ailleurs qu'au centre même de la Catholicité. Les Profès s'avouaient bien que le séjour du Général à Polotsk ou à Vitepsk était un obstacle aux labeurs de leur Ordre et à la diffusion de l'Évangile. Ils se soumirent cependant sans murmure. Dans la personne de Brzozowski, ils honoraient tous ces Pères, qui n'avaient jamais douté du rétablissement de la Compagnie et qui s'étaient efforcés de la maintenir dans son intégrité.

La mort déplaçait le pouvoir : les Jésuites pensèrent que le successeur de Loyola, de Laynès et d'Aquaviva, serait plus à l'aise près de la Chaire pontificale que sous le sceptre des Romanoff. Le lendemain du trépas de Brzozowski, le chef-lieu de l'Institut se transforma en simple Province, dont le Père Stanislas Szvietokowski eut la direction. Le nouveau Provincial présenta une supplique au Czar. Cette supplique tendait à obtenir la permission d'envoyer des députés à la Congrégation qui allait se réunir à Rome. Toutes les Provinces avaient droit d'y voter par leurs mandataires ; mais cette élection viciait les conditions d'existence de la Société de Jésus en Russie, telle que

Catherine II avait songé à l'établir. Elle privait le gouvernement impérial de cette autorité morale qu'il pouvait exercer sur un Institut qui, de 1786 à 1816, partant du chiffre de cent soixante-dix-huit membres, s'était rapidement élevé à celui de six cent soixante-quatorze ¹. Les Jésuites s'échelonnaient de Polotsk à Odessa ; on les rencontrait à Vitepsk et à Astracan, à Ormsk ainsi qu'à Irkoutsk ; ils possédaient des Colléges florissants, et des Missions où ils avaient eu l'art de se rendre indispensables ; plusieurs grandes familles les invoquaient comme précepteurs. Il fallait ou leur fermer la Russie ou circonscrire leur zèle dans l'enceinte de ses frontières. Par l'organe du Père Szvietokowski, ils demandent à changer la nature du contrat qui les lie à l'Empire. Galitzin, toujours hostile aux enfants de saint Ignace, conseille au Czar de saisir l'occasion qui lui est offerte, et, le 13 mars 1820, c'est un décret d'expulsion qui répond à leur supplique. Ce décret était précédé d'un rapport du ministre des cultes. Le prince Galitzin s'y pose en adversaire trop intéressé de la Compagnie de Jésus pour que ses assertions puissent faire foi au tribunal de l'histoire ; nous les admettons cependant comme un de ces documents officiels qui ne prouvent jamais ce qu'ils prétendent démontrer. On lit dans cette pièce :

« Le renvoi des Jésuites de Saint-Pétersbourg ne leur a pas fait changer de conduite. Les rapports des autorités civiles et militaires s'accordaient à prouver qu'ils continuaient à agir dans un sens contraire aux lois. Ils travaillaient à attirer dans leur croyance les élèves du rite grec qui se trouvaient au Collège de Mohilow ; et lorsque, pour leur en ôter les moyens, il fut prescrit que des Catholiques romains seuls pourraient dorénavant y faire leurs études, ils commencèrent à séduire les militaires du rite grec cantonnés à Vitepsk pour les rendre infidèles à la Foi de leurs pères.

» De même en Sibérie leur conduite ne répond point au but dans lequel ils ont été institués. Sous prétexte de vaquer aux fonctions de leur sacerdoce, ils fréquentent des endroits où aucun Catholique romain n'habite ; ils aveuglent les gens du peu-

¹ *Catalogus sociorum et officiorum Societatis Jesu in imperio Rossiaco in annum 1816.*

ple et leur font changer de croyance. Les mêmes principes dirigent leur conduite dans le gouvernement de Saratof. — Les bulles des Papes et les lois de l'Empire défendent d'engager les Grecs-Unis de passer au culte catholique romain; cependant le Père Général des Jésuites opposait à leurs réglemens une autre bulle qui permet aux Grecs-Unis, à défaut de prêtres de leur rite, de se présenter à la communion par-devant les prêtres catholiques romains. Mais les Jésuites dépassent même les dispositions de cette bulle. Ils répandent leur séduction dans les endroits qui ne manquent pas de prêtres du rite grec-uni. En 1815, j'ai rappelé au Père Général des Jésuites le contenu suivant du décret impérial du 4 juillet 1803 : « Cette tolérance, qui porte le gouvernement à s'abstenir de toute influence sur la conscience des hommes dans les affaires de Religion, devrait servir de règle aux autorités catholiques dans leurs relations avec les Grecs-Unis, et leur interdire toute espèce de tentatives pour détourner ces sectaires de leur culte. Si la Religion dominante ne se permet à cet égard aucun moyen coercitif, combien plus une Religion tolérée doit s'en abstenir ! »

» Dans les colonies aussi, les Jésuites, en séduisant les individus de la profession évangélique, répandent dans les familles les germes de trouble et de division. En 1801, les Jésuites employaient jusqu'à la violence pour convertir des Juifs : conduite incompatible, selon les termes du décret impérial du 12 août 1801, tant avec les principes généraux de la religion chrétienne, qui ne souffre aucune coaction, qu'avec les lois positives de l'Empire, qui punissent sévèrement toute espèce de séduction. On a été obligé de réclamer l'assistance des autorités locales pour arracher les enfants juifs de la maison des Jésuites.

» Mais, si quelques faits ont été réprimés alors, les principes existent toujours, et les Jésuites continuent à s'y conformer dans leur conduite, malgré tous les ordres contraires du gouvernement. L'usage même qu'ils font de leurs biens ne se trouve pas en harmonie avec les préceptes de la charité chrétienne. L'état des paysans qui habitent les terres possédées par les Jésuites dans la Russie-Blanche prouve combien peu cette Société s'occupe de leur bien-être.

» Votre Majesté Impériale a rencontré elle-même quelques-uns de ces malheureux que les maux physiques ont privés de tout moyen d'existence, munis de passe-ports¹ pour mendier leur pain. Touché de leur extrême misère, vous m'avez ordonné, Sire, d'écrire au Père Général des Jésuites combien il était contraire aux principes chrétiens d'abandonner à la pitié publique des êtres pauvres et faibles, surtout lorsque les Jésuites ont tous les moyens pour venir à leur secours.

» Tels sont les faits véritables relatifs aux Jésuites en Russie. Un Etat puissant leur accorde un refuge honorable à l'époque même où ils sont poursuivis et dispersés partout ailleurs ; jouissant du bienfait, mais repoussant la reconnaissance, ils outragent ces mêmes lois qui les reçoivent sous leur égide, opposent à leur influence salutaire une désobéissance obstinée, et, usurpant le titre de missionnaires refusé par le réglemeut de 1769 au clergé catholique romain en Russie, agissent au milieu d'un peuple éminemment chrétien comme parmi ces hordes sauvages qui ignorent jusqu'à l'existence de Dieu.

» Et lorsque, en butte à la méfiance générale et au juste mécontentement de l'Europe, les Jésuites sont accueillis en Russie avec générosité ; lorsqu'elle leur prodigue les marques les plus sensibles de confiance et d'estime, en leur imposant le devoir sacré d'élever une partie de ses enfants, leurs coreligionnaires, de répandre dans leur esprit les lumières des sciences et dans leur cœur celles de la Religion ; c'est alors même que s'armant du bienfait contre le bienfaiteur, ils abusent de l'inexpérience de la jeunesse pour la séduire, profitent de la tolérance exercée envers eux pour semer dans les victimes de leur trahison une

¹ Dans ce passage du rapport officiel, le Ministre, on le voit, cherche à intéresser la sensibilité de l'Empereur et à lui présenter les Pères de la Compagnie de Jésus comme des maîtres durs et cruels qui ne prennent aucun soin de leurs paysans. Les terres appartenant aux Jésuites avaient été le théâtre des guerres de 1812. Elles s'étaient vues dévastées aussi bien par les armées ennemies que par les troupes amies. Il devait donc nécessairement s'y rencontrer plus de misère qu'ailleurs. On laissait les plus indigents ou les plus vagabonds errer jusqu'aux portes de Pétersbourg ; mais ce n'était pas les Jésuites qui leur délivraient des passe-ports et qui les autorisaient à mendier. Les Jésuites ne pouvaient pas se substituer au gouvernement et si cette pénurie a été constatée par l'Empereur lui-même, c'est bien plutôt aux officiers de police de la province qu'il faut s'en prendre qu'à la Compagnie, dont le seul devoir était de secourir les paysans vivant dans ses domaines.

intolérance cruelle, minent les fondements des Etats, l'attachement à la Religion de la patrie, et détruisent le bonheur des familles en y portant l'esprit de discorde. Toutes les actions des Jésuites ont pour mobile l'intérêt seul, comme toutes elles ne se sont dirigées que vers l'accroissement illimité de leur pouvoir. Habiles à excuser chacun de leurs procédés illégaux par quelque règlement de leur Compagnie, ils se sont fait une conscience aussi vaste que docile.

» D'après le témoignage du Pape Clément XIV, « les Jésuites, dès leur établissement, s'étaient livrés à de basses intrigues, avaient des disputes continuelles en Europe, en Asie, en Amérique, non-seulement entre eux, mais encore avec les autres Ordres monastiques, comme avec le Clergé séculier et les établissements de l'instruction publique; ils agissaient même contre les gouvernements. On se plaignait de leur doctrine, contraire aux bonnes mœurs et au véritable esprit du Christianisme; on les accusait surtout d'être trop avides des biens de ce monde. Toutes les mesures prises par les Papes pour mettre fin à ce scandale ont été inefficaces. Le mécontentement croissait, les plaintes se succédaient, les esprits se révoltaient, et les liens mêmes du Christianisme se relâchaient. Quelques-uns des monarques catholiques, ne voyant point d'autres moyens de détourner l'orage qui menaçait de destruction leur Eglise, se virent obligés d'expulser les Jésuites de leurs Etats. » C'est dans ce sens que s'exprimait alors le Pape, dont la pénétration découvrit la cause de tant de maux dans les principes fondamentaux de la Compagnie des Jésuites, et qui s'est décidé, en conséquence, à dissoudre cette Compagnie pour rendre l'ordre et la paix à l'Eglise.

» Lors de l'éloignement des Jésuites de Saint-Petersbourg, il fut déjà question de les renvoyer tous hors de la Russie; mais Votre Majesté Impériale a décliné cette mesure, par la raison qu'avant de l'effectuer il fallait trouver des Ecclésiastiques connaissant les langues étrangères, afin de pouvoir remplacer les Jésuites dans les colonies ainsi que dans d'autres endroits.

» Maintenant qu'il appert des renseignements pris par moi que les autres Ordres monastiques du culte catholique romain peuvent fournir le nombre suffisant de Prêtres capables de remplir

les fonctions de leur sacerdoce dans les colonies, et que, de l'autre côté, les Jésuites se montrent plus coupables que jamais, j'ose proposer à Votre Majesté Impériale d'ordonner ce qui suit :

» Les Jésuites, s'étant mis par leur conduite hors de la protection des lois de l'Empire, comme ayant oublié non-seulement les devoirs sacrés de la reconnaissance, mais encore ceux que le serment de sujet leur imposait, seront renvoyés hors des frontières de l'Empire, sous la surveillance de la police, et ne pourront jamais y rentrer sous quelque forme et dénomination que ce soit. »

Dix autres articles, réglant, expliquant ou corroborant le décret d'expulsion, s'attachent dans leurs détails à rendre plus dur cet exil, qui ne se base sur aucun fait certain. Puis le ministre des cultes conclut ainsi :

» En cas que Votre Majesté Impériale daigne agréer ces propositions, j'oserais la supplier de charger les ministres de l'intérieur, des finances et moi, chacun pour ce qui le regarde, de l'exécution immédiate des articles ci-dessus.

» C'est ainsi qu'un terme sera mis en Russie à l'existence des Jésuites indociles aux lois et aux autorités de l'Etat, auxquelles ils doivent, d'après la parole de saint Paul, être soumis, non-seulement par la crainte du châtement, mais aussi par le devoir de la conscience. Ainsi seront éloignés des hommes privés de ces véritables lumières qui viennent d'en haut, sourds à la voix de saint Jacques, dont les saintes paroles terminent la bulle par laquelle le Pape Clément XIV a supprimé la Compagnie de Jésus :

« Y a-t-il quelqu'un qui passe pour sage et pour savant entre
 » vous? qu'il fasse paraître ses œuvres dans la suite d'une bonne
 » vie avec une sagesse pleine de douceur. Mais, si vous avez
 » dans le cœur une jalousie pleine d'amertume et un esprit de con-
 » tention, ne vous glorifiez point fausement d'être sages, et ne
 » mentez pas contre la vérité. Ce n'est pas là la sagesse qui vient
 » d'en haut; mais c'est une sagesse terrestre, animale, diabo-
 » lique. Car où il y a jalousie et un esprit de contention, il y a
 » aussi du trouble et toute sorte de désordres. Mais la sagesse
 » qui vient d'en haut est premièrement chaste, puis amie de la
 » paix, modérée et équitable, docile, pleine de miséricorde et
 » des fruits des bonnes œuvres; elle ne juge pas, elle n'est pas

» double et dissimulée. Or, les fruits de la justice se sèment
» dans la paix par ceux qui font des œuvres de paix. »

Voilà encore un édit de bannissement contre les disciples de l'Institut; la Russie les chasse de son sein, comme la France, l'Espagne, le Portugal, Naples et le duché de Parme le firent au dix-huitième siècle. Un petit-fils de la grande Catherine applique aux Jésuites, préservés de la mort par son aïeule, les paroles que Clément XIV leur jetait en licenciant le corps d'élite de l'armée chrétienne. Par une de ces anomalies auxquelles l'histoire de la Compagnie nous a forcément habitué, tous les Monarques qui se laissent entraîner dans les voies de l'arbitraire, tous les ministres qui signent des décrets de proscription, tous les peuples qui regardent passer ces exilés ne songent pas à se demander de quels crimes on les accuse. Il existe une loi qui sert de base à chaque Code criminel et qui est le fondement de toute justice. Cette loi, aussi vieille que le monde, veut de punir qui que ce soit avant de l'avoir fait juger et d'avoir précisé les imputations portées contre lui. Les Jésuites n'ont jamais pu jouir du bénéfice de cette loi. A Lisbonne, le marquis de Pombal les condamne de son chef; en Espagne, Charles III et d'Aranda, son ministre, les suppriment; les Parlements de France, aux ordres de Choiseul et de madame de Pompadour, fabriquent des arrêts où l'iniquité le dispute à l'ignorance. A Rome même, dans une heure de cécité pontificale, Clément XIV brise la Société dont les plus saints, dont les plus grands de ses prédécesseurs sur la Chaire de Pierre ont glorifié les services et honoré les vertus. Chez ces peuples de mœurs si diverses, mais qui tous tiennent à la législation naturelle comme à la garantie de leurs droits, la Compagnie de Jésus a souvent trouvé des accusateurs, des proscriptionnaires et des bourreaux, elle réclame encore des magistrats intègres. Elle a été condamnée, flétrie, exilée, décimée; elle n'a jamais été jugée.

Le rapport du prince Galitzin, œuvre du conseiller Tourgueneff et du comte Capo d'Istria, ne porte pas l'empreinte de cette haine vivace qui se rencontre seulement dans des hommes appartenant au même culte. On ne charge pas les Jésuites de crimes imaginaires, on ne dénature point leurs correspondances;

on semble invoquer le prétexte le plus plausible pour les sacrifier au triomphe des Sociétés bibliques et des rêves de fédération d'Alexandre; mais le document officiel reste dans les bornes d'une modération calculée. Le gouvernement possède les papiers de la Compagnie, ses correspondances avec Rome et avec les Jésuites de tous les pays. On a dit et accrédité à Pétersbourg que les Russes embrassant le Catholicisme recevaient par l'entremise des Jésuites un bref du Saint-Siège qui leur accordait la faculté de paraître schismatiques lorsque, dans le for intérieur, ils étaient unis à l'Eglise romaine. On a même prétendu que le gouvernement moscovite avait entre les mains des preuves de cette hypocrisie. Le rapport n'en fait aucune mention; on n'en découvre nulle trace dans les archives impériales; tout tend même à établir qu'à cette époque, si les Sociétés bibliques et le néo-christianisme d'Alexandre eussent pu tourner une pareille arme contre Rome, ils n'auraient pas manqué de s'en servir.

Nous avons sous les yeux des copies de ces brefs, copies qu'on affirme authentiques et levées sur l'original. Mais, comme l'historien doit se tenir en garde et se défier des falsifications ainsi que des documents apocryphes suggérés par l'esprit de parti; comme, d'un autre côté, le Saint-Siège et les Jésuites se sont toujours inscrits en faux contre de semblables documents, nous ne pouvons y ajouter foi jusqu'à preuve plus décisive.

De ce rapport, accepté par l'Empereur, il surgit bien quelques excès de zèle catholique, mais ces faits individuels, en supposant leur véracité démontrée, méritaient-ils la peine sévère appliquée à tout un Ordre? L'autorité ne les signalait que depuis très-peu d'années; est-il présumable que les Jésuites aient cherché à se compromettre, précisément lorsqu'ils se savaient en butte aux méfiances de Galitzin, aux intrigues des Sociétés bibliques et des Universités, sur lesquelles l'Empereur venait de sanctionner leur triomphe?

A la nouvelle de l'ukase qui brise les liens existants depuis plus de deux siècles entre les Catholiques de la Russie-Blanche et la Compagnie de Jésus, la consternation fut générale. Des larmes coulent dans les églises; chacun accourt du fond des steppes pour voir une dernière fois ceux qui ont si souvent consolé les

Catholiques. Dans toutes les villes où s'éleva une maison de l'Ordre, des commissions furent nommées par le gouvernement; elles se composèrent d'un Magistrat, d'un Ecclésiastique séculier et d'un Religieux. Ces commissions avaient ordre d'interroger individuellement chaque Jésuite, de lui promettre des avantages sans bornes et la faveur du pouvoir, s'il voulait renoncer à l'Institut. Trois ou quatre vieux Pères, sur près de sept cents, se laissèrent séduire.

Pour se former une idée, même imparfaite, de l'existence à laquelle les Jésuites s'étaient voués, il ne faut pas seulement les étudier au milieu des cités ou parmi les enfants qui bénissaient leur nom et acquittaient, par une reconnaissance dont les preuves subsistent encore, les bienfaits de l'instruction chrétienne ou de l'éducation première. Ce ne fut point là qu'ils apparurent plus grands par le sacrifice de toutes les joies humaines que par le travail; mais il importe de jeter un regard sur les Missions que le gouvernement leur donna à défricher. Dès le 5 avril 1805, le Père Fidèle Grivel écrivait des bords du Volga à un de ses amis de France : « Il n'y a que vingt mois que la Compagnie est chargée de ces Missions, et déjà il y a un changement notable. Il y a cent mille Catholiques répandus dans le gouvernement de Saratof; ils sont divisés en dix Missions, dont six sur la rive gauche et quatre sur la rive droite du Volga. Chaque Mission est composée de deux, trois, quatre ou cinq colonies ou villages. Ma Mission est à Krasnopolis, sur la rive gauche. J'ai neuf cent soixante-deux communicants en quatre colonies; chacune a une assez jolie église de bois.

» Ce n'est pas ici un Japon, ni un pays de Hurons, ce n'est pas non plus un Paraguay; c'est un diminutif de l'Allemagne quant au moral, et jusqu'ici il n'y a pas d'apparence que nous mourrions martyrs. Je suis satisfait et disposé à rester ici volontiers le reste de ma vie. »

Les Jésuites n'avaient pas en Russie l'attrait du péril pour les exciter, l'enthousiasme ou la résistance des peuplades sauvages pour les animer. Leur zèle ne devait éclater qu'aux yeux des autorités militaires. Il était circonscrit dans d'étroites limites; les franchir eût été un crime irrémissible. Il fallait être modéré dans

son ambition de civiliser par la Foi. Ils avaient à vaincre les vices invétérés de ces populations sans patrie, les défiances des Grecs ; souvent, comme à Riga, les susceptibilités protestantes refusant aux Catholiques un peu de cet espace et de cet air libre qu'elles savent si bien conquérir pour elles. La capitale de la Livonie était toujours la cité intolérante par principe : au nom de Luther, elle tendait à opprimer la Religion romaine. Chaque culte pouvait élever son temple dans les murs de cette ville ; il était interdit aux seuls Catholiques de jouir d'une prérogative qu'ils sollicitaient depuis trois siècles. Vers 1802, ils osèrent s'adresser à l'empereur Alexandre et lui demander des Jésuites. Le Père Gruber reçut ordre d'en faire passer trois en Livonie : il désigna Joseph Kamienski, Marcinkiewicz et Puell, qui arrivèrent le 10 février 1804. Le prince de Wurtemberg et les magistrats moscovites accueillirent avec empressement ces Religieux ; mais bientôt ils n'eurent pas de peine à s'apercevoir des inimitiés secrètes ou patentes auxquelles leur ministère allait être en butte. La plupart des Catholiques de Riga s'étaient laissé gagner par cette fièvre de débauche qui épuise les grands centres commerciaux. Les trois Missionnaires succombaient à la peine sans espérance de succès, lorsque, en 1806, le Père Joseph Coince se fit leur auxiliaire.

A peine a-t-il pris connaissance de la position morale dans laquelle languissent les habitants de Riga, qu'il s'ingénie pour y remédier. Par une de ces inexplicables corruptions dont il ne faut accuser aucun culte, car aucun n'est responsable de pareilles monstruosités, le catéchisme luthérien que les pères de famille se voyaient forcés de mettre entre les mains de leurs enfants n'était qu'un code d'athéisme et de lubricité. Coince en oppose un qui reçut la sanction de l'autorité ; mais il devenait urgent de le faire accepter aux familles, plus urgent encore d'arracher la jeunesse des deux sexes à tous les vices précoces dont elle portait le germe en elle. Coince avait mesuré l'étendue du mal : il le conjure en publiant des livres de morale adaptés à l'intelligence abâtardie de ces peuples ; il crée des écoles. Afin d'attirer la confiance des parents, il charge des fonctions d'institutrices de nobles dames françaises et allemandes. Sous la direction de la comtesse de Cossé-Brissac et de la baronne de Holk, elles donnent à ces es-

pièces de salles d'asile de l'enfance un développement extraordinaire. La bienfaisance des femmes aidait la charité du Jésuite : il triomphe en peu de temps des préventions et des instincts mauvais.

Coince avait rendu chaste et pieuse la génération naissante, il voulut la faire libre. Des lois iniques pesaient depuis trois siècles sur les Catholiques, dont les Protestants de Suède étaient parvenus à nier les droits de citoyens. Pour ces émancipateurs de la pensée humaine, les Catholiques ne sont plus que des Juifs du quatorzième siècle, auxquels on refuse les privilèges de la patrie et même l'honneur de mourir sous le drapeau national. Le Jésuite entreprend de détruire cet abus de la force. Le marquis de Pallucci se trouvait gouverneur de Riga au nom du Czar. Le Père Coince lui communique ses plans de réhabilitation ; Pallucci les adopte, il s'engage à les favoriser. Il assemble les notables de Livonie, il leur soumet les propositions que le Jésuite a inspirées ; un cri de répulsion s'échappe de toutes les bouches. Le Jésuite est accusé de semer la perturbation dans ce pays et de tendre au renversement des lois ecclésiastiques et civiles. La menace ne l'effrayait pas plus que les insultes : on songe à lui susciter d'autres obstacles. Un procès lui est intenté ; mais, après six mois de débats judiciaires, l'Empereur publie un décret qui garantit aux Catholiques la liberté de croire et de prier en commun.

Jusqu'alors ils n'avaient pas même eu le triste privilège de faire ouvrir à leurs pauvres ou à leurs malades les portes des hospices publics. Coince avait triomphé du Protestantisme, il conçoit l'idée d'offrir un asile aux souffrances dont il est le seul consolateur. Tous les moyens lui manquent ; néanmoins cet homme sait espérer contre toute espérance, et, sans autre levier que son zèle, mener à bonne fin les entreprises les plus ardues. Un hôpital était par lui jugé indispensable : il intéresse le marquis de Pallucci à ses projets. Le Jésuite parle, il fait parler ; il émeut les cœurs, il réveille dans les âmes le sentiment de la pitié, et le 16 juillet 1814 la première pierre de l'édifice était posée. Le 15 août 1815, cette demeure de l'indigence recevait toutes les misères.

Mais l'orage dirigé par les Sociétés bibliques commençait à gronder sur la Compagnie de Jésus. Le Père Coince était l'un des adversaires de leur système : le premier il reçoit ordre d'abandonner cette nouvelle patrie que ses sueurs ont arrosée et où, par la puissance de sa volonté, il a fécondé tant de miracles de civilisation. Il faut renoncer à ces œuvres si laborieusement enfantées ou abjurer l'Institut de saint Ignace. Les Jésuites compagnons du Père Coince et Coince lui-même n'hésitent pas un seul instant. Ils étaient entrés proscrits dans l'empire de Russie, ils en sortirent proscrits. Les Catholiques se pressaient autour d'eux avec des prières et des larmes. Coince et Krukowski pleurent avec leurs fidèles, mais le sacrifice était consommé ; les Jésuites partirent. Le peuple leur témoignait sa tristesse par de touchantes effusions. Le gouverneur de Riga ne craint point de s'associer à ces regrets ; le 13 juillet 1820 il adresse au disciple de l'Institut la lettre suivante, touchant résumé des bonnes œuvres accomplies.

« Mon très-révérend Père,

» Si je n'ai pas répondu jusqu'à ce moment à la lettre dont vous m'avez honoré le 1^{er} avril dernier, c'est que j'ai toujours espéré voir retarder l'époque de votre départ ; mais, puisqu'il vient d'être fixé, je m'empresse, mon très-révérend Père, de vous prévenir que j'ai donné tous les ordres nécessaires pour qu'il vous soit fourni, ainsi qu'aux autres Pères qui partent avec vous, tout ce qui est nécessaire pour votre voyage. Les sentiments que vous me témoignez, mon très-révérend Père, dans votre lettre, m'ont rappelé le vif chagrin que j'ai souvent éprouvé de n'avoir pas été à même de contribuer comme je l'aurais voulu à tout le bien que vous avez fait et que vous avez voulu faire ici, et m'ont sensiblement pénétré de douleur pour la perte que non-seulement la communauté catholique va éprouver par votre départ, mais tous les habitants de Riga en général, les écoles que vous avez établies ici pour les deux sexes, l'hôpital et la Société des dames séculières de la Miséricorde, tous monuments qui par eux seuls suffiraient pour attester de votre zèle et de vos soins infatigables pour la ville de Riga, si d'ailleurs toute votre

conduite et celle de vos Pères ne vous eussent donné les plus grands droits aux regrets bien sincères que cause votre éloignement. Persuadé que, sensible à l'attachement que l'on vous a témoigné ici, vous éprouverez, mon très-révérend Père, quelques regrets de quitter le bien que vous avez fait, je crois les adoucir par l'assurance que je vous donne de faire tous mes efforts pour maintenir dans leur état actuel tous les établissements dont cette ville vous est redevable. Les vœux bien sincères que je forme pour votre bonheur vous suivront partout, et si jamais vous pouvez me croire propre à vous être utile, disposez de moi comme d'un ami qui vous est sincèrement attaché.

» P., marquis DE PALLUCCI. »

Le même dévouement à l'humanité éclate sur les points les plus reculés de la Russie. C'est là que de préférence les Jésuites fixent leur séjour, c'est de là aussi qu'ils veillent comme des mères attentives sur ces douleurs de l'âme et du corps dont personne, en dehors d'eux, ne semble se préoccuper. Il existe à Mozdok, sur le Caucase, une colonie formée de prisonniers et du rebut de différents peuples. Cette colonie croupit dans l'ignorance, ne songeant qu'à satisfaire ses vices et ses haines. La force elle-même n'a pu assouplir ces natures rebelles. L'empereur Alexandre veut que les Jésuites tentent un dernier essai. Ils ont à subir des vicissitudes de toute sorte, des outrages de toute nature; mais enfin, vers l'année 1810, ils arrivent à la solution du problème. Les colons de Mozdok, vaincus par la persévérance des Missionnaires, leur rendent les armes, et déjà le Père Woyzevillo se jette dans le Caucase pour annoncer aux indigènes le Dieu mort sur la croix. Des obstacles insurmontables semblent conspirer pour frapper leurs travaux de stérilité. Les Pères Suryn et Gilles Henry en triomphent par des merveilles de patience et de courage. Ils sont les Apôtres de ces hommes à demi barbares; ils deviennent les Anges protecteurs des troupes russes cantonnées au milieu de ces régions, chaque jour exposées au double fléau de la peste et de la guerre.

D'inénarrables privations, d'affreuses souffrances étaient réservées aux Jésuites dressant leur tente dans ces montagnes. A

la voix de leur chef, aucune ne recule, et, dans l'abandon de leur correspondance intime, voici de quelle manière ils acceptent cette vie de tribulations. Le Père Gilles Henry, Jésuite belge, écrit de Mozdok, le 29 juin 1814 : « On vient de publier ici l'ordre de renvoyer tous les Polonais. Tout en entrant dans leur joie, je me sens le cœur singulièrement affligé de voir partir ces pauvres malheureux, que nous avons comme régénérés en les transformant en agneaux, d'ours qu'ils étaient. Maintenant mes dépenses me paraissent agréables, et je ne prévois qu'avec peine le moment où je ne devrai plus me priver de mon pain, de mon dîner pour en nourrir l'affamé, de mon manteau, de mes bottes et même de mes bas pour en revêtir les membres précieux, les frères bien-aimés de mon Sauveur. Il me semblera qu'il me manquera quelque chose lorsque je n'aurai plus l'occasion de revenir couvert de vermine. Si j'avais quelque chose à regretter, c'est de m'être trop désolé de la Providence, c'est de ne pas m'être privé davantage de mon repos pour alléger leurs douleurs. »

Dans une autre lettre du 13 juillet 1814, ce même Jésuite écrit encore : « On a été dans de grandes alarmes à Astracan, on a cru que le Révérend Père Suryn était tombé entre les mains des païens. Depuis sept ans, j'ai, chaque jour, de pareilles craintes sur le compte de notre Supérieur. Mais serait-ce donc un malheur, si l'un de nous, en exerçant le saint ministère, était fait prisonnier? Heureuse captivité qui probablement briserait les chaînes par lesquels l'enfer tient les montagnards en captivité! Serait-ce un malheur si l'un de nous était dévoué à la rage des païens? Nous voulons arborer l'étendard de la Croix, et le sang des Martyrs n'est-il pas la semence des Chrétiens? »

Le 10 août de la même année, le Père Henry n'ambitionne plus le martyre. Il raconte les calamités auxquelles ses pauvres Chrétiens et ses soldats captifs se voient en butte. Ici ce sont des nuées de sauterelles qui dévorent les moissons et empoisonnent l'air; là c'est la peste avec toutes ses horreurs; puis, après le récit de ces fléaux, le Jésuite ajoute en sollicitant grâce pour sa charité : « Il me reste à demander pardon des dépenses que

j'ai faites. Comment agir? Quelle règle observer lorsqu'un malade meurt faute de pain, sort de l'hôpital sans chemise? Qu'auriez-vous fait si vous eussiez rencontré le fils de M. le comte Potocki sans bas, sans souliers, sans culottes, sans chemise? Pourrait-on me reprocher d'avoir demandé son mouchoir à la première dame que je rencontrais, ses bottes à un cosaque, sa chemise à un autre? Mille cas semblables se présentent. Depuis Pâques je suis sans argent, et je dépense par mois trois cents roubles. Grâce à la divine Providence, je n'ai pas de dettes. Personne ne serait resté en vie pour porter de nos nouvelles en Pologne; mais j'ai fait instance auprès du général, et, quoiqu'il n'y ait ici aucune troupe pour les remplacer, il vient d'envoyer par une estafette ordre de faire partir de suite tous les Polonais de Mozdok, les malades mêmes sur des voitures. Quels douloureux adieux je vais recevoir! J'en reçois de plus consolants des moribonds qui, au moment de rendre l'âme, tournent encore les yeux vers moi, comme s'ils voulaient me dire : « A vous revoir dans le ciel, mon cher Père. »

Telles sont les vastes conspirations dont les Jésuites s'occupent sans cesse. Ce que le Père Henry retrace avec tant de naïveté, tous les autres, dispersés dans l'empire de Russie, le confirment par leurs écrits et encore mieux par leurs actes. Le jour et la nuit ils sont entre les désespoirs de la peste et la pénurie de secours humains. Ils subviennent à tous ces maux; et, lorsque l'arrêt de proscription leur est signifié sur cette terre désolée, le Père Gilles Henry adresse au Père Grivel sa dernière lettre. Elle est ainsi conçue :

« Depuis seize ans que nous sommes à Mozdok, au pied du mont Caucase, nous avons tenté inutilement de pénétrer dans l'intérieur des terres occupées par des gens barbares, Païens ou Mahométans, qui regardent comme une bonne œuvre le massacre d'un Chrétien. Cependant nos travaux n'ont pas été inutiles pour les colons du pays, et surtout pour les troupes qui passent sans cesse en ce pays, de la mer Caspienne à la Mer Noire et de Mozdok à la Géorgie. Depuis l'invasion de la Russie par les Français, nous n'avons pas eu un moment de repos. Le gouvernement russe a envoyé ici douze mille Polonais pri-

sonniers, sans foi, sans mœurs; mais l'exil et les maladies les ayant attaqués, nous en avons profité pour les ramener à de meilleurs sentiments, et Dieu a béni nos travaux.

» A Mozdok, nous avons deux cents Catholiques, Arméniens fidèles; et, comme il passe ici beaucoup d'étrangers qui vont ou reviennent de Russie en Géorgie ou en Chine, et qu'on ne trouve ni hospice ni hôtellerie, nous avons bâti un grand hospice où tous les voyageurs sont admis indifféremment, et gratis autant que nous pouvons. Nous avons eu occasion de donner l'hospitalité à plusieurs Anglais. Nous avons élevé une grande église. Après avoir tant travaillé pour le bien de cet État, on veut nous renvoyer comme tous les autres Jésuites. Mais, non contents de nous chasser, on voudrait nous déshonorer en nous rendant apostats. On nous a fait des promesses et des menaces. Nous avons répondu qu'avec la grâce de Dieu, nous voulions vivre et mourir dans la Compagnie de Jésus. »

On les expulsait du Caucase au moment où l'Asie allait se rouvrir devant eux. Les Arméniens, délivrés du joug des Perses et tombés sous la domination de la Russie, montraient une vive répugnance à embrasser le schisme des Grecs. Ils invoquaient des Missionnaires pour se confirmer dans leur Foi. La Perse faisait le même vœu; elle demandait les membres de la Société de Jésus que l'empereur Napoléon lui avait fait entrevoir un jour. Lorsque le Général Gardanne conclut, au mois de janvier 1808, alliance avec la Perse, Napoléon, qui voulait se faire accepter en Asie comme l'héritier direct des rois ses prédécesseurs, fit insérer dans le traité une clause vraiment extraordinaire. Il exigea protection pour les Jésuites que la France aurait le droit d'envoyer en Perse, et cela au moment même où ils étaient bannis de son empire et où le Pape ne les avait pas rendus à l'existence¹. Mais ce nom de Jésuite retentissait au

¹ Le traité conclu entre la France et la Perse contient, à l'article 15, les clauses suivantes :

« Les Prêtres qui se trouveront en Perse pour instruire et diriger les Chrétiens seront honorés de toute la bienveillance de Sa Hautesse, à condition qu'ils ne s'ingéreront point dans ce qui regarde la Foi musulmane, et qu'ils ne se permettront rien de contraire à cette Religion. Les Prêtres, Moines et Religieux de la loi de Jésus qui habiteront la Perse pour remplir les fonctions de leur culte, se trouvant à l'ombre de la protection impériale, ne seront vexés ni tourmentés par personne, et eux-mêmes ne mettront jamais le pied hors du sentier du devoir, et ils ne de-

loin ; il portait avec lui une signification que les Orientaux se montraient heureux d'admettre. Napoléon, au témoignage du colonel Mazorewicz, ambassadeur de Russie à Téhéran, se garda bien de laisser échapper ce moyen d'influence.

On avait calomnié les disciples de Loyola passant leur vie dans les glaces de la Sibérie et dans les montagnes du Caucase ; entre la misère des indigènes et les langueurs des exilés. Lorsque le gouvernement apprit que la détermination de ces Pères était aussi immuable que celle de leurs compagnons, Galitzin, qui sent le besoin de les conserver, leur propose une dernière transaction. Ils sont libres de rester fidèles à leurs vœux, on les accepte comme Jésuites ; ils doivent seulement se dépouiller de leur habit et de leur nom. Les Missionnaires, encore plus attachés à leur Institut qu'au Calvaire sur lequel ils se placent volontairement, calvaire qui ne leur manquera pas ailleurs, refusent le compromis. Les négociations durèrent plus d'un an ; et, lorsqu'ils partirent de ces lieux, où ils avaient adouci tant de souffrances, les gouverneurs-généraux les comblèrent de témoignages d'estime. Dans la Crimée comme sur les bords du Volga, la séparation fut aussi cruelle. Le marquis de Pallucci avait déploré leur retraite, le général del Pozzo, qui commandait à Astracan, mourut de douleur, et les Chrétiens du Caucase essayèrent de désobéir à l'ordre de l'Empereur. On chercha en Allemagne et en Pologne des Ecclésiastiques pour remplacer les Jésuites qui évangélisaient ces montagnes, il ne s'en présenta point.

Les affiliations bibliques triomphaient en Russie sur les débris

vront jamais rien faire qui puisse blesser et contrarier la croyance musulmane ; et si un Musulman, des Arméniens ou des Européens se comportaient avec irrévérence envers des Prêtres, le juge de l'endroit, après la vérification des choses, les punirait et les remettrait dans le devoir, de façon que dorénavant ils ne leur manquassent plus de respect. Les juges ne trouveront pas mauvais que les Chrétiens habitant les contrées du Daghestan, de Tauriez et de Kara Bogh, de l'Irak, du Farsistan et autres provinces de l'Empire, portent du respect aux Prêtres. Personne non plus ne contrariera les Arméniens et enfants d'Arméniens qui seront auprès des Prêtres, soit pour s'instruire, soit pour les servir. Si les Prêtres désirent construire soit une église, soit une chapelle, personne ne les en empêchera, et on leur donnera aussi un terrain, conformément à ce qui est énoncé en l'article 2. » (*Recueil des traités de commerce et de navigation entre la France et les puissances étrangères entre elles*, par M. le comte d'Hauterive.)

Le Père Gilles Heury, dans une lettre en date du 29 mars 1829, écrit au Père Raymond Brzozowski que le colonel Mazorewicz lui avait assuré qu'on lisait dans le traité : *Galliam habituram jus mittendi Jesuitas in Persidem.*

de la Compagnie de Jésus ; leur victoire ne fut pas de longue durée. Sous le règne d'Alexandre, elles avaient pris de vastes développements, mais peu à peu le Czar s'avoua qu'il s'était donné des maîtres. Son âme inquiète cherchait partout la vérité comme un aliment nécessaire à ses pensées ; il essaya de comprimer l'essor de ces Sociétés, dont le but n'était plus pour lui un mystère. Lorsque, aux portes du tombeau, il confessa, dit-on, la divinité et la prééminence du Catholicisme ¹, il léguaient en

¹ Ce retour vers l'unité catholique ne se trouve confirmé par aucun acte officiel, par aucun témoignage public. Le caractère d'Alexandre, son penchant pour la vérité religieuse, et les tristesses de ses dernières années ont sans doute contribué à accréditer un bruit qui jusqu'ici n'a peut-être d'autres fondements que l'entrevue du Czar avec le prince abbé de Hohenlohe, dont le nom est si célèbre en Europe. Dans ses *Lichtbliken und ergebnissen*, le Prince raconte ainsi lui-même cette entrevue :

« S. M. l'empereur Alexandre vint à Vienne au mois de septembre 1822. Ce Monarque, qui avait voué une amitié sincère à la famille princière de Schwarzenberg, manifesta au prince Joseph de cette illustre maison le désir de me connaître.

» L'audience que S. M. devait me donner fut fixée au 21 septembre, à sept heures et demie du soir. Ce jour sera toujours pour moi un des plus remarquables de ma vie. J'adressai la parole en français à S. M., et je lui dis :

« sire, la divine Providence a placé V. M. sur un des degrés les plus élevés de la grandeur terrestre ; c'est pourquoi le Seigneur exigera aussi beaucoup de V. M. ; car la responsabilité des rois est grande devant Dieu. Il a fait choix de V. M. comme d'un instrument au moyen duquel il a voulu donner le repos et la paix aux nations européennes. De son côté, V. M. a répondu aux vœux de la Providence, en exaltant la Bénédiction de la Croix et en relevant par votre puissante volonté la Religion qui était renversée. Je regarde le jour d'aujourd'hui comme le plus heureux de ma vie, parce que j'ai le bonheur, dans ce moment, de témoigner à V. M. le profond respect dont je suis pénétré pour elle. Que le Seigneur vous confirme par sa grâce, et qu'il vous protège par ses saints anges ! Telle sera l'humble prière qu'à partir d'aujourd'hui j'adresserai au Ciel pour V. M. »

» Ces paroles furent suivies d'une pause pendant laquelle l'Empereur ne cessa de me regarder ; puis il se jeta à genoux en me demandant la bénédiction sacerdotale. Il me serait difficile d'exprimer par des paroles l'émotion que j'éprouvai dans ce moment. Voici tout ce que je pus lui dire de la plénitude du cœur :

« Je dois permettre qu'un aussi grand Monarque s'abaisse de la sorte devant moi, parce que le respect que V. M. me témoigne ne s'adresse pas à moi, mais à celui que je sers et qui vous a délivré par son sang précieux, ô grand prince, comme il nous a délivrés tous. Que le Dieu triple et un répande donc sur V. M. la rosée de sa grâce céleste ! Qu'il soit votre bouclier contre tous vos ennemis, votre force dans chaque combat ! Que son amour remplisse votre cœur, et que la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ demeure sur vous en tout temps. »

» C'est tout ce que je pus dire, parce que les larmes s'échappèrent de mes yeux de tous côtés. S. M. me pressa contre son cœur ; après quoi, ému moi-même d'une manière inexprimable, je le serrai à mon tour contre mon sein palpitant.

» Notre entretien roula ensuite sur divers événements qu'il ne m'est pas permis de raconter ici, l'Empereur m'ayant imposé le silence en me les confiant. Je demeurai auprès de Sa Majesté jusqu'à onze heures moins un quart. Comme mon cœur saigna lorsque j'appris sa mort deux ans après : « Non, il ne se passe point de jour que je ne me souviens de lui dans mes prières au Tout-Puissant. »

même temps à son successeur le soin de renverser cette agrégation protestante. L'empereur Nicolas se montra fidèle à la dernière politique d'Alexandre, et les Sociétés bibliques subirent le destin qu'elles avaient préparé à l'Institut de Loyola.

Tandis que les Jésuites servaient de mot de ralliement aux hérétiques s'efforçant de tuer la Foi, l'Institut de Loyola, rétabli par le Souverain Pontife Pie VII, se livrait à Rome à un grand travail intérieur¹. Le Gesù et le Noviciat de Saint-André leur étaient rendus, ils y revenaient pleins de joie et d'espérance. Les Papes avaient voulu que la maison-mère fût conservée dans l'état où elle se trouvait au jour de l'arrestation du Père Ricci. La bibliothèque seule avait été vendue à l'encan par ordre des commissaires de Clément XIV. L'église du Gesù était dépouillée de la statue en argent de saint Ignace et de plusieurs objets précieux qui ornaient le temple²; mais, à part ce tribut payé à la

¹ Le cardinal Paeca, l'ami et le conseil du Pape Pie VII, fut un des princes du Sacré-Collège qui, dit-on, exercèrent le plus d'influence auprès du Pontife pour le déterminer à proclamer la résurrection de la Société de Jésus, résurrection à laquelle le cardinal Consolvi semblait s'opposer par des motifs politiques. Dans le manuscrit inédit où Paeca raconte les événements de son second ministère, nous trouvons un passage qui laisse toute la gloire de l'initiative à Pie VII. Paeca s'exprime ainsi : « Une des premières opérations que le Pape désira faire fut celle, si glorieuse pour lui, du rétablissement de la Compagnie de Jésus. Dans les entretiens que j'avais chaque jour avec lui, durant notre exil de Fontainebleau, nous avions souvent parlé des graves préjudices causés à l'Eglise et à la société civile par la suppression de cet Ordre, aussi justement célèbre dans l'éducation de la jeunesse que dans les Missions apostoliques. J'avais donc lieu d'espérer que le Pape ne serait pas éloigné de songer un jour à ressusciter les Jésuites à Rome, ainsi que dans toutes les contrées qui, à l'exemple de l'empereur Paul de Russie et de Ferdinand IV, roi de Naples, les avaient réclamés pour leurs peuples. Arrivé à Rome le 24 mai 1814, les entretiens de Fontainebleau se présentèrent tout-à-coup à mon esprit; mais, suivant les vues de la politique humaine, cette opération me paraissait encore peu mûre, et, à cause des circonstances, je la regardais peut-être comme imprudente et très-difficile. Nous étions à peine échappés aux tempêtes soulevées par la secte philosophique qui rugissait au seul nom de Jésuites, et nous ignorions ce que diraient les cours étrangères du rappel d'un Institut dont, peu d'années auparavant, tous les souverains catholiques avaient exigé l'entière suppression.

» Malgré ces motifs, vers la fin de juin, environ un mois après notre retour à Rome, je voulus faire une tentative sur l'esprit du Pape, et je lui dis un jour à l'audience : « Très-Saint Père, il faudra reprendre de nouveau notre conversation sur l'Ordre de Jésus, » et, sans que j'ajoutasse autre chose, le Pape répliqua : — Nous pouvons rétablir la Compagnie à la prochaine fête de saint Ignace. » Cette réponse spontanée et inattendue de Pie VII me surprit et me remplit de consolation.

² Ce fut le traité de Tolentino qui força Pie VI à ces déplorables spoliations. Bonaparte l'obligeait de payer à la France vingt-cinq millions. Rome était obérée, et au lieu de faire peser sur le peuple cet impôt d'une injuste conquête, le Pape aimait mieux priver les églises de leurs richesses artistiques.

Révolution française, la maison n'avait subi aucun changement. Devenue communauté de prêtres dont le savant Marchetti était le chef, elle fut presque entièrement composée d'anciens Jésuites. Ils y vivaient, ils y mouraient, ils y étaient ensevelis. On avait vu parmi ces vieillards les Pères Alberghini, Hervas, bibliothécaire du Pape, François de Sylva, Lascaris, Ximenez et Velasco y terminer une carrière que les travaux scientifiques illustrèrent beaucoup moins que les vertus sacerdotales. Tout était maintenu par eux dans la même régularité; ils n'avaient interrompu ni une cérémonie ni une instruction dans l'église. Muzzarelli y avait même fondé les exercices du Mois de Marie, que plus tard tous les diocèses de la Chrétienté adoptèrent.

Dans sa sollicitude pour l'accomplissement de ses vœux, Pie VII ne se déguisait point que l'éloignement du Général entraînait des retards inévitables, et que son séjour en Russie ferait naître des difficultés pour l'exécution de la bulle de rétablissement. Au moment même où cette bulle fut publiée, le 7 août 1814, il désigna le Père Louis Panizzoni pour remplacer Brzozowski dans les Etats Pontificaux, jusqu'à ce que le Général lui-même eût pris d'autres mesures. Le 21 décembre, Jean Perelli fut nommé Provincial de Rome et Vicaire-Général. Proscrits sur tous les points du globe, les Jésuites s'étaient réfugiés autour de la chaire de Saint-Pierre comme dans un asile ouvert à l'infortune. Il n'y eut pas de ville, pas de bourg en Romagne qui n'eût reçu quelque Père espagnol, portugais ou napolitain. Les Missionnaires du Paraguay, du Chili, du Pérou et du Brésil augmentèrent bientôt le nombre de ces exilés. Au milieu des travaux qu'ils s'imposaient pour le salut des âmes ou pour la gloire littéraire de leur patrie, ils conservèrent vivant le souvenir de l'ancienne Compagnie; ce Bénédictin collectif de l'Eglise qui, après avoir arraché la Catholicité aux étreintes du Protestantisme, était condamné par un Pape à l'inaction et à la mort. En apprenant que la Société se reconstituait, ils accoururent à Rome. La liberté dont ils avaient joui ne servait qu'à leur faire mieux apprécier le bonheur de l'obéissance.

Quelques mois se sont à peine écoulés depuis le 7 août 1814, et déjà les Jésuites occupent les collèges de Terni, de Ferrare,

d'Orvieto, de Viterbe, de Tivoli, d'Urbino, de Fano, de Ferentino et de Galloro. Par un décret en date du 16 octobre 1815, Ferdinand III, duc de Modène, les introduit dans ses Etats. L'Italie, dont les guerres de la Révolution et de l'Empire viennent de bouleverser les lois et de modifier les mœurs, est restée catholique tout en échangeant de maîtres. Elle désire consacrer le principe que l'occupation ennemie n'a pu vaincre, elle demande des Jésuites. Afin de répondre à cette unanimité, les jeunes gens des meilleures familles, ceux qui donnent les plus heureuses espérances, se pressent pour entrer au Noviciat de Saint-André. Cette maison est spacieuse; elle ne peut plus contenir les postulants. En 1816, un second Noviciat se fonde à Reggio de Modène. L'année suivante, un troisième est créé à Gènes. On se précipitait dans les nouvelles Maisons de la Compagnie pour être admis au nombre de ses enfants; mais cet empressement, que l'on ne put régulariser dans les premières années, produisit des abus auxquels il importait de remédier. La confusion s'établissait à la place de l'ordre. Le bien se faisait au dehors, mais dans l'intérieur il n'en était pas ainsi. L'Institut ne parvenait point à s'asseoir sur ses vieilles bases et à retrouver son ancienne discipline. Il se voyait menacé de dissolution au moment même où l'existence lui était rendue.

Les Noviciats garantissaient une certitude d'avenir, mais ils ne satisfaisaient aucun besoin du présent. Il fallait y achever le temps des épreuves et des études, discerner la véritable vocation d'un premier enthousiasme et épurer l'alliage qui s'y était glissé. Les vieillards, dont une joie inespérée renouvelait la jeunesse comme celle de l'aigle, succombèrent en peu de temps aux labeurs que le courage ne trouva jamais au-dessus de ses forces. En moins de quatre ans, près de cinquante de ces vétérans moururent, léguant à leurs héritiers, comme tradition de famille, les anciens usages et l'esprit de l'Institut. Quelques-uns, tels qu'Andrés, Iturriaga et Doria, laissaient des titres savants destinés à leur survivre, et le Père Louis Felici un renom de vertus que Rome conserve avec respect. Ces vertus étaient devenues populaires, parce que Felici s'était toujours mis en contact avec le peuple par les associations pieuses qu'il avait eu l'art de

fonder et d'entretenir. En 1819 l'Ordre de Jésus perdait un de ses membres : celui-là avait été souverain, et il s'appelait dans l'histoire Charles-Emmanuel IV, roi de Sardaigne et de Piémont.

Au milieu des cruelles épreuves que la fin du dix-huitième siècle accumulait sur la tête des monarques, Charles-Emmanuel, né en 1751, avait été réservé à deux bonheurs bien rares dans l'existence d'un prince. Son éducation fut confiée au cardinal Gerdil ; il eut pour épouse Clotilde de France. Les calamités de l'Italie étaient à leur comble, lorsqu'en 1796 Charles-Emmanuel monta sur le trône. La résistance devenait impossible ; le nouveau roi, partant pour l'exil, accourut saluer à la Chartreuse de Florence le vieux Pontife Pie VI, traîné lui-même en captivité. Le 7 mars 1802, il perdit cette Clotilde, dont la sainteté est un des plus beaux fleurons des couronnes de France et de Sardaigne. Le 4 juin de la même année, il renonça, en faveur de son frère Victor-Emmanuel, à un diadème qu'il n'avait ceint que pour suivre le deuil de la Monarchie. Retiré à Rome, il ne voulut plus entendre parler que des choses du ciel. Le Père Pignatelli et les Religieux les plus illustres des différents Instituts devinrent ses amis et ses commensaux. Quand la Compagnie de Jésus se vit rappelée à l'existence, il témoigna le désir de lui consacrer ses derniers jours. Son vœu fut enfin exaucé, et, le 11 janvier 1815, il entra au Noviciat de Saint-André, sur le Quirinal. Il revêtit l'habit de la Société. Autant que ses infirmités le permirent, il s'astreignit de point en point à la règle ; il pria, il médita, tandis que les autres Monarques couraient dans les Congrès à la poursuite de leurs royaumes morcelés par la Révolution. Calme et heureux dans sa cellule, il laissait ses derniers jours s'écouler au milieu des Novices, qu'il aimait comme un père, et à l'avenir desquels il s'intéressait avec un cœur de vieillard qui a vu gronder sur sa tête tous les orages. Le nouveau Jésuite ne vécut que quatre ans parmi les Frères qu'il s'était choisis. Il expira le 7 octobre 1819, et, comme il l'avait demandé, on l'ensevelit avec le costume de la Compagnie¹.

¹ Les Ministres de Victor-Emmanuel, dominés par la sagesse du siècle, n'osèrent pas apprécier cette gloire de l'humilité chrétienne et reconnaître le Jésuite dans le

Le 6 décembre 1818, Louis Fortis succéda au Père Perelli dans la charge de Vicaire-Général. Ce dernier était accablé par l'âge; et, dans la position des choses, l'on sentit plus que jamais le besoin de conserver le nerf de la discipline, ainsi que l'unité de gouvernement. Le Père Sinéo fut choisi pour Provincial; mais, le 5 février 1820, la mort de Thaddée Brzozowski mit un terme à une situation exceptionnelle. Il avait désigné pour Vicaire-Général le Père Mariano Pétrucci. Pétrucci s'empresse d'accourir à Rome, il désigne quatre Consultants pour suppléer à l'absence des Assistants, et il fixe la Congrégation Générale au 4 septembre. Des difficultés de plus d'un genre s'offraient dans l'application des règles à suivre pour élire un nouveau chef. Pie VII consentit, le 2 juin, à valider, par la plénitude de sa puissance, les formalités que les circonstances ne permettraient pas de remplir. Les Provinces nommèrent leurs députés à la Congrégation; les uns franchissaient les Alpes, d'autres étaient déjà dans la ville pontificale. Tout se disposait pour l'ouverture de l'assemblée, lorsque, le 1^{er} août, le cardinal Annibal della Genga, Vicaire du Pape, écrit, au nom de Pie VII, que les Jésuites polonais forment une partie notable de la Société, et qu'on ne doit pas tenir sans eux la Congrégation Générale.

Un espace d'un mois et demi leur restait encore; les Pères ne tardèrent pas à deviner que cette note du cardinal della Genga cachait un piège; Mariano Pétrucci, sans consulter les Provinciaux et les électeurs, enjoint à ceux qui sont en route de suspendre leur voyage. Cette démarche étonne et inquiète les Jésuites; ils prient le Vicaire-Général de sonder les intentions du Pape, le Vicaire refuse d'obtempérer à ce vœu. Rozaven alors se décide à presser le départ des Profès que la lettre de Pétrucci doit arrêter; il leur mande de ne point tenir compte des ordres contraires qu'ils pourraient recevoir. Accompagné des Pères Sinéo et Monzon, il se présente au cardinal della Genga; ce dernier leur donne l'assurance qu'aussitôt l'arrivée des Polonais la Congrégation s'ouvrira.

roi Charles-Emmanuel. Sur le mausolée qu'ils firent élever à la mémoire de ce Prince, ils inscrivirent tous ses titres souverains; ils oublièrent comme à dessein celui qui lui fut le plus cher, puisqu'il était descendu volontairement du trône pour mourir sous l'habit de la Compagnie de Jésus.

Au commencement de septembre, ces Pères touchent à Rome. Rien ne s'oppose plus à la tenue de l'assemblée. Mais, le 6, le cardinal della Genga mande qu'il faut ajouter de nouveaux Assistants à ceux déjà en exercice, et que, pour régler les difficultés touchant la Congrégation, des commissaires seront nommés. Les cardinaux della Genga et Galeffi sont à leur tête. Le 14, trois nouvelles lettres de della Genga parviennent coup sur coup : la première confère au Vicaire-Général toutes les prérogatives du chef de l'Ordre, et, selon qu'il l'a désiré, elle lui adjoint d'autres Assistants ; la seconde déclare que, pour remédier aux nullités et aux irrégularités, le Saint-Père souhaite que della Genga et Galeffi président à l'élection ; la troisième resta secrète.

Les Jésuites connaissaient l'affection que le Pape portait à la Société ; ils savaient qu'il voulait conserver intactes ses Constitutions ; ils ne conçurent donc même pas la pensée de l'accuser ou de le soupçonner ; mais l'intrigue leur semblait évidente. Dans la manière d'agir, dans les entretiens de Pétrucci, ils trouvaient une preuve palpable de sa participation. Une mesure extrême pouvait seule sauver la Compagnie d'un péril dont les causes étaient encore pour eux un mystère ; la mesure fut adoptée. Les Assistants, les Provinciaux, les députés, au nombre de dix-neuf, adressent une supplique à Pie VII. Deux Pères la remettent au cardinal Consalvi, secrétaire d'Etat. Consalvi était plutôt un grand diplomate, un homme du monde, qu'un ecclésiastique. Il aimait peu les Jésuites, qu'il regardait comme un nouvel embarras politique, au milieu des complications de l'Europe. Mais il savait être juste ; il dédaignait de seconder de sa toute-puissante autorité un complot qui allait faire rejallir sur la tiare le contre-coup d'une trame obscure. Il affirma aux deux Pères qu'il appuierait leur supplique, et qu'à partir de ce moment ils pouvaient regarder l'intrigue comme vaincue.

Cette intrigue, dont le Vicaire-Général était l'agent, sans en mesurer la gravité, avait pour but de modifier les Constitutions dans plusieurs de leurs points essentiels, et d'amener le Souverain-Pontife, par lassitude ou par dégoût, à laisser crouler le monument que ses mains avaient réédifié. La discorde éclatant au sein de la Compagnie, au moment même où il s'agissait de

procéder à l'élection d'un Général, devait forcer Pie VII au repentir, ou tout au moins l'empêcher de soutenir un Ordre qui ne savait pas rester uni, pour tâcher de se montrer fort. Le calcul était habile; ceux qui l'avaient fait espéraient que tout marcherait selon leurs vues. Della Genga, dont la religion avait été surprise, se rangeait de leur côté; ils n'ignoraient pas que Consalvi, absorbé par les soins du gouvernement extérieur, ne prendrait pas longtemps la défense de la Compagnie de Jésus, et que les cardinaux Mattéi, Pacca et Galeffi ne pourraient jamais faire prévaloir leur amitié pour l'Institut contre un plan si bien combiné. Il fallait que l'élection du Général devint une impossibilité morale, afin que le Saint-Siège se décidât à dénaturer son œuvre. On travailla à la réussite de ce projet.

Consalvi avait promis que la Congrégation se réunirait immédiatement; le 3 octobre un rescrit pontifical en ce sens est adressé à la Société. Le Vicaire-Général cherche encore à surseoir; il se croit appuyé par le cardinal della Genga; della Genga est excité par les meneurs que la Compagnie renferme dans son sein; ils prétendent l'anéantir ou s'en rendre maîtres. Consalvi n'a pas eu de peine à pénétrer leur intention; Pie VII ordonne que le jour de l'ouverture de l'assemblée sera déterminé à la majorité des voix. Cette majorité ne se fait pas attendre, elle décide que le lendemain la Congrégation se réunira. Pétrucci la préside; mais à peine a-t-il ouvert la session que, pour se débarrasser d'un électeur aussi clairvoyant que Rozaven, il affirme que les députés de France et d'Angleterre ne sont pas investis de pouvoirs réguliers: il leur enjoint de sortir de la salle. Ces Profès obéissent sur-le-champ. Les difficultés sculevées par le Vicaire sont examinées par les autres et résolues à la pluralité des voix. Les députés expulsés rentrent pour exercer leur droit, et la Congrégation se déclare, à l'unanimité des suffrages, légitimement convoquée et réunie.

Cette fermeté déconcertait les trames hostiles; le Père Piétronboni est l'un des auteurs du complot, il refuse d'intervenir à l'élection; il arrache à Pétrucci une protestation contre la légitimité de l'assemblée; il force même ce dernier à insinuer qu'il aura recours à un tribunal extérieur. Le péril était imminent;

par un décret solennel, la Congrégation frappe de déchéance le Vicaire-Général; le lendemain 11 octobre, Piétroboni est exclu. Le cardinal della Genga était son protecteur; il épouse sa querelle, il veut faire partager au Souverain-Pontife son irritation contre les Jésuites. Pie VII refuse d'associer le Saint-Siège à des intrigues dont Consalvi lui a découvert le jeu; il passe outre, et le 18, la vingtième Congrégation est en permanence. On remarquait parmi les Pères, Fortis, Rozaven, Billy, Charles Plowden, André Gallan, Sinéo, Szvietokowski, Montesisto, Vulliet, De'fa, Raymond Brzozowski, Korsack, Landès, Grivel, Grassi et Ganula. Le même jour Louis Fortis se vit nommer Général de la Société au deuxième scrutin.

Le Père Vincent Zauli, théologien de la Sacrée-Pénitencerie, Jean Rozaven, Augustin Monzon, et Raymond Brzozowski furent élus Assistants, Monzon, Admoniteur du Général, et Joseph Korickei, Secrétaire de la Compagnie.

Quand le pouvoir fut régulièrement établi, on constitua un tribunal pour juger les Profès qui avaient ambitionné le pouvoir ou essayé de porter le désordre au sein de l'Institut. Le 27 octobre, ce tribunal condamna Pétrucci et Piétroboni. Ils se soumirent à la sentence, ils reconnurent leur faute, et les Jésuites se contentèrent d'un repentir tardif. Mais les deux chefs apparents du complot n'étaient pas les plus coupables. Il y avait au sein de la Compagnie des jeunes gens dont l'expérience n'avait pas mûri la fougue de caractère, des esprits inquiets aspirant à tout réformer ou à tout briser, et qui, récemment entrés dans l'Institut, voulaient l'appliquer à leurs fins particulières. La Congrégation les jugea dangereux, soit comme réformateurs sans intelligence, soit comme Religieux faisant servir leur état à une ambition coupable. Elle les expulsa.

Ces mesures étaient nécessaires pour assurer le repos de l'Ordre de Jésus. Quand elles furent prises, la Congrégation s'occupa de rendre les décrets dont elle sentait l'urgence. Par le sixième elle confirme, en tant que besoin est, les anciennes Constitutions, règles et formules de l'Institut. Par un autre elle fortifie, elle explique de nouveau le vœu de pauvreté, afin de prévenir les abus que peut entraîner la réunion de tant de Pères qui, pen-

dant si longtemps, jouirent de la liberté et disposèrent de leur fortune. Les idées sur l'éducation avaient subi, dans le monde, de notables changements. On résolut d'adapter le *Ratio studiorum* aux besoins de la société moderne. Saint Ignace avait prévu ces besoins, il avait laissé à ses disciples la faculté d'y pourvoir. Une commission composée des Jésuites les plus versés dans l'enseignement fut formée. Le résultat de leurs investigations et de leur examen dut être soumis au Général, qui, aidé de ses Assistants, se vit chargé de coordonner les améliorations proposées.

Une certaine uniformité, au moins dans chaque Province, paraissait indispensable à établir sur-le-champ. L'éducation était partout livrée à des novateurs dont les doctrines hasardées pouvaient produire de tristes conséquences. Les Jésuites s'avouaient que même parmi eux il y aurait des combats intérieurs à livrer sur ce point fondamental. Il fut décidé que l'on tracerait et soumettrait au Général des règles provisoires qui obligeraient tous les maîtres. Ainsi se termina la première Congrégation de l'Institut renaissant.

CHAPITRE II.

Le Père Landé arrive en Gallicie. — Le Clergé et le peuple demandent des Jésuites. — Un Collège se fonde à Tarnopol. — L'archevêque Raczynski revient à l'Institut. — Enthousiasme avec lequel les Galliciens acceptent les Jésuites. — L'empereur François II visite les Jésuites. — Décret impérial qui dégage les Jésuites des mesures hostiles prises par Joseph II. — Le choléra en Gallicie. — L'archiduc Ferdinand et l'archevêque Pistek. — Le Père Dunin et les étudiants pauvres. — Les Jésuites en Styrie. — Le Père Loeffler à Gratz. — L'archiduc Maximilien leur ouvre la forteresse de Linz. — Ils entrent dans les Etats autrichiens. — Politique de l'Autriche. — La liberté religieuse en Angleterre. — Situation des Jésuites et des Vicaires apostoliques. — Le Collège de Liège. — Les Jésuites se retirent dans la Grande-Bretagne. — Thomas Weld leur donne la terre de Stonyhurst pour abriter les mères et les élèves. — Nouvelles dispositions des esprits. — Les Anglicans ne se montrent plus hostiles à la Compagnie. — Progrès de la liberté. — Le Père Plowden et le Père Sewall. — Emancipation des Catholiques. — Bill contre les vœux de religion. — Les Jésuites fondent des Collèges. — Ils bâtissent des églises. — Le Puséys ne et les conversions. — Les Jésuites en Irlande. — Le Père Callaghan les soutient. — Le Père Kenney crée le Collège de Clongowes. — Système d'abrutissement mis en œuvre contre les Irlandais. — Les Jésuites cherchent à faire prévaloir les idées de religion et de morale — Ils s'associent aux efforts du Révérend Mathews, fondateur des Sociétés

de tempérance. — Les Pères en Hollande — Leurs travaux pour conserver l'Institut. — Le Jésuite Fonteyne et les Pères de la Foi. — Le prince de Broglie, Evêque de Gand. — Il offre un asile aux Jésuites. — Caractère de Guillaume de Nassu, roi des Pays-Bas. — Ses instincts monarchiques et ses amitiés révolutionnaires. — Discussion entre le roi et les Evêques de Belgique. — Les Jésuites expulsés de leur raison par la force armée. — Le prince de Broglie leur ouvre son palais. — Condamnation de l'Evêque de Gand. — Exécution du jugement. — Guillaume fait sortir les Jésuites du palais épiscopal. — Ils contiennent l'indignation des Catholiques. — Ils émigrent. — Le Père Le Maistre en Belgique. Guillaume en appelle à l'arbitraire. — Résistance contre l'autorité. — Les Constitutionnels de Belgique font alliance avec les Catholiques. — MM. de Gerlache et de Potter. — Révolution de Belgique. — Les Jésuites rentrent. — Le Père Joseph de Diesbach et le comte Sinéo della Torre en Suisse. — Les Jésuites dans le Valais. — Fontanes et les Pères. — L'Université impériale rend justice aux Jésuites. — Tactique des Radicaux suisses contre la Compagnie. — Jésuites anciens et modernes. — Le grand conseil de Fribourg les appelle. — Mission du Père Roothaan dans le Valais. — Grégoire Gérard et sa méthode. — L'Evêque de Lausanne et les Jésuites. — L'émeute contre les Jésuites. — Fondation du Collège de Fribourg. — Travaux des Pères de la Compagnie. — Ils sont à Dusseldorf, à Brunswick et à Dresde. — Le Père Gracchi et la famille royale de Saxe. — Le Père Ronsin convertit au Catholicisme le duc et la duchesse d'Anhalt. Le Père Beckx et les Protestants de Koëthen. — Le Père Beckx accusé d'assassinat par le président du Consistoire de Brunswick. — Le Jésuite déclaré innocent par les tribunaux protestants. — Progrès des Pères de la Compagnie en Suisse.

Cependant les Jésuites de Russie prenaient la route de l'exil. On comptait dans leurs rangs des hommes éminents par la vertu, par la science et par les services qu'ils avaient rendus et qu'ils allaient rendre à l'Eglise. Les Pères Billy, Roothaan, Raymond Brzozowski, Rozaven, Landès, R. J. ardot, Balandret, Pierling, Galicz, les deux neveux du célèbre Poczobut, Coince, Lange, Zranicki, Asum, Dunin, Koricki, Suryrn, Krupski, Brown, Loeffler, Stibel, Korsak, Guillemaint, Nisard, Kulak et Perkowski étaient à la tête de cette légion de bannis. Les uns se proposaient de passer en Italie ; les autres s'acheminaient vers la France ; quelques-uns sous la conduite du Père Szvietokowski se portaient sur la Gallicie. Ces derniers sollicitent la permission de traverser les Etats autrichiens. Le baron de Hauer, gouverneur de la province, ordonne de les accueillir comme des persécutés pour la Foi. Les habitants de la ville de Tarnopol s'occupaient dans ce même temps de la fondation d'un Collège ; ils demandent au baron de Hauer de faire payer à l'Institut l'hospitalité qu'il lui a si généreusement offerte. Ils désirent qu'un certain nombre de Pères acceptent la mission de féconder l'établissement en projet : ce sera pour toutes les familles un gage de sécurité. Hauer s'adressa à Louis Ankwicz, archevê-

que de Lemberg. Le prélat et le gouverneur regardent comme une faveur inespérée de la Providence le passage des exilés de Russie. Hoffmann et Poniatowski, chanoines de la Métropole du rite latin, Samuel Stefanowicz, qui deviendra archevêque de la Métropole arménienne, prennent sous leur patronage ces Religieux sans asile et que les cités catholiques se disputent.

Afin de ne pas être plus longtemps à charge à leurs nouveaux bienfaiteurs, le Père Landès se met en route pour Vienne avec une partie du troupeau confié à sa garde. Il arrive dans cette capitale le 7 juin 1820¹. La cour d'Autriche donnait bien aux Jésuites la permission de traverser les provinces de l'Empire, mais elle leur refusait de s'y fixer en corps. Les Jésuites venaient de renoncer à leurs biens, à leurs Collèges, à leurs Missions de Russie pour ne pas accepter ce suicide; leur rétablissement dans les États autrichiens par le successeur de Joseph II ne devait pas s'en tenir à une pareille condition. Le comte de Saurau² expose, dans un mémoire à l'empereur François, les motifs qui militent en faveur de l'admission de la Compagnie. Le prince l'invite à traiter avec le Père Landès. François II avait voulu connaître personnellement les Jésuites : il s'était fait rendre compte de leurs travaux ainsi que de leurs espérances. Dans une audience accordée aux Pères Szvietokowski et Landès, il leur dit : « Je sais tout ce que vous avez souffert pour la Religion; et moi, Empereur catholique, je ne dois pas rester insensible à vos tourments. Malgré les clameurs de ceux qui vous haïssent sans vous connaître, je vous ouvre mon royaume de Gallicie; j'assigne des revenus pour cinquante Jésuites, et si quelques statuts essentiels de vos Constitutions ne se trouvent pas en harmonie avec les lois de l'État, je vous autorise à vous pourvoir afin d'obtenir dispense. »

Le 13 mars 1820, l'empereur de Russie proscrivait les Jésuites; le 20 août de la même année, l'empereur d'Autriche leur offre une nouvelle patrie. La tempête qui a si longtemps éclaté sur l'Allemagne gronde encore. La guerre faite au prin-

¹ Le Père Landès trouva, en 1820, sur le siège archiépiscopal de Vienne, un ancien Jésuite, le Père de Hohenwart, qui avait été précepteur de l'empereur François II.

² Le comte de Saurau avait élevé des Jésuites au Collège Thérésien de Vienne.

cipe démagogique a, par le contact des idées et par l'enthousiasme des peuples, réveillé des sentiments d'indépendance religieuse et d'affranchissement au cœur de la Germanie. Il fallait peu à peu ramener les esprits aux réalités de la vie et aux exigences de la situation. François II est fatigué des secousses qui ont agité la première partie de son règne; le prince de Metternich aspire à calmer l'Europe. Après tant de glorieux déchirements, le souverain et le ministre pensèrent que le meilleur moyen d'atteindre ce but était l'éducation. Un Collège fut fondé à Tarnopol. En peu d'années il devint si florissant que la population de Tarnopol s'accrut de plus de moitié, et que de toutes les extrémités de la Gallicie les parents accouraient pour confier leurs enfants aux Pères de l'Institut. Les Juifs eux-mêmes se laissèrent entraîner par l'exemple; ils firent taire leurs préjugés de race, et ils voulurent que leurs fils fussent élevés par les disciples de saint Ignace.

Le bien que les Jésuites faisaient retentit au cœur du prince Raczynski, archevêque de Gnesne et primat de Pologne. Avant la suppression, en 1773, il a été membre de la Compagnie. Sa jeunesse s'écoula dans les travaux qui préparent à la profession; il s'est engagé par des vœux solennels; il désire reprendre à la fin de sa vie le joug qu'il a porté avec tant de bonheur. Il sollicite, il obtient du Saint-Siège la faveur d'abdiquer les dignités de l'Eglise. Après quelques années passées au Gesù de Rome, le vieil archevêque, redevenu Jésuite, prend la route de Gallicie. Les Pères ont une résidence à Przemysl; on la lui assigne pour retraite, et il y meurt, tandis qu'Antoine de Gotasza, Evêque de la ville, jette les bases d'un Noviciat pour la Compagnie. Un autre se crée à Stara-Wies.

Deux ans après son érection, le Collège de Tarnopol comptait plus de quatre cents élèves. Au mois d'octobre 1823, l'Empereur veut encourager par sa présence les maîtres et les disciples. Le Père Szvietokowski, Provincial, le reçoit dans cette maison, qui, après avoir été improvisée, improvise autour de ses murs une nouvelle ville. La génération naissante se façonnait aux idées d'ordre et de travail; les Jésuites, dont le nombre s'accroît d'année en année, étendent le bienfait de leur apostolat; le peu-

ple les a pris en affection ; les prélats les emploient à toutes les œuvres du ministère ; leur action retentit jusqu'aux portes de Cracovie. Pierre Klobuszycki, archevêque de Colocza et leur ancien frère dans l'Institut, les invite à passer en Hongrie. Le prince de Lobkowitz et l'Évêque Thomas Ziegler les installaient dans l'ancienne abbaye des Bénédictins de Tyniec. Il s'agit de renouveler un peuple pauvre qui érige l'ivrognerie en système : les Jésuites, encore plus pauvres que lui, se dévouent à cette tâche. On les voit bravant la rigueur des hivers, rompre à ces hommes grossiers le pain de la parole de vie. Ils savent qu'il leur sera difficile de dompter des vices presque acceptés comme une seconde nature ; leur persévérance l'emporta. Ce fut dans ces excursions évangéliques que mourut sous le poids des fatigues Potrykowski, jeune gentilhomme polonais, qui avait abandonné son pays pour se faire Jésuite. Le cabinet de Vienne suivait d'un œil attentif les progrès et les tendances de la Société ; il la contemplait aux prises avec les obstacles, et il recueillait de la bouche du gouverneur de la province les éloges que chacun faisait de l'Institut. Au mois de novembre 1827, l'Empereur, conformément à un décret de la chancellerie de cour, en date du 22, donne aux Pères une marque officielle de sa confiance.

« Dans l'espoir, ainsi s'exprime le Souverain, que les Jésuites admis dans mon royaume de Gallicie rendront des services utiles par l'instruction et l'éducation de la jeunesse comme aussi par les secours temporaires donnés aux Pasteurs qui ont charge d'âmes ; qu'ils mettront un frein salutaire à l'impiété et à la corruption des mœurs ; qu'ils feront de leurs élèves de bons chrétiens et des sujets fidèles, et que, par cela même, ils contribueront à la véritable civilisation et au bonheur de mes sujets ;

» Je veux bien agréer la demande respectueuse qu'ils m'ont présentée, et je leur permets de pouvoir vivre dans mon royaume de Gallicie, selon les constitutions de leur Ordre et selon les vœux qu'ils ont émis conformément à leur Institut.

» En conséquence, je leur permets de continuer, sans qu'on puisse les inquiéter, à correspondre pour le maintien de la discipline avec le Général de leur Ordre sur les objets qui ont rapport

à leur régime intérieur et à leurs Constitutions approuvées par l'Eglise.

» Néanmoins, quant à ce qui concerne les fonctions sacerdotales, la célébration du service divin, la prédication, le ministère de la confession et les secours temporaires donnés aux Pasteurs des âmes, les Jésuites doivent être soumis aux Evêques; en sorte que leur seul régime intérieur et le maintien de la discipline soient réservés aux supérieurs de l'Ordre, selon leur Institut.

» Cependant, de peur que les membres de l'Ordre envoyés au dehors ne deviennent étrangers à la vie de communauté, les secours donnés dans le saint ministère en Gallicie doivent avoir lieu d'une manière conforme aux statuts de l'Ordre, c'est-à-dire sous la forme de Missions. Et le Père Provincial s'entendra avec les Ordinaires des lieux, tant par rapport aux personnes qui y sont employées que pour la durée des Missions.

» Pour ce qui regarde les études théologiques faites dans les Maisons de l'Ordre, ils continueront à se conformer à ma décision du 24 août 1827.

» Quant aux autres études, je permets qu'ils suivent la méthode prescrite par leur Institut, et que la direction en soit confiée aux supérieurs de l'Ordre. Cependant les livres classiques dont ils se serviront dans leurs écoles doivent être soumis à l'inspection et à l'approbation des autorités compétentes; et leurs écoliers subiront les examens de la manière qui est prescrite dans mes Etats. »

Ainsi la Société de Jésus commençait à se reconstituer en Allemagne, elle y acquérait droit de cité, elle pouvait se propager à l'abri du sceptre impérial. Quelques années paisibles s'écoulerent sous le provincialat du Père Loeffler; mais au mois de mai 1831 le choléra envahit la Gallicie. Devant ce fléau encore inconnu¹, les populations restaient muettes; l'épouvante ré-

¹ Avant les ravages que le choléra-morbus exerça en 1831 et 1832, l'Europe ne le connaissait pas comme maladie épidémique. Ce fléau parut pour la première fois, au mois d'août 1817, dans un village de l'Indostan, situé sur un terrain marécageux, non loin des bouches du Gange. L'humidité qui pénétra dans les obscures habitations de ce village à la suite de pluies torrentielles fut, dit-on, l'origine de cette maladie. A la vue du premier qui en fut atteint, à ses vomissements, à ses contractions de nerfs, aux épouvantables symptômes qui précédèrent la mort, les Indiens crurent au poison. Mais le fléau se propagea si rapidement qu'il fallut bien l'accepter comme une épidémie. La terreur fut grande. Elle dispersa les habitants.

gnait partout. Le peuple des campagnes se précipitait dans les villes pour invoquer des secours ; le peuple des villes fuyait dans les campagnes afin d'éviter la contagion. La seule Gallicie a déjà perdu plus de quatre-vingt-dix-sept mille de ses enfants, et l'active charité des Jésuites semble se multiplier comme la terreur. Tout-à-coup un nouveau désastre frappe les Galliciens et les Pères. Un seul membre de la Compagnie, nommé Kisielewicz, qui s'est dévoué à servir les soldats atteints du fléau, périt au milieu d'eux ¹. Les autres, soutenus par leur courage, paraissent être à l'abri du mal. Dans la nuit du 3 mai 1831, la foudre tombe sur le Collège de Tyniec, devenu le quartier-général des Pères. C'était de là qu'ils s'élançaient pour se rendre où la voix des magistrats les appelait. L'incendie fit des progrès si rapides que les habitants, témoins du sinistre, comprirent bientôt que les Jésuites se trouveraient forcés de chercher ailleurs un asile. Cette retraite plongeait les Galliciens dans le désespoir ; ils offrent de bâtir une nouvelle maison à Sandec, dans un lieu que l'Empereur avait mis à la disposition de leurs apôtres. Le choléra avait centuplé la misère ; pour ne pas se séparer des enfants de Loyola, ils s'engagent à partager avec eux leurs insuffisantes ressources. Il n'y avait pas à hésiter. L'indigence menaçait ; les besoins allaient se faire sentir plus vivement que jamais. Néanmoins, les Jésuites comprennent qu'ils se doivent à ce peuple dont les larmes et les vœux semblent leur imposer l'obligation de souffrir comme une dette de reconnaissance. Les Jésuites se décident à rester dans un pays frappé de tant de désastres à la fois. Ils s'y attachent par les calamités mêmes qui vont les assaillir.

Les populations les avaient vus affronter le danger et braver la

qui portèrent partout le germe du mal. Dans l'espace de six ans, le choléra envahit une largeur de mille lieues de France sur deux mille huit cents de longueur, et il tua neuf millions de créatures humaines. Après avoir visité la Chine, les empires de Siam, du Bengale, de Perse et plusieurs autres contrées de l'Asie, il gagna en 1828 les troupes russes guerroyant dans la Géorgie. Avec elles, il passa en Russie, et de là il fondit sur la Gallicie.

¹ Passerat, Vice-Général des Rédemptoristes, en Autriche, écrivait, le 2 juillet 1831, au Jésuite Nisard, qui se trouvait à cette époque en Gallicie : « Je vous félicite, mon Révérend Père, et toute votre sainte Société, de la protection spéciale que la divine Providence vient de vous accorder dans la calamité qui afflige vos contrées et menace les nôtres. Mais n'était-il pas juste que l'ange exterminateur eût pour le nom de l'Agneau que vous portez autant de respect qu'il en eut jadis pour la figure de son sang? »

mort pour encourager ou servir les malades ; la famille impériale crut qu'il n'appartenait qu'à elle seule de récompenser tant de sacrifices. En 1833, l'archiduc Ferdinand visita les maisons de la Compagnie à Tarnopol, à Stara-Wies et à Sandec ; il se déclara leur protecteur ; il les remercia publiquement de leur charité. Pour consacrer cette justice, l'Empereur, en 1834, fit augmenter de cinq mille florins la rente que l'Etat payait à la Province. François Pistek, archevêque de Lemberg, et l'archiduc Ferdinand témoignent le désir d'en former un nouveau dans la capitale même de la Gallicie.

A peine ce vœu est-il conçu qu'il se réalise. Le nom des Jésuites était aussi populaire en Allemagne qu'au temps de Canisius, de Possevin et d'Hoffée. A Tarnopol surtout, le Père Paul Dunin s'était acquis parmi les étudiants une célébrité qui retentissait dans toutes les familles. Cet homme, dont le nom est une des gloires de la patrie, a été souvent à même de remarquer que la pauvreté est, pour beaucoup de jeunes gens distingués par leurs talents, un obstacle qui les arrête au milieu de leur carrière. Il songe à réparer les torts de la fortune. Afin d'assurer à ces jeunes gens les moyens de s'instruire sans avoir à rougir devant les autres d'une indigence qui peut les humilier, il mendie de porte en porte. Lorsqu'il a recueilli l'aumône qui n'est jamais refusée à sa bienfaisance, il partage secrètement l'or qu'il a reçu entre les étudiants que lui seul connaît ; puis, jusqu'au 16 août 1838, jour de sa mort, il continue cette œuvre dont plus d'un savant d'Allemagne a profité.

Les bienfaiteurs naissaient en même temps que les Jésuites répandaient le bienfait. Dans tous les lieux où ils propagent la vertu par l'éducation et par l'éloquence, ils ravivent l'esprit chrétien. Le comte Ladislas Tarnowski, la comtesse Agnès Mier, le conseiller d'Etat Szaniawki et les principaux du royaume s'associent à leurs œuvres. Ici on les trouve au fond des hôpitaux ou des prisons ; là, comme à Lemberg, ils se chargent de faire pénétrer quelques idées de morale et de repentir au sein des bagnes. Mais déjà la Gallicie ne suffit plus à leur zèle. Le gouvernement appréciait leurs travaux : dès l'année 1829, il leur ouvre la Styrie et les États autrichiens. Ce fut le Bénédictin Zængerle, Prince-

Evêque de Gratz, qui, le premier, offrit aux Jésuites une résidence à Gleisdorff pour y commencer un Noviciat. Cet Evêque s'occupait activement de la réforme de son Clergé. Il pensa que les meilleurs coopérateurs à acquérir se rencontraient dans la Compagnie de Jésus : il sollicita leur introduction en Styrie. Le but avoué du cabinet de Vienne était d'amener les Pères à créer une Province allemande complètement distincte de la Province de Pologne. Le Père Loeffler souscrivit à cet engagement, que constate un décret impérial du 22 novembre 1828. Le 2 avril 1829, le Père Jean Mayer, accompagné de deux autres Jésuites, prit possession du couvent de Gleisdorff. Des intérêts particuliers s'opposent à ce premier établissement. Les Jésuites se voient bientôt sans asile et obligés, pour vivre en communauté, de s'installer à Gratz dans une maison où habitaient de nombreuses familles et une cantatrice du théâtre.

Les Pères envoyés en Styrie ne demandent rien pour eux, rien pour leur Ordre. Ils se dévouent à endurer les tracasseries inhérentes à tout établissement nouveau. Des difficultés de détail naissent à chaque pas ; ils ne s'en préoccupent que pour laisser au temps le soin de les résoudre. Quand elles sont aplanies, ils ne tirent pas plus vanité de la bonne que de la mauvaise fortune. A les voir si indifférents sur tout ce qui n'ébranle pas l'intégrité du Siège apostolique ou les fondements de la société religieuse, on dirait que le succès, comme la défaite, n'est pour rien dans l'ensemble de leurs devoirs ; ils acceptent avec une égale soumission la joie et la douleur. A Gratz où ils ne peuvent trouver une demeure convenable, ils campent en attendant le jour où cette demeure s'offrira. Pendant ce temps, le Père Stœger fait éclater dans les églises sa parole inspirée, les Novices se forment au bruit du monde, quelquefois même à celui du théâtre. Trois années s'écoulaient ainsi ; puis, quand cet état anormal commence à se régulariser, Jacques Stoppar, secrétaire du Prince-Evêque, et Xavier Weninger, docteur en théologie, entrent au Noviciat avec dix-sept jeunes gens. Quatre mois après, leur nombre était doublé.

L'archiduc Maximilien, le Vauban de l'Allemagne, a pour les Jésuites une de ces estimations raisonnées, telle que Waldstein, Spi-

nola, don Juan, Sobieski, Condé, Turenne et Villars étaient heureux de la manifester. En 1835, il voit de ses yeux l'embarras dans lequel on place les Jésuites implantés à Gratz. Il est chargé d'établir les fortifications de la ville de Linz, qui protégeront le pays et le Danube coulant au pied de la cité. Il transforme en maison de campagne une des premières tours qu'il a fait construire sur le Freinberg. Il y joint une belle église gothique. Afin de donner à ses travaux une consécration religieuse, il propose au Bénédictin Thomas Ziegler, Evêque de Linz, d'offrir à l'Institut cette maison, devenue par ses soins inutile aux fortifications. Le 10 août 1837 les Jésuites s'y installèrent. L'Archiduc n'abandonne pas son œuvre incomplète; il accorde aux Pères l'usufruit des terrains avoisinant le nouveau Collège, et il leur assigne une rente qui permet d'entretenir trente Jésuites sur cette montagne que son génie militaire a immortalisée.

L'Autriche avait accepté les Jésuites sans enthousiasme, mais par conviction du bien qu'elle retirerait de leur enseignement. François II, si longtemps éprouvé, avait pleine confiance aux enfants de saint Ignace; il les aimait par tradition de famille, par gratitude et comme un nouveau lien qui le rattachait à ses peuples.

Il n'y avait plus à hésiter sur le sentiment qui l'entraînait vers les Pères. Dans chaque ville où un Jésuite faisait entendre la parole divine, la foule se pressait autour de la chaire; des fruits de bénédiction étaient constatés par le clergé séculier, saluant l'arrivée des Missionnaires comme un bienfait. Au sein de leurs Collèges ainsi qu'au milieu des cités et des campagnes, les Jésuites se montraient partout les mêmes. Le prince de Metternich, l'arbitre suprême des affaires, était entouré des hommes qui avaient professé les principes de Joseph II. Il connaissait les difficultés et les besoins; mais, d'après sa grande maxime de faire toujours le contraire de ce que veut l'ennemi, il résolut d'être juste et favorable aux Jésuites. Il se présente comme un de leurs principaux soutiens; il aplanit les obstacles, il aide les Pères de ses conseils et de son influence. Au-dessus des préjugés par l'élévation de son esprit, toujours maître de lui-même par la force et l'égalité de son caractère, il avait promptement discerné la vérité du mensonge convenu. On lui peignait les Jésuites comme

portant la main sur tous les pouvoirs et aspirant à renverser ceux qui ne subissaient pas le joug de l'Institut. Le prince de Metternich, avec cette patience investigatrice qui est le cachet de sa politique, découvre sans peine qu'ils ne peuvent être dangereux ou hostiles qu'aux passions mauvaises. A partir de ce jour, il les laisse répondre à l'appel des Evêques et des Catholiques. Leur nom était un écho réveillant la Foi dans les âmes; leurs leçons ravivaient les bonnes mœurs; leur aménité faisait aimer l'étude. Ils purent en toute liberté se livrer aux soins incessants de l'apostolat par la chaire, par l'éducation et par la charité.

Le 17 octobre 1838 l'empereur Ferdinand, sur la demande du comte de Vilchez, gouverneur du Tyrol, et à la prière des Etats de cette province, confie aux Jésuites leur ancien Collège d'Insruck. Le Père Pierre Lange en est le premier recteur. Les accroissements de cette maison furent si prompts que deux ans après sa fondation elle comptait trois cent quatre-vingt-sept élèves. Les Pères grandissaient en Allemagne, le même succès les attendait en Angleterre.

Tant que les trois-royaumes furent gouvernés par leurs princes légitimes, on vit la dernière des Tudor et le premier des Stuarts se présenter partout comme les ennemis personnels de la Compagnie de Jésus. Nous avons raconté cette persécution. Née avec Elisabeth, elle ne se calme même pas au lit de mort de la reine-vierge. Toujours aussi inhumaine, cette persécution devient plus ridicule sous le sceptre que Jacques I^{er} transforma en férule de pédagogue. Charles I^{er} ne sut ni protéger ses amis, ni combattre ses adversaires, ni se défendre lui-même; il eut toutes les faiblesses et tous les malheurs des rois sans volonté. Charles II, son fils, s'imagina que l'éclat des fêtes et le luxe de ses plaisirs égoïstes couvrirait la voix des partis extrêmes qu'il essayait d'étouffer dans le sang. Jacques II chercha un appui dans la réaction religieuse. Il fut le plus débonnaire des tyrans; l'Angleterre le punit jusque dans sa postérité des crimes de ses ancêtres. La révolution de 1688 s'était faite au cri de : *Mort aux Jésuites!* Quand cette révolution eut jeté au vent ses premières colères, les Jésuites se trouvèrent plus paisibles que jamais sous la nouvelle dynastie.

L'Angleterre avait traversé un fleuve de sang afin d'arriver à la liberté de conscience. Elle se jugea assez forte, elle fut assez juste pour vouloir que chacun, dans la limite des lois, pût jouir de ce droit que payaient tant de sacrifices. Par les Pères de la Compagnie de Jésus, la Foi romaine se maintint aux cœurs de quelques familles. Par eux encore, elle se propagea pendant près de trois siècles, grandissant avec la proscription, se multipliant avec l'échafaud. Les Catholiques s'étaient épurés au creuset des souffrances. Ils avaient vu la ruine légale s'asseoir au foyer de leurs demeures envahies ; ils avaient erré dans les bois, cachant leurs vertus comme un coupable cache ses crimes. Depuis le riche propriétaire anglais jusqu'au plus obscur enfant de l'Irlande, ils trouvaient tous dans leurs souvenirs ou dans leurs archives de famille une histoire de dévouement au principe chrétien. Le nom des Jésuites se mêlait naturellement à ces funèbres et glorieux récits. La Compagnie avait tant souffert pour préserver la Foi des Catholiques d'un naufrage inévitable, qu'ils ne se croyaient à l'abri de l'apostasie qu'en gardant auprès d'eux les Missionnaires, dont la voix les initiait au secret de la persévérance.

Dès les premières années du dix-huitième siècle le cabinet britannique s'avoua que, dans un pays aussi fortement constitué, il y avait honte sans profit à torturer les consciences et à imposer des obligations auxquelles on répugnerait de s'astreindre soi-même. On laissa peu à peu tomber en désuétude les lois pénales, qui réduisaient à l'ilotisme les fidèles des trois-royaumes ; on ne s'acharna plus à poursuivre les Jésuites comme des malfaiteurs publics. Si la Foi n'avait pas eu de profondes racines au cœur de la Grande-Bretagne, cette habile tolérance, venant à la suite des commotions politiques, aurait pu être fatale au Catholicisme. Il n'en fut pas ainsi. Le bien-être n'engendra point l'apathie, et par un zèle aussi plein de prudence que d'activité, les Pères de l'Institut profitèrent du calme qui leur était accordé pour entretenir et multiplier dans les âmes l'amour des devoirs religieux.

Jusqu'alors ils n'avaient dû l'hospitalité qu'au hasard ; leur existence de tous les jours n'était pas plus assurée que leur sommeil ; l'un et l'autre restaient à la merci de la pieuse reconnaissance des Catholiques. Les Jésuites avaient vécu dans des retraites

sûres d'où ils ne sortaient que pour bénir et fortifier. A partir du jour où la liberté ne fut plus une déception, ils comprirent qu'avec la marche des idées et les progrès signalés dans l'esprit national, il n'y avait plus à craindre pour eux ces rigueurs insolites, dont les siècles écoulés avaient fourni le modèle. Sans encourir la vindicte des lois, ils pouvaient se proclamer attachés du fond de l'âme au Siège apostolique, ils commencèrent à se créer des demeures fixes où, dans le secret d'abord, puis peu à peu assez ouvertement, ils habitèrent en communauté.

Telles furent à leur origine les Missions de Liverpool, de Bristol, de Preston, de Norwich et de plusieurs autres villes. Une petite chapelle était annexée à la maison. Sans exciter le moindre murmure, les Fidèles eurent la liberté d'y prier. Quand le pape Clément XIV supprima la Compagnie, les Jésuites vivaient dans cet état, dont rien ne troublait la quiétude. Un Souverain-Pontife immolait l'Institut aux ennemis de l'Eglise, les Pères se soumi- rent en gémissant. Il était bien difficile de les remplacer dans la Grande-Bretagne; les Vicaires apostoliques, qui plus d'une fois s'étaient trouvés en guerre avec eux sur des points de juridiction, furent contraints de leur permettre l'exercice du ministère dans leurs résidences. Les Jésuites ne l'étaient plus de fait ainsi que de droit; les Catholiques ne veulent pas, autant qu'il est en eux, s'associer au suicide que la peur inspire à Ganganelli. Les Collèges où leurs enfants sont élevés, à Saint-Omer, à Bruges et à Gand, tombent sous le coup du bref *Dominus ac Redemptor*; la maison que les Jésuites ont fondée à Liège n'est pas aussi malheureuse; elle survit à la destruction de l'Ordre. Le Père Howard, encouragé par le Prince-Evêque, peut y continuer le bien dont ses prédécesseurs jetèrent le germe.

Ce Collège, dans la pensée des Catholiques, devait être une pépinière d'ouvriers évangéliques destinés à succéder aux Jésuites. Quand Pie VI le prit sous sa protection et sous celle du Saint-Siège, il ne cacha pas dans son décret que son but était de faire de ces nouveaux Prêtres « les continuateurs et les soutiens de la Mission primitive. » La Révolution française déranger ce plan. Son premier soin, en débordant sur la Belgique, fut d'anéantir le Collège et de chasser en même temps les maîtres et les disciples. Ils

aillaient se voir sans asile et sans espérance de développer le Catholicisme dans la Grande-Bretagne, lorsqu'un noble et riche Anglais, Thomas Weld, se sent touché des malheurs dont ses coreligionnaires sont menacés. Le continent se ferme aux anciens Jésuites, qui ne renoncent pas à former un Clergé indigène, afin de les remplacer dans leur patrie; Thomas Weld leur ouvre l'Angleterre. Cette famille, qui attache son nom à toutes les hautes infortunes, et qui, après avoir reçu les Jésuites proscrits, viendra trente-sept ans plus tard, mettre son vieux château de Lulworth à la disposition de Charles X banni de France, possédait une terre dans le Lancashire. Cette terre se nommait Stonyhurst.

Thomas Weld la consacre aux débris de la Société de Jésus et aux élèves qui les suivent dans leur exil. A peine installés dans ce lieu devenu cher à la Religion, les enfants de Loyola, qui ne peuvent plus se renouveler, s'occupent avec ardeur à combler les vides que la mort fait en éclaircissant leurs rangs. Ils forment des prêtres aussi dévoués qu'instruits, des jeunes gens qui porteront dans leurs familles le courage et la foi dont ils offrent et reçoivent l'exemple. Les Pères de l'Institut supprimé ne s'étaient pas condamnés au silence et au trépas, parce que Clément XIV avait frappé l'arbre de stérilité. Ils sentaient en eux un principe de vie dominant tous les faits accomplis. Avec la plupart de leurs Frères dispersés, ils croyaient que de nouveaux événements, que d'immenses désastres et de plus mûres réflexions amèneraient tôt ou tard le Saint-Siège à révoquer le bref de Ganganelli. Ce qui se passait en Prusse et en Russie, la merveilleuse conservation de l'Ordre de saint Ignace, les bonnes dispositions dont Pie VI était animé, les entretenaient dans cet espoir. Dès 1786, les Jésuites de la Grande-Bretagne, qui n'avaient point eu à lutter contre le gouvernement, et qui, en dehors du bref, se trouvaient dans la même situation qu'auparavant, supplièrent le Vicaire-Général de les incorporer à la Société renaissante. La chose n'était possible qu'en transgressant les commandements du Pape. Le Vicaire-Général signifie aux Pères de l'ancienne Province britannique qu'il faut renoncer à ce projet. En 1800, lorsque Pie VII eut publiquement autorisé l'existence des Jésuites en Russie, les Anglais réitérèrent la même demande. Les obstacles étaient

aplanis ; Gruber sollicite du Saint-Siège le droit d'agréger à l'institut ceux qui désirent y mourir après avoir voué leur vie au triomphe de l'Eglise. Le Souverain-Pontife leur accorda cette faveur. Le Père William Strickland fut chargé d'élever au degré de Profès le Père Marmaduke-Stone, recteur du nouveau Collège anglais, et de l'établir Provincial. Le 22 mai 1803, cette solennité eut lieu.

A peine la nouvelle de la reconstitution de l'Ordre en Angleterre est-elle divulguée, que l'on voit accourir à Stonyhurst tous les anciens Jésuites, heureux encore de reprendre le joug des règles de saint Ignace. Parmi les plus empressés, on distingue les Pères Thomas Stanley, Pierre O'Brien, Lawson, Jenkins, Edouard Church et Joseph Reeve, dont les noms sont chers aux Catholiques et précieux à la jeunesse. Charles et Robert Plowden, Thomas Reeve, Lewis, Jacques Leslie, Edouard Howard, Price, Johnson et un certain nombre de jeunes Prêtres viennent renforcer la cohorte qui se réunit. La Compagnie sortait du tombeau ; elle veille à se perpétuer. Les trois-royaumes étaient alors engagés dans une terrible lutte avec Napoléon. Le sang et les trésors du pays se prodiguaient sur les champs de bataille et dans les intrigues diplomatiques. Il y avait du patriotisme et de l'ambition, de la haine et une pensée égoïste au fond de ce duel d'empire à empire. L'Angleterre était ébranlée ; mais elle semblait grandir avec le danger. Pitt n'avait ni le temps ni la volonté de s'opposer au rétablissement de l'Institut. L'Angleterre était restée indifférente à sa mort ; elle se croyait assez puissante pour ne pas s'occuper de sa résurrection. Tous les yeux se tournaient vers le continent : les Jésuites mirent à profit ces sollicitudes, et, afin de ne pas être pris au dépourvu, ils décidèrent qu'un Noviciat serait créé.

Il ne fallait qu'une maison et un jardin, la générosité de Thomas Weld y pourvut. Le Père Charles Plowden fut chargé de la direction de l'établissement. Thomas Weld n'avait encore offert aux Jésuites que le superflu de sa fortune ; il fit mieux : il donna à la Compagnie ses deux fils, Edouard, et Jean qui fut plus tard recteur de Stonyhurst. Avec eux entrèrent au Noviciat Gualter Clifford et Thomas Tate. Dans de pareilles conditions d'existence,

l'Institut allait se propager rapidement; un obstacle surgit de l'autorité même qui devait concourir à cette propagation.

A diverses reprises, de sérieux conflits avaient éclaté entre les Missionnaires et quelques Vicaires apostoliques. Les Jésuites s'y étaient vus mêlés plutôt pour les besoins de la cause catholique que par esprit de domination. Les droits des uns et des autres n'avaient pas été bien définis ou bien compris, et, dans l'administration de l'Eglise d'Angleterre, il surgissait de temps à autre des dissentiments qui plus d'une fois compromirent le présent et l'avenir. En face de la position faite aux disciples de saint Ignace, on aurait pu croire que ces débats ne se réveilleraient point, et que chacun, dans la sphère de ses pouvoirs, travaillerait à l'œuvre commune. Il n'en fut pas ainsi. Les Jésuites eurent des adversaires très-prononcés dans quelques-uns de ces prélats; ils en rencontrèrent qui, à l'exemple de l'illustre Milner, s'identifièrent complètement avec eux.

Dans la situation actuelle, de pareils conflits ne sont plus possibles. En Angleterre tout passe sous le niveau de la publicité. Cette publicité a sans doute ses erreurs volontaires, ses fraudes même, comme toute espèce de liberté qui vit de monopole; mais la presse anglaise, jusqu'alors si hostile aux Jésuites et si intolérante, parut enfin, dès l'année 1810, revenir à des sentiments d'équité. C'était le temps des intrigues politiques: elles devaient plus tard se multiplier et se proclamer comme une puissance. Dans ce mouvement de passions et d'idées, qui marquera les commencements du dix-neuvième siècle, les Jésuites ne se sont mêlés à aucun des événements qui remuent l'Europe. Tant que les Anglais n'ont pas vu la Compagnie libre de son action et agissant au soleil, ils eurent de sourdes imputations à faire rejaillir sur elle. Du jour où l'on permit aux Pères de l'Institut de prier, d'évangéliser et d'instruire en n'ayant de compte à rendre qu'à la loi, les Jésuites ne furent plus soupçonnés de conspirer, et les sectes les plus hostiles s'empressèrent de leur donner ce témoignage. On allait, en défigurant l'histoire des disciples de saint Ignace, les trouver coupables à tous les coins du globe. La France constitutionnelle, l'Espagne libérale, l'Italie, l'Allemagne, la Suisse et la Belgique révolutionnaires devaient

pousser contre eux un long cri de malédiction, et dans le pays le plus opposé aux tendances catholiques ce cri était condamné à rester sans écho.

C'est qu'avec leur bon sens pratique les Anglais n'avaient pas tardé à comprendre qu'une guerre éternelle, faite à des hommes innocents de tous ces crimes dont on se plaisait à les charger, entraînait nécessairement une guerre contre les idées qu'ils patronaient. Les Anglais, se plaçant à la tête de la civilisation européenne, ne voulurent pas faire subir un pareil échec à leur orgueil national. Ils acceptèrent les Jésuites tels quels, bien persuadés que, puisqu'ils réclamaient le grand jour, il serait toujours facile de les atteindre dans l'ombre. Les Jésuites ne s'y précipitèrent point, et le cabinet britannique et la presse anglaise n'inventèrent jamais de prétextes pour se donner l'occasion d'y descendre sans eux.

La position que nous venons de décrire, et que les deux partis ont maintenue de 1810 à 1845, n'était pas encore aussi nettement dessinée lorsque les Vicaires apostoliques essayèrent d'attirer des embarras à la Société. Avec les méticuleuses précautions que la peur de se compromettre inspire souvent aux hommes les mieux intentionnés, certains délégués du Saint-Siège refusaient de reconnaître comme Jésuites les prêtres que Pie VII lui-même encourageait à se proclamer tels. Quand le Souverain-Pontife, par sa bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum* du 7 août 1814, eut vaincu les difficultés, ces mêmes délégués se retranchèrent derrière une chimère qu'on leur fit passer comme une réalité : ils s'imaginèrent que l'existence des Jésuites au sein des trois-royaumes réveillerait les anciens ferment de discorde, et que déjà le pouvoir s'appêtait à susciter contre les Catholiques de nouvelles persécutions. Il n'en était rien, il n'en pouvait rien être ; mais ces hostilités, divisant le même parti, ne tendaient qu'à l'affaiblir. Il est bien malaisé en effet qu'un parti, lors même qu'il serait une fraction de l'unité catholique, puisse grandir ou subsister en ayant chez lui la guerre intestine. Pour la faire cesser, les Jésuites se soumirent à toutes les conditions. Ils se croyaient utiles ; ils ne firent pas sentir leur importance.

Au milieu de ces démêlés, leur zèle ne se ralentissait pas. Le 31 juillet 1810, jour de la fête de saint Ignace, Thomas Weid, le bienfaiteur de l'Institut, expira saintement dans le Collège qu'il avait fondé. Chaque année augmentait le nombre des élèves de cette maison ; chaque année aussi les Jésuites gagnèrent du terrain. Ils avançaient sans bruit, étouffant leur triomphe d'aujourd'hui sous leur espérance de demain et ne donnant rien au hasard. En 1816, le Père Grivel, nommé Visiteur de la Province par Brzozowski, n'eut qu'à approuver ce qui était déjà fait et les plans en voie d'exécution. Le Père Charles Plowden fut par lui choisi pour Provincial. En 1820 Plowden mourut et Nicolas Sewall le remplaça. Six années après, le Père Brooke était appelé à succéder à Sewall.

Mais, durant cet intervalle, de notables changements s'introduisirent dans la législation anglaise. Les Catholiques, tolérés jusqu'alors, avaient revendiqué leurs droits d'hommes libres et de citoyens. C'était une réparation des iniquités passées, la consécration d'un grand principe. Les orateurs du Parlement, à la tête desquels brillaient Georges Canning et lord Grey, soutinrent la justice des demandes adressées par les Catholiques. Ces demandes blessaient au vif l'Eglise anglicane ; néanmoins elles étaient exigées par la raison d'Etat et par la raison publique. L'émancipation, longtemps ajournée, longtemps discutée, fut enfin prise au sérieux, et peu après admise comme loi du royaume. Mais en 1829, quand ces discussions formidables étaient dans leur effervescence, un bill fut promulgué qui sembla tout remettre en question. Ce bill défendait aux sujets de la Couronne britannique de prononcer des vœux de Religion en Angleterre, ou de revenir s'y fixer après les avoir prononcés dans un autre pays. La peine d'exil frappait tous les contrevenants. Les Jésuites sentirent qu'une pareille loi était spécialement dirigée contre eux, et ils en tinrent peu de compte, parce qu'ils ne se déguisèrent pas qu'elle naissait au contact des passions surexcitées par le bill d'émancipation, devenu le champ-clos des dernières colères du Protestantisme.

Ils avaient à démontrer que, libres ou esclaves, rien ne les pousserait dans l'arène des intrigues. Ils voulaient prouver qu'ils accomplissaient aussi ponctuellement leurs devoirs de prêtres

et de Jésuites sous le coup de la persécution que sous celui du bienfait. Ils restèrent donc muets et inébranlables au poste confié à leur vigilance. Ce poste était si bien gardé que, de 1826 à 1835, onze églises s'élevèrent par leurs soins. Alors même commença ce mouvement vers le Catholicisme qui, imprimé aux classes doctes ou nobles, progresse avec tant de rapidité qu'il est impossible d'en calculer la portée. En face de l'idée catholique, qui n'a rien perdu de sa sève première, la Grande-Bretagne n'est ni émue ni alarmée. Elle voit les Jésuites fonder des Collèges, bâtir des églises dans la capitale même des trois-royaumes; elle mesure le degré de faveur qui accueille le Puseysisme¹; elle entend les maîtres les plus honorés de ses Uni-

¹ Le Puseysisme désigne le système moderne de théologie anglicane devenu si célèbre depuis quelques années. C'est une école de savants distingués, presque tous professeurs ou élèves de l'Université d'Oxford. Ce nom lui vient du docteur Pusey, et elle le reçut en 1833. Dès cette époque, certains projets touchant la réforme de l'Eglise établie furent agités dans la presse britannique. Ce n'étaient pas de ces déclamations banales sur la splendeur et l'opulence du Clergé, de ces théories inapplicables que les charlatans religieux ou politiques inventent pour dresser un piédestal à leur vanité, toujours gonflée des éloges qu'ils sont sans cesse en travail de se donner à eux-mêmes; mais au contraire des plans sérieux, discutés par les amis avoués ou par certains membres de l'Eglise anglicane. Ils aspiraient à en modifier les constitutions, la liturgie et les formulaires. Ceux qui parlaient de cette sorte ne s'étendaient pas sur tous les points; la discorde régnait sourdement parmi eux: de ce conflit naquit le Puseysisme. En 1833, l'école nouvelle, encore peu nombreuse, commença à publier les Traités pour les temps présents, *Tracts for the times*, et d'autres écrits polémiques, les uns destinés à la défense de l'Anglicanisme, les autres dirigés contre Rome ou contre les Protestants dissidents. Le *British critic*, revue trimestrielle, devint l'organe de cette secte qui, à l'inverse de toutes les autres, cherchait de bonne foi la lumière.

En 1836, le docteur Hamden, nommé par le cabinet de Saint-James à la chaire de théologie d'Oxford, fut censuré par le conseil universitaire, accusant de rationalisme les précédents écrits du docteur. A la tête de l'opposition que son système soulevait dans Oxford, on distinguait Pusey, Vaughan, Thomas et Newman. Pusey était en évidence, il s'y mit encore davantage en publiant un ouvrage remarquable pour défendre ses idées. C'est cette initiative qui contribua à faire donner son nom au parti.

Dans le principe, les chefs du Puseysisme semblent n'avoir d'autre but que de soutenir et de reconstituer l'Anglicanisme. D'après les *Tracts* et leurs autres écrits polémiques ou dogmatiques, les Puseysistes parlaient alors du point fondamental que les anciens réformateurs étaient des hommes à tendance relâchée, et qu'eux, au contraire, s'efforçaient d'être exacts en dogme ainsi qu'en discipline. Ils disaient aux Anglicans: « Maintenez le symbole d'Athanase et toutes les règles du baptême. Point d'accablement avec l'esprit du siècle. A temps et à contre-temps, ne transigez jamais avec vos obligations. N'oubliez pas les devoirs que, lors de votre régénération en Christ par le saint baptême, vous avez contractés envers l'Eglise. L'Eglise ne doit jamais dépendre de l'Etat, mais son alliance est un honneur pour l'Etat. Ravivez la discipline tombée en désuétude; réchauffez l'intelligence par le souvenir des vertus que notre Eglise a malheureusement négligées, mais qu'elle n'a jamais perdues. Tenez les temples ouverts, et notre Eglise apparaîtra ce qu'elle est réellement, pure, apostolique et rejetant les corruptions doctrinales ainsi que les pratiques superstitieuses, sinon idolâtriques de Rome, sa sœur infortunée,

versités proclamer leurs doutes anglicans ou abriter leur croyance nouvelle sous l'égide du Saint-Siège, la seule autorité immuable sur la terre. Comme le gouvernement britannique a posé les prémisses du principe de liberté, il en adopte toutes les conséquences. Les Jésuites sont citoyens anglais : à ce titre, qu'ils revendiquent avec orgueil, il leur est permis d'enseigner la jeunesse, de répandre leur Foi et de guider les autres hommes dans la voie que chacun a le privilège de se tracer. Ainsi les hérétiques de la Grande-Bretagne, comme ceux d'Allemagne et de France, se montrent plus tolérants à l'égard du Catholicisme leur

pratiques clairement réprochées par l'antiquité, dont nous invoquons le témoignage avec respect. »

Telles furent les doctrines primitives des Puséyistes. Ils se mirent à l'œuvre, ils étudièrent le Christianisme et l'état constitutif de l'unité catholique, non plus dans les théologiens protestants des trois derniers siècles, mais dans les saints Pères, tradition vivante de l'Apostolat. L'ardeur du Puséysme égalait sa science et sa candeur. Il avait souvent attaqué avec violence la Chaire de Pierre dans ses premiers *Tracts*, parce qu'il se proposait beaucoup moins d'inculquer les vérités catholiques considérées en elles-mêmes que de vivifier le système anglican tel que cette école le comprenait. Quoique entreprise dans les conditions d'un milieu décoloré, l'étude des antiquités ecclésiastiques produisit des découvertes tout-à-fait inattendues. La nature même de la polémique engagée par les Puséyistes les força d'étaler au grand jour des doctrines et des actes dont ils ne pouvaient nier la sainteté, bien que ces actes et ces doctrines appartenissent à l'Eglise romaine. Sur des esprits réfléchis et se passionnant pour la vérité, de pareilles découvertes eurent pour effet de tempérer l'amertume et de modifier les idées. Les *Tracts* avaient fait école; les premiers disciples du Puséysme, comme cela arrive toujours, mal à l'aise dans la formule originelle, commencèrent à pousser plus loin leurs investigations. On les avait conviés à l'étude de l'antiquité : jeunes et sincères, ils s'y étaient appliqués à loisir et consciencieusement. La fameuse question : *A Romæ potest aliquid hont esse ?* leur avait été posée; ils marchèrent en avant pour inventer des raisons plus concluantes que celles dont les vieux Universitaires stéréotypaient dans leurs chaires l'impuisante logique. Ce fut le résultat de ces études qui ramena au Catholicisme les docteurs Sibthorp, Grant, Seager et plusieurs autres. Pusey et Newman, au centre même de l'Anglicanisme, recherchaient la vérité avec une ardeur toute juvénile; ils faisaient eux-mêmes des démarches éclatantes en faveur de la Foi catholique, apostolique et romaine. En 1843, Pusey reconnaissait le dogme de la transsubstantiation tel que le proclame l'Eglise; et, dans un sermon prêché devant l'Université d'Oxford, à la cathédrale du Christ, il ne déguisa point sa pensée. Ce discours était une révolution. On en censura le fond et la forme. On frappa d'interdiction universitaire le courageux orateur; mais ce discours, imprimé sous le titre de *la sainte Eucharistie confort du pénitent*, se vendit à trois cent mille exemplaires. Il provoqua des multitudes d'adhésions de la part même des régents de l'Université. Pendant ce temps, le docteur Newman résignait la cure de Sainte-Marie d'Oxford pour s'adonner plus librement à l'étude et aux pratiques de la vie ascétique. Il rétractait même les assertions que, de 1833 à 1837, il avait pu avancer contre l'Eglise catholique, et le *Statesman*, journal protestant de Londres, ne craignait pas de dire : « C'est là un événement grave dans la crise dont nous sommes témoins. » En 1845, Newman et une foule de ses amis ont donné à cet événement toute sa portée en rentrant dans le sein de l'Unité.

Les Puséyistes, entraînés malgré eux par l'évidence vers la Foi romaine, préten-

adversaire naturel, que les hommes nés dans le sein de l'Eglise romaine et qui aspirent à la tuer sous leur sceptique indifférence, ou à la garrotter dans des constitutions dont ils s'établissent les seuls interprètes et les uniques modérateurs.

L'Irlande n'avait jamais été placée dans des conditions aussi favorables que l'Angleterre catholique; les Jésuites s'attachèrent à sa destinée par les persécutions mêmes dont elle fut l'objet. Contrée que l'énergie de sa Foi rendait la privilégiée de la souffrance, l'Irlande, toujours asservie et toujours fidèle, était un témoignage

de la vérité, il est vrai, qu'ils n'iraient jamais au Romanisme. Néanmoins, ils embrassaient de fait une partie de ses dogmes et même de ses pratiques. Un certain nombre de leurs disciples revenaient franchement au Catholicisme. Depuis le mois d'avril 1841, la publication des *Tracts* avait été suspendue; mais les moyens de propagation ne manquaient pas à ce parti. Il régnait dans plusieurs Universités ou Séminaires; il s'étendait en Amérique et même aux Indes. Le *British critic* continuait son œuvre trimestrielle; et, renouant peu à peu à ses attaques contre Rome, il faisait peser ses savantes hostilités sur les réformateurs du seizième siècle. Les écrivains de cette revue sont Anglicans, et, du haut de leur raison, ils jugent avec une implacable équité tous les hommes qui secondèrent Luther, Calvin et Henri VIII dans leur séparation avec le Saint-Siège.

Cette Ecole, dont l'attitude pacifiquement progressive ébranle l'Anglicanisme jusqu'en ses fondements, ne demande rien qu'à la vérité. Elle exerce une notable influence par l'étendue de ses rapports et de sa littérature; elle fait de nombreux prosélytes, et les moyens qu'elle emploie sont tous avoués au grand jour. Elle arrive par la discussion. Aux hommes instruits, elle consacre des traités d'érudition originaux ou réimprimés; aux lecteurs ordinaires, des écrits moins élaborés; aux pauvres et aux ouvriers, des faits et des dissertations à leur portée; aux enfants, des contes familiers. Il n'y a pas sans doute dans tout cela une pensée identique ni un système régulier, on y reconnaît néanmoins un but. Ce but prouve manifestement combien les nouvelles doctrines propagées par le Puseysme exercent d'empire sur les croyances anglaises. Il a pénétré partout, au Parlement, dans la magistrature et principalement dans les classes moyennes. Il affecte de se mettre sur le pied d'égalité fraternelle avec les Catholiques du continent; quelquefois il représente l'Eglise universelle comme divisée en trois branches, grecque, romaine et anglaise; puis il se berce de l'espérance qu'il existe une communion invisible sanctionnée par l'Esprit Saint.

Etrange contradiction! à cette bienveillance pour les Catholiques du continent se joint chez quelques Puseystes une sorte d'antipathie pour les Catholiques anglais. Les Puseystes ne voient pas sans peine leurs frères rentrer dans le giron de l'Unité, et lorsqu'en 1845 le docteur Newman et ses principaux disciples firent ce deroier pas, Pusey lui-même ne put s'empêcher de témoigner publiquement ses regrets. On croirait que la nouvelle Ecole s'est flattée de la pensée qu'un jour elle sera suivie par les Fidèles des trois-royaumes; on dit même que plus d'une fois certaines insinuations furent faites en ce sens. Les Catholiques restèrent inébranlables; mais plusieurs Puseystes, entraînés par la vérité, ne tardèrent pas à renoncer aux théories dont ils étaient épris. Ils cherchaient un tout logique; l'Eglise romaine le leur offrait: ils l'ont accepté. Cette Ecole se trouve donc aujourd'hui dans un inextricable embarras. Il faut qu'elle recule ou qu'elle avance sous peine de suicide. Le système d'examen a sapé l'Anglicanisme, et il n'ose pas se réfugier dans le Catholicisme, auquel ses tendances ont rendu presque en même temps de bons et de mauvais services. La mission du Puseysme a commencée par des études sérieuses; elle doit continuer par la science et s'achever par la Foi.

vivant de l'iniquité protestante et de la longanimité chrétienne. Dès les premiers jours de sa fondation, l'Ordre de Jésus avait eu pour elle des consolateurs et des apôtres ; à toutes les époques il sut lui en offrir. Mais, quand l'Institut vit son existence menacée, les Irlandais, dont la proscription durait toujours, eurent des larmes de regret à donner aux Pères qui les avaient soutenus dans cette épreuve de trois siècles. Les Jésuites n'ont pu réaliser en ce pays qu'un bien sans retentissement, sans aucun de ces avantages sociaux dont le monde les croit si préoccupés. Cependant ils ne renoncèrent jamais à une terre où tout semblait condamné au désespoir. Le bref *Dominus ac Redemptor* ayant anéanti la Compagnie de Jésus, les enfants de Loyola, à l'exemple du troupeau, ne se laissèrent pas décourager par l'abandon du berger. Rome licenciant sa meilleure milice la veille même du jour où le Saint-Siège allait être attaqué sur tous les points à la fois. Les Jésuites, en obéissant au bref pontifical, ne crurent pas devoir désertier le poste confié à leur garde.

Ils étaient pauvres comme un Irlandais ; mais ce dénuement, qui prenait sa source dans la charité, ne les inquiéta guère. Ils mirent en commun leur indigence, et, en travaillant à la moisson que Dieu réservait à leur zèle, ils attendirent des jours plus sereins. Le Père Richard Callaghan, un vieux Missionnaire des Philippines, dont les mains et la langue portent les traces du martyre enduré pour la Foi, dirigeait les Jésuites sécularisés. Ils n'avaient pu fonder en Irlande un établissement afin de recevoir les jeunes gens que, dans un avenir prochain, ils espéraient agréger à leur Ordre sorti de ses ruines ; le Collège de Stonyhurst dilata son sein. D'autres se rendirent à Palerme, où ils achevèrent leurs études. En 1807, Richard Callaghan était mort chargé d'années et de bonnes œuvres ; en 1811, le trépas du Père Thomas Betagh rompit la dernière chaîne qui, en Irlande, attachait les nouveaux Scolastiques à l'ancienne Compagnie. Betagh¹, dont le nom est encore populaire à Dublin et dans les campagnes de l'Irlande, avait trouvé dans son cœur l'éloquence qui remue si vivement les instincts de ce peuple. Le Père Kenney lui succéda au mois de no-

¹ Betagh était vicaire-général de Dublin ; ses funérailles furent célébrées avec un concours immense, et un monument lui fut élevé par les Catholiques.

vembre. Avec cette patience que rien ne peut abattre, les Jésuites se mettent à l'œuvre comme si déjà le Souverain-Pontife avait rendu la vie à leur Institut.

Ils s'avouaient les inconvénients de cette éducation cosmopolite qui déplace les individus et leur donne dans la jeunesse des idées moins patriotiques. L'Irlande, selon eux, avait le droit de voir élever ses enfants sur sa terre proscrite, afin qu'un jour, nourris de ses malheurs, ils pussent avec plus de force réclamer son affranchissement. Ce fut cette pensée qui inspira à Kenney, déjà supérieur du séminaire archiépiscopal, le projet d'un collège national. Il le créa à Clongowes, non loin de Dublin. La restauration de l'Institut augmenta tellement ses prospérités qu'en 1819 il comptait déjà plus de deux cent cinquante disciples. Dans la même année, les bienfaits de Marie O'Brien permirent d'en bâtir un autre dans le district de King's-County. Il fallait relever les Irlandais de l'abâtardissement moral dans lequel la politique anglaise essayait de les tenir. A ce peuple auquel la grande voix de Daniel O'Connell, un élève des Jésuites, apprenait ce que c'est que la liberté, il importait de donner l'intelligence de ses devoirs d'abord, de ses droits ensuite. La Compagnie de Jésus se chargea de la première tâche, O'Connell remplit la seconde.

Depuis Henri VIII jusqu'à Cromwell, et de Cromwell aux rois de la maison de Hanovre, tout avait été mis en œuvre afin de dégrader les Irlandais et de les asservir par une ignorance calculée. On avait abusé de leur passion pour les boissons enivrantes; on les plongeait peu à peu dans cet état de torpeur qui fait de la vie une espèce de sommeil bestial. On habitua ces populations toujours catholiques par le cœur, à des débauches que l'autorité eut l'art de placer sous l'invocation de quelque saint populaire dans l'île. Pourvu qu'il reste aux Irlandais assez de vigueur corporelle réservée à féconder la terre dont les fruits et les moissons paieront le luxe et les plaisirs de l'Angleterre, on ne s'occupe ni de leur bien-être, ni de leur santé, ni de leurs familles ni de leur existence. On les fait ouvriers sans aucun salaire, ou soldats dans les Indes sans espérance d'avancement. Tout fut combiné contre eux, et cette situation aurait pu, en se prolongeant, amener de cruels résultats, lorsqu'un concours de circonstances inouïes dans

l'histoire força le gouvernement britannique à rougir de ses plans de démoralisation.

Les Pères Kenney, Esmonde et Aylmer confessaient, dans la tristesse de leurs âmes, cet abrutissement intellectuel. Ils sentaient que le remède était entre leurs mains; mais ce remède, il devenait urgent de l'appliquer, et il était difficile de corriger tout d'un coup tant d'abus si fortement enracinés. Depuis longtemps la Religion proscrite n'avait que peu de temples et d'autels; les Irlandais ne connaissaient pas la pompe de ses fêtes, ils ne s'étaient jamais rendu compte de l'effet produit sur les masses par ces processions solennelles où Dieu semble se mêler aux hommes pour bénir leurs travaux et se mettre de moitié dans leurs douleurs. Ils n'avaient été Catholiques qu'à la dérobee, ne communiquant avec les anciens Jésuites ou avec le Clergé séculier qu'à travers mille dangers. Les nouveaux disciples de l'Institut profitent de la tolérance qu'une politique plus sage laisse établir; ils se décident à initier le peuple irlandais à ces joies triomphales de l'Eglise. La Fête-Dieu est célébrée dès 1822 à Clongowes, au milieu d'une foule immense. Le culte extérieur réveillait dans les âmes des idées de Foi, il y porta un besoin de réforme intérieure. Des églises furent bâties, des Missions s'ouvrirent, des associations religieuses se créèrent. Bientôt les enfants des martyrs retrouvent dans la piété et dans l'éducation la vigueur nécessaire pour arriver pacifiquement à leur régénération sociale.

Il avait fallu de pénibles travaux, de longs sacrifices afin de réaliser le projet conçu; les Jésuites les accomplirent tous sans se laisser rebuter par les obstacles. On les a souvent accusés de ne vouloir jamais participer à des institutions dont quelques-uns de leurs Pères ne seraient pas les promoteurs. En Irlande, le fait donne un démenti à l'imputation. En 1840, au moment où, par des retraites et par des Missions, ils apprenaient aux multitudes à célébrer la troisième fête séculaire de la fondation de l'Ordre de Jésus, c'est en popularisant l'œuvre d'un autre qu'ils obtiennent le plus éclatant succès. Le Capucin Théobald Mathew a, deux années auparavant, jeté les bases de sa Société de tempérance. Les Jésuites saisissent tout ce que ce renoncement volontaire aux liqueurs enivrantes peut avoir d'utile dans un pays tel que l'Irlande.

Ils se font les propagateurs les plus zélés de la pensée chrétienne du Révérend Mathew ; par leurs soins, elle s'étend avec une rapidité inconcevable. Cette Société de tempérance était l'auxiliaire de la mission que les Pères se donnaient, mais elle ne les détourna pas de leur but particulier.

En 1829, leur nombre s'augmentait avec leur ascendant : ils étaient le bras droit des Evêques, les modèles vivants proposés au Clergé par les Prélats. Le Général de la Compagnie juge opportun de nommer un Vice-Provincial pour gouverner les Jésuites d'Irlande. Ce fut sur le Père Robert Saint-Léger que tomba son choix. En 1841, un Collège fut créé à Dublin sous les auspices de saint François-Xavier, et l'Angleterre ne s'épouvanta pas de cet accroissement d'influence catholique. L'Anglicanisme était ébranlé par le retour vers l'unité d'un grand nombre d'esprits droits qui, dans les trois-royaumes, arrivaient, à l'aide de l'étude, à se démontrer le vide de leurs croyances officielles. Un travail lent, mais toujours heureux, se révélait au milieu de la société britannique. Chacun sentait que les Jésuites y prenaient une bonne part, tout en se renfermant dans les limites de la loi. Le pouvoir n'y vit qu'une des conséquences de la liberté, il donna le salutaire exemple de respecter le droit qu'il avait lui-même proclamé.

Par un étrange renversement de toutes les idées reçues, ce fut dans les pays séparés de la communion romaine que les Jésuites se perpétuèrent. Nous les avons vus en Russie et dans la Grande-Bretagne conserver des éléments de reconstitution et rattacher l'avenir au passé. En Hollande le même phénomène s'accomplit. De même que l'Angleterre, la république des Provinces-Unies fit une guerre ouverte à cet Ordre religieux, dont l'action sur le peuple était manifeste. A peine fut-il anéanti, que les vieilles insultes, que le souvenir même des anciennes défiances s'effacèrent. Les Protestants comprirent que ce n'était pas à eux qu'il appartenait de poursuivre leurs adversaires accablés. Ils laissèrent ce soin aux cours catholiques et aux écrivains qui aspiraient à détruire tous les cultes.

Cette situation inattendue permit aux Prêtres de la Compagnie disséminés en Hollande de continuer l'œuvre à laquelle ils s'é-

taient voués. Leur chef les avait placés en sentinelles perdues au milieu des ennemis de l'Eglise ; personne ne songeait à les relever ; ils y demeurèrent sous la direction du Père Thomassen. C'était un vieillard. Vers 1780, Adam Beckers vint à Amsterdam pour le soulager dans les labeurs de l'Apostolat. Aussitôt qu'il fut possible de se rattacher par de nouveaux vœux à la Compagnie, en 1800, Beckers, Henri Groenen, Luyten et Verbek s'y rallièrent. Les Jésuites de Nimègue et de Culembourg suivent cet exemple ; mais à Culembourg, le père Huberti, qu'un héritage a fait riche, consacre sa fortune à améliorer la Mission. Le père Arnold Luyten développe ce germe, et l'Internonce apostolique Ciamberlani seconde si bien ses projets, qu'en 1818 il fut possible de fonder dans la ville un petit séminaire. Plus tard le Pape Léon XII avait voulu faire recouvrer aux Jésuites tous les postes occupés par eux avant la suppression ; ils rentrèrent à la Haye.

Les Pères de la Foi, dont nous avons indiqué l'origine, vivaient en Belgique depuis le commencement du dix-neuvième siècle. Le plus ardent de leurs vœux était de pouvoir être incorporés à l'Institut de saint Ignace. Les événements militaires de 1814 allaient trancher une grave question. La chute de l'empire de Napoléon était imminente ; les Pères de la Foi, dirigés par Bruson et Leblanc, s'adressent à Fonteyne, alors supérieur des Jésuites en Hollande. Ils sont admis dans la Compagnie ; mais il faut les soumettre à un noviciat, et dans le bouleversement de tous les royaumes, la Société de Jésus se trouve, comme beaucoup de rois, sans autre appui que ses espérances. Le prince Maurice de Broglie, Evêque de Gand, ne la laissa pas longtemps dans cette incertitude.

Ce prélat, dont le nom retentit si souvent dans les annales de cette époque, était un spirituel courtisan et un orateur, un homme de Dieu et un homme du monde, toujours prêt à secourir l'infortuné, à faire acte de courage, ou à donner aux autres un noble exemple. Napoléon l'avait pris en affection. Il aimait en lui sa naissance et ses vertus, sa piété et son enjouement. Maurice de Broglie se montra plein de gratitude et d'enthousiasme pour l'Empereur ; mais, au moment où Bonaparte, aveuglé par l'ambition ou par la colère, se déclara le persécuteur du Souverain-Pontife, la conscience de l'Evêque de Gand l'emporta

sur tous les sentiments humains. Dans le Concile de Paris, au donjon de Vincennes et dans l'île Sainte-Marguerite, le prince de Broglie ne recula devant l'accomplissement d'aucun de ses devoirs. Il venait à peine de sortir de sa prison d'Etat lorsque les Jésuites sollicitèrent son concours. Il leur fut promptement acquis. Le diocèse de Gand s'ouvrit à leur demande ; à dater de ce jour, il y eut entre le Prélat et les disciples de saint Ignace une de ces alliances contractées par la vertu, et que rien ne peut rompre sur la terre. Le Noviciat était résolu en principe ; la marquise de Rhodes fournit les fonds de premier établissement ; le comte de Thiennes mit son château de Rumbeke à la disposition de la Société ; puis les exercices commencèrent. A quelques mois d'intervalle, la Belgique se voyait le théâtre d'un suprême combat. L'Europe attendait Napoléon à Waterloo. Ses armées approchaient de Courtray et de Roulers ; le Père Fonteyne songe à faire retraite devant elles. Le bruit des camps ne convenait pas au recueillement exigé des Novices ; Fonteyne les place dans une maison de campagne, à Distelberg, que M. Gobert lui a offerte. Les événements marchèrent avec tant de précipitation que, peu de jours après, il ne resta plus sur la Belgique que des débris d'armée et un nouveau trône.

Guillaume-Frédéric de Nassau, fils du dernier Stathouder de Hollande, allait l'occuper. Chassé par la Révolution française de ses Etats héréditaires, appelé par les vainqueurs de cette révolution à régner sur deux peuples, dont les mœurs et le culte n'avaient aucun point de similitude, ce prince ne sut pas tenir la balance égale entre ses affections et ses devoirs. Il était roi légitime par le fait des traités, il se fit révolutionnaire par ambition. La France des Bourbons repoussait de son sein les juges et les bourreaux de Louis XVI ; elle proscrivait quelques obscurs meneurs des Cent-Jours qui avaient renversé le trône même de Guillaume. Guillaume accueillit les régicides et les conspirateurs. Il rêva la couronne de Saint-Louis pour son fils par un complot protestant. Sur une terre catholique, il essaya de séduire la Foi du peuple et de rendre odieux le Clergé. Des différends s'élevaient entre les Belges fidèles à l'Eglise romaine et le nouveau monarque. Chacun interprétait à sa manière les droits con-

quis, les promesses faites et les lois acceptées. Cette lutte, naissant dans les fêtes d'une intronisation, devait amener Guillaume à récipiscence.

Conseillé par les fanatiques du Protestantisme, ou enivré des éloges intéressés, dont les ennemis de tout culte ne cessaient de le combler, le roi des Pays-Bas recula devant les charges de la couronne. Il avait à contenter deux nations rivales que le hasard réunissait sous le même sceptre ; le Hollandais s'obstina à ne jamais devenir Belge. Dans les premiers jours de son règne, en 1814 et en 1815, il avait proclamé la liberté et abrogé de criants monopoles ; bientôt il chercha à renverser d'une main ce qu'il établissait de l'autre.

Les Jésuites vivaient sans prendre aucune part aux débats religieux et politiques sur l'interprétation de la loi fondamentale. Tout-à-coup, le 3 janvier 1816, Guillaume ordonne aux Pères de Distelberg d'avoir à se séparer immédiatement. A cette injonction, les Jésuites répondent : « Un seul mot de l'Evêque suffit pour nous disperser ; si le prélat ne prononce pas cette parole, la force armée saura bien, sans effort, expulser les paisibles habitants de cette maison. » Le Père Leblanc, qui, après la mort de Fonteyne, a été nommé supérieur, communique à l'abbé Lesurre, vicaire-général de Gand, la réponse qu'il a faite. Maurice de Broglie est absent ; il écrit que c'est le devoir d'un capitaine de ne point abandonner, sans les défendre, ses fidèles soldats ; qu'il ne permettra point que les Jésuites soient exposés aux traits de leurs ennemis, et qu'il faudra le percer lui-même avant d'arriver à eux. Puis il ajoute : « Je veux que toutes les portes de mon palais leur soient ouvertes, afin qu'ils s'y retirent en aussi grand nombre qu'il pourra en contenir. »

Le prélat n'est pas encore satisfait de cette déclaration. Il accourt à Distelberg, il encourage les Jésuites, il les fortifie dans leur dessein. Guillaume apprend cette résistance, il en redoute l'éclat pour ses plans ultérieurs, il se détermine à la vaincre. Des troupes marchent contre le Noviciat : les Jésuites se dispersent à leur approche ; le palais épiscopal les reçoit. Ce premier ferment d'opposition attire sur la tête du prince de Broglie les tenaces colères de Guillaume. L'Evêque de Gand, dès le mois d'octobre

1814, avait prévu ces difficultés ; il les avait soumises au Congrès de Vienne : le 28 juillet 1815, les autres chefs des diocèses réclamaient encore par une lettre au roi. Le 2 août, Maurice de Broglie adresse à son troupeau une instruction pastorale ¹. Dans cet acte, où, à chaque ligne, apparaissent le courage et le besoin de prévenir les maux dont est menacée l'Eglise belge, le Pontife s'élève avec force contre la nouvelle Constitution. Elle est à ses yeux inadmissible pour des Catholiques, et il proteste. Les Evêques avaient dit que ce pacte législatif était « d'un sinistre augure pour l'avenir. » Maurice de Broglie le démontrait. Les étrangers, qui ont capté la confiance de Guillaume de Nassau, n'eurent pas de peine à l'irriter contre ce Prélat factieux, que ses collègues dans l'Episcopat, et Pie VII lui-même félicitaient de son zèle. L'arrestation préventive de l'Evêque de Gand est décidée. Il se réfugie en France accompagné du Père Leblanc, supérieur des Jésuites. On s'empare de ce fait pour proclamer que les Pères de l'Institut doivent être seuls accusés de la résistance du prince. Le prince était mortel ; l'Ordre de Jésus se renouvelait ; les adversaires de l'Eglise catholique le rendirent responsable de l'intrépidité de Maurice de Broglie.

Ce dernier ne nourrissait aucune pensée hostile au pouvoir, mais ses combats et ses souffrances pour la Foi l'avaient rendu populaire ; mais surtout il défendait avec fermeté les droits de la conscience. Les Belges virent en lui un martyr ; Guillaume et ses courtisans révolutionnaires le peignirent comme un fanatique suppôt de la Compagnie de Jésus.

L'oppression par voie légale, dit M. de Gerlache ², est peut-être la pire de toutes, parce que la fraude s'y mêle à la violence. » Guillaume de Nassau, en montant sur le trône, avait caressé le Clergé, on l'avait vu même chercher à se bien faire venir des enfants de Loyola. En 1817, il se sentait emporté par ses idées protestantes ; il entra à pleines voiles dans la réaction religieuse que l'écume de tous les partis s'efforçait d'imposer à ses rêves d'orgueil. On ne pouvait encore sévir contre les Jésuites que par

¹ *Histoire du royaume des Pays-Bas*, par M. de Gerlache, premier président de la Cour de Cassation, t. 1, p. 313.

² *Ibidem*, p. 341.

la calomnie, on ne s'en fit point faute. L'Evêque de Gand était une victime bonne à immoler, on ne l'épargna pas, dans l'espérance que sa punition effraierait les autres prélats. La Cour de Bruxelles, par arrêt du 9 octobre 1817, « condamna Maurice de Broglie, fugitif ou latitant, à la déportation et aux frais du procès. » Ce drame judiciaire, où les Jésuites sont en cause sans paraître devant le jury, où tout se fait contre eux et à cause d'eux, ne devait pas se terminer là.

Deux coupables, convaincus de vol avec effraction et destinés à l'exposition publique et aux travaux forcés à perpétuité, se trouvent dans les prisons de Gand. Le jugement rendu contre le Prince-Evêque doit, aux termes de l'arrêt, être affiché à un poteau sur la place publique. On viole la loi du pays pour se donner le droit de violer les convenances sociales; le nom vénéré du Pontife fut attaché au pilori entre les deux forçats. Ce temps-là était l'âge d'or du journalisme; on avait de la conscience même contre son parti. *L'Observateur belge*, feuille hostile à la Foi romaine, ne put s'empêcher de manifester son indignation¹. Cette flétrissure est acceptée comme un honneur par tous les Catholiques.

Il n'était pas dans la nature de ce Guillaume, héritier du Ta-

¹ *L'Observateur belge* s'exprimait ainsi au tome XIV, p. 481 de son recueil : « On eût certainement pris pour insensé, on eût peut-être persécuté comme un scélérat celui qui, après le 18 brumaire ou à l'époque du Concordat, mais surtout en 1814 et au commencement de 1815, eût cru possible qu'avant 1818 un Evêque serait condamné en Belgique, sous un Prince non catholique et par un tribunal séculier, à une peine criminelle, infamante, pour avoir souscrit, avec tous ses coordinaïres, et rendu public un jugement doctrinal sur la question de la licéité ou de l'illicéité d'un serment; écrit deux lettres au Saint-Père relativement aux prières publiques que le Prince pourrait demander; reçu une réponse conforme au vœu du gouvernement; donné immédiatement de la publicité à cette réponse avec le double avantage de tranquilliser par là tous les esprits, et de justifier la demande que le gouvernement a eue faite et l'acte public et solennel par lequel il y déferait. » Bien moins encore eût-on pu croire que sans nécessité, que sans utilité, contre toute raison, on eût exécuté de la condamnation ce qu'elle pouvait emporter de plus ignominieux pour la personne du condamné, de plus outrageant pour la Religion dont il est le ministre et de plus insultant pour la nation restée fidèle au culte de ses pères. »

« — Cette insulte publique au Catholicisme, raconte M. de Gerlache à la p. 345 du premier volume de son *Histoire du royaume des Pays-Bas*, cette profanation d'un caractère vénérable et sacré ne firent qu'exciter un sentiment général d'indignation et de dégoût pour leurs auteurs. Quant à l'Evêque de Gand, il dut se trouver trop honoré d'une flétrissure qui rappelait involontairement à chacun le supplice de son divin maître. Nous n'avons pas besoin de dire à qui l'on comparait ses persécuteurs. »

citurne, de compromettre l'autorité par de semblables excès. Il possédait les grandes qualités de l'esprit et du cœur ; mais on avait réussi à lui persuader que les Jésuites étaient, depuis Philippe II d'Espagne, les ennemis de sa famille, et le Prince-Evêque les soutenait de tout son pouvoir : ce fut sur lui que tombèrent les premiers effets de sa colère. Le 24 février 1818, il s'en prit aux disciples de l'Institut. Réfugiés dans la demeure épiscopale, ils y vivaient sans bruit ; une troupe de soldats, ayant à sa tête le procureur du roi, envahit ce palais. On interroge les livres et les papiers, on appose les scellés sur les meubles, on arrête l'abbé Lesurre ; puis, arrivant enfin au but principal de ces perquisitions, on expulse les Jésuites, en leur donnant à entendre qu'il en sera partout ainsi dans le royaume. La Compagnie ne se jugeait pas assez forte pour affronter la tempête. Ses commencements étaient difficiles, elle avait des obstacles de toute espèce à vaincre ; elle ajourna la lutte, et, avec une prudence que ses amis blâmèrent sans essayer d'en pénétrer les motifs, elle se soumit à l'exil que le despotisme lui infligeait. La Suisse et les Pays-Bas formaient alors une seule Province ; ce fut vers les cantons catholiques que l'on dirigea la plupart des jeunes Jésuites. Quelques-uns des plus âgés, conduits par le Père Cornelle Van-Everbroeck, se réfugièrent à Hildesheim en Hanovre, auprès du vieux Père Lüsken, qui y exerçait les fonctions de président du Séminaire.

Faire voyager et entretenir à l'étranger ces proscrits n'était pas chose aisée. Madame de Ghysseghem se chargea de ce soin. Elle n'y met qu'une condition ; c'est que, si des jours plus serrens viennent à luire sur la Belgique, ces jeunes gens seront tenus de rentrer dans leur patrie pour y faire, comme Jésuites, le bien qu'ils espéraient réaliser par leur vocation. Le Général de l'Ordre accepte le contrat dans ces termes. Quelques enfants de Loyola étaient néanmoins restés sur le sol. Le Père Le Maistre les dirigeait ; mais, en face de la lutte violente ouverte entre les deux pouvoirs, lutte qui doit aboutir à une révolution par l'entêtement du prince et par la persévérance du peuple, les Jésuites se décident à transférer ailleurs leur Noviciat. Il n'y en eut aucun en Belgique pendant treize ans.

Il n'y restait plus qu'un petit nombre de Profès. Enrôlés sous les drapeaux de l'Eglise, ils combattirent avec Le Maistre et Brusson en qualité de volontaires. Leurs armes furent la prière et l'étude, la résignation et l'exercice de la charité. La Belgique osait à peine résister au souverain qui prenait à tâche d'obscurcir ses qualités royales par le plus inconcevable des égarements. Elle avait des instincts catholiques, et Guillaume s'efforçait de les froisser tous les uns après les autres. Chaque mot de liberté sorti de sa bouche était une nouvelle provocation au despotisme. Les Jésuites, quoique peu nombreux, exerçaient sur les masses une réelle influence. Leurs paroles, leurs conseils, leur attitude, leur silence même, tout était matière à soupçon, et par conséquent à incrimination. Les agents hollandais investis par Guillaume des emplois publics, les réfugiés de tous les pays auxquels il accordait une impolitique hospitalité ne cessaient de représenter les disciples de Loyola comme les ennemis de son gouvernement. On les accusait de régner en France sous le manteau fleurdelisé des Bourbons, Guillaume de Nassau ne voulut pas qu'il fût dit que la Compagnie tenait un autre royaume entre ses mains. Elle avait ouvert des retraites où les prêtres séculiers et les laïques confondaient leurs prières, et se façonnaient à la pratique des vertus chrétiennes. En 1824, le Monarque enjoint aux Evêques d'avoir à prohiber ces exercices spirituels. La querelle religieuse était assoupie; les Belges avaient courbé la tête, les ministres de Guillaume lui persuadent qu'il faut en finir avec l'enseignement catholique.

Moins d'une année après, le Collège de Beuregard à Liège, dont le directeur M. de Stas avait appelé à son aide quelques professeurs Jésuites, se fermait à l'instant où le roi allait en donner l'ordre. Le petit séminaire de Culembourg était réservé au même sort, quand les archiprêtres d'Amsterdam et d'Utrecht, unis aux Vicaires apostoliques de Hollande, résolurent de ne céder qu'à la violence. Guillaume était parvenu à fatiguer l'opposition même catholique : il pouvait régner tranquille. Cette espèce d'apathie, ce sentiment d'indifférence qu'à une heure donnée on signale dans les partis les plus vivaces, se faisait jour. Le roi ainsi que Goubau et Van Maanen, ses confidentes, crurent que le moment

était venu d'asservir la Belgique au profit de la Hollande, et d'écraser l'Eglise romaine sous le joug du Protestantisme.

La création du Collège philosophique de Louvain, les mesures vexatoires, les entraves mises à la liberté d'éducation et au droit imprescriptible des pères de famille réveillèrent dans les cœurs une espérance que de nouveaux déboires avaient fait ajourner. Les Frères de la doctrine chrétienne distribuaient aux enfants des pauvres et aux jeunes ouvriers une instruction appropriée à leurs besoins ; ils leur apprenaient à être sobres, pieux, actifs et soumis. Ils en faisaient des fils obéissants, afin que plus tard ils pussent devenir de bons citoyens. On accusa les instituteurs de l'indigence de répandre l'Ultramontanisme dans la Belgique, et d'y compléter une révolution. Aux yeux de la cour de Guillaume, ils ne furent que des Jésuites déguisés ¹. Les Jésuites étaient la terreur de ce roi, qui contractait alliance avec les libéraux de toutes les sectes pour assurer le triomphe de sa pensée hérétique. Il fit fermer les Ecoles des Frères ; les Collèges de la Compagnie avaient eu le même sort. Cette royale déloyauté, que les journaux anticatholiques de France et des Pays-Bas saluèrent avec des cris d'allégresse, rendit une nouvelle force à l'opposition parlementaire et aux familles chrétiennes. Des lois étaient portées pour tuer l'avenir de l'enfant qui aurait étudié ailleurs que dans les écoles salariées par le gouvernement. L'ambition et l'intérêt particulier passèrent après le besoin de sauvegarder la Foi et les bonnes mœurs. Guillaume s'obstinait, le peuple commença à murmurer. Il se faisait en France contre les Jésuites une guerre si inconcevable, que les Belges avaient cru pouvoir sacrifier leurs compatriotes, membres de l'Institut de Loyola, aux préjugés des ministres et à la nécessité de maintenir la paix. L'alliance signée entre les Constitutionnels et les Catholiques n'allait pas jusqu'à froisser le souverain dans son attente. Ils proclamaient les Jésuites dangereux, tout en déclarant qu'ils n'ajoutaient aucune foi aux calomnies dont les accablaient la presse libérale et le gouvernement des Pays-Bas. Cette déviation au principe de vérité ne porta point bonheur à l'opposition coalisée. M. de Gerlache lui-

¹ *Histoire du royaume des Pays-Bas*, par M. de Gerlache, t. 1, p. 377.

même, qui avait appuyé une pareille tactique dans ses discours, ne tarda pas à s'en repentir ².

Guillaume avait espéré qu'il pourrait donner force et durée à son gouvernement en tâchant de se créer une popularité que les révolutionnaires de France avaient conquise à si bon marché. Comme eux et avec eux, il s'efforça d'exploiter le nom des disciples de saint Ignace ; il prétendit les rendre responsables de tous les désastres et de toutes les erreurs. Les Belges ne furent pas aussi crédules que les partisans de la Charte de Louis XVIII. Au mois de novembre 1827, un écrivain alors célèbre par ses ouvrages anticatholiques, M. de Potter, fit tomber des mains du monarque protestant cette arme du Jésuitisme : « Maudits Jésuites, s'écriait le chef de l'opposition constitutionnelle dans les Pays-Bas ¹, ils ont fait bien du mal ! car pour nous défendre contre eux, on nous a, comme le cheval de la fable, sellés, bridés et montés. C'était si commode de pouvoir répondre aux Français qui, après quinze jours de séjour à Bruxelles, nous disaient : « Quoi ! pas de jury ? — Non, mais aussi pas de Jésuites. — Quoi ! pas de liberté de la presse ? — Non, mais aussi pas de Jésuites. — Quoi ! pas de responsabilité ministérielle ? pas d'indépendance du pouvoir judiciaire ? un système d'imposition accablant et antipopulaire, une administration boiteuse, etc. ? — Il est vrai, mais point de Jésuites. — Comment, demanderais-je volontiers à nos voisins, pouvons-nous nous tirer de là ? Dès que nous nous mêlons de nos affaires, on crie aux Jésuites ! et nous voilà hors du droit commun. — Dites-moi, messieurs, de ce qu'on appelle un homme Jésuite, s'ensuit-il qu'il faut l'emprisonner, le juger, le torturer et le condamner ? toutes ces actions deviennent-elles des crimes et ses paroles des absurdités ? »

Ce langage était celui de la raison ; il fut puni par Guillaume

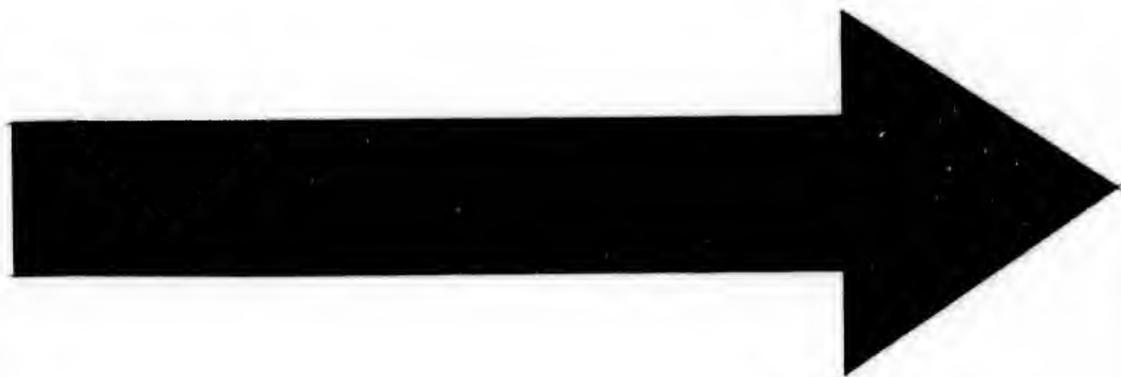
¹ On lit dans le tome II, p. 80, de la première édition de *l'Histoire du royaume des Pays-Bas*, par ce magistrat : « Que l'on veuille bien se souvenir encore une fois que ceci (ceci est le propre discours de M. de Gerlache) fut écrit en 1825 ; que, pour l'amour de la paix, nous voulions faire au gouvernement, que nous supposions jusqu'à un certain point sincère dans ses appréhensions du Jésuitisme, toutes les concessions imaginables, afin de prévenir de grandes calamités. Nous commettions néanmoins une faute grave, dont nos adversaires surent tirer parti. En restreignant le principe, nous affaiblissions notre cause, bien loin de la rendre meilleure. »

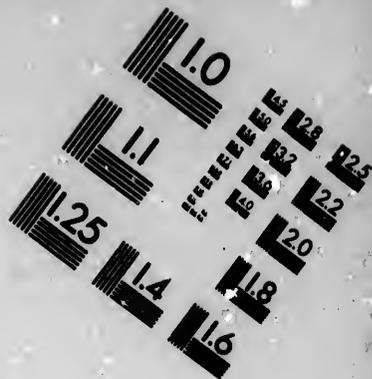
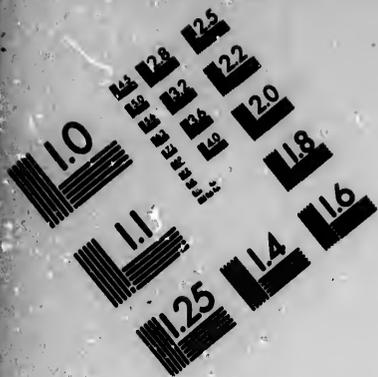
² *Lettre au Courrier des Pays-Bas*, par M. de Potter.

et compris par le peuple. Les Pères de l'Institut se trouvaient malgré eux le levier de l'opposition ; ils servaient de griefs au roi pour refuser les concessions même les plus équitables. Ils se voyaient exilés comme Société et réduits à vivre à l'état d'individus. Leur nom était un cri de guerre, et, en descendant au fond des choses, on ne signale jamais leur impulsion sur les événements qui se précipitent. Le chef de la Compagnie leur écrivait ces mots consolateurs : « Pour Dieu, qu'on ne se mêle pas de politique. » Les conseils qui parlaient du Gesù ; ils furent si bien entendus une fois seulement, en 1831, au milieu de l'enthousiasme patriotique, deux Pères usèrent à Gand de leur prérogative électorale. Guillaume proscrivait les Pères de ses États, les Belges se prirent à les y appeler. Tout était depuis longtemps mûr pour une révolution ; elle éclata au mois de septembre 1830.

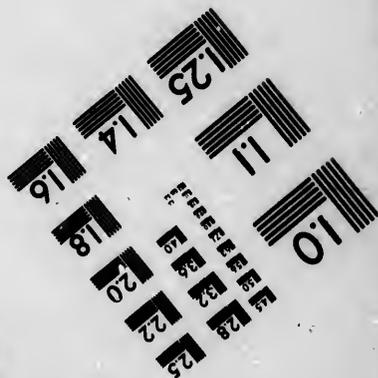
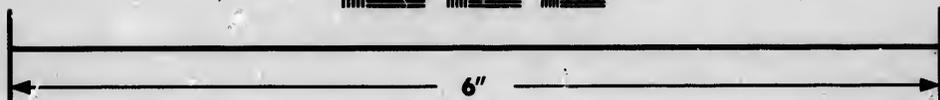
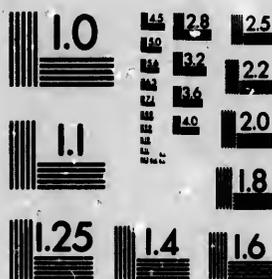
Elle se faisait au nom des Catholiques et des Jésuites ; son principe était avoué de tous ceux qui, à Paris, assistant au triomphe d'une autre principe, sous un drapeau et avec des projets différents, ne craignirent pas de chanter la victoire remportée par les Belges. Tant que Guillaume de Nassau eut assez d'autorité pour chasser les Jésuites et pour affaiblir le Catholicisme, ce Monarque fut offert par les inconséquences libérales comme le type du roi tolérant, philosophe éclairé. Les adversaires des Jésuites lui devaient au moins dans sa chute quelques ménagements. Il n'était plus qu'un prince légitime mis dans l'impossibilité de proscrire la Foi ; les panégyristes de 1825 se changèrent en insulteurs ; ils l'accablèrent d'outrages. La Révolution belge fut chose grande et sainte, parce qu'elle s'abritait sous celle de juillet, dont les causes et les résultats étaient diamétralement opposés. La malédiction contre les Jésuites tonnait en France, lorsque, dans le même moment, on les saluait en Belgique comme les martyrs de la liberté religieuse et l'espérance des familles. Guillaume les avait chassés du royaume des Pays-Bas ; à peine un nouveau gouvernement fut-il décrété que les Pères reprirent le cours de leurs travaux.

Le coup porté à l'éducation de la jeunesse par la suppression de l'Ordre de Jésus, avait retenti au loin. On recueillait dans les





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25

10
01

désespoirs du foyer domestique les fruits amers que cette mesure avait provoqués, et de chaque point de l'Europe il s'élevait des voix indépendantes pour réclamer la Compagnie. Ses derniers Pères étaient partout investis de la confiance publique; mais ils s'éteignaient peu à peu, et les Catholiques ne cessaient de tourner les yeux vers le Saint-Siège pour implorer la résurrection de l'Institut. En Suisse, les cantons attachés à l'Unité n'avaient consenti qu'avec peine à se séparer de leurs maîtres dans la Foi. Les Pères Vaquerie, Muller, Joseph de Diesbach et le comte Sinéo della Torre travaillaient à donner une nouvelle vie à la Société. Le Conseil de Soleure, intéressé dans la question, écrivait au Père Vaquerie en 1805 :

« Le gouvernement de Soleure désire si ardemment le rétablissement d'un Ordre si salutaire, qu'il n'a attendu que votre avis pour s'adresser directement au Saint-Père, avec lequel la correspondance est entamée depuis quelque temps par le canal du Nonce apostolique, qui veut bien appuyer avec ardeur les intentions de notre gouvernement; et, comme on est sûr que le Pape acquiescera sans difficulté aux vœux de notre gouvernement, ils ne tarderont pas à être exécutés si le très-cher révérend Père Général veut bien y prêter ses bons offices. »

Dans le Valais, c'était le même zèle de la part des populations, le même dévouement de la part des Jésuites. Le 31 juillet 1810, les Pères Godinot, Drach, Rudolph et Staudinger se sont agrégés à la Compagnie; sous l'égide de Joseph Sinéo della Torre; renonçant aux grandeurs et aux richesses pour courir la carrière des humiliations et du travail, ils se livrèrent à l'éducation de la jeunesse dans le Collège du chef-lieu. Le Valais, annexé à l'empire, formait alors le département du Simplon. Bonaparte est en guerre avec le Souverain-Pontife; ses préfets et ses universitaires ouvrent les hostilités contre ces Jésuites. L'Etat ne leur reconnaît pas cette qualité, mais, en dehors des actes officiels, personne ne la leur conteste. Ils ne demandaient aucun secours, aucun traitement à l'administration. Deux ans s'écoulèrent dans un abandon qui, pour les enfants de Loyola, fut un bienfait. Il avaient prononcé le vœu de pauvreté; l'indigence à laquelle on les réduisait ne les effraya donc pas. Cependant le grand-maître de l'Univer-

sité impériale s'émeut au tableau que Nompère de Champagny, recteur de l'Académie de Lyon, lui trace du dénuement et de la vertu des Jésuites. Il adresse au préfet la lettre suivante :

« La position pénible des principaux et régents des collèges dans le département du Simplon excite mon intérêt le plus vif. Le retard qu'ils éprouvent dans le payement de leurs traitements ne peut être que passager. Je vais tendre de tous mes moyens à le faire cesser. Cet objet occupera le conseil de l'Université dans une de ses plus prochaines séances, et, dès que Sa Majesté aura statué sur les propositions qui lui seront soumises, je m'empres- serai d'exécuter sa décision.

» Je vous invite, monsieur le Préfet, à encourager de tous vos efforts et de toutes vos espérances, les hommes instruits qui sont chargés de l'enseignement dans les Collèges du Valais. Les preuves de dévouement qu'ils auront données dans cette circonstance difficile ne seront pas mises en oubli. C'est un sacrifice momentanément dont il me sera fort doux de pouvoir leur tenir compte. »

Cette lettre de Fontanes fut un encouragement pour les Jésuites ; le 2 décembre 1812, Champagny écrivit en ces termes au Père Sinéo : « Monsieur le Principal, je n'ignore pas votre zèle, votre dévouement et le désintéressement religieux avec lequel vous avez jusqu'ici rempli vos fonctions, et vous rentrez aujourd'hui dans la carrière éminemment utile dans laquelle vous êtes engagé. Vos soins ne seront pas perdus. Déjà l'Université est instruite, et ne se bornera pas à une stérile admiration. Mais quelle récompense plus précieuse que celle que vous trouvez dans votre cœur pourrait-on vous offrir ? Quand on a, comme vous, les regards fixés sur l'éternité, la terre paraît être d'un bien vil prix. Vous donnez dans l'Université un exemple dont elle s'honorera et qu'elle citera avec orgueil à tous ses membres présents et à venir.

» Pour moi, monsieur le Principal, qui ai l'avantage de vous connaître personnellement, je serai moins étonné peut-être, mais je serai plus particulièrement dévoué à vos intérêts, que vous savez si bien sacrifier.

Telle furent les premières relations de l'Université de France avec la Compagnie de Jésus. L'Université, ayant Fontanes à sa tête, protégeait contre les vexations gouvernementales ces quelques

Religieux, ne s'épouvantant pas plus de la misère que des persécutions. Fontanes et Champagny les honoraient de leur estime, le comte de Rambuteau, préfet du Simplon, veut les expulser. Les événements furent plus forts que la volonté de l'Empereur. En 1814, le petit Collège de Sion devint le berceau de la Province de la Haute-Allemagne. Les compagnons du Père Sinéo avaient été éprouvés par de longues souffrances; ils s'étaient dévoués pour le Valais, le Valais leur en tient compte. Le baron de Stockalper, un des premiers magistrats du canton, propose de rendre aux Jésuites leur ancien Collège de Brig, converti en forteresse par les Français. La proposition est accueillie avec enthousiasme; cet enthousiasme se propage parmi les Catholiques. Pierre-Tobie Yenni, Evêque de Lausanne, tourne ses regards vers la Compagnie; il va l'introduire à Fribourg, lorsqu'il reçoit de Goeldlin de Tieffenau, Vicaire apostolique, une lettre qui le confirme dans sa pensée. Tieffenau lui mandait :

« Fondé sur l'expérience, je suis intimement persuadé qu'il n'y a pas de remède plus efficace à opposer aux maux de notre siècle que de rappeler dans nos cantons suisses la Compagnie de Jésus, nouvellement rétablie par notre saint Père Pie VII. Cette Société fournirait une seconde fois des défenseurs à la puissance ecclésiastique, des instituteurs à la jeunesse chrétienne; elle réglerait les sciences, ferait fleurir la piété et la continence parmi le Clergé, et serait pour le peuple un rempart contre les corruptions du siècle. Quant à moi, je désire ardemment de voir les Jésuites introduits dans le diocèse qui m'est confié. Je vous souhaite de tout mon cœur le même bonheur pour le vôtre. »

Canisius avait évangélisé la Suisse. Son tombeau à Fribourg était l'objet de la vénération générale; ce fut en s'appuyant sur ce souvenir que les Catholiques invoquèrent des Jésuites. Les prélats helvétiques les réclamaient comme des coopérateurs indispensables; le baron d'Aregger, avoyer de Soleure, marche sur les traces du Clergé. Il forme le projet d'appeler la Compagnie dans cette ville. Au mois de juin 1816, le grand Conseil se réunit; il décrète qu'elle est à tout jamais exclue du canton. Cet échec, qu'avaient inspiré des répulsions individuelles, des rivalités locales et des craintes habilement entretenues par les ad-

versaires de l'Institut, ne refroidit point le zèle de Fribourg. Le Père Corneille Van Everbroek offre aux proscrits de Belgique un asile à Hildesheim; d'autres se livrent à la prédication et à l'enseignement. Cette activité, dont les résultats ne tardent point à se faire sentir, était pour les hérétiques et pour les Radicaux un perpétuel sujet d'inquiétude. Ils redoutaient l'ascendant que les Pères savaient prendre sur les populations; une pareille influence devait à la longue nuire aux desseins dont ils commençaient à ne plus faire mystère. L'acte fédéral de 1815 leur était à charge. Ils tâchaient de fomenter les mécontentements, d'irriter les esprits, afin d'arriver plus tard à dominer l'Helvétie par une liberté dont ils seraient seuls les apôtres, les censeurs et les usufruitiers. Pour mieux déguiser leur plan, ils se tracèrent une voie que les plus habiles ennemis de l'Institut ont suivie depuis.

L'ancienne Société de Jésus était tombée aux applaudissements de ceux qui se proclamaient hostiles au Catholicisme, chacun avait apporté son tribut d'efforts pour la battre en brèche. Elle n'existait plus; les Radicaux suisses se prirent à la regretter. Ils eurent pour elle des bénédictions et des louanges. Elle seule avait eu le don de rendre l'enseignement aimable; elle seule avait pu voir naître dans son sein des martyrs, des apôtres, des orateurs, des poètes et des savants. On couronna la victime de fleurs, lorsqu'on s'imagina qu'elle ne pourrait plus se relever sous le couteau; puis, à l'aide d'une transition dont quelques écrivains se sont emparés plus ou moins heureusement, on vit les Radicaux suisses déclarer que le nouvel Ordre de Jésus n'avait rien de commun avec l'ancien. Les Jésuites modernes ne furent que les enfants dégénérés de saint Ignace. Ils ne possédaient pas le secret de ses Constitutions; ils restaient étrangers aux progrès de l'enseignement; ils répudiaient les principes qui portèrent si haut la gloire des premiers Jésuites. Ils furent donc condamnés à l'impuissance ou au mal. De Rivaz, grand-bailli de la république valaisane, confondit le 4 mai 1818 ces accusations. Il parlait au nom de l'Etat: sa déclaration eut force de loi.

Vers le même temps, Balthasar de Muller proposait au grand Conseil de Fribourg de rappeler les Pères dans le canton. Soixante-neuf suffrages contre quarante-deux accueillirent sa

demande, que l'avoyer Techtermann se chargea de réaliser. On avait vu en Italie et en Allemagne les Jésuites abandonner les dignités dont ils étaient revêtus pour mourir dans leur Société rajeunie. Antoine Hausherr, Joseph de Schaller et Laurent Doller, trois vétérans de la Compagnie, s'empressent d'imiter ce dévouement filial. En 1821, Louis Fortis réunit dans une Vice-Province, dont le Père Godinot est créé chef, la Suisse, les Missions de Hollande et de Belgique, ainsi que la Saxe.

Tandis que les cantons catholiques contractaient alliance avec les Jésuites, et que le Père Jean Roothaan parcourait le Valais en répandant partout des fruits de salut, un orage grondait à Fribourg sur les disciples de Loyola. Depuis près de vingt ans, les Cordeliers y étaient chargés de l'instruction primaire. A la tête de cette école apparaissait le Père Grégoire Girard. Un nouveau mode d'enseignement avait été introduit par ses soins ; c'était la méthode lancastrienne, l'enseignement mutuel et les idées de Pestalozzi combinés et modifiés avec une ingénieuse habileté. Le plan du Père Girard était neuf ; comme toutes les nouveautés, il dut subir les alternatives de la discussion. Il eut des partisans et des contradicteurs. Les Jésuites n'avaient pas encore pénétré à Fribourg, et déjà l'Évêque de Lausanne, juge compétent en matière d'éducation, s'était prononcé contre le mode adopté. Il avait même demandé au grand Conseil de l'interdire. Lorsque le Collège eut été mis entre les mains de l'Institut, les Pères, se conformant aux prescriptions épiscopales, n'agrèrent pas les principes de Girard. On saisit ce prétexte pour les accuser d'avoir imposé au prélat la condamnation du Cordelier. Ses amis s'agitent ; les têtes s'échauffent. A cette époque, tout devenait matière à insurrection. Dans la nuit du 9 au 10 mars 1823, on se porte en tumulte sur le Collège. Le Père Girard n'avait cherché qu'à être utile aux enfants dans la sphère de ses attributions ; son nom sert de cri de ralliement contre les Jésuites : on les menace de mort, on les outrage dans leur silence. L'émeute n'était qu'un premier essai des forces radicales ; elle s'apaisa devant l'indifférence publique. Le Père Girard avait eu, sans le vouloir, des auxiliaires qui compromettaient sa cause. Le 26 mai, l'Évêque de Lausanne, exposant les motifs de son interdiction, justifiait

ainsi les Jésuites : « L'empressement des feuilles libérales et anticatholiques de la Suisse à défendre cette méthode, et leurs déclamations contre nos révérends Pères Jésuites, qui sont absolument étrangers à la détermination que nous avons prise, suffisent pour dessiller les yeux des personnes de bonne foi. » L'opinion du prélat fut partagée par le grand Conseil, et la méthode du Père Girard supprimée.

Vingt ans plus tard, l'Académie française, par l'organe de M. Villemain, couronnait solennellement l'œuvre du Cordelier; mais, au fond de cet hommage rendu à un Franciscain par ceux qui décernaient à Voltaire un dernier triomphe posthume, il y eut peut-être plus de malveillance épigrammatique à l'adresse des Jésuites que de justice en faveur de leur prétendu rival.

Cette insurrection, que l'ignorance prépara pour assurer le succès de la science, n'avait eu aucun retentissement. Les Jésuites s'en étaient encore moins préoccupés que les magistrats, car alors une pensée féconde en résultats germait dans les esprits. Guillaume de Nassau rejetait à la frontière de son royaume les Pères qui répandaient l'instruction en Belgique et en Hollande; le canton de Fribourg s'apprête à recueillir ces épaves du fanatisme luthérien. En 1824, Tobie de Gottrau, Charles de Gottrau, Philippe d'Odet, Nicolas de Buman, Hubert de Boccard, Pierre de Gendre et Théodore de Diesbach conçoivent l'idée de fonder un pensionnat à Fribourg. Elle ne rencontre que des approbateurs : l'édifice est commencé, il s'achève. Il deviendra sous la main des Jésuites, un des plus beaux établissements de l'Europe. « On voit s'élever dans le même temps, écrivait le célèbre baron de Haller, un pensionnat à Fribourg et une maison de correction à Genève. Ce sont deux édifices remarquables; mais les Fribourgeois montrent plus de sagesse; ils construisent une maison pour prévenir le mal, et les Genevois pour le punir, quand il est commis. »

Le petit nombre de Jésuites dont la Suisse pouvait disposer rendait pénibles, quelquefois mortels, les travaux de l'enseignement et de l'apostolat. Les Pères, en effet, n'avaient pas seulement à veiller à l'éducation de la jeunesse, ils devaient remplir en même temps les autres fonctions sacerdotales, être à la fois

régents, directeurs des âmes et catéchistes. Le traitement alloué par les gouvernements aux professeurs employés dans les Collèges n'exécède jamais six cents francs, et c'est avec cette modique subvention qu'ils doivent vivre et porter partout la bonne nouvelle de l'Évangile. Ils sont dans le Valais ainsi qu'à Fribourg instituteurs et missionnaires ; mais leur zèle ne s'arrête pas à ces deux cantons. A Schwytz, à Zug, à Uri, à Unterwald, à Lucerne, à Genève, à Soleure, à Neuchâtel et à Berne, il y a des catholiques qui les invoquent, des prêtres qui sentent le besoin de se fortifier dans la vertu, des villages abandonnés qui réclament avec instance les consolations et les secours de l'Église. Ce sont les Jésuites qui exaucent ces prières, qui répondent à ces vœux. Ils se mettent, partout et toujours, aux ordres des Evêques ou des Vicaires apostoliques ; ils se multiplient, afin de propager la charité dans les cœurs et de vaincre l'esprit d'indifférence ou de doute. Ils marchent, ils travaillent sans relâche. A Dusseldorf, ils habitent une partie de leur ancien Collège ; ils réveillent dans cette ville les sentiments de Foi et de piété ; ils y combattent avec succès une nouvelle secte de Momiers, dont le comte de Beck s'est constitué le champion. A Hildesheim, les Pères Lüsken, Van Everbroeck et Meganck, avec treize autres Jésuites, sont occupés des mêmes soins. A Brunswick, les magistrats protestants ne veulent plus se séparer du Jésuite que l'Evêque d'Hildesheim envoya comme un messager de paix. A Dresde, où le Père Gracchi possède la confiance de la famille royale, et où il dirige tout à la fois la conscience du Monarque, l'hôpital de la ville et tous les enfants catholiques, une émeute éclate en 1830. C'est sur les Jésuites seuls qu'elle veut frapper : elle assiège donc la maison où résident quelques Ecclésiastiques séculiers. Gracchi est au milieu d'eux ; il entend les imprécations et les menaces de la foule. Il se présente à elle : « Vous demandez les Jésuites ? s'écrie-t-il ; je suis seul de mon Ordre dans cette maison, et me voici. » Gracchi était connu, était surtout aimé par sa charité. La multitude s'incline devant lui, et le tumulte est apaisé.

Peu d'années auparavant, l'Allemagne protestante s'était émue à l'abjuration de Frédéric-Ferdinand, duc d'Anhalt-Kœthen. Dans un voyage que ce Prince fit à Paris en 1825,

avec la duchesse Julie son épouse, sœur du roi de Prusse, il vit plusieurs fois le Père Ronsin. Ce Jésuite lui plut par l'aménité de son caractère et par le charme de sa conversation. Il eut avec lui de fréquents entretiens. Il proposa ses doutes et ses objections sur les vérités du Catholicisme. Ronsin les résolut, et, le 24 octobre, le duc, la duchesse et le comte d'Ingenheim, leur frère, abjurèrent le Luthéranisme pour embrasser la Foi romaine. A peine revenu dans sa principauté, Ferdinand d'Anhalt annonce à ses sujets son retour à l'Unité. Cette nouvelle excite une vive irritation parmi les Luthériens; le roi de Prusse s'indigne. Il proteste que ce n'est ni l'autorité ni la tradition qui doit régler la Foi, mais la raison individuelle; et il n'a pas assez d'anathèmes pour maudire sa sœur et son beau-frère, qui se conforment à ses doctrines en écoutant le cri de leurs convictions.

Un Jésuite avait remporté cette victoire sur le Protestantisme, un autre Jésuite la consolida. A la prière du duc et d'après l'ordre du Pape, le Père Beckx accourt à Koethen. Jusqu'alors les Catholiques y ont languï dans un état d'oppression, Beckx relève leur courage, tout en se faisant un devoir de respecter les cultes dominants. Il travaille, il prêche, il évangélise presque sans espérance de succès, car Ferdinand d'Anhalt n'a point d'enfants, et ses Etats doivent passer après sa mort à un souverain hérétique. Beckx connaît ces obstacles, il n'en poursuit pas moins son œuvre. En 1830, le trépas du duc mit un terme à sa mission, et le Père suivit la duchesse d'Anhalt allant porter en Europe le modèle de toutes les vertus. Mais dans ces quelques années de mission, le Jésuite avait su faire germer des idées de tolérance. A sa voix il avait vu le nombre des Catholiques augmenter, et, afin de leur laisser un souvenir de son passage, il avait jeté les fondements d'une église. Le prince Henri d'Anhalt, frère et successeur de Ferdinand, était attaché au culte luthérien; il n'en accepta pas moins l'héritage du Jésuite. L'église s'achève par ses soins, et, en 1833, le jour où le Vicaire du diocèse d'Osnabrück vint la consacrer, le nouveau duc voulut assister à cette solennité avec sa famille et les chefs protestants.

A cette époque, la presse révolutionnaire se croyait tout permis contre les enfants de saint Ignace. En France, on les attaquait avec le sarcasme quotidien et la phraséologie parlementaire. En Allemagne où les haines ont quelque chose de plus sérieux, on essaya de battre en brèche la Compagnie de Jésus, on lui prêtant des attentats contre les personnes. Le nom du Père Beckx avait du retentissement; il se mêlait à un acte dont les susceptibilités luthériennes s'étaient montrées profondément blessées. Dans la Saxe et dans le duché de Brunswick, principalement, les esprits s'agitaient. La tempête qui, en juillet 1830, avait éclaté sur la France, faisait fermenter le levain révolutionnaire; les Protestants se servirent de cette exaspération pour perdre Beckx. Un journal, devant sa célébrité à son fanatisme anticatholique paraissait à Leipsick sous le titre de la *Sentinelle canonique* (der canonische Wachter). Vers la fin de l'année 1830, Hurlebusch, président du consistoire du duché de Brunswick, signe et publie dans cette feuille une déclaration par laquelle le Père Beckx à Kœthen, et le Père Lüsken à Hildesheim, Jésuite octogénaire, avaient tenté de convertir un protestant de Wolfenbüttel. On affirmait encore qu'ils avaient osé lui mettre le poignard à la main pour assassiner un prédicateur de Brunswick.

Un pareil fait, jeté dans la polémique à une pareille époque, dut nécessairement évoquer beaucoup de crédulités assez robustes pour accepter et propager le mensonge. L'attentat du Père Beckx devint le sujet de toutes les conversations et de toutes les terreurs. La calomnie d'Hurlebusch portait coup; il voulut l'entourer d'une notoriété encore plus grande. Il publia une brochure dans laquelle les circonstances *du crime et de la provocation* étaient racontées avec un luxe de détails qui ne permettait plus le doute. Timpe, le néophyte du Jésuite transformé en Vieux de la Montagne, avouait que le Père Beckx lui avait enseigné que tuer les hérétiques était une œuvre méritoire devant Dieu. Le pasteur de Brunswick avait été la première victime dévouée à son poignard. Ce pamphlet, qui faisait reculer la civilisation de deux ou trois siècles, fut répandu à profusion dans toute l'Allemagne. Il servit de lecture aux enfants des écoles protestantes;

on l'affichait à l'entrée de ces mêmes écoles, on le distribuait dans les villes, on le colportait dans les campagnes.

Le Père Beckx adresse une réclamation au journal protestant. Ainsi que cela arrive trop souvent avec la liberté de la presse devenue un monopole au profit de quelques-uns, cette réclamation ne servit qu'à alimenter la polémique et à raviver l'imposture. Le Père Beckx avait tout nié; le journaliste démontra que cette *timide* assertion était une preuve de plus, constatant la vérité des dires d'Urlebusch. Il ne restait au Jésuite qu'à traduire son accusateur devant les tribunaux de Wolfenbüttel. Les magistrats étaient protestants; mais le disciple de l'Institut avait foi dans leur justice, foi surtout dans son innocence. Beckx mettait son honneur de prêtre catholique sous la sauvegarde de la loi. La loi était luthérienne, elle essaya de rester muette. Cependant il fallut bien prononcer sur un attentat qu'on avait si longtemps exploité. Hurlebusch fut condamné comme calomniateur. Il eut recours au tribunal d'appel. Les magistrats se virent dans l'obligation de confirmer la sentence qui est insérée dans la *Gazette officielle de Brunswick*, sous le numéro 167, de l'année 1833.

Le président du consistoire protestant était condamné à faire amende honorable et par écrit aux deux enfants de saint Ignace. Pour essayer de gagner du temps et de se soustraire à l'humiliation d'un aveu, Hurlebusch entreprit un voyage dans les montagnes du Harz; il y mourut frappé d'apoplexie foudroyante. Timpe, son complice, dont les Luthériens s'étaient d'abord faits les protecteurs, éprouva ensuite toutes les vicissitudes attachées à une honte divulguée. Il erra de Wolfenbüttel à Düsseldorf, de Düsseldorf à Cologne. Ce fut dans cette ville que, poussé par le remords, il rétracta devant les tribunaux les imputations dont il avait chargé les Pères Lüsken et Beckx. Sa rétractation est entre nos mains, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire qui occupa l'Allemagne pendant trois années. Ils prouvent jusqu'à l'évidence la malice des uns et la crédulité des autres, malice et crédulité qu'il est si facile d'exciter lorsqu'il s'agit d'un Jésuite.

Les nouveaux éléments qui constituent la société européenne

ne permettent plus aux enfants de saint Ignace de prendre une part active aux négociations du monde et aux affaires ecclésiastiques. Le Saint-Siège ne peut plus les revêtir du caractère de légat ou de Nonce extraordinaire et les envoyer à travers le monde, comme Pasquier-Brouet, François de Borgia, Canisius, Possévin et Tolet, pour discuter, pour régler les intérêts de la Catholicité tantôt avec les rois, tantôt avec les peuples. Le cours naturel des choses a remis la Société de Jésus dans la position que son fondateur lui avait tracée, et dont elle ne sortit qu'à son corps défendant. Elle est devenue plus religieuse que jamais dans un siècle où la politique déborde et où chacun se fait une obligation de citer à son tribunal individuel les actes des princes et les tendances des gouvernants. En face d'une pareille confusion dans les idées et dans les pouvoirs, les Jésuites ont sagement pensé qu'il ne leur restait plus qu'un rôle à jouer. Pour atteindre la fin que l'Institut leur propose, il importait de s'abstenir de toute participation aux événements publics, d'en accepter sans joie ou sans regret le contre-coup, quel qu'il fût, et de marcher en silence, mais toujours, mais partout, vers le but qui leur était offert. Leur action ne devait plus se faire sentir que dans les Collèges ou dans les Chaires évangéliques; ils n'avaient mission que d'apaiser les tumultes de l'âme, que de fortifier la piété, que de conduire la jeunesse au bonheur et à la paix par une éducation chrétienne. Ils ne se départirent jamais du plan laissé par le législateur de la Compagnie. Ce plan les exposait à des soupçons, à des accusations, à des outrages; ils s'y résignèrent.

« Les Généraux et les principaux membres de la Société, ainsi s'expriment les écrivains protestants de la *Revue d'Oxford et de Cambridge*¹, ont toujours été et sont encore des hommes d'un grand caractère, prudents, mais avec plus de résolution qu'on n'en trouve chez les gens du monde; ce sont des hommes à l'esprit froid et lucide et au cœur chaleureux, que l'on n'a jamais taxé d'insensibilité; des hommes auxquels on peut se fier dans les affaires, qu'ils traitent avec une grandeur de procédés bien différente de cette petite finesse qu'on prend quelquefois pour de

¹ *Revue d'Oxford et de Cambridge*, 1845. Parmi les rédacteurs de cette Revue l'on compte lord John Mauer et M. Smythe, membres du Parlement.

l'habileté. Sous la conduite de ces admirables guides, et combattant sans relâche pour la cause de la vertu, de la pureté, de l'ordre civil et religieux, marche la grande armée des Jésuites, grande non par le nombre, mais par les œuvres, et composée de prédicateurs éloquents, de missionnaires auxquels les plus rudes travaux ne font point perdre l'urbanité des manières, d'hommes de lettres au goût sûr et à l'imagination vive, de savants ayant la passion de l'étude sans en avoir la monomanie, d'hommes vivant dans le monde sans être mondains. »

C'est sous ces traits que des Anglicans peignent les vieux et les nouveaux Jésuites. Les Anglicans commencent à rougir de la crédulité et de l'injustice de leurs devanciers; en Suisse, le mouvement des idées n'avait pas, en 1831, sanctionné une pareille équité. Les Jésuites restaient étrangers aux commotions agitant l'Europe. On avait pris leur nom pour servir d'étendard aux espérances révolutionnaires; lorsqu'elles crurent leur triomphe assuré, ce fut aux Jésuites qu'elles essayèrent de reprocher la lenteur de leurs succès. Le Collège de Fribourg prospérait: il était une source de richesses pour le pays, un gage de sécurité pour les familles. La France, la Belgique et l'Italie se trouvaient après 1830 dans une position voisine de l'anarchie; le canton de Fribourg s'y associa en portant au pouvoir certains Radicaux, qui ne proclamaient la liberté que pour régner par l'arbitraire. La Compagnie de Jésus était menacée dans son existence; mais le contact et la responsabilité du commandement calmèrent peu à peu les effervescences radicales. C'était l'opposition de 1818 qui triomphait; elle n'osa pas s'aliéner le peuple et le Clergé en appliquant ses doctrines. Les magistrats et le grand Conseil de Fribourg faisaient cause commune avec la démocratie agissante; le nouveau gouvernement sacrifia ses hostilités au bien-être du plus grand nombre. Le Radicalisme fit sa paix avec les Jésuites; depuis ce jour, rien dans ce canton n'a troublé la bonne harmonie.

Ce ne fut cependant pas sans lutte que l'union s'obtint. On appelait les jeunes gens à assister aux séances du Conseil pour les initier à la vie publique. Les élèves externes des Jésuites jouissaient de ce droit. L'un d'entre eux fait entendre quelques murmures désapprouvateurs à l'adresse d'un député: ordre est donné

aux Pères d'interdire à leurs disciples l'entrée de la tribune. Les Pères obéissent ; les élèves, forts de l'appui qu'ils évoquent dans les masses, parlent de se révolter contre la révolution. Il n'y avait qu'un moyen de calmer cette ardente jeunesse, il est employé. Les Jésuites interviennent, et la paix se rétablit. La guerre de plume précédait et suivait les insurrections. La Société de Jésus fut alors en butte à des attaques dont le grand Conseil ne prévoyait peut-être pas la portée. Les étudiants s'élancèrent encore dans l'arène¹. Libres ou déjà pères de famille, ils étaient les meilleurs juges de la question : ils la tranchèrent en combattant par des écrits publics les imputations dont on chargeait l'Institut. Dans le Valais, le gouvernement, prenant en considération la pauvreté des Jésuites et admettant que tous leurs voyages ont un but d'utilité publique, ordonne qu'à partir de l'année 1834 les messageries d'Etat les recevront gratuitement.

A la même époque, les magistrats de Schwytz les introduisent dans leurs vallées. Le Père Drach, recteur du Collège de Fribourg, et le Provincial Ignace Brocard essaient en vain de faire différer ce projet ; les désirs de Philippe de Angelis, Nonce du Pape, les prières de la population et la voix du Souverain-Pontife triomphent de cette résistance. Les Jésuites pénétraient pour la première fois dans ce pays célèbre par son amour de l'indépendance et de la liberté. Ils devenaient le boulevard que le Catholicisme avançait de la Suisse occidentale à la Suisse orientale. Comme pour démontrer que leur prise de possession a un but moral et littéraire, ils transforment en Collège leur Noviciat d'Estavayer, et en 1842, afin de s'associer aux vœux du pays, Grégoire XVI adresse à l'Evêque de Coire un bref ainsi conçu :

« Ayant appris il y a quelques années qu'à Schwytz, dans votre diocèse, les principaux habitants voulaient bâtir un Collège afin que les jeunes gens y fussent formés à la piété et aux lettres par

¹ Un ancien élève du Collège de Fribourg se déclara, on ne sait pourquoi, ennemi des Jésuites. Il publiait un journal, *l'Ami du Progrès*, il y attaqua les Pères dans une suite d'articles. Les élèves externes des cours supérieurs répliquèrent par une série de lettres qu'ils firent imprimer ; leur polémique tua le journal. Un des griefs de *l'Ami du Progrès* contre les Jésuites était l'usage qu'ils faisaient des revenus du Collège ; M. Esceiva, prêtre séculier, fribourgeois, et administrateur des biens du Collège, réfuta victorieusement ces reproches, et il démontra, par des chiffres, que chaque Jésuite du Collège n'avait pour vivre que 300 fr.

les Pères de la Compagnie de Jésus, nous avons approuvé, comme il convenait, leur pieux dessein, et nous l'avons secondé avec plaisir.

» Nous félicitons cet illustre canton et Votre Fraternité, nous nous félicitons nous-mêmes de ce que bientôt après les Religieux de la susdite Compagnie y ont été appelés aux acclamations unanimes du peuple et du Clergé; de ce qu'ils y ont ouvert leurs écoles pour le bien de la jeunesse, et que peu à peu, par les aumônes des Fidèles et par les largesses de quelques princes étrangers, ils ont construit une maison assez vaste pour servir de Collège.

» Et déjà, par les heureux succès qu'obtinrent ces écoles naissantes, on peut présager de quelle utilité, Dieu aidant, ce Collège sera pour la Religion catholique et pour la République. »

CHAPITRE III.

La restauration des Bourbons et la France de 1614. — Le prince de Talleyrand conseille à Louis XVIII de rétablir les Jésuites. — Hésitation du roi. — Mesures que prend le ministre disgracié. — Situation des Pères de la Compagnie en France. — Le Père Varin et les Pères de la Foi — Les Jésuites en présence de la Charte constitutionnelle. — Leur existence est-elle légale? — Le Père Varin fonde l'Institut des Dames du Sacré-Cœur, de la Sainte-Famille et de Notre-Dame. — Rut de cette triple fondation. — Le Père Delpuits crée la Congrégation. — Ses commencements et son but. — Les premiers Congréganistes. — Décret qui la dissout. L'abbé Legris-Duval en prend la direction. — Les Jésuites restent volontairement en dehors du mouvement politique. — Origine du libéralisme. — Ses premiers apôtres. — Les Jésuites dispersés en 1815. — Les Evêques de l'église gallicane font appel aux Jésuites pour leurs petits séminaires. — Fondation de huit maisons. — Le cardinal de Bausset et les Pères de la Compagnie. — Mauvais terrain sur lequel ils se placent. — La presse constitutionnelle se fait l'adversaire de l'Institut et de la royauté. — Mort du Père de Clorivière. — Simpson lui succède. — Sa lettre aux supérieurs. — Les véritables *monita secreta* des Jésuites. — Leur politique mise à nu. — Commencement des Missions. — Les Evêques forcent les Jésuites à devenir Missionnaires. — Les Pères se résignent à l'impopularité pour obéir aux ordres des prélats. — Mission de Brest. — L'émeute et la liberté. — Les principaux Missionnaires de la Compagnie. — Le Père Guyon. — Effet produit par ses Missions. — L'abbé de La Mennais avec les Jésuites. — Lettre du Père Rozaven au Père Richardot sur la neutralité à garder envers le système de M. de La Mennais. — Conférence de Rozaven et de La Mennais. — Le Père Godinot et l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence*. — Leur correspondance. — Mécontentement de La Mennais. — Le Père Raymond Brzozowski partisan de ses doctrines. — La Mennais appelle les Jésuites à marcher sous son drapeau. — M. de Carné blâme les Jésuites. — Les partis extrêmes invoquent ou flétrissent les Pères. — Influence qu'on leur suppose. — Le Père Roussin à la tête de la Congrégation. — OEuvres de la Congrégation. — La Chapelle des Missions-Etrangères — Exercices des Congréganistes. — Fondations pieuses. — La Société des Bonnes-OEuvres.

vres. — Les petits Savoyards. — La Société de saint François Régis. — Le Clergé et les laïques dans la Congrégation. — Colère du Libéralisme contre la Congrégation. — But de ses fureurs. — On prête au Père Ronsin un pouvoir extraordinaire. — Reproches et calomnies adressés aux Congréganistes. — La Congrégation domine la France. — Frayeurs de l'opposition anticalholique. — La Congrégation a-t-elle régné? — Effets des terreurs libérales. — Le duc de Rohan et l'abbé Matthieu remplacent le Père Ronsin. — Congrégation militaire. — Le Libéralisme parvient à la faire dissoudre.

Une révolution aussi décisive dans les idées que dans les mœurs venait de s'accomplir en France. Cette révolution, dont le foyer permanent était à Paris, réagissait à toutes les extrémités du monde. Malgré les désastres militaires et la chute de l'Empire, la France, trahie par la victoire, régnait encore moralement sur l'Europe. Le retour des Bourbons, l'enthousiasme universel qui les accueillit, les principes de religion, de monarchie et d'ordre que Napoléon avait su remettre en vigueur, tout tendait à persuader qu'il serait possible un jour de dominer les instincts démagogiques. Il n'y avait qu'à suivre la ligne tracée par l'Empereur avec une si prudente énergie. Il ne fallait restaurer du passé que ce qui était bon et acceptable en soi, qu'ouvrir aux idées nouvelles un lit dont la mesure devait se combiner avec tous les intérêts. Les événements furent plus grands que les hommes : les Bourbons succombèrent sous la tâche que la Providence leur imposait.

Après les premiers élans d'une joie dont les témoignages éclatèrent avec unanimité, la France de monarchie que Bonaparte l'avait faite, se vit tout-à-coup ramenée à ses errements révolutionnaires. Il la laissait religieuse : les Bourbons allaient permettre qu'on corrompît sa Foi. Lorsqu'en 1815, après la bataille de Waterloo, le prince de Talleyrand, président du Conseil, voulut s'entendre avec Louis XVIII sur les moyens à employer pour pacifier les esprits et consolider le trône, l'ancien Evêque d'Autun ne craignit pas de dévoiler au roi sa pensée : « Sire, lui dit il, Votre Majesté espère se maintenir aux Tuileries : il importe donc de prendre ses précautions. Une sage et forte éducation peut seule préparer les générations nouvelles à ce calme intérieur, dont chacun proclame le besoin. Le remède le plus efficace pour y arriver sans secousse, c'est la reconstitution légale de la Compagnie de Jésus. » Louis XVIII en était encore aux arrêts des Par-

lements. Il déplorait les effets de la vaste conspiration qui avait renversé le trône, et il ne s'apercevait pas que ce complot était le premier-né de celui qui réalisa la destruction des Jésuites. Il s'étonna de voir un des membres les plus influents de l'Assemblée nationale, un Evêque parjure, lui soumettre un pareil projet. Talleyrand ne s'effraie point des railleries philosophiques du Monarque : il affirme avec plus d'autorité que les Jésuites sont seuls capables de relier le passé au présent en s'emparant de l'avenir. Louis XVIII demande quelques semaines de réflexion. Dans cet intervalle, Talleyrand perd le pouvoir, et de ce jour date la guerre incessante dont la Société de saint Ignace va se trouver l'objet. Le ministre n'avait pu convaincre le roi de la sagesse de ses conseils : l'homme d'opposition comprend qu'il importe à ses plans de priver les héritiers de son portefeuille d'un concours par lui regardé comme indispensable. On ne lui accordait pas les Jésuites pour les mettre en France à la tête de l'éducation : il les fit attaquer pour les rendre impossibles.

Sans s'en douter, les Jésuites avaient sur les bras un adversaire qui ne demandait pas mieux que d'être leur ami sous les conditions imposées par lui. Ces conditions, le prince de Talleyrand, qui n'avait pas toutes les vertus de ses vices, les eût plutôt cherchées dans les besoins du moment que dans les nécessités sociales et religieuses. Ce n'était pas en effet un diplomate à transiger avec son égoïsme au profit de l'idée chrétienne ou morale. Louis XVIII venait cependant de commettre une faute en négligeant l'avis du président de son Conseil : le ministre disgracié la fit expier aux Jésuites.

Les Pères n'avaient qu'une existence précaire. Le Clergé se rappelait par tradition les services que la Compagnie de Jésus rendit à l'Eglise et au royaume. Il n'avait pas oublié les luttes soutenues contre les Pères de l'Institut par l'Université, par les Parlements et par les Philosophes. Les derniers Jésuites qu'il apercevait à l'œuvre lui offraient le modèle de toutes les vertus : ils ravivaient ce sentiment de reconnaissance. Le Clergé les entourait de respect, il se montrait heureux de marcher à l'ombre de leur zèle ; mais peu à peu la mort avait tellement éclairci leurs rangs, qui ne se renouvelaient plus, que dans un espace

assez rapproché, la Compagnie ne devait être qu'un souvenir. Les Pères de la Foi de Jésus, dont l'abbé Varin était supérieur, et qui n'avaient pas suivi l'exemple de leurs associés allant se réunir à la Compagnie de Jésus, ressuscitée en Russie, commençaient à voir se réaliser le plus cher de leurs vœux. Ils s'étaient dévoués à l'Institut de saint Ignace lorsque tout lui semblait hostile. Ils avaient espéré qu'ils seraient comme les pierres d'attente destinées à la reconstruction de l'édifice. Ils demandaient à y être agrégés au moment où l'Europe faisait servir le succès de ses armes à la restauration des idées d'ordre.

L'intention de l'abbé Varin se manifestait par les œuvres. Les Pères de la Foi avaient, ainsi que les anciens Jésuites, partagé et adouci les maux de l'Eglise. Ils s'étaient vus proscrits par Napoléon : ils sollicitaient l'honneur d'être proscrits encore. Parmi ces Pères, qui ont déjà fourni à la Société de Jésus des hommes tels que Rozaven, de Grivel, Kohlmann, Sinéo et Godinot, on remarque Germain Dumouchel, Eloi Dutems, Edmond Cahier, Nicolas Jennessaux, Augustin Coulon, Antoine Thomas, Pierre Cuénet, Leblanc, Gloriot, Debrosse, Sellier, Barat, Roger, Gury, Ronsin, Loriquet, Joubert, Boissard, Béquet et Ladavière. Ces prêtres sont connus à Paris et dans les provinces par leur zèle éclairé et par une charité qui sait se rendre aimable. Le Père de Clorivière a été pendant ce temps investi des pouvoirs nécessaires afin de rétablir la Société en France et d'accueillir individuellement dans son sein les Pères de la Foi, dont les services passés furent acceptés comme un Noviciat anticipé. Ils ont combattu, ils ont enseigné : ils possèdent donc des amis et des élèves. Quelques jeunes ecclésiastiques, des laïques même se proposent pour renforcer les rangs des vieux Jésuites. Ils se présentaient dans les conditions exigées par saint Ignace : ils sont reçus, car, dans ce moment de transition, l'Ordre sent de quelle importance il est pour lui de s'offrir à l'Eglise aussi nombreux que possible. Les choses en étaient là, lorsque Pie VII publia la bulle qui rétablissait la Société. Les Jésuites de France comprenaient les difficultés de leur position et celles que le gouvernement de Louis XVIII se suscitait comme à plaisir. Ils ne voulurent pas user du droit de liberté que la Charte conférait à tous les Français. Ils se voyaient dé-

sirés par les Evêques ; les Conseils municipaux de plusieurs villes importantes invoquaient leur concours. Les Jésuites, à peine nés à la vie publique, ne demandèrent pas au roi et aux pouvoirs législatifs un permis d'existence qu'ils trouvaient dans la loi ; ils se contentèrent de marcher sans bruit vers le but qui leur était assigné.

Cette situation, ne tendant jamais à se régulariser, soulevait de graves questions constitutionnelles. De quelque manière que ces questions allassent être résolues, elles froisseraient ou la liberté de conscience ou les acrimonieux scrupules de ces terribles amants de la Charte, préparant déjà, en son nom, la révolution qui doit l'étouffer. Ces points de controverse, qui s'agiteront longtemps encore, surgirent avec la renaissance de l'Institut ; il importe de les préciser et de les examiner.

De leur propre choix et par l'effet de leur volonté, plusieurs Evêques de l'Eglise gallicane, forts de l'ordonnance royale¹ du

¹ L'ordonnance du 3 octobre 1814, qui place les petits séminaires sous la dépendance des Evêques, n'a pas été insérée au Bulletin des lois. Il importe donc d'en rétablir le texte dans cette histoire :

« Louis, par la grâce de Dieu, etc.

» Ayant égard à la nécessité où sont les Archevêques et Evêques de notre royaume, dans les circonstances difficiles où se trouve l'Eglise de France, de faire instruire des enfances des jeunes gens qui puissent ensuite entrer avec fruit dans les grands séminaires, et désirant de leur procurer les moyens de remplir avec facilité cette pieuse intention ;

» Ne voulant pas toutefois que ces écoles se multiplient sans raison légitime ;

» Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur,

» Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» Art. 1^{er}. Les Archevêques et Evêques de notre royaume pourront avoir dans chaque département une Ecole ecclésiastique, dont ils nommeront les chefs et les instituteurs, et où ils feront instruire dans les lettres les jeunes gens destinés à entrer dans les grands séminaires.

» Art. 2. Ces Ecoles pourront être placées à la campagne et dans les lieux où il n'y aura ni lycée ni collège communal.

» Art. 3. Lorsqu'elles seront placées dans les villes où il y aura un lycée ou collège communal, les élèves, après deux ans d'études, seront tenus de prendre l'habit ecclésiastique.

» Ils seront dispensés de fréquenter les leçons desdits lycées et collèges.

» Art. 4. Pour diminuer autant que possible les dépenses de ces établissements, les élèves seront exempts de la rétribution due à l'Université par les élèves des lycées, collèges, institutions et pensionnats.

» Art. 5. Les élèves qui auront terminé leur cours d'études pourront se présenter à l'Université pour obtenir le grade de bachelier ès-lettres.

» Ce grade leur sera conféré gratuitement

» Art. 6. Il ne pourra être érigé dans un département une seconde Ecole ecclésiastique qu'en vertu de notre autorisation, donnée sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur, après qu'il aura entendu l'Evêque et le grand-maître de l'Université.

» Art. 7. Les Ecoles ecclésiastiques sont susceptibles de recevoir des legs et des donations, en se conformant aux lois existantes sur cette matière.

5 octobre 1814, appelaient les Jésuites. Ils leur confiaient les fonctions les plus difficiles du saint ministère ; ils les chargeaient de l'éducation. Ces Jésuites, soumis, comme les autres prêtres, à la juridiction épiscopale et aux lois du royaume, ne recevant que des prélats le privilège de prêcher, de confesser et d'enseigner, se contentaient dans leur for intérieur de suivre la règle de saint Ignace de Loyola. Comme corporation, ils n'avaient, ils ne sollicitaient aucune existence civile, nul droit de posséder ou d'acquérir, nulles prérogatives dans l'ordre religieux ou politique, aucun caractère que celui de prêtre français.

Des décisions judiciaires ont jadis, il est vrai, détruit la Compagnie de Jésus : un édit royal sanctionna ces décisions. Les lois révolutionnaires, tout en les frappant de nullité, leur donnèrent une nouvelle vigueur lorsqu'elles proscrivirent les corporations religieuses et séculières. Mais l'autorité de la chose jugée ne s'étend que sur le passé, sur l'état de choses qui subsiste au moment où l'arrêt est intervenu ; elle ne saurait exercer aucune influence sur l'avenir. La Constitution de 1791, d'accord avec la loi de 1790, déclare ne plus reconnaître les vœux perpétuels de Religion ; le décret du 18 août 1792 supprime¹ toutes les Congrégations et confréries dans les termes les plus généraux et les plus absolus. Ces lois furent virtuellement abolies aussitôt que Bonaparte eut pris les rênes de l'Etat ; il se fit un devoir et une gloire de relever les autels. Comme la Religion catholique ne peut vivre sans vœux et sans congrégations, l'Empereur fut obligé de subir cette exigence, qu'il encouragea, qu'il combattit, qu'il toléra tour à tour, selon les calculs de sa politique ou les impulsions du moment. Les Pères de la Foi, par un décret de messidor an XII,

» Art. 8. Il n'est au surplus en rien dérogé à notre ordonnance du 22 juin dernier, qui maintient provisoirement les décrets et réglemens relatifs à l'Université.

» Sont seulement rapportés sous les articles desdits décrets et réglemens contraires à la présente.

» Art. 9. Notre Ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

» Donné au château des Tuileries le 5 octobre de l'an de grâce 1814.

» Signé LOUIS.

» Par le roi : Signé L'ABBÉ DE MONTEQUIOU »

¹ Ce décret fut rendu lorsque Louis XVI était déjà prisonnier au Temple. Il n'est pas sanctionné par le roi, et, aux termes mêmes de la Constitution il n'a par conséquent jamais été obligatoire.

furent dissouts ; mais ce décret ne concerne point les Jésuites. Il ne leur est applicable dans aucun cas ; il ne fut même pas exécuté en 1804.

La promulgation de la Charte introduisit en France un nouveau droit public ; elle modifia essentiellement les rapports de la Religion avec l'Etat.

Autrefois le roi était l'Evêque du dehors et le défenseur des Canons. En échange de la protection temporelle que les princes lui accordaient, l'Eglise les faisait en quelque sorte participer à son pouvoir. « La sainte société des deux puissances, dit Bossuet, semblait demander qu'elles exerçassent les fonctions l'une de l'autre, ce qu'elles faisaient hors de leur ressort naturel, ayant son effet par leur consentement mutuel, exprès ou tacite. » La liberté des cultes, proclamée par l'article 5 de la Charte, modifiait essentiellement l'ancien ordre de choses. La Religion catholique était, comme les autres cultes, en possession d'un plein et entier exercice, d'après ses propres règles et sous la sanction du Pape et des Evêques, pour tout ce qui a trait au spirituel. Ainsi, hors de la sphère des droits temporels et civils, pour les choses intérieures, l'Eglise se voyait affranchie, émancipée, et plus indépendante de droit que sous l'ancien régime. L'école politique qui avait inspiré ces théories de liberté chercha dès le principe à les circonscire, à les entraver dans l'application. L'existence des Corporations religieuses sans droit civil était proclamée. La loi n'avait pas à descendre dans les consciences, à scruter les vœux faits, à discuter le genre de vie qu'il plaisait à un petit nombre de Français d'embrasser. Elle leur prêtait aide comme aux autres citoyens ; eux lui devaient obéissance et respect dans tous les actes de la vie publique. L'association non autorisée ne formait pas une personne morale et civile ; ses membres n'étaient que des individus isolés aux yeux de la loi, et laissés par elle dans l'ordre commun. Ils restaient passibles des mêmes peines que les autres citoyens, soumis à la même surveillance et aux mêmes charges ; ils se trouvaient dans leur patrie, catholiques au même titre, que dans l'Amérique et dans l'Angleterre protestantes.

Ces deux derniers Etats interprétaient largement le principe d'indépendance religieuse. Les Jésuites s'imaginèrent que la

France avait passé par d'assez rudes épreuves pour se montrer jalouse de ses nouveaux droits. Ils ne voulaient pas, en réveillant les querelles amorties, susciter des embarras au gouvernement. Le Souverain-Pontife leur rendait la vie ; il les mettait sous la garde et à la disposition des Evêques ; la Charte leur garantissait la liberté et la protection due à chaque culte ; ils s'engagèrent sur cette voie toute légale. Le pouvoir civil n'avait point à s'immiscer dans des vœux ne portant aucun préjudice à l'Etat. L'Ordinaire acceptait les Jésuites comme auxiliaires ; ils étaient prêtres aux yeux de la loi, religieux dans leur for intérieur. Cette situation n'avait donc rien d'anormal ; elle fut comprise ainsi, et, dès les premières années de la Restauration, les Jésuites se trouvaient à Bordeaux, à Forcalquier, à Amiens, à Soissons, à Montmorillon et à Sainte-Anne-d'Auray. Peu de jours auparavant, ils s'étaient réunis en communauté dans la maison de la rue des Postes, que les dames de la Visitation venaient de leur céder. Le gouvernement ne s'occupa ni de les appuyer ni de les inquiéter. Ils s'établirent, ils procédèrent en silence, obéissant à la voix des Evêques, et se prêtant aux bonnes-œuvres que chacun avait commencées ou réalisées pendant la dispersion.

Les anciens Jésuites et les nouveaux Pères de la Foi avaient toujours calculé que des événements inattendus les rallieraient sous la bannière de saint Ignace. Au milieu de cette longue tempête qui agita la France, on les avait vus, par une sainte émulation, répandre les germes de piété à Paris ainsi que dans les provinces. Leur but était commun, quoiqu'il n'y eût entre eux aucun lien d'association. La Révolution avait détruit les établissements religieux où l'enfance apprenait à être chrétienne, où la jeunesse des deux sexes se façonnait à la science et aux vertus. Les Jésuites et les Pères de la Foi tâchèrent de reconstruire l'édifice abattu ; avec cette persistance que rien ne peut vaincre, ils cherchèrent à créer sur des ruines. Dès la fin du dix-huitième siècle, l'abbé de Tournely s'était flatté que la princesse Louise de Condé et que l'archiduchesse Marianne d'Autriche l'appuieraient dans son projet d'établir une Congrégation de Religieuses destinées à élever les jeunes filles. Des tentatives eurent lieu, mais sans résultats importants. Le Père Varin, confident de ses

plans, ne se découragea pas. Dans Madeleine-Sophie Barat, sœur du Père Barat, il rencontre la personne qui doit le seconder. C'était en 1800 que ces événements se passaient. Peu de mois après, des compagnes se présentent à mademoiselle Barat. Leur nombre s'accroît; elles commencent à opérer le bien, et alors elles reçoivent de leur fondateur le nom de Dames du Sacré-Cœur. Varin, l'ami de Portalis, et qui fut plus d'une fois soutenu par ce grand ministre¹, leur trace un plan de Constitutions, il leur impose les règles qu'elles doivent suivre. Ce fut ainsi que se développa cette Congrégation, appelée à rendre tant de services aux diverses classes de la Société.

Dans le même temps, un vieux disciple de l'Institut, le Père Bacoffe, conçoit, à Besançon, l'idée d'une espèce d'école normale, où se formeront des institutrices pour porter au fond des campagnes l'éducation chrétienne. La résurrection des Jésuites est encore un problème; mais déjà ils essaient de reprendre par la base l'œuvre à laquelle on les arracha. Les Dames du Sacré-Cœur, sans exclure l'éducation des pauvres, acceptaient la mission d'instruire les jeunes filles fortunées; la Congrégation de la Sainte-Famille fut réservée aux enfants de l'indigence. Le Père Varin lui donna une règle appropriée aux besoins qu'elles se vouaient à satisfaire.

La richesse et la pauvreté ont des écoles; Varin, en fondant la Congrégation de Notre-Dame avec la Mère Julie, veut en ouvrir aux jeunes filles de la classe moyenne dans les cités et

¹ Les relations des Pères de la Foi avec Portalis ne sont plus un mystère, et elles honorent autant les disciples de l'Institut que le ministre lui-même. Portalis était un vieux parlementaire qui cherchait à faire res fleurir en France la Religion catholique. Les obstacles qu'il rencontrait sur sa route le forcèrent souvent à prendre des voies détournées, à prononcer des paroles mal-ouïes, et à consigner dans ses actes officiels des mesures et des doctrines inadmissibles au point de vue religieux. Ces actes ne furent que des concessions faites à l'incrédulité pour obtenir l'essentiel.

Tout était à reconstituer dans l'Eglise de France; Portalis se dévoua à cette tâche, et, avec l'aide du Premier Consul, il parvint à son but. M. de Crouseilles et la comtesse de Grammont avaient mis le Père Varin en rapport avec le conseiller de Bonaparte. Portalis connut et apprécia la plupart des futurs Jésuites. Il devint leur ami, et il les protégea souvent contre les dénonciations de la police. C'est ainsi que le 18 fructidor an x il rend compte par écrit à Bonaparte de ses entretiens avec le Père Varin, dont Fouché avait saisi la correspondance. Plus tard, en 1804, Portalis parait abandonner ses protégés; mais au milieu de ses injustices calculées, on sent encore percer les bienveillantes intentions du ministre des cultes en faveur des associations religieuses que le cardinal Fesch défendait.

dans les bourgades ¹. Les derniers Jésuites consacraient leur vieillesse à créer des établissements dont tous les pouvoirs devaient apprécier l'utilité : un autre Père, Jean-Baptiste Bourdier-Delpuits, né en Auvergne, réalise dans l'ombre une touchante pensée d'égalité chrétienne. Les saturnales de 1793, les folles orgies du Directoire ont réagi sur l'esprit d'un certain nombre de jeunes gens. Ils refusaient de s'associer à ces hontes ; ils cherchaient dans l'étude et dans la prière un préservatif contre une pareille démoralisation ; ils accoururent d'eux-même se rallier à la parole du Père Delpuits. C'était l'apôtre de tous ces hommes qui allaient briller dans le monde par leur science, par leurs travaux ou par l'illustration de leur naissance. Le Jésuite les accueillit, les soutint dans la lutte qu'ils engageaient. Quand il vit que la régularité de leurs mœurs ne se démentait pas plus que l'intelligence de leur zèle et leur charité toujours active, il leur raconta comment, en 1563, le Père Léon avait institué la Congrégation de la Sainte-Vierge ; il leur en démontra l'importance et les bienfaits. La proposition de Delpuits fut agréée ; et le 2 février 1801, les docteurs Buisson et Fizeau, Regnier, juge au tribunal de la Seine, de Marignon, Matthieu et Eugène de Montmorency furent les six premiers Congréganistes. Le cardinal de Belloy, archevêque de Paris, approuva et bénit cette tentative.

Le Père Delpuits aspirait à sauver du naufrage les croyances religieuses et la pudeur des jeunes gens qui affluaient à Paris pour étudier le droit et la médecine, ou pour se livrer à la diplomatie, au commerce, à l'état militaire, à l'industrie et à l'instruction publique. Ce fut la fin principale de la Congrégation ; les Congréganistes durent être les missionnaires de la famille, de l'amitié ou de la confraternité. Ils visitaient les malades ; ils secouraient les pauvres honteux ; ils apprenaient dans les salons ainsi que dans les ateliers, par leur exemple encore plus que par leurs conseils, à pratiquer les lois de l'Évangile. Cette association de bonnes œuvres se propagea rapidement. Pie VII lui accorda de pieuses faveurs, et en peu d'années elle s'étendit dans plusieurs

¹ Cet Institut s'est acclimaté en Belgique, où la Mère Julie se retira. C'est à Namur que le siège de la Congrégation est établi, et de là les Sœurs se répandent dans les provinces. Madame Blin de Bourdon succéda à la fondatrice.

villes. Grenoble, Rennes, Nantes, Lisieux, Toulouse et Poitiers obtinrent leur Congrégation relevant de celle de Paris; Lyon eut la sienne aussi, mais distincte et indépendante. Dans l'espace de quelques années, de 1801 à 1814, le Père Delpuits compta, au nombre de ses Néophytes, des personnages qui devaient honorer l'épiscopat, la pairie, les armes et la science. Dans les registres de la Congrégation, on lit à chaque page des noms devenus illustres. Ici c'est le médecin Laënnec et Alexis de Noailles, les trois Gaultier de Claubry et le comte de Breteuil, Nicolas, Robert et Justin de Maccarthy et le mathématicien Binet, Louis-Charles de La Bédoyère et le jurisconsulte de Portets, le savant Cauchy et le duc de Béthune-Sully, l'éloquent Hennequin et le duc de Rohan, le docteur Cruveilhier et le marquis de Mi-repoix, Ferdinand de Berthier et le marquis de Rosambo. Sur ces mêmes listes se présentent des jeunes gens ou des hommes faits, que le Clergé a vus ou voit encore à sa tête. On y remarque des Evêques, tels que Bruté, Martial, Forbin de Janson, Feutrier, de Mazenod et de Jerphanion; des prêtres, qui, comme le Sulpicien Teyssère et les abbés Carron, Desjardins, Mansuy, de Retz et Augé, rendirent à l'Eglise et au royaume des services qui ne sont pas oubliés. En 1810, la Congrégation révélait son influence; elle contrariait les projets antireligieux de l'Empereur: elle fut supprimée par un décret. L'abbé Philibert de Bruyard, devenu plus tard Evêque de Grenoble, se chargea d'en réunir les membres épars. Elle vécut silencieuse et proscrite jusqu'à la chute de Napoléon. En ce moment, l'abbé Legris-Duval, dont le nom est populaire par l'onction de sa parole et une charité sans bornes, dirigeait les Congréganistes se rassemblant dans une chapelle intérieure des Missions-Etrangères. Au mois de septembre, il confia ce patronage au Père de Clorivière, nommé depuis peu de jours supérieur de la Société de Jésus en France, et cherchant en cette qualité à en réunir les débris.

Tels furent les soins des Jésuites: ils fondèrent des institutions dans le temps même où l'idée de leur rétablissement paraissait une chimère; ils allaient s'organiser quand le retour de Bonaparte, au 20 mars 1815, les dissémina de nouveau. Après les cents jours, il leur fut permis d'espérer quelques années de

calme : il résolurent de les employer au triomphe de la Foi et à l'éducation. De grandes choses avaient été obtenues par de faibles moyens. La persévérance avait triomphé des obstacles, et, au milieu de la crise qui abattait le trône impérial, ils sentaient que leur concours aurait une salutaire efficacité. Ils se reconstituaient en silence ; mais ce travail intérieur n'empêcha pas les Pères de se livrer aux œuvres extérieures. Les uns prêchèrent dans les villes, les autres professèrent dans les Collèges, tous cherchèrent à se donner des frères, car leur petit nombre et la vieillesse de plusieurs étaient un sujet d'inquiétude pour l'avenir. Ils désiraient que les Novices pussent se former à l'école des maîtres qui, après avoir vu les derniers jours de l'ancienne Compagnie, achevaient leur vie dans les angoisses de l'exil et dans les luttes du martyre. C'était pour des Jésuites un précieux enseignement ; le ciel ne le refusa point à leurs vœux. Ils appelaient des jeunes gens pleins de zèle, de piété et de science, il s'en présenta sur tous les points.

La Restauration de 1814 réunit les partis dans un seul. On était fatigué du crime, de la gloire, surtout de cette guerre éternelle qui tuait les générations presque au berceau. La France avait soif de la paix, de l'ordre et du bonheur de la famille. Louis XVIII était destiné à la faire jouir de ces biens. Il s'essaya au rôle de souverain-constitutionnel, quand il n'aurait dû songer qu'à être le père de la patrie.

La Révolution était vaincue ; elle se rallia sous le canon que la Charte permettait de tirer contre les idées religieuses et sociales. La Révolution s'avouait condamnée par son fait à l'impuissance ; elle se transforma en amante forcenée du sceptre constitutionnel. Elle adopta la Charte comme le palladium de ses espérances, comme le bélier avec lequel il lui serait facile un jour d'ébranler le trône des Bourbons. Les éléments de force et d'autorité étaient partout ; il n'y avait qu'à s'en servir avec discernement. Louis XVIII laissa douter de la puissance dont la force des choses l'investissait. Il courut une vaine popularité, il flatta les indifférents, il trembla devant ses adversaires, il craignit d'encourager ses amis. Il eut toutes les faiblesses de l'amour-propre, sans avoir un seul jour un véritable élan d'orgueil royal ; il ne

sut répondre dignement ni à la grandeur de son rôle ni aux périls de la situation. La liberté ne devait être qu'un bouclier pour protéger les droits de tous, on en fit un glaive pour tuer la Religion et la royauté.

Avec un instinct conservateur dont le monarque paraissait fatalement dépourvu, les Jésuites pensèrent que, pour leurs vues ultérieures, il importait avant tout de se tenir à l'écart des tiraillements politiques. Absorbés par les soins du ministère sacré, essayant de se développer dans un pays où les lois et les mœurs subissaient de si étranges modifications; où, par des éloges pleins d'emphatiques impostures, on boursoufflait les candides vanités de la jeunesse; où les plus savants professeurs, les politiques et les écrivains les plus renommés s'avilissaient devant elle, afin de l'amener à conspirer dans la rue au profit de leur ambition, les Jésuites n'avaient ni le temps ni la volonté de se mêler aux luttes des partis. L'Institut de saint Ignace leur faisait une obligation de cette neutralité; l'expérience confirma la règle dictée par leur fondateur. Les premières années passées à la rue des Postes et dans les départements s'écoulèrent donc sans bruit. De temps à autre un éclair, précurseur de l'orage, brillait bien dans la presse libérale; mais cet éclair, qui n'avait point de cause efficiente, était promptement oublié. Les opinions se classaient avec les hommes; on se disputait le gouvernement afin de consolider ou de perdre la monarchie. Au milieu de cette conflagration de paroles et d'écrits, les Jésuites restaient inaperçus.

La génération de cette époque ne connaissait ni leur nom, ni leurs services. Mais les personnes qui se trouvaient en rapport avec eux bénissaient leur influence; cette influence réveilla dans quelques cœurs les souvenirs du passé. On se rappela que, pendant deux cent cinquante ans, ils s'étaient dévoués à rendre les hommes meilleurs, et à porter le Christianisme aux extrémités du monde. Il survivait encore un certain nombre de sophistes qui avaient jadis combattu la Compagnie de Jésus par calcul, par tradition janséniste ou par désir d'innover. Ils en parlèrent avec les haines ou les défiances de 1762. Ils remontèrent à leur berceau pour ressaisir la trace des sentiments que de longues agitations avaient à peu près effacée. Ils mirent en participation

leurs vieilles antipathies, leurs jeunes passions et leur expérience pour tromper les hommes. On vit donc les débris de la Philosophie du dix-huitième siècle et les Constitutionnels de 1818 faire cause commune contre les Jésuites.

L'Eglise de France tâchait de se reconstituer dans les limites que la Charte lui imposait : elle créait des écoles ecclésiastiques ; beaucoup d'Evêques se montraient jaloux d'en confier la direction à l'Ordre de Jésus. Par le bien opéré dans les établissements où elle prenait racine, il était facile de prévoir celui qu'elle réaliserait plus tard. Les Jésuites avaient un plan d'études, des professeurs habitués à l'enseignement, des traditions qui leur apprenaient les moyens de se faire aimer des jeunes gens et d'obtenir leur confiance. L'épiscopat bénissait ces débuts, et le cardinal de Beausset, l'une des lumières du Clergé, en constatait lui-même les fruits. Le 28 juillet 1819, il écrivait au Père Cuénet : « Bien peu d'années ont suffi, Monsieur, aux respectables directeurs du petit Séminaire de Sainte-Anne pour opérer de grands biens. Son utile influence ne s'est pas renfermée dans les limites du diocèse qui l'a vu naître. Elle s'est déjà étendue sur une grande partie de la Bretagne. Cet établissement est appelé à rendre des services inappréciables à toutes les classes de la société par le bienfait d'une éducation vertueuse et d'une instruction appropriée à toutes les conditions.

» Le but principal de son institution est sans doute de préparer des sujets à l'état ecclésiastique, mais il sera toujours heureux que ceux d'entre eux qui ne s'y trouveront pas appelés par une vocation suffisante aient au moins reçu, dans leur premier âge, les principes et les habitudes de religion et de morale qui forment les bons chrétiens et les bons citoyens.

» Voilà, monsieur, le véritable point de vue sous lequel j'ai toujours considéré l'utile institution des petits Séminaires.

» Je sais, monsieur, avec quel zèle et avec quel succès vous savez diriger ce bel et vaste établissement. Je jouis plus que personne des bénédictions que la Providence a daigné accorder à vos travaux et au vœu le plus cher de votre respectable Evêque. Les liens du sang et de l'amitié qui m'unissent si tendrement à lui depuis tant d'années m'associent à tous ses sentiments comme

à toute la satisfaction que lui donne la prospérité toujours croissante du petit Séminaire de Sainte-Anne.

» Vous connaissez, Monsieur, l'estime que j'ai toujours professée pour votre respectable association. Je l'ai proclamée dans toutes les occasions qui ont pu s'offrir à moi dans le cours d'une vie déjà bien avancée. »

De semblables lettres arrivaient de tous les diocèses aux enfants de saint Ignace. Le Clergé et les Catholiques reconnaissaient leur qualité de Jésuites; mais, pour ne pas compromettre l'Institut ou par un reste d'habitude, on ne les acceptait dans les relations ordinaires de la vie que comme prêtres séculiers. Cette position mixte avait des inconvénients qu'aucun avantage réel ne balançait. Elle offrait prise aux conjectures; elle pouvait faire accuser la Société de manœuvres ténébreuses; elle permettait à des ministres hostiles ou mal disposés de prendre ombrage d'une précaution dont personne ne s'occupait. Les Pères n'avaient pas cru devoir solliciter une autorisation d'existence légale qui, dans l'état des choses, aurait pu compliquer les intérêts de l'Eglise. La Charte leur garantissait la liberté, ils n'osèrent pas aller plus loin. Par défiance du mauvais vouloir administratif ou pour donner une impuissante satisfaction à leurs ennemis, ils cachèrent leur titre de membres de l'Ordre de Jésus sous une dénomination cléricale. Cette concession enhardit le Libéralisme. Les Jésuites redoutaient l'éclat; la demi-obscurité dans laquelle ils s'enveloppaient se transforma tout-à-coup en un sourd complot contre la Charte. Ils ne gagnaient du terrain que sur les champs de bataille de l'éducation ou de la chaire : on les soupçonna de tendre par des voies occultes au gouvernement de l'Etat. Ils avaient espéré que le mystère les protégerait contre les mensonges dont l'ancienne Société était tombée la victime, ce mystère fournit des armes à la calomnie. Ils craignaient de s'avouer Jésuites, le Libéralisme prit à tâche d'en voir et d'en mettre partout. Ce parti n'était pas encore aguerré à ces attaques de plume, à cette incessante polémique qui, délayant toujours la même imposture sous mille couleurs différentes, l'inculque enfin dans l'esprit des masses comme un fait avéré.

Le journalisme naissait à l'art qu'il surnomma depuis la vie

intellectuelle. Fondé par des censeurs qui firent leurs premières armes sous Fouché et sous Savary, il apprenait à balbutier le nom de la liberté. Il se façonnait à l'hypocrisie constitutionnelle, il essayait son pouvoir encore mal affermi, il se créait déjà l'interprète juré de l'opinion publique. Dans tous les pays cette faculté de parler chaque matin aux multitudes est un droit dont il sera toujours impossible de ne pas abuser; en France, l'abus se signala même avant le bienfait. La presse révolutionnaire de 1817 à 1830 ne fut point vénale, elle trafiqua rarement de ses opinions; mais, à part cette justice que l'histoire doit lui rendre, il faut bien dire qu'elle poussa aussi loin que possible le cynisme du mensonge. Elle s'était donné deux adversaires à combattre, la Religion et la Légimité. On la vit les poursuivre avec un égal acharnement. Quand elle s'aperçut que ses efforts n'étaient pas toujours couronnés par le succès, elle chercha une dénomination qui, en sauvegardant les apparences monarchiques, devait cependant confondre l'Eglise et le trône, les prêtres et les royalistes dans la même haine. Le nom de Jésuite fut inventé.

Tandis que cet orage s'amassait sur leurs têtes, les Pères de la Compagnie se portaient partout où le salut des âmes et la voix des premiers pasteurs les réclamaient. Dans la maison de la rue des Postes, au Noviciat de Montrouge, dans leurs petits Séminaires, ils organisaient la prière et l'étude. Sous l'inspiration du Père de Clorivière, ils cherchaient beaucoup moins à s'étendre qu'à se perfectionner. Mais, au mois de janvier 1818, Clorivière, accablé sous le poids des années, sentit que son bras n'était plus assez fort pour gouverner. Il avait rétabli en France la Société de Jésus, il aspirait à mourir simple Jésuite dans cette maison où il avait commandé. Le 9 janvier 1820 il expira. Quelques mois plus tard, le 5 octobre, le Père Barruel le suivit dans la tombe ¹.

¹ Augustin de Barruel, dont les ouvrages furent longtemps populaires, était entré fort jeune dans l'Ordre de Jésus. Pendant la Révolution française, il affronta souvent la mort. C'était un homme d'un courage encore plus grand que son talent. En 1793, il entreprit de ramener à l'Eglise le vieux Gobel, qui avait même apostasié son apostasie constitutionnelle et son titre d'Evêque intrus de Paris. Barruel le convainquit, il le branla; mais le Jésuite voulait lui faire publiquement rétracter son serment. Gobel ne s'en sentait pas le courage: « Eh bien! lui dit un jour Barruel, ce sera moi qui lirai en chaire, dans la Métropole, votre rétractation: je la lirai, vous présent; on s'emparera de nos personnes; on nous traitera à l'échafaud, et de là nous monterons tous deux au ciel. » Gobel persista dans son refus, et cependant, quelques mois après, il périt sous le couteau révolutionnaire.

Louis Simpson avait succédé à Clorivière, avec le titre de Provincial. Ancien Jésuite français, esprit d'ordre et intelligence pratique, Simpson s'était depuis longtemps réuni à Stonyhurst aux Pères de la Province d'Angleterre. Tradition vivante, il devait, par son exemple et par ses leçons, faire fleurir l'ancienne discipline et les vieilles lois. A peine fut-il choisi que, le 25 novembre 1818, il adressa la lettre suivante aux chefs qu'il donnait à plusieurs petits Séminaires : « En vous établissant supérieur de cette Maison, il est de mon devoir de vous communiquer l'idée qu'un séjour de vingt-sept années dans différentes maisons de la Compagnie m'a fait concevoir de son gouvernement. C'est une exacte copie de celui de l'Eglise : il est donc vraiment paternel. Le supérieur d'un Collège, d'un Séminaire ou de toute autre maison est la source de toutes les autorités subordonnées par lesquelles il la gouverne ; car il exerce le commandement qui lui est confié moins par lui-même que par ses collaborateurs, et c'est en soutenant et en faisant respecter les autorités inférieures qu'il fait respecter et aimer la sienne. Nos Constitutions lui donnent un ministre, qui est comme sa main droite, puisque par lui il maintient la discipline domestique dans l'intérieur de la maison. Elles lui donnent un procureur pour tenir les recettes et les dépenses ; ce procureur doit rendre compte tous les mois au supérieur en présence de son ministre ; un préfet d'Eglise pour tout ce qui regarde le service divin ; un préfet des classes pour ce qui regarde les études ; des professeurs et régents pour gouverner sous lui chacun sa classe, enfin des préfets de mœurs pour surveiller les élèves durant les études et les récréations.

» Le supérieur, instruit par les comptes qu'on lui rend à des temps marqués, ou qu'il se fait rendre toutes les fois qu'il le juge à propos, sait et voit pour ainsi dire tout ce qui se passe, rectifie ce qui n'est pas bien, corrige ce qui est mal, et dirige tout sans entrer dans un détail infini qui absorberait tout son temps et l'empêcherait de s'occuper de choses plus importantes, et surtout d'étudier l'Institut et d'en acquérir une profonde connaissance, sans laquelle il ne sera jamais qu'un supérieur très-imparfait et indigne de commander à ses égaux et de les conduire

à la perfection à laquelle il doit tendre aussi bien qu'eux. Un supérieur de la Compagnie doit toujours être prêt à écouter ses inférieurs, même les plus petits d'entre eux, avec patience, douceur, bonté, affabilité; ne jamais laisser voir qu'on l'ennuie ou qu'on l'importune. Toutes les fautes d'un supérieur sont dangereuses : c'est pour lui la matière d'un sérieux examen. Il est bon qu'il soit craint, mais il est bien plus important qu'il se fasse aimer. C'est ce qu'il obtiendra aisément s'il vit avec eux comme un père avec ses enfants, s'il sait les décharger quand ils ont trop d'ouvrage, les consoler dans leurs peines, animer leur courage dans les difficultés, prendre soin d'eux dans les maladies, ne rien négliger alors, ne rien épargner pour le rétablissement de leur santé, prévenir même leurs indispositions par une nourriture saine et abondante, un logement salubre; accorder leurs demandes si elles sont justes, si elles ne le sont pas, ne pas les rebuter, mais leur faire sentir doucement l'injustice ou l'irrégularité de leur demande; et surtout ne jamais les laisser sortir mécontents ou ulcérés de sa présence.

» La même manière d'agir doit avec proportion avoir lieu à l'égard de nos élèves, qui doivent trouver en nous des pères et des mères. C'est en les aimant véritablement et en le leur prouvant continuellement, qu'on gagne leur affection et qu'on obtient leur confiance. Par ce moyen on les forme et on les dirige bien plus sûrement et bien plus aisément que par des pénitences qu'il faut répéter chaque jour, ou par des punitions corporelles avilissantes, dont l'effet le plus ordinaire est d'abrutir et d'endurcir le caractère. Si jamais pareille punition devient nécessaire et ne produit pas l'effet attendu, il ne faut pas la répéter, mais renvoyer à ses parents celui qu'elle n'a pas corrigé. »

Ce langage n'était pas nouveau dans la bouche des Jésuites. L'amour que les subordonnés et les disciples de l'Institut ont toujours témoigné à leurs maîtres en est la preuve la plus irréfragable; mais Simpson comprenait le besoin de raviver cet esprit des anciens jours: il ne se lassa jamais de donner de pareils conseils. Le 1^{er} juillet 1818, il avait écrit aux Pères du petit Séminaire de Bordeaux: « Que la piété que vous devez inspirer à vos élèves soit une piété solide, fondée sur des principes sûrs,

incontestables, et dont ils n'aient jamais à rougir. Cette piété doit donc être dégagée d'observances minutieuses, capables de provoquer les railleries de ceux avec qui ils vivront un jour hors du Collège. Il faut, en conséquence, qu'ils n'entendent et ne lisent rien qui puisse seulement exalter leur imagination, mais que, par vos soins, ils deviennent de vrais et de solides chrétiens; et c'est par là qu'ils seront armés suffisamment pour soutenir les assauts auxquels Dieu permettra qu'ils soient un jour exposés. »

Le 27 juillet 1819, Simpson conseille au Père Thomas, chef des Missionnaires de Laval, une extrême déférence envers le Clergé du Mans : « Rappelons-nous, lui mande-t-il, que nous ne sommes que les auxiliaires des prêtres séculiers, que nous professons comme Religieux un état humble et pauvre, que nous devons regarder les autres comme nous étant supérieurs, et que saint Ignace a donné pour titre distinctif à notre Société celui de petite Société de Jésus. »

Voilà les véritables *Monita secreta* qu'après de longues années nous découvrons dans les archives de l'Institut. Ce n'est ni pour le public ni pour une circonstance déterminée que ces avertissements furent dictés. Ils développent la pensée du fondateur; ils entrent dans l'esprit des Constitutions et du *Ratio studiorum*; ils peignent les Jésuites tels que, dans le secret de leur correspondance, ils ont voulu être, tels qu'ils furent toujours. Et ce n'est pas seulement le Provincial de 1818 qui trace ces règles si éloquemment de sagesse; le 8 mai 1822, le Père Richardot, successeur de Simpson, écrit : « Lorsque nos Missionnaires traitent avec les personnes du dehors, qu'ils se gardent de parler avec chaleur de ce qui concerne la politique, et surtout d'attaquer dans leurs conversations ou dans leurs discours les ennemis de la Religion et du roi qu'on appelle *Libéraux*. Il ne convient pas à des anges de paix tels que nous devons être d'user de paroles irritantes ou amères. Que ce soit donc par une exposition nette et paisible de la vérité, et principalement par l'invocation des secours d'en haut, que nous travaillions à ramener dans le chemin de la justice ceux qui s'égarent. »

A huit années d'intervalle, au moment où les Jésuites sont

accusés de tenir dans leurs mains orgueilleuses les rênes de tous les Etats catholiques et le gouvernail de l'Eglise, lorsqu'on proclame qu'ils commandent impérieusement au Vatican, aux Tuileries, à l'Escurial et partout, le Père Roothaan, Général de l'Ordre, adresse à ses frères une encyclique : *De amore Societatis et Instituti nostri*. « L'ostentation, leur dit-il le 7 juillet 1830, et l'esprit de vanité sont tout-à-fait opposés à l'esprit de notre Compagnie, qui est absolument consacrée à procurer le bien des autres et la gloire de Dieu, et non point à chercher une gloire humaine qui, dès-lors qu'elle n'est point le fruit des bonnes actions, devient vaine et trompeuse et aboutit enfin à l'opprobre. Mais tout ce qu'il y a de grand dans la réputation et dans l'honneur sera vraiment digne de notre Institut, si, selon l'esprit de notre vocation, nous nous efforçons d'être utiles à tous les hommes et par les exemples d'une vertu non vulgaire, et par une doctrine solide, et par les ministères spirituels auxquels nos Constitutions nous appliquent. Ainsi ce sera cette ombre, telle quelle, de gloire, qui s'attachera à ce que nous ferons de bien, et ce ne sera pas nous qui nous attacherons à cette ombre vaine. »

Le Père Roothaan ne se contente pas de cette appréciation des honneurs et du pouvoir au point de vue religieux. On a prétendu, on a répété que l'humilité des Jésuites, comme individus, était réelle, mais qu'ils ambitionnaient la gloire et l'influence pour leur Compagnie. Le Général développe ainsi son opinion devant les Pères de l'Institut. Sa pensée exprimée, c'est la pensée et la volonté de tous. « Je n'ignore pas, ajoute-t-il dans la même encyclique, combien cette accusation, si elle s'adresse à tous les membres de l'Ordre, est fautive, outrageante et inventée par ses ennemis pour le rendre lui-même odieux. Cependant, si un seul des nôtres était animé de cet esprit de superbe, j'en serais profondément affligé; et je craindrais, non sans quelque fondement, que la faute d'un seul ne devint funeste au corps entier! Quoi donc! nos révérends Pères et très-chers Frères en Jésus-Christ, cette recherche de la gloire humaine qui serait un opprobre pour la Religion en particulier et qui apparaîtrait un crime devant Dieu, pourrait-on se persuader que, si c'est au nom de l'Institut qu'on s'y livre, elle deviendra légitime et un

véritable amour de la Compagnie ? Si l'Eglise de Jésus-Christ, désignée elle-même sous le nom de Petit-Troupeau, doit, au dire du vénérable Bède, quel que soit le nombre des Fidèles, croître par l'humilité jusqu'à la fin du monde, et ne parvenir que par l'humilité au royaume des cieux, une Congrégation religieuse, qui n'est qu'une portion très-minime de l'Eglise, n'est-elle pas plus obligée de concevoir et d'entretenir de pareils sentiments, et, à plus forte raison encore, notre Institut, que le bienheureux Père saint Ignace n'appelait ordinairement que la très-petite Compagnie de Jésus. »

Quand les événements ont amené une nouvelle crise, le Père Boulanger, Provincial de Paris, mande, le 14 avril 1844, à chaque supérieur sous ses ordres : « Tous nos Pères, Prédicateurs ou Missionnaires, se feront un devoir rigoureux d'éviter dans leurs discours tout ce qui pourrait avoir trait, de près ou de loin, à la politique, ne fût-ce que par la plus légère allusion. Si quelqu'un venait à manquer d'une manière quelconque à cette recommandation, regardez, mon révérend Père, comme un de vos devoirs importants de m'en instruire aussitôt. »

La question de la liberté d'enseignement est pendante, l'Université, les deux Chambres législatives et la presse y rattachent la question des Jésuites. Le Provincial s'explique en ces termes : « Nos Pères ne doivent jamais parler de la liberté d'enseignement ni dans leurs sermons ou conférences, ni dans les allocutions qu'ils auraient occasion d'adresser à quelques réunions d'hommes ou de femmes. »

La politique des Jésuites est complètement mise à nu. Nous en saisissons l'ensemble au milieu de cette intimité où tout homme prudent se garderait bien de laisser pénétrer un autre homme. Ces lettres expliquent et commentent les moyens auxquels peut avoir recours un enfant de saint Ignace; elles l'initient à la vie publique, aux soins du professorat et de la chaire. Elles le fortifient dans l'humilité comme Prêtre et surtout comme Jésuite; elles lui interdisent la tentation de se poser en martyr; elles l'invitent à la perfection tout en l'éloignant des manœuvres souvent légitimes que le monde emploie pour arriver au but de ses désirs. Cependant ce n'était pas sur de pareils documents que

chaque jour l'on dressait réquisitoire contre les Jésuites. Ils suivaient à la lettre les avis et les ordres de leurs chefs, car les adversaires les plus partiaux de la Compagnie lui ont toujours plutôt fait un crime qu'un mérite de son aveugle obéissance. Avec de telles instructions pour guide, elle ne devait jamais s'écarter de la voie droite. On ne connaissait pas ces instructions : on improvisa des Jésuites de fantaisie. On les rêva riches et omnipotents, parce qu'on ne descendait pas dans leur vie. On imagina qu'ils allaient être redoutables, parce qu'il était convenu de faire peur de ce fantôme. On les supposa mêlés à tous les événements, parce que, pour les besoins de la polémique quotidienne, il fallait inventer un mirage propre à entretenir la crédulité, tout en fomentant dans les masses la haine du prêtre.

Cette haine trouva bientôt un aliment. Les Evêques ne se déguisaient pas qu'il était urgent de vivifier l'esprit des populations, qu'au sortir des bras de la terreur révolutionnaire on faisait tomber dans ceux de l'athéisme légal. Les divers ministères, qui se succédèrent rapidement au pouvoir, semblaient, depuis 1815, se coaliser contre l'Eglise et la monarchie. Il fallait opposer un frein à ce débordement de passions; l'épiscopat eut recours aux Jésuites. Il pensa que par la sage vivacité de leur zèle et par la force même qu'ils empruntaient au levier de l'association, ils pourraient ressusciter les merveilles des premiers temps de la Compagnie. On forma le projet de régénérer peu à peu la France par les Missions.

Le 4 août 1806, Portalis, dans un rapport à l'empereur Napoléon, disait : « Depuis longtemps les Missions sont connues dans l'Eglise, et elles y ont fait de grands biens.

» Les pasteurs locaux n'ont pas toujours les moyens de s'accréditer dans leurs paroisses; mais, indépendamment de tout fait particulier, il résulte de la commune expérience qu'il est des désordres auxquels les pasteurs ordinaires ne peuvent porter remède. Ces pasteurs sont les hommes de tous les jours et de tous les instants; on est accoutumé à les voir et à les entendre; leurs discours et leurs conseils ne font plus la même impression. Un étranger qui survient et qui, par sa situation, se trouve en quelque sorte dégagé de tout intérêt humain et local, ramène

plus aisément les esprits et les cœurs à la pratique des vertus. De là s'est introduit l'usage des Missions, qui ont produit, en différentes occurrences, des effets aussi heureux pour l'Etat que pour la Religion. »

A la suite de ce rapport, Portalis présentait l'abbé Rauzan comme supérieur des Missions, et l'Empereur, avec sa haute pensée gouvernementale, s'empressait d'adhérer à tout ce que son ministre des cultes lui proposait. Napoléon avait pris les Missionnaires sous son égide; il les constituait les apôtres de la famille, il les couvrait de sa protection. Les Evêques s'imaginèrent que les petits-fils de saint Louis ne pouvaient pas refuser de marcher sur les traces chrétiennes d'un enfant de la Révolution. Ce fut de ce point qu'ils partirent. On ne demandait aux Jésuites que de sacrifier leur repos et leur vie pour l'accomplissement de cette œuvre jugée nécessaire, et à laquelle se dévouaient déjà avec tant d'éclat les Missionnaires de France, dont les abbés Rauzan, Forbin de Janson et Fayet étaient les chefs. On exposait sans défense les disciples de saint Ignace aux moqueuses fureurs de l'incrédulité; on les compromettait aux yeux de cette partie du peuple acceptant alors les journaux pour règle de sa foi et directeurs de l'opinion. Les Jésuites néanmoins ne se laissent pas intimider.

Ils savent qu'ils seront abandonnés par le gouvernement; ils n'ignorent pas que le bien tenté par eux leur sera toujours reproché comme un crime; mais, en présence de tant de périls, ils assument courageusement sur leurs têtes la plus large responsabilité. Ils se jettent en avant, et, à dater de 1818, on les voit parcourir les villes, instruire et convaincre du haut des chaires, planter la croix, ramener la paix dans les consciences, appeler au pardon des injures ainsi qu'à la réconciliation, et rapprocher des familles que les discordes intestines avaient depuis longtemps divisées. Cette œuvre, dans les circonstances où elle se présentait, avait quelque chose d'éminemment utile; elle pouvait porter d'heureux fruits, car le Libéralisme n'avait pas eu le temps d'infiltrer au cœur des provinces son ignorance égoïste et ses étroites préventions. Il était donc fondé à redouter ces adversaires, qui s'emparaient des multitudes par l'autorité de la pa-

role, qui les dominaient par l'éloquence, qui popularisaient le repentir et la vertu. C'était une révolution au profit des idées de travail et d'amélioration sociale. L'Eglise remplaçait le club ; les cantiques pieux succédaient aux chants lubriques ou sanguinaires ; la foule se pressait dans les temples ; elle accueillait avec joie ce retour vers le Christianisme. On dénatura le principe qui produisait d'aussi merveilleux résultats. Il importait d'opposer la force brutale à des démonstrations pacifiques ; ce fut à Brest que l'on tenta la première résistance. Le 21 octobre 1819, le *Courrier français* annonça : « La Mission qui devait avoir lieu à Brest a avorté ; les habitants préférèrent les inductions morales aux inductions jésuitiques. » Afin d'échauffer les esprits, on prétend que le curé de la ville ne veut pas recevoir les enfants de Loyola. Des menaces sont proférées, des plans sont dressés pour faire échouer la Mission. Le curé dément le refus qu'on lui attribue. On a dit que l'Evêque de Quimper est hostile aux Jésuites ; le prélat accourt : il bénit leurs premiers travaux, et, le 24 octobre, les églises de Saint-Louis et de Notre-Dame de Recouvrance s'ouvrent à la multitude qui se presse autour de la chaire. Cette affluence devenait inquiétante ; les Constitutionnels se mettent en campagne pour expliquer de quelle manière ils entendent la liberté. Le Clergé ne cède pas aux injonctions du parti ; on le confond dans l'anathème qui frappe les Jésuites. L'autorité municipale est méconnue et outragée jusqu'au moment où elle passe à l'émeute ; alors on l'enivre de louanges.

C'était une tourbe de jeunes gens ou d'hommes étrangers au pays, qui dictaient la loi ; leur nombre pouvait se constater à chaque heure ; mais, sachant qu'ils seraient toujours forts contre la faiblesse, hardis contre l'indécision et la pusillanimité, ils poussèrent à la résistance. Le 25, l'Evêque de Quimper mande au sous-préfet : « Il est permis d'être surpris que, sous le gouvernement du roi qui a donné une Charte pour assurer la liberté des cultes et qui a proclamé la Religion catholique la Religion de l'Etat, cette Religion ne puisse jouir à Brest de cette liberté. Je ne réclame que la protection de la loi et non sa sévérité. Ce n'est pas à moi de tracer aux autorités la manière de la faire respecter. » Le 27, il s'adresse au Maire pour déplorer cet attentat. L'é-

meute parcourt la ville en criant : Mort aux Jésuites ! A bas le Christ et la Religion !

Les magistrats municipaux et les administrateurs civils avaient encouragé ces manifestations. La presse libérale les avait prédites d'avance ; le ministère ne sut pas les réprimer. Les honnêtes gens de tous les partis se résignaient déjà à ce rôle passif, qui rend si audacieux les esprits turbulents. On baissait la tête devant l'insurrection ; on en déplorait les résultats, et personne ne se levait pour agir contre elle. Cette inertie lui révéla sa puissance. Au nom d'une population qui souffrait en silence une pareille tyrannie, la révolte prononça que la France entière ne voulait pas de Missionnaires et qu'il fallait les expulser de Brest. Son vœu fut un ordre. Le 28, les Jésuites s'éloignèrent. Le Libéralisme avait tenté un grand coup ; la victoire lui restait ; il comprit qu'il importait de lui donner tout le retentissement possible. Il amenta les révolutionnaires de Morlaix, qui, avec des chants obscènes entremêlés de cris de Vive la Charte ! accueillirent les Jésuites à leur passage. Au dire du *Moniteur*, rien ne devait justifier ces tumultes : les paroles mêmes des Missionnaires ne pouvaient y servir de prétexte ; mais ces hypocrites lamentations offraient aux Libéraux la mesure de l'impéritie ou des connivences secrètes du gouvernement. Ce premier succès enhardit leur témérité.

Cependant les villes de Bourges, Nevers, Saint-Malo, Autun, Châlons-sur-Marne, Lisioux, Dôle, Châlons-sur-Saône, Seurre, Mende, Coulommiers, Craon, Secz, Alençon, Chinon, Beaugé, Laigle, Orléans, Amiens, Le Puy, Avranches, Niort, Le Mans, Avignon, Aix, Bordeaux, Alby, Metz, Rennes, Cosne, La Charité, Issengeaux, Montauban, Clérac, Saumur, Besançon, Doué, Périgueux, Angers, Paimbœuf, Gaillac et Langres devenaient tour à tour le théâtre sur lequel les Jésuites faisaient éclater leur zèle. Parmi les Pères qui se vouaient ainsi à l'accomplissement d'une grande tâche, il y avait de puissants prédicateurs, des hommes qui savaient remuer les multitudes et les enchaîner au pied de l'autel. On remarquait dans leurs rangs Antoine Thomas, ancien docteur de Sorbonne et pendant vingt ans supérieur de Laval ; Charles Gloriot, dont la vaste science et la forte imagi-

nation faisaient oublier les écarts de style. L'éloquence de Gloriot débordait avec tant d'impétuosité qu'il subjuguait ou terrassait ses auditeurs. Auprès de lui apparaissaient Nicolas Petit, l'homme qui éclaire par le raisonnement; les deux Chanon, auxquels le zèle donne des forces. Chacun de ces Missionnaires avait un cachet individuel, un talent à part. Le Père Claude Guyon les absorba tous dans sa puissante individualité. Doué des avantages qui constituent l'orateur véritablement populaire, beau et passionné, ardent et sensible, il faisait tour à tour frémir et pleurer; on se pressait avec transport autour de sa chaire et de son confessionnal, car sa parole dominait les masses et provoquait le repentir dans les âmes.

Les fruits recueillis étaient abondants et incontestables; on en fit un crime aux Jésuites. A Vincennes, le Père Guyon avait évangélisé les troupes en garnison dans la forteresse; il leur avait parlé de Dieu et de leurs devoirs avec cette énergie qui convainc. A Bicêtre, d'autres Jésuites venaient le 24 juin 1824, conduits par l'archevêque de Paris, faire descendre les consolations évangéliques sur la tête des infirmes, des vieillards et des coupables que la société retranche de son sein. Ils réveillaient les sentiments de Foi; ils répandaient sur la France entière les germes de Christianisme que la Révolution croyait avoir étouffés. Il y avait des villes où l'on assiégeait pendant la nuit les portes des églises, où l'on se précipitait sur les pas des Missionnaires, où l'on pleurait à leur départ, après avoir souvent maudit leur arrivée. Sans doute, dans ces transitions subites, il se rencontrait autant d'entraînement passager que de remords durables. Plusieurs oubliaient les engagements pris au pied de la croix; mais, dans le cœur de ces multitudes vaincues par l'ascendant des Missionnaires, il survivait aux fêtes et aux enthousiasmes de la ferveur un principe de Religion, dont le Clergé pouvait évoquer partout les traces et le souvenir. Le Missionnaire semait dans les exagérations calculées de son éloquence, c'était au Pasteur à moissonner.

Les soins de l'apostolat et de l'éducation, les travaux littéraires ou théologiques auxquels les Jésuites se livraient dans l'intérieur de leurs maisons, les outrages qui passaient au-dessus de leurs têtes sans les atteindre pour aller saisir d'une béate stupéfaction

les esprits forts de l'estaminet, n'empêchaient pas les Pères d'étudier la marche des idées, de s'appliquer à en seconder ou à en suspendre le progrès, selon qu'elles leur paraissaient utiles ou dangereuses. A peine née, la Compagnie de Jésus était, comme aux premiers jours de sa fondation, devenue un centre où le prêtre, le philosophe et le savant accouraient chercher la lumière. Les Jésuites la répandaient sur les uns, ils la recevaient des autres. Ils s'associaient au mouvement que la science imprimait à toutes les études, et ce fut alors qu'ils se virent engagés avec l'abbé de La Mennais dans une de ces discussions qu'il importe de juger sur pièces.

Dans ce temps-là, Félicité de La Mennais était un vigoureux génie attaquant les ennemis du Catholicisme avec l'arme de l'éloquence et de la raison. Esprit lucide et passionné, cœur plein d'amour et de colère, l'écrivain breton cachait un caractère de fer sous une maladive enveloppe. Son opiniâtre dialectique, son ironie étincelante de verve, son style puissant lui avaient en quelques années conquis une célébrité dont l'humble candeur du prêtre faisait hommage à l'Eglise. L'abbé de La Mennais défendait les Jésuites, parce que leur cause était juste; il les aimait, parce qu'il lui avait été donné de les voir de près. Lorsque le système philosophique présenté par lui dans le deuxième volume de *l'Indifférence en matière de Religion* eut engendré la discorde parmi les théologiens, quelques nuages ne tardèrent point à altérer la bonne harmonie existant entre les disciples de saint Ignace et le Tertullien du dix-neuvième siècle. Les questions qu'il soulevait lui attirèrent des panégyristes et des censeurs. Les uns le saluèrent comme un dernier Père de l'Eglise, les autres le critiquèrent avec des paroles dont la fraternité sacerdotale et le respect dû à un immense talent auraient pu modérer l'acrimonie. Dans ce combat, qui prépara si tristement la chute de La Mennais, il y eut de graves torts à reprocher aux deux partis. L'écrivain se portait le défenseur le plus absolu de l'autorité. Avec un ton impérieusement dogmatique, avec une hauteur dédaigneuse, il citait à son tribunal, il jugeait sans recours les écoles anciennes et modernes. Il substituait sa propre raison individuelle au sentiment presque universel de l'Eglise.

Ce système comptait de nombreux partisans ; il en fit surgir même autour des Jésuites. Dans leurs maisons, dans les Séminaires et même dans le monde, on rétrograda tout d'un coup vers ces époques où la Scolastique tenait les esprits attentifs et surexcitait les intelligences. Une pareille situation offrait plus d'un danger. Le Père Richardot, Provincial de France, prit des mesures pour les conjurer : il interdit les controverses publiques sur ces matières, et le 12 octobre 1821, le Père Rozaven lui écrivait de Rome :

« Vous avez parfaitement fait de supprimer les thèses où l'on combattait le système de M. de La Mennais. Outre qu'il ne nous convient en aucune manière de nous déclarer contre un homme justement célèbre, et à qui la Religion a des obligations, c'est un fort mauvais moyen pour faire triompher la vérité. Les disputes ne font que piquer et aigrir les esprits. Des discussions pacifiques où l'on ménage l'amour-propre et la délicatesse sont des moyens plus sûrs. Il faut réserver toute sa chaleur pour combattre les ennemis de la Religion et de l'Eglise. — Vous me demandez ce que je pense de la *Défense de l'Essai* ; je vous avoue, entre nous, que je n'en suis pas satisfait. Il me paraît que tout porte sur un principe faux. M. de La Mennais se plaint qu'on ne l'a pas compris, et il a raison jusqu'à un certain point ; il est certain qu'on lui attribue des sentiments qu'il n'a pas, ce qui lui donne lieu de se défendre avec avantage ; mais, de son côté, il tire des principes de ses adversaires des conséquences qui ne suivent pas de ces principes. Dans ces matières de pure métaphysique, il n'y a rien de si facile, je dirai de si commun, que de se disputer sans s'entendre. On a tort et raison des deux côtés. Quand je lis ces sortes d'ouvrages, il me semble entendre se disputer un avare et un prodigue. Le premier déclame contre les funestes suites de la prodigalité, et s'étend à prouver la nécessité et les avantages d'une sage économie ; le second a un champ non moins vaste pour dépeindre l'avarice dans toute sa laideur et pour faire l'éloge de la générosité et du détachement des biens de ce monde. L'avare a parfaitement raison contre le prodigue et le prodigue contre l'avare ; mais l'un n'en a pas moins tort d'être avare et l'autre d'être prodigue. — Je travaille pour mon propre usage,

à réduire cette controverse à quelques points précis, que l'on puisse discuter sans s'écarter à droite ou à gauche, et je pense que j'enverrai mes réflexions à M. de La Mennais, qui, je crois, ne viendra pas à bout de renverser l'ancienne méthode. »

C'était en ces termes pleins d'atticisme conciliateur que l'Assistant des Jésuites à Rome s'exprimait en s'adressant au Provincial de Paris. Le Père Rozaven voulait combattre l'erreur involontaire à armes courtoises, il désirait surtout qu'on respectât la gloire de l'auteur de *l'Indifférence*. La ligne des Pères de l'Institut dans cette polémique était tracée; ils ne s'en écartèrent qu'une fois. L'agitation se perpétuait; les esprits s'échauffaient au dehors, et la paix intérieure de la Compagnie était menacée, lorsque, à l'insu des chefs de l'Ordre, le professeur de philosophie du petit Séminaire de Forcalquier fit soutenir publiquement par ses élèves, à la fin de l'année scolaire 1822, une thèse en faveur des théories de l'abbé de La Mennais. Le 18 janvier 1823, le Père Rozaven se plaint à Richardot de cette infraction: « Nous étions convenus, lui mande-t-il, et vous me l'avez promis dans une de vos lettres, que vous ne permettriez ni d'attaquer ni de soutenir ce système dans les thèses publiques, et c'est évidemment le parti que dicte la prudence. Permettre à qui voudra d'attaquer et à qui voudra de défendre un système que l'on dit fondamental, ce serait introduire dans la Compagnie la diversité de doctrine, contre nos Constitutions et contre la volonté si souvent manifeste de notre saint fondateur. Permettre seulement de défendre et ne pas permettre d'attaquer, ce serait annoncer au public que la Compagnie adopte cette doctrine, ce qui assurément n'est pas, et, je l'espère, ne sera jamais; car, au surplus, je désapprouverais également qu'on attaquât, pour la même raison, savoir, parce que des thèses ne doivent contenir que des doctrines reçues, et ne combattre que des doctrines rejetées par la Compagnie. »

De pareilles imprudences étaient trop opposées à l'attitude prise par les Jésuites pour qu'il fût possible de les tolérer. Elles pouvaient se renouveler en sens contraire; le Général Louis Fortis crut qu'il importait d'y mettre un terme. D'accord avec ses Assistants et s'appuyant sur plusieurs règles de saint Ignace ainsi

que sur le décret 41^e de la cinquième Congrégation Générale, il fit défense d'enseigner ou de combattre les doctrines du théologien novateur. « Il est bien entendu, ajoutait Fortis dans cette encyclique du 4 octobre 1823, qu'il n'entre nullement dans notre intention de censurer et de condamner aucune de ces propositions ou autres semblables, ou de vouloir que ceux qui les soutiennent perdent aux yeux des nôtres quelque chose de leur réputation de piété et d'attachement à la Religion. Mais nous jugeons qu'il ne convient pas d'enseigner dans nos écoles ces propositions avant qu'elles aient été approuvées par celui à l'autorité duquel nous faisons profession de rendre une entière soumission d'esprit.

» Nous ne nous donnons pas pour les disciples de Descartes ou d'aucun autre philosophe. Nous ne défendons le système d'aucun d'eux en particulier; mais nous suivons les principes qui sont communs à toutes les écoles et qui étaient soutenus communément avant que Descartes vint au monde. Nous reconnaissons cependant deux docteurs auxquels nos écoles se font gloire d'être attachées : saint Thomas, dont l'autorité est si grande parmi les docteurs chrétiens, et saint Augustin, philosophe aussi subtil que profond théologien. »

Cette réserve si énergiquement recommandée ne convenait pas à l'abbé de La Mennais. Il sent que l'approbation patente de l'Institut sera un triomphe pour lui : il essaie de l'obtenir. L'année suivante il se rend à Rome; il a plusieurs conférences avec le Père Rozaven. Ces deux enfants de la Bretagne, dont la situation et le caractère étaient si opposés, mais qui, par une mutuelle estime, se trouvaient amenés à s'honorer, ne purent s'entendre. L'écrivain professait le culte de l'autorité, le Jésuite le mettait en pratique; l'un ne voyait de vérité que dans son système, il l'imposait avec inflexibilité; l'autre, plus habitué à l'obéissance, faisait part de ses doutes et se déclarait tout disposé à accepter le jugement du Saint-Siège. La tempête bouillonnait dans l'âme de La Mennais; elle menaçait déjà d'éclater. Rozaven s'efforçait de lui faire comprendre que les passions vont vite, surtout quand elles se trouvent chez des hommes condamnés à ne point en avoir. Ces entretiens furent donc stériles. A quelques

mois de distance, l'abbé de La Mennais apprend que ses théories sont pour plusieurs Jésuites l'objet d'une amère critique ; et, le 23 octobre 1825, il écrit au Provincial. Il a, dit-il, acquis la certitude que son système est censuré par la Compagnie, que cette censure se prodigue à beaucoup de personnes, et qu'il en résulte, à raison de la très-juste estime dont jouit l'Institut, un préjugé fâcheux contre sa doctrine. La lettre conclut en demandant copie de cette censure ou de ce jugement, quel qu'il soit.

L'abbé de la Mennais, avec un courage égal à son talent, pulvérisa souvent les inculpations dont on accabla la Société de Jésus. Les Pères admiraient le premier volume de *l'Essai sur l'Indifférence* ; mais à l'admiration succéda l'incertitude, lorsque le second parut. Dans sa réponse en date du 5 novembre, Nicolas Godinot lui communiqua ces impressions diverses ; il lui affirma que sa doctrine n'avait été ni censurée ni suspectée par le Général de l'Ordre. La guerre qui se faisait autour de l'ouvrage et du nom de l'abbé de La Mennais donnait à son caractère quelque chose de plus entier ; il connaissait sa force, on le poussait à en abuser. Le 14 novembre 1825, il exigea que la lettre du Général lui fût livrée. « On ne défend pas, ajoutait-il, de soutenir des propositions supposées indifférentes, et ainsi qui défend accuser. »

La position était scabreuse. Godinot répondit le 8 décembre : « Monsieur l'abbé, je ne puis m'empêcher de commencer par l'expression du regret que j'éprouve que notre correspondance porte sur un objet aussi peu agréable que celui qui nous occupe. Je suis vivement affecté que nos lettres soient très-probablement pour l'un comme pour l'autre une occasion de peine.

» N'y aurait-il donc pas moyen de se communiquer sa pensée sans que le cœur en souffre ?

» J'ai bien compris votre demande, Monsieur, dans votre lettre précédente ; mais, je vous l'avoue, la demande de communiquer la correspondance de mon Supérieur m'a étrangement surpris, et j'ai cru que mon silence vous suffirait pour comprendre ma réponse.

» Vous insistez, et vous désirez que je m'explique. Il faut donc que je vous dise que je ne puis en aucune manière vous rien

communiquer de ce que le Père Général croirait devoir nous écrire. N'a-t-il pas d'ailleurs quelque droit d'espérer qu'on ne le soupçonnera pas de manquer dans sa correspondance, quelle qu'en soit la matière, à ce que lui prescrivent la justice, la prudence et la charité? Vous invoquez le principe *qui défend accuse*. Il est possible qu'en certain cas ce principe soit vrai; mais il est certain que ce n'est pas ainsi que la Compagnie entend user du droit qu'elle a de défendre; il est même notoire qu'elle a très-souvent défendu de soutenir des opinions sans les accuser le moins du monde. La nécessité et le prix de l'uniformité lui suffisent pour proposer des défenses.

» Me permettez-vous, monsieur l'abbé, de hasarder encore un mot? Où en sommes-nous, et quelle est notre position respective? La bonne intelligence qui a régné entre nous viendrait-elle donc à s'altérer? Nous avons des opinions différentes sur des questions laissées à la liberté; usons de cette liberté les uns et les autres, mais avec simplicité, sans amertume et même sans vivacité. Dans un temps où la cause commune doit nous réunir et nous réunit certainement de cœur, je veux, de mon côté, éviter, et travailler efficacement à ce que tous ceux sur lesquels je puis influer évitent tout ce qui peut tendre à donner le spectacle, dont les ennemis de la Religion ne manqueraient pas de se prévaloir, d'une division qui nuirait aux deux partis devant Dieu et devant les hommes. Et je vous prie de ne pas regarder comme compliment l'assurance formelle des sentiments les plus intimes de vénération, d'estime et de profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. »

Devant cette lettre, dont la fermeté n'exclut ni la gratitude ni l'affection, l'abbé de La Mennais aurait dû ne pas pousser plus loin ses exigences; mais, comme tous les hommes à qui la célébrité est venue il était entouré de néophytes trop fervents, de flatteurs enthousiastes ou intéressés. On lui persuada que ce n'était pas à lui à reculer en face d'une neutralité cachant des desseins hostiles. Il s'adresse encore une fois à Godinot; le Provincial ne juge pas à propos de répondre à sa dernière lettre. A partir de ce jour, les feuilles publiques dévouées à l'abbé de La Mennais commencent à faire feu sur la Société de Jésus.

Il avait des relations d'affectueuse estime avec plusieurs Pères. Quoiqu'en divergence d'opinions sur une multitude de points, il n'en restait pas moins leur ami et celui de la Compagnie. Il serait donc peu équitable de l'accuser d'une guerre que de jeunes séides entretenaient peut-être malgré lui. La Mennais connaissait les disciples de Loyola ; il savait qu'il n'obtiendrait rien d'eux par l'intimidation, car dans le temps ils avaient affaire à des ennemis dont l'activité était plus cruelle. Il se contenta d'exhaler ses plaintes en particulier et de chercher à faire abonder tôt ou tard les Jésuites dans ses idées. Il se rencontrait alors auprès du chef de l'Ordre, en qualité d'Assistant d'Allemagne, un Père tout dévoué au système de La Mennais. Par l'influence que Raymond Brzozowski exerçait, l'écrivain avait espéré qu'il vaincrait cette réserve dont l'Institut ne voulait pas sortir. Brzozowski le maintenait dans ce sentiment, en lui écrivant que jamais le Général n'avait défendu d'enseigner ses théories ; mais quand, après la mort du Père Fortis, la Congrégation se réunit au Gesù pour procéder à l'élection de son successeur, La Mennais n'eut pas de peine à comprendre que les Jésuites ne lui donneraient jamais leur adhésion. Raymond Brzozowski ne fut pas réélu Assistant, et Rozaven obtint cet honneur à l'unanimité.

Le nouveau Général s'était strictement renfermé dans la règle de conduite tracée par son prédécesseur ; il n'avait pris parti ni pour ni contre La Mennais. Les adeptes du publiciste théologien annonçaient que Roothaan serait favorable aux doctrines controversées ; ce dernier donne un démenti à leurs futures assertions, au moment même où il prend possession de sa charge. Le 30 août 1829, il adresse aux Provinciaux un décret confirmant celui de Fortis, puis il ajoute : « Cependant notre intention, comme celle de notre prédécesseur, n'est pas de noter de censure aucune de ces propositions ; ce qui ne nous appartient pas. Nous ne voulons point non plus rendre suspects d'erreur en matière de Foi ceux qui les soutiennent. Aussi, en n'adoptant pas de semblables doctrines dans nos écoles, il n'est pas pour cela dans nos intentions que les nôtres les attaquent et les combattent. Bien plus, notre volonté expresse est que l'on évite toute dispute qui pourrait blesser ou altérer la charité. »

Passant à un autre ordre d'idées qui dans ce temps-là paraissaient inhérentes aux principes de La Mennais, le Père Roothaan disait : « Comme on voit en certains pays se réveiller les questions de la puissance du Pape sur les rois dans les matières temporelles, à cette occasion nous rappelons à tous les nôtres les préceptes imposés, en vertu de la sainte obéissance, par les Pères Claude Aquaviva et Mutio Vitelleschi. Ces préceptes défendent expressément à tous les nôtres de s'occuper le moins du monde de pareilles matières ni dans les écrits, ni dans les discours ou leçons publiques, ni même dans les conversations particulières. »

Ainsi le premier acte du chef des Jésuites, de même que le dernier de son prédécesseur, était de proscrire tout ce qui, de près ou de loin, pouvait se rattacher à la politique. On les peignait comme les porte-étendards de l'Ultramontanisme ; on prétendait qu'ils envahissaient, au nom de Rome, toutes les avenues du pouvoir, et, dans le secret de ses conseils, voilà les seuls ordres que dicte le Général. Pour que la Société de Jésus se prononcât sur les doctrines de l'abbé de La Mennais, les supérieurs de l'Institut déclaraient qu'il fallait attendre la décision de l'Eglise : ils ne prenaient d'engagement ni pour ni contre. L'Eglise intervint, elle condamna : alors la neutralité des Jésuites fut expliquée. Cette neutralité apparente cachait un éloignement véritable. La Mennais ne se l'était pas déguisé ; mais, plus perspicace que ses adeptes, il avait tenu compte aux enfants de Loyola de leur modération. Tandis que les admirateurs de son système faisaient cause commune avec le Libéralisme afin d'étouffer la Société de Jésus, lui, plus maître de sa pensée, appelait cette même Société à d'autres combats. Il rêvait pour le monde catholique de nouvelles destinées. Dans l'espoir de les réaliser, il sentait qu'avant tout il importait de s'appuyer sur les Jésuites. Le 30 août 1829, le Général, en recevant l'autorité suprême, se maintenait dans la position que Fortis avait adoptée ; néanmoins peu de jours auparavant, le 2 août de la même année, La Mennais écrivait au Père François Manera, à Turin :

« La Clusane, le 2 août 1829.

» J'aurais voulu vous remercier plus tôt, mon très-bon et très-

cher Père, de la lettre si aimable que j'ai reçue de vous; mais une faiblesse extrême et des souffrances continuelles m'en ont empêché jusqu'ici. Je puis dire comme Alexandre VIII, *deficiunt vires*; et plutôt à Dieu que je puisse ajouter comme lui, *sed non deficit animus*; car jamais on n'eut plus besoin qu'en ces temps-ci de ce courage intérieur dont la Foi est le principe pour soutenir l'âme oppressée sous le poids de tant de pensées amères et de prévoyances sinistres. Nous avons traversé bien des jours mauvais, et nous touchons probablement à des jours plus mauvais encore. La grande révolution qui s'accomplit dans le monde ne fait que commencer; elle bouleversera de fond en comble la vicille société européenne, minée dans toutes ses bases, et pendant longtemps on ne verra que des ruines s'écrouler sur d'autres ruines. Les hommes, toujours si lents à instruire, regardent avec une sorte d'étonnement stupide ou de curiosité méchante ce spectacle effrayant, sans comprendre la cause de ce qu'ils voient, et même sans la vouloir comprendre. Il règne, en général, parmi ceux qu'on appelle bons un aveuglement plus qu'humain: de sorte qu'au lieu d'opposer une résistance efficace au mal, ils font, sans le savoir, tout ce qu'il y a de mieux pour en favoriser le progrès. Mais, après tout, Dieu a ses desseins, et sa sagesse gouverne tout, pour que tout concoure à la fin voulue de lui, et même l'erreur, et même le désordre.

» Convaincu profondément, mon très-cher Père, qu'on ne peut aujourd'hui servir utilement la Religion qu'en exerçant sur les esprits une action puissante, dont les conditions premières sont une indépendance complète du pouvoir politique, et un grand et large développement de toutes les doctrines catholiques, présentées surtout dans leurs rapports avec les idées qui remuent le monde; convaincu, dis-je, de cela, je suis, par conséquent, convaincu aussi qu'il est nécessaire que la Compagnie de Jésus, dans laquelle il existe de si précieux éléments de bien, prenne une position toute nouvelle pour s'accommoder aux besoins présents de la société et à l'état actuel des esprits; et ce que j'ai dit d'elle sous ce rapport, je l'ai dit également du Clergé tout entier. Tant qu'elle s'appuiera sur le pouvoir, elle aura contre elle la masse active des peuples, et sera con-

trainte de conniver, au moins par le silence, à des erreurs très-dangereuses, d'où il résultera une apparence de duplicité et d'intrigue, qui la ruinera très-prompement dans l'opinion. Toute force aujourd'hui consiste à se présenter franchement au combat, à se montrer dès-lors tel qu'on est, et à dominer les intelligences par la supériorité des talents et des doctrines, en un mot, à ne compter que sur soi et sur la vérité. Sans cela, nulle durée, nulle vie. Et qui peut entreprendre, avec plus d'avantages et de succès que les Jésuites, cette grande guerre, cette guerre sacrée? Seulement je crois qu'elle exigerait un peu plus de liberté intérieure qu'il n'en existe parmi eux; et, sur ce point, je désirerais, je l'avoue, quelque modification dans leurs règles. Tout cela, au reste, n'est que l'avis d'un homme sans conséquence et sans autorité, mais, j'ose l'assurer, dévoué de cœur à la sainte cause de Dieu et de l'Eglise et à tous ceux qui la défendent, quels qu'ils soient. Continuez, mon bon Père, je vous en prie, de l'aimer un peu malgré ses misères qui sont grandes, et de prier pour lui, et croyez qu'il vous est et ne cessera de vous être tendrement dévoué en Jésus-Christ.

« F. DE LA MENNAIS. »

En se reportant à l'époque où cette lettre fut écrite, il est facile de se rendre compte des illusions et des sinistres prévisions qui agitaient l'âme de l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence*. Cette nature exceptionnelle, qui avait froissé tant d'amours-propres, finissait par se sentir froissée à son tour : elle se repliait sur elle-même. Du fond de l'abîme qu'il entrevoyait, La Mennais appelait les Jésuites à son secours. Le Père Manera, quoique jeune encore, était un de ces caractères qui, par l'intuition du génie, savent se rapprocher des grandes douleurs. Profond théologien, tout à la fois littérateur et philosophe, il aimait dans l'écrivain français cet ensemble de qualités qui rend le génie vénérable même aux yeux des hommes forcés de combattre ses erreurs. Il n'eut pas de peine à lui démontrer que les disciples de Loyola n'avaient jamais été en avant ou en arrière de leur siècle, mais qu'il ne leur appartenait pas de prendre en tout l'initiative. Sa réponse fut celle d'un ami et d'un guide plein de

déférence. Les événements de 1830 et les conséquences qui en surgirent donnèrent raison à l'un et à l'autre.

Se rattachant alors à un pareil ordre d'idées, un écrivain dont la réflexion et l'étude ont mûri les tendances, M. Louis de Carné, adressa plus tard aux Jésuites les mêmes reproches que l'abbé de La Mennais. « Ils inspiraient, dit-il¹, ce respect que nous payons aux ruines, mais ils étaient froids et glacés comme elles. La jeunesse pouvait, dans leurs paternels entretiens, concevoir de pieuses pensées. Au tribunal de la Pénitence, le chrétien trouvait, dans leur longue expérience de la vie, dans l'indulgente charité avec laquelle ils en avaient supporté les épreuves, du secours et des exemples. Mais quand, de ces épanchements intimes, on allait aux réalités de la société moderne, on était tout ébahi en découvrant une ignorance absolue des hommes et des choses, une légèreté de jugement qui ne pouvait être égalée que par l'inoffensive folie des espérances. De vagues retours vers l'ancien régime, c'est-à-dire vers la vieillesse de Louis XIV, époque où les Jésuites avaient triomphé des Jansénistes et fait raser Port-Royal, telles étaient à peu près les idées politiques qui perçaient chez le petit nombre d'entre eux qui s'occupaient des affaires humaines. »

Ces blâmes sont la contre-partie de ceux que le Libéralisme fit entendre ; il reste à examiner si les uns sont mieux fondés que les autres. Sous la Restauration, les Jésuites ne représentaient rien, ne voulaient rien représenter au point de vue politique. Ils étaient dans un travail de recomposition, tâchant de souder entre elles toutes les parties hétérogènes destinées à former une Société. On voyait parmi eux quelques débris de l'ancienne Compagnie, échappés au trépas ou au fer des bourreaux, un certain nombre de Pères de la Foi et une foule de jeunes gens ne donnant encore que des espérances. Une semblable agrégation devait, avant tout, chercher à se consolider et à se pénétrer de l'esprit religieux. Ce fut cette pensée qui dirigea ses premiers modérateurs. Ils trouvaient la monarchie des Bourbons rétablie en France : ils s'attachèrent à elle sans aucun calcul, sans aucune

¹ *Vues sur l'Histoire contemporaine, ou Essai sur l'Histoire de la Restauration*, t. II, p. 112 (édition de 1835).

ambition. Une république, ou le pouvoir impérial protégeant la Religion auraient été acceptés de même. Il n'entre pas dans le caractère des Jésuites d'embrasser exclusivement un système politique ou de travailler à faire réussir l'un au détriment de l'autre. Ils se contentent de celui qui est en vigueur, et s'ils donnent quelque préférence à un gouvernement, ce ne sera pas précisément à cause du principe qui le constitue, mais par la raison déterminante qu'il accorde plus ou moins de protection et de liberté au Catholicisme.

Il est vrai qu'une fraction des disciples de saint Ignace, surtout parmi les vieillards, professait peu de sympathie pour les théories constitutionnelles; le motif de leur répugnance est fort naturel. Les prôneurs de ces fictions en France étaient les ennemis acharnés de l'Eglise. En Belgique, au contraire et dans le même temps, les Jésuites se montraient les partisans les plus sincères de la Constitution libérale, parce qu'elle n'entravait point l'exercice du culte et qu'elle ne soumettait pas la Foi des peuples à un despotisme inintelligent. Ils étaient aux Etats-Unis et en Suisse républicains et démocrates, parce que là les idées de liberté ne conduisent pas à l'asservissement des croyances et des vœux. Pour bien juger la Compagnie, il faut se placer au point même où elle s'est placée. Elle a pu froisser des espérances louables en leur principe, refuser de s'associer à des projets séduisants, demander à l'expérience des jours passés les résultats probables des innovations auxquelles on la conviait. Elle a peut-être voulu rester stationnaire, quand des esprits brûlants d'activité se précipitaient vers des voies inconnues, où, au lieu du progrès ils n'ont rencontré, comme l'abbé de La Meñais, que le doute et le désenchantement; mais les hommes sensés tiendront compte aux enfants de Loyola de cette prudence qui ne se laisse éblouir ni par le prestige de la nouveauté, ni par l'attrait d'une popularité éphémère.

Tandis que les Jésuites échappaient à la double impulsion que les partis extrêmes s'efforçaient de leur faire subir, personne ne pouvait apprécier cette sagesse restant ensevelie dans leurs archives. Il y a en France une vertu beaucoup plus rare que le courage et l'esprit, c'est la modération. Les Pères venaient d'en donner des preuves; mais ces preuves étaient mises en suspension,

tournées contre eux ou inconnues. On les laissa faire de la justice et de la prudence au fond de leurs demeures, et on ne cessa de les poursuivre systématiquement. Ce fut en ce temps-là que les mots et les choses commencèrent à perdre leur signification usuelle pour se mettre au service de la plus audacieuse imposture qui ait jamais spéculé sur la crédulité humaine. Quand on parcourt maintenant ces longues collections de journaux où le mensonge prit toutes les formes, et, bien assuré d'avance de son triomphe, ne se donna même pas la peine de se travestir sous quelques circonstances plus ou moins possibles, on est saisi de honte et l'on rougit de pitié. Car, à dater de 1823, ce n'est plus la malveillance isolée qui cherche à tromper une classe d'individus; il y a une conspiration permanente contre la vérité et surtout contre le bon sens des masses. On tente de pervertir ce bon sens par tous les moyens. C'est cette conspiration, véritable affront infligé au peuple français, que nous allons étudier.

Nous entrons dans le récit des faits sans colère et sans prévention. Pour les raconter, nous avons sous les yeux toutes les pièces originales, nous nous entourons de tous les documents, et, comme nous ne fûmes jamais affilié à la Congrégation, à Saint-Acheul ou à Montrouge; comme, d'un autre côté, nous sommes resté étranger à ce fantôme de lutte ridicule inventée par le Libéralisme, à ces mensonges qu'il créa et qu'il popularisa, à ces terreurs imaginaires qu'il exploita, nous pouvons parler de ces choses avec une impartialité vraiment historique. Ce récit sera, nous le confessons, une triste page dans les annales de la France. Il prouvera avec quel mépris les apôtres constitutionnels du progrès, de la justice et de la vérité traitent une nation assez débonnaire pour se laisser séduire par de fallacieuses paroles.

C'est un déplorable travail que celui auquel nous nous résignons. Jusqu'à présent, dans le cours du récit, nous avons vu les Jésuites se mêler aux événements, les inspirer souvent, les diriger quelquefois, et nous avons indiqué pas à pas leur action. Cette action a pu être louée ou blâmée, au gré des divers partis qui remplissaient la scène du monde. Aujourd'hui rien de semblable ne se révèle. Les Jésuites s'effacent complètement; ils vivent en dehors du mouvement; on ne saisit leurs mains dans

aucune affaire ecclésiastique. Leur correspondance la plus secrète ne met sur la trace d'aucun complot, soit contre la Charte, soit contre les libertés publiques et l'Université. Ils demandent seulement à vivre dans leurs maisons; cette prière est toujours repoussée, ce vœu n'est jamais accueilli qu'à moitié. Les documents que nous avons sous les yeux constatent cette position; en les parcourant, on sent que les Pères de l'Institut ne sont jamais assurés du lendemain. Néanmoins, s'il fallait s'en rapporter à l'opposition libérale, ce serait cette même Compagnie de Jésus qui aurait inondé la France de ses Congréganistes et de ses protégés. Elle régnerait à la place des Bourbons; elle gouvernerait sous le couvert des ministres; elle dominerait les uns, elle intimiderait les autres; elle tiendrait surtout l'Épiscopat et le Clergé dans une humiliante servitude.

Toutes ces assertions ont été si souvent jetées à la foule que, pour un grand nombre d'esprits, elles sont passées à l'état de chose avérée. On ne discute plus l'influence qu'exercèrent les Jésuites sous la monarchie de Louis XVIII et de Charles X, on l'enregistre, et l'on semble ne pas avoir besoin de preuves pour établir ses convictions. Nous ne voulons point accepter sans examen de tels jugements. Il nous paraît nécessaire de remonter à la source même des choses, et ce sera en parcourant la correspondance des Jésuites entre eux que nous découvrirons le piège tendu à la crédulité par la presse. C'est donc beaucoup moins les actes de la Compagnie de Jésus que nous recueillons en ce moment que le récit des mensonges et des préventions dont elle fut l'objet. On ne fit jamais porter l'assaut sur la conduite des Pères; on leur créa un pouvoir, une ambition, une hypocrisie, une soif d'argent et de grandeur qui n'avaient jamais existé que dans l'imagination de leurs adversaires.

La Congrégation, Saint-Acheul et Montrouge devinrent l'objet de la terreur affectée ou réelle des vétérans de 1793 et des patriotes de la nouvelle génération, apprenant à chérir la liberté à l'école des censeurs de l'empire, des généraux et des préfets de Napoléon, qui avaient vieilli dans l'exercice du despotisme et de l'arbitraire. Il importe donc à l'histoire d'étudier à fond les trois monuments de la puissance occulte des Jésuites.

La Congrégation du Père Delpuits s'était rapidement propagée. Le Père Ronsin la dirigeait; et, dans un moment où chacun s'associait sous différents titres, où les provinces et la capitale se couvraient de réunions politiques, littéraires et scientifiques, où les Ventes de Carbonari, les Loges de Francs-Maçons et de Templiers recevaient d'innombrables adeptes, cette Congrégation fut attaquée dans son existence, dans son but, dans ses moyens. Elle était l'œuvre des Jésuites : on la présenta comme le marchepied de toutes les ambitions, comme l'asile de toutes les mystérieuses intrigues et un foyer de conspiration contre les libertés nationales. Le cardinal de Beausset, parlant, dans son *Histoire de Fénelon*, de l'influence dont ces assemblées jouirent au siècle de Louis XIV, s'exprimait ainsi sur les Jésuites¹ : « Appelés dès leur origine à l'éducation des principales familles de l'Etat, ils étendaient leurs soins jusque sur les classes inférieures : ils les entretenaient dans l'heureuse habitude des vertus religieuses et morales. Tel était surtout l'utile objet de ces nombreuses Congrégations qu'ils avaient créées dans toutes les villes, et qu'ils avaient eu l'habileté de lier à toutes les professions et à toutes les institutions sociales. Des exercices de piété simples et faciles, des instructions particulières appropriées à chaque condition, et qui n'apportaient aucun préjudice aux travaux et aux devoirs de la Société, servaient à maintenir dans tous les états cette régularité de mœurs, cet esprit d'ordre et de subordination, cette sage économie, qui conservent la paix et l'harmonie des familles et assurent la prospérité des empires. »

Les Jésuites s'étaient flattés de l'idée que ce tableau était encore possible. Ils trouvaient sous leur main tous les éléments de succès coordonnés par un de leurs Pères, ils crurent qu'il serait facile de donner plus d'extension à la pensée créatrice. Ils adoptèrent ce que Delpuits avait si sagement organisé, et Ronsin fut choisi pour le développer. Le régime intérieur de la Congrégation ne subit aucun changement. Tous les dimanches, de quinze jours en quinze jours, et à chaque fête de la Vierge, la Congrégation se réunissait dans une chapelle située au-dessus de l'Eglise des Missions-Etrangères. Un autel, riche d'élégante simplicité, s'éle-

¹ *Histoire de Fénelon*, t. 1^{er}, p. 16.

vait, offrant à tous les regards ces paroles : *Cor unum et anima una*, symbole de l'union et de la charité fraternelle qui devait régner entre des hommes appartenant aux diverses classes de la société. On ne créait aucune distinction d'âge ou de rang. Au vestibule de cette chapelle, les différences de condition s'effaçaient pour faire place à l'égalité devant Dieu. Le jeune étudiant s'asseyait à côté du prélat ou du pair de France. Le Préfet de la Congrégation et ses deux assistants avaient seuls des sièges réservés. Ces pieux exercices duraient ordinairement de sept heures et demie à neuf heures et demie du matin. Ils commençaient par la lecture de la vie du saint dont l'Eglise célébrait la fête. On chantait ensuite le *Veni Creator* et l'*Ave maris stella*; on priait en commun pour l'Eglise et pour la France; on procédait à la réception des probationnaires. Alors le Père Ronsin montait à l'autel pour dire la messe, que les Congréganistes, toujours à peu près au nombre de deux cents, entendaient à genoux, et à laquelle ils répondaient avec les acolytes. La plupart y communiaient. Quand le saint Mystère était consommé, Ronsin parlait à ses auditeurs de leurs devoirs, il les encourageait à la persévérance, il les excitait à la piété. Après l'exhortation, tous invoquaient le secours de la Vierge, et ils se retiraient en silence.

Dans le plan adopté par les Jésuites, prier en commun tous les quinze jours n'était pas assez. Les premiers Congréganistes multipliaient les œuvres de la charité chrétienne : ils se visitaient dans leurs maladies ou dans leurs afflictions ; ils distribuaient des aumônes ; ils venaient en aide à l'indigence ou au malheur ; mais ce zèle se renfermait dans des bornes étroites. Jusqu'en 1820, il n'avait pas franchi l'enceinte de la Congrégation. A cette époque, l'abbé Legris-Duval, sous l'inspiration des Pères, fonda la Société des Bonnes-Œuvres ; après lui, Borderies, Evêque de Versailles, et l'abbé Boudot, grand-vicaire de Paris, en eurent la haute direction. Cette Société se partageait en trois sections embrassant les hôpitaux, les prisons et les petits Savoyards. Le bien s'opérait simultanément et sur une triple échelle. Les riches, les heureux, les puissants du siècle acceptaient tour à tour avec joie la mission de descendre dans les hospices et dans les cahots : ils apprenaient aux infortunés ou aux coupables qui y

languiissent à supporter avec plus de résignation le poids de la vie : ils provoquaient l'espérance ou le remords. Leurs mains répandaient avec discernement les bienfaits. Ces visites, souvent répétées, ne restaient jamais sans profits pour la morale. D'autres s'efforçaient de faire revivre la touchante institution qui immortalise une seconde fois le nom de Fénelon. Ils réunissaient tous les dimanches, dans les chapelles souterraines des quatre principales églises de Paris, les pauvres enfants accourus de Savoie ou d'Auvergne pour tenter fortune par les plus infimes métiers. Ils leur apprenaient à croire et à prier; ils leur enseignaient la probité et la patience; ils encourageaient leurs vertus naissantes en les mettant au-dessus du besoin.

C'est aussi dans le sein de la Congrégation que naquit la pensée de la Société des Bonnes-Etudes, ayant pour but de maintenir la jeunesse dans les principes de Foi religieuse et monarchique. Des assemblées mensuelles la formaient aux lettres par les leçons de maîtres devenus ses égaux. On lui fournissait les moyens d'apprendre et de se récréer, en l'éloignant du vice ou des doctrines pernicieuses, on la préparait à remplir les fonctions judiciaires ou administratives. La Congrégation étendait ses rameaux. Un de ses membres, M. Jules Gossin, conseiller à la Cour royale de Paris, lui donna un nouveau développement en établissant l'Association de Saint-François-Régis. L'idée-mère était la réhabilitation des mariages contractés seulement devant l'officier civil. En peu de temps elle obtint les plus heureux résultats.

Telles étaient les diverses sollicitudes auxquelles s'astreignaient des hommes recommandables par le talent, par la naissance ou par la position. Ces hommes ne cachaient ni leurs noms ni leurs œuvres. On comptait dans leurs rangs des princes, des évêques, des généraux, des magistrats, des écrivains, des savants, des artistes et des ouvriers. Don Francisco de Paula, infant d'Espagne, et le comte de Limbourg-Stirum, parent du roi des Pays-Bas; le comte de Senft-Pilsach et le marquis de Clermont-Tonnerre, de Luynes et de Rainneville, Olivier de la Rochefoucault, et Rogation de Sesmaisons, le comte de Cossé-Brissac et lord Clifford, le comte François de Sales et Loménie de Brienne,

le marquis de Choiseul et le chevalier de Berbis, les comtes de Stolberg et de Durfort, de Lorges, de Lascours et de Robiano, le baron de Haller et l'architecte Lemarié, de la Villemarqué et Saint-Géry, de Sèze et d'Hédouville, de Becdelièvre et de Foresta, de Civrac et Lauriston, d'Albertas et le duc de Rivière, y donnaient la main à des jurisconsultes tels que Delpech, de Lavau, Monsarrat, Emmery et Bérard-des-Glaugeux ; à des écrivains comme Picot, Laurentie et Genoude ; à des soldats comme Jacques Cathelineau ; à des médecins comme Récamier ; à des universitaires comme Elicagaray. La moitié de l'épiscopat français, les prêtres les plus distingués, les jeunes gens qui plus tard occuperont les sièges de ceux qui les formèrent beaucoup moins par leurs leçons que par leurs exemples, venaient en même temps se confondre dans cette agrégation. On remarquait parmi ces prélats, que la mort a moissonnés ou que l'Eglise gallicane voit maintenant à sa tête : Dubourg et Cheverus, Mathieu et de La Châtre, Pérocheau et Dupuch, Laloux et de Montblanc, Plessis et Blanquart de Bailleur, d'Astros et Dubois, de Cosnac et Tournefort, George et Sibourg, de Pins et Gallard, Taberg et Duchatellier, Dufêtre et Soyer, Coupperie et Glaury, de la Myre et Bombelles, Borderies et de Hercé, Villefrancon et de Chaffoy, le cardinal de Croy et Maréchal, Millaux et Aragonnet d'Orset, Jacquemin et Cottret, Lalande et d'Arbaud, le cardinal de Beausset et Richery, Berthaud et Prilly, le cardinal de Clermont et Poulpiquet, le cardinal Weld, les Nonces du Saint-Siège Macchi et Lambruschini, l'Abbé Falconieri, les abbés Berger, Desgenettes et Langlois, supérieur des Missions-Etrangères. René d'Argenteuil, Raphaël de Magallon, Armand Passerat, Xavier Arnoux, Vuarin curé de Genève, François Jaccard et Isidore Gagelin tous deux martyrs de Jésus-Christ, Pupier, Chatelard et Badin, apportaient à la Congrégation l'autorité de leur nom, celle encore plus grande de leurs vertus et de leur sang qu'ils verseront pour la Foi.

On était à une de ces époques où tout, même les institutions les plus inoffensives, semblait tourner contre la vérité. Il existait à Paris un centre permanent de conspirations et d'intrigues. Dans les Ventes de la Charbonnerie, dont Louis Blanc, par son *Histoire de Dix Ans*, nous a révélé les mystérieuses ramifications,

le Libéralisme s'était discipliné et préparé de longue main à la guerre civile. Cette guerre, il ne pouvait pas la déclarer officiellement à la Monarchie ; car, lorsqu'il avait essayé de jeter dans la rue ses enfants perdus, la fidélité de l'armée, l'échafaud ou la clémence avaient fait justice de ces insurrections et de ces complots. A bout de moyens violents, privé enfin des ministres qui, comme Lainé, Decazes et Pasquier, l'encourageaient ou le protégeaient dans l'ombre ; il ne lui restait plus pour arme que la calomnie : il déshonora la liberté de la presse pour s'en faire un levier. La Congrégation, composée d'hommes mêlés aux affaires publiques et de jeunes gens qui, par leur naissance ou leurs études, étaient destinés à jouer plus tard un rôle dans le gouvernement, devint pour l'opposition un champ-clos où il lui fut permis de produire toutes ses hypothèses.

Les Congréganistes s'assemblaient des divers coins de la France pour se livrer ensemble à la prière et à la charité. Ce but était atteint ; mais, à la longue, il pouvait moraliser le peuple et déterminer une réaction catholique : on se hâta, par des sarcasmes et par des pamphlets, de rendre ridicule cette agrégation. L'épigramme et la satire s'émoüssèrent sans porter coup. Les journaux blessaient les individus, mais ils ne tuaient pas l'Association ; on s'arrangea pour la rendre odieuse. Il n'avait pas été possible d'en faire l'objet de la risée publique, on la livra à l'animadversion générale ; et, chose remarquable, les hommes qui parlèrent le plus de la Congrégation furent précisément ceux qui crurent le moins à sa puissance. L'action du Père Ronsin était patente : on fit de ce Jésuite un personnage mystérieux, tenant entre ses mains le fil de toutes les intrigues¹ et trônant en même temps

¹ La fantasmagorie de la Congrégation a été si bien exploitée par le Libéralisme, qu'on était parvenu à en faire peur aux esprits les plus droits. En France, un mensonge annoncé pour la première fois fait sourire de pitié. Répété chaque jour, reproduit sous mille formes, il pénètre enfin dans les cœurs, et, un peu plus tôt ou un peu plus tard, il passe dans les croyances de ceux mêmes qui le combattirent à son origine. C'est ainsi qu'il faut expliquer les versions plus ou moins erronées que provoqua la Congrégation. M. Louis de Carné, dans ses *Vues sur l'Histoire contemporaine ou Essai sur l'Histoire de la Restauration*, tenta, en 1835, d'approfondir, au point de vue où il se plaçait alors, toutes les difficultés de la position multiple qu'on créait aux Jésuites avant 1830. Il chercha la vérité de bonne foi ; il ne la trouva pas toujours. La raison en est bien simple, c'est qu'à son insu il se laissa dominer par les erreurs convenues.

En parlant (tome II, page 99) de la Congrégation, il s'exprime ainsi : « Que

au Quirinal et aux Tuileries. On supposa que ce Jésuite, beaucoup plus connu dans les hôpitaux que dans les ministères, disposait à son gré de la fortune, de l'autorité et des emplois. Le Père Ronsin eut tout à-coup un de ces pouvoirs magiques qui ne se rencontraient jadis que sous la baguette des enchanteurs. Il n'exista plus de monarque dans le royaume, plus de ministres, plus de Chambres législatives, plus de justice, plus de magistrats. Le Père Ronsin inspira tout, il absorba tout. Cette image

l'on juge donc de l'effet d'une association secrète qui jamais ne semblait avoir dit son dernier mot, et à laquelle tous les projets du gouvernement du roi, toutes ses nominations, depuis les fonctions de préfet jusqu'à celles de garde-champêtre, paraissaient des hommages obligés, gages de conquêtes plus décisives encore.»

A la page suivante, M. de Carné développe sa pensée. Il dit : « Le seul résultat de ces tripotages, démesurément exagérés, du reste, par l'esprit de parti, fut de procurer au gouvernement l'appui de quelques intrigants pris dans les filets de l'ambition. La majorité du ministère eût vraisemblablement aimé à se séparer de ces très-insignifiantes intrigues et à mettre au grand jour l'exiguité du fantôme qui faisait si grande peur dans l'ombre. »

Il est présumable, il est très-vrai, que certains intrigants profitèrent de la Congrégation, des Missions, de la Religion même, pour les faire servir à leur fortune ou à leur parti. Qu'en résulte-t-il contre la Congrégation, les Missions et la Religion? n'a-t-on pas vu d'autres intrigants, les mêmes peut-être, abuser d'un principe différent, et demander à la Révolution de juillet le trop plein de faveurs qu'ils n'avaient pu obtenir de la Congrégation? Faut-il pour cela imputer au trône et aux pouvoirs issus du mouvement de 1830 de ne se laisser dominer que par des ambitieux sans conscience ou par des hypocrites!

Les royalistes n'étaient pas assez habiles; alors comme aujourd'hui, il ne régnait pas entre eux assez d'union pour qu'on pût les soupçonner d'avoir, à l'aide de la Congrégation, consacré un plan de défense mutuelle. Divisés sur les hommes ainsi que sur les choses, s'isolant ou se calomniant, aspirant sans cesse à commander et refusant toujours d'obéir, irrités contre l'ingratitude des princes et les enivrant d'éloges, les royalistes étaient incapables de concevoir un plan, de le suivre et de l'exécuter. Ils ne venaient pas à la Congrégation comme royalistes, mais comme Chrétiens. Le désir de parvenir et celui de protéger ont pu créer des influences et des clientèles; mais de là à inspirer une direction politique, à violenter les engagements pris, à changer les nuances adoptées, il y a loin. On trouvait parmi les Congréganistes des hommes appartenant à toutes les fractions parlementaires. La Foi les réunissait dans une prière commune, et au dehors ils marchaient dans des voies tout opposées. La Congrégation ne put donc jamais être le lien d'aucune pensée politique.

Il y eut cependant un centre d'influence très-réel, mais complètement distinct de la Congrégation. Ce centre a besoin d'être connu, et cette révélation servira à expliquer ce qui jusqu'à ce jour est resté un mystère pour le public.

Vers les dernières années de l'Empire, il se forma dans le Rouergue et dans les provinces du Midi une association dont le but était d'accélérer la chute de Napoléon, espèce de franc-maçonnerie religieuse et monarchique qui prit le nom de *Chevaliers de l'Anneau*. Quand la Restauration eut succédé au régime impérial, cette société secrète, au lieu de se dissoudre, tendit constamment à développer, à régulariser son organisation. Elle eut son point d'appui à Paris et des comités dans toutes les provinces. Les hommes d'action l'avaient créée, les politiques et les habiles s'en emparèrent lorsqu'il n'y eut plus de dangers à courir. Le duc Mathieu de Montmorency la présida. Elle tint d'abord ses séances rue Cassette, n° 6,

vivante de la puissance qu'un enfant de saint Ignace usurpait offrit plus d'un avantage aux inventeurs et aux propagateurs d'une pareille impossibilité. Elle était absurde, elle eut donc mille chances pour être agréée. On l'accepta sans discussion, sans examen. Lorsqu'il fut établi que le Père Ronsin imposait des lois aux divers fonctionnaires de l'Etat, lorsque chacun se crut convaincu que la vie des uns, l'honneur des autres, la for-

puis... de Varennes, n° 48, chez le marquis Alexis et le comte Adrien de Rougé. MM. de Villele, de Corbière, de Frenilly, de Vitrolles, Charles de Crisnois, les abbés F. de La Mennais et Perreau en firent partie, mais on n'y vit jamais aucun Père de la Compagnie de Jésus.

Sur la fin du règne de Louis XVIII et vers les premières années de celui de Charles X, cette association, toute politique, eut un incontestable ascendant sur la cour, sur le personnel des administrations et le travail électoral. On la vit tour à tour accepter ou combattre les influences rivales. Tantôt elle fit cause commune avec les princes, tantôt elle chercha sa force dans la banque. On rencontra dans le même jour ses membres les plus actifs au milieu des salons de la comtesse du Cayla, chez M. de Rothschild et aux réunions électorales du président Amé. C'est cette association qui dirigea la majorité si compacte du ministère Villele à la Chambre des députés, elle qui créa les surnuméraires de la justice, institution qui fut une pépinière de bons magistrats; elle qui imposa les lois sur la presse, sur le sacrilège et le droit d'atense. Elle se laissa désigner sous les noms du *Pavillon Marsan*, du *Cabinet Vert*, et de la *Congrégation*, se cachant ainsi pour arriver plus sûrement à ses fins.

Les hommes qui voyaient le résultat de l'intrigue ne découvraient pas la main qui en tenait les fils. M. de Montlosier, M. Agier, conseiller à la Cour royale de Paris et député, crurent être sur la voie en accusant la Congrégation. M. Agier avait dans sa famille des souvenirs jansénistes : ses soupçons se changèrent promptement en certitude. Quelques membres de la Société politique faisaient partie de la Congrégation religieuse. Cette circonstance favorisa l'erreur. Il était difficile de reprocher avec quelques semblants de raison à des pairs de France, à des députés, à des ministres, de s'immiscer dans les affaires de l'Etat ou de diriger les choix du gouvernement. Un nom propre n'aurait pas prêté, comme celui d'un Institut célèbre, une assez grande autorité à toutes les hypothèses; il n'aurait pas surtout donné prise aux terreurs feintes ou réelles : on imputa aux Jésuites et à la Congrégation les actes de ceux qui s'abritaient tantôt derrière le Pavillon Marsan, tantôt sous les Congréganistes ou sous Montrouge. Avec ces noms de passes, l'on explique la cause et l'effet; de ce qui n'était qu'un rêve d'intrigant ou de meneur l'on fit un épouvantail.

Cette Société, toujours anonyme, mais aussi toujours active, déchet peu à peu. Elle se laissa traîner à la remorque de M. de Villele, qui ne voyait point sans un certain plaisir ses batteries gouvernementales masquées par ce mot de Jésuite, dont il ne redoutait pas plus l'ascendant que ses amis ou ses adversaires. En cela M. de Villele se trompait. Il laissa sciemment calomnier, au profit de son pouvoir : la calomnie dont il avait ri dans le commencement l'emporta, et du même coup de vent elle abattit le trône. Cependant l'Ordre des Chevaliers de l'Anneau dégénéra en coterie tracassière et jalouse. Il fut alors régent par des médiocrités ambitieuses qui, à Paris et en province, finirent par exclure tous les hommes ayant quelque rectitude dans l'esprit ou quelque énergie dans le cœur.

Telle est l'origine du pouvoir occulte si gratuitement accordé à la Congrégation. Ce pouvoir a existé; il s'est exercé, mais absolument en dehors d'elle. Les coterie royalistes cachèrent leurs manœuvres politiques sous son nom, le parti libéral s'empara de ce même nom pour effrayer la France du bruit qu'il lui importait de faire.

tune de tous étaient à la merci du Jésuite, il ne fut pas difficile de faire admettre que les Congréganistes entraient pour leur part dans ce faisceau d'attributions.

On les accusa d'obstruer les avenues du pouvoir, de se couvrir du masque de la Religion, afin de se frayer un chemin vers les honneurs; on déclara qu'il fallait être pieux, c'est-à-dire hypocrite, pour conquérir une place lucrative. On parla de destitutions et d'avancements scandaleux; on berça la curiosité toujours avide des lecteurs de journaux, de toutes les fables que le *Constitutionnel*, rédigé par M. Thiers, put inventer. Du bureau de rédaction des feuilles quotidiennes, ces fables se répandirent dans toute la France. Elles y furent accueillies par les adeptes du Libéralisme avec une fervente crédulité. Des citoyens qui croyaient à peine en Dieu jurèrent, sur la parole de quelques écrivains tels qu'Étienne, Kératry, Jay, Jouy, Martial Marcet, Thiers et Bohain, que rien n'était mieux avéré. Ils frémissent aux récits que chaque soir l'imagination des journalistes brodait sur la puissance occulte de la Congrégation. Elle n'existait qu'à Paris¹, les départements se persuadèrent qu'elle les enveloppait dans ses innombrables réseaux. Elle couvrait le pays de ses membres, elle brisait tout ce qui lui faisait obstacle ou ombrage, tout ce qui lui paraissait suspect, tout ce qui ne se dévouait pas à elle. On la voyait braver la magistrature et l'épiscopat, proscrire les libertés civiles et les libertés de l'Église gallicane, appeler au parjure, corrompre ou effrayer, dominer par la séduction ou par la terreur, s'asseoir au foyer de chaque famille, dépouiller la veuve et l'orphelin de son héritage², et tenir à chaque in-

¹ Ceci n'est pas contradictoire à ce qui est dit, p. 108 : « En peu d'années elle s'étendit dans plusieurs villes. Grenoble. . . . et Poitiers obtinrent leur Congrégation relevant de celle de Paris. » Cette union des Congrégations de Province consistait dans le seul acte de l'*affiliation*, c'est-à-dire, dans le droit, que la Congrégation de Paris donnait à celles de Province, aux mêmes *indulgences* et à la communion de prières. Hors de là aucun rapport, ou des rapports purement spirituels.

² Nous avons vu plusieurs anciens Jésuites se léguer, pendant la dispersion de l'Ordre, les faibles sommes qu'il leur était permis d'économiser et vivre souvent de privations afin d'augmenter le petit pécule dont ils comprenaient que leurs frères auraient besoin lorsque le Pape les rétablirait. Les vieux Pères qui résidaient dans le département du Nord avaient eu la même pensée. Ils s'étaient transmis de main en main une somme de 35,000 francs, fruit des épargnes et peut-être des souffrances d'un grand nombre d'années. Ce dépôt se trouvait en 1814 confié au Père Lépine, le dernier survivant. Il le légua à M. Legrand-Masse, habitant de Saint-Omer, avec prière de le remettre aux Jésuites, seuls propriétaires. Lépine.

stant suspendue sur la tête de chaque Français cette fameuse épée dont, selon M. Dupin, la poignée est à Rome et la pointe partout.

Le soldat qui assistait à la messe, le juge qui se confessait, l'administrateur qui communiait, le propriétaire qui entrait dans

mourut en 1821, et les Pères de la Compagnie déclarèrent qu'ils n'accepteraient cette restitution qu'à condition qu'il n'en résulterait aucun procès. La famille Lépine accepta d'abord à ce vœu ; mais c'était une occasion de faire du scandale avec une ombre de justice : on pressa la famille de plaider contre le testament. L'affaire fut portée devant les magistrats. Le tribunal de Saint-Omer donna gain de cause à M. Legrand-Masse, plaident en dehors des Jésuites et malgré eux. Deux arrêts de la Cour royale de Douai prononcèrent en faveur des héritiers du Père Lépine. La Cour de cassation, saisie du pourvoi, maintint le double arrêt. Le *Journal des Débats*, alors passé à l'opposition révolutionnaire, et la *Gazette des Tribunaux* rendirent un compte peu favorable aux Jésuites de ce procès, que M. Legrand-Masse soutenait pour l'acquit de sa conscience. M. Legrand-Masse expliqua par une lettre sa position et celle des Pères. Cette lettre ne faisait pas l'objet du *Journal des Débats* ; il lui ferma ses colonnes ; c'est ainsi qu'alors le *Journal des Tribunaux* la reproduisit, et nous la citons textuellement :

« Monsieur, écrivait Legrand-Masse le 11 mai 1826, dans votre numéro du 7 avril 1826, vous avez entrepris vos lecteurs d'une affaire plaidée devant la Cour royale de Douai, et, en commentant votre article, on a cru pouvoir signaler un prétendu attentat sur le patrimoine des familles, en l'attribuant à messieurs de Saint-Acheul. Vous aimez à être l'organe de la vérité, je vais vous la dire tout entière, en vous priant de la consigner dans l'un de vos prochains numéros.

» Un ample détail de l'affaire justifiera pleinement les personnes qu'on prétend inculper ; je me bornerai aux faits principaux.

» 1^o La personne que vous désignez par l'initiale L. n'est autre que moi-même.

» 2^o Je déclare qu'avant l'ouverture de la succession de M. Lépine, je n'avais jamais vu ni connu messieurs de Saint-Acheul, et que je n'avais jamais eu aucune correspondance avec eux.

» 3^o Je puis assurer encore, avec pleine certitude, que je n'ai jamais connu qu'aucune visite ait été faite par ces messieurs au sieur Lépine, et qu'il y ait eu autre correspondance que la lettre du 17 novembre 1818, rapportée en votre article, et à laquelle il aurait été répondu, ainsi qu'il appert de la mention au dos.

» 4^o Institué légataire universel de M. Lépine, je fus aussi chargé par lui de remettre à messieurs de Saint-Acheul la somme portée au compte que je rendis pour satisfaire à l'arrêt de la Cour royale de Douai. Cette somme fut toujours considérée par moi comme un dépôt confié d'abord dans les mains de M. Lépine. Ses déclarations à cet égard et les notes et papiers trouvés lors de la succession et signés de lui en étaient d'ailleurs une preuve évidente. J'ai cru moi-même devoir communiquer ces papiers aux héritiers Lépine pour les empêcher d'entreprendre un procès injuste à mes yeux. Plaise à Dieu qu'ils n'aient jamais de regrets de l'usage qu'ils ont fait de mon extrême confiance :

» 5^o Lorsque j'offris et remis cette somme à messieurs de Saint-Acheul, ils me recommandèrent de m'entendre avec les héritiers, et surtout d'éviter toutes contestations judiciaires. Je le déclare, c'est malgré eux que je me suis déterminé à plaider, et cela par des motifs dont je n'ai à rougir ni devant Dieu ni devant les hommes.

» 6^o C'est enfin par les mêmes motifs, mais je le déclare hautement, sans la participation et à l'insu de messieurs de Saint-Acheul, que j'ai interjeté les appels qui ont prolongé le procès, et le prolongé encore par mon pourvoi en cassation. Je croyais, et je crois encore, devoir à ma conscience d'épuiser tous les degrés de juridiction pour assurer, autant qu'il est en moi, l'exécution du mandat qui m'est confié. »

une église, l'ouvrier qui envoyait ses enfants au catéchisme ne furent plus désignés que sous le nom de Jésuites de robe courte. Ils devinrent Ultramontains sans avoir peut-être jamais entendu parler des doctrines gallicanes ; ils furent convaincus d'obscurantisme, parce qu'ils n'allaient pas chercher les principes de leur Foi dans les pamphlets de Paul-Louis Courier ou dans les chansons de Bérenger. On les soupçonna d'hypocrisie ambitieuse et de parjure, parce qu'ils ne craignaient pas de visiter le curé de leur paroisse. Une inquisition réelle s'établit dans chaque ville, afin de démasquer cette inquisition factice, dont les journaux ne parlaient qu'en tremblant, et comme obsédés par le besoin de sauver la France en se sacrifiant pour elle.

Nous avons tous été témoins de ces faits ; il n'y a pas un homme raisonnable qui ne puisse réduire tant d'iniquités calculées à leur juste valeur ; cependant l'histoire doit les apprécier en les racontant. Les registres de la Congrégation sont sous nos yeux : nous pénétrons dans ses plus intimes rapports, et nous n'y découvrons rien de mystérieux, rien d'illégal, rien qui indique un but d'ambition et de propagande coupable. Tout s'y fait au grand jour, excepté les bonnes œuvres ; on ne s'y occupe que de devoirs pieux et de philanthropie chrétienne ; il n'y est question que de prières, et jamais d'intrigues. Ce n'est pas à dire néanmoins que, sous les dehors de la piété et du repentir, il ne se soit jamais glissé parmi les Congréganistes des intrigants, des esprits jaloux, des corrupteurs et des hypocrites. La puissance attribuée à cette association dut nécessairement pousser vers elle ceux qui ont soif des honneurs, de la fortune ou de l'autorité. On la disait omnipotente. Comme toutes les institutions qui portent en elles un principe de force, elle a vu de cupides faiblesses chercher à s'abriter sous son ombre. Elle protégeait, elle adoptait les dévouements sincères. Nous croyons, et plus d'une preuve curieuse est entre nos mains, que souvent elle a entendu frapper à sa porte des clients dont le nom serait aujourd'hui une révélation. Elle a eu de nombreux adversaires, elle a compté de plus nombreux sollicitateurs. Elle a été souvent calomniée, plus souvent encore elle surprit quelques-uns de ses calomnieurs se recommandant à elle et implorant son appui.

Sans doute des abus, inséparables de toute création humaine, ont pu s'introduire dans son sein. Contre le gré de ses chefs, elle a peut-être servi de marchepied à quelques ambitieux de bas étage, inquiété certains agents du pouvoir et trouvé dans la fraternité établie au fond du sanctuaire des protecteurs qui n'ont pas été assez éclairés, des amis ou des affiliés dont la prudence ne fut pas toujours égale au zèle. Ces cas sont exceptionnels ; mais ce qu'il faut dire comme le témoignage de notre conviction, c'est que les Congréganistes, en tant que Congréganistes, n'ont jamais eu action, même indirecte, sur les affaires ou sur le choix des fonctionnaires publics¹.

Il existait sous le gouvernement de Louis XVIII, ainsi que sous celui de Charles X, des administrateurs de tout rang qui n'avaient aucun point de contact avec la Congrégation ; ils s'élevaient en lui tenant rigueur ou en vivant à l'écart de ses exercices. D'autres lui étaient franchement hostiles ; leur avancement n'en souffrit jamais. Il vint même un temps où le titre de Congréganiste fut aux yeux du ministère Villèle une espèce de brevet d'incapacité ou d'exclusion. Il suffisait alors d'être soupçonné d'appartenir à cette association pour n'avoir aucun droit aux faveurs ou à la justice. L'autorité s'effrayait du bruit que le Libéralisme faisait autour d'elle. Le Libéralisme l'accusait de jeter la France en pâture à la Congrégation, le pouvoir se révoltait contre cette idée ; et, pour en démontrer la fausseté, il se faisait inique ou défiant.

Cette position du gouvernement, ainsi tirailé et écartant ses amis pour complaire à d'implacables ennemis, a quelque chose de singulièrement triste. Il savait à quoi s'en tenir sur la Congrégation ; il était bien loin de croire à son existence officielle,

¹ Dans *l'Histoire de la Restauration par un homme d'Etat*, t. IV, M. Caspéguie, abusant d'un procédé qui décèle une grande habileté de mains ou une ignorance encore plus réelle, confond à plaisir des choses et des établissements parfaitement distincts. Il voit comme Congréganistes le duc de Doudeauville, l'Evêque d'Hermopolis, MM. de Villèle, Corbière et beaucoup d'autres qui ne firent jamais partie de ces réunions. Il avance que les célèbres conférences de Saint-Sulpice où tous les hommes de mérite, où tous les jeunes gens des écoles accouraient entendre l'abbé Frayssinous, se tenaient dans la petite chapelle supérieure de l'église des Missions-Etrangères. A propos de jeux innocents, de billard surtout, il prend la Société des Bonnes-Etudes pour la Congrégation. Il parle de tout cela sans connaissance de cause.

à son action préméditée et produisant un effet systématique ; mais, craignant de laisser trop de prise à ceux qui ébranlaient le trône, il sacrifiait la vérité timide aux outrages incessants de l'erreur. Les choses en arrivèrent au point qu'il ne fut plus possible de continuer l'œuvre qui s'était développée. Le Libéralisme se montrait absolu, car il n'ignorait pas que, plus il serait exigeant, plus il trouverait auprès du trône des hommes disposés par la peur à lui faire de honteuses avances. Il vociféra avec tant d'ensemble contre la Congrégation, il créa au Père Ronsin un pouvoir si inconcevable, que l'autorité ecclésiastique elle-même, effrayée des clameurs, crut les apaiser en sollicitant sa retraite. C'était un désir né d'une pensée de conciliation : le Jésuite s'y rendit à l'instant même. Dans les premiers jours de février 1828, il abandonna Paris.

La Congrégation était alors à son point le plus florissant ; elle comptait près de douze cents noms inscrits sur ses registres. Dans la situation des esprits, il était impossible qu'un Père de l'Institut se chargeât de la diriger. L'abbé de Rohan et l'abbé Matthieu, tous deux plus tard archevêques de Besançon, acceptèrent l'héritage de Ronsin. En 1830, cette Congrégation fut détruite avec la plupart des établissements dont elle était la mère et la nourrice.

Une association militaire fondée par Bertaut-Ducoin, capitaine au 2^e de la garde royale, exista pendant quelque temps sous le titre de Congrégation de Notre-Dame-des-Victoires. Elle avait son règlement particulier, et, vivant en dehors de celle du Père Ronsin, elle se composait d'officiers des régiments de la garde. Plus tard, quelques généraux et un grand nombre d'officiers de la ligne y furent agréés. C'était dans une chapelle de l'église de Saint-Thomas-d'Aquin que la Congrégation se réunissait. Bertaut-Ducoin étant mort en 1823, le duc de Rivière présida ces assemblées, où l'on priaient en commun, où l'on cherchait à améliorer la destinée du soldat en le rappelant par l'éducation à ses devoirs envers Dieu. Dans la pensée des fondateurs, l'association militaire devait rester secrète. Des indiscretions firent connaître le nom de ses membres. Quelques-uns sans doute avaient espéré que ce serait pour eux un titre à la faveur ; la majorité n'y vit

qu'un arrêt de proscription. Sans en être surpris, ces soldats entendirent le Dauphin déclarer qu'il ne recevrait jamais de Congréganistes chez lui. Le mal était sans remède ; la presse battait en brèche cette pieuse société ; elle en grossissait outre mesure l'importance ; elle dénonçait avec acharnement ceux qui ne rougissaient pas de leur Foi ; elle se faisait provocatrice, afin d'exciter dans l'armée des rivalités qui pouvaient amener de sanglants conflits. Les militaires résolurent de dissoudre leur Congrégation, et, au moment où le Père Ronsin cédait à l'orage, on les vit effectuer leur projet.

L'impiété, qui avait formé une indissoluble alliance avec le Libéralisme, triomphait des Congrégations ; elle leur prêtait toutes les forces vives du royaume, et elle venait de les vaincre par une calomnie sans cesse répétée à la foule. Le journalisme avait la mesure de la faiblesse des Bourbons ; il connaissait leur désir de popularité. Le ministre Martignac se proposa de le satisfaire. L'opposition, enhardie par ces lâchetés officielles, parut immoler ses répugnances dynastiques au bonheur de la France. La France ne voulait plus de Jésuites ; eux seuls avaient semé la discorde entre le souverain et le peuple, eux seuls entretenaient dans les cœurs ces sentiments de défiance que chacun serait heureux d'abjurer au pied du trône le jour où la raison publique obtiendrait vengeance contre les disciples de Loyola et le parti-prêtre. Charles X et le Dauphin ne purent résister à cette amorce ; et la cour, se laissant doucement bercer par de trompeuses flatтерies, crut qu'il n'y avait qu'à sacrifier les Jésuites pour s'endormir au bruit inaccoutumé des caresses du Libéralisme.

CHAPITRE IV.

Les Jésuites et l'enseignement. — Dispositions des Evêques en faveur de la Compagnie. — Ses succès. — Jalousie de l'Université. — Le Père Llorquet à Saint-Acheul. — Son *Histoire de France*. — Examen des reproches qu'on adresse à cet ouvrage. — Le marquis de Bonaparte, lieutenant-général au nom de Louis XVIII. — Imprécation contre l'Empereur. — M. Dupin à Saint-Acheul. Ses relations avec les Jésuites. — Les cordons du dais et les vengeances de parti. — Prévisions du Père Llorquet. — Les Jésuites de Saint-Acheul accusés de gouverner la France. — Leur influence véritable. — *Le Constitutionnel* et ses mensonges. — Le comte de Montlosier publie son *Mémoire à consulter*. — Tout tend à pervertir l'opinion. — Le parti-prêtre dévoilé par Montlosier. — L'Ultramontanisme et les Libéraux. — Le Noviciat de Montrouge. — Attention contre la vie du Père Debrosse. — Sa lettre. — Ce qu'était Montrouge au dire des feuilles libérales et ce qu'il fut en réalité. — Animosité contre le Clergé entretenue par la presse. — Martial Marceet de la Roche-Arnaud compose ses pamphlets. — Eloges que lui donne *le Constitutionnel*. — Repentir de l'apostat. — La presse monarchique en présence de cette conspiration. — *La Gazette de France* veut les Jésuites. — Le ministère Villèle. — Le Nonce apostolique Louis Lambruschini conseille de présenter une loi pour donner une existence légale à la Compagnie de Jésus. — Chute du ministère. — Le ministère Martignac s'engage à persécuter les Jésuites. — Il est appuyé par la Révolution. — Entrevue du roi et de Lambruschini. — Décision que forment MM. Frayssinous, de Cheverus et Braull, Evêque d'Hermopolis, archevêques de Bordeaux et d'Alby. — Commission d'enquête sur les Ecoles ecclésiastiques. — La minorité et la majorité. — La Commission déclare qu'il est inconstitutionnel de descendre dans les consciences. — Les petits Séminaires et l'Université. — Rapport de la Commission. — M. Feutrier, Evêque de Beauvais, ministre des affaires ecclésiastiques. — Les deux ordonnances du 16 juin 1828. — Joie des Libéraux. — Douleur des Catholiques. — L'abbé de Pomprières à la tribune de la Chambre des députés. — Attitude de l'épiscopat. — Les Evêques réunis à Paris adressent une circulaire à leurs collègues. — Gravité de la situation. — Le roi fait appel à la prudence du Nonce. — Leur conférence à Saint-Cloud. — Lambruschini et l'épiscopat français. — Lettre de l'archevêque d'Amasie à ses collègues. — Les Evêques ne veulent se soumettre à aucune transaction. — Soixante-dix prélats se prononcent contre les ordonnances Portalis et Feutrier. — Le cardinal de Clermont-Tonnerre présente au roi le mémoire des Evêques. — On convient que ce mémoire restera secret et que la rigueur des ordonnances sera adoucie dans l'exécution. — L'abbé de La Chapelle et ses circulaires. — Mission de M. Lasagny à Rome. — Note de Lambruschini au cardinal Bernetti. — Mesures conseillées par le Nonce. — Le cardinal Bernetti écrit au ministre des affaires étrangères. — Le mémoire des Evêques est publié. — Le cardinal de Latil prend l'initiative pour faire cesser la guerre. — Il annonce la note de Bernetti. — Soupçons des Evêques. — La presse monarchique. — Le ministère, voyant l'épiscopat désuni, recule devant ses promesses. — Note des Evêques pour concilier tous les intérêts. — MM. de Vatimesnil et Feutrier forcent les Evêques à déclarer que leurs professeurs ne font partie d'aucune Congrégation non autorisée par les lois. — Les Jésuites abandonnent leurs Collèges. — Recommandations que leur fait le Père Godinot, Provincial. — Protestation de la France catholique. — Les Conseils généraux et *le Constitutionnel*. — Popularité des Jésuites. — Le ministère Polignac. — Les Jésuites, promoteurs des coups d'Etat. — Les Jésuites et la Camarilla. — Les Jésuites incendiaires. — Dénonciation d'un repris de justice. — La Révolution de juillet et la comédie de quinze ans expliquées par *le Globe* et *le National*. — Aveux sur les Jésuites après la Révolution.

En attaquant la Congrégation, les ennemis de l'Eglise et de la Monarchie avaient admirablement calculé leurs coups. Ils dépopularisaient les royalistes; ils jetaient sur les épaules des Chrétiens un manteau d'hypocrisie. Ce n'était cependant encore qu'une partie de leur tâche; ils annihilèrent la génération présente, mais il importait surtout de tuer l'avenir. Les Jésuites, soutenus par l'épiscopat, encouragés par les pères de famille, faisaient, dans les limites de la loi, une rude concurrence à l'Université. Ils n'avaient, en 1826, que douze maisons : huit Collèges, deux Noviciats et deux Résidences. Au lieu de chercher à s'étendre, ils préféraient se fortifier. On les voyait à l'œuvre; on appréciait leur système d'éducation en le comparant à celui de l'Université. Le parallèle une fois établi, on désertait les Collèges royaux pour entrer dans les petits Séminaires. Les Evêques de Strasbourg, de Luçon, de Limoges, d'Avignon, de Bayonne, d'Aire, d'Orléans, de Belley, de Toulouse, du Mans, de Coutances, d'Angers, de Montpellier, de Carcassonne, du Puy, de Périgueux, de Rennes, de Châlons, de Besançon, de Sens et d'Alby, se faisaient en 1821 et en 1822 les interprètes de leurs diocésains. Ils demandaient des Jésuites. L'abbé Mongazon, fondateur du Collège de Beaupreau, et dont le nom est encore béni par les Angevins; l'abbé Capitaine, qui élevait à un haut point de prospérité le petit Séminaire de Servièrre, suppliaient les chefs de l'Ordre d'accepter de leurs mains la direction de ces établissements. Les maisons de Magnac et du Dorat leur étaient offertes aux mêmes conditions. Du fond des Ardennes ainsi que de la Normandie, de l'Ardèche et du Haut-Rhin, de l'Yonne et de la Vendée, un grand nombre de riches personnages écrivaient au Provincial pour mettre à sa disposition des propriétés qu'il transformerait en Collèges. Un Collège tenu par les Jésuites était une fortune pour le département. Ils n'avaient aucun bénéfice à réaliser; ils ne prélevaient aucun traitement : il leur était donc permis de donner au plus bas prix possible une éducation que souvent ils s'empres- saient d'accorder gratuitement.

Leurs petits Séminaires n'étaient pas assez vastes pour répondre à toutes les demandes; l'Université ne se déguisa pas le danger dont elle était menacée; elle fit cause commune avec les

adversaires de l'Institut. Les Jésuites possédaient à Saint-Acheul, près d'Amiens, une école dont le nom était devenu un cri de ralliement pour les Libéraux. Saint-Acheul recevait dans ses murs les enfants des familles les plus illustres de France. Les belles-lettres y florissaient avec la piété; les devoirs, les études, les plaisirs, tout y était réglé dans une mesure parfaite. Cette maison modèle avait pour chef un homme d'un caractère tout à la fois doux et ferme, d'un esprit pénétrant et plein d'aménité antique. Le Père Loriquet, né à Epernay le 5 août 1767, se consacrait à l'éducation de la jeunesse; il avait écrit dans ce but plusieurs ouvrages élémentaires et entre autres une *Histoire de France*. Composé à une époque où les passions politiques étaient dans leur effervescence, cet abrégé en portait de temps à autre une vive empreinte. Les événements et les hommes de la Révolution y étaient jugés sans ménagement, comme ils avaient agi. On remarquait surtout dans la seconde édition des passages auxquels personne ne s'était arrêté d'abord, mais que la réaction en faveur de Napoléon et la haine du Libéralisme contre les Jésuites acceptaient comme l'opinion immuable de la Société de Jésus. On ne s'inquiétait pas si le Père Loriquet, ramené, ainsi que ses contemporains, à des idées plus calmes, avait corrigé, émondé ou adouci ces passages dans les éditions subséquentes. On ne tenait compte pour le Jésuite ni des enthousiasmes de 1814, ni de l'irritation de 1815; il avait partagé l'entraînement général; on ne prenait que lui à partie. Son ouvrage fut le type du fanatisme et de la mauvaise foi. On y lisait ¹ :

« Ainsi se termina la journée dite du 18 brumaire. Les Parisiens, depuis longtemps accoutumés aux révolutions, restèrent tranquilles spectateurs de celle du 18 brumaire. Ils avaient oublié, ce semble, que le chef qu'elle leur donnait était celui-là même qui avait égorgé leurs frères dans les rues de la capitale : du moins ils ne savaient pas encore ce que sa longue domination devait coûter de sang et de larmes à la France; mais il entra dans les desseins de la Providence d'établir sur leurs têtes celui qu'elle destinait à être la verge de l'Europe et l'exécuteur de la justice contre un peuple coupable de tous les forfaits de la Révolution. »

¹ *Histoire de France*, t. II, p. 285 (édition de 1816).

Après avoir raconté la campagne de Russie et ses fatales conséquences, Loriquet ajoute des réflexions qui disparurent plus tard de son œuvre.

« Telle fut, dit-il ¹, l'issue de l'entreprise la plus insensée, mais aussi la plus funeste, dont les annales du monde nous aient conservé le souvenir. En parcourant l'histoire ancienne et moderne, on reconnaîtra que jamais réunion d'hommes si formidable, soit par le nombre, soit par la valeur, soit par la discipline, n'éprouva de plus affreux revers. Pour trouver une catastrophe qui y soit comparable, il faut remonter jusqu'à Pharaon et aux six cent mille Egyptiens engloutis dans la Mer Rouge.

» Que si l'on veut se rendre attentif aux vues de la Providence, on reconnaîtra dans le désastre des Français le châtiement des dévastations, des massacres, des sacrilèges, des atrocités de toute espèce, dont se rendait coupable depuis vingt ans cette armée toujours recrutée d'enfants de la Révolution, et dévouée, moins encore par état que par habitude et par goût, à tous les genres de crimes et de forfaits. La justice divine s'en était servie pour promener la terreur et la désolation sur toute l'Europe. Dès que cette verge redoutable eut rempli sa mission, elle fut à son retour brisée par le souffle du Tout-Puissant, et elle disparut de la terre. Si l'on considère de plus que Dieu avait sur la France et sur la famille de saint Louis des vues de miséricorde, on concevra sans peine qu'il entraîna dans l'exécution de ses desseins de les délivrer l'une et l'autre d'une génération impie et sanguinaire, qui, après avoir dévoré l'Europe, aurait dévoré son propre pays et éternisé la domination du tyran dont elle était la puissance et servait les fureurs. »

Nous blâmons ces jugements trop sévères peut-être. Loriquet lui-même, dans des éditions postérieures à celle de 1816, fit justice de la plupart des exagérations ; mais alors chacun se croyait obligé de jeter la pierre à Napoléon et à son armée. Quand le Jésuite s'exprimait ainsi, l'homme dont tous les partis proclament le patriotisme, Chateaubriand, faisant expier à l'Empereur sa gloire et ses attentats, s'écriait ² en 1814, et réimprimait en 1816 :

¹ *Histoire de France*, t. II, p. 331 (édition de 1816).

² *De Buonaparte et des Bourbons*, par M. de Chateaubriand, p. 2.

« Comment expliquer les fautes de cet insensé? Nous ne parlons pas encore de ses crimes. » Puis, après avoir raconté l'assassinat du duc d'Enghien, l'auteur de *la Monarchie selon la Charte* ajoute : « Il ne reste à celui qui s'est abaissé au-dessous de l'espèce humaine par un crime qu'à affecter de se placer au-dessus de l'humanité par ses desseins, qu'à donner pour prétexte à un forfait des raisons inaccessibles au vulgaire ; qu'à faire passer un abîme d'iniquité pour la profondeur du génie.

» Il a, continue Chateaubriand en parlant de Napoléon ¹, il a plus corrompu les hommes, plus fait de mal au genre humain dans le court espace de dix années, que tous les tyrans de Rome ensemble, depuis Néron jusqu'au dernier persécuteur des Chrétiens. Les principes qui servaient de base à son administration passaient de son gouvernement dans les différentes classes de la société : car un gouvernement pervers introduit le vice chez les peuples, comme un gouvernement sage fait fructifier la vertu. L'irréligion, le goût des jouissances et des dépenses au-dessus de la fortune, le mépris des liens moraux, l'esprit d'aventure, de violence et de domination descendaient du trône dans les familles. Encore quelque temps d'un pareil règne, et la France n'eût plus été qu'une caverne de brigands. »

Arrivant à la conscription, qu'il appelle *le code de l'enfer*, Chateaubriand raconte ² :

« On en était venu à ce point de mépris pour la vie des hommes et pour la France d'appeler les conscrits la matière première et la chair à canon. On agitait quelquefois cette grande question parmi les pourvoyeurs de chair humaine, savoir : combien de temps durait un conscrit ; les uns prétendaient qu'il durait trente-trois mois, les autres trente-six. Buonaparte disait lui-même : « J'ai 300,000 hommes de revenu. » Il a fait périr, dans les onze années de son règne, plus de cinq millions de Français ; ce qui surpasse le nombre de ceux que nos guerres civiles ont enlevés pendant trois siècles, sous les règnes de Jean, de Charles V, de Charles VI, de Charles VII, de Henri II, de François II, de Charles IX et de Henri IV. Dans les douze der-

¹ *De Buonaparte et des Bourbons*, par M. de Chateaubriand, p. 9.

² *Ibidem*, p. 2, 6 et 17.

niers mois qui viennent de s'écouler, Buonaparte a levé (sans compter la garde nationale) treize cent trente mille hommes, ce qui est plus de cent mille hommes par mois. Et on a osé lui dire qu'il n'avait dépensé que le luxe de la population.

» Saigné à blanc par le bourreau, ce corps, vide de sang, n'a pu faire qu'une faible résistance ; mais la perte des hommes n'était pas le plus grand mal que faisait la conscription ; elle tendait à nous plonger, nous et l'Europe entière, dans la barbarie. »

Chateaubriand ne s'arrête pas là. Il trace de l'Empereur un portrait qui a plus d'un point de ressemblance avec celui qu'a ébauché le Jésuite. « Lorsque Dieu, écrit Chateaubriand ¹, envoie sur la terre les exécuteurs des châtimens célestes, tout est aplani devant eux : ils ont des succès extraordinaires avec des talents médiocres. Nés au milieu des discordes civiles, ces exterminateurs tirent leurs principales forces des maux qui les ont enfantés et de la terreur qu'inspire le souvenir de ces maux : ils obtiennent ainsi la soumission du peuple au nom des calamités dont ils sont sortis. Il leur est donné de corrompre et d'avilir, d'anéantir l'honneur, de dégrader les âmes, de souiller tout ce qu'ils touchent, de tout vouloir et de tout oser, de régner par le mensonge, l'impiété et l'épouvante, de parler tous les langages, de fasciner tous les yeux, de tromper jusqu'à la raison, de se faire passer pour de vastes génies lorsqu'ils ne sont que des scélérats vulgaires ; car l'excellence en tout ne peut être séparée de la vertu. Trainant après eux les nations séduites, triomphant par la multitude, déshonorés par cent victoires, la torche à la main, les pieds dans le sang, ils vont au bout de la terre comme des hommes ivres, poussés par Dieu, qu'ils méconnaissent. »

En 1814 et en 1815, il tomba sur l'Empereur une de ces immenses imprécations dont tous les écrits de l'époque retentissent. Carnot est aussi explicite que Louis-Philippe, duc d'Orléans ; Benjamin Constant et Pasquier ne le cèdent pas au maréchal Soult et à Lainé. Les feuilles quotidiennes et les ouvrages périodiques, la prose ainsi que les vers, tout porte l'empreinte

¹ De Buonaparte et des Bourbons, p. 42.

de cette colère d'un peuple qui passera si vite des excès de la fureur à l'admiration la plus exagérée. Bonaparte a été pour tous l'ogre de Corse, le tigre qui se repaît du sang de la France. Chacun a maudit cette gloire déchue que la comparaison ou l'enthousiasme devait élever si haut. Avec le vicomte de Chateaubriand, chacun inventa de nouveaux mots, des apostrophes plus amères les unes que les autres pour flétrir celui « qui est descendu, comme Genséric, là où l'appelait la colère de Dieu. Espoir de tout ce qui avait commis et de tout ce qui médite un crime, il est venu, il a réussi¹. » Ces iniquités de partis, s'adressant aux vaineux et les confondant tous dans le même anathème, ont été oubliées²; une seule a survécu. Le Père Loriquet

¹ *Moniteur de Gand* du 12 mai 1815. *Rapport du vicomte de Chateaubriand sur l'état de la France.*

² Le *Journal des Débats* du 10 août 1815 va, en fait de récriminations, beaucoup plus loin que le Jésuite. Il dit : « Buonaparte, qui se croyait encore sûr du trône il y a deux mois, flotta en ce moment entre la question de savoir s'il doit se laisser conduire à l'île de Sainte-Hélène et celle de quitter la vie. Celui que tant de bras dévoués environnaient il y a peu de temps ne saurait même se flatter aujourd'hui de trouver une main d'esclave qui lui rendit le service de le tuer. Au-dessous de l'efféminé Othon, qui du moins sut mourir sans balancer, et plus malheureux que Néron, dont un affranchi termina les jours, il n'a pas su se donner la mort et n'est pas assuré maintenant de l'obtenir. Tous ces princes de sa façon, que nous avons vus figurer avec lui sur le théâtre du Champ-de-Mars, dans des costumes et avec des attitudes plus ou moins dramatiques et grotesques, furent dispersés comme une troupe de masques le lendemain du carnaval, jetant leurs couronnes, leurs sceptres et leurs manteaux. Le roi Murat, surnommé *Franconi* à cause de l'affectation de sa parure militaire, et qui n'a pu venir étaler au Champ-de-Mai ses plumes, ses broderies et tout son oripeau, erre maintenant presque seul dans les défilés les plus détournés des Alpes, sous un déguisement beaucoup moins pompeux. Il paraît qu'on nous ramènera, et qu'on va rendre à la justice de nos tribunaux Lallemand et Rovigo; qui certes ne croyaient guère que leur dévouement intéressé à l'Empereur aurait un pareil résultat. Brune, que Buonaparte n'a cessé d'abreuver des humiliations les plus amères, et qui n'avait de courage que pour les supporter, termine le cours de ses exploits par se brûler la cervelle, et se voit réduit à se tuer, en dupe, pour la cause d'un homme dont il n'a reçu que de mauvais traitements, etc. »

Le 8 mars 1815, le maréchal Soult, duc de Dalmatie, publie un ordre du jour à l'armée. Le vieux soldat de la République et de l'Empire s'adresse en ces termes aux compagnons d'armes de l'Empereur :

« Cet homme, qui naguère abdiqua aux yeux de toute l'Europe un pouvoir usurpé dont il avait fait un si fatal usage, Bonaparte, est descendu sur le sol français, qu'il ne devait plus revoir.

» Que veut-il? la guerre civile; que cherche-t-il? des traîtres; où les trouverait-il? serait-ce parmi ces soldats qu'il a trompés et sacrifiés tant de fois en égarant leur bravoure? serait-ce au sein de ces familles que son nom seul remplit encore d'effroi?

» Bonaparte nous méprise assez pour croire que nous pouvons abandonner un souverain légitime et bien-aimé pour partager le sort d'un homme qui n'est plus qu'un aventurier; il le croit, l'insensé! et son dernier acte de fémeance achève de le faire connaître. »

Le procès-verbal de déchéance et des constitutions du Sénat, en 1814, n'accusait-il pas encore Napoléon « d'avoir entrepris la guerre dans l'intérêt de son am-

est souvent montré comme un insulteur au pied des statues de Napoléon. Pourquoi lui seul a-t-il été excepté de l'amnistie générale accordée par le temps? Il n'y a qu'une raison plausible, c'est qu'il appartenait à la Compagnie de Jésus.

La défense de Loriquet était péremptoire : il dédaigna d'user de ces moyens. Il paraissait passer condamnation sur les injures dont son nom était l'objet : on profita de ce silence pour accréditer une fable dont l'absurdité fit la fortune. Les journaux annoncèrent qu'on lisait, qu'ils avaient lu eux-mêmes dans l'ouvrage du Jésuite que « M. le marquis de Buonaparte était le lieutenant-général des armées de Louis XVIII. » Née dans l'officine du *Constitutionnel*, cette niaiserie devait être dédaignée par le plus simple bon sens. Le parti libéral l'accepta comme une vérité incontestable, et il fut avéré pour lui que telle était l'éducation donnée à Saint-Acheul, et dans les collèges où l'on suivait le cours de Loriquet¹.

bition démesurée, d'avoir trahi ses serments, d'avoir mis le comble aux malheurs de la patrie en régnant dans la seule vue de son intérêt personnel, d'avoir rendu de son chef plusieurs décrets portant peine de mort. »

Qui a signé de pareils actes! le duc de Plaisance, Barbé-Marbois, Chasseloup-Laubat, Chollet, d'Houbersaert, Destutt de Tracy, Garat, Grégoire, Lanjuinais, Malleville et tant d'autres.

Louis-Philippe d'Orléans, en acceptant le commandement de l'armée de Catalogne destinée à agir contre les Français, répondait à la Régence espagnole le 7 mai 1810 : « En prenant ce commandement, je remplis ce que mon honneur et mon inclination me dictent. Je suis éminemment intéressé aux succès de l'Espagne contre le tyran qui a voulu ravir tous ses droits à l'auguste maison dont j'ai l'honneur d'être issu. Heureux si mes faibles efforts peuvent contribuer à relever les trônes renversés par l'usurpateur, à maintenir l'indépendance et les droits des peuples qu'il foule aux pieds depuis si longtemps. »

En face de pareilles imprécations sorties de toutes les bouches, que sont les pages accusatrices du Père Loriquet?

¹ Nous n'avons pas besoin de dire que cette stupidité ne s'est jamais trouvée sous la plume du Jésuite. *L'Histoire de France* a eu un grand nombre d'éditions : nous les avons toutes vérifiées, et ces paroles ne se rencontrent dans aucune. D'autres ont fait le même travail; ils ont obtenu le même résultat. Ce résultat fut souvent opposé à ceux qui prétendaient avoir lu les paroles incriminées. On les défiait d'apporter la preuve de leur assertion; tous répondirent que le passage se trouvait dans la première édition. Elle est sous nos yeux; composée en 1810, elle parut en 1814; mais, par malheur pour la véracité des feuilles libérales, elle s'arrête à la mort de Louis XVI. C'est dire assez qu'il ne peut y être question du *marquis de Buonaparte*, alors jeune et complètement ignoré. Cela est démontré comme une vérité mathématique; cela n'a pourtant été jamais reconnu par les adversaires de la Société de Jésus. La plaisanterie leur paraissait de bonne guerre; ils ont continué à la propager. Du pamphlet elle s'est élevée à la tribune de la Chambre des pairs. M. Passy la ramassa un jour dans la boue pour en faire un texte d'accusation. Le Père Loriquet allait mourir : il ne voulut pas d'abord laisser la Société de Jésus sous le coup de cette ridicule imputation; le 9 mai 1844 il écrivit à M. Passy.

Saint-Acheul, comme la Congrégation, servit de cri de guerre au parti. C'était le plus brillant collège d'Europe, on en fit un séjour où l'ignorance et l'hypocrisie furent le point de départ offert à la jeunesse. Les hommes les plus éminents de l'époque y faisaient élever leurs enfants, de grands orateurs, d'illustres écrivains, des chefs de l'Eglise, tels que le vicomte de Bonald, le comte de Sèze¹, premier président de la Cour de cassation,

Quand la lettre dont nous citons quelques fragments eut été rédigée, on la lui fit sacrifier à un sentiment d'humilité; il l'ensevelit dans ses papiers. Le Père Loricquet n'est plus: nous croyons devoir publier un passage de la réponse qu'il adresse à ce membre de la Chambre des pairs.

« Monsieur, c'est l'auteur d'une *Histoire de France* attaquée par vous devant la Chambre des pairs qui prend enfin la liberté de vous écrire. Le 29 avril dernier, vous m'avez appris, et à bien d'autres encore, que, dans cet ouvrage j'avais donné à Napoléon les titres de marquis de Buonaparte et de lieutenant-général des armées de Louis XVIII; non content de le dire, vous l'avez soutenu devant la noble Chambre; vous n'avez pas reculé même en présence de toutes les éditions réunies, lesquelles vous donnaient, pardonnez-moi l'expression, le démenti le plus formel.

» Je dois à la vérité, combattue par vous avec tant de persistance, d'en appeler au tribunal de votre conscience et de réclamer personnellement contre une assertion mensongère, que, du reste (car je crois à votre bonne foi), vous n'avez pu reproduire que trompé vous-même par des oui-dire, par des rapports dénués de tout fondement.

» Sans doute, il peut se trouver un faussaire capable de faire ce qu'on appelle un carton, de mettre telle sottise qu'il voudra sur un feuillet détaché, et de substituer, dans quelques exemplaires, le faux texte au texte véritable de l'auteur.

» Supposez donc que le feuillet postiche existe, et qu'il vous tombe sous la main, et que vous puissiez le présenter à la Chambre des pairs... Mais les cent mille exemplaires, tirés et répandus de toutes parts depuis 1814, sont encore là pour protester contre l'imposture; mais l'ouvrage stéréotypé existe, toujours le même depuis près de trente ans, chez l'imprimeur, et son immuable existence est une réclamation perpétuelle, irrécusable; mais le feuillet, ou peut être la feuille entière clandestinement substituée à la véritable, si toutefois elle existe, examinée de près par des connaisseurs, donnera toujours, par la différence même du caractère et du papier, de quoi confondre le coupable et le ridicule auteur de cet odieux guet-apens. Enfin, il y a aujourd'hui, soit à Paris, soit à Lyon et dans toute la France, tant d'établissements, tant de maîtres et de maîtresses, tant de milliers d'élèves qui, depuis 1814, ont eu, ont même encore cet ouvrage entre leurs mains! Veuillez les interroger en tel nombre qu'il vous plaira; pour abrégér les recherches, indiquez-leur seulement le chiffre de la page maudite; faites-vous même aider, dans cet important travail, par M. Portalis, qui a été pour vous une autorité: vous me direz ensuite, ou plutôt encore à la Chambre des pairs, devant laquelle vous vous êtes fait mon dénonciateur, combien vous aurez trouvé de personnes qui aient lu, dans mon *Histoire de France*, la sottise phrase du marquis de Buonaparte, lieutenant-général des armées de Louis XVIII. »

¹ M. de Sèze, défenseur de Louis XVI devant la Convention, fut accueilli à Saint-Acheul par les maîtres et par les disciples avec toute sorte de respects. L'hymne

O Richard ! ô mon roi !
L'univers l'abandonne !
Sur la terre il n'est donc que moi
Qui s'intéresse à ta personne ;

Frayssinous, de Bombelles, de Quélen, de Rohan et plusieurs autres dignitaires du Clergé ou de la science, venaient rendre hommage à cet établissement. Au mois d'août 1825, dans la chaleur des attaques dont le Libéralisme poursuivait la Compagnie de Jésus, Saint-Acheul reçut une autre visite. M. Dupin, l'un des coryphées du parti, y arriva, et fit demander à saluer les maîtres pour qui Charles Ledru, son jeune introducteur, professait une affectueuse estime. M. Dupin fut accueilli par le Père Loriquet avec cette courtoisie des anciens jours qui, en présence d'un adversaire, sait laisser à la porte les hostilités de la veille et du lendemain. De son œil investigateur, l'avocat constitutionnel parcourut la maison, il embrassa l'ensemble des études; il s'honora en honorant cette maison où tout rappelait les souvenirs des Poërie, des Jouvençy et des Tournemine. Le jour suivant M. Dupin revint encore; il fut accueilli avec les mêmes égards, il rencontra partout la même affabilité. Les jeunes royalistes s'élevant sous l'aile des Jésuites eurent l'art de glisser dans leurs travaux du jour un éloge plein de délicatesse qui émut vivement M. Dupin. Alors, prenant la parole, il s'écria : « Je vois, Messieurs, que Saint-Acheul est justement célèbre; l'éducation qu'il vous donne ne peut avoir que d'heureux succès. N'est-elle pas fondée sur la vérité, c'est-à-dire sur la Religion, hors de laquelle il n'y a point de salut, parce qu'elle seule est la vérité? Oui, comme une autre Cornélie, cette maison pourra se glorifier de tels enfants, elle pourra les montrer avec une égale confiance à ses amis et à ses ennemis. Pour ce qui est de moi, Messieurs, je vous remercie sincèrement de la douce satisfaction que vous m'avez procurée. »

L'avocat du Libéralisme et les Jésuites s'étaient connus et appréciés. Ils s'estimaient, ils échangeaient leurs ouvrages¹ avec des témoignages réciproques d'amitié; une correspondance sui-

salua son entrée. Ce chant émut vivement le vénérable magistrat, et, en présence de tous les élèves, il rappela qu'il devait son éducation aux Jésuites. « Ah ! monsieur le comte, reprit le Père Loriquet, il faut convenir que vous avez bien mal profité de nos leçons. — Comment cela? dit M. de Seze tout étonné. C'est, ajouta le Père, que les Jésuites, ainsi que chacun le sait, ont dû vous enseigner comme aux autres à tuer les rois, et que tout au contraire vous les avez défendus au péril de votre vie. »

¹ Le premier opuscule que M. Dupin adressa aux Jésuites est intitulé : *Des Magistrats d'autrefois, des Magistrats de la Révolution, des Avocats à venir*. On y lit en dédicace manuscrite de la main de l'auteur : « Offert à messieurs de Saint-Acheul comme une marque de mon respect et de mon estime. DUPIN. »

vie s'était établie entre lui et les Pères. Le 2 juin 1826, il fit trêve à ses éloquents occupations pour venir se reposer auprès de ces Jésuites que la presse attaquait avec une véhémence inouïe. Le 2 juin était le jour de la fête du Sacré-Cœur. M. Dupin y assista. Au moment où la procession déroulait ses nombreux anneaux d'écoliers chantant les louanges de Dieu, le Père Loriquet s'approche du célèbre légiste; il l'invite à prendre l'un des cordons du dais. M. Dupin s'excuse en disant : « Mais je n'en suis pas digne. » Avec une spirituelle malice, le Jésuite reprend : « Personne, en effet, n'en est digne sur la terre. » Forcé dans les derniers retranchements de sa modestie intéressée, M. Dupin accepte l'honneur qui lui est déféré, et, la joie au front, il traverse les verdoyantes allées et les chemins jonchés de fleurs que le Saint-Sacrement dut parcourir. M. Dupin s'éloigna le 3, mais le spectacle qu'il avait eu sous les yeux était encore présent à son cœur. Au moment de quitter Amiens, il écrivit au Père Loriquet pour lui témoigner sa reconnaissance. « J'emporte avec moi, lui mandait-il dans ce billet, le souvenir des plus douces émotions que j'aie éprouvées de ma vie. »

Ces émotions trouvèrent à Paris un violent correctif. M. Dupin a le courage de la vérité jusqu'au moment du danger. Ce moment arrivé, il recule, parce que, avant tout, il a besoin d'éloges. Le 17 juillet de la même année, quelques jours après la procession de Saint-Acheul, le Père Loriquet, écrivant à sa famille, disait : « Toute la France retentit de la visite que M. Dupin nous a faite. Les plaisanteries ont plu sur lui de toutes les plumes libérales, je ne sais s'il aura le courage de revenir. »

M. Dupin ne revint pas, et Loriquet, dans les annales inédites du petit Séminaire de Saint-Acheul, en donne les véritables motifs : « Il avait, dit-il, en racontant l'odyssée du Démosthènes libéral, l'ambition de parvenir à être député, et à cette époque il ne pouvait l'être que par l'appui d'une faction. Or, les journaux de cette faction, ayant vu ce qu'il venait de faire à Saint-Acheul, s'élevèrent tous à la fois contre lui, le traitèrent de transfuge, de dévot, de cagot, de Jésuite. En même temps, les pamphlets en vers, en prose, les traits malins, les épigrammes, les sarcasmes tombèrent sur lui de toutes parts. Au lieu de les braver et de

soutenir hardiment ses premières démarches, il eut la faiblesse de chercher à s'excuser. Cette triste apologie ne désarma pas sitôt le parti ; il ne cessa de poursuivre M. Dupin que quand celui-ci lui eut donné un gage certain de repentir par sa signature qu'il apposa à la trop fameuse *Dénonciation* de Montlosier contre le parti-prêtre, c'est-à-dire contre la Religion catholique. De ce moment aussi, nous rompîmes toute correspondance avec lui. »

L'homme qui, par la nature même de son talent agressif, pouvait si aisément se passer de cette gloire futile que les journaux prodiguent le matin, et qui le soir est oubliée par le lecteur assidu, n'avait pas osé résister à la guerre de sarcasmes dont il se voyait la victime. M. Dupin reculait devant les railleries de ses amis ; il craignait d'affronter leur artillerie de jeux de mots et de méchancetés. Il courba la tête sous le joug ; il fit de l'hypocrisie légale et de la cruauté parlementaire. Il ne lui était pas permis d'estimer tout haut les vertus que, dans le fond de son cœur, il regardait comme parfaitement honorables ; il se le tint pour dit, et se transforma en adversaire de la Compagnie. Pendant ce temps, les Jésuites, qui se vouaient aux outrages, ne se plaignirent point des inculpations dont on les chargeait. Pour être plus populaires que Benjamin Constant et La Fayette, ils n'avaient qu'à abjurer leur principe de Foi ou qu'à marcher sous la bannière du Libéralisme. Le 5 octobre 1826, au plus fort de la mêlée, le Père Godinot, Provincial, trace aux enfants de saint Ignace leur règle de conduite : « Vous connaissez, leur écrit-il, les circonstances actuelles, et combien il importe que nous ne méritions pas de reproches de la part de Dieu et que nous n'en méritions pas non plus de la part des hommes. Pressé par ces motifs et par beaucoup d'autres, je recommande plus fortement que jamais que tous prêtres, régents, surveillants, frères, s'efforcent sérieusement d'être à Dieu pleinement ; qu'ils pratiquent les solides vertus d'obéissance, de charité, d'humilité, de pureté d'intention, de gravité et de modestie religieuse. Que tous, dans les œuvres de zèle, dans les prédications, les instructions, le catéchisme, les rapports avec qui que ce soit, les conversations, gardent les règles de la prudence et de la discrétion et tout ce que recommande l'esprit religieux. »

Ces instructions secrètes donnent la mesure des Jésuites. Ils crurent qu'il valait mieux se laisser emporter par l'orage que de trahir une apparence de devoir. Ils restèrent donc en butte aux traits de leurs ennemis. Saint-Acheul était, comme la Congrégation, un lieu désigné aux vengeances et aux accusations. Le nom de Loriquet, ainsi que celui de Ronsin, fut un talisman qui fit tomber devant lui les portes les mieux gardées des Tuileries et des Ministères. Loriquet devint le canal de toutes les faveurs ; et, au moment où la France constitutionnelle le proclamait l'arbitre suprême des affaires, le pauvre Jésuite écrivait à son frère le 5 novembre 1827 : « Ce serait vous tromper que de vous promettre ma recommandation auprès de M. de Rainneville. Les choses ne se font pas chez lui par recommandation, à moins que ce ne soit celle du mérite qui commande la préférence, le mérite supérieur. Mes recommandations, quand il m'arrive d'en faire, ce qui est fort rare, se bornent à l'indiquer. M. Alphonse de Rainneville a été mon écolier en rhétorique, et a fini ses études ici : il n'est pas étonnant que je sois lié avec lui. » Loriquet refuse même à un frère son intervention, il la refuse en termes positifs ; et, abandonnant la terre pour s'élever à de plus hautes considérations, il ajoute : « Puisque nous en sommes sur les confidences, je vous rappellerai qu'il y a aujourd'hui quatorze ans que notre père est inhumé, que cela nous vieillit fort, que notre tour approche, et qu'il serait, selon moi, bien triste d'être surpris, surtout après une longue vie durant laquelle on a eu tout le temps de se préparer. »

A Paris et dans le monde, on ne voyait pas les disciples de l'Institut dans la réalité. Comme l'historien, on ne les suivait pas jusque dans leurs relations les plus intimes ; on se contentait de les juger sur le portrait que la passion en traça. On les improvisait intrigants et ambitieux, afin d'entretenir dans les masses la sourde irritation qu'on espérait un jour faire éclater contre la monarchie. Ainsi que la Congrégation, Saint-Acheul fut mis à l'index de la presse libérale ; les autres maisons ou petits Séminaires de l'Ordre subirent le même ostracisme. La presse, la tribune et le barreau découvrirent partout des Jésuites. *Le Constitutionnel*, dans ses rêves, les entrevit riches à millions ;

il annonça que toutes les grandes terres à vendre étaient leur proie¹. Il les surveilla avec autant d'exactitude sur tous les points du globe. Il se fit l'interprète des douleurs paternelles ; il força l'Europe à s'attendrir sur les cruautés dont les enfants élevés par les Jésuites lui semblaient être les malheureuses victimes². Il annonça même en frémissant que l'Inquisition, telle que Philippe II d'Espagne la concevait, allait être établie en France, et que les Pères de la Compagnie seraient les Torquemada des premiers auto-da-fé.

Ce système d'imposture était si bien passé en habitude, que Capefigue lui-même s'est cru obligé de flétrir une pareille tactique. « *Le Constitutionnel*, dit-il³, s'élevait contre l'envahissement du parti-prêtre ou administratif : aussi sa popularité s'accroissait-elle d'une manière immense. Le défaut de cette politique, défaut inhérent à la mission qu'elle s'est donnée, était d'adopter un peu légèrement les plaintes que la passion et les petites haines locales pouvaient inspirer. Les unes se trouvaient fausses, les autres dénaturées ; mais les démentis, qui n'arrivaient pas par *le Constitutionnel* à ses abonnés, n'altéraient en rien le système de plaintes et de griefs qu'il avait adopté contre le gouvernement. »

Un canemi plus redoutable pour les Jésuites s'élançait alors

¹ Au mois d'avril 1825 *le Constitutionnel* raconta que les Pères viennent d'acheter au prix de onze cent mille francs l'ancienne abbaye du mont Saint-Martin, près de Saint-Quentin, et le rédacteur de cette feuille s'écrie dans sa vertueuse indignation : « Où les Jésuites prennent-ils tant de millions ? ils faisaient donc le commerce ? ils voulaient créer une nouvelle succursale de Saint-Acheul ! »

Peu de jours après, le notaire chargé de la vente de l'immeuble écrivit au *Constitutionnel* que l'abbaye de Saint-Martin n'était pas encore vendue.

Une autre fois, dans son numéro du 13 août 1819, le même journal affirme que les Jésuites ont établi leur quartier-général au village d'École, à une lieue de Besançon, qu'ils y font construire un véritable palais qui a déjà coûté 400,000 francs, et que de là ils travaillent à diriger les élections. Or, il n'existait dans ce temps-là aucun Jésuite en Franche-Comté, ni même dans l'est de la France.

² Les 22 et 23 janvier 1826, *le Constitutionnel* raconte l'histoire d'un infortuné jeune homme que les Jésuites de Brig en Valais ont jeté dans un cachot, qui s'échappa, erra pendant un mois entier, et fut enfin rencontré couvert de haillons et dans le plus affreux dénûment. Afin que rien ne manque au récit, *le Constitutionnel*, contre son habitude, s'est le malheur de nommer ce jeune homme. Il annonce que c'est le fils de M. Courvoisier, procureur-général à Lyon. M. Courvoisier dément toute cette fable, et dans sa lettre il dit au journal « que son correspondant de Genève mérite bien peu de confiance, et que les Jésuites de Brig se donnent avec beaucoup de bonté et beaucoup de soin à l'éducation des élèves qu'on leur confie. »

³ *Histoire de la Restauration par un homme d'Etat*, t. vi, p. 180 (Paris, 1832).

dans la mêlée. *Le Constitutionnel* et *le Courrier* venaient, par un jugement solennel, de rencontrer des complices dans la Cour royale de Paris. Les magistrats de 1825 n'avaient vu qu'un excès de zèle gallican au fond de ces attaques. Ils prétendaient que l'introduction des Jésuites en France et l'attitude ultramontaine d'une partie du Clergé les avaient suffisamment provoqués. Par un aveuglement que la Foi des peuples déplorera longtemps, ils ne rendaient pas un arrêt contre l'esprit révolutionnaire, mais un service à l'incrédulité. Sans le vouloir peut-être, ils accordaient un droit d'impunité et d'audace aux écrivains qui, par ambition ou par fanatisme, se faisaient les irréconciliables ennemis de l'ordre légal et de la Religion. Ce funeste arrêt des 3 et 5 décembre 1825 devait enfanter de nouveaux assaillants : le comte de Montlosier parut. C'était un vieil athlète de la monarchie, un homme dont les idées féodalement rétrogrades faisaient pâlir de frayeur les Libéraux de 1826, un écrivain qui, dix années auparavant, leur avait dit : « Les atrocités de la Révolution ne sont pas dans le cœur humain, elles sont dans le cœur de vos doctrines ¹. » Mais le comte de Montlosier avait des rancunes jansénistes à satisfaire ; il mit au service de l'impiété constitutionnelle son nom, ses vertus privées, son austère figure, son besoin de faire du bruit et ses impétueuses colères contre les empiétements du parti-prêtre. Il fut enrôlé avec des acclamations sans fin ; on le reçut comme un libérateur dans ce camp où tout lui avait été hostile jusqu'à ce jour. Un besoin commun réunissait encore sous le même drapeau les bâtards de Voltaire et les parodistes de Port-Royal. Cette alliance engendra une catastrophe. On oublia les griefs passés pour se prodiguer l'encens ; on se donna des airs de dévouement patriotique et de martyre ; puis on marcha à l'assaut de la Congrégation et de l'Eglise, sous le commandement de la nouvelle recrue. *Le Mémoire à consulter sur un système religieux tendant à renverser la Religion, la Société et le Trône*, fut publié ; il devint l'évangile de tous les écrivains, de tous les avocats, de tous les banquiers, de tous les conspirateurs prêtant à la révolution leur plume, leur faconde, leur argent ou leur liberté.

¹ *De la Monarchie en 1816*, par le comte de Montlosier.

En face du gouvernement qui a pour lui la force et le droit, mais qui tremble sous les attaques, la Révolution organise un vaste système de propagande. Elle compte en France, en Italie, en Allemagne, en Russie et dans la Péninsule, une multitude de Sociétés secrètes, d'où, à des temps donnés, elle tire ses Sand et ses Louvel, ses quatre sergents de La Rochelle et ses Troubetskoi, ses Pestel et ses Alibaud. Par l'éducation et par la chaire, les enfants de saint Ignace sont un obstacle à ses vœux : sous prétexte d'abattre l'esprit jésuitique au pied du trône légitime, elle dénonce la Congrégation. Montlosier en démontre l'illégalité et les tendances ultramontaines. Le *Mémoire à consulter* était un coup de parti; le Libéralisme en fit une œuvre de génie et de vertu. Le comte de Montlosier fut son héros, et avec Martial Marcet de la Roche-Arnaud il partagea la couronne civique dont chaque semaine l'opposition tenait les fleurons suspendus sur la tête de ses mercenaires ou de ses dupes.

Le premier pamphlet du vétéran de l'Assemblée nationale produisit, sur les esprits irréfléchis, un effet électrique. Montlosier paraissait convaincu, il l'était en réalité. Cet homme, aux allures si despotiquement aristocratiques, se laissait enivrer par les louanges de l'opposition bourgeoise, dont il détestait les tendances. On lui avait fait peur des Jésuites : il proclamait ses appréhensions avec sincérité, et il disait à la première page de son œuvre¹ : « Un vaste système, tranchons le mot, une vaste conspiration contre la Religion, contre le roi, contre la société, s'est élevée; je l'ai suivie dans ses progrès; je la vois au moment de nous couvrir de ruines. » Le comte de Montlosier croyait la France traînée par les Jésuites et par le Clergé gallican au bord de l'abîme ultramontain : il adjurait le roi et le gouvernement de sauver le pays. Le roi et le gouvernement savaient à quoi s'en tenir sur ce péril chimérique : ils restaient sourds aux gémissements de l'opposition; Montlosier porta ses doléances aux Chambres législatives et aux Cours judiciaires.

Le Libéralisme avait gagné une première bataille; afin de donner à cette victoire l'importance désirée, il associa aux disciples

¹ *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la Religion, la Société et le Trône*, par M. le comte de Montlosier.

de saint Ignace tout le Clergé français. On fut Jésuite par cela seul qu'on était Prêtre, Catholique ou Royaliste. La Congrégation et Saint-Acheul avaient fourni leur temps, la matière était épuisée; Montrouge raviva l'attention publique. Ce Noviciat devint la source des hypothèses les plus extravagantes. C'était une maison de simple apparence, sans luxe au dehors, sans luxe au dedans, et où, à la porte de Paris, tout respirait le calme intérieur.

Pour l'homme qui connaît la vie des Jésuites et les lois réglant l'existence des Novices, il y a quelque chose de moralement impossible dans toutes les fables auxquelles cet établissement servit de prétexte. Montrouge fut en quelques mois le suprême arbitre de la France : il dicta des lois aux ministres, il régenta les princes, il dirigea la police, il décida souverainement de la guerre et de la paix. Avant que cette réputation européenne lui fût acquise, Montrouge s'était vu le théâtre d'un crime né au souffle des calomnies constitutionnelles. Ce crime fit couler le sang d'un Jésuite, et les journaux le passèrent sous silence. En 1823, lorsque le Père Debrosse faillit périr sous le fer d'un ouvrier dont des impostures quotidiennes avaient exalté l'imagination, Paul-Louis Courier s'écriait dans son *Livret*¹ : « Paul-Louis, prends garde, les cagots te feront assassiner ! » Le vigneron pamphlétaire est mort assassiné, et la justice sait si c'est de la main des cagots que partit le coup de fusil dont il fut atteint. Mais, tandis que Courier se livrait aux accès de sa verve hargneuse, un Jésuite tombait réellement victime d'un fanatique. C'était le Père Debrosse, supérieur du petit Séminaire de Bordeaux. Voici en quels termes il raconte lui-même cet attentat. Il écrit au mois de mai 1823 à l'un de ses amis.

« Depuis quelque temps, les Ecclésiastiques avaient été insultés plus souvent qu'auparavant, surtout dans les faubourgs et aux environs de Paris. Les insultes étaient accompagnées ordinairement de menaces. Le Seigneur me fit aussi la grâce d'avoir part à leur tribulation. Le jeudi 3 avril, je revenais de Paris à

¹ On lit dans les *Œuvres de Courier, livret de Paul-Louis*, p. 225 :
« Ce matin, me promenant dans le Palais-Royal, M. H....rd passe et me dit : Prends garde, Paul-Louis, prends garde, les cagots te feront assassiner. — Quelle garde veux-tu, lui dis-je, que je prenne ? ils ont fait tuer des rois, ils ont manqué Frère Paul, l'autre Paul à Venise, Fra-Paolo Sorpi, mais il l'échappa belle ! »

Montrouge; il était deux heures après midi; j'avais passé la barrière d'Enfer, et me trouvais vers le milieu du faubourg le long des maisons, sur la route d'Orléans. Tout dans le quartier était tranquille: tout-à-coup je me sens frappé à l'épaule gauche d'un si rude coup, que je crus qu'on m'avait lancé un pavé. Je me retourne à l'instant, et je vois à ma poursuite un homme qui avait les bras levés pour me frapper une seconde fois; il était armé d'un croissant de jardinier, dont le manche me parut avoir six à huit pieds: je fais un mouvement pour éviter le coup de l'instrument que je voyais au-dessus de ma tête, et je tombe sur la boutique d'une revendeuse de fruits, d'où je roulai sur le pavé: je ne pus donc éviter le coup qui me menaçait, et je le reçus à l'épaule droite. Malgré ces deux coups et ma chute, j'eus assez de force pour me relever tout de suite et m'éloigner de quelques pas. Je me retournai alors une seconde fois, pour voir si cet homme continuait à me poursuivre, et je vis deux ou trois femmes qui se mettaient devant lui pour l'arrêter. Dans ce moment, ma première pensée fut de me rapprocher de cet homme, pour lui adresser des paroles de paix et d'édification; cependant, dans la crainte de commettre une imprudence et de m'exposer témérairement, je pris le parti de continuer ma route; je me contentai de lui dire que je lui pardonnais de bon cœur.

» Etant arrivé à la maison, on visita les parties de mon corps qui avaient été atteintes par les coups qu'on m'avait portés. On trouva que ma soutane était coupée à l'épaule gauche, mais qu'elle était beaucoup plus à l'épaule droite, où l'instrument avait percé non-seulement la soutane, mais encore tous les vêtements de dessous, et ce qui est à remarquer, le collet en carton de mon manteau long. Le fer avait pénétré jusqu'à la peau, et fait une blessure d'un pouce environ de long sur quelques lignes seulement de profondeur. Il est évident que c'est le collet de mon manteau qui m'a préservé d'un coup plus dangereux et peut-être même mortel.

» Je désirais bien sincèrement que ce crime non-seulement ne fût pas puni, mais encore qu'il demeurât secret et qu'il fût, s'il était possible, entièrement enseveli dans l'oubli. Mais il était difficile qu'un fait de cette nature pût demeurer caché; d'ail-

leurs, le Seigneur ne voulait pas laisser impuni un attentat commis sur la personne d'un de ses ministres, et on verra bientôt comme il exerça sa justice contre le coupable. En effet, le lendemain, vers midi, le commissaire de police du quartier de l'Observatoire se rendit auprès de moi, et m'enjoignit de lui faire ma déclaration. Je lui témoignai d'abord la peine que j'éprouvais à céder à sa demande; mais comme il observa que je ne pouvais m'en dispenser, j'y consentis, et j'obtins de lui qu'il insérerait dans son procès-verbal : 1° que je ne faisais ma déposition que pour obéir à l'autorité; 2° qu'aucune poursuite ne serait faite en mon nom; 3° enfin, que je pardonnais de bon cœur à cet homme.

» Ce fut le commissaire de police qui me raconta de quelle manière la chose était parvenue à sa connaissance. Il me dit donc que cet homme n'était rentré chez lui que le lendemain vers les quatre heures du matin; que s'étant jeté sur son lit, il poussa des cris de douleur, et que les personnes de la maison étant accourues au bruit qu'il faisait entendre, il leur dit qu'on avait voulu l'assassiner; elles virent en effet couler le sang de plusieurs blessures qu'il avait à la poitrine. Le commissaire du quartier, étant averti, se rendit chez cet homme qui lui fit la même déclaration; mais on s'aperçut bientôt qu'il ne s'agissait pas d'un assassinat qu'on eût tenté de commettre sur sa personne, puisque la partie des vêtements qui répondait aux plaies n'était pas percée: il ne fut donc pas difficile de le convaincre que c'était lui-même qui avait fait des tentatives pour se donner la mort. C'était sans doute la crainte de tomber entre les mains de la justice qui l'avait porté à ce nouveau crime. Il avait fait confiance à l'un de ses enfants de l'attentat qu'il avait commis la veille¹, et celui-ci en fit l'aveu au commissaire. Un chirurgien fut appelé; il déclara que les plaies ne lui paraissaient pas mortelles; mais il s'était trompé. Le Seigneur avait déjà, pour ainsi dire, évoqué cette cause à son tribunal redoutable.

» Après avoir montré les soins que la Providence prend de

¹ Il fut avéré dans le temps que l'assassin du Père Debrosse se trouvait à une table de cabaret, devant avec d'autres ouvriers de la guerre d'Espagne, dont on prétendait que les disciples de l'Institut étaient les moteurs. Au moment où le Père Debrosse passa dans la rue, un des hôtes de l'estaminet s'écria: « Tiens, en voilà un de ces calotins! » Le meurtrier à ces mots saisit son arme et se précipita sur le Jésuite.

ceux qui sont consacrés à son service en ordonnant, selon sa promesse, à ses Anges de détourner les coups mortels qui allaient m'être portés, il voulut donner ensuite un exemple terrible de sa justice contre les persécuteurs de ses Ministres. Il n'eut besoin pour cela que de livrer le coupable aux remords de sa conscience. Il fut donc à la fois son accusateur, son juge et son propre bourreau; il ne survécut qu'environ vingt-quatre heures aux coups qu'il s'était portés. Heureux s'il a su profiter de ces moments précieux que Dieu lui a laissés dans sa miséricorde! On m'avait caché sa mort pendant plusieurs jours, et je n'en fus instruit qu'au moment où je me disposais à aller le voir pour l'aider à rentrer en lui-même. Voici quelle avait été l'occasion de son premier crime: il était dans un cabaret avec plusieurs autres ouvriers. Lorsqu'ils me virent passer, ils se dirent l'un à l'autre: *Voici un Missionnaire; il faut s'en défaire, etc.* C'est d'après le défi qui lui en fut fait que ce malheureux se mit à me poursuivre. Il était âgé de soixante-cinq ans, et avait passé pour honnête homme jusqu'ici. »

C'est avec ces miséricordieuses paroles qu'un Jésuite s'entretient de l'homme qui menaça ses jours. Cet attentat aurait dû éloigner le souvenir de Montrouge des discussions, que la presse alimentait de même qu'un incendiaire alimente le feu qui consume la demeure de son ennemi. Il n'en fut pas ainsi. On prit le Noviciat à partie, comme on prenait chaque maison séparément. L'audace croissait avec le succès. On avait graduellement habitué le peuple qui se prétend le plus spirituel de la terre à une nourriture de mensonges. On abusa de cette crédulité sans exemple, et on monta jusqu'au sublime de l'absurde. Les Jésuites disposaient des grands pouvoirs de l'Etat, et cette impérieuse Société n'avait jamais osé forcer ses esclaves à reconnaître l'existence légale de l'Institut. Ils vivaient subrepticement, presque de racroc, quand un mot de leur bouche pouvait briser le trône et mutiler la Constitution. Personne ne fit cette remarque; elle était si naturelle que chacun l'oublia.

Montrouge fut représenté comme un château-fort, une place de guerre environnée de fossés, flanquée de bastions et hérissée d'artillerie. Les oreilles du *Constitutionnel* y entendirent l'exer-

rice à feu et au canon, que les innombrables Jésuites renfermés dans ses caves faisaient chaque nuit. Le Général de la Compagnie y résidait avec sa cour. Des souterrains communiquaient de Montrouge aux Tuileries. L'on y entassait à pleins coffres l'or et l'argent de la France. L'on y érigeait la corruption en principe ; l'on y fabriquait des armes pour les Turcs en guerre avec les Hellènes ; l'on y faisait comparaître à la barre les ministres et les députés fidèles, qu'on censurait ou qu'on récompensait ; l'on y destituait sans merci les fonctionnaires dont la Foi était chancelante. C'est là que s'élaboraient les lois de l'indemnité, de la réduction des rentes, du sacrilège, du droit d'ainesse, de la presse et des communautés religieuses ; là, qu'on asservissait le Clergé, et que, par des intrigues habilement ourdies, on semait la division parmi les Evêques, afin de les régenter tous ¹ ; là qu'on forçait les nouveaux chevaliers des Ordres du roi à venir attacher à leur cordon bleu le scapulaire imposé par les Jésuites ; là qu'on prêchait la morale relâchée ; là qu'on enseignait publiquement le régicide. Devant ces inculpations, les Conventionnels de 1793 et les héritiers de la Révolution se sentaient saisis au cœur d'une tendre pitié pour les rois. Montrouge était un mot cabalistique qui frappait d'épouvante les démagogues les plus farouches. Ils gravaient le plan fantastique de cette citadelle sur les tabatières et dans les bonbonnières ; ils surexcitaient les colères et la terreur jusqu'à la démence. Cette démence eut quelque chose de si réel, que le Père Gury, supérieur du Noviciat, reçut un cartel où un insensé lui proposait de se battre à mort avec lui à l'épée ou au pistolet.

¹ Nous étudions la Compagnie de Jésus sur pièces officielles, et nous n'y découvrons aucun vestige de ces intrigues. Cependant une lettre du Père Fortis, Général de l'Orure, semblerait faire allusion à des faits de cette nature. Le 17 janvier 1824, il écrit au Père Godinot, en lui apprenant sa nomination de Provincial : « On se plaint à moi de ce que plusieurs des pères à Paris se répandent trop au dehors et se mêlent d'affaires qui ne nous regardent pas. On a même dit que l'archevêque de Paris n'était pas content de nous, parce qu'il s'imagina que la Compagnie favorise et soutient les prétentions du Grand-Aumônier contre les siennes. S'il en est ainsi, c'est un très-mauvais service que ces Pères rendent à l'Institut. Il est du devoir de Votre Révérence de préparer et d'appliquer sur-le-champ un remède ferme et efficace à un si grand mal. » Avec une lettre du Père Richardot engageant le Père de Mac-Carthy à ne pas s'occuper des affaires ecclésiastiques du diocèse de Strasbourg, c'est la seule trace que nous puissions trouver de ce réseau de manœuvres qui enveloppait, disait-on, toute l'Eglise de France ; encore cette trace est-elle plutôt un avertissement, ou une précaution, qu'une réalité.

Sous le feu roulant de ces exagérations, Montrouge acquit une célébrité qui remplit le monde entier. Les étrangers accouraient pour voir ce lieu fameux. Après l'avoir parcouru, ils restaient stupéfaits de l'impudence des feuilles libérales, plus stupéfaits encore de la simplicité de leurs dupes. Mais cet étonnement n'allait pas au-delà d'un cercle particulier : la renommée de Montrouge n'y perdait donc rien. Des écrits de toute nature, suppliques de recommandation, lettres de menaces ¹, affluaient à cette maison. Ses habitants restaient en dehors des bruits du monde, ne sachant peut-être pas ou déplorant dans la sérénité de leur conscience les misérables outrages qu'on jetait à la tête du peuple français. Lainé, Montlosier, Portalis, Dupin poursuivaient dans l'Institut de Loyola une pensée hostile à leur ardeur janséniste ou à leur ambition parlementaire. Il se présenta sous leur drapeau des alliés dont ils durent souvent rougir en secret, mais qu'en public il fallut subir avec reconnaissance.

L'un de ces auxiliaires se nommait Martial Marcet de La Roche-Arnaud. Il avait passé quelques années à Montrouge, vivant de la vie de Jésuite et se disposant à le devenir. Il renonça à cette carrière, et, lancé dans le tourbillon de Paris, il s'imagina qu'il n'avait qu'à calomnier ses anciens maîtres pour se placer au niveau des gloires constitutionnelles. Nous ne savons quel honteux traité intervint entre ce jeune homme et les chefs du parti. L'histoire, par bonheur, n'est pas condamnée à fouiller dans cette fange ; mais tout-à-coup apparut un ouvrage sous ce titre : *Les Jésuites modernes, pour faire suite au Mémoire de M. le comte de Montlosier.*

¹ Nous croyons devoir ne citer qu'une seule de ces lettres. Son contenu fera juger des autres. Elle est datée et limbrée de Limoges. On y lit :

« Tremblez, satellites de Loyola, votre dernière heure va sonner. Vile canaille, infâmes corrupteurs de la jeunesse, monstres de perfidie, tremblez. La France vous regarde comme l'ennemi du genre humain. Tartufes, scélérats, le colosse de votre puissance va s'écrouler, et il vous écrasera sous ses ruines. Race maudite, ennemis de la patrie, vous périrez chargés de vos crimes, votre nom sera en exécration à tous les peuples futurs... 40 mille défenseurs de nos libertés ont juré votre perte... encore quarante jours, et Montrouge n'est plus.

- » Geoffroy, ami de la Constitution ;
- » Houvillier, ami de la liberté ;
- » Mironbel, ami de l'égalité ;
- » Gardeau, ami de la République ;
- » Sournilly, ennemi des traitres. »

Martial Marceet franchissait du premier pas les bornes du possible ; et à cette génération de 1826, si fière de sa force d'esprit, si glorieuse de ses lumières, il infligeait le plus humiliant des opprobres intellectuels. Cet homme peignait les Jésuites vivants ; quelle que soit notre répugnance à citer de pareils écrits, il faut bien enfin donner satisfaction à la raison publique outragée. L'apostat de Montrouge, réchauffé dans le sein du Libéralisme, faisait ainsi le portrait du Père Gury.

« Sa volonté, un seul regard même peuvent mouvoir mille bras armés de poignards pour assassiner les princes et détruire les empires. Depuis dix ans les provinces se remplissent de ses esclaves redoutables, et tous les jours de plus terribles encore sortent de ses mains... Dans un appartement obscur de Montrouge, tous les huit jours, à l'entrée de la nuit, les Novices se rendent, à la suite du Père Gury, au pied des statues d'Ignace et de François-Xavier, pour entendre les mystères de la Société. Là chaque Novice est obligé de dénoncer toutes les fautes et les discours de ses confrères ; chaque Novice à genoux est obligé de déclarer ses goûts, ses penchants, ses défauts, son caractère et ses dispositions à l'égard de la Compagnie. Ils jurent tous d'immoler leur volonté propre, de n'épargner rien pour exterminer la race des méchants et d'abattre aux pieds de leur Père Ignace toutes les couronnes de l'univers. Ils vont, à la suite de leur Père-maître, fouler aux pieds les vanités du monde, représentées par un roi revêtu de ses ornements royaux, environnés de sceptres brisés, de couronnes fracassées et de débris de trônes. Tout autour on voit les nations du monde chargées de chaînes, figurées par trois animaux, le taureau, le lion et l'aigle, et par un génie sublime qui représente en particulier les nations de l'Europe.

» On remplit de haine pour le monde tous ces jeunes cœurs déjà pervertis par le barbare fanatisme. On dit même, et je ne l'écris qu'avec effroi, que le Vendredi-Saint, après la cérémonie de la Passion de Jésus-Christ, tous les Novices vont frapper d'un coup de poignard la statue de Ganganelli, qu'ils croient enchaîné par des liens de feu dans les enfers ; celles d'un roi de France et de son ministre Choiseul, et encore celles de Pombal et de son roi faible qui laissa opprimer la Société.

« Voulez-vous une idée de la puissance du Père Gury sur ces pauvres Novices ? lisez l'histoire du Vieux de la Montagne ; encore trouverez-vous peut-être que ce Vieux de la Montagne avait de la modération. A l'aspect du tyran de Montrouge, tout tremble ; il parle, et tout se tait. Son air prophétique, ses regards menaçants, ses paroles mystérieuses, son ton tranchant et impérieux exaltent les esprits de ses Novices, au point qu'ils tenteraient de réduire en cendres tout l'univers pour avoir le mérite d'une rare obéissance. »

Les Jésuites dédaignèrent de répondre à cet assemblage de monstruosité. Leurs élèves, les amis de la vérité et surtout de la dignité nationale protestèrent avec énergie. Les publicistes catholiques essayèrent de rappeler l'opposition au respect qu'elle se devait à elle-même. L'opposition avait le vent en poupe. Les princes s'effrayaient de ces clameurs, les ministres et les magistrats ne les réprimaient qu'en se laissant forcer la main. Les royalistes se divisaient comme toujours, car leur salut ne vient jamais d'eux. En face de cet assaut, sans trêve ni merci, qui sera un des phénomènes dont la postérité ne pourra jamais se rendre compte, une fraction d'hommes monarchiques dévouait les Jésuites à la dent des journaux. On sacrifiait l'Institut pour sauver le reste, comme si, dans la question, les Jésuites étaient autre chose que le nom de guerre offert aux ennemis de la royauté. Personne ne conçut ce soupçon. Charles X était devenu pour une heure l'objet des hommages intéressés du Libéralisme. Le Souverain avait reculé une fois, on espérait l'entraîner à d'autres concessions. On jeta quelques fleurs sur son passage dans le même moment qu'on exaltait jusqu'au délire l'opinion contre les Jésuites. Alors le *Constitutionnel* du 26 octobre 1826 osait dire de Martial Marcet, son correspondant, dont il vantait la véracité et le courage :

« Nous avons bien prévu que le livre de M. l'abbé de La Roche-Arnauld exciterait les fureurs de la faction qu'il a dévoilée. A la vérité, il arrache le masque d'une main vigoureuse : son indignation ressemble quelquefois à la colère ; un peu plus de modération aurait peut-être plus de force. Il semble en convenir lui-même dans la lettre qu'il nous adresse aujourd'hui ; mais la

manière dont il se justifie ajoute peut-être à l'importance de ses révélations. Au reste, quoi qu'on puisse penser de la forme de son livre, le fond n'en est pas moins extrêmement curieux, les faits qu'il rapporte, et qu'il défie ses adversaires de démentir, ne sont pas moins de nature à produire la plus profonde sensation¹. »

Après de pareilles turpitudes, il n'y avait plus qu'à arrêter la presse dans ses débordements ou qu'à mourir de honte sous ses coups. Les Bourbons et le ministère Villèle acceptèrent les fourches caudines qu'elle dressait devant eux. Le cabinet auquel le vicomte de Martignac prête son nom acquitta le legs que ses prédécesseurs lui avaient imposé.

Dans ce combat dont les esprits prévoyants ne se déguisaient pas les conséquences, les écrivains indépendants ne s'abandonnèrent pas au moment même où tout les abandonnait. Il y avait prostration de la force royale, épuisement chez les gouvernants. On craignait de froisser des préjugés dont la source était connue, on essayait d'attemoyer avec les difficultés que tant d'impéritie avaient créées; il se rencontra des hommes qui s'exposèrent intrépidement au choc. Dans ce duel suprême, ils jouaient plus que leur vie. De Bonald, Bellemare, Picot, Saint-Chamans, Laurentie, Martainville ne redoutèrent pas d'affronter les sarcasmes que le Libéralisme tenait en réserve. La *Gazette de France*

¹ Vingt années après, Martial Marcelet s'est repenti du crime contre le bon sens que le Libéralisme lui avait inspiré; et, le 27 avril 1845, il a publié spontanément une rétractation dans laquelle on trouve des aveux et des remords que l'histoire doit enregistrer: « Je déclare que je désavoue entièrement et de bonne foi tous les écrits que j'ai publiés contre les Jésuites en 1827, 1828, 1829, non point comme n'étant pas de moi, mais comme les fruits honteux d'une vengeance pleine d'imposture; et, comme tels, je les livre, ainsi que dès longtemps je les ai livrés, au blâme ou plutôt à l'oubli de tous.

» Je déclare sans détour, et c'est bien volontiers que je l'avoue pour ne pas laisser même quelques doutes à cet égard, que ce fut l'esprit de parti qui me mèla dans ce déchainement dont les Jésuites furent les victimes, me dicta les extravagantes horreurs que je débitai au public, et que ce fut à cette honteuse condition de multiplier les plus incroyables faussetés que je dus ce succès populaire d'un jour dont jouissaient alors ces déplorables productions.

» Je déclare le plus hautement possible, très-sincèrement honteux d'avoir été capable de le faire, que c'est avec aussi peu d'honnêteté que de vérité qu'à peine sorti de l'Ordre des Jésuites, où tous les soins de l'amitié m'avaient été prodigués, je les ai acablés d'injures de gâté de cœur, sans raison, sans respect, par des personnalités tellement indignes qu'en y pensant bien je ne comprends pas comment un peuple honnête a pu seulement les tolérer, et comment un gouvernement sage et fort ne les a pas sévèrement punies. »

elle-même monta sur la brèche; par une discussion où l'esprit rehaussait la logique elle défendit les Jésuites¹. Au milieu de cette guerre, dont, avec le caractère des ministres, les résultats

¹ La *Gazette de France*, qui dans ce temps-là voulait des Jésuites, publia, le 24 mai 1828, un article où se trouvent les fragments qu'on va lire :

« Enlu votre sentence est portée; vous ne voulez point de Jésuites. Expliquons-nous la-dessus : il peut y avoir premièrement des hommes dispersés dans le monde qui observent isolément la règle de saint Ignace. Est-ce à ceux-là que vous en voulez? S'il est ainsi, que faites-vous de la liberté civile et de la liberté de conscience? Il peut y avoir secondement des hommes qui aient fait société pour vivre ensemble dans une maison qui leur appartient, des hommes à qui la vie cénobitique conviendrait, et qui préfèrent peut-être la règle de saint Ignace à toutes les autres; des hommes à qui il plait de se vêtir du même habit, de prendre leurs repas à la même table, de faire abstinence aux mêmes jours, de se lever à la même heure pour faire à Dieu les mêmes prières. Est-ce à ceux-là que vous en voulez? S'il est ainsi, que reprenez-vous? la règle de vie? Qu'est-ce alors que la liberté civile? la règle des prières? Qu'est-ce alors que la liberté de conscience? Il peut y avoir troisièmement quelques hommes qui aient fait aussi de certains vœux religieux, ceux de saint Ignace, par exemple, et qui aient d'ailleurs consacré leur vie à l'éducation de la jeunesse. Est-ce à ceux-là que vous en voulez? S'il est ainsi, prenez garde : ou ces hommes enseignent dans les Collèges qui vous sont soumis, et, dans ce cas, à qui la faute, si c'est une faute? ou ces hommes enseignent dans les établissements soumis à la juridiction exclusive des Evêques, et, dans ce cas, de quoi vous occupez-vous? Zélés protecteurs des maximes et des libertés de notre Eglise de France, n'oubliez-vous que les franchises de l'Episcopat? ou bien enfin ces hommes instruisent des fils de famille au sein de la famille même qui les leur voule, et, dans ce cas, où prenez-vous le droit de vous enquerir des règles qu'ils suivent et des prières qu'ils font? Vous prétendez, je crois, que tout soit libre dans votre pays, n'y aurait-il précisément que l'éducation de famille qui ne le soit pas? Il peut y avoir enfin d'autres hommes qui, ayant formé une Société religieuse, prétendent vous obliger à la reconnaître, à la favoriser, à lui imprimer un caractère public et civil; qui, non contents de s'unir quand il leur plait et d'être protégés individuellement dans cette union, exigent que leur union même soit protégée, qu'elle ait une existence légale, des droits à part, des privilèges avoués : si c'est à ceux-là que vous en voulez, que ne parliez-vous? Cette affaire-ci est une autre affaire. Puisque ces hommes sollicitent vos grâces, permis à vous de les refuser. Puisqu'ils vous demandent d'approuver leur Société, permis à vous de leur nier votre approbation. La différence est grande entre laisser faire et faire soi-même. La loi peut être obligée de tolérer des choses qu'elle ne peut pas être obligée d'autoriser. — Je conclus de là que, s'il y a des Jésuites épars en France, dusiez-vous en sécher de dépit, il faut le souffrir; que, s'il y en a qui se soient réunis pour vivre ensemble et qui ne vous demandent rien, il faut le souffrir; que, s'il y en a qui enseignent la Religion et les lettres dans les lieux dont l'accès est interdit aux inquisitions de l'Université, il faut encore le souffrir; que, s'il y en a qui vous lussent vous contraindra à les reconnaître comme Ordre religieux et comme corps collectif, vous seriez les maîtres de les repousser, même sans motifs et sans examen. Pour les premiers, cela va sans dire; on n'est comptable envers la loi que de ce qu'on fait, quoi qu'elle l'ait défendu, ou de ce qu'on ne fait pas, quoi qu'elle l'ait ordonné. Or, je ne sache aucune loi qui défende de promettre à Dieu de le prier et de le servir suivant les Constitutions religieuses que vous n'aimez pas, bien que ce soient aussi des Constitutions.

» Vous me dites : Mais des arrêts et même des édits les ont expulsés du royaume! — Oui, l'Institut des Jésuites, l'Ordre religieux des Jésuites; mais ce n'est pas de cela qu'il est question. On sait bien, et je l'ai dit moi-même plus haut, qu'indépendamment de ces édits et de ces arrêts, une loi serait nécessaire pour fonder de nouveau cet établissement religieux. Mais le domicile, le domicile commun, le do-

étaient prévus, les Evêques vinrent à leur tour protester en faveur de la liberté religieuse et du droit des pères de famille. Cette protestation se rattache d'une manière si intime aux annales de la Société de Jésus, qu'elle a nécessairement ici sa place avec les ordonnances du 16 juin 1828.

mille considéré par rapport à de simples individus qui l'occupent sans affecter d'autres titres et sans prétendre à d'autres avantages que ceux qui appartiennent à tous les sujets du roi, que font à cela vos édits? que font-ils surtout maintenant avec les lois que la Révolution nous a imposées et l'Etat politique que la Restauration a fondé? La Révolution, plus libérale de proscription que M. de Choiseul et les Parlements, a remplacé l'abolition particulière de l'Ordre des Jésuites par l'abolition générale de tous les Ordres religieux; mais en même temps, plus conséquente peut-être et plus équitable au moins à ce point, elle a rendu aux Religieux de tous les Ordres abolis la plénitude de leurs droits civils. La Révolution et surtout la Restauration ont effacé jusqu'aux dernières traces des interdictions civiles et politiques qui s'attachaient autrefois à de certains vœux religieux; et elles y étaient condamnées à peine de scandale et d'absurdité. Car, si le Juif fait tout ce qu'il veut, quoique Juif, si le Protestant fait tout ce qu'il veut, quoique Protestant, à plus forte raison le Catholique, fût-il Religieux, à plus forte raison l'homme de la Religion de l'Etat, fût-il Dominicain ou Jésuite. Il y avait aussi autrefois des édits contre les Protestants et les Juifs; ils ont disparu: n'est-ce pas ces édits devant les lois qui ont accordé indistinctement à tous les Français la liberté civile, la liberté politique et la liberté de conscience? et vous réclamez avec couragement une exception de servitude et de dépendance au privilège d'intolérance et d'interdiction en faveur de ces édits de prédilection qui avaient frappé les Jésuites? Allez! allez, hommes libres, apprenez donc qu'il n'est pas vrai que vous le soyez, si votre égal ne l'est pas.

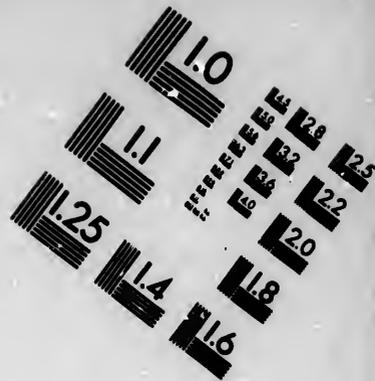
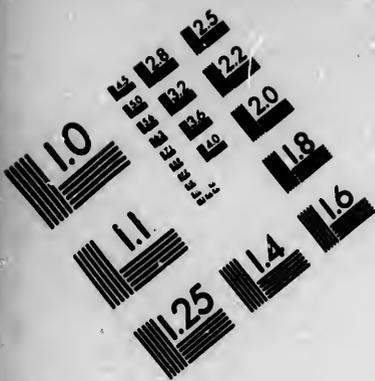
» Vous dites encore: Mais les Jésuites se soumettent par des serments, des engagements, des promesses à un souverain étranger. — Je ne le crois pas, et cela n'est pas. Mais d'ailleurs de deux choses l'une; ou ces engagements seraient incompatibles avec leurs devoirs envers leur souverain naturel, ou bien ils ne le seraient pas. S'ils ne l'étaient pas, qu'auriez-vous à dire? S'ils l'étaient, qu'auriez-vous à faire? Voudriez-vous en conclure que celui qui aurait contracté cet engagement aurait perdu la qualité de Français? Quand je l'accorderais, malgré quelques difficultés qui viennent de l'article 47 du Code civil, qu'y gagneriez-vous? cet homme serait étranger; prétendriez-vous donc interdire aux étrangers la faculté d'avoir en France des habitations communes? Déchireriez-vous l'article 41 de votre Code civil? Humiliez-vous votre haine au point de les expulser comme étrangers, n'osant et ne pouvant les expulser comme Jésuites?... Songez-y... et puis, je reviens au serment: où est-il? et que contient-il? — Vous dites aussi: Leur ambition est extrême. — Quelle pitié! de quel siècle nous parlez-vous, s'il vous plaît? l'ambition des Moines avec des journaux, des élections et des chambres? l'ambition des Moines avec l'esprit de ce temps! l'ambition! puissant motif, en effet, pour empêcher les gens de vivre paisiblement chez eux et d'y prier Dieu comme il leur convient! Cette passion-là est aujourd'hui si faible et si rare! si peu de gens en sont possédés! les ennemis des Jésuites surtout en ont si parfaitement purgé leur âme simple et modeste!

» Vous n'en voulez point! Cela est bien superbe et bien absolu. Mais, si les pères de famille en veulent, eux qui sont quelque peu intéressés, je pense, à cette question, sera-ce au nom de la liberté que vous les contraindrez à y renoncer? Vous n'en voulez point! et si les Evêques en veulent, eux, ou pour desservir leurs églises, ou pour diriger les écoles qui sont sous leur dépendance, sera-ce au nom des franchises de l'Eglise gallicane et par respect pour les droits de l'épiscopat que vous leur résisterez? Vous n'en voulez point! et si l'on vous montre l'instituteur protestant, juif, mahométan, que vous approuvez et encouragez, sera-ce au nom de la tolérance et de l'égalité constitutionnelle que vous repousserez et que vous proscrirez l'instituteur catholique qui sera Jésuite! Oh! que nous sommes libres, et que votre impartialité m'édifie!

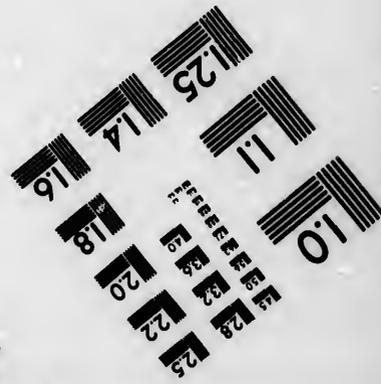
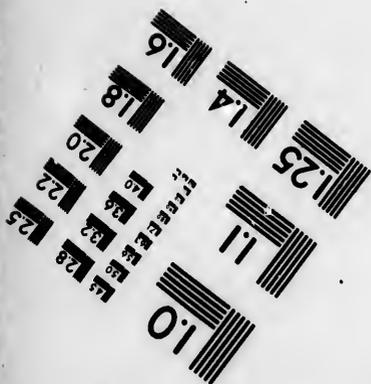
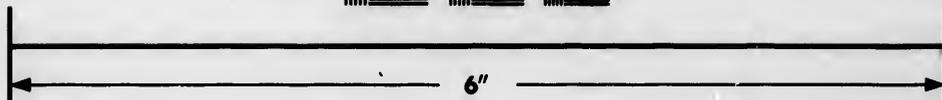
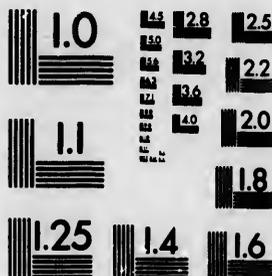
Eloigner les Jésuites de tous les établissements d'instruction publique n'était qu'un fait très-vulgaire ; il montrait le Libéralisme tuant la liberté et se faisant une arme de ses calomnies pour rendre le plus magnifique témoignage au prodigieux pouvoir de l'absurde. On essaya de tenter une chose moins commune : on voulut renverser les Jésuites par le roi très-chrétien, par ses conseillers et par les Evêques de France. Le roi Louis XV avait sacrifié les intérêts moraux du pays au développement des intérêts matériels et de l'agiotage. La juiverie commençait, sous la protection de ce ministre, l'apprentissage de son règne usurraire ; ce ministre tomba devant une nouvelle Chambre que lui-même avait inconsidérément évoquée. La royauté avait perdu son dernier prestige ; on disait que Charles X s'était fait Jésuite, et que, par ses vœux, il devait une obéissance aveugle au Général de la Compagnie. Le gouvernement, battu en brèche par la Révolution, qu'il n'osait maîtriser, harcelé par les royalistes, dont il ne satisfaisait aucun des besoins légitimes et peut-être aussi aucune des ambitions passionnées, était menacé dans son existence. Après six ans de prospérité, il se trouvait épuisé d'inaction ; il mourait, parce qu'il n'avait pas su vivre et qu'il avait laissé grandir les questions religieuses en dehors de lui. Le choc du Libéralisme avait spécialement porté sur les Jésuites. On personnifiait dans l'Institut de saint Ignace la Papauté, l'Episcopat, le Sacerdoce et les Catholiques ; on était Jésuite par cela seulement qu'on répugnait à marcher sous le drapeau de la Révolution. Il fallait en finir avec les difficultés accumulées autour du trône ; Louis Lambruschini, nouveau Nonce du Saint-Siège à Paris, essaya d'arracher le pouvoir à sa somnolence. Homme d'énergie et de conciliation, Lambruschini était depuis longtemps rompu aux affaires. Théologien et diplomate, il savait résister et céder à propos ; c'était la politique romaine dans toutes les traditions de sa courageuse patience, opposée aux précipitations irréfléchies du caractère français. Lambruschini s'effrayait peu des tumultes constitutionnels dont il était témoin ; il en connaissait la source, et il savait le moyen de la tarir. Il le proposa au baron de Damas, ministre des affaires étrangères.

Il n'était plus possible de nier que la cause des Jésuites deve-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
3.2
4.0

10
11
12

nait la cause de la Religion et de la Monarchie ; on attaquit les principes sociaux sous le nom de la Compagnie ; Lambruschini conseilla de porter aux deux Chambres un projet de loi qui assurerait aux enfants de saint Ignace leur droit d'existence et celui de se former en corporation. Le résultat de cette tentative n'eût pas été douteux. Les Députés auraient adopté le projet, et les Pairs, qui cherchaient à se rendre populaires aux dépens du roi, se seraient contentés d'une opposition toute prête à se laisser désarmer. Ce fut sur ces entrefaites que le comte de Villèle prit le dangereux parti d'en appeler aux élections générales. Il se trompa dans ses calculs ainsi que dans ses espérances, et sa chute amena celle du trône.

La plupart des hommes qui arrivaient aux affaires après lui étaient dévoués à la monarchie ; mais, venus dans des circonstances difficiles et désirant à tout prix plaire à la Révolution, ils partirent du faux principe des concessions pour rétablir le calme dans les idées. Les chefs du Libéralisme profitèrent adroitement de cette disposition. Ils firent espérer leur concours au ministère Martignac si les Jésuites étaient sacrifiés. Le ministère s'engagea à vaincre les répugnances de Charles X en lui exagérant les périls de la situation, et il contracta une alliance coupable. Lambruschini suivait avec anxiété la marche des esprits ; il voyait le gouvernement, dominé par son besoin de popularité, pousser le trône vers l'abîme : il crut de son devoir de prémunir le Monarque contre les embûches tendues à sa candide honnêteté. La conscience royale était inquiète. Les paroles de Lambruschini portaient la conviction dans son âme ; mais, toujours incertain, toujours ébranlé, Charles X ne savait à quel parti s'arrêter. Il fit enfin ce que font tous les princes timides, il consulta des hommes aussi timides que lui. Il réunit secrètement Frayssinous, évêque d'Hermopolis, Charles Brault, archevêque d'Alby, et Jean de Cheverus, archevêque de Bordeaux. Ces trois prélats, dont les talents ne faisaient pas plus doute que les vertus, et qui estimaient profondément les Jésuites, donnèrent au roi une réponse conforme à leur caractère. Ils déclarèrent que, « si Sa Majesté, par des raisons d'Etat et dans sa haute sagesse, regardait les mesures proposées par le ministère comme indispensa-

bles à la conservation de la tranquillité publique, le roi pouvait les adopter sans offenser sa conscience. »

Cette décision, qui admet la nécessité comme seule excuse, n'était point faite pour lever les scrupules de Charles X. Contrairement à l'intention bien connue de ses auteurs, elle eut pour résultat d'abandonner les Jésuites aux coups du Libéralisme. Sous un roi très-chrétien, trois prélats hésitaient à dire à un fils de saint Louis ce que le savant abbé Emery, restaurateur de la Congrégation de Saint-Sulpice, écrivait au cardinal Fesch pour être mis sous les yeux de Bonaparte : « Très-sérieusement je pense, mandait Emery à Fesch le 28 octobre 1803, et je suis convaincu que vous ne pourriez rendre un plus grand service à l'Eglise et au Saint-Siège que de procurer le rétablissement de cette Société. Si elle avait des défauts, elle doit en être bien corrigée. Je sens que le moment peut n'être point encore venu où le premier Consul pourrait rétablir l'Ordre en France ; mais il peut ne point s'opposer à ce qu'on l'établisse ailleurs. Aucune Société n'est plus favorable aux gouvernements, et c'est la plus puissante digne qu'ils puissent opposer au torrent de l'impiété. Si le gouvernement présent est stable en France, certainement cela n'est dû qu'aux talents éminents et à la fermeté du premier Consul ; mais tout Etat où régnera l'impiété sera nécessairement sujet à des secousses et à des révolutions continuelles. »

L'on sentait que le sceptre vacillait dans la main des Bourbons ; Charles X, comme Louis XVIII, se faisait une loi de courtoiser ses ennemis. Il les flattait afin d'en être aimé ; le Monarque, craignant de rompre en visière avec le Libéralisme, profita de la condescendance des trois Evêques qu'on n'avait pas consultés sur le fait, mais sur le droit de la nécessité. La ruine des Jésuites et l'aneantissement des espérances catholiques étaient en germe dans les mesures prévues. Le 20 janvier 1828, une commission fut nommée pour faire une enquête sur les écoles ecclésiastiques. Elle se composa de MM. de Quélen, archevêque de Paris, Feutrier, Evêque de Beauvais, Lainé, Mounier, Séguier, de la Bourdonnaie, Dupin, Alexis de Noailles et de Courville, membre du conseil de l'Université.

Dans des intentions louables sans doute, mais qui n'atteigni-

rent point le but qu'elles se proposaient, l'Evêque d'Hermopolis avait essayé de conjurer la tempête en accusant le jeune Clergé d'un zèle qui n'était pas toujours selon la science. Ses paroles furent accueillies à la Chambre des députés avec des cris de joie.

La majorité de la commission ne voulut pas, à l'exemple du ministère Villèle, descendre au fond des consciences. Elle déclara que les prêtres auxquels les Evêques, conformément à l'ordonnance réglementaire du 5 octobre 1814, avaient confié la direction et l'enseignement de leurs petits Séminaires, étaient choisis par eux, soumis, comme tous les autres prêtres de chaque Diocèse, à leur autorité et juridiction spirituelles et à leur administration temporelle. Ce n'était donc pas à une corporation, mais à des individus révocables à la volonté des Evêques, que la direction des écoles se voyait confiée. L'Université de France n'existait qu'en vertu d'un décret impérial du 17 mars 1808; une ordonnance royale constituait les petits Séminaires. L'Empereur désirait que les enfants appartenissent à l'Etat, qu'ils fussent moulés à l'image de l'Etat. Louis XVIII, à la demande de l'épiscopat français, avait dérogé à cet insultant monopole; il accorda quelques droits aux pères de famille et un peu de liberté aux Evêques. Selon Fourcroy, le père de l'Université impériale, cette Université est une administration qui dépense, c'est-à-dire une caisse qui, pour se remplir, prélève la dime dans les champs qu'elle n'a pas cultivés, rançonne les cités, les parents et les instituteurs. Les Bourbons l'avaient acceptée; mais, dans la pensée de limiter ses empiétements, ils avaient concédé aux Evêques le privilège d'établir des petits Séminaires en dehors de sa juridiction. Les Jésuites n'en possédaient que huit. L'éducation qu'ils y donnaient éveilla les jalouses susceptibilités d'une agrégation d'intérêts se prétendant l'Etat enseignant. L'Université se révoltait à l'idée d'être primée par des établissements rivaux ou de se trouver dans l'obligation de forcer au travail ses professeurs, afin de ne point être vaincue. Elle s'imagina qu'elle ne pourrait soutenir la concurrence, et, au lieu de jouter à armes égales, elle se retrancha derrière l'arbitraire que la corruption appelait à son secours.

La minorité de la Commission du 20 janvier 1828 discutait

les Jésuites; la majorité, plus constitutionnelle, ne voyait que ce que la loi l'autorisait à voir. Le Libéralisme de cette époque y avait quatre représentants. Ces hommes, qui exigeaient à grands cris la Charte, toute la Charte, rien que la Charte, refusaient aux autres la liberté qu'elle consacrait. La majorité avait décidé « qu'il n'est permis à personne de scruter le for intérieur de chacun pour rechercher les motifs de sa conduite religieuse, des règles et des pratiques auxquelles il se soumet, du moment que ces pratiques et cette conduite ne se manifestent par aucun signe extérieur et contraire à l'ordre et aux lois; qu'autrement ce serait se permettre une inquisition et une persécution que nos institutions réprouvent. » Lainé, Séguier, Dupin et Mounier n'en jugèrent pas ainsi ¹.

¹ Dans une note manuscrite du vicomte Alexis de Noailles, membre de cette commission, nous trouvons le récit des débats intérieurs et des espérances secrètes qui animaient la minorité. Les Universitaires furent abandonnés par un membre de l'Université au moment où ils allaient sacrifier les Pères de la Société de Jésus. On lit dans cette note :

« On peut dire de la commission des petits Séminaires qu'elle a donné lieu à une nouvelle journée des Dupes.

« C'est monseigneur l'Archevêque qui a été le plus habile; dès le commencement, il avait eu soin de compter toutes les chances de succès et de se bien assurer qu'on ne le choisissait pas *pour tirer les marrons du feu*; ce furent ses expressions.

« Il ne voulut s'embarquer dans cette affaire qu'après avoir assuré sa position, exigé des promesses formelles, et fait répéter, pour que la chose fût bien entendue, que la décision à intervenir ne tournerait pas en mystification.

« Le roi et M. Portalis, garde des sceaux, finirent par lever toutes les difficultés à force d'assurances et de promesses. Chose assez remarquable, il ne cache ni à l'un ni à l'autre quelle était sa manière de voir sur le fond de la question : ce qui n'empêcha pas M. le garde des sceaux de venir de jour en jour plus pressant au nom du roi et au sien.

« Les quatre dissidents croyaient leur coup assuré contre les Jésuites. Aussi, jusqu'à la dernière séance, parurent-ils faciles et coulants sur tous les points secondaires; ils accordaient à pleines mains pour améliorer le régime des petits Séminaires et pour fournir aux Evêques tous les moyens imaginables de se passer des Jésuites. C'était exactement l'affaire de la rhubarbe et du séné; pour avoir leur séné, ils prodiguaient la rhubarbe.

« Jusqu'au dénoûment, ils demeurèrent convaincus que c'en était fait des Jésuites. Quel coup de théâtre et quel mécompte quand ce dernier point se présenta tout rédigé pour la signature :

« Il appartient exclusivement aux Evêques de faire diriger leurs petits Séminaires par les Prêtres dans lesquels ils trouvent les capacités requises. Ils sont juges des qualités qui peuvent régler et déterminer leur confiance. Les motifs naturels de cette confiance résultent suffisamment de ce que ledit Prêtre est soumis à la juridiction spirituelle et à l'administration temporelle des Evêques, de ce qu'ils sont éligibles et révocables à volonté, etc.

« La qualité de Prêtres vivant selon la règle de saint Ignace, de saint Benoît ou de saint Bernard, ne fait point obstacle à ce que les Evêques puissent les choisir, sous leur responsabilité, pour enseigner et être employés dans leurs petits Séminaires à tels titres qu'ils jugent convenables. »

Le rapport, à la date du 28 mai 1828, contenait néanmoins plus d'une trace de faiblesse. L'Université ne cessait de réclamer contre l'admission dans les petits Séminaires d'un certain nombre d'élèves qui ne se destinaient pas au Sacerdoce. Les plaintes formulées par le monopole universitaire avaient été écoutées; mais dix-neuf jours après, le ministère, tenant et au-delà l'engagement pris avec la Révolution; publiait les ordonnances du 16 juin.

La première, contresignée par le comte Portalis, ministre de la justice, statuait qu'à partir du 1^{er} octobre, les maisons d'éducation dirigées par les Jésuites seraient soumises au régime de l'Université, et que dorénavant nul ne pourrait enseigner s'il n'affirmait par écrit n'appartenir à aucune Congrégation non légalement établie en France. C'était ressusciter en pleine Charte les billets de confession et les déclarations de civisme, commander l'hypocrisie et tuer la liberté de conscience. *Le Globe*, dans un article signé par M. Dubois, aujourd'hui député de la Loire-Inférieure et membre du conseil de l'Université, le sentit si bien que, deux jours avant la publication de ces firmans, il ne craignait pas de dire :

« Quant aux Jésuites considérés comme individus, ainsi s'exprime le journal de MM. Duchâtel, Guizot, de Rémusat et Cousin, nous l'avons mille fois prouvé, et même on ne nous le conteste plus, ils sont libres de leur croyance; aucune puissance humaine ne peut désormais les atteindre. Considérés comme Congrégation religieuse, ils sont libres encore, pourvu qu'ils ne réclament point les bénéfices des corporations, bénéfices qui ne

» Voilà le sens exact et à peu près les termes de la décision. Elle est tellement combinée qu'on la croit à l'abri de toute attaque raisonnable devant les Chambres législatives, comme devant tous les tribunaux et tous les Conseils d'Etat où elle serait examinée.

» Si la commission a reconnu quelques autres points fondés en droit ou en raison, ils ne sont point de nature à gêner la conscience et à troubler le repos des Jésuites.

» Quand le réanlat s'est présenté à la signature, les dissidents sont devenus furieux. Ils bondissaient de surprise comme des gens pris pour dupes. La commission a clos ses séances au milieu des menaces et des protestations de la minorité. Il est clair que cette minorité se croyait sûre d'une voix qui lui a manqué au dénouement et qui a fait son mécompte.

» Monseigneur l'Archevêque parait sûr que la décision tiendra. M. de Courville s'est honoré à jamais par sa droiture et son désintéressement. Plus tard il recueillera le fruit de sa conduite et de son courage. Ainsi parle monseigneur l'Archevêque. »

peuvent être concédés que par une loi. Considérés comme professeurs de mauvaises doctrines, comme affiliés à un souverain étranger, il faut, pour les poursuivre, des délits, et non pas des délits anciens; il faut une enquête, un procès nouveau, où la preuve des délits soit administrée, les individus personnellement coupables, cités, etc. Tout l'attirail des arrêts parlementaires n'est rien ici; il n'y a plus identité de personnes, et, quant à l'identité des doctrines, elle est niable. Il faut de nouveau mettre les doctrines en cause, et, pourvu qu'il n'y ait pas provocation directe à la révolte, à la destruction de l'ordre établi ou atteinte aux mœurs, les doctrines des Jésuites ne peuvent pas plus être condamnées que les systèmes d'Helvétius et de Spinoza, de Cabanis et des physiologistes modernes, du Socinien et du Déiste pur. »

L'Evêque d'Hermopolis, refusant de s'associer aux mesures que le ministère se proposait de prendre, avait abdiqué le pouvoir¹. Cheverus, désigné par le roi pour le porte feuille des affai-

¹ Le vénérable Evêque d'Hermopolis, dans des notes manuscrites qui ont été publiées après sa mort, rend lui-même compte de ses entretiens avec le roi Charles X sur ce grave sujet. Le monarque avait la main forcée par son Ministre. Prêtre et prélat, connaissant toute l'étendue de ses devoirs, M. Frayssinous recula devant les exigences de la position telle qu'on la faisait, et, en parlant au roi des ordonnances du 16 juin, il les caractérisa ainsi : « Sire, on ne s'est pas donné le temps de réfléchir; on dirait que les ministres étaient dans un état d'oppression, quand ils ont signé l'ordonnance Portalis, et qu'elle a été arrachée par violence; il semble qu'elle ait été conçue dans un esprit de défiance et de haine contre l'Episcopat et la Religion catholique, tant, dans chacune de ses dispositions, elle est dure, humiliante et pleine, dans son ensemble, de précautions et d'entraves contre les Evêques... Je l'avoue, pour rien au monde, je ne voudrais contresigner une pareille ordonnance; je n'aurais pas le courage de me perdre à jamais dans l'esprit du Clergé et des gens de bien. »

Après avoir soutenu que les Jésuites avaient le droit de vivre en France et de suivre dans leur particulier la règle de saint Ignace, l'éloquent grand-maître de l'Université ajoute : « Sire, ils sont Français comme moi. Ce sont des prêtres irréprochables qui élèvent très-bien la jeunesse, et ici on peut s'en rapporter à cette multitude de pères de famille de toutes les parties de la France qui, depuis quatorze ans, leur ont confié leurs enfants. Quels sont leurs ennemis acharnés? Ce sont les Protestants, les Jansénistes, les impies, les révolutionnaires, les plus grands ennemis de la Religion catholique et des Bourbons. Ce sera un grand triomphe pour ces derniers en particulier que de voir les Jésuites détruits. »

Le 6 juin, Charles X, toujours irrésolu, fit un dernier appel aux Evêques. MM. de Quélen, Frayssinous et de Cheverus ainsi que l'abbé Des Jardins, vicaire-général de Paris, furent appelés à donner leur avis. A l'unanimité ils répondirent : 1^o que l'ordonnance avait plus d'inconvénients que d'avantages; 2^o qu'aucun des quatre signataires de la nouvelle consultation ne voudrait accepter la responsabilité d'un pareil acte; 3^o que le roi voyant les choses de plus haut qu'eux, était juge de la question politique de son gouvernement; que si, pour des motifs plus élevés dans un ordre supérieur, dans la nécessité, il croyait devoir prendre cette mesure, ils n'oseraient prononcer qu'elle est condamnable.

res ecclésiastiques et pressé de l'accepter, refusa de mêler son nom aux persécutions qu'on préparait à la Compagnie de Jésus. A défaut de l'archevêque de Bordeaux, on choisit un homme vertueux, mais d'une bienveillance qui allait jusqu'à l'abandon des droits de l'épiscopat. L'abbé Feutrier, Evêque de Beauvais, avait eu plus d'un rapport avec les Jésuites. Il les appelait dans son diocèse, et les enfants de saint Ignace y opéraient un bien que le prélat constate avec une vive reconnaissance. Il n'en accepta pas moins la succession de Frayssinous, et, tout en évoquant dans son âme les craintes manifestées par son prédécesseur, il se disposa à donner au Libéralisme un gage de sa reconnaissante ambition¹. M. Portalis s'était chargé de sacrifier les Jésuites, M. Feutrier immola l'enseignement clérical. Par une seconde ordonnance, il déclara que le nombre des écoles serait limité dans chaque diocèse, que celui des élèves ne dépasserait jamais vingt mille, qu'aucun externe n'y serait admis, et qu'au bout de deux ans chaque élève serait tenu à porter l'habit sacerdotal. D'autres précautions aussi impolitiques dans la forme qu'illégales pour le fond furent prises par la même ordonnance. Un Evêque se faisait l'exécuteur de l'épiscopat, et, par une dérision dont il ne comprit pas alors la portée, en échange de la liberté que les lois accordaient, il promit d'enlever aux chambres douze cent

La décision antérieure, de même que cette dernière, prend pour base un cas urgent, indispensable, de nécessité; mais ce cas, les Evêques ne le reconnaissent pas, ne l'avouent pas dans les circonstances. On ne peut donc avec justice les accuser d'avoir même indirectement coopéré à ces ordonnances qu'ils repoussèrent.

¹ S'il faut s'en rapporter au récit de Frayssinous, l'Evêque de Beauvais, son successeur, aurait longtemps lutté avec sa conscience avant d'accepter la responsabilité de l'ordonnance du 16 juin. « M. l'Evêque de Beauvais, raconte l'ancien ministre, est effrayé du danger d'encourir un blâme universel; il se trouve dans de cruelles perplexités, fondées, non sur la crainte d'offenser Dieu en contresignant l'ordonnance, mais sur la certitude de se déshonorer aux yeux du Clergé, de beaucoup de gens de bien et des nombreux amis des Jésuites, et de se mettre dans le cas de ne pouvoir être utile ni au roi ni à l'Eglise. En conséquence, il prend son parti avec courage, s'explique devant le roi en plein conseil, refuse de contresigner et donne sa démission. »

Ce loyal scrupule doit tenir une place honorable dans la vie de Feutrier. Il refusait d'adhérer à la proscription des Jésuites; le comte Portalis vint à son aide; il offrit de prendre sous sa responsabilité les mesures ecclésiastiques qui répugnaient à deux consciences d'Evêque. Il n'y avait qu'une seule ordonnance, on en prépara deux, et c'est par ce subterfuge que l'on fit illusion à l'Evêque de Beauvais.

Tel est le récit de M. Frayssinous. Il pallie, il atténue les torts de M. Feutrier, mais il ne les efface pas aux yeux de l'histoire.

mille francs annuels pour subvenir aux besoins de l'éducation ainsi garrottée.

A la lecture de ces ordonnances, la stupeur des Catholiques égala à peine la joie des Constitutionnels. Les uns frémissaient, les autres éclataient en transports d'allégresse. Tous sentaient, en effet, que la Religion et la monarchie ne se relèveraient jamais du coup qui les frappait. Les Catholiques répétaient avec enthousiasme les paroles que M. Tanneguy Duchâtel avait fait entendre dans *le Globe* du 17 mai 1828. L'écrivain, qui ne songeait pas à cette époque qu'un jour il pourrait devenir ministre, se présentait comme défenseur de la liberté d'enseignement, et il disait :

« Le principe fondamental des gouvernements représentatifs, tels que celui sous lequel nous sommes destinés à vivre, c'est la liberté de la pensée et de tous ses modes de publication : la prédication religieuse est libre; aucune autorité n'enchaîne la science; la discussion politique ne reconnaît d'autres limites que les bornes imposées par le besoin de protéger les droits des citoyens et de maintenir la tranquillité de l'Etat. Pourquoi donc, tandis que partout ailleurs la liberté règne, l'enseignement seul est-il esclave?

» Supprimez la liberté d'enseigner et placez l'instruction tout entière entre les mains du gouvernement, puis voyez quels vont être les résultats de cette belle organisation. Du côté des maîtres, plus de concurrence, plus d'émulation ni de désir de perfectionnement; leur sort ne dépend que de l'approbation de leurs supérieurs; il se décide dans les bureaux : or, on sait à quel degré l'esprit des bureaux est favorable aux améliorations. Quant aux Supérieurs eux-mêmes, aux fonctionnaires chargés de diriger l'enseignement, croit-on, quelque éclairés qu'on les suppose, que leur surveillance présente autant de garantie que l'autorité des parents?

» Donnez au gouvernement le monopole de l'enseignement, vous attribuerez à une partie de la société le droit de faire triompher ses opinions par la force et d'opprimer les opinions contraires; vous livrez l'instruction à toutes les chances des vicissitudes politiques : sa fortune, qui ne devrait dépendre que des

progrès de la société, changera avec les majorités et les ministères.

» Affranchir l'enseignement est le seul moyen de lui rendre de la vie et de le relever de l'abaissement où l'a jeté la servitude. »

C'était le principe de la libre concurrence, la consécration des droits de la famille maintenus à côté de ceux de l'Etat. Les Catholiques et les Jésuites n'avaient réclamé que cela. Le Libéralisme triomphant s'apprêta à leur donner des fers en échange de cette faculté si éloquentement définie par M. Duchâtel. On savait les résistances du roi ; les hommes monarchiques blâmaient hautement le ministère ; les Libéraux le provoquaient à persévérer. Les plus sages ou les plus habiles du parti désiraient que l'on s'en tint pour quelque temps à ce premier triomphe ; les exaltés aspiraient à tirer de leur victoire toutes les conséquences. Il importait d'effrayer Charles X et d'apprendre à la France de quels dangers les Jésuites menaçaient son honneur et son repos.

Le 21 juin 1828, Labbey de Pompières s'écria à la tribune : « Des Religieux, que les lois du royaume désignent comme ennemis de l'Etat, n'ont-ils pas été rappelés en secret ? n'ont-ils pas été introduits dans tous les offices, élevés aux plus hautes fonctions, non par leur mérite, mais à cause de leur caractère ? Déjà ils siègent dans tous les conseils et les dirigent ; ils sont placés à la tête de l'instruction publique ; ils reconstruisent leurs monastères, couvrent le pays de séminaires et de couvents, autorisent des Congrégations, nous replacent sous le joug de Rome. »

En présence des événements, cette audace était une pompeuse niaiserie ; la Révolution cependant l'accueillit comme une démonstration d'intrépide probité. Le ministère tuait les Jésuites sous la massue de ses ordonnances, et, cinq jours après, le Libéralisme, toujours insatiable de proscriptions, voyait encore les disciples de Loyola maîtres du gouvernement. Les Evêques de France ne partagèrent pas ces craintes. Ils étaient blessés dans les œuvres vives de leurs fonctions pastorales ; ils comprenaient que la liberté d'enseignement ne serait plus pour eux qu'un mot vide de sens, et qu'ils devaient protester, sous peine de mort. Déjà, par une ordonnance du 21 avril 1828, M. de Vatimesnil, mi-

ministre de l'instruction publique, leur avait arraché le droit de surveiller les écoles primaires, droit qui leur était attribué par un décret du 8 avril 1824.

En face d'hommes qui n'étaient forts que pour faire le mal et qui n'avaient d'énergie que pour s'abaisser devant l'idée révolutionnaire, il fallait tenir tête à l'orage ou se laisser emporter par lui. On reprochait au Clergé son influence dans l'administration et son attitude guerroyante; on l'accusait de ne pas vouloir pacifier avec l'esprit du siècle et de tendre par tous les moyens à satisfaire ses vues ambitieuses. Les uns se plaignaient de son intolérance, les autres de ses prétentions rétrogrades. Une fraction du parti royaliste s'unissait au *Constitutionnel* pour répandre ces allégations. L'on imputait aux exigences du Clergé des mesures que la politique seule avait conseillées; on le disait turbulent et hautain; on le dépouillait tout en proclamant son insatiable avidité. On le blâmait d'être courtisan, et, pour le perdre, les Libéraux se contraignaient à grimacer des tendresses monarchiques. Les Evêques eurent la conscience de la tâche qui leur restait à remplir: ils adressèrent à leurs collègues la circulaire suivante:

« Les Archevêques et Evêques qui se trouvent actuellement à Paris ont employé tous les moyens en leur pouvoir pour prévenir le malheur des ordonnances du 16 juin 1828. Depuis qu'elles ont été rendues, ils se sont plusieurs fois réunis afin de se concerter sur la résolution qu'ils auraient à prendre relativement au concours qui leur sera sans doute demandé. Ils pensent que ce qu'il y a de plus important pour la Religion, dans ces circonstances difficiles, c'est que la conduite de l'Episcopat soit uniforme et contenue dans les justes mesures de la force et de la douceur. Leur douleur est profonde; ils ne doutent pas que le sentiment ne soit unanime dans le Clergé, dont ils n'hésiteraient pas à se faire les interprètes s'il ne s'agissait que d'exprimer des doléances; mais ils désirent savoir quel est l'avis des Evêques de France, et quelle sera leur détermination positive sur l'espèce d'adhésion qu'ils sembleraient donner aux dispositions des ordonnances, s'ils consentaient à concourir à leur exécution de quelque manière que ce soit. Doit-on garder un silence absolu sur ce point, de-

méurer dans une inaction complète, se refuser à toute espèce de coopération, ne répondre à toutes les demandes que par un accusé de réception, dût-on s'exposer à subir toutes les conséquences d'une semblable inertie? Les Evêques qui se trouvent à Paris pensent unanimement que telle est la conduite à tenir. Si cette mesure était généralement adoptée, il en serait donné connaissance au Souverain-Pontife au nom des Evêques, en lui exposant contradictoirement les motifs de leur résolution, et en le suppliant de vouloir bien, après en avoir pesé les avantages et les inconvénients, y confirmer les Evêques par son suffrage ou les diriger par ses conseils et son autorité dans une cause qui intéresse si vivement la Religion et la discipline de l'Eglise.

» Le moyen de recueillir les avis qui a semblé le plus sûr et en même temps le plus facile, est celui de prier Nosseigneurs les Métropolitains de vouloir bien demander nominativement à leurs comprovinciaux ce qu'ils pensent de cette mesure, et ensuite de faire parvenir à un centre commun les résultats partiels de ces avis. Après le dépouillement général, la même voie sera employée pour faire connaître aux Evêques le résultat définitif qui fixerait la marche à suivre. En attendant ce résultat définitif, qu'on espère obtenir avant l'expiration du délai fixé par les ordonnances au 1^{er} octobre, on comprendra combien il est désirable et même nécessaire de s'en tenir à de simples accusés de réception de toutes les lettres qui seraient adressées relativement aux ordonnances. »

Depuis la Constitution civile du Clergé et le Concile national que l'Empereur avait essayé d'assembler à Paris pour forger des armes contre le Saint-Siège, jamais l'épiscopat français ne s'était vu dans une position aussi critique. La cause des Jésuites se compliquait de la question d'enseignement. Le ministère, avec une perfide astuce, avait combiné ses deux ordonnances de telle sorte qu'il réduisait les Evêques au silence ou qu'il les rendait impopulaires aux yeux du Libéralisme en les forçant d'accepter la défense commune de l'Institut de saint Ignace et de la Liberté. Les Evêques s'avaient bien le piège qu'on leur tendait; les Jésuites, auxiliaires du Clergé, n'étant pas plus coupables qu'eux, les prélats ne reculèrent point. En dehors d'un devoir de con-

science, ils avaient à satisfaire l'opinion publique, qui, dans le royaume très-chrétien, sait toujours devancer les événements. Les deux extrêmes étaient en présence; il fallait enrayer le mouvement catholique ou être débordé par lui. Les Libéraux accusaient l'ambition du Clergé; ils reprochaient à l'épiscopat de se jeter en furieux sur une question de police administrative qui ne le regardait pas; et, par un contre-coup inévitable dans ces sortes de conflits, les Evêques étaient mis au ban des Catholiques exaltés. On harcelait leur prudence, et l'abbé de La Mennais, alors à Turin, voyait un schisme sortir de cette inertie pastorale. Il écrivait au Père Manera : « Je viens de recevoir des lettres de France qui ne contiennent rien de consolant. Il paraît que la plupart des Evêques qui sont à Paris montrent une grande faiblesse. Je ne m'attendais pas à beaucoup mieux, mais cela ne laisse pas d'attrister. C'est M. Frayssinous qui a décidé le roi à signer les deux ordonnances. Priez pour notre pauvre Eglise, si prochainement menacée d'un schisme. Heureusement qu'on peut compter, je crois, sur une grande majorité du Clergé. »

Le Nonce Lambruschini n'assistait point aux réunions épiscopales, mais Charles X avait confiance en sa modération : il désirait le consulter et le prendre pour médiateur entre les exigences gouvernementales et les douleurs de l'épiscopat. Lambruschini fut secrètement mandé au château de Saint-Cloud. Le roi lui affirma que ses ministres arrangeaient les choses de manière à ne pas blesser l'Eglise, il le chargea de faire connaître au Pape ses vœux. En même temps il ne déguisa point au Nonce apostolique les craintes qu'il éprouvait de voir les Evêques se compromettre dans une circonstance aussi délicate. La situation de Lambruschini avait quelque chose d'inextricable. Il partageait l'opinion de l'épiscopat sur les ordonnances, il savait que Léon XII et le cardinal Bernetti, son secrétaire d'Etat, leur étaient franchement hostiles; néanmoins il lui répugnait d'abandonner ce bon prince aux angoisses de sa conscience. Par un curieux intervertissement de rôles, le roi de France demandait à un envoyé du Saint-Siège de calmer l'irritation du Clergé gallican. Avec cette finesse de diplomatie italienne qui a l'art d'envelopper sous de douces paroles les vérités les plus amères, Lambruschini fit sentir à

Charles X que le ministère Martignac et Portalis le conduisait à l'abîme. Il lui démontra l'injustice des attaques contre les Jésuites et le Clergé; il lui prouva que les concessions faites n'étaient que le prélude de concessions encore plus importantes; mais, quand le roi l'interrogea sur la possibilité de retirer alors ces ordonnances, Lambruschini, qui en déplorait les suites, ne crut pas devoir donner à Charles X un pareil avis. C'eût été fournir à la faction libérale un nouveau prétexte d'accuser de mauvaise foi la religion du souverain. Lambruschini lui conseilla de montrer à ses ministres le désir qu'il avait de ne pas faire exécuter rigoureusement la teneur des ordonnances, et aux Evêques l'espoir qu'il nourrissait de les voir se confier à sa royale parole.

Ainsi deux actions distinctes surgissaient autour de Charles X. D'un côté, le Nonce, touché de l'anxiété du roi très-chrétien, et mettant au-dessus même des intérêts d'amour-propre ou de parti les intérêts éternels de l'Eglise, pensait que les atermoiements étaient nécessaires; de l'autre, les Evêques, froissés dans leur indépendance et dans leurs garanties, n'aspiraient qu'à briser les fers dont l'incrédulité les chargeait. Le caractère des deux nations s'était dessiné. Lambruschini, au nom de Rome, parlait de ménagements indispensables; les prélats français se roidissaient à l'idée seule d'une transaction avec leur droit. Le cardinal de Clermont-Tonnerre, l'archevêque de Paris, les Evêques de Chartres et de Nancy furent ceux qui, tout d'abord, soutinrent avec le plus de vigueur la cause de l'épiscopat et des Jésuites. Gaston de Pins, archevêque d'Amasie et administrateur du diocèse de Lyon, énonça ses sentiments dans une lettre admirablement motivée. Il jugeait avec une sévérité tout épiscopale l'ordonnance de Feutrier; puis arrivant à celle que le comte Portalis avait signée, il disait :

« La demande de la déclaration d'après l'ordonnance, la peine prononcée contre le refus d'y obtempérer, donnent lieu à un développement d'action dans le pouvoir civil qui présente trois invasions distinctes sur les droits imprescriptibles de l'Eglise de Jésus-Christ : 1° celle d'enlever aux Evêques huit établissements ecclésiastiques qu'ils dirigeaient en vertu de leur titre, pour les

soumettre au régime de l'Université; 2^o celle de déclarer inhabiles à l'enseignement des petits Séminaires des maîtres investis de la mission épiscopale, mission divine, de laquelle seule ils relèvent d'après les saints Canons; 3^o celle de flétrir les vœux de Religion, lorsqu'elle frappe d'interdiction des instituteurs-prêtres, sur leur refus de déclarer par écrit qu'ils ne tiennent à aucune Congrégation religieuse.

» Or, ces trois invasions par le pouvoir civil sont de tous points intolérables; et lorsqu'il dépouille l'épiscopat de l'enseignement de ses établissements ecclésiastiques, qui lui appartient par le fait de sa mission apostolique; et lorsque, dans la personne des professeurs qu'il exclut de l'enseignement des petits Séminaires, il flétrit les liens sacrés par lesquels un Chrétien se consacre à Dieu par des vœux de Religion, selon la règle des Instituts approuvés par l'Eglise universelle; et lorsqu'il force les barrières du domaine de la conscience, par une investigation sacrilège, pour y arracher des déclarations dont on ne doit compte qu'à Dieu seul.

» Nous trouvons une doctrine également fautive, dangereuse, attentatoire au droit divin, subversive des droits sacrés de l'Épiscopat et des saintes lois de l'Église, renouvelant par ses conséquences les erreurs des sectaires des derniers temps, que le Saint-Esprit a frappées d'anathème dans une multitude de Conciles.

» Accepter, au prix de la déclaration exigée par cette ordonnance, les chaires ou la direction de l'enseignement religieux dans les petits Séminaires, ce serait reconnaître, en quelque sorte, dans le pouvoir civil, comme *juste et légitime*, l'exercice d'un droit évidemment sacrilège, et comme vrai et selon Dieu, la doctrine qui frappe d'une peine légale l'affiliation à toute Congrégation qui exigerait des vœux de Religion. »

Cependant la réponse de tous les Evêques arriva peu à peu à Paris; elle était unanime, à quelques exceptions près. Le 2 août, une seconde lettre fut adressée à chaque Evêque par leurs collègues assemblés à Paris; elle était conçue en ces termes :

« Le résultat des réponses à la note envoyée confidentiellement à NN. SS. les Métropolitains et par eux à leurs comprovinciaux, a donné premièrement une parfaite unanimité pour qu'il fût

adressé au roi de respectueuses observations au sujet des deux ordonnances ; secondement une très-grande, mais extrêmement grande majorité, pour que l'on ne coopérât pas d'une manière active. Dix ou douze Evêques seulement ont différé d'opinion sur la conduite à tenir dans le cas où les choses seraient poussées à l'extrémité, et de ce petit nombre encore plusieurs annoncent qu'ils suivront l'avis de la majorité.

» En conséquence, les Cardinaux, Archevêques et Evêques qui se trouvent actuellement à Paris seront tous autorisés par l'épiscopat tout entier à présenter un mémoire au roi. Ce mémoire, rédigé par l'un d'entre eux, revu par une commission, a été unanimement approuvé dans tous ses points et adopté dans une réunion générale. Le mémoire signé par S. E. monseigneur le cardinal de Clermont-Tonnerre, doyen des Evêques, au nom de l'épiscopat français, a été présenté à Sa Majesté le 1^{er} août. Il a été ensuite imprimé pour plus prompt expédition. Deux exemplaires en seront incessamment adressés à chacun des Evêques, qui sont priés de renvoyer un de ces exemplaires, munis de leurs signatures en signe de leur adhésion, le plus tôt possible, au centre commun.

» Messieurs les Métropolitains sont priés de faire connaître promptement cette disposition à leurs comprovinciaux. Le Souverain-Pontife est instruit de la conduite des Evêques jusqu'à ce jour; des conseils lui ont été demandés pour l'avenir. On pense que le mémoire ne doit pas être rendu public, du moins pour le moment; ce serait en compromettre le succès. »

Le mémoire dont il s'agit avait été présenté au roi le 1^{er} août. Plein de force et de dignité dans son ensemble, il offre néanmoins quelques hésitations de détail, de ces termes malheureux qui compromettent les meilleures causes en leur donnant un cachet de timidité. Mais ces taches disparaissent complètement lorsque l'épiscopat fait entendre au roi ces magnifiques paroles :

« Sire, à l'appui des motifs que les Evêques ont l'honneur d'exposer à Votre Majesté pour justifier une conduite qu'on ne manquera pas peut-être de lui présenter comme une révolte contre son autorité, ils pourraient invoquer cette liberté civile et cette tolérance religieuse consacrées par les institutions que nous

devons à votre auguste frère, et que Votre Majesté a juré aussi de maintenir; mais ils ne veulent point entrer dans une question de droit public dont les maximes et les conséquences ne sont pas encore bien fixées, sur laquelle les plus habiles eux-mêmes sont divisés d'opinions, et qui les jetterait dans une discussion susceptible de s'étendre et de se resserrer, selon les temps et les systèmes toujours mobiles, toujours variables.

» Ils ont examiné dans le secret du sanctuaire, en présence du souverain Juge, avec la prudence et la simplicité qui leur ont été recommandées par leur divin maître, ce qu'ils devaient à César comme ce qu'ils devaient à Dieu; leur conscience leur a répondu qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes lorsque cette obéissance qu'ils doivent premièrement à Dieu ne saurait s'allier avec celle que les hommes leur demandent. Ils ne résistent point, ils ne profèrent pas tumultueusement des paroles hardies, ils n'expriment pas d'impérieuses volontés; ils se contentent de dire avec respect, comme les Apôtres : *Non possumus*, nous ne pouvons pas, et ils conjurent Votre Majesté de lever une impossibilité toujours si douloureuse pour le cœur d'un sujet fidèle vis-à-vis d'un roi si tendrement aimé. »

Les Evêques concluaient en déclarant qu'ils resteraient spectateurs passifs de l'exécution des ordonnances au point de vue religieux, ce fut, sans contredit, un devoir; au point de vue politique, cette inaction était une faute. Le ministère en profita. Le Nonce apostolique avait été tenu à l'écart des conférences; il redoutait la publication de ce mémoire. Le cardinal de Latil lui affirma qu'il resterait secret entre le Saint-Siège, la Royauté et les Evêques. Lambruschini comptait à bon droit sur la parole de Charles X; et, craignant que cet écrit n'envenimât la querelle, il avait exigé qu'il ne parût dans aucun journal¹. Le 11 août, par

¹ Nous lisons dans les documents manuscrits qui sont sous nos yeux la note suivante de la commission centrale des Evêques. Ils mandent de Paris, 9 août : « Les Evêques s'empresent d'adhérer au mémoire. Toutes les réponses n'ont encore pu être rendues au centre commun. Une note donnera connaissance du résultat. Celle-ci a pour objet de renouveler aux Evêques la recommandation expresse du silence sur le mémoire. Il a été promis verbalement et d'une manière positive qu'il serait apporté des facilités satisfaisantes dans l'exécution des ordonnances; mais on les fait dépendre formellement de la non-publicité du mémoire, et l'on assure que la moindre indiscretion paralyserait une haute volonté, qui demande en ce moment des Evêques un peu de confiance et qui croit en mériter beaucoup. »

une indiscretion coupable, la *Gazette de France* en reproduisit des extraits. Le 14, elle l'insérait en entier; quelques semaines après, il se répandait dans toute l'Europe. Cet éclat fournit un nouvel aliment à l'irritation des partis. MM. Portalis, Feutrier et Vatimesnil s'adressèrent à leurs subordonnés pour réclamer une active coopération; l'abbé de La Chapelle, directeur des affaires ecclésiastiques, se regarda comme autorisé à donner à l'épiscopat et aux publicistes une leçon d'obéissance. Il écrivit:

« Des laïques, des journalistes même, se croyant le droit de s'ériger en docteurs de l'Eglise, de discuter l'étendue de la juridiction divine de l'Episcopat, j'ai cru pouvoir vous adresser, ainsi qu'à tous messeigneurs les Archevêques et Evêques, quelques réflexions sur l'ordonnance du 16 juin, sur les écoles secondaires ecclésiastiques... Je ne puis me défendre d'être effrayé des dangers d'une résistance même passive, et que des craintes imaginaires ne produisent des maux trop réels. Dans tous les temps le Clergé de France s'est distingué par sa circonspection dans tous ses rapports avec l'autorité royale. Ses respectueuses doléances n'arrêtaient point sa soumission quand la Foi, le dogme, la discipline générale de l'Eglise n'étaient pas évidemment attaqués. Dans une circonstance qui a bien des rapports avec les circonstances actuelles, en 1762, lorsque les Jésuites furent bannis de France, le Clergé fit connaître combien il regrettait une Congrégation qu'il jugeait si utile à la Religion; mais, loin de chercher à paralyser par une résistance passive, par un refus de coopération, des mesures que le gouvernement avait prises pour réorganiser les Collèges, il y concourut de tout son pouvoir. Ce que le Clergé de France crut pouvoir faire alors, pourquoi ne pas le faire aujourd'hui, et, par une coopération franche aux ordonnances, calmer une irritation que des journalistes imprudents excitent? »

Un silence plein de dignité fut la seule réponse du plus grand nombre; quelques autres lui firent comprendre que l'épiscopat n'avait pas besoin de ses remontrances, et l'archevêque d'Amasie lui manda le 16 août: « Monsieur l'abbé, je ne puis m'expliquer l'irrégularité de votre démarche. Quelle entreprise! car vous ne pouvez ignorer que les Evêques et Archevêques ont prononcé presque à l'unanimité sur ces ordonnances, que leur

mémoire au roi a été envoyé au chef de l'Eglise, que nous sommes dans l'attente d'une décision pontificale, et vous avez cru devoir devancer cette décision par une circulaire adressée à l'Episcopat tout entier, et en opposition de principes avec la très-grande majorité des Evêques et Archevêques du Royaume.

» Vous êtes étonné de l'effroi général des laïques et des journalistes voués à la cause de la Religion et du roi, qui par un cri unanime ont proclamé les nouvelles invasions qui menacent l'autel et le trône au sujet des ordonnances du 16 juin et du 21 avril. Saint Hilaire vous aurait répondu : Quels temps sont les nôtres; *sanctiores aures plebis quam corda sacerdotum.*

» J'ai la confiance, monsieur l'abbé, que ma franchise ne vous déplaira pas. Je vous ai cru capable d'entendre la vérité et de vous y soumettre. »

Les événements se précipitaient, ils allaient presque aussi vite que les circulaires administratives. Le Clergé se sentait blessé au cœur par la dispersion des Jésuites et par les défiances qu'un ministre de Charles X lui témoignait. Rome ne s'était pas encore prononcée¹; l'Episcopat et le gouvernement faisaient appel au Saint-Siège. Lambruschini était pressé des deux côtés; mais déjà, comme dans tous les cas épineux, le Clergé de France tournait les yeux vers Rome.

« On vient de me mander de Paris, écrivait Soyer, Evêque de Luçon, à l'Evêque de Nancy, que le respectable Nonce de Sa Sainteté près la Cour de France avait compté sur la noble démarche qui vient d'être faite auprès du Roi par les Evêques de son royaume, et qu'elle a consolé son cœur, navré de douleur à la vue de ce qui se passe aujourd'hui et de l'avenir dont nous sommes menacés. L'on ajoute que le Souverain-Pontife en aura été sans doute pleinement satisfait, et que son cœur paternel

¹ Rome n'avait point parlé, parce que Rome n'avait pas été consultée; mais ce n'avait été la faute ni du Pape romain, ni des Evêques. Le 15 novembre 1828 Léon XII, dans un bref adressé à Mgr. d'Amasie, administrateur de Lyon, en réponse à une lettre de ce prélat, tout en l'exhortant à persévérer dans ses généreux sentimens, se plaint de n'avoir pas reçu de lettres ni de mémoires de l'Episcopat français; or, il est certain que la Commission des Evêques avait envoyé au Pape des mémoires et des lettres pour le mettre au courant des événements et pour le consulter sur toute l'affaire. Mais ces lettres et mémoires ne parvinrent point à leur adresse. — Voir l'*Histoire des Ordonnances du 16 juin 1828* par un vicair-général de Lyon (M. l'abbé Cattet). — Lyon, 1846.

doit avoir éprouvé une bien vive et bien douce jouissance en lisant dans le mémoire les consolantes paroles par lesquelles les Prélats de son Eglise chérie montrent tant de respect et de soumission pour sa divine autorité. Ah ! mon cher Seigneur, entrons chaque jour encore plus avant, s'il se peut, dans la barque de Pierre, et jamais nous ne ferons naufrage. »

L'agitation arrivait cependant à son comble. Afin de l'apaiser, on jugea que l'intervention du Souverain-Pontife serait nécessaire. M. Lasagny, conseiller à la Cour de cassation, fut envoyé à Rome, sans caractère officiel, mais avec mission de faire secrètement connaître au Pape le véritable état des choses et d'obtenir de lui qu'aucune censure émanée du Saint-Siège ne vint, sur les instances des Evêques, attiser le feu de la discorde. Le choix de M. Lasagny était une garantie pour les deux partis. Léon XII, à l'infailible autorité de qui le roi et les Evêques avaient recours dans ces circonstances, devait écouter la voix de son Nonce à Paris ; le 15 septembre, Lambruschini adressa cette dépêche au cardinal Bernetti :

« Quoique jusqu'à ce jour je me sois borné à informer Votre Eminence, comme il était de mon devoir, des démarches faites par les Evêques contre les ordonnances, et de l'impression qu'elles avaient produite dans l'esprit du roi et dans celui du gouvernement, toutefois, d'après les observations semées çà et là dans mes dépêches précédentes, Votre Eminence aura pu remarquer quelle était ma manière de voir et mes sentiments à l'égard de ces fâcheux événements. Dès qu'ils eurent lieu, je n'ai pas négligé d'en étudier l'esprit, et, après avoir fait avec calme et maturité les observations convenables sur les ordonnances malheureusement publiées par le roi, j'ai bien dû m'affliger pour des actes si déplorables ; mais je n'eus pas, et je n'ai pas encore le courage d'engager le Saint-Siège à se prononcer sur cette affaire. Il me semble que le moment n'est pas encore arrivé où Notre Saint-Père le Pape puisse ou doive parler. Dans tous les cas, afin de pouvoir décider avec maturité et sagesse quel parti il faut prendre, il servira beaucoup d'avoir sous les yeux les renseignements relatifs au droit et au fait qui peuvent faire apprécier la présente controverse ; *controverse* qui, par les conséquences qu'elle est de

nature à produire, devient aussi délicate qu'elle est grave. J'exposerai ici avec liberté ces conséquences, afin que Votre Eminence en fasse l'usage qu'elle jugera à propos.

» Et d'abord, quant au droit que la puissance laïque peut avoir ou ne pas avoir de s'ingérer dans les petits Séminaires, il faut en premier lieu se rappeler la différence que l'on met ici entre les *grands* et ce qu'on appelle les *petits* Séminaires. Dans les premiers, on enseigne les sciences sacrées seulement; tandis qu'aux seconds appartient l'enseignement des langues jusqu'à la philosophie inclusivement. L'origine des premiers fut toujours et est encore (même après les ordonnances) regardée en France comme purement ecclésiastique, et, par conséquent, tout-à-fait indépendante du gouvernement. Les seconds, au contraire, doivent leur existence à l'autorité royale, qui, à divers temps, en décréta ou en permit l'établissement. Il convient de dire qu'au temps de Louis XIV il y avait bien peu de ces petits Séminaires en France, puisque, d'après une ordonnance de ce temps-là, on voit que ce Souverain autorisa les Evêques de son royaume à ériger des petits Séminaires, et appliqua à ces établissements plusieurs bénéfices ecclésiastiques pris parmi ceux que possédait alors en si grand nombre l'Eglise de France. C'est aussi un fait que depuis ce roi jusqu'à Louis XVIII, qui remit sa famille en possession du trône de France, les Souverains intervinrent toujours avec leurs ordonnances dans l'érection des petits Séminaires. Les Evêques, de leur côté, non-seulement ne s'opposèrent jamais à l'intervention de l'autorité royale en pareils cas, mais ils l'invoquaient au contraire, la jugeant nécessaire pour conserver l'enseignement des petits Séminaires indépendant de la juridiction de l'Université. Cette longue possession dans laquelle était la puissance laïque d'intervenir pour l'établissement des petits Séminaires, et de la part des Evêques, la reconnaissance du bon droit de cette même puissance, me semblent dignes de beaucoup d'attention.

» Maintenant pour la première fois les Evêques ont senti la nécessité de réclamer contre le principe admis jusqu'ici par l'autorité laïque touchant les petits Séminaires, savoir, qu'ils ne peuvent exister sans son bon plaisir. La réclamation est certainement juste et fondée sur les bonnes maximes; mais malheureusement

cette réclamation est déprimée par une contradiction évidente qui la vicie : en effet, la doctrine des Evêques développée dans le Mémoire, et précisément dans le paragraphe qui commence : — *l'une et l'autre ordonnance,* — jusqu'à ces mots : — *avec quelque précision,* — reste pour le moins beaucoup affaiblie par l'exposition des droits qu'ils accordent au prince dans le paragraphe qui vient après celui que j'ai indiqué, lequel commence par ces mots : — *Que le prince,* — où ils disent en propres termes qu'au Souverain appartient le *droit d'inspection et la surveillance nécessaire sur les écoles ecclésiastiques, pour assurer l'ordre public, empêcher les transgressions des lois et maintenir les droits et l'honneur de la souveraineté.* Il me paraît que ces Prélats, en admettant un tel principe, ont ruiné leur cause d'une manière irréparable, puisque le Roi peut maintenant faire tomber toutes leurs remontrances avec ce raisonnement très-simple : Vous admettez que c'est à moi de surveiller les écoles ecclésiastiques pour empêcher la transgression des lois ; mais j'ai remarqué que la manière dont étaient organisées les écoles secondaires dites *petits Séminaires* était équivalente à une véritable transgression des lois qui sont en vigueur dans le Royaume : donc j'ai dû les réformer.

» Ainsi Votre Eminence voit que, d'après la doctrine établie par les Evêques, toute la controverse peut maintenant se réduire, de la part de la puissance laïque, à une pure question de fait, savoir, si la manière dont sont réglés les petits Séminaires est ou n'est pas contraire aux lois. Or, chacun sait que, dans ces questions de fait, le Souverain a toujours beaucoup d'avantages sur des sujets ; et puis comment en proposer, et comment en obtenir même un simple examen ? La réclamation des Evêques aurait pu être plus forte et leur raisonnement plus serré s'ils s'étaient appuyés sur le texte du Concile de Trente. Si, avant de présenter leur travail, ils me l'avaient communiqué, je n'aurais pas manqué de leur faire goûter mes observations, et je les aurais également priés de ne pas prononcer le terrible *non possumus*, pour éviter aussi de se mettre dans une position fautive, d'où ils n'auraient pu ensuite sortir sans compromettre leur honneur...

» Quant à nous, il convient de ne pas perdre de vue les dispo-

sitions des derniers Concordats que le Saint-Siège a faits avec la France. Votre Eminence sait que malheureusement le Concordat de 1817 (dans lequel rien ne fut stipulé pour les petits Séminaires) n'a pas été sanctionné par les Chambres : de sorte que le seul Concordat de 1801 continue à être en vigueur, et le Saint-Siège le tolère. Or, l'article 11 de ce Concordat n'accorde aux Evêques qu'un seul Séminaire par diocèse, et, de plus, décharge le gouvernement du poids de toute dotation. Sous Napoléon, on ne pouvait obtenir davantage, et c'est beaucoup que, dans ces temps très-difficiles, on ait tant obtenu. Mais cependant, même sous les Bourbons, les choses vont de la même manière, et ce Concordat est aujourd'hui encore la seule convention qui ait force de loi. Cela soit dit pour la partie qui regarde le droit dont la puissance laïque pourrait se prévaloir et qu'elle prétendrait soutenir en sa faveur dans la question présente.

» Pour ce qui concerne le fait ou le mode de la destination actuelle des petits Séminaires, on ne peut nier qu'ils servent encore plus à l'éducation des jeunes séculiers que de ceux qui ont des dispositions ou l'intention de se consacrer à l'état ecclésiastique. Ce système de convertir les petits Séminaires en collèges d'éducation fut adopté par les Evêques pour deux raisons :

» 1^o Pour procurer aux familles vertueuses les moyens de faire élever religieusement leurs enfants, et de les soustraire ainsi à l'infection universitaire, où, autrement, ils auraient été contraints de chercher l'instruction nécessaire ;

» 2^o Pour l'avantage économique des petits Séminaires eux-mêmes, parce que le profit qu'ils tiraient des pensions des élèves nobles leur fournissait les moyens de conserver ceux qui étaient élevés également pour le sanctuaire. Tel est le fait dont la conservation aurait été souverainement désirable pour l'avantage de la Religion et de la société.

» Toutefois le Ministère actuel est extrêmement faible. Il ne veut point le mal, et l'on croit communément qu'il a de bonnes intentions, et qu'il profitera du premier moment favorable pour adoucir le système adopté sur les petits Séminaires, et même pour le faire cesser entièrement. Il est certain que le Roi a dit

à monseigneur l'Archevêque et à d'autres que, si la très-imprudente publication du Mémoire des Prélats n'avait pas eu lieu, les trois demandes qu'il contient auraient été admises.

» Or, maintenant il convient d'attendre encore un peu pour voir le parti auquel s'arrêteront les Prélats. J'incline à penser que si plusieurs d'entre eux persévèrent à ne pas vouloir exécuter les ordonnances, d'autres cependant, pour ne pas perdre leurs petits Séminaires, y adhéreront.

» Dans cet état de choses, il me paraît que le parti le plus sage auquel le Saint-Siège puisse s'arrêter pour le moment, c'est de suivre le cours des événements, et d'attendre les développements ultérieurs, avec la pensée de profiter du premier moment favorable pour parler à propos et avec utilité. »

Cette lettre de Lambruschini, si pleine de lumineuse modération, entraînait dans le but de la mission de M. Lasagny. Le magistrat la remplit avec tant d'intelligente probité, que, chose assez rare dans l'histoire de la diplomatie, il mérita les éloges des deux cours. Le cardinal Bernetti passa la note suivante au comte Portalis, ministre des affaires étrangères par la retraite du comte de La Ferronnays :

« Sa Sainteté, se confiant d'un côté en la haute piété du fils aîné de l'Eglise, et, de l'autre, persuadée du dévouement sans réserve des Evêques de France envers Sa Majesté et de leur tendre amour pour la paix et pour tous les véritables intérêts de notre sainte Religion, ne sait pas prévoir que des circonstances malheureuses puissent l'obliger à rompre un silence si conforme aux vœux de Sa Majesté très-chrétienne. Mais si ce malheur arrivait, j'ose répondre que le Saint-Père ne s'adresserait assurément à personne sans avoir auparavant indiqué à Sa Majesté la nouvelle position que son devoir sacré pourrait lui avoir marquée, et il n'oubliera jamais tout ce qu'il doit au maintien de l'ordre et de la tranquillité en France, ainsi qu'à la dignité du trône de saint Louis. »

La fermeté de Léon XII et celle du cardinal Bernetti ne faisaient doute pour personne. On les savait aussi disposés que Lambruschini à ne point transiger avec l'erreur ou la mauvaise

foi, mais toujours prêts, comme le Saint-Siège l'a si souvent prouvé, à pacifier les esprits par cette temporisation dont Rome ne s'est jamais départie. L'épiscopat s'était engagé à couvrir d'un voile impénétrable son mémoire au roi, et le Pape voyait cet écrit distribué à profusion. La cour pontificale ne se rendait pas un compte bien exact du besoin que certains peuples éprouvent de faire entrer l'univers dans leurs querelles de famille. Les nécessités d'un journal, ses intempérances de zèle, son désir de paraître mieux informé que les autres, la manie constitutionnelle de déconsidérer l'autorité au profit des passions, tout cela était ignoré à Rome, la ville de la discrétion et des ménagements. Un grand conflit éclatait entre le gouvernement et les Evêques français sur la question des Jésuites. Le Pape, que les deux opinions établissaient juge, pensa que la réserve du successeur des Apôtres amènerait peut-être la modération entre les Evêques et les ministres de France. La publicité intempestivement donnée au *Memorandum* épiscopal blessa la cour de Rome dans ses usages. C'était, par une espèce d'oubli des promesses contractées, accorder au ministère gain de cause dans la forme. Léon XII prévint que le pouvoir allait profiter de cette imprudence : il chercha à l'atténuer en se renfermant dans les bornes d'une note diplomatique¹.

A cette époque, soixante-dix prélats sur quatre-vingts adhéraient pleinement au mémoire; six n'avaient pas fait connaître leurs intentions; trois seulement se montraient disposés à exécuter les ordonnances. La majorité était constatée : les Evêques se sentaient forts de leur unanimité; mais, dans la crainte qu'on ne tentât de les diviser ou d'affaiblir la vigueur de leur opposition, ils se tenaient plus unis que jamais, tout en condamnant les premiers la funeste précipitation de la *Gazette de France*. Sur ces entrefaites arrive à Paris la note secrète de Bernetti; elle est communiquée par le roi au cardinal de Latil; le ministre la fait lire à l'archevêque de Paris et au duc de Rohan, nommé à l'archevêché de Besançon. Ce fut l'abbé de la Chapelle qui la porta à Reims. De quelles instructions était-il chargé? Quels conseils donna-t-il? C'est ce qui reste un mystère. Toujours est-

¹ Voyez aussi la note de la page 197.

il que le cardinal s'empessa de notifier à ses suffragants et aux Métropolitains du royaume la dépêche suivante en date du 25 septembre 1828 : « Le Roi ayant daigné me faire communiquer les réponses de Rome relatives aux ordonnances du 16 juin, et m'ayant invité à vous en donner connaissance, j'ai l'honneur de vous informer que Sa Sainteté, persuadée du dévouement sans réserve des Evêques de France envers Sa Majesté, ainsi que de leur amour pour la paix et tous autres véritables intérêts de notre sainte Religion, a fait répondre que les Evêques doivent se confier en la haute piété et en la sagesse du Roi pour l'exécution des ordonnances et marcher d'accord avec le trône. »

Les journaux avaient été indiscrets; le cardinal de Latil fut malavisé en donnant à la note une extension qui n'était ni dans ses termes ni dans son esprit. Cet acte de courtoisie devait froisser les Evêques. Ils se plainquirent de cette intrigue, qui leur paraissait à juste titre un piège tendu par l'administration sous les noms du Pape et du roi. Latil s'était prononcé ainsi qu'eux contre le principe et la fin des ordonnances; il allait au-delà du texte de la note émanée de la Chancellerie romaine, note dont quelques-uns mettaient en doute l'authenticité, puisqu'elle ne leur était connue que par un commentaire inexact. L'épiscopat se sentait engagé; on prétendait que Bernetti et Lambruschini avaient cédé avec trop de facilité. Les feuilles quotidiennes s'enivrèrent de leur colère; elles furent injustes à force de vouloir être justes. Confondant les intérêts de parti et la question religieuse, la presse incrimina avec véhémence¹, car il est dans l'essence même de sa vie de se nourrir de soupçons, de se passionner sans cesse et de chercher à expliquer les affaires auxquelles, on ne

¹ Les choses furent poussées si loin que le Nonce du Saint-Siège, répondant à l'archevêque administrateur de Lyon qui lui demandait des instructions, ne put s'empêcher de lui mander : « Je me permets de vous dire que j'ai la certitude que Monseigneur le Cardinal Bernetti, secrétaire d'Etat du Très-Saint-Père, a réellement écrit une lettre de réponse à M. le ministre des affaires étrangères du roi. Cela est un fait; mais je dois vous déclarer très-positivement que des articles de Votre Grandeur aura pu lire dans quelques journaux de Paris, et particulièrement dans *la Quotidienne*, par rapport à cette lettre, sur la personne très-respectable du Cardinal Bernetti et sur la mienne aussi, sont pleins non-seulement d'incertitudes et de faussetés, mais des plus noires et des plus perfides calomnies. Monseigneur le Cardinal Bernetti est le plus honnête personnage du monde, et moi je n'ai pu que hautement frémir par rapport aux abominables insinuations qu'on n'a pas rougi de répandre sur son compte. »

l'initie point, par des défiances dont la rapidité de l'improvisation ne lui permet pas toujours de calculer la portée.

Le roi avait dit que les ordonnances ne seraient pas rigoureusement exécutées; mais les Evêques pensaient, et avec raison, que le ministère trouverait moyen d'é luder cette promesse. Le ministère voulait vivre; pour cela il fallait l'appui du Libéralisme. Les royalistes s'étaient séparés de lui, les Catholiques le combattaient à outrance: il n'avait donc de partisans que parmi les adversaires de la Religion et de la Monarchie. Son plan et sa marche étaient connus. Il devait s'opposer à toutes les volontés du roi afin de conquérir dans les chambres une majorité quelconque. Cette majorité ne lui serait accordée qu'à la condition d'être inflexible dans les mesures à prendre contre les Jésuites et contre le Clergé. La dépêche du cardinal Bernetti modifiait sensiblement les dispositions de l'épiscopat. L'archevêque de Paris, le Nonce du Saint-Siège et les autres prélats réunis dans la capitale jugèrent qu'il importait de mettre un terme aux dissentiments. Sans accepter néanmoins la légalité des ordonnances, il fut décidé qu'un projet de lettre au ministre des affaires ecclésiastiques serait soumis à chaque Evêque. Le 8 octobre, les prélats firent passer à leurs collègues une note secrète qui expliquait le but de cette démarche. Elle est ainsi conçue:

* La note adressée à NN. SS. les Evêques, sous la date du 8 octobre 1828, n'a point été numérotée, parce que, ayant été communiquée au gouvernement, elle n'a point paru devoir être comprise dans la série des notes purement confidentielles.

* On croit utile d'envoyer celle-ci pour mettre NN. SS. mieux à même de juger la position des choses, et de continuer, autant que possible, cette précieuse unanimité de conduite et d'expression de sentiments en des actes d'une si haute importance. Sans doute il reste libre à chacun de penser que l'opinion du Souverain-Pontife a pu être influencée par les envoyés du gouvernement; que Sa Sainteté a pu ne pas être informée bien exactement du véritable état politique et religieux de la France et de l'effet plus ou moins favorable de la résistance des Evêques, comme aussi des conséquences probables qui en résulteraient pour l'avenir. Mais indépendamment de ces réflexions (et de plusieurs

autres qui peuvent faire naître des craintes bien légitimes), toujours est-il que l'Episcopat semble à couvert par les insinuations et les désirs qu'a manifestés la cour de Rome. On sait que, dès le commencement de ces tristes affaires, le zèle et la fermeté des Evêques ont été loués par le Souverain-Pontife; toutefois, l'espèce d'obscurité qui enveloppe les motifs de la conduite présente du Saint-Siège a bien son avantage, en ce que les Evêques ne feraient maintenant, par leur déférence, qu'honorer l'autorité prépondérante du chef de l'Eglise et conserveraient intacts leurs droits pour l'avenir. Ce ne serait qu'une condescendance temporaire, qui répondrait à une nécessité actuelle ou présumée telle par le Souverain-Pontife. La question de droit demeure entière, puisqu'il est certain qu'il n'est intervenu, de la part du Saint-Siège, ni jugement ni décision qui combatte ou redresse les principes posés par les Evêques dans leur mémoire, et que Rome n'a fait non plus aucune concession réelle, rien qui puisse légitimer ou consacrer pour la suite les derniers empiètements du pouvoir civil sur les droits incontestables de l'Episcopat. Le parti proposé dans la note et la lettre du 8 octobre, signées par Monseigneur l'Archevêque de Paris, semble offrir l'avantage de conserver plus facilement l'unité dans le corps des Evêques de France, et de retrouver aussi plus facilement cette presque unanimité de conduite et de défense dans tous les graves intérêts religieux qui pourraient encore nous menacer.

» Il est d'ailleurs facile d'apprécier à combien peu de choses se réduisent les concessions des Evêques s'ils suivent le mode indiqué (mode qui a été communiqué au gouvernement, et dont on sait qu'il se contentera s'il est généralement adopté), surtout si, comme le jugent nécessaire les sept Prélats dont les noms sont inscrits, on s'en tient rigoureusement à ne se servir d'aucun des tableaux du ministre, mais à donner, par forme de lettre, les seuls renseignements désignés dans la note du 8 octobre, savoir : un exposé libre de la situation du ou des petits Séminaires, qui contiendrait le nombre actif des élèves, le nombre présumé nécessaire, le nom des Supérieurs ou Directeurs qui seraient qualifiés de prêtres séculiers; enfin une note générale sur les ressources pécuniaires du diocèse, qui ferait connaître que la plus forte

somme de secours serait encore bien au-dessous des besoins. »

Dans la position où l'Eglise gallicane se débattait sous une funeste condescendance du pouvoir, le plan adopté par les Evêques était le seul praticable. Ils consentaient bien à ne pas entraver le ministère; ils faisaient tous les sacrifices que le besoin de la paix leur imposait; mais, en s'épargnant la responsabilité d'un avenir chargé de nuages, les prélats s'arrêtaient à la limite de leurs droits et de leur conscience. C'était, pour ainsi dire, un armistice que l'épiscopat accordait au gouvernement afin de lui laisser le temps de réparer le mal ou de se précipiter plus avant dans la voie des concessions. Le cardinal de Croi et l'archevêque administrateur de Lyon furent les seuls qui refusèrent toute espèce d'adhésion au projet conciliateur; d'autres, tels que les Evêques de Chartres, de Nevers, de Nantes et de Rennes, s'en rapportèrent à la majorité.

Rome avait parlé d'une manière indirecte; néanmoins la cause fut finie. L'Eglise de France écouta des conseils que le Souverain-Pontife ne donnait que sous forme diplomatique, afin de laisser au Clergé toute sa latitude d'action dans une affaire qui n'intéressait ni le dogme ni la morale. Les Evêques ne reculaient devant aucune des exigences administratives; mais ils s'opposaient à ce que de nouvelles atteintes fussent portées à la liberté des consciences; le gouvernement ne sut pas s'en tenir à ce triomphe négatif. Il avait soif des applaudissements libéraux: il brisa les huit maisons d'éducation que, de l'aveu même de l'Université, les Jésuites rendaient prospères. Sous l'empire d'une Charte proclamant la liberté, le ministère réalisa une idée qui avait échappé au génie ombrageux de l'Empereur; il obligea tous les professeurs à déclarer qu'ils n'appartenaient à aucune Congrégation non autorisée par les lois. Le besoin d'ouvrir les petits Séminaires était flagrant; MM. Vatimesnil et Feutrier pressaient les Evêques de se soumettre; il fallut subir avec une douloureuse résignation ce dernier attentat à l'indépendance du prêtre et de l'homme. Il y eut des lettres pleines de dignité adressées au ministre; le cardinal de Clermont fit entendre son célèbre: *Etiamsi omnes, ego non*, et Feutrier répondit souvent avec autant de convenance que d'esprit à ce blâme universel.

Le ministère Martignac-Portalis croyait avoir enfin rattaché à sa fortune l'opposition révolutionnaire; *le Globe* ne lui laissa pas longtemps cette pensée de satisfaction intime. Les Constitutionnels avaient poussé le gouvernement de Charles X à mutiler l'Eglise; ils allaient attaquer le gouvernement lui-même, et ils insultaient le Clergé avec des paroles que l'histoire ne peut omettre. « La querelle des Evêques, disait la feuille doctrinaire le 10 septembre 1828, touche à sa fin; cette petite fronde de sacristie meurt sous le ridicule, comme toutes les insurrections sans force et sans nationalité, qui débutent par des cris de : Vaincre ou mourir! et désarment paisiblement au premier choc. Il y aurait, en vérité, trop de bonhomie à se battre plus longtemps contre ce spectre de l'épiscopat; car, si ses clameurs peuvent encore troubler quelques âmes pieuses et crédules perdues çà et là dans la foule, si quelque danger peut venir de ses intrigues et de ses menées, il y a bien un autre danger à se laisser prévenir et à détourner notre attention des actes du ministère. C'est avec le ministère que nous avons affaire. »

Au milieu de ces débats, les Jésuites, que le Libéralisme représentait comme les dominateurs de la France et comme des casuistes toujours prêts à tourner la loi ou à violer les serments, se retiraient de leurs Collèges sans proférer une plainte.

L'épiscopat avait soutenu une lutte qui était un glorieux témoignage de leurs services; les Jésuites jugèrent opportun de ne s'y mêler en aucune façon. Ils se séparèrent de leurs élèves, qui versaient des larmes et qui protestaient publiquement contre l'œuvre de destruction; ils entendirent le Clergé rendre hommage à leurs vertus; ils virent les cités les plus importantes du Nord et du Midi s'associer au deuil de l'Eglise et de la jeunesse; ils ne trouvèrent partout qu'estime et regrets. Cette douleur eut une manifestation si saisissante qu'elle se refléta jusque dans les travaux et les vœux des Conseils généraux, les véritables représentants des besoins du royaume, et elle n'échappa point au *Constitutionnel* lui-même. Le 4 août 1828, il la signale avec terreur : « Ce qui contraste, dit-il, d'une manière bien plus choquante avec les sentiments du pays, c'est l'expression des votes d'un très-grand nombre de Conseils sur l'instruction publique. Ils sol-

licitent une loi pour qu'elle soit exclusivement selon les uns, ou en concurrence selon les plus modérés, livrée à des Corporations religieuses. Le Conseil général du Doubs demande que les Congrégations déjà existantes soient autorisées légalement. Celui du département de Vaucluse est plus franc : il vote pour que l'instruction publique soit confiée notamment aux Jésuites, dont l'intérêt de la Religion et de la Société réclame le rétablissement. »

Ainsi cette persécution de dix ans, organisée par le Libéralisme et sanctionnée par un ministère immolant la Religion et la Monarchie pour vivre quelques jours de plus sous la protection des idées démagogiques, n'aboutissait qu'à faire glorifier la Compagnie de Jésus. La presse libérale la calomniait, le pouvoir essayait de la bannir, et le Clergé, la jeunesse, les pères de famille, les Conseils généraux s'unissaient pour proclamer sa nécessité. La France chrétienne adoptait les Jésuites, la France révolutionnaire les flétrissait. Pendant ce temps, voilà les mesures qu'ils prenaient pour résister à l'assaut permanent que l'impiété leur livrait. Le Père Godinot, Provincial de France, écrivait, le 7 août 1828, aux supérieurs des huit petits Séminaires : « Après votre distribution de prix, qui doit être faite sans éclat et sans discours qui tendent à faire des allusions ou à exciter des regrets, vous donnerez à tous les professeurs les huit jours de vacances pleins que permet l'Institut ; puis, tous feront la retraite annuelle avec le plus de recueillement et le plus de ferveur qu'ils pourront. »

Ce fut ainsi que les Jésuites sortirent des établissements que les Evêques leur avaient confiés sous la protection des lois. Les enfants de saint Ignace ne pouvaient plus répandre sur la France les bienfaits d'une éducation chrétiennement libérale, les premiers pasteurs des diocèses les conservèrent ou les accueillirent comme directeurs, prédicateurs ou Missionnaires. Chacun s'imposa des sacrifices pour ne pas priver l'Eglise des secours que lui offrait la Compagnie, et, à l'exemple de Jean de Cheverus, plus d'un prélat consacra une bonne partie de son traitement à l'entretien des disciples de l'Institut.

La Révolution venait de faire une large plaie au Catholicisme. Elle avait pu mesurer jusqu'à quel degré Charles X pousserait les sacrifices. Après ce premier succès, elle résolut de tenter une

campagne décisive contre la Royauté. Le Monarque, aveuglé par de menteuses déférences, hésitait devant les Libéraux ne tirant leur audace que de la pusillanimité des administrations. On espéra amener le roi à briser de ses propres mains le sceptre que sa loyauté trop débonnaire n'osait changer en épée de justice. La Révolution avait dit, même sous les ministres Villèle et Portalis, que les Jésuites régnaient et gouvernaient¹. Quand le prince de Polignac fut appelé aux affaires, elle ne mit plus de bornes à ses débauches d'intelligence. Les Jésuites devinrent les promoteurs des coups d'Etat; ils furent les conseillers, les agents invisibles de la réaction; ils formèrent avec le nonce Lambruschini une camarilla de prélats et de courtisans qui n'exista jamais que dans l'imagination de la presse; ils furent les incendiaires² qui

¹ Un homme qui a été calomnié lui-même, mais qui, à force de courage et de talent, a contraint ses ennemis à l'honorer et à lui décerner publiquement des témoignages d'estime, le comte de Peyronnet, ancien ministre de la Justice et de l'intérieur, résumait ainsi, dans ses *Esquisses politiques* publiées en 1829, la situation faite aux Jésuites. Ce passage était vrai à cette époque; nous croyons qu'il aura longtemps encore un intérêt d'actualité :

« On a dit que les Jésuites nuisaient à la Religion : et qui a dit cela ? des hommes qui n'aspirent qu'à la ruine de la Religion.

» On a dit qu'ils étaient ennemis des rois : et qui a dit cela ? des hommes qui n'aspirent qu'à la chute des rois.

» On a dit qu'ils étaient ennemis de la Charte : et qui a dit cela ? des hommes qui la violaient ouvertement à leur détriment.

» On a dit qu'ils exerçaient une influence pernicieuse dans l'Etat : et qui a dit cela ? des hommes dont la funeste influence fait depuis trente ans tous les malheurs de l'Etat.

» On a dit qu'ils n'étaient pas tolérants ; et qui a dit cela ? des hommes qui sont animés envers eux de la plus coupable intolérance qui fut jamais ; intolérance des hommes qui ne croient point.

» On a dit qu'ils étaient ennemis de la liberté : et qui a dit cela ? des hommes qui les chassent de leurs églises, de leurs écoles et de leurs pays ; des hommes qui blessent à la fois dans leur personne la liberté religieuse, la liberté politique et la liberté civile.

» Ni la sottise de l'accusation, ni l'effronterie des accusateurs n'ont suffi. On savait bien qu'on était trompé, mais on voulait l'être.

» Quand je haïrais et redouterais les Jésuites autant que leur plus fanatique ennemi, je croirais encore que le maintien de la liberté de conscience est d'un plus grand prix que leur expulsion. »

² Pendant l'instruction du procès des Ministres signataires des ordonnances de juillet, M. Béranget, commissaire-accusateur près la chambre des pairs, reçut de Toulouse une lettre datée du 4^{or} octobre 1830. Cette lettre était ainsi conçue :

« Monsieur, des malheurs inouis me forcèrent à devenir l'instrument d'un parti dont j'étais un principal agent dans les incendies qui désolèrent la Normandie, et qui devaient s'étendre sur la France entière, si j'avais rempli les instructions données à ce sujet.

» Mais le cri d'alarme des journaux, le tableau qu'ils présentaient du déplorable état de ces victimes et, si j'ose le dire, mes propres sentiments, m'inspirèrent une horreur de moi-même. Je suspendis mon infame mission ; je pris la fuite pour me

couvrirent la Normandie de deuil et de ruines ; puis, au moment où les ordonnances du 25 juillet 1830 éclatèrent comme la foudre, on oublia les Jésuites pour renverser le trône. La tempête les avait dispersés : ils erraient çà et là. On pillait leurs maisons pour se donner le droit de les accuser encore ; mais le triomphe du Libéralisme devait enfin amener celui de la vérité. La Révolution était victorieuse ; elle eut l'audacieuse franchise de proclamer elle-même ses impostures. *Le Globe*, dont MM. Duchâtel, Cousin, Charles de Rémusat et Dubois s'étaient fait une arme contre les idées religieuses et monarchiques, s'écria, le 24 octobre 1830, en s'adressant aux vaincus :

« Tout ce que vous invoquez, tous ces articles de la Charte et de nos Codes que vous citez avec profusion, tout cela n'est que des fictions ingénieuses. Lorsque nous avons juré fidélité à Charles X et obéissance à la Charte, lorsque nous avons étourdi ce Monarque imbécile de nos protestations d'amour, lorsque nous couvriions pour lui nos routes d'arcs de triomphe, lorsque nous rassemblions les populations sur son passage pour le saluer de mille acclamations, lorsque nous semions l'adulation sur ses

soustraire à la rage de ceux qui comptaient sur moi et arrêter ainsi le cours des dévastations que je devais organiser dans le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, etc.

» Je n'ai pas jugé à propos de livrer la majeure partie des pièces à l'appui de ma déclaration. Une seule lettre, qui prouve mon affiliation avec la Congrégation de Montrouge, qui me transmettait les ordres qu'elle recevait du prince de Polignac, m'a été saisie.

» Ma volumineuse correspondance, les instructions écrites, les listes qui désignaient les propriétés à incendier et le nom des personnages qui devaient me donner de plus amples renseignements, ainsi qu'une espèce de sauf-conduit, interprétatif, il est vrai, mais dont il est facile de deviner le but par l'ensemble de toutes les pièces, et signé *prince de Polignac*, toutes ces preuves authentiques sont à ma disposition ; mais je ne les livrerai entre vos mains, qu'alors qu'un homme d'entre vous, Messieurs, m'aura donné sa parole qu'il ne sera rien fait à la personne qui en est le dépositaire, et que j'obtiendrais quelque adoucissement aux peines qui pourront être prononcées contre moi. Je demande cette assurance de votre part, car vous aurez le pouvoir de la tenir. »

L'auteur de cette dénonciation, qui allait si bien aux idées du temps, se nommait Charles-Théodore Berric ; c'était un repris de Justice, un voleur condamné en 1824, condamné de nouveau en 1826. En 1830, il se trouvait dans les prisons de Toulouse sous le poids de plusieurs accusations, lorsqu'il s'imagina que les feuilles libérales avaient assez menti à la France sur le compte de la Société de Jésus pour l'autoriser lui-même à continuer leur œuvre. Ancien détenu de Bicêtre, il y avait vu les Pères prêcher et consoler les prisonniers ; il avait lu sans aucun doute les impostures dont le *Constitutionnel*, le *Courrier français* et le *National* se repaissaient, il crut qu'en se portant l'accusateur des disciples de l'Institut il obtiendrait quelque allègement ou que peut-être il passerait grand citoyen. Il écrivit

pas ; lorsque les temples, les académies, les écoles retentissaient d'un concert parfumé d'éloges, de bénédictions pour lui et pour sa race ; lorsque nos poètes chantaient ses vertus, lorsqu'ils s'épanchaient en allusions louangeuses sur la bravoure de ce nouvel Henri IV, la grâce de cet autre François I^{er}, tout cela n'était qu'une feinte à l'aide de laquelle nous tâchions de nous dérober aux chaînes dans lesquelles il s'efforçait de nous enlacer. Vous avez été comme un de ces spectateurs novices qui, assis au parterre pour la première fois, prennent pour la réalité la scène que l'on joue devant eux. Détrompez-vous ; pairs, députés, magistrats, simples citoyens, nous avons tous joué une comédie de quinze ans¹. »

Les Jésuites étaient chassés de France, les véritables hypocrites s'y révélèrent. Cette déclaration fut une leçon significative ; le *National* ne resta pas en arrière de semblables épan-

donc la lettre citée plus haut. La chambre des pairs, comme la presse libérale, n'avait plus besoin des Jésuites pour battre en brèche la Religion et la royauté ; il ne lui restait plus qu'à savoir être équitable. Le comte Bastard de l'Estang, rapporteur de la commission d'accusation, ne put s'empêcher de dire en parlant de ce misérable, qui avait si mal choisi son moment : « Tous les autres points de sa déclaration sont également éclaircis, et surtout le mensonge est constaté. S'il se fut agi d'une affaire moins grave, un pareil incident eût été écarté sans examen ; mais il vaut mieux encore qu'il ne le soit qu'après une complète vérification des faits. »

Dans ce temps-là, plusieurs coupables espèrent se faire acquitter en se donnant les Jésuites pour instigateurs de leurs crimes. Ils voyaient que la calomnie avait si bien réussi en faveur de plus audacieux, qu'ils calomniaient à leur tour et à leur manière. Berrié se proclamait incendiaire du fait de la Compagnie ; un jardinier de Verrières, nommé Troclet, imagina de se justifier ainsi de l'assassinat qu'il avait commis sur la personne de Bellaure, habitant d'Antony, son créancier. Il accusa le Père Jennessaux et deux autres Jésuites, qui, le 28 juillet 1830, l'avaient, prétendait-il, chargé de leur cacher une malle pleine d'objets précieux. Devant la Cour d'assises de la Seine, présidée par M. Agier, Troclet reproduisit sa fable. Le Père Jennessaux ne l'avait jamais connu, jamais vu ; cela resta démontré. L'assassin fut condamné à mort le 23 mai 1831, et le Jésuite mis hors de cause.

¹ Dix ans n'étaient pas encore écoulés, et déjà la *Comédie de quinze ans* recommençait. En 1839, un professeur d'histoire remettait en scène le fantôme de la Congrégation, rajouissait les vieilles fables du *Constitutionnel*, ressuscitait l'omnipotence magique de Mont-Rouge, etc. Il faut le lire de ses propres yeux pour y croire. « La Congrégation avait vaincu sous les auspices de M^{me} du Cayla (sic) et de M. de Villèle, écrit à propos de la guerre d'Espagne (1823) M. Th. Burette dans sa *Continuation de l'Histoire de France d'Anquetil* (t. IV, p. 613). Et plus bas, à propos des élections (1823) : « La Congrégation mit en jeu toutes ses batteries : *Indulgences plénières* pour les électeurs complaisants, mandements épiscopaux, corruption de sacristie, etc., etc. » A la page 618 on lit : « Cependant les Pères de Mont-Rouge réclamaient à grands cris l'exécution des promesses qu'on leur avait faites. La cour, le ministère leur étaient dévoués ; la part de leurs adeptes était large et belle dans l'administration. Tout récemment encore (10 février 1826) ils venaient de faire voter à la Chambre le rétablissement du droit d'aînesse, etc., etc. » — Est-ce là de l'histoire, du roman ou du pamphlet ? —

chements. Il était devenu républicain sous la rédaction de Carrel, de Béquet, de Passy, d'Emile Pereire et de Chambolle, comme ses anciens associés s'improvisaient ministres, pairs de France ou dignitaires de l'Université. Le 17 octobre 1830, il étala aux yeux de l'Europe les mensonges convenus qui avaient été mis en jeu pour perdre les Jésuites :

« La Restauration est tombée, disait-il, et avec elle les Jésuites. On le croit du moins. Cependant toute la France a vu la famille des Bourbons faire route de Paris à Cherbourg et s'embarquer tristement pour l'Angleterre. Quant aux Jésuites, on ne dit pas par quelle porte ils ont fait retraite; personne n'a plus songé à eux le lendemain de la Révolution de juillet ni pour les attaquer ni pour les défendre. Y a-t-il, n'y a-t-il pas encore des petits Séminaires, des Congrégations non autorisées par la loi? Il n'est pas aujourd'hui de si petit esprit qui ne se croie avec raison au-dessus d'une pareille inquiétude, et de très-grands esprits s'étaient consacrés, sous la Restauration, à inspirer à la France la haine et la peur de cette fameuse Congrégation jésuitique qui n'existait peut-être point ou ne valait pas la peine qu'on s'enquit de son existence.

» Était-ce donc une comédie que cette infatigable polémique de la presse patriote contre les Jésuites? Était-ce pure manie de persécution, si l'on trouvait mal que M. Dupin portât les cordons du dais à Saint-Acheul? Non, on savait bien que la Société de Jésus proprement dite n'offrait pas de bien grands dangers; on n'en voulait qu'à l'esprit jésuite, l'esprit dévot, l'esprit tartufe : c'était l'esprit de la dynastie régnante. On s'entendait à merveille sur la valeur du mot jésuitisme : il était synonyme de dévouement à la légitimité. On disait dans ce temps-là jésuite pour royaliste : il eût été dangereux de s'attaquer à la légitimité en l'appelant par son nom; on la saisissait dans l'une de ses manières d'être, et la plus odieuse, qui était l'esprit jésuite.

» La France, petit à petit, se prit d'une haine implacable, universelle, immense, pour ce qu'on appelait la faction, quelquefois même la coterie jésuite, et il arriva un moment où, pour perdre Charles X, il suffit d'affirmer qu'il était Jésuite; que, comme Jésuite, il professait la doctrine des restrictions mentales; qu'en pré-

tant à Reims serment à la Charte, il avait dans sa poche l'absolution de ce parjure, et qu'ainsi le coup d'Etat était sa pensée favorite.

« C'est comme cela que raisonnent et parlent les masses dans tous les temps ; elles donnent à leur soupçons une forme matérielle qui les aide singulièrement à soutenir le combat. »

Devant cette cynique théorie de l'imposture qui, révélée à la France, sera encore mise plus tard en œuvre avec le même succès, il ne reste à l'histoire que le droit de flétrir tant d'impudence et de prendre en pitié la crédulité des hommes.

CHAPITRE V.

Les Jésuites à Rome. — Leur expulsion de Russie devient le salut de la Compagnie. — Caractère de Fortis. — Ses premières mesures. — Les Jésuites rappelés dans le Piémont et la Sardaigne. — Révolution de Piémont. — Victor-Emmanuel abdique. — Charles-Félix roi. — Il connaît les projets des Carbonari. Sa fermeté les déjoue. — Les Pères Roothaan et Manera à Turin. — Le Père Grassi confesseur du monarque. — Charles-Albert et les Jésuites. — Les nouveaux Collèges et le palais de la reine à Gènes. — Intrigues pour perdre la Compagnie. — Mort de Pie VII. — Le Conclave de 1823. — Le cardinal della Genga est élu pape sous le nom de Léon XII. — Craintes des Jésuites à la nouvelle de cette élection. — Le Père Rozaven ne partage pas ces craintes. — Léon XII rend aux Jésuites le Collège Romain. — Portrait de Léon XII. — Il protège la Compagnie. — Le Père Ricasoli est chargé par lui de l'éducation de ses neveux. — Jésuites qui refusent l'épiscopat. — Le comte Michel Szczytt au Noviciat. — Mort de Fortis et du Pape. — Congrégation Générale. — Le Père Jean Roothaan est nommé Général de la Société. — Pie VIII et les Jésuites. — Caractères de Roothaan. — Les révolutions en Europe provoquent l'insurrection en Italie. — Ses premiers efforts tournent contre les Jésuites. — Le Conclave choisit le cardinal Capellari pour Souverain-Pontife. — Portrait de Grégoire XVI. — Les Jésuites, par ordre du cardinal Zurla, donnent les exercices de saint Ignace à tous les Religieux de Rome. — L'insurrection les chasse de leurs Collèges. — Ils y rentrent. — La Propagande les charge du Collège Urbain. — Le choléra aux portes de Rome. — Calomnies contre le Pape et les Romains. — Précautions prises par le gouvernement pontifical. — Le peuple de Rome et les processions. — Translation du'image de sainte Marie-Majeure au Gesù. — Les Jésuites pendant le siège. — Grégoire XVI et les orphelins. — Le cardinal Odescalchi renonce à la pourpre et entre au Noviciat des Jésuites de Vérone. — Sa lettre au Général le jour même où il revêt l'habit de l'Ordre. — Mort du Père Odescalchi. — Encyclique du Général pour l'année séculaire. — Les Jésuites rentrent à Venise. — Les habitants de l'île de Malte demandent des Pères au gouvernement anglais. — Lord Stanley seconde leur vœu. — Les Jésuites en Sicile. — Ils sont médiateurs entre les partis. — Leur attitude à Naples. — Les Jésuites rappelés en Espagne. — Le Père de Zuñiga Provincial — On leur restitue les biens non aliénés. — Le Collège impérial de Madrid. — Secrets des Pères. — La révolution de 1820 proscriit la Compagnie. — Fondation du Collège militaire de Ségovie. — Son but. — Mort de Ferdinand VII. — Premiers symptômes de guerre civile. — On accuse les Jésuites d'être hostiles au gouvernement constitutionnel. — Pour exciter le peuple contre eux, on répand le bruit qu'ils ont empoisonné les fon-

de l'absolu-
de favorite.
masses dans
matérielle

révélée à la
me succès,
ence et de

de la Compa-
nités rappo-
Victor-Em-
Carbonsri.
— Le Père
— Les nou-
tre la Com-
della Genga
nouvelle de
n XII rend
ge la Com-
neveux. —
Noviciat. —
n Roothaan
caractère de
en Italie. —
noisit le car-
XVI. — Les
t Ignace à
éges. — Ils
choléra aux
Précautions
processions.
suites peu-
escalchi re-
nre au Gé-
descalchi.
trent à Ve-
vernement
— Ils sont
s rappelés
biens non
olution de
égovie. —
e civile —
. — Pour
é les fon-



par G. Villain.

CHARLES ODESCALCHI.
Prêtre, de la Compagnie de Jésus.

taines. — L'émeute chez les Pères — Massacre des Jésuites de Madrid. — Le Père Muñoz, sauvé par les assassins, protège les autres enfants de saint Ignace. — Le pouvoir constitutionnel en face du crime autorisé. — Les Cortès suppriment la Compagnie. — La maison de Loyola survit à la destruction. — Les Jésuites et les Carlistes. — Don Miguel en Portugal. — Rappel de la Compagnie. — Le Père Delvaux y conduit quelques Pères français. Timidité du gouvernement vaincue par le cardinal Justiniani. — La petite-élite de Pombal et les Jésuites. — Don Miguel leur restitue le célèbre Collège de Coïmbre. — Marche triomphale des Pères dans la province de Beira. — Le Père Delvaux au tombeau de Pombal. — Les Jésuites à Coïmbre. — L'armée de don Pedro. — La guerre civile et le choléra. — Politique et dévouement des Pères. — Don Pedro tâche d'attirer les Jésuites dans son parti. — Propositions peu constitutionnelles de ce prince. — Don Miguel évacue Lisbonne. — La Révolution y règne par l'émeute. — Les Jésuites sauvés par un Anglais. — Nouveau décret de proscription contre l'Institut. — Les Jésuites de Coïmbre à la Tour Saint-Julien. — Le baron Mortier les délivre.

Nous avons dit de quelle manière l'Institut de Loyola avait pu, en 1820, au moment de la Congrégation Générale, échapper à une crise; cependant le péril, quoique ajourné, n'en paraissait pas moins imminent aux esprits dont la prévoyance ne se laissait pas éblouir. A Rome, la Société de Jésus se composait, en majeure partie, de Profès que l'âge avait privés de l'énergie et de l'activité nécessaires pour bien gouverner. A côté de ces anciens apparaissaient des jeunes gens à peine admis dans la Compagnie. Le talent, et même un certain degré de zèle et de vertu ne suppléaient pas chez eux à l'expérience et à la connaissance de l'esprit de l'Institut. Entre ces deux extrêmes, il manquait en Italie une génération moyenne. C'était en Russie que la génération intermédiaire se trouvait; mais l'empereur Alexandre refusait d'accorder la liberté aux Pères vivant dans ses États. Cette situation avait été pour Brzozowski un perpétuel sujet d'inquiétudes; à ses derniers moments il parut en être débarrassé. «Voici que je meurs, disait-il aux Jésuites rassemblés autour de son lit d'agonie. Quant à vous tous, on vous expulsera d'ici.» Le presentiment du Général se réalisa, et l'exil devint le salut de la Compagnie. On eût dit que la Providence avait conservé sans interruption les enfants de Loyola en Russie, qu'elle leur avait laissé connaître, et appliquer les traditions pratiques de l'ancienne Société afin de pouvoir répartir dans les Provinces naissantes, et principalement en Italie, ces bannis qui y portaient le germe de l'obéissance et l'amour de la discipline.

Le Père Fortis était né à Vérone le 26 février 1748. Entré dans l'Institut à l'âge de quatorze ans, il en avait subi toutes

les vicissitudes. La suppression le trouva professeur de rhétorique à Ferrare; il ne voulut pas se séparer de la mère qui venait d'ouvrir son cœur à la piété et aux belles-lettres. Dès que la Compagnie fut ressuscitée dans l'empire russe, il demanda à y être agrégé, puis il s'efforça de la faire accepter à Parme et à Naples. C'était déjà un vieillard en 1820; néanmoins, avec une profonde expérience du cœur humain, il possédait une âme fortement trempée. Il savait que le bien lui-même ne doit pas être précipité. Il marchait donc avec prudence au milieu des obstacles entravant la route, mais il arrivait au but. Ce but était l'amélioration plutôt que l'agrandissement de la Société. Les révolutions dont l'Espagne et une partie des Etats italiens étaient le théâtre devaient réagir sur les Jésuites; on les chassait au cri de *Vive la liberté!* Fortis les soutient dans ces nouvelles épreuves. Il fonde à Rome la maison de retraite de Saint-Eusèbe¹. Au mois de novembre 1821, le Père Tartagni crée le collège de Forlì; quelques

¹ Cette maison de Saint-Eusèbe est célèbre à Rome par la retraite que les Jésuites y donnent chaque année pendant la Semaine Sainte. En 1833, Augustin Theiner, l'un des plus brillants écrivains de l'Allemagne, y entra, toujours poursuivi par ses doutes et par ses incertitudes en matière de religion. Il conféra avec le Père Kohlman, l'ami du protestant Schlosser, et dans son ouvrage intitulé : *Le Séminaire ecclésiastique ou Huit jours à Saint-Eusèbe*, Theiner rend ainsi compte de ses sentiments : « Je pénétrai donc dans cette maison de retraite de Saint-Eusèbe, mais dans quelle attente ! J'étais fermement convaincu que je ne pourrais y passer seulement trois jours. Attiré là peut-être plus par curiosité que par un autre sentiment, je voulais étudier d'un peu près ces fameux Jésuites dont on parlait tant, d'autant plus qu'on m'avait dit à Vienne beaucoup de mal de leur maison de retraite. J'espérais au moins, si je pouvais m'en tirer *salvè cute*, trouver là le sujet d'un piquant article de journal. J'avais aussi pris la précaution de charger mon ami, l'artiste français dont j'avais pris congé sous prétexte d'une course à la campagne, de me faire réclamer avec instance à telle adresse, si je n'avais pas reparu le douzième jour.

» Mais que je fus surpris ! le pieux silence qui régnait dans cette aimable demeure parlait intimement à mon âme; et déjà de si heureux commencements promettaient une heureuse fin. On me conduisit dans une petite chapelle décorée avec goût, dont le style gothique, en portant au recueillement, ajoutait encore à l'impression produite par l'orateur, et où tout contribuait à éveiller et à nourrir la piété. Le discours d'ouverture de la retraite captiva toute mon âme et calma ses agitations. L'exposition simple et lumineuse de l'objet élevé de ces exercices, l'exhortation touchante adressée à tous les assistants de s'éloigner s'ils ne se sentaient ni assez de courage ni assez de force pour suivre cette retraite avec les dispositions et les vues exigées par le saint fondateur; tout cela fit sur moi l'impression que je souhaitais, et ne me laissa pas douter un instant que je n'en retirasse pour mon âme la force qui m'était nécessaire, et cette paix après laquelle je soupirais depuis si longtemps, et qui depuis plusieurs mois était l'objet de tant et de si sérieuses démarches. »

Augustin Theiner sortit de Saint-Eusèbe le 29 avril 1833. Il était fervent Catholique; il est aujourd'hui prêtre de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri.

jours après, les Pères Rigoli, Gianotti et Chiavero prennent possession de celui de Modène. Le marquis Antoine Visconti de Milan l'avait doté; le duc François IV en fait l'objet de sa sollicitude spéciale. Il confie au Jésuite Gianotti l'éducation des princes ses fils, et il demande que le Père Camille Pallavicini soit nommé Evêque de Reggio. Pendant ce temps d'autres Jésuites s'élançant sur le sommet des montagnes et au fond des bois qui avoisinent la ville de Frosinone : c'est le repaire des bandits de la Romagne. Les Jésuites s'efforcent de faire naître le repentir chez ces hommes farouches; ils y parviennent.

A peine la Compagnie était-elle rétablie que, fidèle à ses traditions de famille, le roi Victor-Emmanuel de Piémont s'occupe de rappeler les Jésuites dans ses Etats. Il leur ouvre successivement le Collège de Saint-Ambroise à Gènes, ceux de Turin, de Novarre et de Nice. Le Père Thomas Pizzi conduit les disciples de saint Ignace à Cagliari, dans l'île de Sardaigne; Joseph Bellotti forme le Noviciat de Chieri. Jean Roothaan est le premier supérieur de la maison des Provinces à Turin; vaste école où la jeunesse studieuse embrasse d'un seul regard le cercle de toutes les connaissances, et où s'enseignent en même temps la théologie, les belles-lettres, le droit, la médecine et la chirurgie. La révolution de 1821 et les conséquences qu'elle entraîna firent naître dans le cœur du Monarque de si tristes prévisions, qu'il ne se jugea pas capable de réprimer un mouvement dont il avait suivi les progrès avec effroi. Il crut que, pour l'honneur du trône, il devait abandonner le soin des affaires à un caractère plus vigoureux. Charles-Félix, son frère, jusqu'alors connu sous le titre de duc de Genevois, fut forcé par lui de prendre les rênes du royaume. Comme partout, la Révolution piémontaise s'accomplissait pour imposer de nouvelles lois au souverain, pour anéantir le pouvoir et l'offrir dans la rue au premier venu qui saurait corrompre les multitudes. Le nom des Jésuites était un signal de proscription. Les Carbonari italiens, allemands et espagnols avaient contracté alliance avec les Révolutionnaires français, ces fils aînés de l'anarchie. Le mot d'ordre, le secret des Ventes cachait la ruine des rois sous l'arçantessement de l'Ordre de Jésus.

Charles-Félix, qui résista autant qu'il put à l'abdication de

Victor-Emmanuel prend les dispositions les plus efficaces. Il veut sauver la royauté et le peuple d'un double danger. La Révolution sent qu'elle ne sera pas la plus forte : elle n'ose même pas expulser les enfants de saint Ignace. Le nouveau Monarque ne s'arrête pas à ce premier triomphe. Il sait que les démagogues ne sont audacieux qu'en présence de la faiblesse ; il va leur offrir, au commencement de son règne, la mesure de son inébranlable fermeté. Les Universitaires de Turin ont vu avec une jalousie mal contenue le Père François Manera réunir autour de sa chaire de littérature italienne la foule toujours plus enthousiaste de ses auditeurs. Manera est par l'élégance de son esprit et par la richesse de son imagination, l'un des professeurs les plus renommés de l'Université ; Roothaan, par la modération de son caractère et la multiplicité de ses devoirs toujours dignement remplis, possède la confiance des familles. Charles-Félix se propose de donner aux Jésuites un témoignage encore plus manifeste de son estime. Les Carbonari leur sont hostiles ; le vœu des Ventes est d'anéantir cette autorité morale. Le roi, afin de faire comprendre toute sa pensée, choisit pour confesseur le Père Jean Grassi. L'épreuve était décisive ; on respecta la volonté d'un prince qui savait si bien répondre au défi de quelques turbulents. Sous son règne, il ne s'éleva pas une plainte adressée à l'Institut ; le Père Grassi lui-même n'eut jamais à subir le contre-coup des récriminations toujours attachées aux fonctions d'un Jésuite confesseur de roi.

Grassi était à la source des faveurs ; il ne demanda rien pour lui, rien pour son Ordre, rien pour les autres. Il laissa le Souverain régler avec ses ministres les affaires de l'Etat ; il ne s'en mêla ni en bien ni en mal. Quand Charles-Félix expira dans les bras du Jésuite, qui avait eu seul le courage de lui annoncer que sa dernière heure allait sonner, ce fut la justice que les adversaires de l'Institut et les courtisans rendirent au confesseur. Le prince de Carignan n'avait pas toujours eu à se louer des intentions monarchiques du vieux souverain. Charles-Albert tint compte aux Jésuites de la neutralité si fidèlement gardée, et, en remerciant le Père Grassi des soins prodigués à Charles-Félix dans sa dernière maladie, il lui dit : « La Compagnie a perdu

dans le Roi défunt un protecteur et un père; elle trouvera en moi autant d'estime et d'amour. »

Jusqu'en 1847 le roi a tenu plus qu'il n'avait promis. Les Jésuites de Piémont forment alors une Province séparée; avec l'appui du Monarque, ils ouvrent un Noviciat à Cagliari et un Collège dans la ville d'Aoste. Le Général comte de Boignes dote Chambéry, sa patrie, d'un de ces établissements; le saint abbé Ducrey leur cède celui de Mélan, dans les belles solitudes du Faucigny, entre le Mont Blanc et le Mont Buet. En 1838, Charles-Albert fonde la résidence de San-Rémo dans la rivière de Gênes. Les Pères ne possédaient à Turin que le Collège des Nobles, et, sous les deux derniers rois, ils n'avaient jamais pu obtenir une église pour appeler le peuple à de pieux exercices ou à d'utiles dévouements. Celles des Saints-Martyrs, dans Dora-Grossa, et la maison qui y est annexée appartenaient jadis à la Compagnie. Au temps de la suppression, l'église s'était transformée en paroisse de la ville; la maison était devenue tout à la fois un centre d'administration publique, un hôtel où habitaient de hauts fonctionnaires et une prison. Trois ans après être monté sur le trône, Charles-Albert a vaincu tous les obstacles et rendu à la Société l'église et le Collège de Dora-Grossa.

L'Université de Gênes avait suivi l'exemple de ses sœurs; elle s'était emparée de l'ancien Collège des Jésuites pour en faire son palais. Il n'était pas possible de la dépouiller de cette maison, qu'elle regardait comme le prix de sa victoire; mais Charles-Albert n'en persistait pas moins à établir l'Institut dans la capitale de l'ancienne république. Des obstacles surgissaient à chaque pas: les uns prenaient leur source dans des craintes de concurrence, les autres dans des prévisions politiques. L'on ne s'opposait pas en face au désir du roi, l'on cherchait seulement à l'entraver par toutes les chicanes administratives. Charles-Albert comprend qu'il n'est pas de sa dignité d'entrer en lutte avec tant de petites rivalités ou de passions secrètes. D'un mot, il peut les réduire au silence; il aime mieux paraître les ignorer. « Puisque je ne peux, dit-il, venir à bout de trouver à Gênes une maison pour les Jésuites, je leur donnerai la mienne; qui pourra m'en empêcher? » Aussitôt il leur assigne le palais Doria-Tursi, dit

Palazzo della Regina, parce que Marie-Thérèse, veuve de Victor-Emmanuel, l'habita avec ses filles, l'impératrice d'Autriche, la reine de Naples et la duchesse de Lucques.

A cette marque inespérée de confiance royale, les adversaires de la Compagnie sentirent qu'ils avaient fait fausse route, et que, pour perdre les Jésuites dans un temps plus ou moins éloigné, il ne fallait pas les attaquer de front. Charles-Albert était alors aimé et estimé de ses peuples. Mais, après s'être rendu compte de la situation, il ne voulait pas reculer devant les préjugés d'un autre âge, que les amis des lumières et du progrès constitutionnel s'efforçaient de répandre. On espéra qu'il serait plus facile de miner la place que de l'enlever d'assaut. On essaya de dire d'abord que les Jésuites feraient repentir le roi de sa protection. Les Jésuites imposèrent à la cour et aux ministres leur immuable volonté; ils gouvernèrent; ils régnèrent. Ces mensonges furent accueillis avec dédain; on en fit circuler d'autres. On apprit à Charles-Albert que les Pères étaient d'excellents Religieux, de bons directeurs, des orateurs éloquents, de saints Missionnaires; mais leur éducation ne se trouvait plus en rapport avec les besoins du siècle, elle ne concordait plus avec la civilisation moderne, car les Jésuites étaient les ennemis de toute idée nouvelle. Il faudrait, aux enfants élevés par eux, un roi absolu comme Amédée II et saint comme Humbert. Le Monarque sourit, et laissa au temps le soin de trancher la question. En 1847, cette question, remise par Charles-Albert lui-même à la décision de l'idée révolutionnaire, vint s'engloutir dans la tourmente que souleva le fatal rêve de l'unité italienne.

La Société de Jésus cessait pour le moment d'être en contact avec les révolutions d'Italie; elle voit son existence compromise dans l'élection d'un nouveau Pape. Le 20 août 1823, Pie VII était mort plein de jours et de bonnes œuvres; et le Conclave allait donner un autre Pontife à l'Eglise. Pour l'Ordre de Jésus, le choix n'était pas indifférent; l'Ordre avait des adversaires dans le Sacré-Collège; depuis la Congrégation Générale, il soupçonnait le cardinal della Genga de lui être peu favorable. Ce cardinal avait en effet pris ouvertement parti contre les Pères. On le savait attaché à ses idées, juste, mais inflexible dans sa volonté. Il n'a-

avait aucune chance de s'asseoir sur la chaire de saint Pierre. Néanmoins le 28 septembre 1823, il fut élu, malgré les puissances et surtout malgré Consalvi. Annibal, ainsi que le disaient les Conclavistes, Annibal était aux portes de Rome ; il y entra en maître, et son intronisation faisait trembler les Jésuites. Aucun d'eux n'avait oublié les événements qui précédèrent la Congrégation générale. Dans la tristesse de leurs âmes, tous s'avaouaient qu'un ennemi leur était né. Cependant la réflexion vint avec le temps, et, dès le 11 octobre 1823, le Père Rozaven, faisant au Père Billy l'historique du Conclave, s'exprimait ainsi sur Léon XII :

« Ce nom promet beaucoup, et il paraît vouloir remplir l'attente commune ; car en peu de temps il a fait beaucoup de choses, et des choses très-utiles ; mais je ne puis entrer dans ces détails. Ce que vous désirez de savoir et ce que vous attendez que je vous dise, ce sont ses sentiments pour la Compagnie. D'après certaines choses, qui se sont passées il y a trois ans, nous avions sujet de craindre qu'il ne fût pas très-bien disposé pour nous ; mais Dieu tient dans ses mains le cœur des rois, et surtout celui des Papes est en la main de Dieu. En se revêtant de cette dignité, ils prennent un nouvel esprit ; jusqu'à présent, notre Père Général n'a pas pu lui être présenté, mais nous savons certainement qu'il nous est favorable, et qu'il ne tardera pas à nous donner une preuve publique et manifeste de sa bienveillance. Une personne pour laquelle il a beaucoup d'amitié, et qui en a beaucoup pour nous, ayant pris la liberté de lui recommander la Compagnie, il lui répondit : « Vous vous intéressez donc à la Compagnie ? et bien ! sachez que je m'y intéresse plus que vous. »

» Je sais, de science certaine, plusieurs autres choses que je vous dirais volontiers, mais que je n'ose pas écrire. En somme, la Compagnie peut beaucoup espérer de notre nouveau Pape, que Dieu daigne conserver de longues années ? mais il a des préventions contre quelques personnes. Si mon chétif individu, qui lui est fort peu connu, est du nombre de ceux qui n'ont pas le bonheur de lui plaire, c'est ce que je ne saurais dire certainement ; on m'a dit que non, mais j'ai quelque lieu de le craindre. Quoi qu'il en soit, pourvu qu'il fasse du bien à la Compagnie, je suis tout content d'être jeté à la mer. S'il persuade au Père Gé-

néral que l'air de Rome ne me convient pas, je suis tout résigné à aller respirer celui de France et même celui que respira le Père Bougeant dans son exil. Qu'on me donne l'emploi de professeur de logique et de métaphysique, *pro nostris*, et mon ambition sera satisfaite. J'aurais, je crois, un grand plaisir à enseigner à ces jeunes gens à raisonner juste, chose que je vois devenir de jour en jour plus rare. »

La preuve publique et manifeste que le Père Rozaven fait espérer aux Jésuites de France de la part de Léon XII ne tarda pas à être officiellement donnée. Le Pape ne proscrivit aucun des disciples de saint Ignace entrés en lutte contre le cardinal della Genga, pas même le Père Rozaven. Bien mieux, le 17 mai 1824, il publia le bref, *Cum multa in urbe*, qui restitue à la Société de Jésus le Collège Romain, dont ses plus illustres maîtres avaient immortalisé le nom. Le marquis Patrizi, sénateur de Rome, s'était déjà, sous Pie VII, rendu auprès du Saint-Siège l'interprète des familles ; il avait présenté au Pape une supplique dans laquelle on lit : « Le Collège Romain, sanctuaire dédié aux sciences et à la Religion, ancienne propriété de la Compagnie de Jésus, Séminaire d'une foule innombrable de personnages, célèbres par leur sainteté ou leur savoir, se trouve encore entre des mains étrangères. Quoique, en vertu d'un acte de Votre Sainteté, qui promet aux Jésuites la restitution de leurs anciennes propriétés non aliénées, on ne puisse douter que ledit Collège ne leur soit bientôt rendu, néanmoins, le Peuple ne croit pas devoir négliger les moyens qui lui semblent opportuns pour accélérer cette restitution, et avec elle le complément de ses vœux. »

Le Peuple Romain sollicitait cette faveur au pied du trône de Pie VII ; les événements, plus forts que la volonté des hommes, firent ajourner la demande par un Pape ami des Jésuites. Son successeur, qu'ils croyaient leur adversaire, exauça cette prière de son propre mouvement. Le bref de Léon XII commence ainsi :

« Entre les établissements nombreux que la prévoyante sollicitude des Souverains-Pontifes a fondés dans notre Ville, pour procurer efficacement le salut et les avantages du peuple chrétien, un rang d'honneur est dû sans doute au Collège Romain, ce Collège qui, élevé à la gloire de la Religion et des beaux-arts

par Grégoire XIII, d'heureuse mémoire, et construit avec tant de grandeur et de magnificence, a mérité, durant tout le cours de sa durée, de la part de nos prédécesseurs, des témoignages d'une sollicitude spéciale et d'une bienveillance paternelle.

» C'est en effet une chose digne d'admiration et de souvenir pour la gloire de cet établissement que ce jardin fermé ait produit sans interruption jusqu'à nos jours des fruits de salut et d'honneur, c'est-à-dire que ce sanctuaire des beaux-arts ait formé pour le bien de l'Eglise et de l'Etat un si grand nombre d'hommes éminents et recommandables par la sainteté de leurs mœurs, l'éclat de leurs dignités et l'excellence de leur doctrine.

» Ce Collège, qui doit son premier lustre à saint Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus, fut confié par les Souverains-Pontifes aux clercs réguliers du même Ordre, qui le gouvernèrent avec succès tant qu'exista leur Religion, ainsi que le firent après eux les Prêtres séculiers chargés de sa direction. Mais comme Pie VII, notre prédécesseur, en vertu des lettres apostoliques du 7 des ides d'août 1814, a rétabli la Compagnie de Jésus dans sa première dignité pour cette fin principale, à savoir qu'elle formât la jeunesse aux sciences et à la vertu, nous qui étions pleinement instruit de l'intention où était ce même Pontife de rappeler la Compagnie de Jésus dans le Collège Romain, nous avons cru devoir immédiatement délibérer sur cette affaire et consulter la Congrégation de nos vénérables frères les Cardinaux de la sainte Eglise que nous avons chargés de la tâche si importante d'établir dans tous nos Etats le mode d'instruction le meilleur et le plus avantageux, seul moyen de régénérer la société tout entière après des temps si désastreux et si funestes à l'Eglise. C'est pourquoi, de science certaine et en vertu de la plénitude de l'autorité apostolique, nous concédons, nous assignons et nous attribuons à perpétuité, par ces lettres, à nos chers fils les clercs réguliers de la Compagnie de Jésus, et, en leur nom, à notre très-cher fils Louis Fortis, Général de ladite Compagnie, le Collège Romain, l'Eglise de Saint-Ignace et l'oratoire qui tire son nom du Père Caravita, les musées, la bibliothèque, l'observatoire, avec tout ce qui leur est annexé et en dépend, à condition qu'ils tiendront dans ce Collège, selon le mode ancien

qui était en vigueur, l'an 1773, des écoles publiques auxquelles nous ordonnons d'adjoindre des chaires d'éloquence sacrée, de physique et de chimie.»

Dans les circonstances, ce bref était plus qu'une consécration pour la Société de Jésus; il devenait entre elle et le Saint-Siège un indissoluble lien, car à Rome les Papes ne cherchent point à détruire ce que leurs prédécesseurs édifièrent. L'approbation de Léon XII, sanctionnant et augmentant les faveurs déjà accordées par Pie VII, était d'autant plus précieuse aux Jésuites que le nouveau Pontife ne balançait pas à porter la cognée dans les abus que son austère sagesse lui signalait. Toujours malade, mais toujours prêt à se mettre au-dessus des souffrances du corps par l'inaltérable vigueur de son âme, Léon XII devait ressusciter sur le trône les Pontifes les plus vénérés. Il comprenait les besoins de son siècle et l'esprit du ministère sacerdotal. Il était économe et juste, bienveillant et rigide: il ne lui fut donc pas difficile de s'entendre avec les Jésuites. Il ne leur avait pas été favorable avant son exaltation, le trône lui inspira d'autres idées; le successeur de Pierre ne les cacha jamais. Il comprit que l'Institut n'était en butte à tant d'hostilités patentes ou secrètes que parce que les Pères défendaient la Religion et les gouvernements légitimes. Il résolut, par devoir et par reconnaissance, de protéger à son tour les disciples de saint Ignace; il ne faillit jamais à la mission qu'il se donnait. A Rome et dans les Etats pontificaux, il n'avait qu'à laisser faire le vœu des populations, il l'encouragea. Il visita souvent les Maisons de la Compagnie, il travailla à la béatification de ses saints, accrut par des bienfaits le Collège Germanique¹, et développa dans tous les sens cette Société dont

¹ Le Collège Germanique était déjà rétabli sur ses anciennes bases. Les deux premiers élèves qui se formèrent à l'école des Jésuites de Ferrare furent Joseph De Preux, Evêque de Sion en Valais, et François Machoud, Chanoine de cette cathédrale. En 1819, Fontana, aujourd'hui archidiacre de Fribourg, se joignit aux deux Valaisans. Ce germe du Collège allemand fut transféré à Rome dans la maison du Gesù; en 1825, Léon XII ordonna que les Germaniques reprissent leur ancien costume. Maintenant cet établissement, qui n'a en propre ni maison ni église, prospère comme aux plus beaux jours de l'Institut. C'est encore la pépinière des Evêques d'Allemagne. On remarque parmi eux le comte Lubienski, Evêque de Rhodiopolis; Georges Stahl, Evêque de Wurzhourg; le comte Charles-Auguste de Reisach, nommé par Pie VIII recteur de la Propagande à sa sortie du Collège Germanique, et choisi par le roi de Bavière pour Evêque d'Eischtadt et coadjuteur de Munich.

il appréciait le zèle et les lumières. Léon XII avait des neveux ; il confia leur éducation au Père Ricasoli, qui voit l'aîné de ces jeunes gens, revêtu de la pourpre romaine, soutenir sur le siège archiépiscopal de Ferrare la grandeur du nom de della Genga. La sollicitude de toutes les Eglises n'empêchait pas le Pontife de jeter de temps à autre un regard d'amour sur la ville où il était né. Il avait déjà fait beaucoup en faveur de Spolète. Au mois de novembre 1825, il voulut faire encore davantage ; il restaura l'ancien Collège de la Compagnie. Dans le même temps, il érigeait à Rome le pensionnat des Nobles¹. Afin de rendre le Collège Romain digne de sa gloire passée, les Jésuites y réunirent l'élite de leurs professeurs. Antoine Kohlman laissa le Maryland pour enseigner la dogmatique ; Dumouchel, un des élèves les plus distingués de l'Ecole Polytechnique, fut chargé de la chaire d'astronomie ; Van Evenbroeck, de celle des controverses. André Caraffa, Charles Grossi, Xavier Patrizi, Jean Perrone, Baptiste Pianciani, Michel Tomei et Dominique Zecchinelli secondèrent les efforts de ces savants, que dirigeaient Taparelli et Finetti. Le Père Louis Maillard ouvrit glorieusement l'arène des thèses publiques.

Cette succession d'événements heureux ne prenait pas les Jésuites au dépourvu. Le Père Pallavicini avait décliné les honneurs de l'épiscopat à Reggio ; le Père Benoît Fenwich ne connut sa nomination au siège de Boston que lorsque les bulles et l'injonction de les accepter lui parvinrent. Antoine Kohlman et Pierre Kenney étaient proposés pour les évêchés de New-York et de Drummore. Ils en informent le Général de l'Institut. Fortis supplie le Pape de détourner de la tête des deux Missionnaires ce redoutable honneur. Léon XII accueille cette ambition d'humilité. Les Jésuites voulaient vivre dans l'indigence et dans le travail ; un gentilhomme de Pologne leur apprend à mourir en saints. Le comte Michel Szczytt, né dans la Russie-Blanche le 3 décembre 1786, avait été l'un des plus intrépides soldats d'Alexandre 1^{er}. C'était un homme à la stature colossale et dont la bravoure n'a-

¹ Les Jésuites ne purent occuper ce nouvel établissement qu'en 1826, parce qu'il existe à Rome une loi religieusement observée. Cette loi veut que, durant le temps du Jubilé, on ne contraigne aucun locataire à sortir de la maison qu'il habite. Léon XII désira donner à tous les Fidèles un exemple de respect en faveur des prescriptions anciennes, et les Jésuites ne s'installèrent qu'une année après dans la maison qui leur appartenait.

vait jamais connu le danger. Quand la paix fut signée, il renonça au métier des armes, et habita chez les Jésuites de Polotsk. Après avoir une dernière fois parcouru l'Europe, il se réfugia dans la capitale du monde chrétien, où le Père Rozaven le reçut comme un fils. Szczytt prit les ordres sacrés, et, le 31 mai 1824, il entra au Noviciat des Jésuites. Le 24 juin 1825, il y expirait à l'âge de trente-neuf ans, léguant à tous ses frères de l'Institut l'exemple d'une vie édifiante et d'une mort précieuse devant le Seigneur.

Comme il s'était plus d'une fois rencontré dans les annales de l'Eglise, le Pape et le Général des Jésuites succombaient presque à la même heure. Léon XII terminait sa carrière le 10 février 1829, Fortis l'avait précédé dans la tombe de quatorze jours seulement. Le 27 janvier le Général avait rendu le dernier soupir. Par quelques lignes tracées de sa main, il désignait pour Vicaire le Père Pavani, Provincial d'Italie. Le chef intérimaire de l'Ordre appela auprès de lui le Père Roothaan afin de le remplacer dans les fonctions qu'il abandonne, puis il convoque la Congrégation Générale au 29 juin. Les principaux Jésuites qui y furent délégués étaient Jean Grassi, François Finetti, Louis Loeffler, Nicolas Godinot, Tom Glover, Sinéo, Landès, Korsak, Julien Druilhet, Richardot, Bird, Olivieri, Narbonne, Vulliet, Petit-Jean, Drack, Sorrentino, Scarlata, Broock, Kenney, Sancho et Janssen.

Le 9 juillet, le Père Roothaan, longtemps ballotté avec le Père Rozaven, fut élu Général de la Compagnie au quatrième tour de scrutin. Il choisit pour Procureur-général Séraphin Manucci, et Janssen pour Secrétaire de l'Ordre. Alors on s'occupa des vœux exprimés par les différentes Provinces. Tous témoignent de la sollicitude dont chaque membre est animé pour conserver l'Institut dans son intégrité et y faire prospérer l'enseignement. Ils demandent unanimement la révision du *Ratio studtorum*, dans le but de l'adapter aux besoins du temps. Avant que la Congrégation discutât ce point essentiel, qui, à l'élection de Fortis, avait été admis en principe, le Général crut devoir révéler sa pensée sur une question aussi vitale. Il déclara que les circonstances et le mouvement des esprits exigeaient impérieusement la réalisation du vœu de tous les Pères; mais son opinion était

de ne rien décréter en forme de loi avant qu'on eût fait sanctionner par l'expérience dans les Provinces de l'Ordre les améliorations introduites. Ce conseil fut adopté.

Un nouveau souverain avait été donné à l'Eglise universelle; le 31 mars 1829, le cardinal Xavier Castiglione, qu'au dernier conclave l'Autriche et la France portèrent à l'élection et que Pie VII mourant avait désigné pour son successeur, remplaçait Léon XII. Pie VIII ne devait faire que passer sur le Siège apostolique; mais quand, le 22 avril, les Jésuites vinrent recevoir la bénédiction du nouveau Pontife, il s'empressa de leur offrir une marque publique de son amour. Il leur adressa ces paroles : « Je l'ai dit souvent, et, lorsque j'en trouverai l'occasion, je me ferai toujours un plaisir de le redire, j'aime la Compagnie de Jésus. Ce sont des sentiments gravés dans mon cœur depuis l'enfance. J'ai toujours singulièrement honoré saint Ignace et saint François-Xavier, dont, tout indigne que j'en suis, j'ai le bonheur de porter le nom. J'ai étudié sous de célèbres Jésuites. Je sais tous les services qu'ils rendent à l'Eglise. L'Eglise ne peut se séparer du Pape, le Pape ne peut se séparer de la Compagnie. Les temps dans lesquels nous vivons sont si mauvais ! Jamais l'impunité ne déploya plus d'audace, plus de haine, plus d'astuce. Un jour encore, et qui sait si l'Eglise ne recevra pas de nouvelles plaies. Unissons-nous tous pour combattre les ennemis du Seigneur. Rentrez donc dans vos Provinces, embrasez-les de l'ardeur qui vous anime. Prêchez, enseignez l'obéissance et la vertu dans les écoles, dans les chaires, dans les confessionnaux, par la parole, par les ressources de l'intelligence, par les écrits. Que Dieu bénisse vos efforts ! et soyez sûrs que vous trouverez toujours en moi le plus tendre et le plus affectionné de tous les pères. »

A la veille des événements qui allaient bouleverser l'Europe et désoler l'Eglise catholique, ce discours avait quelque chose de tristement prophétique. Les Jésuites ne se déguisaient pas la gravité des circonstances. Ils se savaient l'objet des terreurs feintes et des haines réelles de l'incrédulité ainsi que du Carbonarisme. Le Pape les encourageait¹ : ils ne se laissèrent pas intimider par les ennemis de la Religion.

¹ Le 2 décembre 1829, Pie VIII, accompagné des cardinaux della Somaglia et

Jean Roothaan, le nouveau Général de l'Ordre, naquit à Amsterdam le 20 novembre 1785. Son caractère, assemblage de qualités contraires, était calme et froid au dehors, ardent et sensible à l'intérieur. La modération dans les actes comme dans les paroles était sa vertu dominante; il la devait autant à la force de sa nature qu'à son éducation première. Né catholique au milieu d'un pays protestant¹, Jésuite dans un empire schismatique, il avait dû connaître de bonne heure le prix de la tolérance. Il aimait l'étude et la prière, l'enseignement et l'apostolat. Le choix de ses pairs le plaçait au gouvernement de la Société; il se résigna au fardeau, et il commanda, ainsi que jusqu'alors il avait obéi, sans ostentation de pouvoir ou d'humilité. Pour tenir tête aux orages dont l'Institut était menacé, pour fortifier les timides et enchaîner l'impétuosité des exaltés, il fallait un courage aussi persévérant que la sagesse; Roothaan ne faillit point aux espérances des Profès. Il arrivait à la tête de l'Ordre de Jésus dans un moment où les passions étaient surexcitées. Dès le premier jour il se traça une ligne de conduite, et il n'en dévia jamais.

La Compagnie n'ignorait pas que tant de coups étaient bien moins dirigés contre elle que contre le Catholicisme. Elle avait assumé sur sa tête toutes les accusations dont on la chargeait, et,

Odescalchi, se rendit au Gesù pour prier devant l'autel de saint François-Xavier, dont l'Eglise célébrait la fête, et il y promulgua le décret de la canonisation du bienheureux Alphonse de Liguori. Le jour et le lieu choisis pour la publication du décret ne surprirent personne à Rome. La doctrine de Liguori est identiquement celle des théologiens de la Compagnie. Sa théologie morale n'est que le commentaire de la *Medulla theologiae moralis* du Père Busembaum dont il a intégralement conservé le texte. La canonisation d'Alphonse de Liguori était donc la justification des casuistes de l'Institut, et principalement de Busembaum. L'ouvrage de ce Jésuite n'a été si vivement attaqué que parce que les Jansénistes, se prévalant avec adresse de l'étrangeté du nom de l'auteur, dressèrent contre lui une accusation dont les moqueries se chargeaient le plus souvent de prouver la véracité.

Quand le jeune Roothaan conçut, en 1804, le projet d'abandonner son pays et sa famille pour suivre dans la Russie-Blanche la vocation qui se manifestait en lui, il partit d'Amsterdam; il arriva au Collège de Polotsk avec une lettre d'un de ses maîtres protestants pour recommandation. Van Lemne, alors professeur renommé de littérature à l'Athénée d'Amsterdam, écrivait le 15 mai 1804 aux Pères de la Compagnie: « Je n'ignore point combien, dès les temps primitifs, la Société s'est distinguée dans toutes les branches d'études et de sciences; les services qu'elle a rendus sont éclatants et ne peuvent jamais être oubliés. » Et, parlant de son protégé catholique, Van Lemne ajoute: « Je vous recommande, Révérends Pères, d'une manière particulière ce jeune homme, dont j'ai apprécié si haut le mérite. Puisse-t-il être comblé par vous de science et de vertus, et puissions-nous le revoir un jour enrichi de ces dons pour lesquels il entreprend un si long voyage! »

persuadée que le Saint-Siège lui tiendrait compte de ses sacrifices, elle se dévouait aux outrages en attendant que ces outrages se transformassent en violence. L'attente des Jésuites ne fut pas de longue durée. La Révolution de juillet devint un signal pour les autres conspirateurs. L'Italie et l'Espagne, le Portugal et la Pologne s'insurgèrent au nom de la liberté. Partout, excepté à Varsovie et à Bruxelles, la liberté fit expier sa victoire aux Jésuites. Sous ce nom de Jésuites on confondait la foi des peuples, l'autorité de l'Eglise et les diverses hiérarchies du Clergé. La Révolution, jetant enfin le masque, se montra à front découvert ; elle aspirait à renverser les trônes pour étouffer le Catholicisme. Comme en France et en Espagne, les Jésuites d'Italie ne furent plus qu'un accessoire ; on les persécuta pour l'acquit des consciences libérales ; néanmoins l'insurrection visait plus haut. La mort de Pie VIII, arrivée le 30 novembre 1830, réveilla dans le cœur des Carbonari romains l'idée de suivre l'exemple de la France. La France avait eu ses barricades et sa journée des Dupes ; pour embarrasser l'Europe, elle provoqua un mouvement dans les Etats voisins. Les Carbonari des Légations s'ébran-

Il nous a été donné de suivre pas à pas l'origine et les développements de la secte politique qui prit le nom de Charbonnerie. Ce n'est point ici le lieu de dire sous quels auspices royaux elle se fouda dans le royaume des Deux-Siciles, comment elle s'étendit en Italie, en France et en Allemagne. Ce récit se lie à des événements qui n'ont aucun point de contact avec les Jésuites. Il n'est question des Pères de l'Institut dans les Ventes que pour les massacrer, lorsque le jour du triomphe sera venu pour elles. Nous croyons donc devoir nous renfermer dans le cercle qui nous est tracé par les Carbonari eux-mêmes. C'est à partir de l'année 1815 à peu près que le Carbonarisme fit invasion dans la Romagne, dans le royaume Lombardo-Vénitien, en Piémont ; et partout il évoqua, il trouva des scélès et des dupes. Les affiliés à la secte commencèrent par se mettre aux gages de l'étranger tout en proclamant à grands cris l'indépendance de l'Italie. Sous prétexte de la délivrer du joug des prêtres et de l'Autriche, ils s'organisèrent, ils combinèrent leurs mouvements, ils se mirent à démorraliser leurs compatriotes pour les rendre dignes de la liberté. Comme les constitutionnels de France et les illuminés d'Allemagne auxquels ils empruntèrent la plupart de leurs doctrines et leur rêve antichrétien, les Carbonari se firent les ennemis de la Religion et de la monarchie. Ils ne tendaient qu'à l'affranchissement intellectuel et politique de l'Italie ; pour y parvenir ils défilèrent le vice et l'assassinat.

Cette société était secrète ; elle eut donc de nombreux adeptes. Les gentils-hommes ruinés ou ambitieux, les avocats, amants du bruit, les écrivains et les artistes mécontents de leur sort formèrent son noyau. Ils s'adjoignirent bientôt en qualité de comparses ou de paratonnerres quelques hommes probes, mais crédules qui, sans être mis au courant de la conspiration, la servaient néanmoins de leur influence, de leur patronage et surtout de leur fortune. Elle avait enrôlé dans ses rangs un certain nombre de prêtres et de moines. Ces prêtres et ces moines avaient eu à vaincre de grands obstacles pour s'engager dans les Ventes ; il leur avait fallu fouler aux pieds la dignité de l'homme et la conscience sacerdotale. Ils s'étaient

lont comme la Pologne. Les agents de la Révolution leur promettent l'indépendance ; ils les bercent de l'espoir que le Saint-Siège va crouler sous leurs coups et qu'ils peuvent triompher facilement, puisque l'Eglise est veuve de son chef. L'insurrection gagne du terrain, mais, le 2 février 1831, le cardinal Maur Cappelari est nommé Pape sous le nom de Grégoire XVI.

Cette nomination n'arrête point les projets des révoltés. Rome a un Pontife, ils ne veulent pas qu'elle ait un Souverain. Un complot doit éclater dans la capitale au milieu même des joies du carnaval, le 17 février. Le cardinal Bernetti, homme de tête, d'esprit et de cœur, vient d'être nommé secrétaire d'Etat. Il connaît de longue main les trames révolutionnaires, son habile fermeté les déjoue.

Pour mieux faire saisir leur pensée, les insurgés des Légations arborent le drapeau tricolore ; leur première, leur seule victoire est remportée sur les Jésuites. Au mois de février, presque à la même heure, ils envahissent les Collèges de la Société. A Spolète,

trouvés assez coupables et assez parjures pour briser tous les liens les attachant aux autels, au Saint-Siège ou à leur Ordre. Ils durent donc se montrer les néophytes et les apôtres les plus ardents de la Carbonnerie. Cette agrégation d'individualités ne tarda pas à former un corps, et une puissance par conséquent. Elle tenta des mouvements à main armée ; ils furent réprimés. Ces défaites rendirent plus circonspects les chefs du Carbonarisme.

En mesurant les progrès de la secte, en étudiant ses ramifications dans le monde, dans le cloître et au sein des Universités, ils remarquèrent avec étonnement qu'aucun membre de la Compagnie de Jésus n'était de près ou de loin affilié à une Vente. Les Jésuites, à cette époque et en Italie surtout, commençaient à reprendre la direction de l'éducation de la jeunesse ; d'infructueuses tentatives furent faites sur quelques Pères. On comprit alors qu'il valait mieux déclarer la guerre aux enfants de saint Ignace que de chercher à les entraîner dans des voies contraires à leurs vœux, à leur esprit et à leur volonté. On les reconnut comme les ennemis les plus dangereux des complots révolutionnaires ou impies. A dater de ce moment, on dirigea sur eux toutes les colères.

Nous avons eu, nous avons encore entre les mains une infinité de documents relatifs aux diverses périodes des sociétés secrètes en Europe depuis 1818 jusqu'à 1850. Nous pouvons étudier à sa source ce mouvement qui, sous un nom ou sous un autre, agita l'Italie et qui, des idées de désordre passe tantôt à l'exaltation d'un Pape ou d'un Souverain crédule, tantôt à la mise en lumière d'une confédération impossible ou d'un désir de nationalité plus irréalisable encore. Les Jésuites se tenaient à l'écart de toute passion politique. Ils ne prenaient parti que pour l'Eglise et les bonnes mœurs ; ils s'occupaient de leurs devoirs sans chercher à provoquer des insurrections. Cette attitude digne d'un prêtre et d'un Religieux les fit désigner par les Ventes comme le but offert à toutes les haines. Ces haines dont ils n'ont encore éprouvé qu'un contre-coup affaibli, mais qui, grandissent avec le temps et surtout avec la faiblesse des souverains, seront un jour le plus bel éloge qui puisse être décerné à la Compagnie de Jésus.

Elle n'a jamais eu aucun de ses membres associé de la manière même la plus in-

à Fano, à Modène, à Reggio, à Forli ainsi qu'à Ferrare, ils s'emparent des maisons de l'Institut; ils en dispersent les maîtres et les élèves; ils y cherchent les armes qui ont dû y être déposées comme dans un arsenal nuisible au peuple. Ils ont proclamé la liberté; la liberté n'est pour les Carbonari que le libertinage de l'intelligence. Leur premier acte est un décret d'expulsion. Ils désirent assurer la victoire de l'égalité contre l'arbitraire; et ils ont recours aux commissions militaires pour se protéger contre la risée publique¹. Ils bannissent les Jésuites au lieu d'aller vaincre les Autrichiens; ils fabriquent des lois au lieu de cimenter leur triomphe par une bataille décisive. Ils menacent de mort, ils couvrent d'injures des vieillards et des prêtres au moment où, déjà tremblants pour leurs jours, ils implorent un refuge sur quelques vaisseaux étrangers, afin de mettre les flots de la Méditerranée entre eux et la justice des hommes.

L'insurrection italienne n'avait de racines que hors de l'Italie. Elle chassait les Jésuites de leurs Collèges, et elle mourait parce

directe à cet immense complot qui a tant nui aux véritables intérêts de l'Italie, et les Pères de la Société se voient en butte aux inimitiés diverses que le Carbonarisme, avec tous ses leviers, peut susciter dans les plans de révolution qu'il a tracés, dans les rêves de liberté dont il se berce, dans les théories de sang ou de philanthropie qu'il a confiées au papier, il existe pour lui un ennemi dont il faut qu'il se débarrasse à tout prix. Que le Carbonarisme fasse un songe heureux ou néfaste, il s'y mêlera toujours un peu de sang de Jésuites. L'ancêtrement de la Compagnie par quelque moyen que ce puisse être, c'est le *delenda Carthago* de tous ces Calots qui, comme Maroncelli et beaucoup d'autres, livrent à la police autrichienne le secret, le nom ou les lettres d'un ami, lorsque cette dénonciation peut alléger le poids de leurs fers. A chaque page de leur correspondance, le cri de *Mort aux Jésuites** revient comme un ordre du jour permanent. Voltaire et ses adeptes conspiraient en riant ou en philosophant pour écraser l'infâme. L'infâme, c'était la Religion catholique. Les sophistes, les patriotes, les francs-maçons, les oisifs, les indifférents n'auraient pas tous accepté de prime abord un pareil thème; il aurait effrayé les timides et éveillé l'attention de ceux qui sont chargés du gouvernement spirituel ou temporel. En restreignant aux Jésuites seuls la pensée fondamentale du Carbonarisme, on a calculé que l'on éveillerait moins de susceptibilités et que l'on pourrait arriver au même but par la résurrection de toutes les fausses imputations dont l'Ordre de Jésus se vit l'objet dans les temps antérieurs.

A peine maîtres de la ville, les Carbonari de Bologne établirent des tribunaux militaires pour juger sans délai ceux qui n'accepteraient pas avec joie le bonheur que les Révolutionnaires leur imposaient. Les Carbonari s'étaient formés en garde nationale. Une des attributions de la commission fut de punir comme *crime de lèse-majesté* toute insulte en paroles contre la garde civique.

C'est toujours le même excès de ridicule à côté de la plus sanglante cruauté. Les Révolutionnaires sont partout et toujours les mêmes.

* La Révolution de 1848 a donné, en Italie principalement, les plus larges développements à cette haine que tous les pamphlets des mauvais prêtres et les écrits des romanciers politiques ne cessent de surexciter.

que chacun lui refusait son concours. Les populations, surprises un instant, sortaient de leur repos ; elles s'avaient avec des cris d'amour l'avènement de Grégoire XVI. C'était un Pape tel qu'il le fallait à cette époque de novateurs travaillant dans le vieux, un prince de conciliation et de persévérance, de savoir et de goût, joignant la candeur de l'enfant à la mâle sagacité de l'âge mur. Plein d'enjouement et de fermeté, il se trouvait toujours en mesure de dire un bon mot et de faire un acte de vertu. Grégoire XVI, tiré d'un monastère de Camaldules, avait longtemps vécu dans les livres. Les livres lui révélèrent la science des hommes ; il l'appliqua dans ses ouvrages et au milieu des grandes négociations dont la confiance de Léon XII le chargea. Il aurait eu le courage du martyr, il dut avoir celui plus difficile de la patience et du devoir. L'épreuve à laquelle l'Eglise romaine fut soumise était affreuse. Elle avait la Révolution aux portes de son patrimoine, et on lui enjoignait de consacrer celles que d'autres peuples tentaient de légitimer. D'un côté on appelait aux armes contre le Saint-Siège ; de l'autre on lui demandait de sanctionner les pouvoirs récemment établis. Il y avait des rois dépossédés, projetant d'abriter leurs grandeurs déchues sous la Chaire de saint Pierre, et des princes nouveaux, sollicitant comme reconnaissance du droit le fait d'un concours que le Pontife ne dénie à personne. Cette situation était inextricable. Grégoire XVI la domina en développant, en appliquant le principe que le ministère pastoral doit toujours être indépendant des variations de la politique.

Tandis que ces importantes questions se débattaient au Vatican, les Jésuites, proscrits d'avance par l'esprit révolutionnaire, rentraient dans leurs établissements aux acclamations des familles. A cette époque, le Cardinal-Vicaire Zurla, afin d'entretenir la piété et la discipline dans les Ordres monastiques, prenait une résolution inusitée : il invitait tous les Religieux de Rome à suivre les exercices de saint Ignace. Le Père Finetti fut désigné pour les leur donner, et le cardinal choisit l'Eglise du Gesù comme lieu de réunion. Quelques années de calme succédèrent aux tourmentes de la révolte ; le Pape en profita pour céder au vœu de la Propagande, qui, par l'intermédiaire du cardinal Frasoni, demandait à investir la Compagnie de Jésus de la direction

du Collège Urbain ¹. « Nous sommes persuadé comme l'est aussi notre Congrégation de la Propagande, disait le Souverain-Pontife dans son bref du 2 octobre 1836, que l'éducation de ces jeunes clercs destinés à semer la lumière de l'Évangile dans les contrées les plus lointaines et à répandre dans la culture de la vigne du Seigneur leurs sueurs apostoliques, ne peut être confiée, pour le plus grand avantage de l'Église, qu'aux membres de la Compagnie de Jésus. Par son Institut spécial, elle est consacrée à la direction de la jeunesse dans la crainte de Dieu, dans les sciences et les lettres dont cette crainte est le principe; en même temps, cette Société religieuse est sans cesse appliquée avec zèle à procurer la plus grande gloire du Seigneur dans toutes ses opérations. La longue et heureuse expérience que, dès l'origine de cette Compagnie jusqu'à nos jours, l'Église a faite de l'incontestable aptitude des Pères de l'Institut pour diriger les écoles, soit des jeunes gens séculiers, soit des clercs en tant de diverses parties du monde; enfin, les témoignages honorables et unanimes que de toutes parts les ennemis mêmes du Saint-Siège et de l'Église, contraints par l'évidence des faits, se voient forcés de rendre à la Compagnie de Jésus pour la bonne éducation donnée à la jeunesse, tous ces motifs nous portent à accueillir avec empressement la demande que Votre Eminence nous adresse au nom de la Congrégation de la Propagande. »

Les périls dont l'incrédulité menaçait l'Église réunissaient dans le même vœu le Souverain-Pontife et la Propagande. Grégoire XVI rendait aux Jésuites le Collège Illyrien; un autre danger leur donna à tous l'initiative du courage. Le choléra avait porté ses ravages sur plusieurs empires. Rome jusqu'alors s'était vue épargnée; tout-à-coup ce fléau vagabond tombe à ses portes. On a dit, — et les journaux anticatholiques de France et les feuilles protestantes d'Allemagne se sont faits les complaisants échos de ces imputations, — on a dit qu'à l'approche du choléra, la cour romaine, les princes, les matrones de la ville, les médecins et le

¹ Le Collège Urbain, ainsi nommé en souvenir du Pape Urbain VIII, son fondateur, s'appelle aussi Collège de la Propagande, parce qu'on y forme et on y instruit les prêtres qui doivent aller porter l'Évangile aux nations les plus éloignées.

Clergé avaient été saisis d'un de ces sentiments qui rendent lâches en face d'un devoir sacré.

Cette accusation systématique d'inhumanité, ces cordons sanitaires de honte, jetés entre les larmes d'un vieux Souverain et les douleurs de ses sujets, eurent quelque chose de si profondément cruel, que le *Diario di Roma*, Moniteur Pontifical, qui a vu passer tant d'outrages sur la triple tiare, ne se croit plus obligé à garder le silence dont la sagesse du Pape lui fait une loi. Il se plaint sans amertume; sur les lieux mêmes, il raconte ce qui se passa en réalité. Le mot d'ordre était donné sur toute la ligne anticatholique; aucun journal ne songea à démentir ou à prouver son assertion.

Les faits étaient cependant bien simples. A peine le fléau indien eut envahi l'Europe, que Grégoire XVI ordonne aux docteurs Cappello et Lupi, deux des médecins les plus distingués de Rome, de partir pour Paris et d'observer la marche, les progrès de l'épidémie et les moyens curatifs à employer. Des précautions pleines de prudence sont adoptées par le cardinal Gambérini, ministre de l'intérieur. Le cardinal Sala, président de la commission de santé publique, ouvre de nouveaux hospices. Par ordre de Grégoire XVI, on crée des ambulances dans chaque quartier, on indique des maisons de secours où les médecins seront en permanence. Ils devaient avoir soin des corps; le Pape veut se reposer sur les Jésuites du soin des âmes. Les Jésuites s'établissent infirmiers et aumôniers de ces hôpitaux. Le servite Moralli, par ses exhortations, forme une compagnie de Dames de Charité qui, tout en vivant dans le monde, se dévoueront aux œuvres de la bienfaisance chrétienne.

A l'aspect de tant de préparatifs, quelques citoyens se sentent dominés par la frayeur; d'autres calculent peut-être que le choléra doit être l'auxiliaire de leurs vengeances particulières ou de leurs rêves politiques. Une proclamation de Ciacchi, gouverneur de la Ville, intimide les méchants et rassure les bons. Les bons étaient à Rome en immense majorité. Le choléra assiégeait la cité pontificale; ses habitants ne s'entre-tuèrent pas en s'accusant de crimes impossibles. Ils furent plus éclairés ou mieux dirigés que d'autres nations, qui plus tard les calomnièrent.

Ce mal inconnu était tombé sur Londres, sur Paris et sur Madrid, les trois capitales de régénération constitutionnelle, et il avait vu la multitude se livrer à de tels excès d'effroi et de fureur que, pour en retrouver la trace, il faut remonter par le souvenir jusqu'aux siècles d'ignorance et de barbarie. Ici, l'on massacrait sans pitié les hommes généreux qui se jetaient entre le choléra et le peuple ; là, on préludait par l'émeute aux funérailles que l'épidémie allait confondre dans la même stupeur. C'était à Londres, c'était à Paris et à Madrid qu'éclataient de semblables transports ; à Rome, rien de pareil n'est signalé. La foule s'agglomère dans les églises, elle entoure les chaires, elle assiège les confessionnaires, elle prie de la voix, elle prie du cœur. Le cardinal Odescalchi, Vicaire du Pape, a voulu conjurer le fléau en faisant descendre le calme dans les âmes. Le peuple s'est préparé à la mort, et, dans une procession solennelle, il se met sous l'invocation de la Vierge. Afin de rassurer les esprits, une procession à Rome sera toujours plus efficace qu'une émeute à Paris. L'image de sainte Marie-Majeure est transférée de la basilique à l'église des Jésuites. Cette translation, annonçant le péril dont est menacée la capitale du monde chrétien, a été ordonnée par Grégoire XVI pour désigner les enfants de saint Ignace comme les représentants de la charité pontificale. Le Pape, entouré des cardinaux, du sénateur et des magistrats, voulut se joindre au cortège, et, sous une chaleur étouffante, il suivit à pied la procession, s'avancant à travers les flots pressés d'une foule résignée.

Ce fut un moment solennel que celui où, sur la place du Gesù, le Général de la Compagnie reçut, en présence de la Cour apostolique, le précieux dépôt en qui les Romains ont foi. De tous les points de la Ville, on accourait à l'église des Jésuites. Le peuple s'était relevé de ses terreurs ; on lui avait appris à envisager le danger sans pâlir : il l'attendit avec fermeté. Le mal se déclara, et aussitôt les hommes de l'art prévirent que ses ravages seraient affreux. Le 23 août 1837, il éclatait dans tous les quartiers, il frappait indistinctement sur toutes les classes. Les princesses Christine Massimo et Chigi en furent les premières victimes. La mort planait sur la cité sainte. Le 2 septembre, à l'heure même où le choléra sévissait avec le plus d'intensité, le

Pape visite chaque rue de Rome, afin de bénir, de consoler et d'encourager cette population qui tend les bras vers lui. L'attitude de Grégoire XVI était triste, mais calme. Il avait ouvert le trésor obéré de l'Eglise; il demandait qu'on y puisât à pleines mains, car le Père commun ne voulait pas laisser mourir ses enfants sans secours. Quelques membres du Clergé séculier, ainsi qu'un certain nombre de médecins, avaient hésité dans le commencement. L'exemple du Pape, des cardinaux, des princes et des moines, triompha de cette pusillanimité. Bientôt il n'y eut plus dans Rome qu'une rivalité de zèle et de sacrifices. Les Dominicains, les Franciscains, les Religieux de Saint-Camille-de-Lellis, les Chanoines réguliers, affrontaient la mort, comme un soldat brave le danger sur les champs de bataille. Au milieu d'eux, les Jésuites ne trompèrent pas la confiance que Grégoire XVI et les Romains témoignaient à l'Institut. Il fallait une vigilance de toutes les minutes, des secours abondants, une activité sans exemple pour coordonner tous les devoirs. On entend les Pères solliciter la bienfaisance du riche qui ne refuse jamais; on les voit pénétrer dans les quartiers indigents, porter les malades sur leurs épaules, distribuer à chaque famille des soins de toute espèce, adoucir les derniers moments de ceux qui expirent, et soutenir par leur courage l'énergie s'affaissant sous la douleur. Un écrivain royaliste, exilé de France, avait reçu à Rome une hospitalité que tous les partis réclament et qui ne leur est jamais déniée. Cet écrivain se nommait Bérard. Le besoin l'avait fait médecin; la reconnaissance doubla l'activité de son zèle. Confondu parmi les Jésuites, toujours avec eux au plus fort du péril, il échappa, comme eux, à la contagion, comme eux il devint une preuve vivante que l'intrépidité est encore le meilleur des préservatifs ¹.

Neuf mille trois cent soixante-douze citoyens furent atteints par le fléau; cinq mille quatre cent dix-neuf périrent. Le 11 octobre le choléra avait disparu. Au milieu des transports de joie qui éclatèrent à cette nouvelle, le Pape n'oublia point qu'il était le père des veuves et le nourricier naturel des orphelins. L'arche-

¹ On remarquera que, sur plus de trois cents Jésuites qui, pendant près de deux mois, soignèrent et assistèrent les cholériques, aucun ne se vit frappé par le fléau. Il en fut de même pour la plupart des personnes qui se dévouèrent avec le plus de persévérance.

vêque de Paris, Hyacinthe de Quélen, dont le palais fut saccagé et la vie mise à prix par la Révolution, avait adopté tous les enfants que la mort laissait sans famille. Dans un magnifique élan de charité, et debout sur les ruines de son archevêché, il apprenait aux plus incrédules à bénir cette Religion, la source de toutes les grandes œuvres et de tous les pardons. Grégoire XVI, cinq ans auparavant, admira la sollicitude du prélat proscrit ; du haut de son trône, il la consacra en l'imitant. Le cardinal Odescalchi, interprète de ses volontés, excita la commisération publique en faveur des orphelins. Sa voix est entendue, et leur sort assuré. Pour veiller plus attentivement à la répartition des secours et à l'éducation des enfants, une commission supérieure fut nommée. Le prince Orsini, Sénateur de Rome, la présida ; elle eut pour trésoriers les princes Charles Doria et Gabrielli, pour secrétaire Camille di Pietro, auditeur de Rote. Par une dérogation aux règles de la Compagnie de Jésus, mais par un sentiment de reconnaissance qu'il était bon d'éterniser, on força le Père Roothaan à prendre place dans ce comité sous le titre de conseiller député ecclésiastique. Six sections particulières se rattachèrent à la commission. Elles eurent pour chefs monseigneur Morichini et la princesse Orsini, le marquis Patrizi et la comtesse Marioni, le prince Dominique Doria et la comtesse Lozzano-Argoli, monseigneur Marini et la princesse Borghèse, le marquis Serlupi et la comtesse Marsciano, le chevalier Rem-Picci et la comtesse Orfei. La princesse Borghèse s'était déclarée la tutrice des orphelins ; elle les faisait élever dans son palais. Le Père Roothaan décida qu'à Saint-Etienne-le-Rond vingt orphelins seraient entretenus aux frais de la Société de Jésus.

Au mois de janvier 1830, un prêtre de Vérone, don Pierre Albertini, avait conçu le projet de faire rappeler les Jésuites dans la Lombardie vénitienne. L'Evêque du diocèse et les magistrats de la ville accueillirent cette idée avec un empressement auquel la population entière s'identifia. Le 19 mars 1836, un décret impérial sanctionnait ce vœu ; il accordait aux Pères l'entrée de tous les royaumes soumis à l'empereur d'Autriche ; il leur permettait le libre exercice de leur Institut et de leur méthode d'enseignement, nonobstant les lois en vigueur. Une Maison fut fondée ; elle

reçut presque aussitôt la visite de l'Empereur et d'Anne-Marie de Sardaigne, son épouse. Dans le même temps le cardinal Odescalchi renonçait aux dignités de l'Eglise pour commencer son noviciat.

Charles, prince Odescalchi, né le 5 mars 1780, était une de ces natures d'élite que le monde, dont ils doivent faire l'ornement, effraie et pousse vers la retraite. Destiné aux grandeurs par sa naissance et son mérite, il avait senti dès sa jeunesse qu'une voix intérieure lui disait d'embrasser la règle de saint Ignace. Des considérations de famille et l'ordre même de Pie VII comprimèrent ce désir. Odescalchi fut condamné aux honneurs de la pourpre et de l'épiscopat. Par sa pieuse aménité, par ses talents, il devint l'une des gloires du Sacré-Collège, et, afin d'occuper des vertus qui aspiraient à la solitude, Grégoire XVI l'investit des fonctions de Vicaire-Général de Rome. La carrière du prince de l'Eglise avait été généreusement fournie ; Odescalchi pensa qu'enfin il lui en restait une autre à parcourir. Le Souverain-Pontife et les cardinaux luttèrent contre cette vocation irrévocable ; au nom de la Catholicité, ils lui demandaient le sacrifice de ses penchants. Les obstacles venaient de tous les côtés, le cardinal triompha enfin de l'amitié que lui témoignait Grégoire XVI, et, après avoir reçu ses derniers embrassements, il partit de Rome secrètement, comme un coupable ou comme un homme trop heureux. Le Consistoire accepta la démission de toutes ses charges, que le cardinal offrait avec tant de bonheur, et le prince de l'Eglise fut admis au nombre des Novices de la Société.

Ce fut le 8 décembre 1838 que le cardinal Odescalchi se dépouilla entre les mains du Père Antoine Bresciani, recteur de Modène, de la pourpre qu'il avait honorée. Ce fut ce jour-là encore qu'il revêtit pour la première fois l'habit de l'Institut. Servir, pour lui c'était régner. Les fatigues du Noviciat furent la plus suave de ses voluptés. La cellule qu'il dut occuper parut plus belle à ses yeux que les palais où il avait passé son enfance et son âge mûr. Détaché de la terre, cet homme se replia en lui-même pour vivre tout-à-fait de la vie de Jésuite. Les uns l'admiraient, les autres le plaignaient ; lui se contenta de bénir Dieu. Voici en quels termes, le 8 décembre 1838, il annonçait au Général de la Compagnie son premier jour de félicité :

« Mon très-révérend Père, ayant pris ce matin le saint habit de la Compagnie, après avoir célébré la sainte Messe et après avoir, selon les instructions du Père Recteur, donné la communion aux Novices, mes frères bien-aimés, je consacre mes tout premiers moments à écrire à Votre Paternité, bien que cette lettre ne doive partir que demain. Je vous écris sans délai, mon très-révérend Père, pour vous remercier de la lettre, précieuse par-dessus tout, que vous avez daigné m'adresser et que je conserverai fidèlement pour la consolation de mon âme, avec le bref du Saint-Père, qui, je dois l'avouer, a mis le comble à ma tranquillité.

» Les circonstances touchantes que je viens d'indiquer et celle encore de la belle fête de la très-sainte Vierge, à qui je me sais redevable de ma vocation et de la liberté que j'ai obtenue d'y obéir, ne permettraient pas de différer un seul instant de m'adresser à celui qui sur la terre devient mon supérieur dans la nouvelle carrière que j'entreprends de suivre. Je me sens très-heureux, et la joie qui remplit mon âme ne peut se décrire. Le monde, dont les jugements portent si souvent à faux, exalte ce que qu'il appelle mon sacrifice héroïque; quant à moi, je bénis la divine miséricorde qui m'a accordé jusqu'aujourd'hui le temps, et qui aujourd'hui même me procure le moyen de me sanctifier et avant tout de me convertir.

» Je vous remercie de la bonté singulière avec laquelle vous daignez me parler des différents membres de ma famille, et me dire l'effet qu'a produit sur eux ma résolution. Je suis certain que, si quelqu'un d'entre eux l'a momentanément désapprouvée, c'est seulement parce qu'elle l'affligeait. Examinée sans prévention, elle se justifiera d'elle-même. Le premier mouvement est toujours de blâmer ce qui déplaît; reste à voir si souvent, alors même, il n'y a pas entier désaccord entre la conviction de l'esprit et le jugement précipité des lèvres. Tous se calmeront bientôt, je l'espère, et, une fois calmés, ils ne pourront manquer de m'approuver.

» Je désire, mon très-révérend Père, que vous voyiez toujours en moi un enfant soumis, qu'en cette qualité vous disposiez toujours de moi sans aucun ménagement, et que toujours enfin

vous vous rappeliez que le sacrifice de ma volonté est un bonheur pour moi.

- » Dans ces sentiments, j'ai l'honneur de me dire de
- » Votre Paternité
- » Le très-respectueux et obéissant serviteur,
- » CH. ODESCALCHI, *Novice de la Société de Jésus.* »

Le Père Odescalchi, Cardinal ou Jésuite, avait vécu de la vie des anges; il mourut en saint. Après trois années passées dans l'exercice des devoirs sacerdotaux et dans les missions, où sa parole touchait les cœurs comme un doux chant de mère, il expira à Modène le 17 août 1841.

Au milieu des événements qui agitaient l'Europe, l'année 1840 allait ouvrir aux Jésuites le quatrième siècle depuis le jour où Paul III, en 1540, confirma l'Ordre de saint Ignace. C'était une époque solennelle pour les disciples de l'Institut. Ils l'avaient déjà célébrée deux fois avec une pompe que les peuples et les monarques encourageaient. Le 27 décembre 1839, le Père Roothaan adresse à ses frères une encyclique. Il ne s'agit plus d'éclat ou de fête. Le Général de la Compagnie pressent l'orage qui va gronder, et il ne veut pas que les joies chrétiennes des Jésuites puissent servir de prétexte aux menaces ou aux accusations. A la veille des tribulations qui attendent les enfants de saint Ignace, il leur rappelle leur destruction de 1773 comme pour les fortifier en face du danger : « Il y a cent ans, leur écrit-il, la Compagnie, entrant dans son troisième siècle, était florissante et pleine de vigueur; en possession depuis longtemps d'une brillante réputation dans les lettres, dans les sciences et dans l'éloquence sacrée, elle s'occupait de l'éducation de la jeunesse chrétienne...

» Elle travaillait au salut des âmes dans tous les rangs, dans toutes les conditions, dans presque tous les Etats de l'Europe catholique et non catholique, dans les parties du monde les plus reculées et parmi les Infidèles. Elle jouissait partout d'une haute estime, et recueillait les fruits les plus abondants. Pour comble de gloire, les applaudissements et la faveur des hommes n'avaient pu porter atteinte à la piété sincère de ses enfants, ni ralentir leur ardeur pour la perfection. Et si la faiblesse humaine ne

permet pas de supposer que, parmi vingt mille Religieux et plus que l'on comptait alors, il n'y en eut pas d'imparfaits, du moins dans ce grand nombre on en voyait bien peu qui affligeassent cette bonne mère par l'irrégularité de leur conduite. Dans chaque Province, au contraire, une foule de Religieux d'une sainteté éminente répandaient au loin la bonne odeur de Jésus-Christ. Du reste, la Compagnie soutenait une guerre acharnée contre l'erreur et contre le vice; elle combattait avec courage pour la défense de l'Eglise et de l'autorité du Saint-Siège. Sentinelle vigilante, elle s'appliquait à démasquer les nouvelles erreurs qui dès-lors pullulaient de toutes parts, et qui ne semblaient nées que pour renverser d'abord la Religion, puis, bientôt après, les trônes des rois, et enfin bouleverser tout ordre public, toute société. Elle travaillait à les détruire ou du moins à les comprimer, et employait contre elles la parole, la plume, les conseils, tous ses soins, tous ses efforts, tous ses travaux. Aussi jouissait-elle d'un grand crédit auprès des Pontifes romains et des Evêques; des princes et des peuples. Elle était regardée comme le glorieux asile des sciences, de la vertu et de la piété, comme un auguste et vaste temple élevé à la gloire de Dieu pour le salut des âmes, et ouvert au monde entier. Qui eût pu s'imaginer alors que, par une révolution aussi complète qu'inattendue, on verrait cet édifice si beau, si admirable, dont l'utilité égalait la grandeur, et que ses vastes proportions semblaient devoir rendre immortel, frappé de mille coups redoublés, s'ébranler, fléchir et s'écrouler enfin! Et cependant ce qui paraissait incroyable, Dieu l'a permis pour apprendre à tous que ni la réputation de science et de vertu, ni les succès brillants, ni ce qu'on appelle des actions immortelles, ni la faveur des puissants du siècle, qui en est la suite ordinaire, ne sauraient soutenir une institution humaine quelconque, si Dieu, Dieu lui-même, ne la soutient; que c'est uniquement sur sa miséricorde et son assistance qu'il faut s'appuyer en tout temps. Dieu l'a permis pour nous apprendre, à nous surtout, à avoir de bas sentiments de nous-mêmes. Instruits que nous sommes par la Foi, et aussi par l'expérience, que Dieu et son Eglise n'ont pas plus besoin de notre secours que de celui d'aucun homme, et pour que nous ne cessions de dire avec le Psalmiste,

tant pour chacun de nous que pour la Compagnie en général : « Conservez-moi, Seigneur, parce que j'ai espéré en vous, et en vous seul. J'ai dit au Seigneur : Vous êtes mon Dieu, vous n'avez pas besoin de mes biens. »

Après avoir déroulé le tableau de la chute de l'Ordre de Jésus, le Général appelait ses frères à l'humilité, et il leur disait : « Si nous devons reconnaître que Dieu s'est montré admirable en nos pères, qu'un jour aussi nos successeurs puissent se glorifier de la miséricorde dont il aura usé envers nous. Gardons-nous donc, mes révérends Pères et mes très-chers Frères, de nous élever jamais en nous-mêmes; et, quand nous ferions de grandes choses qui nous donneraient quelque droit à l'estime publique, n'ambitionnons pas les premières places ou le titre de bienfaiteurs parmi les hommes. Pensons, au contraire, que ce sont les largesses des personnes pieuses qui soutiennent notre existence, et que cela seul est un bienfait de voir que les hommes ne dédaignent pas nos services : bienfait de la part de ceux qui recourent à notre ministère, bienfait surtout de la part de Dieu, dont nous sommes ou du moins dont nous devons être les instruments, et devant qui, alors même que nous aurons accompli tout ce qui nous était ordonné, nous ne sommes que des serviteurs inutiles. Quant à moi, je suis persuadé que, si nous sommes humbles, il n'est rien que nous ne puissions espérer de Dieu pour nous et pour la Compagnie; mais qu'aussi, sans cette condition, il n'est rien que nous ne puissions et ne devions redouter, soit pour nous, soit pour la Compagnie tout entière. »

Ce fut ainsi que les Jésuites se préparèrent aux combats qui les attendaient à peu de mois d'intervalle. La ville de Vérone, se condant les intentions de Grasser, son Evêque, et celles des familles les plus illustres, ouvrait aux enfants de Loyola le Collège de Saint-Sébastien. De grands sacrifices avaient été nécessaires pour construire le nouvel édifice; les magistrats et les citoyens s'iraposèrent volontairement. Les villes de Crémone, de Cividale del Friuli, de Plaisance et de Parme suivent cet exemple. Nicolas Mattei, archevêque de Camérino, le cardinal Ferretti, archevêque de Fermo, confient aux Jésuites l'éducation de la jeunesse de leurs diocèses. Le 2 avril 1842, l'empereur Ferdinand signe le

décret pour l'érection du Collège de Brescia. Les Jésuites se trouvent exposés à d'incessantes attaques; on les accuse dans les pays monarchiques de détourner les sujets de l'obéissance due au Souverain, et dans les Républiques de se montrer les suppôts du despotisme. On a prétendu que le prince de Metternich les tient complètement éloignés du royaume Lombardo-Vénitien, parce qu'il redoute leur néfaste influence. Le chancelier germanique répond à ces bruits en laissant la Compagnie de Jésus pénétrer dans Venise. Elle a eu jadis de longues luttes à soutenir contre cette fière République; le canon autrichien campe sur la place de Saint-Marc, et les Jésuites sont à ses portes. Le Patriarche et les autorités allemandes les accueillent avec le même respect que le peuple. Depuis Fra-Paolo Sarpi, il existait une sourde inimitié entre les Pères et les héritiers du Conseil des Dix. Cette inimitié disparaît, et le 31 juillet 1844, jour de la fête de saint Ignace, le Patriarche, le gouverneur, la noblesse, le clergé et le peuple se réunissent pour rendre aux Pères de l'Institut l'église et la maison dont tant de lois les ont dépouillés.

Le calme succédait à la tempête, et, dans les cœurs vraiment catholiques, le changement, pour être compris, n'a pas besoin d'explication. Les Vénitiens reconnaissaient les erreurs de leurs ancêtres; ils les abjuraient pour que leurs enfants pussent jouir d'une éducation chrétienne. Dans la vieille cité des Doges, les choses se passaient ainsi en 1844; le 29 mars 1845, l'île de Malte, devenue propriété britannique, fit entendre le même vœu à la Métropole. Ce vœu fut exaucé. Les Protestants anglais s'avouaient enfin qu'il importait même à leur pouvoir de ne plus soumettre l'éducation de la jeunesse catholique au joug de l'Église anglicane. Hommes libres par excellence, ils voulurent laisser la liberté aux spoliés afin d'affermir plus complètement leur autorité. Malte sollicitait auprès de lord Stanley l'érection d'un Collège de la Société de Jésus. Ce Collège devait froisser tous les hommes qui font profession de n'appartenir à aucun culte: ils réclamèrent avec insistance, avec menaces. Le gouvernement de la Grande-Bretagne avait par expérience acquis la preuve que la persécution est toujours un mauvais moyen de propagande. Il venait de sortir de cette voie périlleuse: il ne consentit pas à y rentrer pour plaire

à quelques réfugiés italiens et à de vieilles inimitiés luthériennes. Le cabinet de Saint-James avait promis ; lord Stanley, secrétaire d'Etat au département des Colonies, réalisa la promesse. Ce fut à cette occasion que les Maltais lui adressèrent la lettre de remerciements qu'on va lire ¹ :

« Ayant appris par une voie sûre que vous aviez bien voulu approuver l'érection dans notre île d'un Collège dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus, nous, membres du Clergé, pères de famille et autres habitants de Malte, nous nous empressons de témoigner à Votre Seigneurie notre sincère gratitude pour une telle faveur. En nous acquittant de ce devoir, nous sommes heureux de penser que c'est à la bienveillance éclairée d'un ministre anglais que nous devons l'inappréciable avantage de pouvoir remettre aux mains des Pères de la Compagnie de Jésus l'éducation de nos enfants, à l'avantage dont l'expérience a fait apprécier les heureux résultats et à nos ancêtres et à nos parents eux-mêmes qui ont placé ces îles sous le gouvernement paternel de la Grande-Bretagne.

» Convaincus comme nous le sommes que la félicité des nations aussi bien que celle des individus dépend essentiellement d'une éducation fondée sur les principes de la Religion, nous avons vu avec bonheur les habitants de Malte faire éclater la plus vive satisfaction au moment où ils ont appris que Votre Seigneurie, accédant à nos désirs, nous a procuré le bonheur de pouvoir confier notre jeune génération à des Pères qui nous inspirent une entière confiance par l'intégrité de leurs mœurs, leur savoir et leur zèle pour la Religion.

» Nous retirerons encore de cette mesure un autre avantage, celui de voir nos enfants, formés dès leur bas âge par ces maîtres expérimentés, devenir, nous avons lieu de l'espérer, de plus en plus capables de suivre avec succès les cours de l'Université, quand le temps en sera arrivé, et y recueillir aussi tous les fruits que ne manquent pas de produire les soins et les efforts des respectables professeurs de cette Compagnie.....

¹ Cette lettre, dont nous avons une copie certifiée, a été couverte en peu de jours d'environ quatre mille signatures, dont six cent soixante quinze sont données par le Clergé séculier et régulier, et les trois mille autres par les gentilshommes, les avocats, les médecins, les propriétaires, les négociants et les magistrats du pays.

» Nous ne voulons pas abuser plus longtemps de l'attention de Votre Seigneurie, dont les moments sont d'ailleurs si précieux, et nous finissons en déclarant que nous regardons cette bienveillante condescendance à nos désirs comme un nouveau lien qui unit les affections des Maltais au trône de la Grande-Bretagne; or, comme nous sommes principalement redevables de cette signalée faveur à Votre Seigneurie, nous la supplions de nouveau de daigner en recevoir nos sincères et bien vifs remerciements. »

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le roi Ferdinand des Deux-Siciles avait, dès l'année 1804, rétabli la Compagnie de Jésus en deçà et au-delà du phare. Il décida que les biens non aliénés seraient immédiatement restitués aux Pères. Ils recouvrèrent donc à Palerme leur Maison-Professe, le Collège Massimo et leurs églises. Le roi avait pensé que les Jésuites allaient contribuer à rendre les études plus florissantes dans ses États; rien n'est effectivement plus favorable au développement des sciences et des lettres que l'émulation entre divers corps enseignants. On vit bientôt les Jésuites rivaliser avec l'Université et faire sortir l'éducation publique de la torpeur dans laquelle un monopole exclusif la faisait languir. Plusieurs Collèges furent fondés en Sicile; mais, quand les troubles de 1820 eurent mis le pouvoir aux mains des Carbonari, ce gouvernement révolutionnaire installa ses représentants dans la demeure même des Jésuites. Les Pères connaissaient l'esprit du peuple; ils savaient que tôt ou tard l'égoïsme et l'avidité des démocrates amèneraient une réaction: ils cherchèrent à la rendre aussi peu sanglante que possible. Cette réaction arriva; partout les maisons de l'Institut devinrent des lieux d'asile, où les vaincus de la journée se retirèrent sous la protection des enfants de saint Ignace. Le rôle de médiateurs entre les divers partis exposait leur vie à des périls continuels; ils les bravèrent afin de calmer les passions. Ce dévouement provoqua dans les cœurs une reconnaissance que le temps n'a point affaiblie. Les Jésuites firent tourner ce sentiment à l'avantage de la Religion et des bonnes mœurs. Ils furent tout à la fois Missionnaires et Catéchistes; ils formèrent partout des Congrégations d'ouvriers, de nobles et de marchands; et, lorsqu'en 1831 la crainte du choléra agitait les esprits, Joseph Spe-

daliéri, Provincial de Sicile, mit à la disposition du vice-roi tous les Pères de la Compagnie. Par leurs prédications et leur charité, ils avaient conquis une influence si légitime que les magistrats les appelaient sur tous les points où la révolte pouvait fermenter.

En 1837 le choléra envahit la Sicile ; ses ravages sont affreux, et la mort à quelque chose de si rapide que la malveillance s'empare de la terreur générale pour accréditer les bruits les plus sinistres. On ne préparait encore dans l'île qu'un mouvement politique ; on accuse le roi et le gouvernement d'avoir empoisonné les fontaines. L'autorité veillait ; elle n'a point d'intérêt à laisser égorgé quelques victimes : ces bruits tombèrent devant la fermeté des magistrats et sous la parole des Jésuites. Les riches avaient choisi les Pères comme les aumôniers ; c'était par leurs mains que passaient les secours : ce fut auprès d'eux qu'accoururent tous les désespoirs et toutes les misères. Les liens d'affection entre la Compagnie et les Palermitains venaient de se resserrer en face du fléau ; il en fut de même sur le littoral et dans l'intérieur de l'île. Chaque cité voulut avoir sa maison de Jésuites : des fondations de toute nature, dues à la piété ou à la gratitude, consacrèrent cet enthousiasme que Naples partagea. Sous le règne du vieux Ferdinand, comme sous celui de son petit-fils, les enfants de saint Ignace purent croître en toute liberté. Le roi les estimait parce qu'il voulait rester juste ; le peuple se prit à les aimer en les voyant toujours prêts à se jeter entre les douleurs des uns et les misères des autres. Naples ne croyait plus à la possibilité de nouvelles révolutions. Son jeune Souverain lui garantissait un long avenir ; le royaume se laissa être heureux ; et les Jésuites ne cherchèrent au pied du Vésuve qu'à développer le sentiment chrétien et l'amour des belles-lettres.

Dans cette histoire des enfants de Loyola, que nous suivons au-delà des mers et sur tous les continents, il y a un fait qui nous émeut profondément. C'est de trouver ceux qui ont survécu à la dispersion de l'Ordre, aux révolutions, aux guerres et à l'exil, venant, tout dégagés qu'ils sont de leurs vœux, reprendre à la fin de leur carrière le joug qu'ils avaient imposé à leur jeunesse. Cette constance d'opinion, cette fixité d'idées que l'âge n'altère point, que le bien-être et la liberté n'ont pas affaiblie dans les

cœurs, est un de ces prodiges que l'Institut de Loyola seul a pu opérer. Nous avons vu en Allemagne, en France et en Italie tous les Jésuites abandonner d'enthousiasme la contrée où ils vivaient heureux et respectés. On les a condamnés à l'indépendance, ils veulent mourir esclaves de la croix ; et ce n'est pas sur un point spécial qu'éclate cette manifestation, elle se présente partout à la fois. Partout où se rétablit une maison de l'Ordre, on aperçoit quelque Jésuite octogénaire renoncer au pays devenu pour lui une seconde patrie, et se croire tout-à-coup jeune et actif pour reprendre son existence de privations et de sacrifices. Cette foi éternellement vivace au cœur des disciples de saint Ignace est vraiment digne de remarque. La France, l'Allemagne et l'Italie nous en ont déjà fourni plus d'une preuve ; la Péninsule va nous offrir la dernière.

Ferdinand VII, longtemps captif, rentrait dans ses Etats. Il renvoyait cette Espagne que les dissensions et les malheurs de la famille royale firent si héroïque. Les Espagnols ne cessaient de réclamer l'abolition des lois portées contre les Jésuites : Ferdinand se rendit au vœu de la Péninsule. Ce vœu lui était exprimé par toutes les grandes villes du royaume, par tous les ordres de l'Etat et principalement par cette armée de volontaires qui, ressuscitant la Vendée dans la patrie de Pélage, avait combattu avec tant d'ardeur pour Dieu et le roi. Ferdinand comprit qu'il fallait accorder satisfaction à ces sublimes dévouements. Il s'adresse au Pape, il lui fait part de son dessein. Le 15 décembre 1814, Pie VII l'encourage et le félicite en ces termes :

« Nous nous sommes réjoui encore des biens immenses que l'Espagne retirera des prêtres réguliers de la Compagnie de Jésus ; car une longue expérience nous apprend que ce n'est pas seulement par la probité de leurs mœurs et par leur vie évangélique qu'ils répandent la bonne odeur de Jésus-Christ, mais encore par le zèle avec lequel ils travaillent au salut des âmes. Pour rendre leur ministère plus fructueux, unissant à la vie la plus pure une connaissance approfondie des sciences, ils s'appliquent à propager la Religion, à la défendre contre les efforts des méchants, à retirer les Chrétiens de la corruption, à enseigner les belles-lettres à la jeunesse et à la former à la piété chrétienne.

» Aussi n'avons-nous aucun doute que le rappel dans vos Etats de ces Religieux, qui se livreront absolument aux devoirs qui leur sont imposés, n'y fasse reflourir l'amour de la Religion, le goût des bonnes études et la sainteté des mœurs du Christianisme, qui augmenteront de jour en jour.

» Ce n'est pas seulement vous, notre cher fils en Jésus-Christ, que nous félicitons de tous ces biens, mais encore toute la nation espagnole. Cette nation, que nous chérissons en Notre-Seigneur d'un amour particulier, à cause de son constant attachement à la religion chrétienne et des preuves de fidélité qu'elle nous a données ainsi qu'au Siège apostolique, sera une des premières à ressentir les heureux effets qui résulteront de l'établissement de cette illustre Société, et que nous nous sommes efforcé de procurer à tous les Fidèles de Jésus-Christ. »

Les maux dont le comte d'Aranda et Florida-Blanca avaient accablé l'Institut des Jésuites étaient réparés par le petit-fils même de Charles III. Dans son décret du 15 mai 1815, Ferdinand VII, faisant allusion aux actes de 1767 et aux prières de ses sujets, s'exprimait en ces termes : « Les vœux de tant de notables personnes, qui m'ont donné les preuves les plus signalées de leur loyauté, de leur amour pour la patrie et de l'intérêt qu'elles n'ont cessé de prendre à la félicité temporelle et spirituelle de mes sujets, m'ont déterminé à un examen plus approfondi des imputations faites à la Compagnie de Jésus. J'ai reconnu que sa perte avait été tramée par la jalousie de ses plus implacables ennemis, qui sont également ceux de la sainte Religion, base essentielle de la monarchie espagnole. » Ce décret frappait de nullité les jugements et édits rendus sous Charles III. Une Junte royale, indépendante des autres ministères, est créée pour régler tout ce qui concerne le rétablissement de l'Ordre. L'Evêque de Teruel la préside. Il faut rassembler les Jésuites dispersés depuis quarante-huit ans. Emmanuel de Zuñiga, Provincial de Sicile, accepte le titre de Commissaire Général : il arrive à Madrid avec les Pères Juan d'Ossuna et Joseph de Silva. Il y est reçu aux acclamations du peuple. Les autres Instituts religieux, Franciscains et Dominicains en tête, leur ouvrent processionnellement les portes de la capitale. De Zuñiga invite les anciens Jésuites à rentrer dans la

Compagnie et à consacrer à leur mère ce qui leur reste de forces. Cent quinze vieillards, presque tous octogénaires, traversent la Méditerranée, et regagnent leur première patrie avec un cœur qui ne reculera devant aucun sacrifice. Parmi ces Jésuites, que l'exil en Italie n'a jamais distraits de leurs soins apostoliques et de leurs travaux littéraires, on remarque Castañiza, Canton, Arévalo, François Masdeu, Pratz, Roca, Ruiz, Soldevila, Goya, Soler¹, Serrano, Cordon, Montero, Ochoa, Lacarrera, Villavicencio, Aleman, Ugarte, Muñoz, Alarcon, Las Fuentes et Araoz.

Des décrets spéciaux restituaient à la Compagnie les biens non vendus, ayant jadis été sa propriété. Le 29 mars 1816, la Junte, à laquelle s'est adjoint le duc de l'Infantado, conduit solennellement le Père de Zuñiga au Collège Impérial; elle remet les clefs. Le soir même, le Père Parada fait ouvrir les cours. Cinquante-six villes sont en instance pour obtenir des Jésuites; les Evêques, les Chapitres, les autres Ordres religieux et les Municipalités en sollicitent au nom des provinces. Cet élan universel détermine le Commissaire-Général à ne plus différer l'érection d'un Noviciat. On voit déjà les enfants de saint Ignace à Murcie, à Trigueros, à Tortose, à Villa-Garcia; leur arrivée dans la Navarre et dans le Guipuscoa est une fête nationale. Lazaga, Evêque de Pampelune, leur offre l'hospitalité dans son palais; les Pères Arévalo, Sorarrain et Oyarzabal vont prendre possession du célèbre Collège de Loyola qui entoure le château où naquit saint Ignace. Ils ne peuvent se soustraire à l'accueil triomphal que leur préparent les montagnards et les habitants de ces vallées, au fond desquelles retentit le cri de guerre de l'insurrection monarchique. Le Collège n'a pas encore de revenus fixes; le peuple y supplée. Dans la Catalogne, à Manrèsc surtout, le même enthousiasme se produit.

Le 20 juillet 1816, quatre vieillards, dont le moins âgé a soixante-douze ans, se partagent à Valence les classes et la garde des élèves, d'autres se dirigent sur Palma et sur Grao. La ville d'Oñate a des souvenirs d'Ignace et de François de Borgia; elle

¹ Ces Jésuites espagnols avaient formé des élèves dont les noms seuls sont un titre de gloire. Le Père Soler comptait parmi les siens le cardinal Angelo Mai, le Théatin Ventura, et Lojaccono, Général du même Ordre.

les invoque, afin de posséder dans ses murs des héritiers de leurs vertus. L'Aragon et l'Andalousie leur facilitent des voies de retour. Le Père de Zuñiga s'aperçoit que de nouvelles maisons de Noviciat sont indispensables pour répondre à tous les besoins : il en fonde deux autres à Loyola et à Séville. En 1819, Manrèse et Villa-Garcia jouissent du même avantage, Cadix faisait valoir ses titres auprès des Jésuites : au mois de novembre 1818, le Père Antoine de Herrera y conduit sept Pères de la Compagnie ; six mois après, le Collège voyait huit cent soixante écoliers s'asseoir sur ses bancs. Un an ne s'est pas encore écoulé que la fièvre jaune sévit dans cette cité. Herrera, quoique octogénaire, se dévoue au service des malades. Atteint par le fléau, il meurt en léguant à la Compagnie l'exemple du martyr de la charité ; il ne tarda pas à trouver des imitateurs. Les Pères André Morel et Philippe Zepeda expirent à la fleur de l'âge au milieu des moribonds, dont ils adoucissent les dernières souffrances.

La province d'Espagne renfermait déjà trois cent quatre-vingt-dix-sept Jésuites. Des progrès aussi rapides faisaient concevoir à l'Institut les plus belles espérances, lorsque, vers la fin de février 1820, se manifestèrent des symptômes de révolution. Le 11 mars, jour même de l'agonie du Père de Zuñiga, qui a tant contribué au rétablissement de la Société en Espagne, l'émeute gronde autour du Collège de Saint-Isidore. Elle vient de proclamer la Constitution de 1812 ; elle l'intronise à Madrid par le blasphème et par la menace. Là, comme partout, les Jésuites furent les premières victimes jetées aux aveuglements démagogiques. L'insurrection devait triompher, car le roi n'avait pas assez de cœur pour la regarder en face. Le Père Cordon, nommé Vice-Provincial après la mort d'Emmanuel de Zuñiga, comprend que la tempête sera affreuse ; il voit que l'agitation des esprits et la lâcheté du monarque en attireront d'autres sur la Péninsule ; il s'y prépare par la prière. Les Révolutionnaires espagnols ne cachaient pas leur intention de spolier le Clergé, d'arracher de l'âme des masses le principe catholique que les siècles y ont si fortement enraciné ; mais pour consommer plus sûrement leur œuvre, ils couvraient le Clergé séculier d'un respect dérisoire et ils ne s'attaquaient qu'aux Jésuites.

Il n'y avait plus de Pyrénées entre la France libérale et l'Espagne constitutionnelle. Dans les deux pays on marchait à l'assaut de l'Église et de la royauté au cri de : *Mort aux Jésuites!* Ferdinand eut néanmoins l'intelligence de sa position, il essaya de défendre son trône et la Compagnie; néanmoins il cède bientôt aux menaces dont il osé se laisser accabler. Il interdit aux enfants de Loyola d'admettre des Novices dans leurs Maisons, et il abandonne aux Cortès futures à décider du sort même de l'Institut. Le 31 juillet 1820, le ministère propose une loi portant suppression de la Compagnie; le 14 août, le projet fut accepté. Dans cette enceinte où ne retentissaient que des voix ennemies, un seul orateur, le comte de Maule, eut le courage de servir d'interprète aux vrais besoins et aux vœux de l'Espagne. Il parla de liberté à des hommes qui se prétendaient libéraux, et il ne fut pas écouté. Les Cortès prononcèrent l'abolition de l'Ordre de Jésus. Ces députés s'arrogeaient le droit d'initiative royale et de suprématie ecclésiastique; cependant, afin de conserver aux yeux du public une apparence de justice, ils accordèrent une pension de trois cent quatre-vingt-quinze francs à chaque Père engagé par les vœux du sacerdoce. La pension alimentaire fut une de ces promesses que les révolutions ne tiennent jamais.

Les Jésuites étaient encore une fois dispersés : leur vie ne devait être qu'un combat; ils acceptent le combat sous quelque forme qu'il se présente. En 1821, la peste ravage la ville de Tortose; un jeune scolastique, Ferdinand Quéralt, et deux Coadjuteurs, François Jordan et Raymond Ruiz, accourent pour servir les pestiférés. Le danger était imminent; les autorités constitutionnelles s'empressent de mettre un pareil zèle à l'épreuve. On les place au poste le plus périlleux, ils y restent. On leur confie le soin des orphelins, ils deviennent des mères pour tous ces pauvres enfants. Le dévouement des trois Jésuites excitait l'admiration publique. Le fléau commençant à disparaître, on sentit que ce dévouement, salué par la reconnaissance des familles, serait un reproche adressé aux frayeurs administratives : les trois Jésuites sont jetés dans les fers. Cette ingratitude irrite le peuple; la prison se change en un lointain exil. Le 17 novembre 1822, le Père Jean Urigoitia fait partie d'un convoi de

vingt-cinq Prêtres ou Religieux, que l'on dirige sur Barcelone. Ces captifs sont soupçonnés de ne point aimer la Constitution de 1812; à six milles de Manrèse, les soldats les massacrent pour leur prouver qu'elle est humaine. Ce ne sera pas la dernière fois que le sang d'un Jésuite coulera sous le fer des Révolutionnaires de la Péninsule. Ils avaient bien pu égorger des prêtres sans défense; ils ne surent pas se battre, lorsque les Français, commandés par le duc d'Angoulême, vinrent délivrer l'Espagne de cette honteuse tyrannie. Elle avait supprimé la Société de Jésus; trois années après, les Jésuites rentraient dans leur droit et dans leurs maisons dévastées.

Ces intermittences de bien et de mal, de vie et de mort portaient un grave préjudice à l'éducation; l'armée surtout avait besoin d'une organisation aussi forte que sage. Ferdinand VII, arraché de sa prison, redoutait de se voir de nouveau exposé aux trahisons que ses coupables faiblesses et son ingratitude avaient encouragées. On lui persuada qu'il fallait reprendre l'édifice par la base et former une nouvelle génération d'officiers qui, par leur aptitude militaire et leur dévouement monarchique, ne compromettraient pas à chaque instant l'obéissance du soldat et l'avenir du royaume. En 1825, on créa donc à Ségovie un Collège général militaire, où l'on se proposa d'élever les jeunes gens destinés à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie et au génie. Cette pensée était féconde: pour la développer, on chargea deux Jésuites, les Pères Gil et Sauri, d'enseigner aux élèves les principes de foi religieuse, de fidélité politique, d'histoire, de belles-lettres et de géographie. Au commencement de 1827, la même idée présida à l'établissement du Collège des Nobles, dont les Jésuites acceptèrent encore la direction. Il prospéra avec tant de rapidité que, peu de mois après, les enfants des plus grandes familles s'y réunirent. La mort de Ferdinand VII interrompit toutes ces œuvres, dont le succès ne faisait plus doute pour personne. Cette mort laissait la Péninsule en proie aux factions; elle avait une plaie que le temps n'a pas encore cicatrisée. Le testament du roi donnait la couronne à un enfant, et la régence à Marie-Christine, mère de la jeune Isabelle. Don Carlos, déjà exilé, se voyait exclu du trône. De nouvelles

calamités allaient fondre sur ce pays ; les royalistes espagnols crurent les conjurer en courant aux armes pour défendre la loi salique, qu'à leurs yeux Ferdinand, à son lit d'agonie, n'avait pas eu le droit d'anéantir. La guerre civile éclata ; elle fut longue et sanglante. Les Jésuites n'étaient point forcés d'y prendre part ; ils se renfermèrent dans les soins de leurs divers ministères ; ils instruisirent la jeunesse ; ils furent prêtres lorsqu'on les appelait à se transformer en hommes de parti ; et ils restèrent étrangers à tout acte ou manifestation politique. Par l'état même des choses, la reine-mère était obligée de se précipiter dans les bras des ennemis de sa famille et de son époux. L'ambition du pouvoir l'avait faite leur auxiliaire, leur drapeau et leur servante ; elle se prêta à ce triple rôle ; elle subit les exigences que l'émeute lui imposa. Christine vit couler le sang autour d'elle ; elle fut tour à tour l'idole et la victime des insurrections. Mais, dans cette période de désastres religieux et d'affaiblissement monarchique, ce fut surtout à la Compagnie de Jésus que s'adressèrent les coups portés par les prôneurs de la Constitution de 1812.

Les Jésuites étaient l'avant-garde du Saint-Siège : il fallait les détruire afin d'amoindrir le Clergé et de s'emparer de son patrimoine par la violence législative. Un plan aussi cruel qu'habile fut dressé dans ce sens. La liberté de la presse inaugura sa puissance en s'improvisant l'écho des outrages contre l'Institut ; elle dénonça quelques Pères, elle en accusa d'autres. Isabelle était le principe jeté en avant par les ennemis de la Religion et de la royauté ; on représenta les Jésuites comme les adversaires nés du trône constitutionnel. La Franc-Maçonnerie mourait en France sous le ridicule, de même que les Templiers, les sectateurs de Châtel et les Saint-Simoniens ; en Espagne, elle eut une action puissante. Elle organisa des loges qui devinrent des clubs, et dans ces clubs certaines sociétés secrètes décrétèrent la ruine de toutes les associations religieuses. On médita, on résolut le massacre des Réguliers. Un prétexte était nécessaire, le choléra l'offrit. Aux premiers symptômes de l'épidémie, la reine Christine et les plus chauds amis du peuple l'abandonnèrent à ses frayeurs. On fit circuler dans les masses que l'eau des fontaines était empoisonnée, et que les moines

et les Carlistes avaient seuls pu commettre un pareil attentat. Des enfants sont arrêtés sur la voie publique. Ils jouaient avec des poisons actifs, et en plein jour ils les semaient au milieu de la rue afin d'attirer les regards de la foule. La police leur demande qui leur a inspiré cet atroce passe-temps, ils répondent à haute voix : « Ce sont les Jésuites. »

Ce prologue d'un horrible drame n'était déroulé que pour exaspérer la multitude¹. On la croyait découragée, on espéra la disposer à suivre l'impulsion de colère qui lui serait donnée comme un mot d'ordre. Dans la journée et dans la nuit du 16 juillet 1834, les bruits les plus sinistres circulèrent à Madrid ; l'arsenic, tombé en paquets des mains de quelques enfants, était retiré des fontaines et exposé sous les yeux du peuple. Le nom des Jésuites se mêlait à tout ce complot, il en faisait la base ; leur mort devait lui servir de dénoûment. On avait attisé le feu de la sédition, il éclatait. L'autorité elle-même se fit un jeu de le diriger sur les Pères. Le 17 juillet, à trois heures de l'après-midi, la foule, enivrée de terreur, marchait avec la garde nationale au cri de Poison ! poison ! Mort aux Jésuites ! et Vive la République ! Afin de stimuler les cruels appétits de cette tourbe, on lui a déjà donné quelques citoyens inoffensifs à dévorer. Ce sang lui monte à la tête ; le peuple a le vertige, c'est le moment de le lancer sur le Collège Impérial. Les portes viennent d'en être fermées par ordre du supérieur. Elles sont ébranlées sous les hurlements, elles tombent sous les haches. A ce premier moment, l'effroi s'empara de quelques Jésuites, ils cherchèrent à mettre leur vie à l'abri d'une sauvage agression. Mais la plupart s'assemblent dans la chapelle domestique. Là, ils se fortifient mutuellement, et, en priant les uns pour les autres, ils se résignent

¹ Quand le but que la Révolution se proposait fut atteint, elle flétrit les manœuvres qu'elle-même avait mises en jeu, et le 18 juillet le gouvernement espagnol, toujours à Saint-Ildefonso, adressa à l'Europe cette dépêche télégraphique : « Le choléra ayant éclaté avec une extrême violence le 16, la population s'est persuadée que les fontaines publiques avaient été empoisonnées et a imputé aux moines ce crime imaginaire. »

Le 19 juillet, M. Martinez de la Rosa, ministre des affaires étrangères, écrivait encore de Saint-Ildefonso aux autorités pour leur affirmer « que la tranquillité s'était rétablie d'une manière inaltérable, qui ne donne plus le moindre symptôme d'inquiétude, et qui ne montre plus dans les esprits que le vif désir de voir un châtement exemplaire tomber sur les auteurs de ces atrocités. »

au trépas que tant de clameurs leur annoncent. Les Descamisados se ruaient pour égorger les Jésuites, ils criaient : Vive la liberté ! Mort aux Moines et aux Prêtres ! On suppose le peuple assez exalté pour se livrer à de plus horribles blasphèmes ; on veut le forcer à répéter ceux que dictent la Franc-Maçonnerie et les Clubs, il faut jurer mort à la Religion, mort à Dieu, et fondre sur l'ennemi qu'on lui désigne en proférant la malédiction de : Vive l'Enfer ! la populace recule indignée. On tâche de l'entraîner à tout prix ; on la corrompera plus tard jusqu'à la moelle. En attendant, il s'agit de lui faire goûter du sang de Jésuite : Le Séminaire¹ est envahi. L'Eglise du Collège se voit le théâtre de sacrilèges dévastations. Pour enflammer l'ardeur des tièdes, quelques coups d'arquebuse se font entendre. Ce sont, vocifèrent les meneurs, des Jésuites qui tirent sur le peuple. » A ce mot, prononcé après tant d'excitations, la fureur ne connaît plus de bornes.

Au Séminaire, les élèves avaient été réunis dans la salle commune ; rangés autour du Père Edouard de Carassa, ils priaient ou pleuraient. A la vue des baïonnettes, un cri de détresse se fait entendre. Ces enfants se croient menacés ; un des gardes nationaux les prend sous sa protection, il déclare que le massacre ne commencera que lorsqu'ils seront tous en sûreté. Cette parole d'humanité, arrachée sans doute à un cœur de père au milieu même de l'orgie à laquelle il prenait part, ne suspend qu'à moitié les vengeances nationales. Le Coadjuteur Jean Ruedas tombe le premier criblé de coups. Le sous-diacre Dominique Barrau expire auprès des enfants dont il est le préfet ; Martin Buxons périt au même instant, ainsi que Garnier, Sancho, Casto Fernandez, Juan Urreta et Firmin Barba. Le Père Joseph Fernandez a d'autres outrages à subir avant l'assassinat, les Descamisados lui coupent une joue et une oreille, puis ils le traînent par les rues en le couvrant à chaque pas d'insultes et de blessures. Le Père Celedonio Unanue est destiné au même sort. Frappé d'un coup de baïonnette dans la région du cœur, il va tomber comme les autres ; la pitié d'un soldat l'arrache à ses bourreaux. François

¹ Pensionnat uni au Collège Impérial.

Sauri n'a pas le même bonheur, il expire en priant Dieu pour ses meurtriers.

Dans ce 2 septembre espagnol, dont d'autres crimes n'étoufferont pas le souvenir, il a fallu tromper le peuple, l'enivrer presque de terreur pour l'amener à voir ainsi passer ses effroyables vengeances. Le peuple sent le courage lui manquer à chaque pas qu'il fait dans cette voie sanglante. On l'anime par de nouveaux spectacles. Les Descamisados n'ont encore tué qu'à l'intérieur; le savant Père Artigas, le Scolastique Dumont, le Coadjuteur Manuel Ostolaza sont fusillés à la porte du Collège, et leurs corps nus exposés aux regards de la foule. Joseph Elola succombe sous les baïonnettes.

Le Séminaire était témoin de ces scènes d'horreur; au même moment d'autres crimes se commettaient dans le Collège Impérial. Les bourreaux s'y introduisent; ils pénètrent jusqu'à la chapelle, mais là ils sont arrêtés par un ordre supérieur et par le dévouement d'un Jésuite. Muñoz, duc de Rianzarès et déjà peut-être l'époux de Marie-Christine, avait un frère dans la Compagnie. Quelques assassins promettent au Père de Carassa de se montrer moins barbares s'il veut leur livrer Jean-Grégoire Muñoz. Ce jeune homme s'était, comme les autres, réfugié dans la chapelle, et il priait en attendant sa dernière heure. Le chef des Descamisados s'approche de lui : « Ne craignez rien, dit-il, je suis ici pour vous sauver la vie. Je dois la mienne à votre frère, et je suis heureux de trouver une occasion de lui témoigner ma reconnaissance. » Muñoz avait compris qu'un bras puissant veillait sur ses jours. « Je reste, s'écrie-t-il, parmi les Jésuites mes frères. Leur sort sera le mien. Sauvez-les avec moi, ou je mourrai avec eux. » Le massacre était organisé avec tant de régularité, les meurtriers se montraient si bien disciplinés que, sur l'ordre d'un garde du corps de la reine, les colères, tout-à-l'heure si terribles, se calmèrent comme par enchantement. Les victimes et les assassins restaient en présence, lorsque tout-à-coup le capitaine-général de Madrid, Jose Martinez de San-Martin, qui n'a pris aucune précaution militaire, qui a laissé grandir et se développer l'émeute, paraît dans la chapelle. Pour y arriver, il s'est vu forcé de marcher sur les cadavres des Jésuites; sa première

parole est un outrage. Il reproche aux Pères l'empoisonnement des eaux de la ville; puis, pour sanctionner cette calomnie, il court montrer aux égorgés une fiole qu'il a trouvée et qui, dit-il, contient le poison. La fiole venait de tomber des mains d'un spectateur. Ce dernier la réclame; il offre d'en avaler le contenu pour prouver qu'elle ne renferme aucun breuvage mortel. Le capitaine-général rougit de honte; mais l'œuvre de dévastation ne s'arrête ni au dedans ni au dehors. On a massacré; on ravage maintenant sous les yeux de Martinez et avec son approbation. On profana les choses saintes, on dépouilla les autels; tout fut mis à sac. Quand on eut habitué la populace à ces excès, dont le caractère espagnol répudiait la honte, la force armée intervint à sept heures du soir pour régulariser le désordre, et veiller sur les ruines amoncelées auprès des cadavres.

Le carnage ne cessa dans la maison des Jésuites que pour recommencer immédiatement chez les Dominicains et les Pères de la Merci. La Révolution avait pris le parti d'abolir les Ordres religieux; elle égorgait les hommes afin de tuer l'idée. Elle se faisait violente et calomniatrice pour inaugurer ses projets de spoliation et d'athéisme légal. Le couvent des Franciscains avait été soumis au même régime du sabre que le Séminaire et le Collège des Jésuites. Le tour des autres Instituts était arrivé. Les Dominicains et les Pères de la Merci succombèrent sous les mêmes inculpations. Ils périrent, comme les Franciscains, par le feu, par l'eau, à coups d'épée, de poignard ou de massues. On en précipita quelques uns du haut des toits; on en étrangla d'autres. Les scènes de meurtre et de pillage se propageaient dans tous les quartiers. La capitale de la catholique Espagne se voyait le théâtre d'un de ces drames que la démagogie prépare pour épouvanter ses adversaires et couvrir le peuple d'une sanglante solidarité. Le 18 juillet, au matin, la consternation régnait dans la ville avec le choléra. Le gouvernement avait reculé devant l'émeute; Christine avait fui; l'armée s'était rendue complice de ces attentats, ou du moins elle y avait assisté impassible comme à une exécution militaire. Ce coup porté à la Religion et à l'autorité devait retentir au loin. Le 19 juillet, quand les soixante-quatorze vic-

times¹ furent déposées dans leur tombeau, un décret royal parut pour annoncer que des mesures inutiles étaient enfin prises contre l'émeute. On destituait les magistrats coupables et le capitaine-général San-Martin. Un emprisonnait les Descamisados les plus forcenés. Cette tardive justice révélait son impuissance et sa participation au forfait, jusque dans la manière de le réprimer. Les assassins avaient commencé l'œuvre révolutionnaire; ils imposèrent aux pouvoirs constitutionnels la tâche de l'achever.

Le 7 juillet 1835, la Société de Jésus fut législativement supprimée en Espagne. On ne s'appuya sur aucun prétexte religieux; on ne donna aucun motif politique pour expliquer cette mesure. Les Jésuites possédaient des terres et des maisons²: ce fut leur plus grand crime aux yeux de la loi que de cupides gouvernants, que des vénalités subalternes se chargeaient d'appliquer. Les Pères de l'Institut obéirent sans résistance à ce nouveau décret de proscription, qui allait s'étendre aux divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique. On ne jugeait pas, on ne condamnait pas le Clergé; on le dépouillait et on l'expulsait. Les Jésuites espagnols étaient sans asile, sans secours d'aucune sorte. La plupart se retirèrent dans d'autres Provinces de la Compagnie, d'autres ne voulurent pas abandonner leur patrie. Une seule maison restait debout dans le royaume, c'était le sanctuaire de Loyola. Le général Rodil en avait déjà enlevé les supérieurs; mais, quand l'insurrection carliste eut pris l'offensive sous Zumalacarréguy, les Pères, sans se préoccuper de la guerre civile dont le Bastan était le théâtre, se livrent à l'enseignement et à la prédication. Il fondent un Noviciat dans le Guipuzcoa; ils y recueillent les Jésuites dispersés par la tempête. Ils sont sur le territoire occupé par l'armée carliste, territoire qu'ils n'ont pas choisi,

¹ Pendant cette journée, il périt quinze Jésuites, sept Dominicains, quarante-quatre Franciscains et huit Pères de la Merci. On ne compta que onze blessés, et parmi ces derniers plusieurs moururent à peu de jours de distance.

² Lorsque les Jésuites français subirent l'ostracisme des ordonnances du 16 juin 1828, ils cédèrent à la prière d'un grand nombre de familles catholiques et fondèrent immédiatement un Collège à l'embouchure de la Bidassoa, dans un bourg appelé *los Passages*, à une lieue de Saint-Sébastien. Ainsi placés entre la France et l'Espagne, ils pouvaient répondre au vœu des deux peuples. Le roi d'Espagne, le comte de Fournas, capitaine-général de la province, et l'Évêque de Pampelune se montrèrent favorables au nouvel établissement. Après la mort de Ferdinand VII, il devint un objet de persécution. Mina l'inquiéta souvent, et enfin, le 14 juillet 1834, Rodil le fit fermer par la force.

mais qui leur est indiqué par la force des choses. On prend texte de la situation même de leur ancien Collège de Loyola pour les accuser de carlisme. On annonce que le Père Gil est en faveur auprès du prince et que les Jésuites dirigent tous les mouvements.

Ainsi que cela était arrivé dans d'autres tourmentes intestines, la Compagnie s'abstenait de toute participation aux luttes des partis. Elle intervenait quelquefois dans les deux camps ; elle y remplissait les devoirs du ministère ecclésiastique : elle consolait les affligés, elle soignait les blessés, elle apprenait à tous à vivre, à mourir chrétiennement ; mais son action politique n'est signalée sur aucun point. L'armée constitutionnelle proscrivait ou égorgait les Jésuites, celle de don Carlos leur offrait aide et protection. Ils restèrent là où leur présence était regardée comme un bienfait, Le Père Unanue fut le confesseur du prince, et les infants continuèrent, comme du vivant de Ferdinand VII, à être élevés par les Jésuites ¹. Toujours soumis à l'autorité, les disciples de saint Ignace obéirent au quartier-général carliste comme ils obéissaient à Madrid. Ils crurent que leur prudence ne leur susciterait pas de nouvelles calamités. Après la convention de Vergara, ils rouvrirent leur Collège ; et, comme Espartero voulait se débarrasser de la reine-régente et des derniers Jésuites, l'établissement de Loyola fut supprimé. La Société de Jésus n'existe plus dans la patrie de saint Ignace, de saint François-Xavier, de saint François de Borgia et de Laynés.

De même que l'Espagne, le Portugal, appauvri, épuisé par les guerres de Napoléon, se trouvait livré aux discordes intestines. La désunion éclatait dans la famille de Bragance presque en même temps que dans celle de Bourbon. Ces princes n'avaient su ni gouverner leurs royaumes ni résister à l'oppression étrangère. Après avoir donné à l'Europe le spectacle de leur inertie, ils venaient se disputer quelques débris de trône et mettre l'usurpation à la place du droit. Cet exemple de querelle fratricide dans les maisons royales était un encouragement accordé aux révolutions. Elles en profitèrent pour rendre odieux les infants

¹ Ce fut le Père Mariano Puyal qui, dès 1824, se vit chargé de l'éducation du fils aîné de don Carlos.

qui n'invoquaient pas leur secours ou pour avilir ceux qui le sollicitaient. Les guerres de don Carlos contre Christine, les luttes entre don Pédro et don Miguel produisirent des résultats funestes aux monarchies ; la Société de Jésus en Portugal en ressentit le contre-coup.

Don Miguel n'ignorait pas la popularité dont, après soixante-dix ans d'exil, le nom des Jésuites jouissait encore sur les rives du Tage. Son trône était mal affermi, il pensa qu'en rendant à ses sujets les apôtres que Pombal leur avait arrachés, il ferait un acte aussi agréable qu'utile à sa patrie. Il n'existait plus de Pères portugais : par l'entremise du marquis de Lavradio, son ambassadeur à Rome, don Miguel fait demander d'envoyer à Lisbonne quelques Missionnaires de la Compagnie. Le généralat est vacant par la mort de Fortis. Le Vicaire donne son agrément à cette mesure : le Père Godinot, Provincial de France, désigne six Jésuites et deux Frères coadjuteurs qu'il place sous la direction du Père Delvaux. Rétablir les enfants de saint Ignace sur cette terre où la mémoire de leurs services et de leurs souffrances restait gravée dans les cœurs, était une pensée qui devait produire d'heureux résultats ; mais il fallait l'accepter avec courage et ne reculer devant aucune de ses conséquences légales. Le décret du 10 juillet 1829, que Delvaux reçut à Madrid, ne pouvait pas satisfaire les amis de la Compagnie ; il semblait n'être destiné qu'à irriter ses adversaires. Don Miguel avait pris un moyen terme : sans se prononcer sur le passé, il offrait les Jésuites comme de nouveaux auxiliaires au Clergé séculier. « Considérant, disait-il dans cet acte officiel, le grave préjudice que souffrent l'éducation chrétienne et la civilisation des domaines de ces royaumes par le manque de ministres évangéliques, et voulant aller au devant des maux de toute nature que la durée rendrait irrémédiables, ayant toujours en vue le bien de la Chrétienté, et par lui la félicité de mes fidèles sujets, j'ai pour bon d'appeler à cette fin la Compagnie de Jésus et de permettre qu'elle s'établisse de nouveau. »

Ce laconisme, décelant tant de craintes, cachait les justices d'une réhabilitation sous des besoins trop réels. Il ne dut guère rassurer les Jésuites sur l'avenir, il ne les intimida point cependant. Les Pères comprirent que don Miguel et le duc de Cadaval,

son ministre, étaient placés dans une fausse position ; ils crurent qu'il n'appartenait pas aux disciples de l'Institut d'en aggraver les périls. Une porte s'entr'ouvrait devant eux dans ce pays si cher à saint François-Xavier et aux fondateurs de la Compagnie, ils résolurent d'y pénétrer sans discuter le protocole d'admission. Le 13 août 1829 ils arrivent à Lisbonne. Rien n'avait été préparé pour les recevoir. Ces Jésuites, toujours si opulents, au dire de leurs adversaires, revenaient à la demande du gouvernement, et ils se trouvaient exposés à mourir de misère sur la voie publique. Les Lazaristes pourvurent à leurs premiers besoins, ils leur offrirent un asile. La duchesse de Lafoens mit plus tard sa maison de campagne la Maraviglia à la disposition des enfants de saint Ignace, et ce ne fut que le 24 octobre que le ministère de don Miguel s'occupa de leur entretien.

Don Miguel, maître du Portugal et régnant par la terreur, ainsi que l'affirmaient les Libéraux, n'osait ni avoir une volonté ni manifester un désir. Prince honnête homme, mais irrésolu et toujours dominé par la crainte de déplaire à ses ennemis, il n'avait pas jugé prudent de mettre encore les Jésuites à l'œuvre. On enchaîna leur zèle afin de ne pas fournir de nouvelles armes aux hostilités du dehors. Ces précautions étaient un inutile palliatif ; le cardinal Alexandre Justiniani, Prononce du Saint-Siège, le comprit. Il y avait à Lisbonne l'église du Laureto, destinée aux étrangers, et qui, exempte de la juridiction du Patriarche, restait, par un privilège spécial, soumise à l'autorité des Nonces apostoliques. Justiniani détermine les Jésuites, au mois de mars 1830, à y prêcher le carême et à y donner les exercices de la retraite. Les Pères Barelle, Mallet, Bukacinski et Pouty se livrent avec ardeur aux travaux de la prédication et de la confession. Les Jésuites étaient avoués ; leur voix se faisait entendre ; les habitants de Lisbonne se pressent autour de leurs chaires. La réaction tentée par le marquis de Pombal, les doctrines désolantes qu'il répandit pour corrompre le cœur des peuples n'y avaient laissé que peu de trace. Il avait affaibli le pouvoir moral de la noblesse en la dépouillant de sa foi et de son prestige ; mais le peuple était resté fidèle aux sentiments religieux. Le peuple saluait dans les Jésuites les maîtres des générations éteintes ; il

accourait à leur passage, il se prêtait docilement à leurs leçons, et, pour protester contre les désastres du dix-huitième siècle, il entourait de ses hommages les Pères de la Compagnie. Ce retour d'opinion était si manifeste que la comtesse d'Oliveira, petite-fille de Pombal, voulut elle-même s'y associer. Elle se rendit auprès du Père Delvaux, et, dans une lettre du 27 mai 1830 adressée par ce Jésuite au Père Druilhet, nous lisons :

« La comtesse d'Oliveira m'a offert quatre de ses fils, toute fière qu'ils fussent les premiers acceptés par les Pères de la Compagnie. Je n'ai pas besoin, nous dit-elle, d'examiner ni de condamner la conduite de mon aïeul. S'il a pris à la destruction de la Compagnie la part qu'on lui attribue, c'est à nous, ses enfants, à réparer une aussi grande injustice, autant qu'il est en nous; s'il a été calomnié, s'il en est innocent, c'est à nous à le prouver par notre empressement à vous accueillir. »

Telles étaient les dispositions du Portugal à l'égard des Jésuites. Au mois de décembre 1830, ils s'établirent dans la maison de Saint-Antoine, où François-Xavier, Simon Rodriguez, Ignace d'Azévedo, Emmanuel Alvarès et Gonzalvès de Camera avaient prié, enseigné et vécu; puis ils commencèrent à donner à leurs travaux une direction plus uniforme. Les uns, comme le Père Pouty, s'efforcèrent, par les secours religieux, d'alléger les chaînes des prisonniers, les autres cherchèrent à réveiller dans les âmes des sentiments de repentir, de vertu et de piété. Témoin des succès de ces quelques Jésuites, le cardinal Patriarche de Lisbonne ne veut plus demeurer indifférent au bien qui s'opère par leur intermédiaire : il rend un décret en faveur de l'Institut. A peu de mois d'intervalle, don Fortuné de Saint-Bonaventure, archevêque d'Evora et Grand-Maitre des études publiques, imite cet exemple. Il conseille de restituer aux Jésuites leur ancien Collège des Arts à Coïmbre : le 9 janvier 1832, don Miguel signe l'édit qui les remet en possession de cet établissement.

Le jour de leur entrée dans la province de Beïra fut un triomphe pour eux, une véritable fête pour le Clergé et pour le peuple. Sur les routes que les Pères Delvaux, Pallavicini et Martin parcouraient, à tous les villages, à toutes les cités, la foule se portait à leur rencontre. Le temps et les révolutions n'avaient pas

affaibli son amour traditionnel. La reconnaissance et l'espoir éclataient en chants d'allégresse, en démonstrations unanimes, accueillant le cortège. Le Clergé des diverses paroisses, les Ordres religieux accouraient, bannières en tête, pour s'unir aux transports et aux bénédictions de la multitude; partout, à la vue des enfants de Loyola, on faisait entendre des cris d'enthousiasme; partout on leur appliquait ces paroles de l'Écriture : *Euntes, ibant et flebant; venientes autem venient cum exultatione*. C'était peindre par un seul mot les douleurs de l'exil et les joies du retour.

La première ville qui s'offrit aux Jésuites après leur entrée dans le diocèse de Coïmbre, ce fut Pombal, là où avait été exilé, là où était mort le ministre de ce nom. Ils sont en face de leur persécuteur. Écoutons le Père Delvaux raconter leur vengeance : « Nous fûmes reçus, écrit-il le 6 mars 1832, au son des cloches, complimentés et conduits en triomphe par le Curé-Archiprêtre, accompagné de tout son Clergé. L'Église, où deux de nos Pères allèrent dire la sainte messe, était magnifiquement illuminée, comme aux plus grandes solennités. Pour moi, pressé d'un sentiment religieux impossible à exprimer, je m'étais esquivé avec un Père et un Frère avant la rencontre du bon Curé, et j'avais couru à l'église des Franciscains, pour y prier sur la tombe du marquis, mais l'infortuné n'a point de tombe. Nous trouvâmes à peu de distance du maître-autel une bière couverte d'un méchant drap mortuaire, que le Père gardien du couvent nous dit être la sienne. Il y attendait en vain les honneurs de la sépulture depuis le 5 mai 1782.

C'est donc en toute vérité que je puis dire qu'après plus d'un demi-siècle de proscription, le premier pas de la Compagnie, rentrant solennellement à Coïmbre, fut d'aller célébrer une messe d'anniversaire, le corps présent, pour le repos de l'âme de celui qui l'avait proscrite, et dans le lieu où il passa les dernières années de sa vie, disgracié, exilé et condamné à mort. Quel concours d'événements ne fallait-il pas pour amener cet événement? Je sortis de Pombal sans bien savoir si c'était songe ou réalité. Le cercueil présent, le nom de Sébastien prononcé dans l'oraison, le son

de toutes les cloches de la paroisse qui célébraient le retour de la Compagnie, tout cela à la fois ! Je crois bien que cette impression ne s'effacera jamais de mon cœur. »

Au milieu des divers sentiments que provoquaient dans leurs âmes tant de souvenirs et les joies si chrétiennement expansives de la multitude, les Jésuites arrivèrent à Coïmbre. De nouvelles fêtes, des sollicitudes de toute espèce les y attendaient, et, à l'annonce de ces transports d'allégresse, le Général de la Compagnie leur écrivait : « Aujourd'hui *hosanna* ; humilité. Bientôt peut-être ce sera : *tolle, crucifige* ! » Le pressentiment du Père Roothaan se réalisa ; mais il ne prit point les Jésuites au dépourvu.

Don Pédro, pour combattre son frère don Miguel et imposer aux Portugais un gouvernement national, avait rassemblé une armée. Cette armée s'était recrutée d'Anglais, de Français, d'Italiens, de Polonais et de tous les mercenaires que la Révolution tient à sa solde. Repoussés de leur patrie, tantôt par la loi, tantôt par la crainte, ils n'avaient pour la plupart qu'une vie de débauche ou de honte à expier. L'Europe s'en débarrassait en les jetant à la suite d'un souverain dépossédé qui s'improvisait constitutionnel afin de trouver des alliés. Une guerre fratricide leur ouvrait le Portugal : ils s'y précipitèrent au nom de la liberté ; ils y introduisirent le pillage et la licence. En face de tant de périls, le courage des disciples de l'Institut ne resta point au-dessous de leur tâche. Le Portugal était en feu ; les familles se divisaient selon leurs passions ou leur intérêt. Chacun prenait parti pour le prince ou pour le gouvernement de son choix, quand un fléau, encore plus terrible que la guerre, vint consterner ce pays. Le choléra est aux portes de ses cités : il envahit les campagnes, il entasse partout victimes sur victimes ; il a fait irruption sous la tente ; il frappe sans relâche au fond des hôpitaux.

Pour affronter une mort apparaissant sous tant de formes différentes, il fallait un de ces dévouements qui ne reculent devant aucun péril : les Jésuites en firent preuve. Pendant plus de six mois, on les vit à chaque heure du jour et de la nuit prodiguer aux mourants les consolations de la Foi et les secours de la bienfaisance ; ils furent les prêtres de l'agonie et les médecins de la souffrance ; ils s'élançèrent partout où une douleur était signalée.

Les soldats de don Miguel, ceux de don Pédro faits captifs, les prisonniers politiques, les coupables, les innocents devinrent des frères que la charité des enfants de Loyola confondit dans le même amour et dans les mêmes soins. L'armée miguéliste campait sous les murs de Coimbre : elle se repliait pour couvrir Lisbonne. Ce mouvement militaire provoqua de nouveaux désastres : le choléra engendra le typhus. La contagion, que tant de causes réunies devaient alimenter, épargna les Pères ; mais le typhus ne leur fit pas grâce. Bientôt ils se virent presque tous en même temps aux portes du tombeau. Trancart et Nemkin seuls succombèrent.

Dans ce drame, qui se jouait au milieu des combats et auquel trois armées assistaient, il y eut, de la part des Jésuites ainsi exposés, une longue, une sainte lutte en faveur de l'infortuné. Les deux prétendants de la maison de Bragance se battaient dans l'espoir de conquérir un trône. Leurs adhérents de l'intérieur ou du dehors avaient les armes à la main pour faire triompher un principe politique ; les disciples de saint Ignace se sacrifièrent seuls en l'honneur de l'idée chrétienne. Seuls ils restèrent sur la brèche, afin de faire entendre quelques paroles d'humanité au milieu des imprécations de la défaite royaliste et des chants de joie de la victoire constitutionnelle. Trop habitués à prendre en pitié ces guerres d'opinion pour se créer les serviteurs d'un parti, les Jésuites n'ont cherché dans la tourmente qu'à sauvegarder les principes de Foi. Ils y ont réussi autant que les passions déchainées le permirent ; et, dans une lettre du Père Soimié à Godinot, on trouve la preuve de cette estime inspirée aux Pédristes et aux Miguélistes. Soimié écrit, le 21 juillet 1834 : « Ce qui nous avait attiré la confiance des deux partis, car nous l'avions eue, qu'il est permis d'unir les deux extrêmes, n'était pas seulement le dévouement que nous avons montré dans le temps du choléra ni la bonne volonté avec laquelle nous nous prêtions à toute sorte de ministère, ce fut surtout la discrétion avec laquelle, autant qu'il nous fut possible, nous nous comportions avec les uns et les autres. Dans nos classes, il n'y avait aucune distinction entre le fils d'un Royaliste et celui d'un Constitutionnel : c'est ainsi que le voulait d'ailleurs Sa Majesté. Dans

nos instructions, nous nous contentions d'expliquer l'Évangile sans entrer dans la politique. Pour tout le reste, nous ne cherchions également qu'à être utiles à tous sans égard pour les opinions, dès qu'il n'y avait rien contre la conscience et l'honneur de la Compagnie. Ce n'est pas toujours ainsi, malheureusement, qu'il en était ailleurs. On faisait peut-être trop ressortir la différence d'opinion. La politique ne venait pas à propos dans les sermons; elle y entraît pourtant assez ordinairement et avec une certaine aigreur; il n'y avait pas non plus toujours assez d'indulgence ni même de charité pour les personnes d'une opinion différente. Ces sortes d'indiscrétion ou hors-d'œuvre, appelez-les comme vous voudrez, produisaient encore de plus tristes effets en Portugal qu'elles n'auraient fait ailleurs. Comme nous ne voulions que leur salut à tous, nous condamnions également tous les excès. Il faut reconnaître qu'en Portugal, plus que partout ailleurs, bien des gens embrassent une opinion et la défendent assez innocemment; ce serait une injustice de les condamner tous indifféremment. Ces bons Portugais, quel que soit le parti qu'ils embrassent, n'en sont assez ordinairement ni moins bons ni plus mauvais chrétiens; enfin, pour tout dire en un mot, nous évitions d'entrer dans toutes ces misères de parti à parti, qui ne font de bien à personne et du mal à plusieurs. »

Ces paroles sont le résumé de la politique des Jésuites; ils n'en dévient jamais. Don Miguel les avait appelés. De nouveaux événements changent la face des choses; don Pédro est vainqueur. Les Pères ne se préoccupent de cette révolution qu'au point de vue catholique. Le trône leur était aussi indifférent que la vie. Le 24 juillet 1833, l'armée constitutionnelle pénètre dans Lisbonne, et Villafior, qui la commande, fait annoncer aux disciples de l'Institut qu'il les couvre de sa protection. Don Pédro lui-même, ne se déguisant pas la situation du pays, négocie avec eux pour conserver un moyen assuré de pacifier. Il est l'arbitre du Portugal, mais il sait que les étrangers seuls ont vu avec joie son triomphe; il n'ignore pas à quels auxiliaires ce triomphe est dû; il fait sonder les Jésuites pour connaître leurs projets ultérieurs. Ce n'est pas la première fois qu'il s'adresse à eux. Au mois de mars 1833, trompé comme les autres sur l'ascendant politique

dont il croit que les Pères disposent, l'ancien empereur du Brésil n'a rien épargné pour les lier à son parti. Il leur écrit de sa main, il leur offre le rétablissement de la Compagnie, l'archevêché primatial de Prague, la direction de la conscience de dona Maria II, des trésors et des faveurs de tout genre, s'ils mettent au service de la Révolution le crédit dont ils jouissent auprès du peuple. Don Pédro ne leur demande en échange de tant de bienfaits futurs que de lui livrer Coïmbre et Lisbonne. Ces propositions ne furent que plus tard connues des Pères ; mais alors la victoire avait décidé. Pédro était arrivé au comble de ses vœux ; il régnait sous le nom de sa fille : et, dans le chaos même de ses préoccupations, l'idée de rattacher les Jésuites à sa cause le poursuivait encore ; il voulait les avoir pour intermédiaires entre don Miguel et lui. Le duc de Palmella leur promettait son appui s'ils consentaient à ne pas se retirer dans l'intérieur du royaume.

Ils étaient à Coïmbre et à Lisbonne par ordre de leur Général. La violence seule pouvait les empêcher d'obéir jusqu'au bout. Cette détermination était irrévocable. Les Pédristes soupçonnent qu'il ne leur sera pas donné de commander longtemps : pour faire acte d'autorité, ils se ruent, le 29 juillet, sur la Maison de Saint-Antoine. Le meurtre allait commencer avec le pillage ; on avait forcé les appartements, on se mettait en devoir d'outrager les Jésuites. Le Père Moré semblait destiné à devenir la première victime, lorsque tout-à-coup il est saisi par un des envahisseurs. De la crosse de son fusil cet homme écarte ses compagnons, puis tombant aux pieds de Moré : « Père, s'écrie-t-il, mon bienfaiteur, c'est à vous que je dois la vie ; vos soins m'ont sauvé lorsque j'étais en prison ¹. » Cette scène frappe d'étonnement les Révolutionnaires accourus pour mettre à sac la demeure des Jésuites. Ils reculent devant l'idée d'un nouveau crime, et ils laissent à leurs chefs le soin de consommer avec les apparences de la légalité l'attentat qu'ils n'ont pas osé commettre. Don Pédro était débordé. Dans les rangs de son armée, parmi

¹ Parmi les notes manuscrites du Père Delvaux, nous trouvons plusieurs traits qui honorent les prisonniers politiques. Leur parti était vainqueur, ils n'oublièrent pas les consolations et l'appui que les Jésuites leur avaient offerts pendant la captivité. Comme gage de reconnaissance, et peut-être mus par une pensée d'aveuir, plusieurs de ces prisonniers adressèrent des pétitions à don Pedro dans l'intérêt de la Compagnie de Jésus.

ses administrateurs, il ne trouvait d'obéissance que pour le mal. On le contraignait à le faire, il le fit. Le cardinal Justiniani recut ordre de sortir de Lisbonne sous trois jours, afin de bien constater la rupture du nouveau gouvernement avec le Saint-Siège. Les Cortès démocratiques de 1820 avaient gardé les Oratoriens dans le palais des Necessidades, don Pédro les oblige à évacuer sur-le-champ cette habitation. Avec une inexpérience qui accuse encore plus d'irréflexion dans le caractère que de vices dans l'âme, ce prince essaie de jouer le rôle de libérateur. Il a fait ouvrir aux voleurs et aux assassins les portes des prisons. Ces misérables, encouragés par les désordres dont ils sont témoins, excités par les vœux impies qui retentissent à leurs oreilles, se mettent à investir les églises et les couvents. Ils égorgent, ils pillent, ils plongent dans les cachots tous les prêtres qu'on désigne à leur vengeance.

Malgré les loyales assurances que les ducs de Tercère et de Palmella avaient données, les Jésuites couraient encore plus de dangers que les autres Religieux, lorsqu'un jeune Anglais, M. Yvers, se dévoue pour les sauver. Dans cette révolution de Portugal les Anglais jouaient le premier rôle : ils durent en retirer les plus grands bénéfices. Yvers avait si chaudement épousé la cause des Pères de la Compagnie qu'il mit dans leurs intérêts les officiers de la marine britannique, et, avec autant de courage que d'adresse, il réussit à arracher plusieurs enfants de saint Ignace à une mort certaine. Yvers ne put veiller sur tous : ceux de Coïmbre dont le Père Mallet était Supérieur, ne furent pas aussi heureux. Le gouvernement constitutionnel se montrait hostile à la Société de Jésus. Don Pédro n'avait pu l'amener à servir ses intérêts par une lâche trahison ; il espéra que les menaces produiraient plus d'effet que les séductions. Les Jésuites restaient inébranlables dans leur devoir. A Coïmbre, sous le coup de la terreur et de l'occupation à main armée, ils se livraient à leurs travaux habituels, enseignant la jeunesse, visitant les malades et les hôpitaux, essayant par leurs sages avis de faire descendre la paix sur cette terre désolée. L'influence que la prière et l'autorité de la vertu donnaient à quelques pauvres prêtres français contre-carrait tous les plans des Libéraux. Ils avaient rêvé qu'il leur serait facile

de détacher le Portugal du lien qui unissait le royaume très-fidèle au Siège de saint Pierre. Tout était dirigé dans ce sens. On appelait les Moines et les Séculiers à l'indépendance, on éveillait l'ambition des uns, les convoitises des autres; mais l'exemple des Jésuites était un obstacle à tant d'innovations. Don Pédro prend le parti de les expulser. Le 24 mai 1834, il remet en vigueur tous les édits du marquis de Pombal. Son décret est ainsi libellé :

« Le duc de Bragance, au nom de la reine, dûment informé que quelques membres de la Compagnie de Jésus étaient venus dans ce royaume au temps de la domination de l'usurpateur, et que, forts de la faveur des circonstances ils avaient conçu le projet téméraire d'y rétablir la Société éteinte par les nombreux et puissants motifs que dut prendre en considération le seigneur Roi don Joseph I^{er}; étant certain d'ailleurs que ces individus, se confiant dans l'appui que devait espérer d'eux la cause de l'usurpateur, qui est la cause de l'ignorance et du fanatisme, obtiendraient facilement le but qu'ils se proposaient, ce qui est arrivé de fait, ayant obtenu du gouvernement intrus l'ampliation nulle et non avenue de la bulle du Saint Père Pie VII qui commence *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*, daté du 20 août 1814; étant malheureusement de plus de notoriété publique que les susdits Religieux se sont montrés fidèles aux principes de la Compagnie dont ils font partie, Sa Majesté Impériale ordonne que le corrégidor de la Municipalité de Coimbre intime à tous les membres de la Compagnie qui se trouvent dans la ville l'ordre d'en sortir immédiatement. Il leur donnera leur itinéraire, et dans le plus bref délai ils se présenteront à la secrétairerie d'Etat. Là, on pourvoira au moyen de les embarquer pour l'extérieur du royaume et de ses domaines. Bien entendu que, dans le cas de contravention, le gouvernement de Sa Majesté Impériale usera à l'égard desdits Religieux de la sévérité qu'ils ont méritée par leur audacieux et criminel projet. »

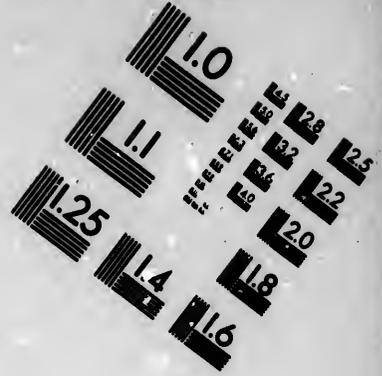
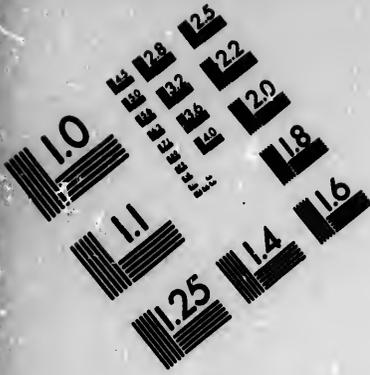
Cet édit, dans lequel les dates ne sont pas plus respectées que la raison et la vérité, fut signifié aux Jésuites. On les arrêta, on les mit à la disposition de don Pédro, on les traîna, comme des malfaiteurs, de prison en prison. Dans un espace de quarante

lieues de Coïmbre à Lisbonne, ils marchèrent à pied sous un soleil brûlant, au milieu d'une grande affluence de Chrétiens implorant à genoux leur bénédiction et entre deux haies de soldats qui plus d'une fois mêlèrent leurs larmes à celles de la foule. Quelques mois auparavant ils avaient parcouru cette même route ; alors on jetait sur leur passage des fleurs et des branches d'orange. Maintenant, proscrits sans avoir combattu, ils recueillaient le cri de regret qui s'échappait de tous les cœurs. Cette ovation faite à des vaincus était un mauvais symptôme pour les idées novatrices. Les Jésuites dans les fers avaient été salués comme des martyrs ; à l'approche de la capitale, on crut utile d'organiser la contre-partie du triomphe. Le peuple les accueillait avec un douloureux respect ; on enjoignit à la populace de se porter à leur rencontre, et, par des huées sans fin, de leur faire expier ces démonstrations de pieuse gratitude. L'ordre fut exécuté ; les Jésuites arrivèrent sous le coup des menaces et des outrages. Ils étaient Français ; le baron Mortier, ambassadeur de Louis-Philippe à Lisbonne ne consentit pas à les laisser servir de jouet à cette tourbe de libéraux mercenaires, enrégimentés par l'ancien empereur du Brésil. On entraînait les Pères vers la capitale pour diriger contre eux un mouvement et pour les offrir peut-être en holocauste aux excès démagogiques. Le baron Mortier s'oppose à ce plan ; il réclame, au nom de la France, les enfants de saint Ignace. Sa fermeté leur sauva la vie. Il y avait non loin de Lisbonne une prison célèbre dans les annales de la Compagnie. C'était la tour de Saint-Julien, où, sous Pombal, tant de Pères se virent mourir dans le dénûment le plus absolu. On déposa leurs successeurs à cette même tour ; mais l'active vigilance du baron Mortier et l'appui de M. Guizot ne leur firent pas défaut. Le nouveau gouvernement portugais cherchait à les garder en apprentissage de martyr ; peu de mois après, il fut forcé de les rendre à la liberté.

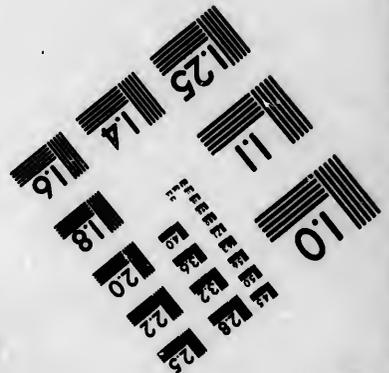
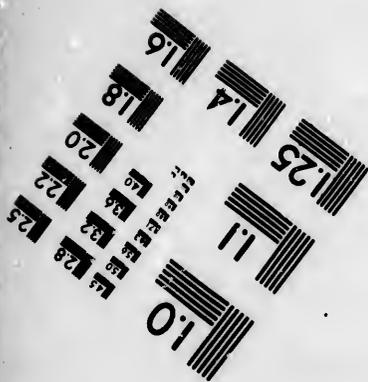
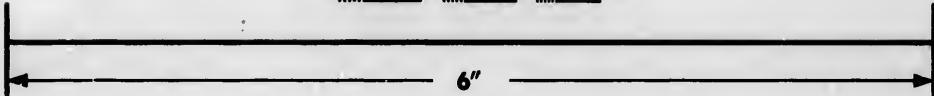
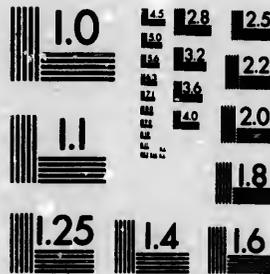
CHAPITRE VI.

La Compagnie de Jésus reprend ses Missions au-delà des mers. — Reproches qui lui sont adressés. — Elle ne veut pas créer de Clergé indigène? — Ses motifs. — Elle cherche partout à établir la liturgie romaine au préjudice des autres rites. — Les Jésuites américains retournent dans leur patrie après la suppression? — Le Père John Carroll, Washington et Franklin. — Le Jésuite fait reconnaître la Liberté d'Église aux États-Unis. — Il est nommé premier Evêque de Baltimore. — Lettre du Père Léonard Neale au Général des Jésuites en Russie. — Le Père Neale, Supérieur des Missions en Amérique. — Le Collège de Georgetown, et ses vues de la position des Jésuites. — Les Américains et les idées religieuses. — Le protestantisme encourage les Missionnaires catholiques. — Le Père Grassi Supérieur. — Le Père Kohlmann et le secret de la confession. — Il est traduit devant la Cour suprême de Justice. — Défense du Jésuite. — Il fait triompher la discrétion sacerdotale. — Le Collège de Georgetown érigé en Université. — Mort de Carroll et de Neale. — Six frères dans la Compagnie. — Ses Progrès. — Les sauvages demandent des Robes-Noires. — Les Nègres de la Jamaïque font entendre le même vœu. — Guillaume Du Bourg, Evêque de la Nouvelle-Orléans, et les Jésuites. — Le Père Van Quickenborn part avec des Novices belges pour le Missouri. — Van Quickenborn fonde des Résidences et un Collège. — Excursion dans l'intérieur des terres. — Les Jésuites d'abord n'osent pas se livrer à leur zèle apostolique dans les tribus sauvages. — Causes de leur retard. — Les Collèges périclitent faute d'argent. — Les Jésuites refusent de toucher à la subvention universitaire que la loi les oblige de recevoir. — Expulsion du Père Kelly. — Le choléra aux États-Unis. — Les Jésuites et les Sœurs de la Charité. — Le Père Marc-Elroy à Frederick-city. — Ses fondations. — Marc-Elroy apaise une sédition d'ouvriers irlandais. — Les Jésuites répandus dans les États de l'Union. — Leurs travaux. — Leurs succès. — Ils essaient de civiliser les sauvages par l'éducation. — Van Quickenborn au pays des Kickapooa. — Comparaison que font les Indiens entre les Jésuites et les ministres anglicans. — Mort de Van Quickenborn. — Le Père Hélias chez les Osages. — Le Père Hooker chez les Potawatomes. — Il se fait médecin et architecte. — Les présidents de l'Union favorisent les Pères. — Les tribus de l'Orégon veulent les Robes Noires. — Le Père de Smet part pour le pays des Têtes-Plates. — Réception qui lui est faite. — Le Père Point. — Réduction de Sainte-Marie. — Vie des Jésuites aux Montagnes-Rocheuses. — Le Père Larkin à l'anniversaire de l'indépendance américaine. — Le Jésuite prêche devant l'armée et les magistrats des États-Unis. — Les Pères à la Jamaïque. — Ils arrivent au Mexique. — Leur proscription. — Le Père Arrillaga au Sénat. — Le Général Santa Anna les rappelle. — Mission de Syrie. — Le roi Othon et les Jésuites. — Le Père Franco à Syra. — Obstacles qui naissent. — Le Père Elauchet à Beyrouth. — Les Jésuites ne veulent pas renoncer à la protection de la France. — Les Catholiques de Calcutta demandent des Jésuites au Pape. — Le Père Saint-Léger y installe les Missionnaires. — Commencement de la Mission. — Les mauvais prêtres repoussés par les Anglicans, qui ne veulent plus avoir affaire qu'aux Jésuites. — Création du Collège de Saint-François-Xavier à Calcutta. — Les Evêques secondent les Pères. — Un Prince indien, Babou-Seal, fonde un Collège indien pour les Jésuites. — Conditions qu'il y met. — Les Jésuites acceptent de faire l'éducation des Gentils. — Inauguration du Collège-Seal. — Les enfants de saint Ignace et les magistrats Anglais. — Mort des Pères Moré, Erwin et Weld. — Infraction aux coutumes indiennes. — Les Jésuites perdent leur Collège indien. — Développement des Missions. — Les Jésuites à Madagascar. — La République Argentine sollicite des Jésuites pour instruire la jeunesse. — Elle décrète leur rétablissement. — Les Jésuites refusent de soutenir la politique de Rosas. — Rosas les force à sortir de Buenos-Ayres. — Ils s'ouvrent le





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

10
11
12
13
14
15

Chili et le Brésil. — Le commerce de Catamarca et la Nouvelle-Grenade les accueillent. — Le Père Gotteland en Chine. — Travaux des Missionnaires. — Le Père Clavelin et l'ambassade de M. de Lagrèné. — Situation des Catholiques dans le céleste-empire. — Les Jésuites entrent dans le Maduré. — Obstacles à leur Mission. — Les Pères Bertrand et Garnier. — Schisme des prêtres portugais. — La mort frappe les Jésuites. — Enthousiasme des Pères en Europe. — *Emas et moriamur*. — Succès des Jésuites dans le Maduré.

Tout en travaillant à se réorganiser dans les divers États de l'Europe, la Société de Jésus n'avait pas abdiqué son génie des conquêtes évangéliques ; elle ne renonçait point à l'héritage de martyr et de civilisation que ses prédécesseurs lui léguèrent. Ses souvenirs du temps passé, les vœux des peuples ensevelis dans les ténèbres de l'erreur, les besoins de la Religion faisaient une loi aux nouveaux Jésuites de rentrer dans la carrière des Missions ; là, plus que partout ailleurs, l'anéantissement de l'Institut avait produit des maux irréparables. Clément XIV d'un trait de plume brisait l'œuvre de trois siècles, et, quand il ne subsista presque plus aucun vestige de ce grand monument élevé à la Foi catholique, le Saint-Siège invitait les Jésuites à le reconstruire. Des obstacles de toute nature s'opposaient à la réalisation de ce dessein. Il fallait former des sujets aptes à répandre l'Évangile, leur donner le goût des langues, leur inspirer ce zèle que ne rebutent jamais les fatigues, les privations et le découragement né d'infuctueuses tentatives.

A peine sortie de son tombeau, la Compagnie s'empresse d'accepter le fardeau que le Pontife impose à son dévouement. Elle n'a plus, pour forcer les portes des empires idolâtres, de ces hommes qui, comme François-Xavier, savent se mettre au-dessus des lois de la nature. Réduite aux proportions de l'humanité, elle doit affronter les périls et les passions ; mais ce ne sont pas là les seuls ennemis contre lesquels elle aura à lutter. De plus graves embarras surgiront de l'Église catholique elle-même. D'autres Missionnaires, mais par une idée différente, s'étaient joints autrefois aux adversaires de l'Institut pour lui reprocher de n'avoir jamais su, jamais voulu créer de Clergé national. Ces imputations se renouvelèrent à l'instant même où les Jésuites reprirent le cours de leur apostolat. Nous avons déjà examiné l'objection que les ennemis du Christianisme empruntèrent aux émales de la Société de Jésus. Avant d'entrer dans le récit des faits, nous croyons

devoir étudier à fond cette question, si tristement agitée et si difficile à résoudre.

On a prétendu, on prétend encore que, par la nature même de son Institut, la Compagnie est incapable d'établir d'une manière avantageuse l'œuvre des Missions. On a dit que sa force centralisatrice l'empêchait de se naturaliser dans les régions transatlantiques et de former des prêtres indigènes. Il a été posé en fait qu'elle ne s'était jamais occupée mûrement de ce soin, et que tous les Japonais, Chinois, Indiens ou Américains qu'elle a élevés aux honneurs du Sacerdoce ont perdu leur nationalité en prononçant les vœux de Religion. Ainsi la Société de Jésus aurait négligé d'arroser les racines de l'arbre afin d'orner ses rameaux de fleurs éphémères; elle aurait plutôt cherché à se renforcer elle-même qu'à donner à l'Évangile l'accroissement moral dont il était susceptible!

Ces objections se sont reproduites plus d'une fois. Le zèle de quelques Missionnaires n'appartenant pas à la Compagnie de Jésus les a fournies à l'impiété; les uns et les autres en ont tiré de fausses conséquences. Pour notre part, nous ne croyons pas qu'une Chrétienté puisse se jeter dans le moule comme une statue, et qu'elle sorte de là subsistant par elle-même. Sans doute il serait beau de produire d'un seul coup des œuvres tellement parfaites, qu'à peine nées elles n'eussent plus qu'à vivre de leur propre vie; mais cette miraculeuse faculté n'a jamais été concédée aux hommes. Il faut bien les accepter dans la véhémence de leur zèle, ainsi que dans les imperfections de leur nature. Les Jésuites avaient fondé sur tous les continents du Nouveau-Monde d'importantes Chrétientés. La destruction de l'Ordre amena la chute de plusieurs. Est-ce aux Missionnaires que la civilisation doit reprocher cette perte? Est-ce aux Apôtres primitifs de l'Asie et de l'Afrique que le monde attribue la ruine de tant d'Eglises jadis si florissantes? Les Jésuites furent longtemps, il est vrai, les porte-drapeaux les plus intrépides de la Catholicité; mais, et cela ressort jusqu'à l'évidence des entrailles même de l'histoire, ils n'aspirèrent jamais à saper leur édifice chrétien par un système d'égoïsme ou par une ambition trop personnelle. Partout où ils le purent, ils fondèrent des Ecoles cléricales, les indigènes fu-

rent appelés à s'y façonner aux devoirs du sacerdoce. Sur la côte malabare seulement, de Goa à Cochin, la Compagnie possédait six Séminaires. Elle y élevait une foule de jeunes Indiens; et sous la date du 28 janvier 1629, l'archevêque de Cranganore écrivait : « Les prêtres indigènes de ce diocèse surpassent le nombre de trois cents, tous formés et bien instruits par les Pères de la Compagnie de Jésus¹. » Il en était de même sur les autres points de Mission, à Colombo, à Jafanapatam, à Négapatam, à Agra, et à Méliapour. En 1666 les Jésuites de Chine se réunissent en synode, et, à la majorité de plus des deux tiers des votants, il est décidé que l'on travaillera immédiatement à créer un Clergé national. Les choses se passèrent ainsi au fond des deux Amériques².

Dans le principe, on osait à peine regarder les sauvages comme des hommes. On essayait de les constituer peu à peu en famille, puis en société; mais fallait-il, avant d'infuser du sang chrétien dans les veines de ces peuplades, couronner par le Sacerdoce l'œuvre si péniblement ébauchée de la civilisation? Les Jésuites avaient le temps devant eux; ils ne s'attendaient pas qu'un jour le Saint-Siège les frapperait de mort; ils ne voulurent donc rien précipiter, afin de pouvoir plus sûrement arriver au résultat. Les événements trahirent leur combinaison, et au moment de toucher au but, ils en furent écartés par la main qui aurait dû les y conduire.

Le Père Alexandre de Rhodes, nous l'avons vu dans le cours de l'histoire, avait conçu l'idée d'un Evêque et d'un Clergé en

¹ Voir dans le *Correspondant*, n° du 25 octobre 1847, t. xx, p. 496, une dissertation sur la formation du Clergé indigène dans les Missions; surtout p. 223 et suiv.

² Nous trouvons dans un mémoire envoyé à la Société leopoldine par le Père Stephen Dubuisson des considérations qui corroborent singulièrement ces paroles. Le Père Dubuisson est un vieux Missionnaire de l'Amérique septentrionale, et, au mois de mars 1836, il adresse au comité central de Vienne pour la propagation de la Foi les observations suivantes :

« Il n'en est pas moins vrai, dit-il, que les Américains, comme peuple, ont beaucoup d'esprit national, et, comme Catholiques, désirent ardemment entendre prêcher leur dogme, de manière, quant au langage, quant à la forme aussi bien qu'en fond, à faire honneur à leur communion et à leur nation. N'y aurait-il pas de fait quelque chose d'humiliant pour eux, aujourd'hui surtout que leurs églises sont si fréquentées par leurs frères errants, à ce que ce fussent toujours des étrangers qui dussent leur prêcher, leur interpréter la parole de Dieu!

» Je le demande donc, peut-il y avoir de secours aux Missions mieux employés que ceux qui seraient consacrés à aider les Evêques et les Supérieurs d'Ordres religieux à créer un Clergé national? Les Sociétés qui ont à cœur l'œuvre de la Propagation de la Foi peuvent-elles rien faire qui tende plus directement au but? »

dehors de la Société de Jésus. C'est pour réaliser cette idée qu'il fonda la Congrégation des Missions-Etrangères; car les Jésuites, imitant en cela les Apôtres du nord de l'Europe, commencèrent la pépinière sacerdotale par assujettir aux règles de leur Institut les Néophytes auxquels cette dignité était réservée. En faisant un Clergé régulier pour tendre à le séculariser dans les générations suivantes, on ne détruisait point sa nationalité. Les Jésuites n'appréciaient pas les choses et les hommes des seizième et dix-septième siècles d'après les mœurs et les lois du temps ou du pays dans lequel nous vivons. Ils savaient qu'en s'efforçant de trop émanciper le Clergé, on affaiblit l'Unité catholique qui doit contenir dans son sein toutes les Eglises particulières. La force de cette Unité résulte de la multiplicité des liens qui joignent les rayons au centre, et les Pères ne cherchaient qu'à développer une pareille force.

Une autre objection a souvent été présentée contre les travaux des Jésuites, et, en accusant l'ancienne Compagnie, elle n'a point épargné la nouvelle. Cette objection est formulée en ces termes, à Rome et dans le monde catholique : La Société de Jésus trouble les Missions; elle bouleverse les Chrétientés par son intolérance de tout rite étranger et par son obstination à vouloir réduire toutes les Eglises à la liturgie et au rite latins.

Ce grief, dont l'importance n'échappe à personne, a souvent retenti à nos oreilles. Nous avons dû rechercher s'il était général ou particulier, et, en étudiant le passé comme le présent, nous sommes arrivé à une conviction basée sur des actes ou sur des faits authentiques. Ainsi, il nous est démontré qu'en Amérique les Chrétientés n'ont pas même idée d'un autre rite que le latin; qu'aux Indes et à la Chine, il reste seul en usage; au Maduré et à Calcutta, les Jésuites acceptent le concours des prêtres du rite syriaque et du rite arménien; dans le Liban, ils vivent en frères avec les Maronites; en Gallicie, ils ne s'opposent pas à la liturgie ruténienne. Jadis on faisait un crime aux Pères de l'Institut de leur condescendance à l'égard des coutumes religieuses qu'ils n'osaient modifier qu'avec le temps; aujourd'hui, on leur impute une intolérance complètement en dehors de leurs mœurs, en contradiction même avec leur besoin de propager le Catholi-

cisme. Ils ont pour principe de laisser la plus entière liberté aux peuples qui ne renoncent pas volontairement aux rites de leur pays; et ce principe, c'est celui que le Saint-Siège a toujours adopté. Dans les Chrétientés qu'ils organisent, on les voit imposer la liturgie latine; mais cette préférence ne va jamais jusqu'à contraindre les Fidèles d'Orient ou d'Occident à abandonner des usages que Rome a respectés, ou sur lesquels il lui a plu de fermer les yeux.

Au moment où la Compagnie était abolie par Clément XIV, quelques Jésuites abandonnèrent la Grande-Bretagne pour se retirer dans l'Amérique septentrionale, leur patrie, où il n'y avait jamais eu d'autres prêtres qu'eux; John Carroll les conduisit. Lié à l'Institut par la profession des quatre vœux, Carroll ne tarda pas à conquérir l'estime de cette immortelle génération, qui préparaient dans le silence l'affranchissement du pays. Il fut l'ami de Washington et de Franklin, le conseil de ce Carroll, son parent, qui travailla d'une manière efficace à la Constitution des États-Unis. La prévoyance et le savoir du Jésuite étaient appréciés par les fondateurs de la liberté américaine. Attachés au culte protestant, ils allaient consacrer son triomphe par la loi; mais le Catholicisme leur apparaissait avec les Pères de la Compagnie si tolérant, et si propre à civiliser les sauvages, qu'ils ne refusèrent pas à John Carroll d'assurer le principe de l'indépendance religieuse. Carroll fut admis à en discuter les bases avec eux: il les posa si nettement, que jamais la liberté des cultes n'a été violée dans les États-Unis. Les Américains s'étaient engagés à la maintenir; ils ne se crurent point autorisés à trahir leur serment, même par les progrès que les Missionnaires firent faire à la Foi romaine.

Quand l'Union fut constituée, le Pape Pie VI, en 1789, songea à donner un guide à tous ces Fidèles dispersés dans les villes et dans les forêts. John Carroll reçut le premier le titre d'Évêque de Baltimore; plus tard il devint archevêque et Métropolitain des autres diocèses et légat apostolique, avec un autre Jésuite, Léonard Neale, pour Coadjuteur. Le 25 mai 1803, ces deux prélats, qui n'avaient point oublié l'Institut de saint Ignace, écrivirent au Père Gruber, Général de l'Ordre, la lettre suivante: « Très révérend Père en Jésus-Christ, ceux qui s'adressent à Votre Pater-

nité étoient autrefois membres de la Compagnie de Jésus. Après sa malheureuse subversion, en 1773, nous retournâmes dans notre patrie. Nous y travaillions avec nos confrères ; car, depuis le jour où le Christianisme pénétra dans ces contrées, les Jésuites sont les seuls prêtres catholiques qui aient veillé au salut des âmes. Lorsqu'en 1783, les Etats-Unis furent entièrement séparés de la Grande-Bretagne, Notre Saint-Père Pie VI, d'heureuse mémoire, jugea nécessaire d'enlever les Fidèles de l'Amérique à l'autorité et à la juridiction du Vicaire apostolique d'Angleterre, et de les soumettre à un Evêque spécial. Il établit un nouveau siège à Baltimore, et accorda au prélat nommé par lui juridiction sur l'immense territoire de cette République. Depuis ce jour, beaucoup de prêtres tant séculiers que réguliers de différents Ordres, se sont répandus dans les nombreuses provinces de l'Amérique ; et cette dispersion, ainsi que nous avons droit de l'espérer, a profité à l'heureux accroissement de la véritable Foi. Mais de la Compagnie de Jésus, il ne reste à présent que treize prêtres. Ce sont des hommes pour la plupart affaiblis par l'âge et consumés par les travaux ; ils résident principalement au Maryland et en Pensylvanie, provinces dans lesquelles la Religion catholique a été d'abord implantée, et où maintenant elle est plus florissante que partout ailleurs.

» Par les lettres de plusieurs de nos Frères, nous avons appris avec la plus vive joie que, grâce à une espèce de miracle, la Compagnie a été sauvée et qu'elle existe encore sur le territoire de l'empereur de Russie. Nous savons que le Souverain-Pontife la reconnaît, et que, par un bref, il a donné à Votre Paternité la faculté d'admettre de nouveau ceux qui ont appartenu à la Compagnie. Presque tous nos anciens Pères sollicitent avec ardeur la grâce de renouveler les vœux qu'ils ont faits à Dieu dans l'Institut ; ils demandent à achever leur vie dans son sein, et ils se proposent de consacrer leurs derniers jours à rétablir la Société, si la Providence le permet.

» Votre Paternité n'ignore pas les efforts qu'il faudra faire pour ne point ressusciter un fantôme de l'ancienne Compagnie. Elle doit revivre, mais avec sa véritable forme, son gouvernement en toutes choses et avec son propre esprit. Pour atteindre ce résultat,

il nous parait essentiel que Votre Paternité choisisse parmi les membres de l'Ordre un Père doué d'une extrême prudence, versé dans les affaires, plein de l'esprit de saint Ignace et de ses Constitutions, afin qu'envoyé ici par vous, il dispose tout en votre nom et sous votre autorité. En un mot, il doit jouir du pouvoir que possédaient les Visiteurs chargés par saint Ignace d'aller chez les peuples lointains, comme le Père Jérôme Natal parle de saint Borgia et nos annales de plusieurs autres.

» On éviterait les dangers d'une longue navigation si on trouvait en Angleterre ou ici quelqu'un de la Compagnie à qui on pût confier cette Mission. Mais, pour dire toute la vérité, nous avons été si employés dans des ministères en dehors de l'Institut, nous sommes si peu expérimentés dans son gouvernement; le défaut de livres, de Constitutions et d'actes même des Congrégations générales est si flagrant qu'on ne rencontrerait ni parmi nous ni en Angleterre quelque Jésuite ayant assez de force, de santé et de qualités nécessaires pour remplir ces fonctions. Il parait donc opportun d'envoyer ici un des Pères qui sont auprès de vous. Il faut qu'il connaisse à fond vos intentions, qu'il soit assez prudent pour n'entreprendre rien précipitamment, avant d'avoir étudié le gouvernement, les lois, l'esprit de cette république et les mœurs du peuple.

» Les biens appartenant à la Compagnie sont presque tous conservés; ils suffisent à l'entretien de trente Religieux. Après la destruction de l'Ordre, une partie de ces propriétés a été consacrée à l'établissement d'un Collège assez vaste où la jeunesse est instruite dans les belles-lettres. Lorsque Pie VI voulut donner un Evêque à ce pays, et plus tard un Coadjuteur avec droit de succession, il les choisit tous deux parmi les Pères de la Compagnie. Dans cette république les prêtres, de quelque culte que ce soit, jouissent tous d'une égale liberté. Rien n'empêche les Réguliers de vivre d'après leurs Constitutions, pourvu qu'ils obéissent aux lois civiles. Dans les contrats de tout genre néanmoins, il est bon de s'abstenir du nom de communauté. Tous les biens que possèdent les Religieux sont censés appartenir aux individus, et, si quelqu'un secoue le joug de la Religion, il le fait impunément dans ce monde; le bras séculier ne se prêtant en aucune façon à le réintégrer dans le devoir.

» Tels sont les vœux que nos confrères désirent vous voir exposer en leur nom. En le faisant, nous prions du fond de notre cœur la Majesté divine, afin que de cette ouverture naisse l'espérance et un commencement d'exécution pour réédifier la Compagnie, et que Dieu vous accorde la vie et les forces nécessaires à l'accomplissement d'une pareille œuvre. »

Les deux prélats signataires de cette lettre s'effaçaient pour faire place au Jésuite. Ils sont libres, indépendants, comblés d'honneurs, et, tout en aspirant à rentrer sous le joug de Loyola, ils ne veulent pas même attacher leur nom au rétablissement de l'Institut. Ils s'accusent d'incapacité relative, et implorent une lumière plus vive que celle qu'ils projettent. La réponse de Gruber ne se fit pas attendre. En vertu de l'autorisation accordée par le Saint-Siège, le Général pouvait recevoir dans la Compagnie les anciens Pères et les jeunes gens qui se présenteraient, à condition néanmoins que, dans les royaumes où les princes refuseraient de favoriser le vœu du Pape, les Jésuites ne porteraient pas l'habit de l'Ordre et ne vivraient point en communauté. La prohibition était peu applicable aux Américains, Gruber les admit. Le Père Molineux fut nommé Supérieur de la Mission, et dans l'espace de quelques années elle compta parmi ses prédicateurs, ses savants ou ses professeurs, Antoine Kohlman, Pierre Épinette, Jean Grassi, Adam Britt, Maximilien de Rantzaw, Pierre Malou et Jean Henry. Ils devaient être tout à la fois des apôtres et de doctes personnages. Concentrés dans le Maryland et dans la Pensylvanie, ils voyaient se dérouler un vaste théâtre de fatigues. L'Ohio, le Kentucky, la Louisiane, le Missouri et les savanes encore peuplées de sauvages se rappelaient au souvenir des Jésuites. Ces tribus invoquaient les Robes-Noires pour les fortifier dans la Foi ou pour les conduire au bonheur par la civilisation.

De grands obstacles surgissaient de la difficulté même de l'idiome anglais, que les étrangers ont tant de peine à vaincre, et surtout de l'esprit général dont le pays était animé. Ce ne sont plus en effet ici des provinces ensevelies dans l'ignorance et l'idolâtrie, des hommes complètement privés d'éducation. Aux extrémités du territoire, on rencontre encore, à la vérité,

dos Indiens qui savent à peine ce que c'est que Dieu et la société; mais les Jésuites ne sont ni assez nombreux ni assez valables pour se dévouer à ces périls de l'apostolat. Le Métropolitain de Baltimore et les Pères devenus ses coopérateurs s'étaient rendu compte de l'état normal du pays. Avant d'user leurs dernières forces dans un suprême combat en faveur du Catholicisme, ils sentent qu'il importe de laisser derrière eux des héritiers de leur courage. Au cœur même de l'Union, John Carroll fonde à Georgetown un Collège où les jeunes gens apprennent en même temps la persévérance religieuse et les belles-lettres. C'est la plus chère espérance des Missionnaires : ils se consacrent presque entièrement à sa prospérité. Ils prêchent, ils enseignent au milieu d'une population civilisée; ils se trouvent, malgré eux, en rivalité avec des ministres protestants exercés aux luttes de la parole et forts de leur nombre. Il était impossible aux Jésuites de se recruter en Europe, très-difficile de faire naître des vocations parmi les Catholiques des Etats-Unis. Ces Catholiques ont une foi vive, un zèle ardent; mais de la situation de leur pays et des principes qui y prévalurent résulte une double influence à laquelle il ne leur a pas été donné de se soustraire. Cette influence mettait alors un obstacle invincible au progrès du Sacerdoce.

Peuple nouveau, chez qui l'industrie est un besoin et sera longtemps un luxe, les Américains lui prêtèrent un caractère d'activité dévorante. C'est ce levier qui fait mouvoir la masse de la Nation, qui entraîne la jeunesse elle-même, qui tourne ses pensées, ses goûts, ses désirs vers les entreprises les plus magnifiques ou les moins réalisables. Au sortir de l'enfance, l'Américain se trouve homme fait pour la fortune et pour les périls. Il a soif du bien-être et des jouissances matérielles. Afin de les conquérir, la vie elle-même ne lui semble pas un trop grand sacrifice. Ce sentiment d'égoïsme a été développé sur une si vaste échelle qu'il s'élève maintenant aux proportions d'un patriotisme souvent éclairé. Il était dans sa nature de s'opposer au renouvellement d'une milice religieuse se dévouant sans autre intérêt que le salut des âmes. L'ambition tuait les vocations¹ dans le

¹ Un Jésuite italien, depuis longtemps Missionnaire en Amérique, a cru devoir

cœur des Américains ; la forme politique qui constitue les Etats-Unis les éloignait encore davantage du renoncement à eux-mêmes. La manière dont le gouvernement y a été fécondé donne en effet à l'action démocratique des bases si larges que l'abus se produit inévitablement à côté du droit. La liberté est un fruit dont l'homme se montre avide à tout âge et dans toutes les conditions. Les jeunes Américains, nourris dès le berceau dans ces idées d'affranchissement absolu, ont été tout naturellement portés à en jouir autant que possible et aussitôt que possible. On ne leur apprit pas à faire la distinction entre l'indépendance nationale et la liberté individuelle. Dans leur passion de libre arbitre, ils confondirent ces deux principes opposés : le triomphe de l'un devint un excès et une cause de ruine sociale par l'autre. Le joug à écarter pour les enfants de l'Union, ce fut l'autorité paternelle ou le pouvoir temporaire des instituteurs qui en dérive. S'y soustraire immédiatement est un désir inné au cœur de l'homme. En Amérique, on le fomenta, on l'exalta par toutes les théories d'indépendance. Le peu de sévérité des parents ou la certitude de voir leurs conseils dédaignés facilitèrent l'impulsion de cet esprit insubordonné. Il agissait sur la jeunesse indigène ; il réagit sur celle qui accourait d'Europe pour se consacrer à l'Institut de Loyola ou au Sacerdoce. L'air de liberté que ces Novices inexpérimentés respiraient dans les Etats de l'Union en jeta plusieurs au milieu des voies du monde ; mais les Jésuites s'étaient attendus à ces échecs. Ils persévérèrent dans leur plan ; cette persévérance fut enfin couronnée de succès.

Quand la victoire eut laissé les Américains maîtres de leur

nous adresser des notes pleines d'intérêt sur les mœurs de ce pays. Avec l'expérience qu'il a acquise, ce Père combat ce qu'il trouve de trop absolu dans le jugement porté sur le caractère américain. Voici les explications qu'il nous fournit :

« La véritable cause que nous n'avons pas de vocations, écrit-il, c'est le manque de collèges dans les villes. Nous n'y avons jusqu'à présent que des pensionnats. Le Collège de Washington fondé en novembre 1848 est le premier établissement qui reçoit des externes. Il compte déjà plus de cent quatre-vingts élèves et promet beaucoup pour le sanctuaire. Quoiqu'on ne puisse nier que la rigueur de l'obéissance recommandée aux enfants de saint Ignace ne soit faite pour épouvanter un peu la jeunesse américaine, je croi cependant que le texte de l'histoire est trop fort contre le caractère de ce peuple. Les enfants américains sont très-dociles et n'apportent presque pas d'obstacles à leur éducation. Il ne faut que rappeler à leur mémoire *la loi et les règles* ; mais avec la force vous ne pouvez rien. Tous les parents, qui suivent ce principe ont leurs enfants parfaitement élevés. »

pays, John Carroll comprit que la Religion catholique devait, elle aussi, avoir son église et sa maison d'éducation parmi tous les temples que la liberté élevait à chaque culte. Il fonda donc au bord du fleuve Potomac et presque aux portes de Washington le Collège de Georgetown, l'*Alma domus* des Jésuites anglo-américains. Le congrès et les présidents des Etats-Unis prirent sous leur protection cet établissement, qui, comme la plupart des résidences de l'Institut, s'élève sur une colline, afin de présenter au loin ce spectacle si moralement utile, le temple du Très-Haut devenu l'indice visible de la protection céleste. D'autres églises se construisirent par les soins des Pères. Ils n'avaient qu'un faible espoir de se régénérer, mais le Catholicisme devait survivre à la Compagnie : ils travaillèrent à l'accroître et à le rendre populaire. Marchant sur les traces du Père Hunter, les derniers survivants de l'Ordre de Jésus assistaient au mouvement social qui emportait l'Amérique septentrionale; ils y participèrent comme citoyens, ils s'efforcèrent de le rendre favorable au Catholicisme. Les Jésuites avaient efficacement travaillé à civiliser ces peuples : les Protestants eux-mêmes leur témoignaient de la gratitude pour les bienfaits passés; on leur facilita les moyens de s'étendre dans le Maryland, dans la Pensylvanie, dans les districts de Columbia, de Boston et de New-York.

En 1813, sous la direction du Père Grassi, les Missions commençaient à prospérer, lorsqu'un incident sérieux mit les Jésuites en divergence avec la loi. Le cas était épineux, car il s'agissait du secret de la confession. Un négociant fut tout-à-coup dépouillé d'une certaine somme d'argent. Le voleur échappait aux recherches de l'autorité; il était Catholique, il ne put échapper aux remords de sa conscience. Il s'adresse au Père Kohlman, Jésuite français, né à Colmar le 13 juillet 1771. Il avoue son crime; l'enfant de saint Ignace se charge de le réparer en restituant la somme enlevée. Kohlman remplit son devoir; néanmoins les magistrats le citent à leur tribunal. Ils lui déclarent qu'aux termes des lois de la République, le témoin qui refuse de répondre aux questions qu'on lui adresse dans une cour légitime, doit être emprisonné tant que dure son obstination. Cette menace n'intimide point Kohlman. La Cour suprême de justice évoque l'af-

faire qui, en soulevant de pareilles difficultés, tenait en éveil l'attention publique. Les Protestants se partagèrent en deux camps : les uns se rangent du côté des Jésuites, les autres demandent que force reste à la loi. Des débats solennels s'engagent sur cette question de vie ou de mort pour le Catholicisme. Le Père Kohlman expose devant la Cour judiciaire le respect traditionnel dû au secret de la confession ; il émeut les Protestants ; il porte la conviction dans leurs âmes ; et, sous la puissance de cette parole éloquente, et la logique sévère du célèbre Sampson, qui avait rejeté les préjugés de la mère-patrie, la magistrature déclare que la liberté de conscience accordée à tous doit s'étendre jusqu'au secret confié aux prêtres catholiques dans le tribunal de la Pénitence. Cette décision a été accueillie partout avec joie ; et les corps législatifs s'empressent de la conserver, en l'inscrivant dans les codes judiciaires.

C'était un triomphe que le Jésuite avait préparé par son livre intitulé *Catholic Question* et par sa défense ; en 1815, on voulut récompenser tant de services. Le Collège de Georgetown reçut le titre et les privilèges d'Université. Le 2 décembre 1815, John Carroll expire entre les bras du Père Grassi. Cet archevêque octogénaire, qui a vu tant de révolutions, mourait en laissant la Compagnie de Jésus en voie de prospérité. Un Noviciat venait d'être créé à White-Marsch, dix-neuf jeunes gens y entraient, et les funérailles du prélat allaient encore fournir une nouvelle démonstration de la liberté religieuse qu'il sut si sagement faire proclamer. Ce fut la première fois que la cité de Baltimore vit la croix parcourir ses rues et les prêtres, revêtus de leur habit de chœur, psalmodier les chants de l'Eglise. La foule accueillit cette pompe funèbre avec un silence respectueux. Elle s'était battue pour jouir de la liberté, elle l'accordait aux autres aussi étendue qu'elle la désirait pour elle-même.

Deux ans après, le Père Léonard Neale, le successeur de Carroll sur le siège métropolitain, mourut à son tour, laissant six de ses frères engagés dans la Compagnie. Le grain de senevé se développait ; et les chefs de cette église naissante, encore plus apôtres que prélats, ne cessaient, dans leurs lettres ou dans leurs discours, de constater les fruits de salut que recueillaient les

Missionnaires de la Compagnie. L'Evêque de Boston, qui fut depuis le cardinal de Cheverus, archevêque de Bordeaux, était pressé d'accepter la coadjutorerie de Baltimore, et il mandait à Rome : « Du fond de mon âme et en présence de Dieu, je pense que parmi les prêtres du diocèse de Baltimore, il y en a plusieurs plus dignes que moi, surtout parmi les Pères de la Société de Jésus, que leurs excellentes qualités, leur piété, leur zèle et leurs infatigables travaux ne peuvent jamais assez recommander. »

Cheverus ne s'arrêtait pas lorsqu'il s'agissait de rendre justice aux Jésuites. Quand le Père Grassi fut appelé à Rome avec un autre enfant de saint Ignace, l'Evêque de Boston écrivait : « Nous vous en supplions, que ces deux Pères nous reviennent bientôt escortés de nouveaux compagnons. La moisson est grande, les ouvriers sont peu nombreux et nous en manquons de tels que la Société de Jésus sait en produire. Ceux-là sont des ouvriers inépuisables et annonçant la parole de vérité avec justesse et à-propos. »

En 1818, les enfants de saint Ignace se trouvaient au nombre de quatre-vingt-six. Le Père Kenney prononçait devant le Congrès et le corps diplomatique l'oraison funèbre du duc de Berry. Les Jésuites se mêlaient activement au bien qui se projetait. Ils fondaient à Georgetown des écoles gratuites où trois cents enfants étaient élevés par eux, sans distinction de culte. Par la force seule du principe catholique, ils attiraient à la Foi. Chaque semaine des familles entières abjuraient le Protestantisme entre leurs mains, et l'on vit même des ministres anglicans renoncer aux avantages de leur position pour écouter la voix de Dieu qui les appelait à la Compagnie de Jésus ¹. En présence de tels résultats, le gouvernement ne songe point à s'effrayer des succès dont il suit la marche progressive; mais il exige que, comme les autres établissements d'éducation publique, les Jésuites reçoivent la rétribution que les familles ont l'habitude de payer. C'est une garantie de loyale concurrence qui semble porter atteinte au vœu des Pères. Ils consultent leur Général. Fortis décide que sou-

¹ La conversion la plus éclatante fut celle de Barber, pasteur de l'Eglise réformée et recteur du Collège de Connecticut. Il embrassa le Catholicisme avec toute sa famille et entra au Noviciat des Jésuites. Son épouse se fit recevoir au couvent de la Visitation; quinze ans plus tard leur fils fut admis parmi les Pères de l'Institut.

mission est due à l'autorité civile; mais que, pour rester dans la rigueur de la pauvreté religieuse, toutes les sommes provenant de ces rétributions seront offertes publiquement et sous le contrôle de chacun aux indigents, aux hospices et aux prisons.

La résurrection des Robes-Noires était annoncée dans les savanes. Les Evêques et les Missionnaires qui les visitaient après cinquante ans passés sur la retraite des derniers Jésuites, rencontraient dans leurs courses apostoliques des sauvages parfaitement instruits. Ces sauvages, au dire du cardinal de Cheverus, savaient leurs prières, ils observaient le dimanche, ils étaient pieux, et, par les traditions de famille, ils maintenaient la Foi que les Jésuites avaient implantée. Les tribus errantes réclamèrent auprès des présidents de l'Union les Missionnaires qui avaient jadis béni leurs ancêtres. Elles les invoquèrent pour féconder le désert par la prière et le civiliser par l'éducation. Les Osages avaient donné l'exemple, les Nègres de Saint-Domingue le suivirent. Le 14 septembre 1823, l'abbé Tournaire, Missionnaire apostolique à Haïti, écrivait aux Jésuites : « Des Pères de l'Institut ont pendant de longues années dirigé les missions de ce pays; ils y ont bâti des églises et appris à faire vénérer le nom de Jésuite. Leurs travaux y consacrèrent pour jamais celui de Père, dont depuis lors les sauvages honorent le simple prêtre. Les vieux noirs y parlent encore de leurs bonnes œuvres; ils récitent divers fragments de prières, seul reste de splendeur et de piété conservés dans le cœur de ces pauvres gens après tant de guerres cruelles. Les Jésuites abandonnèrent le pays, et avec eux la Religion disparut. Voyez s'il vous est possible de laisser perdre quatre cent mille âmes; si la piété des Jésuites peut y laisser éteindre le souvenir de cet apostolat; si le portrait horrible qu'en trace la haine, si les vus de la France sur Saint-Domingue, si quelques autres misères toutes terrestres peuvent fermer le ciel à ces âmes de Jésus-Christ. »

Des sollicitations aussi touchantes arrivaient des points les plus opposés. Ce cri d'une reconnaissance traditionnelle était un hommage rendu à l'ancienne Compagnie de Jésus, la moderne aspirait à s'en rendre digne. Mais quand la prière des Nègres parvint aux enfants de saint Ignace, ils se trouvaient déjà engagés

par une espèce de concordat avec Guillaume Du Bourg, Evêque de la Nouvelle-Orléans. Ce dernier les avait chargés d'évangéliser les peuples qui habitent les bords du Missouri et des fleuves voisins ; les Jésuites avaient accepté. Quelques Novices venus de Belgique furent choisis pour remplir le vœu du prélat. Ces Novices étaient Pierre de Smet, Verreydt, Van Asche, Elet, Smedts et Verhaegen. Ils avaient pour maîtres les Pères Charles Van Quickenborn et Temmermann, déjà familiarisés avec la langue anglaise. Du Bourg, comme les disciples de l'Institut, n'a pour toute ressource que son zèle. Ainsi que lui, les Missionnaires ne désespèrent cependant pas de la Providence. Van Quickenborn se met à mendier dans le pays ; il s'adresse aux Protestants et aux Catholiques, stupéfaits de cette innovation. Le Jésuite était aimé ; l'œuvre qu'il entreprenait excitait l'intérêt public ; il recueillit en peu de jours assez d'aumônes pour accomplir le voyage.

Cette excursion ne fut pas sans danger. Les Pères eurent d'immenses prairies à traverser. Ils marchèrent longtemps, ici à pied, là placés sur de frêles barques descendant l'Ohio. Enfin ils arrivèrent à Saint-Louis, où un autre genre d'épreuves les attendait. Ils s'établirent près de Florissant, sur un terrain vierge à deux milles du Missouri. Alors, tous confondus dans le même travail par la même nécessité, ils commencèrent à bâtir de leurs mains une demeure en charpente et à préparer des champs pour la culture. A cette latitude, le climat est rigoureux en hiver. Ils n'étaient habitués ni à un pareil froid ni à d'aussi pénibles labeurs ; mais, au terme de ces fatigues, ils savaient qu'un grand but de civilisation leur était proposé par le Christianisme, leur persévérance triompha. Van Quickenborn avait jeté les fondements d'une Mission, créé un Collège et des Résidences ; il pénétra dans l'intérieur des terres pour tracer la voie à ses successeurs. Des Pères belges ouvraient ces contrées à l'Évangile ; quelques Jésuites français, appelés par l'Evêque de Bardstown, s'enfoncent dans les solitudes du Kentucky. D'autres, sur les pas de Purcell, Evêque de Cincinnati, s'établissent sur l'Ohio. Mais tout en cédant aux instances de ces prélats, qui sentaient le besoin de s'appuyer sur des dévouements aussi éprouvés, les Jésuites pensent que le moment

n'est pas encore venu de ressusciter les prodiges passés. Le nombre si restreint des enfants de Loyola ne permettait pas néanmoins d'envoyer au martyre ou à la mort tant de Pères qui soupiraient après ce dur apostolat. L'Institut s'était vu contraint de réduire en système les sacrifices individuels. L'obéissance enchaînait à de moins périlleux travaux, et les Jésuites n'obtinrent plus que difficilement l'honneur d'aller mourir au milieu des savanes.

C'est qu'un fait immense venait de s'accomplir, et ils savaient en tenir compte. Aux Etats-Unis, la population blanche non catholique l'emportait numériquement sur celle des Indiens. Sans cesse refoulées par les blancs, auxquels elles ne consentent jamais à se mêler, toujours en guerre les unes avec les autres, les races indiennes décroissent sans cesse ; elles tendent même à s'effacer. Autrefois, pour conserver le germe du Christianisme, adoucir les mœurs et attirer les sauvages à un progrès réel, il fallait les sevrer de toute communication avec les blancs. C'était la condition indispensable. Maintenant les lois en vigueur aux Etats-Unis s'opposent à cette séquestration ; elles favorisent le commerce entre les deux races, elles le proclament. Il devient donc plus difficile que jamais de prémunir les Indiens contre les vices inhérents à leur nature. C'est en face de pareils obstacles que les Jésuites n'ont pas cru devoir se roidir contre les impossibilités morales et matérielles dont ils avaient le pressentiment. L'alternative leur était laissée ; ils préférèrent le certain à l'incertain. On les avait autrefois accusés de poétiser les Missions, d'abriter les ambitions ou les crimes de l'Institut derrière cette page d'histoire dont chacun confessait la grandeur et l'utilité ; ils ne voulurent pas qu'un pareil reproche pût être adressé à la Société renaissante. On les condamnait à être hommes ; en attendant des jours meilleurs, ils se résignèrent aux proportions de l'humanité.

Perpétuer la Foi dans les générations catholiques, ramener les sectaires par la discussion et former un Clergé national, telle fut la triple fin qu'ils se proposèrent. Ils embrassaient par la pensée les travaux des anciens Pères ; ils voyaient ce qu'il leur restait à accomplir pour féconder ce sol, ne demandant pas mieux que de produire des moissons chrétiennes. Ils comptaient le petit nombre

de Fidèles mêlés à une multitude de sectaires ; ils crurent que leur premier devoir était de combattre là, où le péril apparaissait imminent. Le libre examen, l'indépendance absolue et le luxe engendraient de fréquentes apostasies et une licence sans frein. Le manque de prêtres produisait à la longue un sommeil voisin de la mort. Les Américains, aux yeux des Jésuites, paraissaient destinés à jouer plus tard un rôle important dans les affaires du monde. Les Jésuites apprécièrent leur industrielle activité, leur génie pénétrant et toujours avide d'entreprises gigantesques. Malgré l'incertitude des calculs humains, ils conçurent l'idée que ce peuple était réservé à exercer une influence prédominante. Le charme protestant était rompu. Les liens de secte se relâchaient ; la confusion des principes, l'instabilité des symboles, les scissions éclatantes, le désir de tout connaître poussaient évidemment les esprits vers l'indifférence ou vers la foi antique, immuable, indéfectible du Christ. Les Jésuites augurèrent qu'un tel mouvement aboutirait à la reconnaissance de la vérité : ils songèrent à le seconder.

Dans ce but, ils renoncèrent pour un temps aux missions aventureuses. Quelques années s'écoulèrent dans les soins du sacerdoce et de l'enseignement ; mais la majorité des Catholiques appartenant aux classes ouvrières, ne pouvait pas, en l'absence de toute subvention gouvernementale, soutenir le Clergé et aider à la construction ou à l'entretien des églises. Les collèges eux-mêmes périllicitaient faute de secours pécuniaires ; celui de New-Yorck est supprimé. Une maison d'éducation a été fondée à Washington ; elle succombe sous les charges. Car, en 1827, le Général ordonne de la fermer plutôt que de toucher à la rétribution offerte par les enfants, rétribution qui doit être distribuée aux hospices et aux prisons. Le Père Jérémie Kelly est le recteur de ce Collège ; il refuse d'obéir. Il afferme une autre demeure, et, peut-être dans l'intérêt de l'Institut, il engage les professeurs de la Société à ne pas perdre un établissement aussi utile. La proposition de Kelly était contraire au vœu des Jésuites ainsi qu'au principe de l'Ordre : ils la désapprouvent. Kelly est pour ce fait seul retranché de la Compagnie.

Cet exemple donnait aux Américains une idée de ce que les

Jésuites pouvaient et devaient faire. A quelques années d'intervalle, le choléra montra les Pères sous un autre jour. Les Etats-Unis les voyaient désintéressés et toujours prêts à se sacrifier pour le bonheur des autres, ils les virent en 1831 offrir l'exemple de la plus étonnante intrépidité. Dans une notice manuscrite sur les Missions aux Etats-Unis et adressée de Philadelphie par le Père Dubuisson à la comtesse Constance de Maistre, duchesse de Laval-Montmorency, nous lisons le récit des impressions que fit le courage des prêtres et des Sœurs de la Charité :

« Il n'est rien de tel que de voir les choses de ses propres yeux. Protestants, Presbytériens, Méthodistes et Baptistes, Quakers et Unitaires, tous furent ébahis de voir universellement les prêtres catholiques, à toute heure du jour et de la nuit, courir aux infectés non-seulement dans la maison du riche, mais encore, et le plus souvent, dans la chétive et rebutante demeure de l'indigent, du nègre. Qu'on s'imagine leur surprise à la vue d'un prêtre rendant parfois au moribond dégoûtant ce que le monde appelle les services les plus bas, les plus humiliants! à la vue des Sœurs de la Charité, de femmes jeunes et délicates qui se dévouaient à de pareils soins auprès des victimes entassées dans des hôpitaux temporaires, femmes pour qui ce genre de dévouement héroïque était une chose neuve! Mais, ô douleur! ô scènes que nul pinceau ne saurait rendre! bientôt deux de ces Sœurs, de ces anges en forme humaine, sont attaquées du formidable choléra : leur carrière est terminée; peu d'heures s'écoulent, et elles succombent. Que vont faire les autres? céder à la frayeur? prendre la fuite? Non, non! Elles connaissent le danger; de l'œil elles mesurent le précipice, et, sans détourner la tête, elles marchent sur ses bords, ... parce qu'elles puisent à une source divine leur tranquille courage. Bien loin que la mort des deux saintes victimes fût un échec au dévouement des autres, de nouvelles Sœurs furent appelées, qui volèrent à ce théâtre de l'héroïsme si pur, que la charité chrétienne seule sait inspirer, disons-le sans détour, que le seul zèle catholique présente au monde étonné. »

Ce récit est pleinement confirmé par les témoignages protestants. A la même heure, le Père Mac-Elroy, à Frederick-City et

sur tout le littoral de ce district, répandait la semence catholique. Simple Frère coadjuteur, il a souvent laissé pressentir à Grassi la portée de son intelligence. Grassi l'apprécie, il développe ses brillantes qualités, et l'humble Frère est bientôt élevé à la dignité sacerdotale. Il avait tout ce qui est nécessaire pour entraîner les masses et pour produire d'heureux effets. Son éloquence devient populaire : il la consacre à la gloire de Dieu et au triomphe de l'éducation. Il établit des collèges, des églises, des écoles pour les orphelins ; il féconde la charité chrétienne au milieu des populations du Maryland. Son influence eut quelque chose de si merveilleux, qu'en 1829 un écrivain calviniste, M. Schœffer, s'écriait dans son journal : « Chose étrange ! la France catholique chasse les Jésuites de son royaume ; elle leur enlève l'éducation de la jeunesse, et les Protestants de Frederick contribuent, chacun pour ses cinquante dollars, à bâtir aux Jésuites un collège dans cette ville ! »

Telle était la situation que les disciples de Loyola se créaient dans les Etats-Unis, lorsque Mac-Elroy trouve occasion d'acquitter par un service la reconnaissance de ses frères de l'Institut. Au mois de juin 1834, cinq à six mille Irlandais étaient occupés à des terrassements sur le chemin de fer entre Baltimore et Washington. Ils se séparent en deux camps, ils se livrent combat, ils s'insurgent ; puis, retirés dans les forêts, ils bravent la force armée, qui n'ose s'engager à leur poursuite. Un pareil état de choses inquiétait les populations voisines, exposées au pillage ou à l'incendie. Les prières, les ordres, les menaces, tout avait été inutile. Mac-Elroy est informé de ce qui se passe : il accourt sur les lieux, il pénètre seul dans la forêt. Sa présence suspend les hostilités. Il fait comparaitre devant son tribunal les deux parties, il leur enjoint de signer la paix ; il congédie les troupes et ramène à leurs labours ces hommes que la colère rendait si dangereux.

Ce que Mac-Elroy réalisait dans Frederick-City, d'autres l'entreprenaient sur divers points du Maryland et de la Pensylvanie. Les Pères Fenwick, Kenney, Larkin, Mulledy, Verhaegen, Kohlman, Vieng, Dubuisson, Ryder, sont pour la plupart désignés par les Evêques comme leurs coadjuteurs ou leurs frères dans

l'épiscopat ; ils repoussent avec humilité cette glorieuse marque de confiance. Ils vivent au milieu des accroissements et des prospérités inouïes d'une terre en travail d'un nouveau monde ; ils assistent à cet ébranlement industriel dont la progression a quelque chose d'admirable et d'effrayant ; mais ce n'est pas pour y participer qu'ils ont traversé les mers, abandonné leur patrie et adopté une existence pleine de dangers quotidiens et de souffrances ignorées.

Le travail augmente avec les années, la confiance s'établit, le nombre des Jésuites s'accroît en proportion. Ils n'étaient que treize en 1803 ; en 1839, on en comptait cent dix ; en 1844, la province du Maryland seule s'élève au chiffre de cent trente ; celle du Missouri en possède cent quarante-huit. Les Jésuites ne cachent ni leurs tendances ni leur but ; ils aspirent à faire des Catholiques. L'Union ne s'effraie pas du mouvement qu'ils impriment. A l'exception de quelques sectaires, que leur obscurité force à se montrer intolérants, les chefs du Protestantisme prennent modèle sur les chefs de l'Etat. Plus d'une fois on a vu le président John Tyler assister à la distribution des prix à Georgetown, et tous les jours on rencontre autour de la chaire des Jésuites les citoyens les plus illustres de l'Amérique, encourageant par leur présence les efforts que font les Pères pour répandre dans les cœurs les principes de la morale évangélique.

Tandis que les Jésuites du Maryland contraignaient l'hérésie à donner de justes applaudissements à leur Apostolat, d'autres enfants de saint Ignace, dispersés sur le Missouri, affrontaient de nouveaux périls. En 1823, Van Quickenborn installait au nord des fleuves sa petite colonie de Missionnaires. Ils y étaient connus, car anciennement ils avaient révélé aux tribus errantes le bonheur de la famille. « Nous avons appris à ces peuples dociles, mande le Père Thébaud dans une lettre datée de Sainte-Marie-du-Kentucky, le 15 octobre 1843, à labourer la terre, à élever des volailles et des brebis. Leurs femmes filaient la laine des bisons et la rendaient aussi fine, aussi soyeuse que celle des moutons d'Angleterre : elles en fabriquaient des étoffes et les teignaient en jaune, en noir, en rouge foncé ; elles s'en faisaient des robes qu'elles cousaient avec des fils de nerfs de chevreuil. »

Sur le conseil du Président des Etats-Unis, l'Evêque de la Nouvelle-Orléans avait réclamé quelques Pères : ils étaient venus ; l'œuvre grandissait avec la Compagnie. Rosati, premier Evêque de Saint-Louis, les soutenait dans leur rude entreprise. Van Quickenborn, à qui le Père Théodore de Theux avait amené un renfort, hésitait à se lancer dans des excursions infructueuses. On tâcha de civiliser les Indiens par l'éducation ; une école fut fondée ; mais les enfants qu'on y réunit ne tardèrent pas à se sentir sauvages au milieu même des soins qu'on leur prodiguait. Le travail n'était accepté par eux que comme une honte. Quand on essaya de les initier aux arts mécaniques et à l'agriculture, ils se mirent à pleurer et à fuir ; on eût dit que l'humiliation dépassait même les bornes prévues par eux. Les Jésuites néanmoins ne désespérèrent ni de la Providence ni de leur courage. Les blancs contemplaient d'un œil jaloux les peines inutiles que prenaient les Missionnaires pour émanciper les tribus : ils se plaignaient d'être abandonnés ; ils réclamaient un Collège. L'Evêque de Saint-Louis joint ses vœux aux leurs, et, le 2 novembre 1829, les classes commencent. Les Protestants ont rivalisé de zèle avec les Catholiques pour élever le monument ; ils désirent que leurs enfants soient assujettis à la même règle. Trois ans après sa fondation, le Collège de Saint-Louis recevait du gouvernement central le titre et les privilèges d'Université. Plus tard celui de Saint-Charles au Grand-Coteau jouit des mêmes prérogatives.

Les Jésuites avaient peu à peu dompté ce besoin d'indépendance signalé avec un si juste effroi dans la jeunesse. L'idée religieuse pénétrait au cœur de ces natures violentes et bonnes tout à la fois ; il opérait des miracles de soumission. L'Europe catholique, à Rome, à Vienne et à Paris, s'était intéressée à ce mouvement civilisateur ; l'Anglicanisme ne resta pas en arrière. Guillaume IV, roi de la Grande-Bretagne, fit adresser aux Jésuites de Saint-Louis la collection des archives britanniques ; le Président des Etats-Unis offrit celles de l'Amérique. Les Jésuites avaient popularisé le goût de l'étude et l'amour des devoirs pieux. Leur chaire fut une espèce de lien qui rattacha les esprits les plus opposés à un principe commun. Ainsi qu'au Maryland et à la Virginie, ils attirèrent les intelligences par le charme de leur pa-

role et par la force de leur logique. Vivant en paix avec les Protestants, dont ils possédaient l'estime, ils voyaient de temps à autre des ministres de l'Anglicanisme suivre l'impulsion donnée par Pierce Connelly.

Pierce Connelly était pasteur du culte réformé dans la ville de Natchez. L'éloge qu'il entend faire de la charité et de la science des Pères lui inspire la pensée de conférer avec eux sur les choses de la Foi. Il arrive, il est convaincu, il proclame le dogme catholique. De retour à Natchez, il vend ses propriétés, résigne sa paroisse et abjure le protestantisme. Sa femme l'imita. Ils traversent les mers avec leur famille; ils sont au centre de la Chrétienté, et là, sous la direction des Jésuites de Rome, le ministre anglican se consacre au service des autels par le sacerdoce.

Les excursions chez les sauvages marchaient de front avec les soins de l'enseignement et du saint ministère. Les Jésuites forment en Congrégation quelques tribus mieux disposées que les autres. Une église se construit au portage des Sioux; d'autres résidences sont jetées à Saint-Charles, à Watkinsonville, à Clarke, à New-London, à Louisiana, à Jefferson et à Columbia. En 1836, le cacique Blackhawk et son fils Keokuck, qui guerroyèrent si longtemps contre la République du Missouri, se présentent à Saint-Louis: ils demandent des Robes-Noires, de ces enfants de saint Ignace, dont les anciens de la tribu font de si touchants récits. Leur appel est entendu; les Pères Van Quickenborn et Hoocker se mettent en route avec eux; ils arrivent le 1^{er} juin au pays des Kickapoas.

Le gouvernement central ne cessait, dans son intérêt, de répéter à ces peuplades qu'un culte quelconque était nécessaire à l'homme. L'Union leur fournissait des pasteurs anglicans; mais les Indiens, ne les voyant pas venir à eux le Rosaire et le Crucifix à la main, se prirent à douter de cette Religion qui, disaient-ils, n'était point celle des Français. Ils avaient d'autres souvenirs encore vivaces au cœur; ces souvenirs se réveillèrent aussitôt que le nom des Jésuites retentit à leurs oreilles. Il leur fallut des Pères: les Pères accoururent au milieu des forêts. La vue des Robes-Noires fut comme une nouvelle ère de salut annoncée aux sauvages de l'Ohio et du lac Erié. Les Piankaskas et les Weas,

descendants des Miamis, les Kaskaskias et les Péorias s'ébranlèrent pour fêter leur arrivée. Les Méthodistes en avaient séduit un grand nombre. Ces Indiens s'étaient vus tout-à-coup abandonnés par les Missionnaires ; ils n'avaient pu s'expliquer cette désertion que l'obéissance au bref de Clément XIV commandait, et, dans leur désespoir, ils avaient abjuré la Foi catholique. Ils proposaient de l'embrasser de nouveau si un Jésuite leur était accordé. Van Quickenborn connaissait les bienveillantes dispositions du Congrès ; il affirme à ces peuplades qu'elles sont libres d'adopter le culte qui conviendra le mieux à leurs sentiments, et un Père de l'Institut leur fut promis.

Peu de mois après, le 16 août 1837, Van Quickenborn expirait sous le poids des fatigues sacerdotales. Fondateur de la Province du Missouri, il se sentait revivre dans les héritiers de son zèle ; les Novices formés à ses exemples allaient marcher sur les traces de sa charité. Le Père Ferdinand Hélias, dans les districts de Colebrooke, de Gasconade et des Osages, se fait centre pour les émigrants d'Europe et pour les naturels du pays. Il édifie des églises, il crée des écoles : c'est ainsi que fut commencée la ville de la Nouvelle-Westphalie. Il n'a sous la main que des colons allemands ; Hélias s'adresse à la Société léopoldine de Vienne et à celle de Lyon. Les subsides qu'il en retire sont insuffisants : il invoque le concours de ses amis et de ses parents de Belgique. Il intéresse l'Europe au progrès de sa Mission. En 1838 le Jésuite n'avait découvert que six cent vingt Chrétiens. Cinq ans après il en dirigeait deux mille sept cents dans les voies du salut parmi ces colons. Le Père Hoocker pénètre à son tour chez les Potowatomies. Ils vivent sous des tentes, ils sont en proie à une maladie contagieuse qui les décime. Hoocker se dévoue volontairement à toutes ces misères et soutient les courages chancelants. Le froid est si intense qu'il ne peut goûter un instant de sommeil sur la terre où il essaie de reposer ses membres engourdis ; cela ne l'arrête point dans ses projets. Il construit une église, afin d'apprendre à ces malheureux qu'ils ont un Père dans le ciel et un Jésuite ici-bas pour veiller à leur bonheur. L'église achevée, Hoocker leur persuade qu'ils doivent offrir à leurs familles un abri contre l'intempérie des saisons. Ce conseil est adopté.

De médecin, le Jésuite se transforme en architecte. Il secondait la cause de l'émancipation chrétienne, il servait en même temps les intérêts de l'Union. Le gouvernement américain doit et veut favoriser ces succès qui, avec le temps, élèveront les tribus les plus endurcies au rang de citoyens. Pour préparer ce mouvement, il n'ignore point que les Jésuites sont le seul Institut qui puisse chaque année vouer tant de martyrs à la civilisation. On le voit donc s'associer à leurs efforts, bâtir des églises, fonder des écoles pour les dames du Sacré-Cœur, constituer des rentes aux établissements d'instruction publique et veiller à l'entretien des Missionnaires. Les Jésuites et les Protestants se sont rencontrés dans une pensée d'humanité. Les uns sacrifient leur vie au principe chrétien, les autres accordent quelques subsides et la protection de la loi pour que les enfants de Loyola fassent plus tard des hommes de ces troupeaux de sauvages.

Les Jésuites se trouvaient en force, leur nombre augmentait; les présidents de l'Union, Jefferson, Adams, Jackson, Van Buren et Tyler, encourageaient leurs tentatives. Les Pères crurent que le moment était arrivé de répondre enfin à la prière des indigènes. Ces derniers imploraient l'assistance des Robes-Noires comme un bienfait; les Robes-Noires commencèrent à planter la croix dans les savanes les plus écartées. Les Têtes-Plates de l'Orégon avaient entendu parler de la Religion du Grand-Esprit par des Iroquois venus du Canada. Deux députations sont envoyées à Saint-Louis pour solliciter des Missionnaires. Ces députations périssent en route, massacrées par les cruels Sioux. Une troisième est plus heureuse: quelques-uns de ses membres pénètrent dans le Missouri; ils font part de l'objet de leur voyage. Le 27 mars 1840, le Père de Smet se décide à remplir un vœu si persévérant. Il traverse le désert américain et les Montagnes-Rocheuses, limites du monde atlantique; il affronte les périls de toute sorte qui doivent l'assaillir; puis à la rivière Verte, il rencontre les Têtes-Plates et les Pondéras accourus pour lui servir de cortège.

Il est au centre de la tribu; des larmes de joie et d'espérance coulent de tous les yeux, et l'ancien des jours le salue par ces paroles: « Robe-Noire, soyez le bienvenu dans ma nation. C'est

aujourd'hui que le Grand-Esprit a accompli mes vœux. Nos cœurs sont gros, car notre grand désir est rempli. Robe-Noire, nous suivrons les paroles de votre bouche. » C'était un engagement, les sauvages l'ont tenu. Le Père de Smet a vécu de leur vie; il s'est fait une arme de leur docilité pour les conduire au Christianisme et pour élever leur intelligence. Il s'est improvisé chasseur, comme eux, afin de ne pas les abandonner; il a franchi les montagnes et navigué sur les lacs; il a vu quels fruits pouvaient porter ces peuplades indiennes. Le 27 août il s'en sépare. « Longtemps avant le lever du soleil, écrit-il le 4 février 1841, toute la nation s'était assemblée autour de ma loge. Personne ne parlait, mais la douleur était peinte sur tous les visages. La seule parole qui parut les consoler fut la promesse formelle d'un prompt retour au printemps prochain et d'un renfort de plusieurs Missionnaires. Je fis les prières du matin au milieu des pleurs et des sanglots de ces bons sauvages. Ils m'arrachaient malgré moi les larmes que j'aurais voulu étouffer pour ce moment. Je leur fis voir la nécessité de mon voyage; je les excitai à continuer à servir le Grand-Esprit avec ferveur et à éloigner d'eux tout sujet de scandale; je leur rappelai les principales vérités de notre sainte Religion. Je leur donnai ensuite pour chef spirituel un Indien fort intelligent, que j'avais eu soin d'instruire moi-même d'une manière plus particulière. Il devait me représenter dans mon absence, les réunir soir et matin, ainsi que les dimanches, leur dire les prières, les exhorter à la vertu, et ondoyer les moribonds et, en cas de besoin, les petits enfants. Il n'y eut qu'une seule voix, un assentiment unanime, d'observer tout ce que je leur recommandais. Les larmes aux yeux, ils me souhaitèrent tous un heureux voyage. Le vieux Grand-Visage se leva et dit : « Robe-Noire, que le Grand-Esprit vous accompagne dans votre long et dangereux voyage. Nous formerons des vœux soir et matin afin que vous arriviez sauf parmi vos frères à Saint-Louis. Nous continuerons à former ces vœux jusqu'à votre retour parmi vos enfants des montagnes. Lorsque les neiges disparaîtront des vallées, après l'hiver, lorsque la verdure commencera à renaître, nos cœurs si tristement à présent recommenceront à se réjouir. A mesure que le gazou s'élèvera, notre joie deviendra plus grande; lorsque

les plantes fleuriront, nous nous remettrons en route pour venir à votre rencontre. Adieu ! »

» Plein de confiance dans le Seigneur, qui m'avait préservé jusqu'alors, je partis avec ma petite bande et mon fidèle Flamand, qui voulut continuer à partager mes dangers et mes travaux. Nous remontâmes pendant deux jours la Gallatine, fourche du sud du Missouri ; nous passâmes de là par un défilé étroit de trente milles pour nous rendre sur la rivière de la Roche-Jaune, le second des grands tributaires du Missouri. Là ils nous fallut prendre les plus grandes précautions : c'est pourquoi nous ne formâmes qu'une petite bande. Il fallait traverser des plaines à perte de vue, des terres stériles et arides, entrecoupées de profonds ravins, où à chaque pas on pouvait rencontrer des ennemis aux aguets. Des vedettes étaient envoyées dans toutes les directions pour reconnaître le terrain ; toutes les traces laissées soit par les hommes, soit par les animaux, furent attentivement examinées. C'est ici qu'on ne peut s'empêcher d'admirer la sagacité du sauvage ; il vous dira le jour du passage de l'Indien à l'endroit où il en voit les traces ; il calculera le nombre d'hommes et de chevaux, il distinguera si c'est un parti de guerre ou de chasse ; même à l'empreinte des souliers, il reconnaîtra la nation qui a foulé le terrain. Tous les soirs nous choisissons un lieu favorable pour y asseoir notre camp, et nous construisons à la hâte un petit fort avec des troncs d'arbres secs pour nous mettre à l'abri contre une attaque soudaine. Cette région est le repaire des ours gris ; c'est l'animal le plus terrible de ce désert ; à chaque pas nous en rencontrons les traces effrayantes¹. »

Après quatre mois de voyage pour effectuer son retour, le Jésuite arrive enfin le 22 décembre à son point de départ. Il a d'heureuses nouvelles à communiquer à ses frères. Mille dangers que l'avidité même des trafiquants de pelleteries n'ose pas affronter se présentent au zèle. Pierre de Smet vient de faire germer une moisson de Chrétiens, les ouvriers s'offrent en foule pour la recueillir. Le 21 avril 1841, il reprend sa course à travers ces régions inexplorees. Il a pour compagnons les Pères Point et Men-

¹ Lettre du Père de Smet à MM. Charles de Smet, président du tribunal de Termonde, et François de Smet, juge de paix de Gand.

garini. Nicolas Point est un fils de la Vendée, « aussi zélé et aussi courageux pour le salut des âmes, écrit Smet des bords de la Platte, que le fut autrefois La Rochejaquelein, son compatriote, dans la cause de son roi. » Mengarini est Italien; son aptitude pour la musique et la médecine, son ardeur apostolique ont déterminé le choix des supérieurs. Trois Frères coadjuteurs les accompagnent. Ils seront en même temps les Missionnaires de ces tribus et leurs maîtres en agriculture ainsi qu'en industrie. Le sol était admirablement disposé; les Jésuites se mirent à l'œuvre. Ils avaient découvert un petit Paraguay, ils résolurent d'y établir des Réductions. La première prit le nom de Sainte-Marie. Tout y est organisé avec une intelligence de mère. On donne à ces Indiens des lois et une règle de conduite; on les détache peu à peu de leurs superstitieux Manitoux, on les prépare au baptême et à la liberté. Les Têtes-Plates fournirent bientôt des guides et des catéchistes. Le Père Point s'engage avec eux chez les Kalispels ou Pends-d'Oreilles. Le Père de Smet évangélise les Nez-Percés. L'hiver vint, il apporta le mal de neige, c'est-à-dire la cécité. Ce froid douloureux n'arrête point les Jésuites dans leurs excursions et les Têtes-Plates dans leurs nouveaux devoirs. Ils prient, ils pêchent, ils chassent ensemble, et dans le journal d'hiver de Nicolas Point nous lisons : « Le 6 février aujourd'hui dimanche, grand vent, ciel grisâtre, froid plus que glacial, point d'herbe pour les chevaux, les buffles mis en fuite par les Nez-Percés. Le 7 le froid est plus piquant, l'aridité plus triste, la neige plus embarrassante; mais hier le repos a été sanctifié, aujourd'hui la résignation est parfaite : confiance! Vers le milieu du jour nous atteignons le sommet d'une haute montagne. Quel changement! le soleil luit, le froid a perdu de son intensité, nous avons sous les yeux une plaine immense; dans cette plaine, de bons pâturages, dans ces pâturages des nuées de buffles; le camp s'arrête, les chasseurs se rassemblent; ils partent, et le soleil n'a pas encore achevé sa carrière que déjà cent cinquante-trois buffles sont tombés sous leurs coups. Il faut en convenir, si cette chasse ne fut point miraculeuse, elle ressemble beaucoup à la pêche qui le fut. Au nom du Seigneur, Pierre jeta ses filets, et prit cent cinquante-trois gros poissons : au nom du Seigneur, le camp des Têtes-Plates eut con-

fiance, et abattit cent cinquante-trois buffles. La belle pêche ! mais aussi, la belle chasse ! »

Les Têtes-Plates avaient pour ennemis les Pieds-Noirs et les Banax. Jusqu'alors ils étaient vaincus et pillés presque sans combat. Le Christianisme, en les dotant d'une famille, d'un temple, d'un patrimoine, leur révéla le besoin de la défense et la bravoure qui fait mépriser le péril. Ils étaient en garde contre les invasions, le Père de Smet profite de cette trêve pour visiter les Stict-Shoi ou Cœurs-d'Alène, les Spokanes, les Shuyelpi, les Okanakanes, la tribu des Corbeaux et celle des Serpents. La Robe Noire était partout attendue, partout saluée comme un bienfaiteur. Les sauvages, en l'admirant si patient et si affable, lui demandaient de leur enseigner la prière qui lui inspirait tant de vertus. Une immense montagne rocheuse domine tout le pays. En reconnaissance des leçons qu'ils ont reçues, les sauvages nomment cette montagne Leeeyou-Pierre (le Père Pierre) afin d'éterniser le souvenir du Jésuite. Quand il est de retour à Saint-Louis, après ces courses merveilleuses, qu'il continue encore, le Père de Smet écrit le 3 novembre 1842 :

« Je n'ai plus que quelques mots à ajouter. Depuis ma dernière lettre, j'ai baptisé une cinquantaine de petits enfants, principalement dans les forts. L'eau du fleuve était basse, les bancs de sable et les chicots arrêtaient à chaque instant le bateau, et le mettaient parfois en danger d'échouer. Déjà les pointes de rochers cachées sous l'eau l'avaient percé de trous; les innombrables chicots qu'il fallait sauter à tout risque avaient brisé les roues et les parties qui les couvrent; un vent violent avait renversé la cahute du pilote, et l'aurait jetée dans le fleuve si l'on n'eût eu soin de l'attacher avec de gros câbles; enfin le bateau ne présentait plus qu'un squelette, lorsque, après quarante-six jours de travail pénible plutôt que de navigation, j'arrivai sans autre accident à Saint-Louis. Le dernier dimanche d'octobre, à midi, j'étais à genoux au pied de l'autel de la sainte Vierge à la cathédrale, rendant mes actions de grâces au bon Dieu pour la protection qu'il avait accordée à son pauvre et indigne ministre.

» A compter du commencement d'avril de cette année, j'ai parcouru cinq mille milles : j'ai descendu et remonté le fleuve

Colombie, vu périr cinq de mes compagnons de voyage dans les dalles de ce fleuve, longé les rives du Wallamette et de l'Orégon, parcouru différentes chaînes des Montagnes-Rocheuses, traversé une seconde fois le désert de la Roche-Jaune dans toute son étendue, descendu le Missouri jusqu'à Saint-Louis; et dans tout ce long trajet, je n'ai pas une seule fois manqué du nécessaire, je n'ai pas reçu la moindre égratignure... *Dominus memor fuit nostri et benedixit nobis.* »

C'est au prix de tant de fatigues, c'est en s'appuyant sur une volonté inébranlable et quelquefois en recevant avec joie les secours des Anglais attachés à la riche Compagnie de la baie d'Hudson que les Jésuites parviennent à opérer ces prodiges. Les Montagnes-Rocheuses étaient ouvertes à l'Évangile : sur les pas de Pierre de Smet et de Nicolas Point, d'autres disciples de Loyola veulent à leur tour porter la lumière au sein de ces peuples. Les Pères de Vos; Hoocker, Zerbinatti, Joset, Accolti, Vereruyse, Ravalli et Nobili se vouent à ce martyre de la civilisation. Les vastes déserts entre les États-Unis et la Mer Pacifique, au nord de la Californie, forment maintenant une province ecclésiastique administrée par M. Blanchet, archevêque d'Orégon-City, et par deux autres Evêques.

Au moment où les Jésuites implantaient la Foi dans ces tribus indiennes, un événement extraordinaire signalait leur popularité dans l'Amérique protestante. Le 4 juillet de chaque année est un grand jour pour les citoyens des États-Unis. Ce jour-là, en 1776, le Congrès, assemblé à Philadelphie, proclama l'indépendance de la patrie, et jura de l'affranchir du joug de l'Angleterre. C'est la fête de l'armée et du peuple : tous y prennent part, car tous jouissent également du bienfait de la liberté. Le 4 juillet 1843, le Père Larkin fut invité par l'état-major des troupes de l'Union à prononcer le discours commémoratif dans le camp même de Louisville. C'était pour le Jésuite un honneur et une tâche difficile. Larkin comptait parmi ses auditeurs les ministres anglicans, les officiers de terre et de mer, les autorités et la foule. En présence de cette Assemblée, il devait tout à la fois être orateur, démocrate et prêtre catholique, américain et membre de la Société de Jésus. Larkin ne faillit à aucun de ces titres. Les ci-

toyens et les fonctionnaires de l'Union déployaient leurs drapeaux et leurs brillants uniformes ; lui paraît, au milieu de cette multitude, revêtu de son costume sacerdotal. L'effet que sa parole produisit dut être bien grand, car le journal protestant du pays *The Advertiser* du 7 juillet s'exprime ainsi :

« Nous avons entendu dimanche soir un discours adressé, par le révérend Père Larkin, à une immense assemblée composée de citoyens et de militaires. L'orateur n'aurait pu choisir un sujet mieux approprié à la circonstance ni remplir d'une manière plus heureuse la tâche vraiment difficile qui lui était imposée. La profonde érudition et le style châtié de cet illustre Jésuite revêtirent le sujet monotone de notre régénération nationale de formes nouvelles et polies, et entièrement inconnues à son auditoire, en joignant aux solennels enseignements de l'histoire et de la sainte Ecriture une dignité et une chaleur qui subjuguèrent les âmes et ravirent de plaisir et d'admiration ses nombreux auditeurs.

» Vu de loin dans son sanctuaire champêtre, sa taille majestueuse s'élevant, de la plate-forme sur laquelle il était debout, presque jusqu'aux branches du chêne qui le couvrait ; ses vêtements sacerdotaux, contrastant admirablement avec les brillants uniformes ; sa figure animée et son geste rapide, commandant l'attention du soldat immobile et du Chrétien respectueux, ranimèrent les souvenirs presque éteints des scènes merveilleuses du moyen âge, et nous reportèrent à ces temps chevaleresques où un humble ministre de l'Eglise romaine passait en revue des légions de Chrétiens qui, tout hérissés de fer, allaient combattre contre l'Infidèle pour la délivrance du Saint-Sépulcre. »

Chez un peuple libre et protestant, les Jésuites ont en quelques années recouvré leur ancienne influence. Il leur est encore permis de se sacrifier et de mourir pour le salut des autres. En 1837, le Franciscain Benito Fernandez, Vicaire apostolique de la Jamaïque, leur offre de féconder ce sol, où jadis ils furent persécutés par l'Anglicanisme. C'étaient de nouvelles épreuves à subir ; les Pères Duperron et Cotham reçoivent ordre de s'embarquer. Les circonstances sont critiques. On pousse les Noirs à la révolte, sous prétexte de les préparer à la liberté. Rien ne les a disposés à ce changement de condition ; ils peuvent en abuser ;

ils entendent autour d'eux des apôtres de toutes les sectes qui, cherchant à donner à leur paresse native une consécration biblique, leur apprennent d'avance à mésuser du principe émancipateur. Les Jésuites ne se demandent pas, avec le comte de Maistre, si les Nègres sont dignes du bienfait de l'éducation. Ils ne disent pas comme l'éloquent publiciste¹. L'immense charité du sacerdoce catholique a mis souvent, en nous parlant de ces hommes, ses desirs à la place de la réalité... On ne saurait fixer un instant ses regards sur le sauvage, sans lire l'anathème écrit, je ne dis pas seulement dans son âme, mais jusque sur la forme extérieure de son corps. Il est visiblement dévoué; il est frappé dans les dernières profondeurs de son essence morale. » Cette terrible question, soulevée par le comte de Maistre et combattue par les philanthropes, ne préoccupe point les enfants de saint Ignace. Libres ou esclaves, natures incapables de développer les facultés de l'esprit, ou hommes courbant sous la servitude une intelligence seulement engourdie, les Nègres ne seront pour les Jésuites que des Chrétiens. Ils les savent susceptibles d'impressions de Christianisme profondes et durables : c'est de ce point de vue qu'ils étudient leur mission; c'est de là qu'ils partent. Leur présence fut un stimulant pour le Clergé; ils parcourent l'île, leur exemple fit plus que leurs paroles.

Ferdinand VII, encore maître du Mexique, avait rétabli la Compagnie de Jésus. Le Cabinet de Madrid connaissait l'irritation des colonies espagnoles. Ils les savait disposées à la révolte : il espéra que les Pères de l'Institut, tant regrettés dans le Nouveau-Monde, pourraient conjurer la tempête dont la métropole était menacée. L'Amérique du sud n'attendit pas l'effet de cette tactique. En 1817 elle proclama son indépendance, et, parmi les reproches que ces colonies adressent à la cour d'Espagne, elles l'accusent « de nous avoir arbitrairement — c'est le texte même de leurs griefs que l'histoire va citer — privés des Jésuites, à qui nous devons notre état social, la civilisation, toute notre instruction, et des services desquels nous ne pouvons nous passer. » Ainsi, à cinquante ans de distance, l'Amérique du sud ne pardonnait pas encore à l'Espagne de lui avoir ravi ses missionnaires,

¹ *Soirées de Saint-Petersbourg*, t. 4^{er}, p. 93 et 401.

qui avaient formé les générations mortes ; elle se faisait un titre de l'injustice envers les Jésuites pour briser le lien unissant la métropole à la colonie. Au Mexique les choses ne s'arrangèrent pas de cette façon : il s'y trouvait quelques vieux Pères pour travailler à la reconstitution de l'Ordre : Joseph Castañiza, Pierre Canton, Anoine Barroso et Ignace Plaza se mirent à l'œuvre. Ils succombèrent bientôt, et Canton seul se vit chargé du fardeau. Ce fardeau était lourd, il le porta sans chanceler. Le Collège de Saint-Ildephonse fut rétabli, un Noviciat fondé, et en 1819, les Jésuites, guidés par le Père François Mendizabal, s'avancèrent vers Durango, où l'Evêque ne cessait de réclamer leur concours. D'un autre côté, le Père Lerdo marche vers la Puebla de Los-Angelès, où l'attendent les acclamations et les chants de reconnaissance du peuple.

La Compagnie se voyait aussi respectée dans ces contrées qu'aux jours de sa plus grande puissance : elle allait y reprendre ses projets interrompus et donner cours à ses Missions, lorsque, le 21 janvier 1821, le décret de suppression voté par les Cortès est promulgué au Mexique. La Compagnie n'y existait plus légalement ; elle se dispersa, et ses membres ne s'occupèrent qu'à faire isolément le bien. Au milieu des révolutions dont ce pays devint le théâtre, les uns se renfermèrent dans l'exercice du ministère sacerdotal, les autres, comme les Pères Marquez et Arrillaga, honorèrent leur patrie par des ouvrages littéraires ou religieux. Basile Arrillaga surtout se créa une position politique par l'activité de son esprit, l'étendue de ses connaissances et la vigueur de son style. Jésuite toujours et partout, il fut néanmoins forcé de siéger pendant deux législatures au Sénat de la République mexicaine. Il défendit les immunités de l'Eglise si souvent attaquées dans le Congrès ; il repoussa avec énergie les outrages dont quelques écrivains essayaient de couvrir la Société de Jésus, et ce fut peut-être aux lumineux écrits d'Arrillaga qu'elle dut son rétablissement partiel dans ce pays. Le 21 juin 1843, le Général Santa-Anna rappelait les Jésuites au Mexique. Il ouvrait à leurs Missionnaires les Californies, la Sonora, Cinaloa, Chiguagua, Durango et d'autres intendances, « afin qu'ils s'y appliquent exclusivement à civiliser les tribus regardées comme

barbares, parce que, mentionne le décret, nous mettons de cette manière l'intégrité de notre territoire beaucoup plus en sûreté. »

Les citoyens des Etas-Unis ont sur les Pères de la Compagnie la même opinion que le dictateur Santa-Anna. Ils savent combien est honoré le nom de la Robe-Noire des Missionnaires. Depuis vingt ans, des désordres de toute espèce, désordre dans les lois, désordre dans les intelligences, n'ont pu affaiblir le respect inné que tous ces peuples portent aux Jésuites. Charles III d'Espagne, un roi catholique, les chassa de cette terre fécondée par leurs ancêtres dans l'apostolat. Par un contraste providentiel, ils y rentrent, ramenés en triomphe par des républicains protestants. L'armée d'invasion qui, commandée par le général Taylor, marcha sur le Mexique en 1846, comptait dans ses rangs deux Jésuites, les Pères Mac-Elroy et Rey. Sous la bannière de l'indépendance américaine et brevetés par le président des Etats-Unis, ils allaient reprendre possession, au nom de l'Institut, de ces pays dont ils furent les créateurs et les législateurs. Dans cette armée de protestants, ils furent les apôtres de la charité chrétienne; ils se dévouèrent pour secourir les blessés et les malades. Leur zèle fut récompensé par d'éclatantes conversions que décida leur prudent prosélytisme. Ces conversions au Catholicisme n'effrayèrent jamais les chefs d'un peuple libre.

Dans le pêle-mêle d'insurrections qui affranchissent ou désolent le Nouveau-Monde et l'ancienne Grèce, et qui, de toutes les extrémités de la terre, semblent se donner la main pour des régénérations que la force seule ne pourra jamais consacrer, les Jésuites ne prennent aucune part à ces tumultes de l'indépendance. République ou monarchie, colonie ou Etat libre, toutes les formes de gouvernement leur sont indifférentes, pourvu que la Foi catholique y prospère avec les bonnes mœurs. Il ne leur appartient pas de se jeter dans les sanglants conflits, d'épouser les querelles des uns au détriment des autres; ils doivent rester neutres tant que la Religion n'est pas en péril. Leur apostolat n'a pour drapeau que la croix; qu'elle triomphe en assurant le bonheur des peuples, et l'ambition des Missionnaires sera satisfaite. Ils tendent à ce but aux Etats-Unis et au Mexique; dans les îles de l'archipel grec; en Albanie et en Syrie, c'est encore

le même vœu qu'ils font entendre sous le poids de l'oppression et de la misère. Il y a des Catholiques délaissés dans ces dernières contrées, la Société de Jésus dut inévitablement y avoir ses représentants. Deux disciples de saint Ignace furent envoyés dès 1805 pour soutenir la Foi parmi les Hellènes. Dominique Venturi et Ferdinand Motté acceptent l'héritage de douleur qui leur est offert.

De longues années s'écoulèrent sans apporter de notables changements à cette situation. Le roi Othon encouragea le dévouement des Pères, il les visita; mais cette protection ne conjure point les souffrances; car, le 7 février 1837, le Père Franco écrit de Syra au Père Guidée: « C'est à la grande pauvreté de nos Missions que la Compagnie est redevable de l'avantage de les posséder encore. C'est parce qu'elles étaient si indigentes que les autres Missionnaires ne les ont pas acceptées après la suppression de l'Institut. Nous n'avons dans l'archipel que deux Résidences, l'une à l'île de Tenos, l'autre à Syra. C'est à Syra qu'en 1778, le jour de Noël, un de nos Missionnaires apprit, en commençant la messe, qu'un vaisseau français faisait à l'instant même naufrage presque à l'entrée du port. Aussitôt se tournant vers le peuple: « Mes amis, dit-il, voici de nos frères Français qui se trouvent dans le plus pressant danger. Allez, volez à leur secours. C'est ce que vous pouvez faire de plus agréable à Dieu dans cette grande fête. » A l'instant l'Eglise est abandonnée. Hommes et femmes, grands et petits, tous courent à la mer, se jettent à l'eau, en retirent trente-quatre personnes, et donnent au moins la sépulture à ceux des naufragés qui avaient péri.

» Les deux Résidences sont si pauvres qu'avec nos rentes annuelles et les aumônes de nos messes nous pouvons à peine nous procurer la nourriture et les vêtements de première nécessité. Aussi notre très-révérend Père Général nous envoie-t-il de temps en temps quelques secours pécuniaires. Mais outre notre pauvreté personnelle, la Résidence de Tine n'est qu'une vieilleasure complètement inhabitable, d'abord parce qu'elle menace ruine tous les jours et qu'elle peut nous écraser d'un moment à l'autre, ensuite parce qu'elle est sur une hanteur, exposée à tous les vents et à des brouillards fort malsains qui ne se dissipent presque jamais.

Ce qui est encore plus fâcheux, c'est qu'elle est éloignée de toute habitation. Ainsi nous sommes forcés de la transporter dans un endroit plus sain pour nous et plus avantageux pour le bien spirituel du prochain. Mais pour cela nous devons recourir à Votre Révérence et la supplier de nous aider de tout son pouvoir et de tout son zèle charitable à bâtir une nouvelle demeure.

» Nous sommes en tout sept Jésuites, cinq Pères et deux Frères coadjuteurs. Les Pères de la Résidence de Syra y sont professeurs au Séminaire fondé l'année dernière par monseigneur Louis Blanci, légat apostolique. Le Père Henry enseigne la philosophie, la théologie dogmatique et morale; de plus il a la charge de Théologien de Monseigneur. L'autre Missionnaire, le Père Quéral, professe la grammaire et la rhétorique; et, comme il possède bien la langue du pays, il s'occupe aussi à prêcher et à confesser.

» Syra est une ville sans aucun village aux alentours et peuplée d'environ 4,000 Catholiques; elle est entièrement séparée de l'autre petite ville bâtie récemment au bord de la mer par les Grecs schismatiques qui l'ont appelée Hermopolis. L'île de Tine peut avoir 8,000 Catholiques répandus dans plusieurs villages; mais la plupart ne sont point mêlés avec les schismatiques. La Résidence se compose de trois Missionnaires (je suis l'un des trois) et de deux Frères coadjuteurs. Le Père Kuzyriski, ne pouvant, à cause de son grand âge, apprendre la langue du pays, dit seulement la messe et a soin de la maison en notre absence. Le Père Osmolowski prêche et entend les confessions dans notre église; c'est là son occupation ordinaire. De temps à autre il fait aussi des excursions dans les villages. Quant à moi, je n'ai rien de fixe; mon emploi est de parcourir les villages de l'île et les différents diocèses de l'Archipel pour y donner les exercices spirituels et y faire des Missions. Souvent même je suis invité à me rendre à Smyrne ou à Constantinople pour le même objet.

» De toutes mes Missions, la plus périlleuse fut celle que je fis alors du soulèvement des Grecs, à Constantinople. Dans la première crise de cette révolution, des troupes d'Infidèles armés et furieux infestaient tous les chemins et à toute heure. Le Grand-Seigneur avait donné des ordres sanglants qui s'exécutaient avec

une cruauté inouïe ; et, tandis que le sang de tant de malheureux Grecs coulait ailleurs et le jour et la nuit, nos bons Catholiques ne laissaient pas de venir courageusement en plein jour aux exercices de la Mission. Ils affluaient dans l'Eglise non-seulement pendant ces huit jours, mais aussi toutes les fois que j'y prêchais dans l'espace de trois mois environ. Longtemps avant la fin de la nuit, une foule de Fidèles se pressaient autour du saint tribunal pour faire leurs confessions générales : tout cela sans qu'une seule personne éprouvât d'accident fâcheux, grâce aux bons soins de la Providence et à la protection spéciale de la sainte Vierge.

» Vous désirez savoir, mon révérend Père, si nous recueillons des fruits abondants de nos travaux apostoliques. Hélas ! je vous le dis en gémissant, depuis cette malheureuse révolution nos pauvres Missions se gâtent peu à peu, des vices sans nombre s'introduisent, et surtout l'incrédulité. Nous sommes obligés de travailler beaucoup, de souffrir extraordinairement, je ne dirai plus pour étendre et accroître la piété, mais pour conserver seulement ce qui reste encore de religion dans le cœur des fidèles, reste précieux qui va diminuant tous les jours. »

A Scutari, cette situation pour les Jésuites demandés par l'Evêque se complique de toutes les vexations que peut inventer le fanatisme musulman. Ils ont l'appui des Consuls européens ; mais, pour se soustraire à l'insatiable cupidité des Pachas et des Cadis, ce n'est pas assez. En Syrie, où le mouvement catholique est plus prononcé, les enfants de saint Ignace, sous l'inspiration du Père Maximilien Ryllo, ne désertent ni la cause de Dieu ni celle de l'indépendance religieuse. Les Pères Planchet, Soregna, Vatout et d'Houtant, à Beyrouth ; Riccadonna, à Zahlet ; Estève, à Bifkaïa ; Canuti et Obrompalski, à Gazir, essaient de recommencer les grandes missions d'autrefois. Le 28 mars 1844, Planchet écrit au Père Maillard : « Vous êtes persécutés et nous le sommes aussi ; mais nous ne le serons qu'autant que Dieu voudra. Une partie de notre œuvre est de souffrir la persécution, et ce n'est pas la partie la moins glorieuse. Nos Pères qui travaillaient autrefois dans ce pays que nous habitons furent aussi persécutés ; ils n'en ont pas moins fait de grandes choses pour la gloire de

Dieu, et leurs noms vivent encore environnés de l'amour et de la reconnaissance des peuples. »

Ces peuples, ici sédentaires et agricoles, là errants et pasteurs, forment autant de races variées qui se naturalisent dans cette étrange patrie sans s'y mélanger. En état permanent de guerre les uns avec les autres, ils survivent aux vicissitudes qu'enfante leur turbulence. Il y a des Grecs schismatiques, éternels ennemis de l'Unité, toujours divisés entre eux, mais se réunissant toujours contre Rome ; des Arabes conquérants, avec les Druses leur farouche postérité ; des Arméniens, des Kourdes, des Grecs-latins et des Maronites, qui, depuis quinze siècles, sont seuls restés debout et fidèles à la mère commune des églises. Le sabre de l'Ottoman domine toutes ces tribus épuisées par les massacres périodiques et par les exactions du maître. Ce maître règne en alimentant les discordes intestines, et en livrant au massacre les populations qu'il veut affaiblir ou dépeupler.

Sur ce coin de terre où se débattent maintenant de si graves intérêts, au milieu des questions politiques évoquées par l'état incertain de l'Orient et par la chute prévue de l'islamisme, les Jésuites exercent leur part d'influence. Ils scuffrent avec les Chrétiens, ils les encouragent ; ils ont besoin de l'appui des puissances, mais un jour viendra où les puissances se féliciteront de le leur avoir accordé. L'Angleterre a déjà compris ce besoin : on l'a vue offrir son protectorat aux Jésuites de Syrie. C'est la France qui dans les siècles passés, les couvrait de son égide ; ils désirent rester fidèles aux traditions de l'Ordre. L'Autriche et la Sardaigne leur renouvellent les mêmes propositions, mais les Pères français tournent toujours leurs regards vers la patrie. Il leur en coûterait trop de la priver de l'ascendant moral qu'elle doit exercer sur ces rivages ainsi que dans la montagne, et le ministre des affaires étrangères, M. Guizot, a plus d'une fois applaudi à ce sentiment national.

La Compagnie avait jadis introduit la Foi dans les divers continents indiens ; elle avait successivement créé les nombreuses Chrétientés disséminées depuis le cap Comorin jusqu'au Thibet. Le sang et les sueurs de ses enfants avaient arrosé ces pages où la trace des pas de François-Xavier est encore empreinte.

En 1833, la Mission de Calcutta fut confiée aux Jésuites par le Souverain-Pontife Grégoire XVI, le Pape missionnaire¹; et Saint-Léger, ancien Vice-Provincial d'Irlande, partit avec quatre autres Pères.

Calcutta, c'est la capitale de l'Indostan, le siège de l'autorité britannique, le centre de toutes les transactions politiques ou commerciales. Son immense population se compose d'Anglais et d'Arméniens, de Portugais et d'Indigènes. Tous les cultes y ont des temples et des représentants; Moïse et Mahomet, le schisme grec et l'idolâtrie, Luther et Calvin y forment un véritable chaos de synagogues et de pagodes, d'églises et d'Universités. Les uns cherchent des prosélytes; les autres, entraînés par le plaisir ou par les affaires, se renferment dans une négation absolue de tout principe et de toute religion. Au milieu de ce bazar que la liberté ouvre aux sectes les plus opposées, il existe huit mille Catholiques, pauvres et abjects pour la plupart, privés de tout moyen de s'instruire et abandonnés à tous les genres de séduction. Ce sont les débris de cette Chrétienté de quarante mille Fidèles que les Jésuites léguèrent à l'Unité. Il y a dans leurs rangs des hommes qui reçurent le caractère sacerdotal, mais qui, par leur ignorante paresse ou par leurs vices, ont plus puissamment contribué que les efforts mêmes des Protestants à la ruine de cette Eglise. Trahis par leurs pasteurs, les Chrétiens s'adressent au Père commun; ils lui expriment leur douleur; ils le conjurent d'y remédier en leur envoyant des Jésuites héritiers des

¹ Parmi les Pontifes romains, il en est peu qui se soient occupés avec plus de suite et d'intelligence que Grégoire XVI de la Propagation de la Foi chez les nations infidèles. Préfet de la propagande ou Pape, Maur Capellari s'attacha avec un soin tout particulier à encourager, à développer le zèle du Clergé séculier et régulier. A ce titre, les disciples de saint Ignace lui étaient encore bien chers. Il voulait les bénir à leur départ, afin de leur donner plus de force dans les périls et dans les travaux. Il admirait tout haut leur vertu; mais souvent cette admiration se traduisait en regrets, et plus d'une fois on l'entendit se plaindre de ne pas trouver autant de Missionnaires parmi les Romains que parmi les Français et les Allemands. Les Romains, en effet, aiment peu à s'expatrier, même pour aller porter la croix aux peuples assis à l'ombre de la mort. Un jour cependant le Général de la Compagnie présentait au Pape une troupe de Missionnaires qui partaient pour différents pays. Grégoire XVI les bénit avec effusion, puis le Père Roothaan, bien sûr de complaire au Pape, lui dit en désignant un des Jésuites: « Saint Père, celui-là est Romain. — c'est un Romain! s'écria le Pontife avec cette verve de spirituelle bonhomie qui ne l'abandonnait jamais, il faut donc que je le bénisse deux fois, car les sept monts de la ville éternelle sont pour mes Romains les colonnes d'Hercule. Ils ne peuvent pas leurs Missions plus loin que Monte-Mario. »

vertus de leurs anciens apôtres. Le Pape investit Saint-Léger du titre de Vicaire apostolique, et, le 8 octobre 1834, les disciples de l'Institut arrivent à Calcutta. Ils se trouvaient en face d'innombrables difficultés. Il fallait se faire estimer des magistrats anglais, ne pas effaroucher les sectes rivales, réformer les mœurs du Clergé et gagner la confiance des Catholiques. Le zèle de ces Missionnaires, toujours prêt à plier devant la loi, leur prudence et leurs vertus obtinrent promptement de consolants succès.

L'installation des Jésuites à Calcutta présageait la chute des prêtres portugais qui avaient trafiqué de leur Dieu et de leur ministère. Ils ourdissent des complots contre les Pères, ils soulèvent la tempête, ils cherchent à les rendre suspects et odieux. Le Gouverneur de Goa intervient : au nom de la cour de Lisbonne il demande l'expulsion des enfants de Loyola. Les Anglais connaissent la source de tant de récriminations. Ils sont hérétiques ; mais ils ont intérêt à maintenir l'équilibre entre les différents cultes ; et, Catholiques pour Catholiques, ils aiment mieux avoir affaire à des Jésuites qu'à de mauvais prêtres. Le besoin le plus urgent de la Mission de Calcutta, celui qui préoccupait le plus Saint-Léger et ses compagnons, c'était l'éducation de la jeunesse. On devait arracher les enfants aux écoles protestantes ou renoncer au bien dont on commençait à entrevoir le germe. Jeter les bases d'une institution est pour les Pères une garantie d'avenir et de stabilité, le seul moyen de féconder un Clergé indigène. Ils sont dénués de tout et ils vivent au milieu de Chrétiens aussi pauvres qu'eux. Un riche Arménien offre de transformer sa maison en Séminaire ; d'autres subsides leur arrivent, et le 1^{er} juillet, ils ouvrent le Collège de Saint-François-Xavier. Le Père Moré était allé secourir les Fidèles épars dans le Bengale ; à peine initié à l'idiome national, il avait à supporter tous les dangers des voyages et des chaleurs ; il réussit cependant à se faire accepter. Ces Catholiques par tradition n'avaient point d'église ; quelques prêtres schismatiques résidaient parmi eux. Moré, en se multipliant, trouve le secret de bâtir un temple à Dakkah. Il gagne peu à peu du terrain, il défriche le champ livré à sa charité, et se donne pour auxiliaires les Ecclésiastiques mêmes qui furent si hostiles à son apostolat.

Dans l'intervalle de quelques années, le Collège de Saint-François-Xavier, dirigé par le Père Chadwich, avait prospéré au-delà même des prévisions. Fabert, Evêque de Cochinchine, et Carew, archevêque de Calcutta, favorisaient son accroissement ; ils étaient les amis et le conseil des Jésuites : ils les secondaient dans leurs œuvres. Le Gouverneur-Général des Indes suivait l'exemple des prélats. En 1842, Babou-Moussi-Lolle-Seal, l'un des plus riches princes du Bengale, a vu, a étudié avec une sagacité toute indienne les progrès des élèves de la Compagnie. Il est idolâtre ; néanmoins il conçoit l'idée de fonder à ses frais un établissement où ses jeunes compatriotes seuls seront admis. Il veut que les Jésuites se chargent de leur éducation, mais cette éducation doit être toute morale, toute littéraire. La maison projetée ne contiendra que les Gentils ; Babou-Moussi exige que les Pères ne leur parlent de Religion que par la candeur d'une vie chrétienne.

Saint François-Xavier avait coutume de dire à ses compagnons : « Prenez de chaque homme non ce que vous voudriez, mais ce que vous pouvez en tirer. » En face d'une proposition aussi extraordinaire, les Jésuites, qui n'avaient point oublié le conseil de l'Apôtre des Indes, hésitèrent cependant. On les pressait de souscrire aux conditions de Babou ; on leur disait que c'était l'unique moyen de vaincre chez les naturels l'horreur qu'ils éprouvent pour le nom chrétien. La Propagande fut consultée ; elle donna son assentiment, et les Jésuites furent introduits dans leur Seal-Collège par l'archevêque de Calcutta, par les princes du pays et par les magistrats anglais, à la tête desquels apparaissait sir Lawrence Peel. Il représentait à cette solennité le Gouverneur-Général ; il parlait au nom de la Grande-Bretagne, et il fit le plus magnifique éloge de l'Institut de Loyola. Les Jésuites ne tardèrent pas à se rendre dignes des encouragements que le Protestantisme leur accordait.

Tant de succès préparés et conduits à leur fin, avec le dévouement pour tout levier, annonçaient de nouvelles humiliations. Les rivalités de corps ou de secte ne purent voir sans effroi les progrès qu'en moins de dix années la Compagnie avait su réaliser. Elle était revenue pauvre aux Indes, elle y restait pauvre au milieu des richesses qui l'entouraient ; mais elle avait acquis un

tel ascendant que les Brammes, les Schismatiques et les Mahométans se coalisèrent contre elle. Trois enfants de saint Ignace, Moré, Erwin et Weld, pouvaient alors faire front aux attaques. On les aimait pour leur caractère plein d'aménité; leurs talents les faisaient admirer, leur inépuisable charité contraignait à l'estime. Tous trois moururent coup sur coup, emportés par ce dévorant climat.

La perte de ces Missionnaires de l'éducation affaiblissait le crédit des Jésuites. Celle de Weld, l'ami des princes Hindoux, releva l'audace des ennemis de l'Institut. Ils n'attendaient qu'un prétexte pour éclater; un léger oubli des coutumes indiennes le fournit. A l'exemple des Anglais, les Jésuites se faisaient servir par des domestiques tirés d'une caste inférieure. Ils ne s'assujétissaient pas en cela à la loi qui pesait sur leurs élèves. Cette faute devint un crime. En Europe, on reprochait aux Pères d'être esclaves des usages de l'Indoustan jusqu'au point de compromettre la pureté de la Foi; à l'heure où ce vieux grief se révélait à Rome et à Paris, une infraction aux mêmes usages détruisait à Calcutta la popularité des Jésuites. Babou-Moussi et les princes cèdent au cri de réprobation que les sectes rivales ont poussé. Le Séal-Collège est retiré à la Société, et, comme auparavant, elle continue dans celui de Saint-François-Xavier l'œuvre entreprise. Elle propage les Missions, elle fortifie les Chrétientés, elle se fait toute à tous pour répandre dans les masses le germe des vertus.

On a souvent accusé les Jésuites modernes de ne plus marcher sur les traces de leurs anciens et de renoncer presque au but principal de l'Institut, qui serait la conversion des Infidèles¹. On a prétendu que la Société n'acceptait qu'à son corps défendant l'apostolat dans les contrées transalpiniques, parce qu'elle préférerait guerroyer en Europe et s'y établir sur des bases indestructibles. Les chiffres et les faits sont en contradiction avec ces hypothèses. D'après les catalogues de 1845, l'Ordre ne compte que cinq mille Jésuites, et cinq cent dix-huit sont employés aux Mis-

¹ Les Missions étrangères ne sont pas le principal but de la Compagnie. Elle en a trois : ramener les hérétiques au sein de l'Unité, porter l'Évangile aux nations idolâtres et entretenir les Catholiques dans la Foi et dans la pratique des vertus chrétiennes.

sions ¹. C'est le dixième, la même proportion qui se trouve depuis l'origine de l'Institut. Mais, comme pour réfuter d'avance ces imputations, le Général et les Provinciaux de la Compagnie ne cessent de stimuler le zèle des jeunes gens. Dans son encyclique du 5 décembre 1833 sur les Missions d'au-delà des mers, le Père Roothaan s'exprime ainsi :

« Quels doivent être mes sentiments, mes révérends Pères, et en même temps quels doivent être les vôtres en présence de tant de besoins et de tant de demandes auxquelles le petit nombre d'ouvriers nous met dans l'impossibilité de répondre !

» Pour remplir le devoir de ma charge, d'abord je vous invite et vous exhorte tous de la manière la plus pressante à ne rien omettre pour ressusciter en vous l'esprit de votre vocation. Que ceux ensuite en qui le Ciel fera naître le désir de cet apostolat le regardent comme une grâce insigne, lui ouvrent leur âme tout entière, et l'entretiennent avec soin; qu'ils s'offrent souvent à Dieu pour que sa sainte volonté leur en accorde un jour l'accomplissement, et qu'après en avoir conféré avec le guide de leur conscience, ils ne manquent pas, soit par eux-mêmes, soit par leur Provincial, de nous faire passer leurs noms pour être inscrits au nombre des aspirants à un si glorieux ministère.

» Les Provinciaux ne doivent pas regarder les sacrifices qui en résulteront comme de véritables pertes : ces paroles de l'Évangile : *Donnez, et on vous donnera*, trouvent ici leur application. Il n'est pas nécessaire d'attendre qu'une Province soit assez fournie de sujets pour pouvoir donner aux Missions quelque chose de son abondance, et pour ainsi dire de son superflu. Jésus-Christ voulant que chacun se plaise à donner même de sa pauvreté, et se tienne assuré que ce qu'il aura donné ainsi lui sera rendu avec usure par la bonté divine, il dit : *Donnez et on vous donnera ; date et dabitur vobis*. Ainsi, devons-nous être persuadés que plus une Province se montrera libérale en ce qui tient à cette

¹ Le tableau de toutes les années précédentes suit la même progression. Plus le nombre des disciples de l'Institut augmente, plus la Société fait passer de Missionnaires au-delà des mers. En 1843, leur nombre s'élève à 518; en 1844, il n'est que de 471; en 1845, de 390; en 1842, de 375; en 1811, de 333. Le chiffre se balance ainsi sur chaque catalogue du Gesù, depuis le rétablissement comme avant la suppression de la Compagnie.

œuvre, plus elle donnera de bon cœur à Dieu et aux Missions ses meilleurs et ses plus utiles sujets, plus aussi la bonté divine aura soin de l'enrichir de nouvelles recrues et de sujets non moins précieux. »

Onze ans plus tard, le 14 juin 1844, le Père Louis Maillard, Provincial de Lyon, indique aux Jésuites de nouvelles terres. L'île de Madagascar implore des prêtres français. Elle a été longtemps le tombeau des Européens ; son climat meurtrier a dévoré les Lazaristes que saint Vincent de Paul y envoya et les diverses générations d'émigrants que la cupidité pousse vers ces côtes. Mais, en échange de tant de périls avoués, il y a plusieurs nations idolâtres qui, à l'exemple des Malgaches, aspirent au Christianisme. M. Dalmont, préfet apostolique de cette île, fait appel aux Pères de l'Institut, Maillard y répond : « Si, dit-il dans la lettre qu'il adresse à chaque Jésuite, si le zèle n'était pas cette flamme sacrée qui ne cesse de brûler sur la terre comme elle brûle dans les cieus ; si les œuvres apostoliques, et leur multitude, et leur variété, au lieu de l'affaiblir, ne servaient pas au contraire à l'accroître et à l'alimenter, oserais-je aujourd'hui présenter à notre petite province la grande et belle mission qui est proposée à son inépuisable générosité ? Après les admirables efforts et les sacrifices inouïs que nous coûte déjà l'entreprise immense et du Maduré, et de l'Algérie, et de la Syrie, pourrais-je bien, sans crainte de lasser une constance même infatigable, parler encore et de nouvelles conquêtes à faire et de terres inconnues à cultiver ? Oui, mon révérend Père, je puis et je dois hardiment en parler aujourd'hui, et je suis assuré de trouver de l'écho dans les cœurs dévoués de nos dignes Pères et une sympathie toute divine dans l'âme de nos jeunes amis. N'entendons-nous pas d'ailleurs une voix chérie et vénérée, la voix de notre Père commun qui nous crie à tous de la part de Dieu : Vous avez, il est vrai, élargi vos entrailles ; vous avez dilaté, agrandi votre tente ; et pourtant vos entrailles ne sont pas encore assez dilatées, et votre tente n'est pas assez élargie. Portez, portez donc plus loin vos limites. Avancez, avancez toujours. *Dilata locum tentorii tui, et pelles tabernaculorum extende.* Voyez à votre droite ces peuples qui vous tendent les bras, je vous les aban-

donne ; ils sont à vous. Et à votre gauche voyez ces autres peuples qui implorent votre compatissant secours, ils sont également à vous. Mais voici au-delà des mers, des terres inconnues, des contrées assises à l'ombre de la mort, un peuple nombreux qui n'a pas encore entendu la bonne nouvelle. Eh bien ! je le réserve aussi à votre vigoureuse jeunesse, il est votre domaine et votre héritage. Vous pénétrerez dans ses solitudes, et sous vos pieds fleurira un nouveau désert, et à votre voix s'élèveront les murs d'un sanctuaire chrétien, et resplendira de beauté et de pureté une Jérusalem nouvelle, *ad dexteram enim et ad lævam penetrabis, et semen tuum gentes hæreditabit, et civitates desertas inhabitabit.*

» Et quelle est ici pour nous la terre inconnue qui s'ouvre devant notre zèle, et le peuple nouveau qui va nous être confié ? Cette terre, ce peuple, c'est Madagascar, contrée dont vous connaissez sans doute l'immense étendue, et qui semble d'autant plus admirablement placée sous la main de notre chère province, qu'elle occupe la route même que doivent souvent parcourir nos ouvriers et amis de la Chine et du Maduré. »

Ainsi, à toutes les époques et en face de tous les besoins, l'Institut s'empresse de réchauffer le zèle pour l'œuvre évangélique. Il accepte les Missions que le Saint-Siège lui impose ; les plus difficiles ou les plus dangereuses sont celles qui provoquent les plus saintes concurrences. Madagascar a ses Missionnaires ; le Chili, Buenos-Ayres, le Brésil, la Nouvelle-Grenade, la Chine et le Maduré posséderont les leurs comme les Etats-Unis, le Canada, les Montagnes-Rocheuses et la Syrie.

Après s'être soustraites par la force à l'autorité de la métropole, les colonies espagnoles et portugaises essayèrent de se former en Etats indépendants. Elles étaient libres ; elles se firent démocrates. A peine ces Républiques furent-elles constituées, qu'elles songèrent à perpétuer dans le cœur des générations futures la Foi et l'enseignement chrétien. C'était la condition de leur existence ; elles la comprirent. Devenus hommes par le Christianisme, ces peuples, dont l'histoire ne faisait que de commencer, n'avaient point oublié, dans les guerres de fédération et d'indépendance, les Missionnaires qui jadis se dévouèrent à leur

émancipation intellectuelle et à leur bonheur. Les Jésuites avaient réuni toutes ces tribus éparses ; ils leur avaient appris les félicités de la famille, l'amour de la patrie et du travail. Dans l'Amérique méridionale, il n'y eut qu'un cri pour réclamer le concours des Pères. Le 26 août 1836, Rosas, cédant au vœu de la République argentine, accueillait à Buenos-Ayres les Pères Berdugo, Majesté, Coris, Gonzalès et Macarron. Son décret était ainsi conçu : « Etant venus d'Europe à cette capitale, six Religieux de la Compagnie de Jésus, qui ont été reçus par le gouvernement d'une manière toute particulière au grand applaudissement des habitants de ce pays catholique, et ces Pères ayant témoigné le désir de se rendre utiles à cette province par l'exercice des fonctions de leur Institut jugées les plus nécessaires à son bonheur ; le gouvernement, considérant que l'occasion est arrivée de rétablir ladite Compagnie, si vénérée parmi nous par les services immenses qu'elle rendit autrefois à la Religion et à l'Etat dans toutes les contrées qui forment aujourd'hui la République argentine, a accordé et décrète que les Jésuites seront placés dans leur ancien Collège. Ils y vivront en communauté, conformément à leurs règles ; ils y recevront tous les autres individus de la Compagnie qui viendront d'Europe, et ils y ouvriront les classes que le gouvernement voudra leur indiquer. »

Le peuple réclamait les Jésuites ; le Dictateur Rosas cède à ce vœu. Il avait espéré trouver dans les enfants de saint Ignace un nouvel instrument de règne ; il les laisse s'établir, se développer, et prendre sur les masses l'influence morale nécessaire à ses projets. Quand il les voit en possession de l'estime publique, Rosas tente de les faire les complices de sa marche tortueuse. Au milieu des querelles intestines qui éclataient chaque jour, le Dictateur invite les Jésuites à se prononcer en faveur de son despotisme. Les Jésuites ne se déguisèrent pas que l'avenir de leur Mission était menacé ; ils s'efforcèrent de faire renaître la paix dans les esprits divisés ; ils parlèrent de concorde et de pardon des injures à ces cœurs ulcérés. Le rôle de modérateurs qu'ils avaient adopté n'entraîna pas dans les vues de Rosas : il leur fit connaître son mécontentement ; ce méconten-

tement ne modifia en rien la conduite des disciples de l'Institut. Ils étaient accourus dans la République argentine pour maintenir la Foi au cœur des populations, instruire la jeunesse et propager le Christianisme parmi les tribus non civilisées. La politique ne devait jamais les préoccuper : ils restèrent dans les termes de leurs Constitutions. Rosas s'aperçut qu'il ne pourrait rien obtenir de leur condescendance ou de leur ambition. Il les avait comblés de faveurs dans l'espoir qu'ils seraient ses auxiliaires, et il ne rencontrait chez eux que de silencieux improbateurs. Les Jésuites refusaient de bénir le Ciel de ses meurtres et de placer son portrait sur le maître autel : Rosas organise la persécution pour les obliger à le servir. Le Père Berdugo se réfugie chez un Protestant ; puis, afin d'échapper à la mort, il demande asile au brick *l'Alcyon*, où il fut reçu par l'équipage français avec tous les égards dus au sacerdoce. Cet état de choses dura jusqu'au mois de mars 1843. Les Pères avaient passivement résisté à toutes les iniquités de détail qu'une tyrannie ombrageuse peut inventer ; à cette époque, Rosas s' imagine qu'en fulminant un édit de suppression de la Compagnie, il va dompter leur patience. L'édit paraît ; il enjoint aux Jésuites de sortir de Buenos-Ayres sous huit jours ou de se séculariser. Les Jésuites partirent ; ils étaient au nombre de quarante ; ils se dispersèrent dans le Brésil et dans le Chili ; quelques-uns se dirigèrent sur Montévidéo et sur Cordoue du Tucuman, où les héritiers des Néphytes du Paraguay leur tendaient les bras. Les Pères Martos et Sato s'enfoncent dans la province de Rio-Grande du sud ; Vilà, Lopez et Cabeza, dans celle de Sainte-Catherine. Au milieu de fatigues et de périls incessants, ils poursuivent leur apostolat.

Rosas n'a pu faire sortir les Missionnaires des limites tracées à leur charité. Les plus riches négociants de Catamarca s'adressent à Santos de Nieva, chef militaire de la province, et ils demandent des Pères. L'assemblée provinciale fait entendre le même vœu ; elle déclare, le 13 août 1844, que : « Convaincue de l'utilité de l'Ordre de Jésus dans les rapports ecclésiastiques, civils, religieux et sociaux, elle le rétablit à dater de ce jour. » Le 28 avril 1842, la République de la Nouvelle-Grenade, de concert avec l'archevêque de Santa-Fé-de-Bogota, avait pris

l'initiative. Elle rappelait les Jésuites dans son sein ; elle accueillait avec une filiale allégresse les maîtres qui venaient achever l'œuvre de leur émancipation chrétienne ; elle leur confiait le soin d'élever la jeunesse et de propager dans toutes les classes l'amour des lois et de la science. Ainsi, sur tous les continents où le nom des Jésuites avait autrefois retenti comme le précurseur de la civilisation, les peuples se liguèrent dans un sentiment de pieuse reconnaissance pour en obtenir encore. Ils s'adressaient au Saint Siège et au Général de la Compagnie. Leurs représentants dans les assemblées législatives régularisaient ce vœu des masses, et partout les Evêques s'y associaient. Les deux Amériques avaient imprimé l'élan ; la Chine catholique ne sut pas y résister plus longtemps. Bési, administrateur de Nankin et Vicairé apostolique du Chang-Tong, sollicité à Rome des Missionnaires de l'Ordre de Jésus. Le 27 avril 1841, les Pères Goteland, Brueyre et Estève¹ s'embarquent à Brest sur la frégate *l'Erigone*. Le gouvernement français a compris que, comme les anciens Bourbons, il doit faciliter ces dévouements qui tournent au profit du Christianisme et de la société européenne. Il prend à sa charge les frais de traversée, et, au commencement de novembre, *l'Erigone* dépose les trois Jésuites à Macao.

Depuis l'extinction de la Compagnie, ce sont les premiers Pères qui entrent dans le céleste-empire ; ils prêtent le serment relatif aux cérémonies chinoises, et que la bulle de Benoît XIV *Ex quo singulari* a exigé. Cette formalité accomplie, ils s'introduisent dans le Chang-Tong. C'est à Chang-Hay que Ricci, l'Apôtre de la Chine, a débuté dans sa mission. Là vivent encore en fervents catéchumènes les descendants de Paul Sin, son plus illustre disciple ; c'est là que les Jésuites se décident à faire entendre la parole de Dieu. Leur souvenir était vivant au cœur des Néophytes ; les Missionnaires n'eurent donc pas de peine à gagner leur confiance ; ils avaient au Nankin et au Chang-Tong plus de cent quarante-cinq mille Chrétiens à maintenir dans la

¹ En annonçant au prélat le départ des trois Jésuites, la Propagande lui écrivait le 30 juin : « La Sacré-Congrégation se propose de se servir de ces trois Religieux de la Compagnie et des autres qu'on pourra envoyer dans la suite pour rouvrir la Mission du Japon, lorsqu'il plaira à la Providence de faire briller de nouveau la lumière de l'Evangile dans ces régions désolées et d'enlever les obstacles qui s'opposent à l'entrée des ministres de Jésus-Christ. »

Foi si merveilleusement conservée; ils fondent un Séminaire pour préparer les vocations sacerdotales. De nouveaux ouvriers étaient indispensables. Au mois de décembre 1843, les Pères Clavelin, Gonnet, Languillat, Taffin et Vanni sont embarqués sur l'escadre qui porte à la Chine l'ambassade de M. de Lagrenée. Le 13 octobre 1844, Clavelin écrivait : « On espère beaucoup de notre ambassade, et tous les Missionnaires sont persuadés qu'il n'y a qu'à demander la liberté des cultes pour l'obtenir. Les Anglais, dit-on, se repentent de ne l'avoir pas demandée, et s'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils n'y ont pas pensé; ce qui le prouve, c'est l'article qu'ils ont fait insérer dans le traité supplémentaire. D'après cet article, les Chinois ne doivent plus mettre à mort les Missionnaires. L'ambassadeur américain vient de partir; il a obtenu, dit-on, tout ce qu'il a voulu, entre autres choses des conditions très-avantageuses pour la Religion protestante, par exemple, la permission d'élever des temples dans les différents ports. » La France ne restait pas indifférente à ce grand mouvement, qui fait enfin tomber, devant la civilisation européenne, les préjugés et les précautions que le céleste-empire maintient depuis tant de siècles. M. de Lagrenée a manifesté les vœux de son pays; en dehors des intérêts commerciaux, il a stipulé, pour les Missionnaires et pour les Chrétiens indigènes, tolérance et sécurité.

Garantis par des actes diplomatiques, placés sous la sauvegarde de l'Europe, les Jésuites n'ont plus à redouter les tribulations auxquelles jadis ils se voyaient exposés. La mort ne sera plus possible que par l'excès du travail ou de la charité. Une lettre du Père Clavelin, écrite à ses compagnons le 12 janvier 1845, initie le lecteur à l'existence des Missionnaires chinois. Cette existence, si laborieusement utile, ne deviendra-t-elle pas pour tous un commencement de martyre?

« Chaque jour après avoir baptisé, marié, administré les malades qu'on vous aura amenés, vous entendrez les confessions. Vingt par jour, c'est bien assez; cela vous tiendra dix heures au confessionnal. Est-ce trop d'une demi-heure pour une confession de dix, vingt, trente ans, et fait par un pénitent peu instruit qui ne vous comprend guère mieux que vous ne le com-

prenez? A la messe vous faites une petite instruction de vingt minutes; vous en faites autant pour les mariages, quand cela est possible. Combien de fois ne serez-vous pas interrompu au milieu de ces occupations? On viendra vous chercher pour des malades qui sont bien loin, vu surtout la lenteur des moyens de transport. Il faut porter sa chapelle avec soi; c'est presque l'affaire d'une journée. Dans cette excursion, après avoir administré les malades, baptisé les enfants et rempli les autres ministères les plus indispensables, vous revenez comme vous êtes allé, en barque ou en chaise à porteurs, et c'est un temps précieux pour faire ses exercices spirituels. Arrivé à l'endroit d'où vous étiez parti, vous vous remettez bientôt au confessionnal, à moins que vous ne trouviez d'autres Chrétiens qui viennent encore vous chercher pour d'autres malades. Vous y courez aussitôt, bien heureux si vous ne trouvez pas des morts à votre arrivée. Le Père Estève, qui certes ne se ménage pas, a eu dans son district, dans l'espace de quinze jours seulement, sept à huit Chrétiens ainsi morts sans Sacraments. Si on vous laisse tranquille, vous continuez à confesser jusqu'à huit, neuf, dix heures du soir. Vous vous couchez souvent à onze heures, minuit, pour vous lever à quatre ou cinq heures, pourvu toutefois qu'on ne soit pas venu interrompre votre sommeil pour d'autres malades, ce qui n'est pas rare. Quand un de ces malades vous fait demander, direz-vous que vous avez besoin de repos, que l'état de votre santé le réclame, qu'il faut vous ménager? direz-vous : Attendez à demain? J'entends toutefois tel Père vous répondre : « J'ai toujours sur la conscience de l'avoir fait une fois : le lendemain, quand je suis arrivé, le malade était mort; il ne s'était pas confessé depuis quarante ans. » En pareil cas, j'ai trouvé la semaine dernière des confessions de quarante à cinquante ans. Les malades n'ont pas plutôt été administrés qu'ils ont rendu le dernier soupir. Mais au moins, au retour de ces expéditions fatigantes, vous pourrez prendre quelques heures de repos. A votre retour, mon bien cher Père, vous trouvez des Chrétiens qui attendent depuis trois, quatre et souvent huit jours pour faire leur confession. Ils ont cependant leurs terres à cultiver, leur famille à nourrir, et ils vont partir si vous ne les entendez pas. Vous rentrez

donc au confessionnal. Ce n'est pas tout, voilà la fièvre qui vous prend ; et si, pendant les plus rudes accès, on vient vous demander pour un malade, que ferez vous ? Quand nous sommes arrivés, le Père Estève était retenu au lit par la fièvre. Il avait été envoyé hors de son district, à Van-Dam, afin de se rétablir plus facilement (et cependant il fut de même accablé par les confessions et repris de la fièvre). Le dimanche, pour vous reposer, vous dites deux messes dans deux différents endroits, et vous faites deux petites instructions. Pour vous conforter, vous avez ici tous les jeûnes possibles, que vous tâchez d'observer pour l'édification des Fidèles. Ne vous impatientez pas, mon bien cher Père, car c'est justement la patience qui doit être ici votre première vertu. Sans elle vous ne ferez rien de bon en Chine. Je ne parle pas des chaleurs, qui sont excessives en certains temps de l'année ; elles ont fait mourir subitement, il y a peu de mois, trois élèves du petit Séminaire. Au milieu de toutes ces fatigues, le Missionnaire reçoit des grâces bien grandes et presque toujours au-dessus des besoins qu'il éprouve. ■ ■ ■

Ce tableau de misères de détail et de préoccupations infinies aurait dû décourager tous les hommes rêvant le Ciel par le martyre ou la gloire par l'apostolat de la science. Les Jésuites qui se destinent à évangéliser la Chine n'ont plus de périls à affronter et de luttes à soutenir. Il faut qu'ils se résignent à vivre de cette vie que le Père Clavelin leur révèle. Ils n'attendent plus, pour justifier aux yeux du monde l'enthousiasme des Missions, une existence semée de dangers inconnus, de voyages extraordinaires et d'aventures poétiques. Pour eux tout se résume en travaux obscurs, en soucis, pour ainsi dire, de ménage sacerdotal. Mais, au terme de ces fatigues sans repos, ils savent que le Christianisme aura conquis de nouveaux royaumes, que là Foi s'implantera peu à peu dans le céleste-empire, et ils marchent.

Jamais peut-être l'homme ne poussa plus loin le mépris de la mort, jamais il n'y eut autant d'intrépidité raisonnée prodiguée pour une cause. A tous les confins de l'univers, dans les glaces des Montagnes-Rocheuses comme aux feux du soleil des Indes, les Jésuites se livrent volontairement aux supplices que leur prépare la diversité des climats. Un trépas prématuré les attend sous

toutes les latitudes, ce trépas ne ralentit point leur ardeur; il n'a même rien d'effrayant pour les chefs de l'Ordre. C'est la condition du triomphe de la croix; qu'importe aux enfants de Loyola de tomber pendant la bataille? Le Saint-Siège les placés à un poste périlleux, ils succombent en le gardant, et, soldats de l'Eglise militante, ils ne demandent pour toute gloire qu'une prière sur leur tombe égarée dans le désert. Les Néophytes des anciennes Chrétientés avaient obtenu du Pontife Suprême le retour de leurs Missionnaires. L'Evêque d'Halicarnasse, Vicaire apostolique de Pondichéry, écrit à Rome pour implorer le concours des Jésuites. Les Fidèles du Maduré se trouvent exposés au schisme, à l'apostasie et à la corruption. Les Païens minent insensiblement le Catholicisme; les Luthériens, les Anglicans provoquent à la défection par d'artificieuses promesses, et, au lieu de sauvegarder leur troupeau, les prêtres le poussent vers l'abîme en le démoralisant par le scandale de leurs mœurs. Le mal était évident: la Congrégation de la Propagande y remédie en érigeant le Maduré en Vicariat apostolique. Ce Vicariat est remis aux soins de l'Institut de Jésus; mais les Pères connaissent le parfait accord qui a régné entre les Jésuites de l'Indostan et leurs successeurs des Missions-Etrangères de France. Le souvenir de l'abbé Dubois, alors directeur au séminaire des Missions-Etrangères de Paris, vivait dans toutes les âmes. Les enfants de saint Ignace résolurent de donner à leurs coopérateurs un témoignage d'affection, de reconnaissance et d'estime. Le Maduré devait former un diocèse à part; il avait pour chef spirituel un Père de la Compagnie. Les Jésuites supplient le Saint-Siège de les dispenser de cet honneur et de les laisser sous la dépendance de l'Evêque de Pondichéry¹. Cette prière, que les Jésuites n'auraient pas dû faire, fut exaucée.

¹ La Chrétienté de Pondichéry avait conservé un précieux souvenir des Jésuites; car c'était à l'abnégation de l'un des Missionnaires de l'Ordre qu'elle devait sa plus belle église. Lorsque les Français, pour la première fois, portèrent la guerre dans l'intérieur de l'Inde contre les Anglais, le général de Bussy demanda un disciple de Loyola pour accompagner l'expédition. Le Père de Montjustin fut désigné. Il gagna en peu de temps la confiance de l'armée. L'expédition avait été heureuse et le butin immense. On partagea les dépouilles de l'ennemi entre les chefs et les soldats. Ce Jésuite fut traité comme un colonel, et il lui revint à peu près une somme de 100,000 francs. Montjustin la refusa, alléguant son vœu de pauvreté. Les chefs et les soldats voulurent le contraindre à être riche, et on le condamna à toucher l'argent qui lui était destiné. Cette fortune inespérée n'embarraça pas longtemps le

Ils refusaient par humilité d'accepter l'épiscopat ; ils aimaient mieux obéir que commander. Mais sur ces lointains rivages , ce n'est pas la soumission qui offre les plus sérieux embarras ; c'est l'intelligence du pouvoir et le moyen de s'en servir. A une pareille distance du centre commun, il peut surgir mille conflits de juridiction , des opinions différentes sur la manière d'interpréter les lois et les mœurs du pays. Ce désaccord, qui a été souvent une cause de troubles , était conjuré par la mesure dont le Saint-Siège prenait l'initiative au Maduré. En déclinant le fardeau de l'épiscopat, dont les anciens Jésuites se chargeaient pour l'Ethiopie et le Japon, les modernes se persuadèrent qu'ils entraient mieux dans l'esprit de leurs Constitutions. Par cette abnégation impolitique , ils auraient pu donner le signal de nouveaux démêlés. L'Ordre de Jésus travaille au-delà des mers sur un plan élaboré de longue main. Ses hommes apostoliques connaissent par tradition les besoins du pays dans lequel ils exercent le ministère ; ils ne peuvent donc subir les entraînements de zèle ou les petites jalousies auxquelles un étranger cédera presque malgré lui. Le Missionnaire passe, mais l'Institut reste, et nous croyons que pour prévenir ces funestes débats, il eût été plus prudent de conformer aux intentions de la Propagande.

Quoi qu'il en soit, le 4 juillet 1837, les Pères Bertrand, Garnier, Martin et Duranquet s'embarquèrent à Bordeaux pour Pondichery. Deux Prêtres des Missions-Etrangères, les abbés Mahay et Mousset, accueillirent les quatre Jésuites avec une cordiale gratitude. Ils leur avaient préparé les voies ; ils s'associèrent à leurs fatigues et à leurs succès futurs. Ces succès ne devaient pas naître sans lutte. Des obstacles de plus d'une sorte semblaient condamner le Maduré à une éternelle ignorance. Des prêtres de Goa s'étaient mis en révolte ouverte contre le Saint-Siège. Ils trompaient la Foi des peuples par des bulles supposées, et ils trouvaient un appui moral dans les magistrats anglicans. En présence de ce schisme, qui chaque jour gagne du terrain, les vices s'étaient multipliés comme les abus ; les factions avaient provoqué des haines invétérées. Les schismatiques ligüés avec les

Missionnaire. La ville de Pondichery n'avait qu'une pauvre chapelle, il y fit construire une des plus grandes églises de l'Inde.

Protestants s'opposaient de toute leur force à l'action des Jésuites. On avait vu sans effroi Mahay et Mousset combattre ces causes de dissolution catholique ; mais, quand les Pères de la Compagnie eurent pris pied sur cette terre que leurs devanciers avaient faite chrétienne, la coalition sentit qu'il fallait écraser ces redoutables adversaires ou être vaincue par eux. Elle se mit à l'œuvre.

Les magistrats anglais, moins justes qu'à Calcutta, entraient dans ses intérêts ; ils rendirent des sentences par lesquelles on défendit aux Jésuites l'accès des églises bâties par leurs prédécesseurs. Les Pères n'étaient que quatre pour lutter contre tant d'obstacles et pour fortifier les Catholiques découragés ; les Jésuites n'abandonnent pas leur cause. On leur interdit le droit de prêcher et de prier dans les églises ; il transforment en temples quelques cabanes de feuillage ; on les repousse de toute demeure habitée, ils se résignent à une existence vagabonde ; on essaie par d'injurieuses suggestions de leur enlever la confiance des Catholiques, ils se dispersent, ils se multiplient, afin de réveiller dans les âmes les sentiments de Foi. Ils évangélisent le Tanjaour et le Tondiman. Ils sont à Trichirapalli, dans la ville d'Aour et dans le Marawa. Ils parlent, et, à leur voix, des églises s'élèvent. En face d'une ténacité qui ne recule devant aucun péril, la ligue des schismatiques commençait à s'avouer son impuissance. On ne peut épuiser le courage des Jésuites ; on a recours au poison. Les Pères échappent trois fois à ces tentatives ; on ose les renouveler jusque dans le sacrifice de la messe.

Au milieu de cette guerre acharnée et sous ce climat brûlant, Bertrand, Garnier, Martin et Duranquet se livrent avec une infatigable ferveur aux fatigues de la Mission. Ils ont des courses de toutes les heures à entreprendre pour instruire et fortifier les Fidèles, pour prévenir les défections et régénérer ce peuple. Ils doivent marcher sans cesse sous les rayons du soleil comme à travers les rosées abondantes de la nuit. Il faut qu'ils soient partout, afin que leur action vivifie la charité et donne aux Chrétiens orphelines assez d'énergie pour résister à l'ennemi cherchant à les séduire. Ce voyage, sans autre terme que la mort et auquel ils se condamnent, les jette en proie à toutes les tortures de la faim, de la soif et de l'insomnie. Ils sont dévorés par la

chaleur ou noyés dans des torrents de pluie ; ils ne trouvent ni ombrage pendant la journée ni abri pour reposer le soir leur tête épuisée ; ils roulent dans un cercle perpétuel de dévouements et de sacrifices. Ce cercle s'étendait, la mort vint servir d'auxiliaire aux haines amassées autour des Jésuites. A peu de jours d'intervalle, elle frappe les Pères Martin et du Bournet. La Compagnie n'avait pas voulu laisser succomber sous le poids des douleurs les premiers ouvriers envoyés au Maduré ; d'autres les y avaient suivis. Les fièvres cérébrales ou le choléra, dont les retours sont périodiques, emportèrent en quelques années la meilleure partie de cette génération de nouveaux Missionnaires. En 1843, San-Sardos, Charignon, Perrin, Duranquet, Garnier, Clifford, Deschamps et Faurie expirèrent à la fleur de l'âge, victimes de leur courage ou de leur charité. Comme le Père Garnier, leur supérieur, ils avaient tenu les espérances que leurs talents avaient fait concevoir. La mort les frappait coup sur coup et avec tant de rapidité qu'à ces nouvelles la Société de Jésus s'ébranla tout entière. On mourait au Maduré pour la gloire de Dieu et de l'Eglise. Des soldats de la croix se présentent dans chaque Province de l'Ordre, afin d'aller affronter le trépas. Le Maduré est devenu pour la Compagnie un champ de bataille ; tous briguent le dangereux honneur d'y combattre ; tous s'écrient : *Eamus et moriamur*. A cet élan universel, les chefs comprennent qu'ils doivent relever l'espérance de ceux qui survivent aux désastres. Coûte que coûte, il ne faut pas que les peuples puissent douter de l'Institut. Six Jésuites et deux Frères coadjuteurs sont expédiés en poste. Cinquante jours après ils arrivaient ; ils annonçaient de nouveaux renforts, et, dans l'allégresse de leurs âmes, ils couvraient de larmes et de baisers la terre qui allait peut-être les engloutir à leur tour.

Cette confiance dans ses forces, grandissant en proportion des obstacles et des revers, cette énergie ne reculant devant aucun sacrifice, explique admirablement les Jésuites. Elle montre la puissance d'un corps sur des Missionnaires isolés ; elle apprend aux habitants de l'Indostan que rien, pas même la mort, ne peut séparer les Pères de ce sol où ils ont fait germer le Catholicisme. Comme le bon Pasteur donnant sa vie pour ses brebis,

ils sont morts ou ils ont souffert afin de prémunir les catéchumènes contre les embûches tendues à leur Foi. Ils se sont aguerris aux mœurs ainsi qu'au climat du Maduré; la langue tamoule leur est plus familière. Ils commencent donc à étendre leurs conquêtes jusque chez les païens. Un Collège s'élève à Négapatam; c'est le phare de l'éducation brillant sur cette terre inculte, mais que tant de généreux trépas ont fécondée. Ainsi que l'apôtre saint Paul ¹ écrivant à Timothée, le Jésuite du Maduré peut dire avec tous les Missionnaires de l'Institut : « J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course; j'ai gardé la foi. Il ne me reste qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée, que le Seigneur comme un juste juge me rendra en ce grand jour, et non-seulement à moi, mais encore à tous ceux qui aiment son avènement. »

¹ Deuxième épître de saint Paul à Timothée, ch. iv, v. 7.

CHAPITRE VII.

Les Jésuites en Belgique depuis 1630. — Le Père Van Lil Provincial. — Fondation de nouveaux établissements. — Mort de Van Lil. — Léopold de Belgique et les Jésuites de Namur. — Les Jésuites constitutionnels en Belgique et démocrates en Suisse. — Leur neutralité dans les affaires d'Etat. — La Jeune-Suisse veut les forcer à sortir du Valais. — Combat du Trient. — Les Jésuites demandés à Lucerne. — Joseph Leu et les Catholiques. — Trois Jésuites en mission dans le canton. — Le grand Conseil consulte les Cantons et les peuples voisins. — Réponse de quelques Evêques. — La Jeune-Suisse s'oppose à l'entrée des Pères. — Les Lucernois sollicitent le Pape et le Général de l'Ordre. — Attitude des habitants du canton. — Une convention intervient entre les Jésuites et les Lucernois. — Les Corps-Francs. — Ils envahissent le territoire de Lucerne. — Le Général Sonnenberg. — Victoire des Catholiques. — On les calomnie. — Les Pères à Lucerne. — Leu est assassiné. — Les Jésuites au Séminaire de Lucerne. — Leur situation en France après la Révolution de juillet. — Ils se cachent. — Ils reparaissent au moment du choléra. — Les Pères Druilhet et Besnoin arrêtés. — Charles X demande un Jésuite pour élever le duc de Bordeaux. — Situation de la cour exilée. — Lettre du Général de l'Institut aux Pères. — Deplace et Druilhet se rendent à l'invitation du vieux roi. — Le parti légitimiste. — Ses divisions. — Le Père Deplace et le duc de Bordeaux. — Intrigues nouées pour faire congédier les deux Pères. — Les Jésuites se retirent. — Mort du Père de Mac-Carthy et du Père Potot. — L'éloquence de l'un, les vertus de l'autre. — Quelques Evêques appellent les Jésuites dans leurs diocèses. — Ils secondent le mouvement religieux par la chaire et par la direction. — Ils propagent les retraites ecclésiastiques. — Leur succès dans l'apostolat inquiète l'Université. — L'abbé de La Mennais et le Corps enseignant. — M. Cousin et sa philosophie. — Il glisse ou programme du baccalauréat les deux premières Provinciales. — Plan de quelques Universitaires pour faire ajourner la loi sur la liberté d'enseignement. — Personne, en 1839, n'a peur des Jésuites. — M. Cousin décide l'Académie française à proposer l'éloge de

Pascal pour prix d'éloquence. — L'éclectisme envahit tout le Corps enseignant. — Son intolérance. — Ses premières attaques contre les Jésuites. — M. Thiers et M. Guizot. — Caractère de ces deux écrivains au pouvoir. — L'Université poursuit son combat. — Sujet de composition. — Arnaud contre les Jésuites. — La presse révolutionnaire se fait la complice des Universitaires. — Les Pères de l'Institut accusés par les uns d'être légitimistes et par les autres de tendances orléanistes. — Le *Monopole universitaire* et l'abbé Des Garets. — Ce que c'était que ce livre et comment il fut critiqué. — MM. Michelet, Libri et Quinet. — Leur cours écrit ou parlé. — Leurs attaques contre la Compagnie de Jésus et la Religion. — Les Evêques mis en cause prennent la défense des droits de tous et de la Foi catholique. — On les accuse d'immoralité. — Résurrection des vieilles calomnies. — Le chancelier Pasquier, à l'Académie française, fait l'éloge du Père de Ravignan. — Ravignan à Notre-Dame de Paris. — Publication de son ouvrage sur l'*Institut des Jésuites*. — Royer-Collard et le Jésuite. — M. Villemain présente à la Chambre des pairs son rapport sur la liberté d'enseignement. — L'épiscopat proteste. — Discussion à la Chambre des pairs sur les enfants de saint Ignace. — M. Thiers, rapporteur à la Chambre des députés. — Les Jésuites votés par Affaer. — La presse révolutionnaire s'empare du malfaiteur comme d'un levier. — Condamnation d'Affaer. — M. Guizot répugne à poursuivre les Jésuites. — Mission de M. Rossi. — M. Rossi n'est pas un réfugié italien. — Accueil qu'il reçoit à Rome. — Son caractère. — Sa politique pour capter la confiance du Sacré-Collège. — Ses agents ecclésiastiques. — Les premiers rêves de M. Rossi. — Position des Jésuites à Rome. — Interpellations de M. Thiers. — M. Rossi fait passer son Memorandum au cardinal Lambruschini. — On n'y répond pas. — Memorandum verbal de l'envoyé de France. — Les Jésuites cause de la guerre entre l'épiscopat et le gouvernement. — Les Jésuites impopulaires et légitimistes. — Les menaces et les promesses. — Motifs que la cour de Rome leur oppose. — Le schisme en France et la suppression des articles organiques. — M. Rossi demande la sécularisation des Jésuites. — Le Saint-Siège ne répond à aucune des ouvertures ministérielles. — La Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires s'assemble. — Délibération des cardinaux en présence du Pape. — Raisons sur lesquelles ils basent leur refus. — M. Rossi retire son Memorandum. — Il demande que les Jésuites souscrivent à quelques concessions. — Le cardinal Lambruschini médiateur officieux. — Les cardinaux Acton et Patrizzi chez le Général de la Compagnie. — La note du 6 juillet 1845 au *Moniteur*. — Effet qu'elle produit à Rome et à Paris. — Le *Courrier Français* et l'Evêque de Langres. — M. Rossi défend officieusement la note du *Moniteur*. — Les Jésuites font quelques concessions. — M. Guizot adresse des remerciements au Pape et au cardinal Lambruschini. — Réponse du Saint-Siège. — Le *Journal des Débats* annonce qu'il n'y a plus de Jésuites en France.

L'année 1830 fut fatale à deux trônes; au centre même de l'Europe, elle vit deux peuples chasser leurs princes légitimes en mêlant le nom des Jésuites aux griefs que la France et la Belgique reprochaient à ces souverains. La France libérale couvrait les enfants de saint Ignace de ses haines moqueuses; la Belgique constitutionnelle se glorifiait de son triomphe, parce qu'elle le faisait partager à la Société de Jésus. Ici, l'insurrection s'en prenait aux idées religieuses; là, le mouvement politique s'était inspiré d'elles. La révolution des Pays-Bas avait foi dans son principe, on la vit aussitôt en proclamer les conséquences. En

dehors de ces hommes sans conviction qui épousent tous les partis pour les souiller par le crime ou pour les avilir par le pillage, il y avait au fond du cœur des Belges un profond sentiment de liberté. A peine maîtres d'eux-mêmes, ils demandèrent un monarque à l'Europe et des Jésuites à Rome. Le monarque leur fut donné, c'était Léopold de Saxe-Cobourg, qui, peu de mois auparavant, avait voulu honorer les Bourbons proscrits de France, en leur offrant pour asile son château de Claremont. Léopold était né Luthérien, mais il s'engageait à respecter, à protéger la Religion dominante. Les Catholiques eurent foi en sa parole, le prince n'y faillit pas.

Vers la fin de 1830, quand la paix commença à renaître dans les esprits, les Jésuites sentirent qu'ils devaient se rendre au vœu de la Belgique. Le Père Bruson, accablé d'années, ne pouvait plus défricher le champ qui s'offrait aux disciples de l'Institut : Van Lil le remplaça. Il n'y avait qu'à moissonner; la lutte n'était plus possible. Van Lil recevait de tous côtés des secours et des encouragements; le 1^{er} mai 1831, le Collège de Namur est fondé. Quelques jours après, le Père Le Maître rentre dans celui d'Alost. La Belgique, devenue libre, veut s'attacher plus intimement que jamais au Saint-Siège. Il faut que les Jésuites servent de ciment à cette union. Un Noviciat est nécessaire, on le crée à Nivelles dans le Brabant. La Compagnie se développait avec tant de sécurité, ses accroissements promettaient d'être si rapides, qu'en 1832, la Belgique et la Hollande, divisées par les intérêts dynastiques, se confondent dans une seule Province de l'Institut dont le Père Van Lil est le premier chef. A Anvers, à Liège, à Tournay, à Bruges, à Turnhout, à Bruxelles, à Gand, d'autres Collèges s'élèvent. Le Collège des Pères français à Brugelette ¹ devient l'héritier et le continuateur de Saint-Acheul. Les Nonces du Saint-Siège, Fornari et Pecci, les Evêques, la haute magistrature et les pouvoirs législatifs secondent le mouvement imprimé par les Catholiques Belges. Comme partout, on voit les Jésuites Mis-

¹ Le Collège de Brugelette, près d'Ath en Belgique, fut fondé le 29 octobre 1835, par les soins de M. Dubots-Fournier, de Valenciennes. Il avait pour but, comme ceux de Fribourg et du Passage, de faire revivre les établissements des Jésuites en France, établissements qu'un grand nombre de familles demandaient aux Evêques et à la Compagnie. M. Delplanque, Evêque de Tournai, et M. Labis, son successeur, approuvèrent cette idée, et bientôt le Collège prospéra.

sionnaires et instituteurs. Leurs maisons d'éducation prospèrent ; leur parole, qui retentit dans les cités et dans les campagnes, répand des fruits de salut.

Guillaume de Nassau perdit la Belgique, parce qu'il ne sut point être juste envers les Catholiques. Son fils, roi de Hollande, ne veut pas marcher sur ses traces. Il permet aux Jésuites d'ériger à Katwik sur le Rhin et à Culembourg deux Colléges pour les Catholiques de ses Etats. La liberté d'enseignement et de prédication leur est accordée ; les Pères n'en usèrent qu'avec réserve. Ils étaient sur un terrain ennemi ; leur zèle ne mit jamais la prudence en défaut. Le Père Van Lil avait été le créateur de cette Province. Il la gouverna depuis le 3 décembre 1832 jusqu'au 16 août 1839. Le 12 février 1841, il mourut à Rome. Le Père Franckeville lui avait succédé dans sa charge de Provincial ; il continua l'œuvre de Van Lil ; il établit des résidences de Missionnaires à Bruges, Mons, Courtrai, Lierre et Verviers. Et la progression a été si manifeste qu'en 1834 on comptait dans la Belgique cent dix-sept membres de la Compagnie, et qu'en 1845 le chiffre des Pères, des Scolastiques, des Novices et des Coadjuteurs s'élève à quatre cent cinquante-quatre. Leur position dans le royaume se ressent encore des enthousiasmes passés. La confiance des familles leur a partout donné droit de cité ; ils n'ont pour adversaires que les ennemis de la Religion ; mais Léopold 1^{er}, lui-même, se fait l'interprète de la reconnaissance du pays. Ce prince approuve leurs efforts, et, le 31 juillet 1843, il eut le courage de leur témoigner publiquement son estime. Ce jour-là, le roi des Belges adressait aux Pères du Collège de Namur l'allocution suivante ¹ :

« Messieurs, je suis charmé de me trouver au milieu de vous. Je sais que vous donnez à vos études une bonne et sage direction. Travaillez bien, Messieurs, la jeunesse a besoin de bons principes ; rien n'est plus important, surtout de nos jours, où l'on s'efforce d'en propager de mauvais et où l'on tâche d'exciter les passions. Il y a dans la société une lutte entre les bonnes et les mauvaises doctrines. Il faut lutter, oui, Messieurs, il faut lutter contre cet esprit de désordre qui tend à bouleverser les

¹ *Ami de l'Ordre de Namur.*

Etats. Si on ne s'y opposait pas dès le commencement, nous aurions beaucoup à craindre des jours orageux. Si, au contraire, on le surmonte, un bel avenir se présente pour la Belgique.

« La Belgique a une si belle et si heureuse position en Europe ! Il ne dépend que d'elle de la conserver et de la rendre plus avantageuse. En conservant ses principes, elle sera respectable et respectée. Ce qui me plaît surtout, Messieurs, c'est l'éducation vraiment nationale que vous donnez à la jeunesse. Continuez à l'élever comme vous le faites dans cet esprit, elle sera le soutien de la patrie. »

Dans les Provinces belges, les Jésuites étaient constitutionnels, le peuple catholique et le roi hérétique les entouraient de respect ou de protection ; dans les vieux Cantons suisses, où Guillaume Tell fit triompher la liberté, les Jésuites sont démocrates. Enfants de l'égalité, nés sous un gouvernement républicain, ils en acceptent toutes les lois. Les formes plus ou moins tranchées, plus ou moins variables des nations ne préoccupèrent jamais les disciples de saint Ignace. Ce n'est pas pour régenter les rois ou pour opprimer les peuples que leur Institut a été fondé. Ils doivent obéissance au pouvoir régulièrement établi, sans en discuter l'origine, sans chercher à l'entraver. Leur mission est plus haute. Ils sont créés pour sauvegarder la Foi et défendre l'Unité. La Belgique reconnaissante accepte leur enseignement : la Suisse catholique l'invoque. Dans le Valais, la fièvre de 1830 avait longtemps agité les esprits. De violentes secousses étaient nées du choc des opinions, et la guerre avait prononcé¹.

Au milieu de ces troubles et de ces changements intérieurs qui marquent une période de dix années, les Jésuites comprennent que le travail et la rénovation des partis n'ont rien à démêler avec les devoirs qui leur sont imposés. Renfermés dans la sphère de leur apostolat, ils restent paisibles et neutres. Cette prudence fut regardée par les deux camps comme un gage futur de conciliation. Mais un nouveau parti s'élève au sein du Radicalisme. Ce parti, qui veut tout régénérer par le Communisme, parce qu'il trouve le monde trop arriéré en religion, en morale et en

¹ Voir l'*Histoire du Sonderbund*, par J. Crétineau-Joly, 2 vol. in-8 (Plon, éditeur à Paris).

droit public, s'appelle la Jeune-Suisse. Affilié à la Jeune-Europe, il tend à réformer les lois, les mœurs, la propriété principalement, et à tout faire passer sous le niveau de sa chimérique égalité. La Jeune-Suisse s'attaquait aux institutions religieuses. Le culte protestant n'étant pas plus épargné que le Catholicisme, la Compagnie de Jésus devait nécessairement être l'objet de ses plus vives hostilités.

Avec cette audace qui a toujours distingué les révolutionnaires et qui est la meilleure garantie de leurs succès, la Jeune-Suisse commençait à répandre ses doctrines par le pillage. Pendant les vacances de 1843, un élève des Jésuites s'est enrôlé sous cette bannière; il a pris part au sac du presbytère d'Ardon. A l'ouverture de l'année scolaire, les Jésuites refusent au jeune Suisse l'entrée de leur Collège. Une conjuration s'organise; ceux qui la forment sentent qu'ils ne pourront jamais la produire au dehors; ils essaient de contraindre les Pères à sortir volontairement du Valais. On leur propose d'accepter la surveillance immédiate du gouvernement dans l'administration disciplinaire de leur établissement. C'était déroger à leur Institut, aux conventions écrites, au maintien du bon ordre, les Jésuites refusent. Ce refus est porté à la nation assemblée. Les jeunes Suisses prévoient que la victoire leur échappera; ils en appellent à la révolte. Un comité se fonde; il a pour but avoué l'extermination des enfants de Loyola, et, le 23 mai 1844, les Radicaux marchent sur Sion. Ils étaient attendus par le peuple, qui ne consent pas à sacrifier sa religion et sa liberté. Le peuple s'est levé en masse, ayant à sa tête des chefs qui, comme M. de Courten, savent aussi bien se servir de la parole que de l'épée. Il se précipite sur les assaillants; il les accule presque jusqu'au défilé du Trient. Là, il les écrase dans un dernier combat. Les rebelles avaient pris les armes au cri de : Mort aux Jésuites! Le peuple du Valais se donna pour cri de ralliement un vœu tout opposé. Cet échec dérange les projets des Radicaux; ils n'ont aucune chance de succès parmi les Valaisans, la Révolution modifie son plan de campagne. Les Jésuites ont pris racine dans le Valais, elle songe à les attaquer là où leur existence est encore un problème.

Ainsi que plusieurs autres cantons, Lucerne avait adopté les articles de la conférence de Baden et s'était mis en opposition avec le Saint-Siège. Le Nonce du Pape transporta sa résidence à Schwytz, et peu à peu la Foi s'affaiblit avec les mœurs. L'éducation publique subit elle-même cette décadence. Ce fut dans ce moment que Joseph Leu, riche cultivateur d'Ebersoll, conçut la pensée de remédier à un pareil état de choses. Leu, c'est le Guillaume Tell de la Foi catholique dans les vieux Cantons. Sans instruction première, mais avec un sens droit et un amour inné de la justice, cet homme, dans la force de l'âge, se charge de combattre le Radicalisme par les principes mêmes de la liberté et de l'égalité. Il est aimé de l'ouvrier des villes; son nom devient un drapeau dans les campagnes; il se fait centre du peuple, avec son ami et son conseiller, le chanoine Melchior Kaufmann; il use de cette influence pour inspirer des sentiments de vertu et de religion. Ce fut un missionnaire par l'exemple, un père de famille qui prêcha le respect dû aux lois et à la propriété. Son ascendant sur toutes les classes avait quelque chose de magique; il voulut le faire servir à l'amélioration de ses concitoyens. Déjà, par ses soins, en 1840, une pétition couverte de onze mille sept cent quarante-trois signatures réclamait auprès du grand Conseil des garanties en faveur de l'éducation de la jeunesse. Selon Joseph Leu, la meilleure de toutes était de rappeler dans le canton les Pères de la Compagnie de Jésus. On menaçait de détruire les droits confessionnels des Catholiques; de nouveaux adversaires, avec l'indifférence ou l'athéisme pour armes, s'apprêtaient à combattre le Catholicisme. Les Fidèles se souviennent qu'au temps de la réforme de Zwingle et de Luther, les Jésuites ont sauvé l'Eglise: ils les invoquent dans leurs nouveaux besoins. Leu avait développé cette idée; afin de la rendre plus populaire, trois Jésuites, Burgstahler, Damberger et Schlosser, vinrent, à différentes reprises, en 1841, 1842 et 1843, évangéliser les Lucernois. Les préjugés mis en avant et les obstacles suscités par le Radicalisme cherchèrent à neutraliser ces missions. L'attitude prudente et la doctrine conciliatrice des Jésuites dessillèrent les yeux de la multitude. Le peuple apprit à être meilleur parce qu'il crut. Le 1^{er} mai 1841, il se donna une Constitution plus en harmonie avec ses croyances,

et le 7 décembre, neuf voix du grand Conseil proposèrent de se rendre au vœu émis concernant l'instruction publique. Joseph Antoine Salzmann, Evêque de Bâle, était dans le principe peu favorable aux Pères de la Compagnie. De mûres réflexions et une connaissance plus approfondie de l'Institut amenèrent sans peine la justice du prélat à adhérer au désir des Catholiques.

Le Conseil d'Etat ne voulut pas procéder à la légère. Ces paysans, dont l'éducation est libérale, se déterminent à interroger sur les Jésuites leurs voisins de Schwytz, de Fribourg, du Valais et de l'Autriche. Ils consultent les Evêques de Sion, de Coire, de Lausanne, de Brixen dans le Tyrol, de Linz et de Gratz. Ils posent ainsi leurs questions :

L'éducation des Jésuites tourne-t-elle au profit ou au détriment des institutions démocratiques, et les employés sortis des écoles des Jésuites professent-ils les principes démocratiques ? »

Le gouvernement Fribourgeois répond : « L'éducation des Jésuites étant essentiellement basée sur les principes du Christianisme et de la Religion catholique, qui se concilient avec toutes les formes possibles de gouvernement, nous ne concevons pas que cette éducation pût tourner au détriment des institutions démocratiques, et nous n'avons rien aperçu de semblable dans les résultats que nous avons été à même de constater. »

« A-t-on remarqué que les Jésuites cherchent à s'immiscer dans les affaires politiques et dans la sphère d'action politique des autorités ? »

Réponse : « Nous ne l'avons jamais remarqué. Ces préventions, trop légèrement accueillies, sont dénuées de fondement. Si, dans le développement de l'enseignement confié à leurs soins, notamment dans l'appréciation des faits historiques, les Jésuites

¹ M. Fournier, ancien avoyer, député de Fribourg à la Diète, s'exprimait ainsi sur le même sujet (supplément au numéro 48 de l'*Union Suisse*) :

« Quant à leur influence sur les affaires politiques, si on la rapporte aux siècles passés, nous ne devons plus nous en occuper, parce que déjà les contemporains ont marqué cette accusation du stigmate de la réprobation ; si c'est aux Jésuites actuels qu'on l'attribue, le député qui parle peut dire avec assurance qu'il n'y a rien de vrai dans cette accusation. L'Etat de Fribourg peut en parler avec connaissance de cause, et son témoignage ne doit pas être sans importance : depuis bientôt vingt-sept ans que les Jésuites dirigent ses écoles supérieures, jamais ces hommes apostoliques, tout dévoués à leur importante mission, n'ont cherché à exercer la moindre influence sur les affaires politiques. »

sont appelés, comme professeurs, à émettre une opinion sur les institutions politiques des peuples anciens et modernes, ces dissertations constituent toute la part qu'ils prennent aux affaires politiques. Leur attribuer en ce genre une participation plus étendue et en dehors de l'enseignement, ce serait, selon nous, s'écarter de la vérité. »

« Que pense-t-on généralement de l'esprit des Jésuites, de même que de leur influence dans le canton, sous le point de vue scientifique, religieux, moral et social? »

Réponse : « Les Jésuites ayant dans le canton de Fribourg, comme partout ailleurs, des partisans et des adversaires, cette question serait susceptible d'être résolue dans des sens bien différents, selon l'opinion politique des personnes appelées à y répondre. Nous croyons néanmoins pouvoir affirmer qu'on ne met point en doute l'heureuse influence des Jésuites sous le rapport moral et religieux. Chacun rend hommage à leur conduite pieuse, exemplaire, ainsi qu'à leurs efforts pour le maintien des bonnes mœurs et de la Foi catholique. Si, par la raison qu'on a indiquée plus haut, leur influence sous le rapport scientifique et social se trouve diversement appréciée, nous croyons encore être les interprètes de la grande majorité de nos concitoyens en attribuant à cette influence des effets aussi bienfaisants qu'utiles. »

Les Evêques de Sion, de Lausanne et de Coire, témoins et surveillants directs de l'action des Jésuites, rendent le même témoignage. Ils apprécient en termes pleins d'équité, l'effet moral et scientifique produit par leur enseignement. Ceux de Linz, de Gratz et de Brixen s'associent aux mêmes éloges. On a accusé les Jésuites d'aspirer à dominer les Ordinaires et le Clergé ; l'Evêque de Linz répond à cette objection : « Non-seulement ils se montrent les ministres les plus obéissants du Divin Sauveur, mais encore des modèles vivants d'une soumission absolue. Oh ! plutôt à Dieu que tous les prêtres fussent aussi faciles à gouverner. »

Les Lucernois n'avaient consulté que les gouvernements et les prélats dont ils pouvaient espérer quelques avis dépouillés de toute prévention ; ils ne s'étaient pas imaginés de faire appel

aux pasions de parti. La lumière leur venait telle qu'ils l'avaient désirée; ils entrevoyaient l'abîme au fond duquel des principes désorganisateur allaient précipiter leur culte et leur indépendance; ils pensèrent que le seul remède au mal était dans l'éducation. Les Jésuites avaient laissé à Lucerne de précieux souvenirs. Le nom de la Compagnie se liait aux noms les plus anciens du pays; elle avait vu parmi ses Pères des Am-Rhyn, des Keller, des Lampart, des Hug, des Sonnenberg, des Mohr, des Pfyffer, des Schindler, des Rüttiman, des Schumacher, des Zimmermann, des Segesser et des Zurlingen. Ces précédents et la position des esprits inspirèrent à Leu, à Segesser et au président Bossard l'idée de soumettre la question au jugement public. Dans des écrits qui parurent à Lucerne, ces trois Catholiques discutaient chacun à son point de vue les avantages ou les inconvénients qui résulteraient de l'appel des Jésuites. Leu en s'adressant aux membres de l'Association de Ruswyl, s'appuyait sur le désir manifesté par le Souverain-Pontife et par l'Evêque diocésain. Il prouvait par des chiffres les bénéfices moraux et financiers que produirait l'introduction des Jésuites. Segesser, en écrivain plus lettré, parlait de l'accroissement des lumières et de la diffusion des sciences; Bossard accusait le Radicalisme.

Le Radicalisme avait dit son dernier mot. Ce n'étaient pas les Jésuites qui l'effrayaient, mais le retour des esprits vers les idées de religion et d'ordre. Plus franc dans ses haines et dans ses projets, il s'exprimait ainsi : « Sans doute, les Jésuites sont nos plus dangereux ennemis; mais notre victoire ne serait pas encore complète quand nous aurions anéanti jusqu'au dernier disciple de Loyola. Il est une puissance qui conspire notre ruine et qui médite de nous donner des fers. Cette puissance, c'est le Papisme, qui va chercher dans l'arsenal du moyen âge les armes qu'il juge propres au combat contre la liberté; et les suppôts de cette puissance, ce ne sont pas seulement les Jésuites, mais encore tous les moines et tous les funestes propagateurs. Nous pensons donc que le combat que nous avons soutenu jusqu'à ce jour ne peut nous mener à la victoire. Il est temps de tourner nos

¹ *Journal radical de Zurich, Beobachter (Janvier 1845).*

coups contre notre premier ennemi; attaquons directement le Romanisme tout entier. »

Dans ce même mois de janvier, à la veille des événements qui vont surgir, une autre feuille protestante, *le Fédéral*, s'épouvantant de l'imminence de la lutte, essayait de se porter médiateur entre les partis, et elle disait : « Comme il ne peut plus être question de principes politiques, pour recommencer en Suisse une nouvelle révolution au nom du Radicalisme, on se sert aujourd'hui des Jésuites pour amener un bouleversement dont on se promet bien de tirer meilleur parti. La haine contre les Jésuites, quelque vigoureuse qu'elle soit, ne peut pas tenir lieu d'amour pour la patrie ni de dévouement éclairé à ses intérêts. »

Ainsi qu'en France, à la même époque, le nom des disciples de saint Ignace n'était donc qu'un cri de guerre. La calomnie faisait feu sur eux; le pamphlet, la satire, les indignations de commande universitaire les mitraillaient de leur incessante artillerie. Le livre d'Ellendorf, pâle copie des œuvres de Pascal, de la Chalotais et de l'apostat Jarrige, circulait partout, distribué par la malveillance, accepté par la curiosité publique. Mais les coups portés à l'Institut devaient frapper plus haut. Les paysans de Lucerne ne se laissèrent pas tromper par ces clameurs. Avec tous les Protestants modérés de Genève et des autres Cantons, ils savaient que les Jésuites n'étaient mis en cause que pour affaiblir le Catholicisme et changer le pacte constituant de l'indépendance helvétique. Les Lucernois avaient le droit incontesté de livrer l'éducation de leur Séminaire à qui leur offrait les garanties les plus sérieuses; ils demandaient des Jésuites. Le Pape leur conseillait de les introduire dans leur Etat; au droit acquis, ils surent joindre le pouvoir. On les effrayait des excès du Radicalisme préparant la guerre civile, et des efforts que Berne tenterait pour asseoir sa suprématie. Les Lucernois ne se laissent intimider ni par les menaces ni par les outrages. Ils n'ignorent pas que, s'ils reculent une première fois, c'en est fait de leur nationalité; ils se décident à attendre les événements.

Le Général des Jésuites a été longtemps sollicité; il cède enfin au désir du Souverain-Pontife et au vœu des Catholiques de Lucerne. Il a promis d'autoriser quelques Pères à se rendre dans le

canton. Un traité intervient, et quand le Radicalisme s'aperçoit que son intimidation est vaine, il a recours à la violence. Le décret d'admission des Jésuites à Lucerne doit être sanctionné par le peuple. Les Radicaux s'avouent que leur action sur les masses est paralysée. Ils comprennent que ces natures agrestes, mais pleines d'intelligence et de bon sens, ne se laisseront pas séduire par les fables inventées contre les Jésuites. Il n'y a point ici de préjugés convenus, de mensonges acceptés sans discussion par le seul fait qu'ils sont matériellement impossibles. Le rire ou la terreur, l'impiété parlementaire ou le sarcasme n'ont pas de prise. Dans ce pays tout est positif comme le droit, comme l'indépendance. Les sympathies se produisent avec autant de franchise que les répulsions; mais une formidable majorité se range du côté des Jésuites. Cette majorité est compacte; elle a ses chefs, Leu, Portmann, Kost, Siegrist, Pfister et Siegwart-Muller, qui ne reculeront pas. Il est impossible au Radicalisme de l'emporter par les moyens légaux, il invoque la force, il en appelle aux armes pour renverser le gouvernement établi. On espérait ainsi isoler les Jésuites de leurs élèves et faire tomber leurs Collèges. Ce dernier espoir fut déçu. On avait compté que la sollicitude des familles ne laisserait pas les jeunes gens à Fribourg et dans le Valais exposés au péril d'une guerre civile. Les pères écrivent alors à leurs enfants, et nous avons plusieurs de ces lettres entre les mains: « Si on attaque les Jésuites, vous devez les défendre; si on les chasse, vous devez les suivre; et, quoi qu'il arrive, vous êtes confiés à leur prudence. »

Depuis longtemps les Révolutionnaires de la Suisse, excités par des réfugiés ou des mécontents de tous les royaumes et de tous les cultes, avaient mûri ce projet que d'autres cantons encourageaient. Le nom des Jésuites sert de prétexte à cette levée de boucliers. On forme des Corps-Francis, c'est-à-dire on réunit dans une espèce d'armée aux ordres de l'insurrection tous les étrangers sans patrie et sans asile, tous les Suisses dont les discordes intestines n'effraient pas le patriotisme, puis on confie à ces bandes le soin d'assurer le bonheur de l'Helvétie. On les rallie au cri de: Mort aux Jésuites! on leur fournit des munitions et des armes; on croit les rendre invincibles en leur ap-

prenant dans les clubs le métier de la guerre. La révolution devait éclater vers les premiers jours de décembre 1844; elle fut comprimée par l'attitude du peuple. Le Vorort approuvait tacitement ces invasions. Le canton de Vaud proclame le Communisme. Il ne veut plus de Dieu, plus de Catholiques, plus de Protestants, il met hors de la loi tous ceux qui ont des domestiques ou des propriétés. Sous prétexte d'expulser les Jésuites, que Lausanne n'a jamais vus dans ses murs, la liberté installe un nouveau gouvernement qui, le jour même, devient le tyran des consciences et l'arbitre de la vie des citoyens. Là, comme partout, l'idée révolutionnaire procède à l'affranchissement par le despotisme, à l'égalité par la spoliation.

Dans la nuit du 30 au 31 mars 1845, les insurgés, qui depuis quelques jours stationnent sur la frontière de Lucerne, pénètrent dans le pays. Forts de leur nombre qui, selon leur témoignage, s'élève à onze mille quarante hommes, et comptant sur leurs affiliés répandus dans l'intérieur, ils avancent. Le Nonce apostolique, Jérôme d'Andréa, habitait alors le château de Sonnenberg qu'entouraient les Corps-Francs. C'était un de ces prêtres qui ne reculent jamais devant l'accomplissement d'un devoir. On essaie de l'intimider pour le forcer à prendre la fuite et pour se servir de sa faiblesse comme d'un moyen de découragement. D'Andréa résiste aux menaces. On l'accuse de Jésuitisme, on répand le bruit que le sang va couler par sa faute; sous ces mensongères inculpations, le Nonce comprend qu'il doit partager les périls des Catholiques, et, représentant du Saint-Siège, il se montra digne de la confiance de Grégoire XVI et de l'estime des honnêtes gens.

Le territoire de Lucerne est violé. Lucerne convoque les petits cantons. Les Confédérés catholiques étaient sous les armes; ils s'ébranlent, ils marchent au secours de leurs frères. Le général de Sonnenberg prend le commandement de cette petite armée, qui se dévoue à la mort pour sauver l'indépendance helvétique. Les enfants d'Unterwald se trouvent les premiers en vue de l'ennemi. Ils constatent leur infériorité numérique, ils attaquent cependant.

Le signal était donné; les carabiniers de Lucerne et d'Uri sui-

vent le mouvement. Sonnenberg a pris d'heureuses dispositions militaires; il a prévu le lieu où les Corps-Francis vont se présenter. C'est là qu'il les attend. Ce fut un spectacle digne des temps héroïques ou de la Vendée, que de voir ces paysans, improvisés soldats par le péril commun, marcher au feu la massue ou la hallebarde dans une main et le chapelet dans l'autre. Quand ils furent devant l'ennemi, ils ne reculèrent pas. L'ennemi, avec les canons de Berne et d'Argovie, accourait jeter la mort ou l'incendie dans le canton de Lucerne. Tous les moyens de destruction étaient à ses ordres; il avait la force, il eut le courage du fanatisme. Mais en face de ces impassibles laboureurs qui priaient avant le combat, qui priaient encore pendant la bataille, il s'aperçut bientôt qu'il ne pourrait ni vaincre ni tenir. La chance d'une défaite consterna les Radicaux; ils eurent peur. Sonnenberg profite de leur hésitation, il fond sur eux, les disperse ou les écrase. Joseph Leu, à la tête du Landsturm, s'élance à leur poursuite.

C'était la première victoire que depuis trente ans la justice remportait sur l'iniquité révolutionnaire; elle était due à des paysans catholiques, elle sauvait peut-être l'Europe d'une conflagration générale. Ces paysans qu'on avait peints comme des fanatiques eurent pour leurs deux mille prisonniers un sentiment de pitié que les Radicaux ne leur auraient jamais témoigné. Les Radicaux ne purent comprendre ce respect tout chrétien: ils le calomnièrent. La victoire avait coûté plus de résolution que de sang; les paysans en renvoyèrent l'honneur au Dieu des armées, et Leu conduisit vers le sanctuaire de Notre-Dame-des-Ermites plus de huit mille de ses compatriotes, allant remercier Marie du triomphe accordé à leur cause.

A la nouvelle de ce succès que les gouvernements légitimes regardèrent avec raison comme une victoire remportée sur les idées de désordre, il y eut dans l'Europe catholique un long cri de joie et d'admiration. L'Europe catholique n'y était pas habituée. Les Protestants eux-mêmes s'unirent à ces manifestations, car ils n'avaient pas été les derniers à prévoir où les Corps-Francis aboutiraient. Les révolutionnaires seuls eurent encore de lâches paroles à faire entendre contre ces intrépides paysans. On ne

pouvait les attaquer dans leur bravoure, on les outragea dans leur mansuétude. On les représenta guidés par les Jésuites et foulant aux pieds avec eux les cadavres des vaincus. Or, dans ces jours de sanglante et de glorieuse mémoire, il ne se trouvait sur le canton de Lucerne aucun disciple de l'Institut.

Quelques mois après seulement, le 26 juin, les Pères Joseph Simmen et Antoine Burgstahler arrivèrent dans cette ville.

Ils y donnèrent des conseils de modération et de salut. Ces conseils ne calmèrent point l'irritation des Radicaux. Les Corps-Francs avaient espéré que la mission de M. Rossi leur serait profitable et que le Cabinet des Tuileries interposerait sa médiation pour leur donner une victoire diplomatique après un échec militaire. L'ambassade française essaya en effet de faire comprendre au Saint-Siège et au Général des Jésuites qu'il fallait renoncer à Lucerne. Ses insinuations furent dédaignées, car elles étaient en opposition avec la volonté et les droits des Cantons. Les Corps-Francs se virent donc réduits aux encouragements honteux et à l'estime de M. Thiers.

Joseph Leu s'était montré le plus fervent promoteur de la Compagnie de Jésus. Tous les habitants de la Suisse, fidèles à l'unité, le saluaient avec vénération pour leur chef, et ce fut sur lui que le parti vaincu dirigea ses coups. Leu avait puissamment contribué à la défaite. Ce parti qui vit d'intimidation ou d'égorgement résolut sa mort. Le 20 juillet, Leu est assassiné dans son lit à côté de sa femme et tout près du berceau de son enfant. Leu expiait le crime impardonnable d'aimer le Saint-Siège et les Jésuites ; il mourait parce que sa popularité étouffait les espérances révolutionnaires. On condamna le juste à un déshonorant, à un impossible suicide¹. L'idée de ce crime soulevait des objections irréfutables ; le Radicalisme crut répondre à tout en annonçant que les Jésuites avaient tué le champion de la Foi et de l'indépendance ou que, pour exaspérer les masses, ils l'avaient décidé à se laisser assassiner.

Ce ne fut que le 15 octobre 1845 que les sept Jésuites demandés par le canton de Lucerne commencèrent les cours de théo-

¹ L'assassin de Leu, Jacques Muller, accablé par l'évidence, confessa son crime. Condamné à mort, il la reçut de la main du bourreau, le 31 janvier 1846.

logie ; le Séminaire ouvrit les études quelques jours après. En Suisse, les disciples de l'Institut n'avaient été qu'un prétexte pour les Corps-Francis ; dans le royaume très-chrétien, ils apparaissent à la même époque comme les arcs-boutants d'un complot imaginaire. Les Jésuites ne cessèrent jamais d'éprouver un malheur qui, pour eux, est une véritable gloire. Ils s'entendirent calomnier par tous les ennemis de l'Eglise et des gouvernements établis ; ils furent défendus par les gens de foi sincère. Cet éternel combat qui dure depuis trois siècles et qui n'a lassé ni les amis, ni les adversaires de la Société, ni la Société de Jésus elle-même, est, sans aucun doute, l'un des plus rares phénomènes que la mobilité de l'homme puisse offrir. Tout ce qui, dans l'espace de trois cents ans, a cherché à corrompre les masses ou à tromper les rois, s'est mis en hostilité avec la Compagnie. L'Ordre de Jésus a eu à subir bien des phases diverses ; il s'est trouvé en face de toute sorte d'ennemis ; il les terrassa par la logique ; il a été vaincu par l'injustice. Il ne lui restait plus qu'un dernier combat à soutenir ; ce combat vient de se livrer aux yeux du monde.

La Révolution de Juillet 1830 dispersa les enfants de Loyola. Sans daigner les frapper par une loi, elle les proscrit par la terreur ou par les menaces. Montrouge fut mis à sac¹ ; d'autres maisons de l'Institut furent chaque jour exposées au pillage. Dans les provinces, le cri de mort aux Jésuites retentissait, souvent proféré par des hommes qui ne savent même pas ce que c'est qu'un Jésuite et qui n'auraient jamais voulu l'immoler à leurs préjugés constitutionnels. Dans les villes de Vannes et du Puy où les Pères sont mieux appréciés par leurs œuvres, les deux partis se réunissent pour protéger la tranquillité des enfants de saint Ignace. L'ouragan de juillet n'avait soulevé que des passions aussi factices que les causes dont naquit le mouvement. Il n'y a point de colère vraie dans les masses, et ceux qui s'emparent du pouvoir ne demandent pas mieux que de rétablir l'ordre matériel, afin d'arriver à faire triompher à leur profit l'ordre moral.

Les Jésuites, cachés au sein de pieuses familles, exilés, pour

¹ Montrouge fut pillé le 29 juillet 1830, et le 14 février 1831 ; Saint-Acheul, le 29 juillet, etc. Le Père de Flavignan ayant voulu haranguer les émeutiers, fut blessé à la tête d'un coup de pierre.

ainsi dire, dans leur patrie, ne tardèrent pas à comprendre que le pouvoir n'avait aucun intérêt à les persécuter. Les préoccupations politiques leur accordaient un peu de tranquillité; ils en usèrent pour se mettre à la disposition des Evêques et pour enseigner la vertu du haut des tribunes évangéliques. Ils vécurent dans une atmosphère d'émeutes, au milieu de l'agitation fébrile des partis, et se tenant à l'écart de tous les excès, ils ne demandèrent rien, ils n'offrirent rien au nouveau règne. Etrangers aux événements qui se déroulaient, ils devaient plus que jamais ne manifester aucune espérance, ne s'associer à aucun complot. Leur action en dehors des intérêts humains n'avait rien à démêler avec les passions. Il ne leur appartenait ni de soutenir, ni d'ébranler le trône; les partis ne songèrent que plus tard à faire un crime aux Jésuites de cette neutralité.

Leur nom était oublié; il n'entrait même plus dans la polémique; mais lorsqu'en 1832, le choléra et la guerre civile envahirent la France, les disciples de l'Institut ne purent se résoudre à rester dans l'obscurité. La capitale et les provinces étaient sous le coup d'un double fléau; comme l'archevêque de Paris, les Jésuites sortent de leur retraite. La mort plane sur le royaume; les persécutions endurées ne les rendent que plus ardents à soulager le malheur. Il y a pour eux mille risques à courir, ils les affrontent tous, afin de mettre la piété du prêtre entre la colère de Dieu et les désespoirs de l'homme. Dans ces jours de deuil, les proscrits reconquirent leur titre de citoyens sur la brèche de la charité chrétienne. La France ne reconnaissait plus de Jésuites; elle apprit à bénir le nom de ces Religieux alors ignorés, qui, les mains pleines de bienfaits, venaient sur les pas du Père Lottin au secours de l'indigence et qui, à Paris comme au fond des provinces, forçaient les magistrats à consacrer cet héroïsme anonyme ¹. Saint-Acheul s'était transformé en hôpital

¹ Le Père Barthès avait été envoyé par l'Evêque d'Amiens dans la paroisse de Moislains pour assister pendant l'épidémie le Curé, vieillard infirme et octogénaire. Selon le rapport du secrétaire du conseil de salubrité de la ville de Péronne, « M. Barthès, pendant toute la durée de la maladie, n'a pas cessé de prodiguer aux pauvres cholériques, en même temps que le secours de la Religion, les soins de l'infirmier le plus intelligent et le plus empressé, administrait lui-même à ces malheureux les remèdes qui leur étaient prescrits, les changeant de linge et ne craignant pas de descendre quelquefois pour eux jusqu'aux services les plus vils et les plus repoussants. » Cette charité trouva une récompense publique, et le 16 sep-

militaire. Les Jésuites reçurent dans cette maison, tant de fois menacée, les soldats frappés du fléau ; ils adoucirent leurs souffrances, ils les fortifièrent contre les affaissements de l'agonie. Au nord comme au midi le dévouement des enfants de Loyola n'eut rien à envier au dévouement des autres classes de citoyens. Ils étaient redevenus Français par le droit de la charité ; les Pères Druilhet et Besnoin furent arrêtés l'un à Bordeaux, le 28 juin 1832, l'autre à Tours, le 29 septembre. Druilhet était Provincial ; il allait d'Espagne en Italie, chargé de la correspondance et des secrets de la Société de Jésus. Tout fut examiné avec un soin inquisitorial, et l'on ne trouva rien qui pût compromettre les Jésuites. La police se vit forcée de lâcher sa proie à Bordeaux. A Tours, les choses se passèrent de la même manière¹ ; mais dans cette dernière ville, Besnoin prisonnier a déjà commencé à évangéliser ses compagnons de captivité. Pour toute réparation, il demande à passer quelques jours de plus sous les verrous, afin d'achever l'œuvre qu'il a entreprise.

Les Jésuites étaient dans cette position difficile, toujours balottés entre les incertitudes du présent et les appréhensions de l'avenir, lorsque une prière faite par le roi Charles X raviva toutes les inimitiés assoupies et fournit aux adversaires de l'Institut un nouveau thème d'accusation. Le Général de la Compagnie appréciait sagement l'état des esprits en France. De la maison du Gesù, il suivait pas à pas la marche des idées. Il constatait le retour vers les principes religieux, retour d'autant plus sincère qu'il n'était inspiré ni par des ambitions de courtisan, ni par le désir de faire fortune. Le gouvernement de Juillet avait traversé ses plus mauvais jours ; il triomphait de ses ennemis de l'intérieur, et, plus maître de lui-même, il cherchait, comme tous les pouvoirs qui veulent vivre, à se consolider par l'ordre. Cette espérance n'échap-

tembre 1833, le sous-préfet de Péronne écrivit au Jésuite : « Monsieur, le jury chargé d'examiner les titres des personnes qui ont le plus de droits aux récompenses honorifiques pour s'être distinguées d'une manière particulière par leur zèle et leur dévouement pendant la durée du choléra, vous a décerné une médaille en bronze.

» Heureux d'avoir à vous transmettre la nouvelle de cette distinction, je serais charmé de pouvoir vous faire moi-même la remise de l'honorable témoignage que vous ont mérité de généreux services.

¹ Ce fut à l'intervention de M. Janvier, que le Jésuite, arrêté comme suspect, fut redevable de sa mise en liberté.

paît point aux Jésuites ; mais, dans le cercle où leur action se restreignait, ils n'avaient pas d'influence politique à exercer ; ils n'en briguaient aucune. Le 17 mai 1833, Roothaan écrivait au Père Renault, Provincial de France : « Je finis par ce qui me tient le plus à cœur dans les circonstances actuelles. Que tous aient le plus grand soin de se tenir enfermés dans la sphère de notre vocation. Notre devise est : *Pars mea Dominus*. Nous n'avons aucune mission pour nous mêler des choses d'ici-bas. »

Au moment même où ces conseils étaient donnés, deux Pères français, Etienne Deplace et Julien Druilhet arrivaient à Prague, chargés de l'éducation du duc de Bordeaux.

C'est dans la cour des princes exilés que souvent les intrigues, nées d'une pensée de fidélité, éclatent avec le plus de violence. Auprès d'un roi détrôné, le zèle, qui n'attend pas de récompense immédiate, se trouve blessé par la moindre contradiction. Chacun s'efforce de faire triompher ses idées et d'entourer sa personnalité d'une auréole de sacrifices. Des divisions de plus d'une sorte s'étaient manifestées. Ces divisions retentissaient du fond de la Bohême jusqu'à Paris. Charles X crut qu'il y mettrait un terme en confiant l'éducation de son petit-fils à la Société de Jésus. La proposition du vieux Monarque est transmise au Père Roothaan, qui décline ce périlleux honneur. Charles X insiste, le Souverain-Pontife engage le Général à accéder au vœu exprimé par le roi proscrit ; il parle d'enjoindre, si l'Institut ne défère point à ses prières ; « dès-lors, mande Rozaven aux Jésuites désignés, il n'y eut plus à délibérer. Si Charles X eût été sur le trône, heureux et entouré de toute la pompe royale, la Compagnie peut-être eût pu résister à ses instances ; mais, malheureux, dans l'exil, il nous appelait à son secours pour former à la Religion ce qu'il avait de plus cher au monde. » Le Général ne balança plus. Il n'ignorait point que cette démarche serait un nouvel écueil pour ses frères ; il savait que leur nom prononcé sous les voûtes du Hradschin blesserait vivement certaines susceptibilités légitimistes, rêvant de populariser le jeune prince avec des reparties fabriquées à Paris, ou des anecdotes qui n'allaient ni à son caractère ni à sa dignité. En acceptant ces fonctions, c'était s'exposer à un double danger, sans autre profit que de contribuer au développement des brillantes

qualités que le duc de Bordeaux annonçait. Le Général de la Compagnie de Jésus accomplissait un devoir; il laissa au jugement des hommes le soin de mal interpréter sa pensée. Pour la bien faire saisir aux Pères Deplace et Druilhet, il voulut leur tracer la marche qu'ils auraient à suivre, et le jour de Pâques 1833, il leur adressa cette lettre :

« Nous ne devons pas nous le dissimuler; la gravité et les périls de l'emploi auquel on vous appelle surpassent infiniment son éclat. Si la Compagnie, déjà trop instruite par l'expérience, est forcée de penser que les charges de cette nature ne doivent jamais être ambitionnées par ses enfants, ni reçues par eux avec joie, elle ne peut, à plus forte raison dans les temps mauvais, ne pas se croire obligée de s'y soustraire de tout son pouvoir et de les fuir avec une sorte de terreur. Comment réussira cette importante affaire? Dieu, le bien public, la Société, le sentiment des hommes sages et de nos ennemis, tout, en un mot, nous fait concevoir à bon droit des craintes ou du moins doit nous inspirer une grande et très-juste inquiétude.

» Mais puisqu'il nous a été impossible de refuser ce qu'on sollicitait de nous avec tant d'instances et que vous avez été choisis pour exercer cet emploi, je vous recommanderai certains points que vous aurez à observer. Je remplis ainsi un devoir de ma charge, car j'ai dans le Seigneur une telle confiance en votre prudence religieuse que je ne doute pas que, sans aucune recommandation de ma part, vous eussiez fait de vous-mêmes, pour la plus grande gloire de Dieu, tout ce que je vais dire et peut-être plus encore.

» 1^o Pour ce qui vous regarde vous-mêmes et votre manière de vivre. Prenez pour modèles les exemples de ceux de nos Pères qui, appelés autrefois dans les palais des princes, y vécurent si bien, selon l'esprit de leur règle, que plusieurs d'entre eux méritèrent le nom de bons anges de la Cour. Uniquement appliqués aux devoirs de leur vocation, ils ne respiraient rien de cet air corrompu, dont les cours les meilleures et les plus pieuses sont, hélas! si rarement exemptes. Au milieu de l'éclat qui les environnait, ils conservaient autant qu'il leur était permis une vie cachée en Dieu et très-éloignée des tumultes du monde. Ils va-

quaient chaque jour à des heures réglées et selon nos usages aux exercices de la vie monastique. Si les occupations et les travaux de leur emploi leur laissaient quelques moments de loisir, ils en profitaient avec joie, en Religieux toujours fidèles, pour distribuer les secours de leur ministère aux âmes chrétiennes, surtout aux pauvres et aux infirmes. Vivant ainsi pour Dieu, pour eux-mêmes et pour leurs devoirs, ils conservaient au milieu des Cours l'esprit religieux, et jusqu'à la liberté qui, d'ailleurs, leur était si nécessaire. Ils acquéraient en notre Seigneur, à eux-mêmes et à la Compagnie, une nouvelle estime de la part de ceux des courtisans qui auraient désiré d'abord voir les Pères en user plus familièrement avec eux et se mêler souvent à la conversation. Ce qui est le principal, leur vie modeste, recueillie, solitaire, entièrement unie à Dieu et uniquement attachée à leur emploi, faisait descendre les bénédictions du Ciel sur leurs importantes fonctions.

» Pour nous, c'est en Dieu et en Dieu seul que nous mettons notre espérance, lorsque nous vous confions une charge si difficile, et dont il nous faudra rendre aux hommes et à Dieu un compte si rigoureux. C'est pourquoi nous aurons soin, comme nous avons déjà commencé à le faire, d'offrir chaque semaine de nombreux sacrifices à la divine Majesté, sacrifices que nous puise-rons au trésor spirituel de la Compagnie.

» Le chapitre XI des Ordonnances des Généraux contient plusieurs passages qui peuvent et doivent être appliqués à l'office que vous allez remplir; principalement ce qui est dit aux §§ 4, 5, 6, 7, 8, 12 et 13. Le premier de ces paragraphes traite un point qui atteint à la matière d'un précepte particulier en vertu de la sainte obéissance (*Censures et préceptes*, chap. V, n° 4). C'est ce précepte que vous devez scrupuleusement garder : de sorte que si quelqu'un essayait jamais de vous faire sortir des limites qu'il prescrit, vous lui répondriez aussitôt, quel que fût le respect qui lui serait dû : « Ces choses ne sont ni de notre emploi ni de notre vocation. Nous ne sommes pas ici pour nous occuper de tels soins ni de pareilles entreprises. Dieu n'a promis à ceux de notre état aucune grâce pour réussir dans ces affaires. » Vous avez besoin sur ce sujet d'une extrême réserve,

même dans vos entretiens particuliers, et encore cette réserve extrême ne vous suffira-t-elle pas toujours.

» 2^o Pour ce qui regarde votre emploi auprès du Prince, Dieu, à votre prière, vous donnera son esprit. Vous vous approcherez de lui, et il vous accordera ses lumières. Il est hors de doute que, si dans l'éducation d'un prince on ne doit pas négliger la littérature, l'érudition et les différentes sciences, il faut bien plus encore avoir à cœur d'apprendre à son élève à porter un jugement sain et droit sur les choses et sur les personnes, de l'aider à se revêtir d'une force d'âme assez grande pour suivre lui-même la justice, et la rendre un jour aux hommes qui vivront sous ses lois. La justice affermit les trônes, tandis que l'iniquité fait passer les royaumes en d'autres mains. Il faut lui faire connaître ses devoirs mieux encore que ses droits, enfin lui enseigner à défendre ces mêmes droits, sans toutefois s'arroger ceux qu'il n'a pas. Beaucoup de princes, il est vrai, ont méprisé cette maxime d'équité naturelle; mais aussi plusieurs, en voulant dépouiller les autres, se sont vu dépouiller eux-mêmes. Que le Prince s'efforce donc de comprendre quelle est la fin de l'autorité et quels sont les moyens de la bien exercer; qu'il sache que, sans beaucoup de travaux, il n'est point d'administration bonne et heureuse; qu'il se garde bien de penser que cette fin est dans la jouissance des grandeurs, des honneurs, des richesses et des divertissements du monde; qu'il comprenne aussi que, dans les affaires qu'il est appelé à diriger un jour, il doit prendre pour règle l'éternelle et divine raison et non les idées humaines; que si tant de personnes ont échoué et échoueront encore tous les jours dans leurs entreprises, c'est que, toujours courbés vers la terre, les hommes ne mesurent tout que d'après les idées terrestres. Leurs espérances, leurs craintes, leurs avantages, leurs appuis, tout est de la terre; et, non contents de subordonner à tout les choses éternelles, ils en bannissent le souvenir de leur esprit, et jamais ils n'élèvent au Ciel ni leurs yeux ni leurs cœurs. De là, l'inévitable chute des républiques, des royaumes et des empires. Le Psaume 106 dépeint des plus vives couleurs ce que nous avons la douleur de voir de nos jours. Inculquez à votre élève en temps opportun et avec suavité, mais le plus souvent et le plus effica-

cement possible, afin qu'il ne les oublie jamais, les enseignements que le Psaume second nous donne (V. 10 et suiv.). S'il est quelque espoir de salut pour un prince et pour un Etat, il est tout entier dans la pratique de ces divines règles, et sans elles les plus belles espérances ne sont rien. L'histoire, et surtout l'Histoire sainte aux Livres des rois, met sous les yeux ce que doivent espérer les princes, ce qu'ils ont à craindre; elle jette de vives lumières sur les tristes événements dont nous sommes les témoins.

» Quant aux exercices de piété, il ne faut en imposer à un prince qu'avec modération. La raison en est claire. On ne doit pas, pour faire avancer un jeune prince dans la vertu, se servir d'une méthode, parce qu'on pourrait l'employer avec succès dans l'éducation des enfants ordinaires; et encore, à l'égard même de ces derniers, si l'on en croit l'expérience, des exercices de piété trop longs et trop multipliés sont-ils plus nuisibles qu'avantageux. « Ne cherchons pas à rendre trop religieux ceux qui vivent avec nous, » écrivait saint François de Borgia aux Pères de la Province de Guienne en 1568. S'il en est ainsi pour nos jeunes pensionnaires, que sera-ce donc pour un prince?

» Mais, je l'ai déjà dit : le Seigneur, à votre demande, vous accordera son esprit. Ne négligeons ni soins, ni prières pour que la fin soit toujours en vue, et que les moyens proportionnés à cette fin soient bien connus, sans cesse et fidèlement mis en œuvre. Espérez en Dieu, faites le bien, priez le Seigneur, et il agira lui-même pour vous. »

Tels furent les avis que le Général de l'Institut donna aux deux Jésuites partant pour Prague. Ces conseils devaient être suivis à la lettre. Deplace et Druilhet, depuis longtemps versés dans la connaissance des hommes, s'y conformèrent avec un respect filial; mais ils arrivaient auprès du duc de Bordeaux dans des circonstances difficiles, et leur vue devait exciter des passions de toute nature. Le tiraillement des partis, les enthousiasmes inconséquents des uns, les désespoirs pleins de fidélité des autres, tous les désastres enfin de la défaite sans combat se reproduisaient à Prague ainsi qu'à Paris. Chaque fraction royaliste se croyait obligée de discuter ou de sacrer le roi de l'exil. Chaque

courtisan s'émancipait jusqu'à trouver dans le souvenir de ses obséquiosités passées assez d'indépendance monarchique pour tracer aux Bourbons un plan de conduite révolutionnaire. Quelques gentilshommes se faisaient démocrates, afin de caresser les instincts du peuple; des journalistes se mettaient à la suite des opinions les plus exagérées, et ils les entraînaient encore dans l'espoir d'acquérir une ombre de popularité. Pour tout plan de campagne, les royalistes ne savaient que s'attaquer. Les uns, retirés sous leur tente, se condamnaient à l'inaction; les autres avaient soif de toute espèce de bruit. Par les salons, par la presse, ils agissaient sur les princes proscrits; tandis que les hommes sages, et ce fut le plus grand nombre, laissaient aux Bourbons le soin d'élever le dernier descendant français de Louis XIV. La Révolution s'était donné les Jésuites pour mot d'ordre contre la légitimité; les légitimistes les plus effervescents, devenus les alliés de la future démagogie, n'osèrent pas rompre le charme de ce mot.

Deux Pères de la Compagnie de Jésus se trouvaient investis de la confiance du roi, ils allaient présider à l'éducation du duc de Bordeaux. On s'imagina que cette mesure n'était prise qu'afin de déjouer les complots d'enlèvement ou d'inauguration de règne préparés pour la majorité de Henri de France. La guerre civile, qui s'éteignait dans la Vendée-Militaire, se ralluma tout-à-coup dans le faubourg Saint-Germain; elle fit porter ses efforts contre le vœu de la famille des Bourbons. Deux influences rivales étaient en présence: ce fut au milieu de cet étrange conflit que Deplace et Druilhet se virent engagés dès les premières heures de leur séjour à Prague. Ils connaissaient les difficultés que tant de mobiles secrets allaient provoquer; ils s'avouaient même que le choix de leurs personnes n'était habile qu'autant que le Monarque saurait faire respecter sa volonté; mais, mis en avant par un parti contre un autre parti, ils ne se dissimulaient point que Charles X ne résisterait jamais aux obsessions dont il serait assiégé. Ils sentaient leur Institut ballotté par les diverses nuances royalistes, et la correspondance du Père Druilhet, si pleine de curieux détails sur cette mission, laisse à chaque page percer de tristes regrets.

Ils n'avaient à s'occuper que d'instruire le jeune prince, que de le fortifier dans la vertu et dans la science. Les intrigues du

dehors ou du dedans, fomentées par la duchesse de Guiche, leur restaient indifférentes; il n'en pouvait être ainsi du vieux roi. Les fautes passées l'avaient rendu moins confiant en sa propre force; il redoutait tout ce qui avait l'apparence de contrarier ses partisans. On l'accusait d'avoir perdu la monarchie, on lui disait que son triomphe était assuré si rien ne dérangeait les plans concertés. Quoique Charles X n'ajoutât que très-peu de foi à ces décevantes promesses, il se croyait obligé, par affection dynastique, de laisser faire les entrepreneurs de restauration. Pour tous ces hommes qui accouraient de Paris les mains pleines de projets et ambassadeurs des divers comités, la famille royale devait être tenue en tutelle, puisqu'elle n'obéissait pas à leur impérieuse prière. Les Jésuites n'étaient bons qu'à dépopulariser le duc de Bordeaux, ou à lui inspirer des idées rétrogrades. Néanmoins, ces derniers se mirent à l'œuvre; ils travaillaient sur une heureuse nature; en quelques semaines ils purent constater ses progrès¹.

Tandis que ces deux Pères développaient cette précoce maturité, se formant à l'école du malheur, l'orage s'annonçait sur leur tête. Parti de tant de points à la fois, de *la Quotidienne* et du *Journal des Débats*, du *National* et de *la Gazette*, il ne laissait aucune chance d'opérer le bien. Quand les Jésuites s'étaient présentés au roi, Étienne Deplace lui avait dit : « Sire, nous sommes venus parce que vous l'avez voulu, nous nous en irons quand vous le voudrez. » Charles X ne souhaitait point leur départ; mais les enfants de saint Ignace comprenaient qu'il aurait la main forcée; ils s'étaient d'avance résignés à cette disgrâce. L'intrigue les pressait de toutes parts; à peine étaient-ils appelés, qu'on cherchait à les congédier. Peut-être eût-il été plus sage de ne faire ni l'un ni l'autre. On les avait arrachés à leurs travaux, et ils se voyaient un embarras diplomatique, un sujet de trouble autour des exilés, une cause involontaire de persécution

¹ Une lettre du Père Druillet, datée de Tœplitz, 8 juillet 1833, contient, sur les études et le caractère du duc de Bordeaux, des aperçus et des prédictions qui se sont tous réalisés. On y lit : « Dès ce moment, la confiance s'établit entre le maître et l'élève. — J'ai des défauts, lui dit le jeune Prince, mais je les connais et je désire sincèrement m'en corriger. — Monseigneur, il est deux moyens infaillibles. — Oh ! quels sont-ils ? — Réfléchir et se vaincre. » Ces mots frappèrent tellement le jeune duc qu'il en fit sa devise. »

pour la Société de Jésus. L'obéissance due au Général et la touchante confiance de l'orphelin royal les soutinrent dans cette épreuve. Le baron de Damas lutta avec eux, il se retira avec eux. L'Evêque d'Hermopolis fut désigné pour les remplacer avec le mathématicien Cauchy. Après avoir vu couler les larmes du duc de Bordeaux et avoir recueilli les regrets de la famille, les deux Pères abandonnèrent Prague, le 3 novembre 1833. Ils n'y avaient séjourné que quatre mois et demi; mais, dans ce court espace de temps, il leur fut donné de faire prendre une nouvelle direction aux études et au caractère de leur élève, ils purent donc, en lui disant adieu, bénir le Seigneur.

Cette évocation inattendue des disciples de Loyola, cet appel d'une famille proscrire de France pouvait inquiéter la dynastie d'Orléans, et raviver parmi les Révolutionnaires la haine contre les Jésuites. Le roi Louis-Philippe et ses ministres apprécièrent sagement alors la véritable position de l'Ordre de Jésus. M. Thiers lui-même, qui eut à ce sujet des conférences avec le Provincial, ne s' alarma ni pour le présent ni pour l'avenir d'une conduite toute naturelle, et d'une déférence que les victimes des ordonnances du 16 juin 1828 témoignaient au Monarque signataire de ces mêmes ordonnances.

Le jour où Deplace et Druilhet se mirent en route pour remplir le vœu de Charles X, la Compagnie perdait une de ses gloires. Le Père Nicolas de Mac-Carthy expirait à Ancey le 3 mai. Né à Dubiin en 1769, dans une de ces antiques familles irlandaises qui ont tout sacrifié à leur Foi, Nicolas de Mac-Carthy s'était, dès son enfance, destiné au Sacerdoce. La Révolution suspendit sa vocation, sans interrompre ses études et ses bonnes œuvres. Quand la paix fut accordée à l'Eglise, Mac-Carthy se voua au service des autels. Dans le monde, il avait su, comme Tacite le dit d'Agriçola, se faire excuser ou louer par la franchise de sa piété; dans le sacerdoce, il éleva ses vertus jusqu'au sublime de la bonté. La perfection était un besoin de cette âme privilégiée; il la chercha dans la Compagnie de Jésus. Il fut tout à la fois le Bourdaloue et le Massillon de son temps; il régna par la parole, selon l'expression d'un des plus célèbres prédicateurs de l'époque. Il fut écouté, parce qu'il était convaincu; et, lorsque le trépas vint

le saisir, l'Evêque d'Annecy voulut assister le Jésuite à ses derniers moments, afin d'apprendre de lui les joies chrétiennes de la mort¹.

A quelques années d'intervalle, le 2 mai 1837, la Compagnie voyait une pareille unanimité de regrets suivre au tombeau un autre de ses Pères. Un enfant du peuple, Nicolas-Marie Potot, né à Metz, le 22 juillet 1771, attirait autour de son cercueil les mêmes respects que le descendant des Mac-Carthy. La vie de Potot avait été aussi agitée que l'époque dans laquelle il avait vécu. Licencié en droit, avocat à dix-sept ans au Parlement de Metz, soldat de la République française, chef de bataillon sous l'Empire, il avait au barreau comme sur les champs de bataille déployé autant de science que de bravoure. C'était un de ces hommes que les révolutions seules peuvent produire. Ses blessures le mettaient dans l'impossibilité de parcourir plus longtemps la carrière des armes. A ce cœur, pour qui le repos était un tourment, il fallait une activité incessante. La gloire militaire lui était interdite; il chercha dans la Religion un nouvel aliment. En 1818, il est ordonné prêtre; aussitôt il se jette dans les œuvres de la charité avec cette ardeur qui l'emportait dans les combats. Il devient le missionnaire du Pays-Messin, le père des pauvres, le consolateur de toutes les souffrances. Au milieu de ces dévouements, Potot qui, malgré ses soixante-deux ans, garde en son âme toute l'énergie de la jeunesse, aspire à entrer dans la Compagnie de Jésus. Il y est

¹ Le Prélat écrivait le lendemain, 4 mai 1833: « Sa belle âme n'a pas eu d'absence jusqu'au dernier moment: la Foi, la confiance et l'amour s'en étaient tellement emparées, qu'il n'a jamais plus dit un seul mot qui ne fût un éclair céleste qui sortait de ses entrailles comme d'un sanctuaire de piété! Ah! Monsieur, si le Père de Mac-Carthy était si grand en chaire par sa sublime éloquence, il nous a paru à tous un vrai géant sur son lit de douleur. Jamais sermon si touchant, ni paroles aussi brûlantes que celles que nous avons entendues, pendant plusieurs jours, de cette bouche mourante. Ses confrères les Jésuites l'ont constamment assisté. Mes bons frères, mes pieux séminaristes ne l'ont quitté ni le jour ni la nuit: tous ont ambitionné de recevoir sa bénédiction, et tous l'ont reçue avec une religieuse reconnaissance. Jaloux de conserver ce précieux dépôt, le chapitre de ma cathédrale m'a demandé de le placer dans cette église, où saint François de Sales avait si longtemps jadis exercé son ministère. Je n'ai pas cru devoir refuser cet honneur et cette faveur à un Clergé qui y attachait un si haut prix; et, malgré les désirs et la modestie du vénérable défunt, qui aurait voulu reposer à Chambéry, au milieu de ses frères, nous le conserverons dans la cathédrale d'Annecy, et dans quelques heures mon chapitre et mes autres prêtres viendront enlever d'après de moi cet ancien ami pour le porter dans cette église antique qui tressaillera en recevant un tel dépôt. »

reçu en 1833, et le chef de bataillon de l'Empire et le chanoine de Metz veut vivre et mourir Jésuite. Son nom était aussi populaire dans le nord de la France que ses vertus. On honorait en lui le vieux soldat mutilé au service de la République et le prêtre dont la parole fécondait la bienfaisance chrétienne. Sa mort précieuse devant le Seigneur fut un deuil public dans toute la ville de Metz. Ses compagnons d'armes, ses collègues du chapitre, les magistrats, les indigents de tout âge et de tout sexe qui avaient été ses plus chers amis, l'état-major de la place et le Clergé, confondus autour de ses restes mortels, donnèrent un dernier témoignage d'estime au Jésuite, dont chacun célébrait le nom. L'épée et les épaulettes du soldat étaient déposées sur son cercueil à côté de l'étole du prêtre, et ce fut à travers les bénédictions de la foule, que les lugubres roulements du tambour ne parvenaient pas à couvrir, que le Père Potot descendit dans la tombe.

Isolés au sein des villes et se livrant à l'étude des sciences sacrées, les Jésuites, protégés par l'indifférence gouvernementale, s'efforçaient de reprendre le cours de leurs travaux. A Paris et dans les provinces, ils revenaient sans bruit : avec cette persévérance que rien ne fatigue, ils poursuivaient l'œuvre interrompue. Ils avaient mis à profit ces quelques années de silence pour former des orateurs et des guides spirituels. La pénurie des paroisses, les besoins du Clergé leur laissaient un vaste champ à cultiver. Les Evêques commencèrent à les introduire dans leurs diocèses comme d'infatigables auxiliaires. L'administration et la magistrature se recrutaient dans un cercle hostile à la Compagnie. Tous les fonctionnaires nourrissaient contre elle de vieilles inimitiés, ou des préjugés que le maniement des affaires ne parvenait même pas à déraciner. Les Jésuites campaient au milieu de leurs ennemis ; ils agissaient, ils prêchaient sous leur regard inquisitorial, et ils n'offrirent jamais à la malveillance une occasion de les incriminer. Les Jésuites n'étaient point chargés de détruire le gouvernement ou de veiller à sa sécurité. Sous la branche aînée, on leur avait fait le reproche immérité de s'occuper des choses terrestres : afin de ne pas voir se renouveler ces imputations, ils jugèrent utile de garder encore plus sévèrement une stricte neutralité. D'autres soins remplissaient leur vie, et

ce fut à dater de cette époque que, toujours brûlants du désir d'étendre le royaume du Christ, ils propagèrent le mouvement catholique par la chaire, par le tribunal de la pénitence et par les retraites spirituelles.

Avec le gouvernement de juillet, il n'était plus possible d'arriver aux honneurs et à la fortune par une piété menteuse. L'Eglise ne devenait plus le piédestal des ambitions impatientes. La tartuferie politique succédait à l'hypocrisie religieuse; la conviction seule pouvait, et non sans peine, faire excuser la pratique des devoirs. En présence de cet état de choses, les Jésuites crurent que le principe chrétien devait reconquérir son ancienne splendeur; ils se dévouèrent à ce travail de recomposition. Les Evêques les soutinrent, ils les patronèrent, et la voix des disciples de saint Ignace retentit sur tous les points de la France. Ils avaient embrassé un rude apostolat. Ils annonçaient les vérités éternelles dans les cathédrales des grandes cités comme au fond de la plus modeste église de village; ils évangélisaient les riches et les savants de la terre en même temps qu'ils distribuaient aux petits enfants le pain de la parole divine. Cette multiplicité d'œuvres saintes ne réalisait pas encore l'espoir qu'ils s'étaient proposé. Il fallait, pour faire porter des fruits de salut aux nouvelles générations, entretenir le feu sacré dans le cœur du Prêtre, lui inspirer l'amour des devoirs sacerdotaux, le conduire par le recueillement à une perfection plus entière et ranimer les ardeurs de la charité que l'isolement affaiblissait quelquefois.

L'usage des retraites ecclésiastiques n'était pas très-répandu; la disette d'orateurs parlant avec l'autorité de la vertu et de la science se faisait vivement sentir dans le Clergé, absorbé par les soins pastoraux. Il importait de créer une pépinière de prédicateurs qui expliqueraient chaque année aux Ecclésiastiques administrant les paroisses les obligations du sacerdoce. Les Jésuites se consacrèrent à cette glorieuse mission. Le Clergé accepta avec reconnaissance des paroles qui le fortifiaient dans l'accomplissement de ses vœux. Les Jésuites furent ses guides dans l'oraison, ses frères dans la charité, ses vicaires dans la direction des églises. Un sentiment d'émulation les réunit dans la même pensée, et les Evêques, heureux de cette féconde fra-

ternité, ne tardèrent pas à s'y associer. Les Pères de la Compagnie devinrent les orateurs de la plupart des retraites pastorales ; en 1844 ils en donnèrent soixante, et ils ne purent bientôt plus suffire aux demandes de l'Episcopat et du Clergé.

Pendant ce temps, d'autres enfants de l'Institut apparurent dans les chaires de la capitale et des villes les plus importantes. Ils apprirent aux Catholiques à bénir le nom de la Compagnie.

On avait fermé à l'Ordre de Jésus la carrière de l'enseignement ; il lui était interdit de répondre à la confiance des familles et de jouir d'un droit proclamé par la Charte de 1830. Les Jésuites ne peuvent former des savants, ils travaillent à faire des Chrétiens. Les succès qu'ils obtenaient ne tardèrent pas à éveiller l'attention des débris de la philosophie du dix-huitième siècle. Il y avait des vétérans révolutionnaires qui prenaient au sérieux les exagérations de la presse libérale, et qui, en voyant un prêtre dans un disciple de Loyola, ne demandaient pas mieux que de le censurer ou de le flétrir par la seule raison qu'il était catholique. A côté de ces hommes n'ayant jamais eu que la brutale audace de la proscription, il surgissait une autre école qui, traduisant en apophthegmes éclectiques les principes de 1793, enveloppait ses jalousies de nuages transparents et les soufflait au cœur de la jeunesse avec une ferveur corrompue. Cette école, dont les passions studieuses ne faisaient qu'irriter la soif de l'or, des plaisirs et des honneurs, envahissait toutes les avenues du pouvoir. Elle avait pris à bail la régénération de l'humanité, et, sous ses préceptes délétères, l'humanité tombait en dissolution comme un corps gangrené.

Ces deux systèmes, sans procéder par les mêmes moyens, tenaient au même but. Afin d'y arriver plus sûrement, ils avaient essayé de s'immobiliser dans l'Université de France. La plupart des professeurs que l'Etat donnait à la jeunesse supportaient avec douleur le joug auquel ils se sentaient attachés. Ils rougissaient de honte en cherchant à comprendre les théories d'impiété ou d'indifférence religieuse qu'on leur inculquait, et plus d'une fois on avait entendu quelques Universitaires démasquer courageusement de pareilles manœuvres. Mais, disséminés dans les villes de provinces ou sans influence dans Paris, ils n'avaient pas,

comme les antagonismes du Catholicisme, un centre d'action, un lien commun, une franc-maçonnerie philosophique. De même qu'aux meilleurs jours de la Restauration, l'Université se voyait débordée. Elle était sous la férule d'un petit nombre d'anstères intrigants. Malgré M. Guizot et malgré M. de Salvandy, la minorité savait dominer par la crainte ce peuple d'instituteurs. Déjà, le 22 août 1823, l'abbé de La Mennais, s'adressant à l'Evêque d'Hermopolis, alors grand-maitre, dénonçait les audacieux abus introduits dans les collèges.

« Une race impie, dépravée, révolutionnaire, écrivait l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence*, se forme sous l'influence de l'Université. Déjà dans ses pensées aveugles et dans ses espérances sinistres, cette jeunesse turbulente médite des bouleversements; elle sait que le monde lui appartiendra, et le monde, dans un temps peu éloigné, apprendra, si rien ne change, ce que c'est que d'être livré à des hommes qui dès leur enfance ont vécu sans loi, sans religion, sans Dieu.

» Une sorte de régularité extérieure, des actes de culte exigés par les réglemens trompent encore, sur l'état des écoles, quelques personnes confiantes qui ignorent que ces actes dérisoires ne sont le plus souvent qu'une profanation de plus. Mais ce qui pourrait paraître incroyable, et n'est cependant que trop certain, c'est que, malgré des apparences commandées, on parvient quelquefois à ôter aux élèves jusqu'à la possibilité de remplir leurs devoirs religieux. Ainsi, le chef d'un collège avait réglé le nombre d'enfants que l'aumônier devait confesser en une heure; un d'eux ayant dépassé le temps fixé, et voulant achever sa confession, fut enlevé de force du confessionnal par un des maitres d'étude.

» Monseigneur, je lis dans l'Evangile que, les disciples de Jésus-Christ, éloignant de lui les petits enfants qu'on lui présentait, il fut ému d'indignation et leur dit : « Laissez les petits » enfants venir à moi, et ne les empêchez pas d'approcher; car » c'est à ceux-là qu'est le royaume de Dieu. »

» Ne pouvons-nous pas adresser à l'Université les mêmes paroles? ne pouvons-nous pas lui dire : « Laissez les petits enfants qui vous sont confiés venir à Dieu, à Jésus-Christ, et ne les empêchez pas d'approcher : ne leur fermez point la voie du salut :

ne souffrez pas que l'on corrompe par des leçons d'impiété et des exemples de libertinage la pureté de leur foi et l'innocence de leurs mœurs. Un compte terrible vous sera demandé de ces jeunes âmes que Dieu appelle à son royaume : malheur à qui les dépouille de ce céleste héritage, ou qui permet qu'on le leur ravisse ! Trop longtemps on les a séparés de leur père ; laissez-les revenir à lui : que vos écoles cessent enfin d'être les séminaires de l'athéisme et le vestibule de l'enfer. »

Ces éloquents colères, autorisées par la polémique, mais auxquelles l'impartialité de l'histoire ne peut pas souscrire sans examen, étaient un cri d'alarme qui retentit dans toutes les familles. La Mennais le jetait au nom de la Religion et de la patrie ; jusqu'en 1840, les Jésuites se contentèrent de gémir en secret sur des maux dont il ne leur était pas permis de tarir la source. Leur action sur les masses et la confiance du Clergé furent pour les tyrans de l'Université un perpétuel sujet d'inquiétudes. Une croisade contre le Clergé fut résolue. La dénomination de Jésuite avait encore dans quelques souvenirs un prestige de terreur ; on l'exhuma peu à peu.

Le premier symptôme de cette conspiration se manifesta chez M. Cousin. M. Cousin avait poussé sa philosophie aux grandeurs. Il la faisait riche, puisqu'il ne parvenait pas à la rendre intelligible. Brillant rhéteur, écrivain impétueux, il avait, comme tous les sophistes, l'amour de la domination et du paradoxe. Placé à la tête de l'instruction publique, il voulut y signaler son passage par une innovation décelant ses tendances. Il ne trouva rien de mieux que de glisser au programme officiel pour le baccalauréat ès-lettres les deux premières *Provinciales* de Pascal. Imposer à la jeunesse un livre condamné par l'Eglise, c'était un défi au Clergé, à la famille, à l'Etat lui-même. M. Cousin s'avouait cela ; mais l'Université voyait son monopole sapé par toutes les intelligences et par toutes les probités. La liberté d'enseignement ne devait pas être comprimée plus longtemps pour le triomphe de l'éclectisme ; il importait d'en finir avec cette promesse qui ne se réalisait jamais. En habiles tacticiens, les Universitaires se firent de la Compagnie de Jésus un rempart. On songeait à émanciper la famille : tout aussitôt ils évoquent le fantôme du Jésuitisme.

De 1830 à 1840, les deux tribunes législatives, la presse et les divers partis n'ont cessé de railler les frayeurs des Dupin, des Portalis et des Montlosier de la Restauration. Tout le monde alors confessa que leurs craintes étaient chimériques; chacun même admit le public au déploiement de ses forces, et M. Saint-Marc-Girardin, l'un des chefs de l'Université, disait à la Chambre des Députés¹ en parlant des disciples de l'Institut: « Comment, Messieurs, vous avez peur de cette Société sans cesse traquée et toujours immortelle? vous en avez peur, et lorsque je consulte notre histoire, je vois qu'en 1763 vous l'avez vaincue, et aujourd'hui vous avez tout ce que vous ont donné nos pères: vous avez je ne sais combien d'éditions de Voltaire, espèce d'artillerie qui combat sans cesse les Jésuites; vous les avez répandues partout; vous avez plus que les anciens Parlements, vous avez la tribune, tous les pouvoirs publics; vous êtes vous-mêmes debout, tout prêts à frapper avec les lois tous ceux qui voudraient attenter aux libertés publiques ou inspirer des doctrines funestes. Et, malgré tant de pouvoir et de puissance qui vous viennent de vos devanciers, de vous-mêmes, de vos écrivains immortels et de vos lois, malgré tout cela, vous avez peur! Mais je ne mets pas si bas la civilisation de 89 qu'elle ait peur des Jésuites. Je crois qu'elle est capable de supporter, de combattre la concurrence. Et, quant à moi, je ne ferai jamais un aveu qui nous abaisserait à ce point dans l'opinion de l'Europe. »

Le courage contre la Société de Jésus était si bien passé dans les mœurs que le *Journal de Débats*, à la date du 4 janvier 1839, en faisait parade lui-même. Il s'exprimait ainsi: « Est-ce bien sérieusement que l'on redoute aujourd'hui les empiétements religieux et le retour de la domination cléricale? Quoi! nous sommes les disciples du siècle qui a donné Voltaire au monde, et nous craignons les Jésuites!

» Nous vivons dans un pays où la liberté de la presse met le pouvoir ecclésiastique à la merci du premier Luther venu qui sait tenir une plume, et nous craignons les Jésuites!

» Nous vivons dans un siècle où l'incrédulité et le scepticisme coulent à pleins bords, et nous craignons les Jésuites!

¹ *Moniteur* du 23 mars 1837, p. 655.

» Nous sommes Catholiques à peine, Catholiques de nom, Catholiques sans Foi, sans pratiques, et l'on nous crie que nous allons tomber sous le joug des Congrégations ultramontaines!

» En vérité, regardons-nous mieux nous-mêmes, et sachons mieux qui nous sommes; croyons à la force, à la vertu de ces libertés dont nous sommes si fiers. Grands philosophes que nous sommes, croyons au moins à notre philosophie. Non, le danger n'est pas où le signalent nos imaginations préoccupées. Vous calomniez le siècle par vos alarmes et vos clameurs pusillanimes.»

Telle était en 1839 la situation des esprits; le *Journal des Débats* la constatait. Avec un luxe de railleries au moins ineonvenantes, il faisait trophée de la corruption ou de l'indifférence; il inspectait les faisceaux d'armes philosophiques déposés dans les arsenaux de l'Etat, de l'Université et de la Presse contre les enfants de saint Ignace, et il souriait devant des frayeurs imaginaires qu'il n'avait pas intérêt à propager. Le temps n'était pas où il allait s'écrier dans le paroxysme de son effroi: « Qu'importe que les Moines de la rue des Postes ou de la rue Sala soient des saints, s'ils cachent dans les plis de leur robe d'innocence le fléau qui doit troubler l'Etat? Qu'ai-je affaire de vos vertus, si vous m'apportez la peste! »

En 1839, le mot d'ordre était d'inspirer une sécurité parfaite et de voir les choses sous leur véritable aspect; en 1840, l'on commence à croire qu'il faut donner un aliment à l'éternel besoin de controverse qui travaille la France. L'Université fit accepter le Clergé et les Jésuites. Dans l'intervalle de quelques mois, ils se présentèrent menaçants et redoutables. M. Cousin honorait l'auteur des *Provinciales* aux dépens de la jeunesse; il inaugura cette levée de boucliers en faisant glorifier l'écrivain janséniste par l'Académie. Il proposa l'éloge de Pascal comme sujet du prix d'éloquence; et le 15 mai 1842, M. Lherminier put dire avec toute raison dans la *Revue des Deux-Mondes*: « Pascal écrivit les *Provinciales*, et le démon de l'ironie fut déchainé contre les choses saintes. Les Jésuites reçoivent en apparence tous les coups; mais la Religion en est frappée avec eux. Pascal a préparé les voies, Voltaire peut venir. »

¹ *Journal des Débats* du 10 mars 1845.

Voltaire vint en effet; l'impudique insulteur de Jeanne d'Arc eut son ovation au sein de l'Académie française.

Cette émeute d'Universitaires, qu'aucune réaction, qu'aucune attaque n'avaient provoquée et qui s'élançait dans la rue pour maintenir le Monopole dont la liberté s'apprêtait à faire justice, tira l'épiscopat de sa réserve habituelle. Les Evêques vivaient dans leurs diocèses, loin de la cour, et, concentrés dans leurs sollicitudes pastorales, ils ne s'occupaient qu'à développer le germe chrétien. Selon une parole de M. Guizot : « La majorité, la grande majorité du Clergé ne songeait qu'à accomplir sa tâche religieuse et morale; elle ne demandait pas mieux que de s'y dévouer en s'y renfermant. » Mais cette abnégation ne faisait pas le compte des turbulences et des vanités de rhéteur. Il fallait engager quelques prélats dans la querelle, afin d'acquérir le droit de les confondre tous sous la même accusation de connivence avec les Jésuites. L'Université, par son petit troupeau d'enfants perdus de l'électisme, avait jeté dans ses chaires ou dans ses ouvrages, de désolantes doctrines.

Tout y était Dieu, excepté Dieu lui-même; tout, dans leur théorie, devait être vrai, excepté la vérité. Les adeptes les plus fervents de cette nuageuse philosophie, qui crée l'obscurité afin d'introniser le scepticisme, envahissait les Facultés du royaume. On les plaçait à Paris, à Lyon, à Toulouse, à Strasbourg, à Bordeaux, comme des jalons. Leur enseignement était contraire aux intérêts de la Foi, de la Famille et de l'Etat; l'Etat les laissait agir; les Archevêques de Toulouse et de Lyon, les Evêques de Chartres et de Belley furent les premiers à prendre en main la défense des principes sociaux. A part leur devoir de pasteurs des âmes, ils avaient, comme citoyens, un droit incontestable à examiner, à juger des systèmes qui se produisaient par la voie du professorat ou de la publicité. Dans un temps où l'on discute les rois et les Pontifes, où les bases de l'autorité religieuse et civile sont mises en question comme des problèmes, l'Université prétendait accaparer le privilège de tout nier, de tout détruire et celui plus exorbitant de condamner au mutisme les hommes qui refusaient de porter son joug. Elle était l'agresseur, et, au premier mot de réponse, elle criait à la persécution.

On devenait intolérant par cela seulement que l'on ne consentait pas à laisser quelques pédagogues répandre en paix leurs semences de doute. Avec les pères de famille, les Evêques réclamaient la liberté d'enseignement; on les peint comme des despotes tendant à asservir la pensée humaine. Ils trouvaient un appui naturel dans les journaux catholiques ou indépendants; on se fait une arme de la polémique de ces journaux. L'on s'empare de leurs colères répondant à d'autres colères. La guerre était déclarée des deux côtés; les avocats de l'Université s'aperçoivent que la victoire ne tardera pas à leur échapper, et que le bon sens public fera tôt ou tard justice de leur complot permanent contre les droits de tous. Ils cherchent un type pour personnifier leurs passions rancunières. En 1842, ils se souvinrent de 1827; ils jetèrent dans la mêlée le spectre du Jésuitisme.

Comme en 1828, on s'apprête à doter les enfants de saint Ignace d'une de ces puissances occultes, qu'avec les cent voix de la presse il serait impossible au prince le plus entreprenant de maintenir durant vingt-quatre heures. On procède par les mêmes moyens, et, chose qui confond la raison, on obtient le même résultat. Jusqu'à ce jour, l'existence des Jésuites n'a été un mystère ni pour le gouvernement, ni pour la révolution, ni pour l'Université. M. Thiers, connaissait cette existence lorsqu'il était à la tête des affaires. Alors il ne craignait pas d'entourer les disciples de l'Institut d'une modération bienveillante, il rendait justice à leur prudence; il osait même sourire des terreurs que leurs adversaires affectaient.

Mais, exilé du ministère, il essayait de remettre à neuf sa popularité, tant de fois compromise par des mesures aussi fatales à la liberté qu'à l'honneur de la France. Il n'avait pu tuer la presse sous ses coups, il l'achevait en lui dictant son éloge. Le journalisme constitutionnel souscrivit à ce marché, et, en échange d'un pareil sacrifice, il contraignit M. Thiers à prendre sous son patronage les attaques de l'Université.

Ce n'était ni à l'Episcopat ni à la Compagnie de Jésus que M. Thiers prétendait être hostile; mais à M. Guizot. Le publiciste protestant, plus magistrat, plus digne dans ses mœurs, dans son langage et dans ses croyances, se regardait tenu, par le seul

fait de la différence des cultes, à de justes égards envers les Pontifes de l'Église catholique. Religieux par instinct et par raison, ne cherchant pas la célébrité, comme M. Thiers, sur chaque borne de la rue, il répugnait à l'idée de mêler son nom aux excès que le scepticisme moqueur de son rival allait inspirer. M. Guizot, aimant le pouvoir pour le pouvoir lui-même, le prenait au sérieux; M. Thiers n'y voyait qu'un moyen et jamais un but. L'un désapprouvait cette croisade sans motifs qui ne devait aboutir qu'à des résultats sans portée; l'autre s'y jetait, poussé par son insatiable besoin de mouvement.

Quand l'Université eut passé la revue de ses forces et calculé le nombre de ses auxiliaires, elle attaqua à visière découverte. Le 15 avril 1842, deux suppléants de l'École Normale se présentent aux Collèges royaux de Charlemagne et de Henri IV. Dans l'espoir d'imprégner les élèves de leurs passions, ils donnent pour sujet de discours français : « Arnould accusant les Jésuites et défendant l'Université. » Le zèle avait emporté trop loin ces jeunes rhéteurs; le grand-maitre, M. Villemain, leur recommanda plus de circonspection. Mais, pour leur fournir un modèle d'agression parlementaire, on l'entendit, le 30 juin 1842, attaquer la Compagnie de Jésus : « Quel souvenir plus instructif aujourd'hui même, disait-il à l'Académie française, et quelle polémique plus intelligible pour notre temps que la résistance de tant d'hommes éclairés et vertueux, dont Pascal était l'âme et la voix, et leurs combats passionnés contre cette Société remuante et impérieuse que l'esprit du gouvernement et l'esprit de liberté repoussent également! » Ainsi, d'après le ministre de l'instruction publique, l'esprit de liberté procédait par l'intolérance aux yeux de l'autorité, il n'acquerrait droit de vie qu'en repoussant une classe de citoyens. Ces singulières théories trouvaient de l'écho. On y applaudissait avec fureur; la presse les commentait chaque jour avec des frayeurs incompréhensibles. Le pouvoir jetait le cri d'alarme; toutes les nuances de l'opposition anticatholique prirent ce cri au sérieux. M. Dupin, devant l'évocation des Jésuites, pâlit sur son siège de Procureur-général à la Cour de cassation : M. Migret essaya ses forces¹ contre

¹ Séance de l'Académie française du 8 décembre 1842.

« cette Société fameuse qui ne reconnaît d'autre gouvernement que celui de Rome, n'a d'autre patrie que la Chrétienté et ne sort de sa mystérieuse obscurité que pour reparaitre en dominatrice parmi nous. »

Au dire des plus hauts fonctionnaires, les Jésuites étaient les maîtres de la situation ; ils absorbaient la France ; ils régnaient à la place de Louis-Philippe ; ils gouvernaient malgré les ministres ; du fond de la rue des Postes, ils avaient prise sur les deux Chambres. Les uns les accusèrent de tendre au renversement du trône ; les autres affirmèrent qu'ils avaient la force et la volonté de bouleverser les Institutions. Ce fut la thèse la plus commune ; la *Gazette de France* en inventa une nouvelle. Les Jésuites lui apparurent sous les traits des plus fermes appuis de la royauté de 1830. Ils avaient prêté leur concours à la dynastie d'Orléans ; ils l'avaient patronnée ; et, puisqu'ils n'étaient ni Gallicans ni Réformistes, la *Gazette* les abandonnait à l'ingratitude de leurs anciens protégés¹.

¹ On lit dans la *Gazette de France* du 29 décembre 1844 :

« Il est hors de doute que les Jésuites ont rendu de très-grands services à l'ordre de choses actuel. Ce sont eux qui ont plaidé sa cause à Rome ; ce sont eux encore qui, par leur action, ont rallié une partie du Clergé au nouveau gouvernement. Partout enfin où leur influence a pu s'exercer, elle a été favorable à la dynastie de 1830. Ils ont blâmé de la manière la plus formelle l'opposition qu'on faisait à son gouvernement. Ils ont continuellement représenté l'avènement d'un régime nouveau comme un effet de la volonté de la Providence qu'il fallait respecter, et leur tendance a toujours été d'éloigner les esprits des luttes de la politique pour les occuper uniquement de la Religion ; si bien que les Royalistes qui ont subi leur direction se sont ou rattachés à la royauté de juillet, ou du moins détachés de leurs opinions, au point de ne plus les regarder que comme un souvenir qui ne devait devenir pour eux le principe d'aucune action politique. »

Et plus loin, la *Gazette* ajoute :

« Les services que les Jésuites rendaient avaient quelque chose d'intime et de confidentiel qui ne pouvait être apprécié que par un gouvernement personnel. »

« Ainsi les Jésuites étaient tout à la fois favorables à la dynastie et contraires à ceux qui avaient élevé la dynastie sur le pavais ; ils acceptaient le résultat de la révolution, mais ils repoussaient les principes de la révolution ; ils étaient dynastiques sans être révolutionnaires. »

« Ceci explique parfaitement la levée générale de boucliers qui a eu lieu dans tout le camp dynastico-révolutionnaire contre les Jésuites. L'alarme a été d'autant plus vive et les attaques ont été d'autant plus violentes, que l'on a compris que l'on avait affaire non-seulement à des adversaires, mais à des concurrents. »

Telles sont les bases de la polémique soutenue par la *Gazette* contre les Jésuites. Nous n'incrimons pas les intentions dont Dieu seul reste juge ; nous croyons même que le journal du Gallicanisme n'a poussé si loin les démonstrations de sa théorie que par un de ces jeux d'esprit dont certains publicistes prennent l'initiative pour donner plus de saveur à leur politique. Dans ces artificieux mensonges, la *Gazette* ne vit qu'un moyen de débarrasser son parti de ce qu'elle appelle l'impopularité des Jésuites. Son plan de campagne ne réussit pas, quelque perfide qu'il

Tous ces rêves de cerveaux malades, tous ces dangers factices auxquels chaque parti s'efforçait d'arracher la France, préoccupaient fort peu l'attention publique. Le peuple refusait de se laisser prendre au piège de 1828. On résolut de faire violence à cette attitude par une émeute de toutes les capacités philosophiques et législatives.

Dans les premiers mois de l'année 1843, un livre parut sous le titre : « *Le Monopole universitaire, destructeur de la Religion et des lois.* » Ce livre était signé par l'abbé Des Garets, Chanoine de la Métropole de Lyon. Jamais peut-être plus rude coup n'avait été porté à l'Eclectisme. C'était un acte formidable d'accusation, un réquisitoire accompagné de toutes les pièces probantes. Au premier coup d'un pareil canon d'alarme, retentissant aux oreilles de l'épiscopat, des familles et de l'Europe entière, l'Université, mise sur la sellette, se jugea blessée à mort. Cet ouvrage la saisissait dans ses œuvres vives, et il en étalait les plaies. Né d'une pensée catholique, il semblait avoir été inspiré par ces paroles de M. Dubois, membre du Conseil de l'instruction publique et directeur de l'École Normale¹ : « Rien de stable, rien de grand ne peut se tenter, disons plus, rien de moral, car aucune conviction libre ne peut vivre dans un corps comme celui de l'Université, sans cesse exposée à démentir le lendemain ce qu'elle professait la veille. Il y a longtemps que, pour la première fois et les premiers, avec suite, méthode et fidélité, nous avons réclamé contre le monopole, destructeur de toute croyance et de toute instruction. »

Le *Monopole*, dont, comme on le voit, un des chefs de l'Université, a lui-même fourni le titre, développait cette terrible

fut en apparence; il n'allait à rien moins en effet qu'à rendre les Jésuites odieux aux légitimistes et aux révolutionnaires de toutes les nuances. Il dénonçait à l'Europe les enlèvements de Loyola comme les points d'appui d'un gouvernement personnel, comme les auxiliaires secrets du roi Louis-Philippe. C'était presque conseiller à ce prince de les persécuter pour prouver qu'il n'avait avec eux aucune alliance secrète. Il n'est pas possible que de pareils calculs soient entrés dans le cœur d'écrivains religieux; nous ne nous y arrêtons que pour indiquer quelle fut à cette époque la pénible situation de la Société de Jésus. Elle s'était tenue à l'écart de toute affection, de toute hostilité politique. Elle se contentait de prêcher le bon ordre, la paix, et de faire surnager l'intérêt de la Religion au milieu de toutes les convulsions des partis. On prit texte de cette prudence sacerdotale pour lui imputer des actes dont l'impossibilité était évidente, mais dont le soupçon seul pouvait lui coûter fort cher.

¹ *Globe* du 3 juillet 1828.

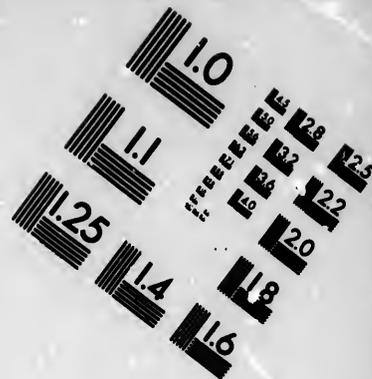
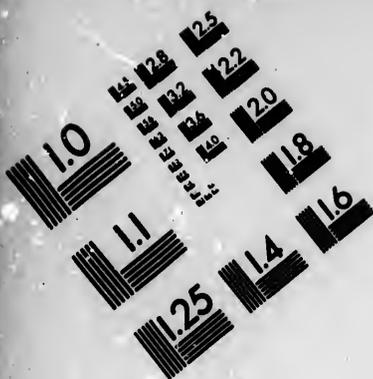
accusation portée par *le National* en septembre 1842 : « L'éducation que donne l'Université, disait la feuille républicaine, est impie, immorale, incohérente. Nous renonçons à tracer ici le sombre tableau qui est malheureusement sous nos regards ; mais que nos lecteurs songent un instant à ce que le régime où nous vivons a fait d'une grande partie de la jeunesse française, et ils pourront trop aisément suppléer à ce que nous taisons.

« L'éducation première. L'Université est responsable, a fait place chez nous à une éducation sans principe et de corruption prématurée. »

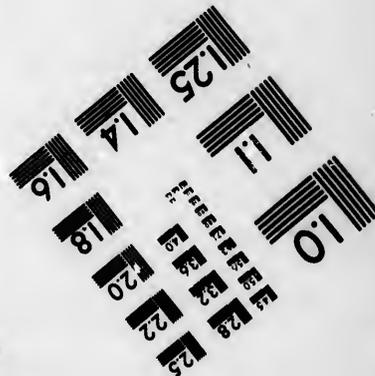
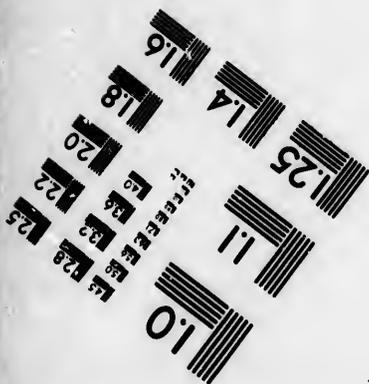
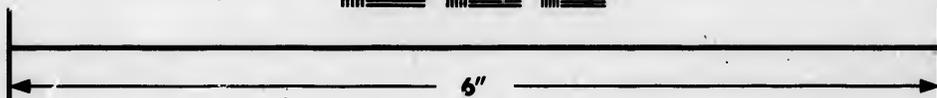
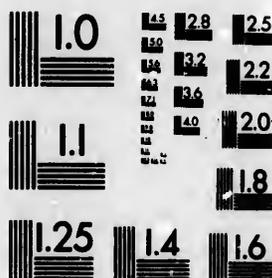
La plainte du *National*, passant dans les harangues des députés radicaux et calvinistes, empruntait quelque chose d'officiel au *Journal des Débats*. Le 6 novembre 1842, on lisait dans ses colonnes : « L'école éclectique, pour l'appeler par son nom, est aujourd'hui maîtresse et maîtresse absolue des générations actuelles. Elle occupe toutes les chaires de l'enseignement ; elle en a fermé la carrière à toutes les écoles rivales ; elle s'est fait la part du lion ; elle a tout pris pour elle : ce qui est assez politique, mais ce qui est un peu moins philosophique. Le public a donc le droit de demander compte à cette école du pouvoir absolu qu'elle a pris et que nous ne lui contestons pas d'ailleurs ; elle a beaucoup fait pour elle, nous le savons ; mais qu'a-t-elle fait pour le siècle ? qu'a-t-elle fait pour la société ? où sont ses œuvres, ses monuments, les vertus qu'elle a semées, les grands caractères qu'elle a formés, les institutions qu'elle anime de son souffle ? Il est malheureusement plus facile de s'adresser ces questions que d'y répondre. »

L'auteur du *Monopole Universitaire* ne s'était pas montré d'aussi facile accommodement que la feuille doctrinaire. Comme elle, il s'adressait la même interrogation ; mais dans les œuvres de ces philosophes, se faisant du professorat un marchepied pour arriver aux honneurs et aux richesses, il trouvait la réponse que leurs frères des *Débats* n'osaient donner. Cette réponse, M. Thiers l'avait audacieusement livrée dans *le National* le 6 mai 1830. Alors toutes ses doctrines fausses ou perverses n'étaient qu'un germe. Il n'y avait ni promesse de liberté d'enseignement ni déclaration implicite que l'enfant appartient à l'Etat avant d'ap-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14560
(716) 872-4503

18
20
22
24
26
28
30
32
34
36
38
40

40
38
36
34
32
30
28
26
24
22
20
18

partenir à la famille, et M. Thiers, cependant, s'écrivait : « Nous ne croyions pas qu'un corps qui a tant d'adversaires et dont l'existence est si chancelante pût avoir la témérité d'appeler la discussion sur son illégalité. Etre monopoleur et inique... le corps enseignant n'est pas de force à soutenir tant d'abus à la fois. » M. Thiers ne se connaissait pas encore lui-même ; il ne connaissait pas surtout l'Université. Elle était impuissante à parer les coups d'un jouteur ne marchant au combat qu'appuyé sur les blasphèmes, sur les textes, sur les propositions, sur les théories des chefs et des principaux agrégés du corps enseignant. On accusa les Jésuites de Lyon d'avoir fourni les matériaux de l'ouvrage de l'abbé Des Garets ; on désigna même quelques Pères nominativement. Ce n'était pas démontrer d'une manière invincible la fausseté du livre ou en paralyser l'effet. Les hérauts d'armes de l'Université jugèrent bientôt qu'ils faisaient fausse route. Il devenait impossible d'expliquer et d'atténuer leurs tristes doctrines, ne respectant pas plus la liberté humaine que les croyances catholiques ; on s'efforça de déplacer la question.

Comme dans chaque œuvre, où la polémique domine et où souvent la colère a dû bouillonner au cœur de l'écrivain probe, il s'était glissé quelques phrases trop vives, nuisant à l'ensemble sans offrir un avantage de détail. Ces mots amers, dont la philosophie, la tribune et le journalisme surtout ne furent jamais avarés, étaient égarés dans le *Monopole*. On les recueillit avec affectation : on les encadra dans des articles artistement combinés ; on les tortura, afin d'en extraire l'outrage provoqué par un débordement de principes antisociaux ; puis, en taisant les foudroyantes citations de l'abbé Des Garets, on le dénonça comme un diffamateur aux gages de la Société de Jésus. On ne pouvait répliquer à ses arguments d'une manière péremptoire : on transforma sa plume en stylet de fanatique, s'attaquant aux gloires les plus pures de l'enseignement. Il avait presque toujours discuté, on renouvela en sa faveur le système que Voltaire employait contre ses adversaires. La raison et la vérité étaient pour lui ; on tâcha de l'écraser sous le persiflage.

Les professeurs du Collège de France et de la Sorbonne, qui guerroyaient depuis longtemps contre la Religion et la Société

de Jésus recommencèrent, dans leurs chaires patentées, ainsi que dans les journaux, un feu roulant d'invectives, de sarcasmes et de mensonges enthousiastes. MM. Michelet, Libri et Quinet furent les Pierre-l'Ermitte de cette singulière croisade. L'un poursuivit les Jésuites avec la crédulité d'un honnête homme devenu maniaque; l'autre, réfugié italien¹, mit au service des feuilles hebdomadaires ses haines antisacerdotales. Proscrit lui-même, il appela la proscription sur la tête de quelques citoyens français qui, par l'impôt, contribuaient à lui payer une hospitalité trop magnifiquement rentée. Le troisième ne chercha qu'à faire un peu de bruit autour de sa tribune délaissée. Il enivra d'éloges boursoufflés la jeunesse des écoles rémunérant ses flatteries par des applaudissements convenus; il lui prépara chaque jour un triomphe, afin de la forcer à lui accorder une petite ovation. Il s'improvisa thaumaturge à la recherche d'une nouvelle religion et du texte altéré des Constitutions de l'Ordre de Jésus. Ces hommes ne parlaient pas, n'écrivaient pas comme des rhéteurs isolés. Ils semblaient enseigner au nom de l'Etat; le bruit que les journaux dynastiques faisaient de leur gloire éphémère tendait à accréditer cette opinion. Ce n'est donc pas en leur qualité d'historiens ou de poètes, mais de professeurs au Collège de France, qu'il nous importe de juger l'œuvre commune. Pour faire sainement apprécier M. Michelet, il n'y a qu'un moyen aussi naturel que concluant : il faut le citer. Dans sa cinquième leçon il disait² : « Hier encore, je l'avoue, j'étais tout entier dans mon travail, enfermé entre Louis XI et Charles-le-Téméraire, et fort occupé de les accorder..... lorsque, entendant à mes vitres ce grand vol de chauve-souris, il m'a bien fallu mettre la tête à la fenêtre et regarder ce qui se passait. Qu'ai-je vu? Le néant qui prend possession du monde... et le monde qui se laisse faire, le monde qui s'en va flottant comme sur le radeau de *la Méduse*, et qui ne veut plus ramer, qui délie, détruit le radeau, qui fait signe... à l'avenir? à la voile de salut? Non, mais à l'abîme, au

¹ Après la condamnation infamante qui a frappé M. Libri, et qui l'a dégradé même de la Légion-d'Honneur, nous ne croyons pas devoir ajouter une nouvelle flétrissure à toutes les hontes de cet homme.

² *Des Jésuites*, p. 87.

vide. L'abîme murmure doucement : Venez à moi, que craignez-vous ? Ne voyez-vous pas que je ne suis rien... »

Puis, dans la sixième leçon, s'adressant aux Jésuites ¹ : « Vous avez quarante mille chaires que vous faites parler de gré ou de force. Vous avez cent mille confessionnaux d'où vous remuez la famille ; vous tenez dans la main ce qui est la base de la famille ; vous tenez la mère : l'enfant n'est qu'un accessoire... Et que ferait le père quand elle rentre éperdue, qu'elle se jette en ses bras en criant : « Je suis damnée ! » Vous êtes sûrs que le lendemain il vous livrera son fils. Vingt mille enfants dans vos petits Séminaires, deux cent mille tout-à-l'heure dans les écoles que vous gouvernez ! des millions de femmes qui n'agissent que par vous ! »

Tels étaient les leçons que l'Etat laissait donner à la jeunesse catholique du royaume. M. Quinet, de son côté, et dans le même temps, s'attaquait systématiquement à la Compagnie de Jésus. En s'appuyant sur des textes tronqués, défigurés ou falsifiés, il instruisait le procès des *Exercices* de saint Ignace et des Constitutions : la vie morale, spirituelle, affirmait-il ², est tarie dans cette loi. Feuilletez-la de bonne foi, sans arrière-pensée ; demandez-vous, si vous le voulez, à chaque page, si c'est la parole de Dieu qui sert de fondement à cet échafaudage. Pour que cela fût, il faudrait au moins que le nom de Dieu fût prononcé, et j'atteste que c'est celui qui y paraît le plus rarement ³. Le fondateur se fie beaucoup aux combinaisons industrielles, très-peu aux ressources de l'âme, et dans cette règle de la Société de Jésus, tout se trouve, excepté la confiance dans la parole et le nom de Jésus-Christ. »

Pascal avait altéré les textes des casuistes de la Compagnie et produit un ouvrage plein de merveilleuse malice. M. Quinet es-

¹ *Des Jésuites*, p. 109.

² *Ibidem*, p. 197.

³ Cette accusation a quelque chose de matériel qui permet de la saisir et d'y répondre. Les éditeurs de la nouvelle traduction des Constitutions de l'Ordre de Jésus, publiées chez Paulin (Paris, 1842), sont les adversaires des Jésuites, et néanmoins ils avouent ; à la page 470, que le nom de Dieu revient plus de cinq cents fois dans les Constitutions. Or, dans l'édition de Prague de 1757, les mêmes Constitutions, avec l'examen général qui les précède, sont renfermées dans cent quarante huit pages, d'où il résulte que le nom de Dieu se trouve à peu près répété quatre ou cinq fois dans chaque page.

saya de s'atteler au même char; mais, pour se faire pardonner ces supercheries, il fallait le génie et l'esprit des *Provinciales*. Par malheur, M. Quinet n'eut que la bonne volonté. « Je vois, professait-il dans sa sixième leçon¹, de longues ordonnances sur la philosophie. Je suis curieux de savoir ce que peut être la philosophie du Jésuitisme... Ce qui brille dans ce programme² et ce qu'on ne peut y faire entrer, c'est l'habileté à éloigner tous les grands sujets pour ne maintenir que les petits. Devinez-vous jamais de qui d'abord il est défendu de parler dans la

¹ *Des Jésuites*, p. 265.

² Les ordonnances dont M. Quinet a tiré un si étrange parti ont été étudiées par nous avec autant de soin que les faits eux-mêmes; il ne nous sera donc pas difficile de redresser les erreurs du docte Universitaire.

Quelques Pères de la Société s'étaient plaints dans les VIII^e et IX^e Congrégations Générales que plusieurs régents de philosophie s'écartaient de leurs programmes, soit en traitant certains sujets du domaine théologique, soit en perdant le temps à établir des discussions oiseuses sur des subtilités et des arguties de l'école. La Compagnie de Jésus n'était pas si tolérante que le Collège de France; elle ne laissait pas à ses professeurs le droit de vagabondage; elle voulait que chacun se renfermât dans le plan même de son cours, afin que tout tendît au but commun. La IX^e Congrégation, tenue en 1649, invite le Père Piccolomini, qui vient d'être élu Général, à porter remède au mal en faisant rentrer les maîtres dans les limites de leur programme. Piccolomini, en 1651, adressa aux Supérieurs l'ordonnance que M. Quinet dénature. Elle est insérée dans l'Institut à la suite du *Ratio studiorum*, et nous devons montrer de quelle manière M. Quinet en a abusé.

Ces paroles : *Questiones de Deo .. prætereantur*, sont extraites de la règle II du professeur de philosophie (Institut. Soc. Jes., t. II, p. 194), et au lieu de cette formule presque athée : *Les questions touchant Dieu doivent être omises*, dont l'Universitaire eclectique se fait une arme, on lit sur le texte original : « Dans la métaphysique, en traitant de Dieu et des intelligences, il faut passer les questions qui dépendent en tout ou en grande partie de la révélation. »

Quant à l'accusation de ne pas permettre qu'on s'arrête à l'idée de l'Être plus de trois ou quatre jours, M. Quinet s'est servi du même procédé de soustraction. Dans l'ordonnance du Père Piccolomini, on ne trouve pas *idea Entis*, l'idée de l'Être seulement, mais l'Être de raison, *Ens rationis*, ce qui constitue la plus notable de toutes les différences; car l'Être c'est Dieu, et l'Être de raison est une de ces subtilités scolastiques dont s'occupaient les philosophes du moyen âge.

Le texte relatif au silence sur la pensée de la substance a été soumis aux mêmes mutilations que les précédents. Nous le rétablissons en entier : « Que les professeurs ne parlent pas de la substance ou Être surnaturel, *De substantia vel Ente supernaturali*, lorsqu'ils expliqueront le prédicament de la substance. »

Dans le langage de l'École, ce mot prédicament a le même sens que celui de catégorie.

La dernière recommandation de Piccolomini relative aux principes n'a pas été plus heureuse sous la plume de M. Quinet. On lit dans l'ordonnance : « Que le préfet des études prenne garde qu'à l'occasion des principes des causes, les professeurs n'entrent dans la question des principes et des professions divines. » C'est tout simplement de fendre aux régents de philosophie naturelle de s'immiscer dans les questions théologiques et surnaturelles qui regardent la Sainte-Trinité. Toutes les autres citations de M. Quinet reposent sur la même base. Elles rentrent dans ce précepte général qui oblige les professeurs de philosophie à ne pas empiéter sur le domaine de la théologie : « *Ne ad ea tractanda digrediantur quæ theologici instituti propria sunt.* »

philosophie du Jésuitisme? il faut premièrement ne s'occuper que le moins possible de Dieu, et même n'en pas parler du tout. *Quæstiones de Deo... prætereantur*. Que l'on ne s'arrête pas à l'idée de l'Être plus de trois ou quatre jours. Quant à la pensée de la substance, il faut absolument n'en rien dire, *nihil dicant*; surtout bien éviter de traiter des principes, et par-dessus tout s'abstenir, tant ici qu'ailleurs, *multo vero magis abstinendum*, de s'occuper en rien ni de la cause première, ni de la liberté, ni de l'éternité de Dieu.

» Qu'ils ne disent rien! qu'ils ne fassent rien! Paroles sacramentelles qui reviennent sans cesse et forment tout l'esprit de cette méthode philosophique. Qu'ils passent sans examiner, *non examinando*. C'est le fond de la théorie... Concevez-vous un moment ce que pouvait être cette prétendue science de l'esprit décapitée, dépossédée de l'idée de cause, de substance et même de Dieu, c'est-à-dire de tout ce qui en fait la grandeur? »

Dans ces débauches de l'intelligence universitaire, ameutant les passions sur les bancs du Collège de France, il y eut pour les esprits honnêtes quelque chose de profondément triste. Ils déplorèrent cet abus de la science et de la parole que le gouverne-

¹ M. Lherminier, professeur lui-même au Collège de France, a, dans *la Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1843, porté un jugement impartial sur ses deux collègues: « Nous pouvons, dit-il à la page 102, parler en toute liberté des Jésuites de MM. Michelet et Quinet. La publication a réussi; le coup a porté, trop bien peut-être. Les deux auteurs ne s'étonneront pas que, tout en défendant les mêmes principes, la liberté de l'esprit humain, nous ne partagions pas toutes leurs opinions.

» Entrant pour la première fois dans la polémique, M. Michelet s'y est lancé à corps perdu, et il s'est mis à combattre avec une animation tout-à-fait extraordinaire. La vivacité des exclamations de M. Michelet, la franchise de ses exagérations, tout, jusqu'au désordre de son style, montre combien il est sincère et convaincu; mais, qu'il nous permette de le lui dire, ni la nature de son esprit, ni le genre de son talent ne le destinent à la polémique. Pour bien combattre, il faut moins d'emportement. L'esprit n'est véritablement puissant dans la polémique que lorsqu'il est maître de lui-même et de sa colère; les combattants novices sont toujours en fureur; l'athlète expérimenté reste calme, il prend son temps, choisit son terrain et frappe avec discernement. Enfin il est d'autant plus redoutable à ses adversaires qu'il leur fait équitablement leur part, et qu'il a pour eux une désespérante et magagnime justice. En lisant ce que M. Michelet a écrit contre les Jésuites, on se surprend parfois à prendre contre lui leur défense: à coup sûr ce n'est pas là l'effet qu'il a voulu produire...

» Ici me revient en mémoire cette phrase de M. Michelet: « On a dit que je défendais, on a dit que j'attaquais. Ni l'un ni l'autre... j'enseigne. » Faut-il souscrire à cette prétention? Alors la critique historique serait obligée d'être plus sévère, car elle aurait à demander compte à l'écrivain de ses jugements, si incom-

ment se condamnait à ne pas réprimer ; mais tous les échappés des Facultés du royaume étaient descendus dans l'arène. Ils jetaient à la publicité leurs noms ignorés, leurs écrits encore plus inconnus que leurs noms. A l'instant même la presse leur décernait une couronne murale. Ils furent de grands, d'ingénieux écrivains par cela seul qu'ils délayèrent dans un langage aussi plein de violence que d'incorrections grammaticales les naïves apostrophes d'Etienne Pasquier, les éloquents accusations des Arnauld et les spirituelles calomnies de Pascal.

L'Ordre de Jésus était mis en cause ; on ne tarda pas à faire intervenir l'Episcopat. Le Clergé et les familles chrétiennes réclamaient à haute voix les libertés promises ; la Révolution et l'Université leur répondirent par des injures ou par des menaces d'un éternel despotisme. L'Episcopat, les pères de famille et les

plets et si passionnés. M. Michelet se fait illusion à lui-même dans les leçons qu'il a publiées : ce n'est pas l'histoire, c'est la polémique qui est présente, polémique dont le retentissement et l'apreté placent désormais M. Michelet dans les rangs des plus ardents adversaires du Catholicisme. »

A la page 184, M. Lherminier juge ainsi M. Quinet :

« Ce n'est pas M. Quinet qui se défendra d'avoir fait de la polémique dans ses remarquables leçons. On s'aperçoit en les lisant que les attaques qui ont si fort surpris M. Michelet et Pont troublé outre mesure n'ont pas trop déplu à l'auteur d'*Ahasvérus*. Il a compris sur-le-champ le parti qu'on en pouvait tirer pour traiter avec applaudissement des questions que les passions ecclésiastiques remettaient à l'ordre du jour...

» C'est l'Evangile à la main que M. Quinet attaque les Jésuites. Il oppose leur doctrine à l'esprit de liberté chrétienne, et il demande ce qu'il y a de commun entre le Christ et Loyola. Notre auteur a pensé, non sans raison, qu'il aurait beaucoup de force en parlant au nom d'un spiritualisme s'inspirant de l'Evangile. Toutefois cette situation, si elle a ses avantages, a aussi ses inconvénients. En effet, les Catholiques répondront à M. Quinet : Vous parlez en Protestant. Les mêmes raisons par lesquelles vous condamnez les Jésuites peuvent s'appliquer à la Religion catholique elle-même, à ses développements, à sa Constitution, à la Papauté. Vouloir mettre les Jésuites en dehors du Christianisme est une chose plus spécieuse que solide. C'est aussi plutôt penser en religionnaire qu'en politique et en philosophe.

» Nous regrettons que M. Quinet n'ait pas accordé plus de temps à l'examen des Constitutions des Jésuites... Nous eussions désiré aussi que, tout en s'autorisant de la bulle de Clément XIV qui supprimait les Jésuites, M. Quinet examinât les causes qui avaient pu déterminer le Pape à ce grand coup d'Etat que ne tardèrent pas à déplorer les plus fidèles soutiens de l'Eglise. Au surplus, sans recourir à des témoignages catholiques, Jean de Müller, historien protestant, ne craint pas, dans son impartialité, de terminer le chapitre qu'il a consacré à la cour de Rome et à la Compagnie de Jésus par ces paroles : « Les sages ne tardèrent pas à penser » qu'avec les Jésuites était tombée une barrière nécessaire et commune à tous les pouvoirs. » Il y a tout un ordre de considérations politiques dont l'absence est sensible dans les chaleureux développements de M. Quinet. »

* *Histoire universelle de Jean Müller*, livre XXIII, chap. IX de l'édit. allemande de 1847. Tubingue.

Jésuites exposaient leurs plaintes avec moins de rudesse que M. Ledru-Rollin, député radical ; ils ne disaient pas comme lui au mois de janvier 1844 : « Existe-t-il une souffrance plus grande pour l'individu que l'oppression de sa conscience, que la déportation de ses fils dans des écoles qu'il regarde comme des lieux de perdition, que cette conscription de l'enfance traînée violemment dans un camp ennemi et pour servir l'ennemi ? » Lamartine, le Protestant Agénor de Gasparin, les publicistes et les journaux eurent le droit de flétrir la servitude intellectuelle que l'éclectisme faisait peser sur la France ; ce droit fut dénié aux Pasteurs des âmes, aux Prêtres à qui est confiée la mission d'enseigner. Ils accusaient plutôt avec douleur qu'avec passion. A ces hommes dont les vertus sont une des gloires de la nation, les pamphlétaires de l'Université se mirent à prêcher la morale dans des feuilletons immoraux. Au fond de quelques ouvrages latins destinés à révéler à la pureté du prêtre les crimes ou les vices qu'il doit combattre au tribunal de la pénitence, ils cherchèrent une image obscène, et on les entendit pousser des cris de moqueuse pudeur, comme si la luxure découlait à pleins bords de l'enseignement théologique.

Pendant ce temps, les disciples de Loyola laissaient l'orage s'amonceler sur leurs têtes ; puis, retirés dans leurs maisons de Paris et des Provinces, ils s'étonnaient de l'omnipotence qu'on leur attribuait. Les choses furent poussées si loin que les chefs de l'Institut crurent devoir une explication publique.

Il y avait parmi eux un orateur dont la voix était connue, dont les loyales et chaleureuses inspirations avaient souvent excité dans les âmes des sentiments d'admiration et de respect. Le Père Xavier de Ravnian fut chargé d'apprendre au monde ce que c'était en réalité qu'un Jésuite. Sa parole retentissait dans les chaires, elle fécondait partout des germes de salut. Son nom même, en une occasion solennelle, frappa les votes de l'Académie française, et il y fut justement glorifié par le chancelier de France. Le 8 décembre 1842, jour de sa réception à l'Académie comme successeur de l'Evêque d'Hermopolis, le duc Pasquier, le descendant d'Etienne Pasquier, eut le bon goût de répudier un rôle d'accusateur sans preuves qu'il trouvait dans ses traditions de

famille; et, au moment où les pouvoirs de l'Etat, ligés avec les écrivains irréligieux, apportaient chacun sa pierre pour écraser la Compagnie de Jésus, lui l'honora dans l'un de ses membres.

« Il fut, disait-il en parlant de Frayssinous, sacré à Issy, et le premier usage qu'il fit, en descendant de l'autel, des droits que l'Episcopat venait de lui conférer, eut lieu à l'occasion d'un jeune Néophyte qui était depuis quelque temps l'objet de ses soins particuliers, qu'il tonsura, auquel il adressa de touchantes, de prophétiques paroles, et dont la vocation devait être bien prononcée, car il renonçait, pour la suivre, à une carrière où ses débuts avaient été marqués par de brillants succès. C'était l'abbé de Ravignan.

» Et voila qu'au mois de février 1839, monseigneur l'Evêque d'Hermopolis, courbé sous le poids des années, mais toujours plein de cette vie qui se puise dans les plus hautes facultés de l'âme, est aussi dans l'Eglise de Notre-Dame, en face de la chaire où va paraître l'orateur dont la voix, depuis que la sienne a cessé de se faire entendre, est en possession de remuer les âmes et d'entraîner les convictions avec une puissance qu'aucun autre peut-être n'exerce au même degré, et cet orateur qui semble avoir recueilli son héritage tout entier, c'est le Néophyte d'Issy, c'est cet abbé de Ravignan auquel il imposait les mains en 1822. Son apostolat a décidément passé sur la tête de son disciple. Admirable succession, profitable à tout le monde, et où le bonheur de celui qui la recueille ne pourrait être surpassé que par le bonheur de celui qu'il l'a transmise. »

Le Jésuite Ravignan avait obtenu à Notre-Dame de Paris de plus beaux triomphes que celui-là. Le 16 avril 1843, il avait vu, comme il voit chaque année au jour de Pâques, une foule d'hommes de tout rang et de tout âge, confondus dans la grande égalité chrétienne, s'approcher de la sainte table, et sa voix, qui avait inspiré à tant de cœurs le sentiment catholique, faisait vibrer de saintes paroles. Il s'écriait : « Cette multitude pressée autour de la Chaire sacrée, sous ces antiques voûtes, est la protestation la plus énergique contre le philosophisme du dix-huitième siècle. » Un journal ministériel, *le Globe*, constatait lui-même cette victoire du Jésuite. « L'on ne saurait dire, comme on l'a tant de

fois répété, publiait-il dans son numéro du lendemain, que la Religion catholique est la Religion des faibles, des ignorants et des vieillards. Ces objections tombent en présence de la foule qui se pressait hier dans la vieille basilique; car ces hommes pieusement réunis étaient des militaires, des gens du monde bien connus, des membres de l'Institut, des légionnaires, des médecins, des élèves de l'Ecole Polytechnique, des élèves en médecine, des élèves en droit, des élèves de l'Ecole normale, etc. La jeunesse studieuse à laquelle on ne dénierait probablement ni le savoir ni l'intelligence, et à laquelle personne sans doute n'avait caché les doctrines du dernier siècle, libre de choisir entre les maximes désespérantes du scepticisme et de l'erreur, ou les consolations de la vérité, est entrée franchement dans les antiques voies du Catholicisme, et nous l'en félicitons. Nous en félicitons encore plus le pays; car cette génération nouvelle, ramenée nécessairement à des pensées d'ordre et d'honnêteté par les principes évangéliques, se répandra dans toutes les parties de la France; c'est elle qui doit peupler les universités, les facultés, les cours judiciaires, l'armée, les barreaux; elle ne peut manquer d'y répandre l'irrésistible influence du savoir uni à la vertu. »

Tel fut le Père que la Compagnie choisit pour interprète. Jusqu'alors les enfants de saint Ignace avaient jugé prudent de n'être Jésuites que dans leur for intérieur. Ce nom est exposé aux anathèmes, il peut servir de titre de proscription; l'orateur chrétien s'en empare avec amour. Son opuscule était une réponse aux imputations dont l'Ordre de Jésus se voyait l'objet, un résumé aussi lumineux qu'éloquent de ses moyens et de sa fin. Ravignan s'exprimait ainsi dans son introduction ¹ :

« Qu'avons-nous fait, qu'avons-nous dit, nous Prêtres de la Compagnie de Jésus? d'où vient ce bruit? d'où naissent tant d'orages? Comment donc sommes-nous devenus de nouveau l'objet de tant de haines, le but de tant d'attaques, la cause de tant de craintes?

» Vous qui appelez sur nous, sur des Prêtres, sur des Français,

¹ *De l'existence de l'Institut des Jésuites*, par le Révérend Père de Ravignan, de la Compagnie de Jésus, p. 43.

sur des citoyens libres et dévoués, toute la rigueur des proscriptions, nous connaissez-vous? nous avez-vous vus, nous avez-vous entendus?

» Quelle parole sortie de notre bouche a compromis la tranquillité publique et le respect dû aux lois? Cependant nos deux cents voix ont retenti dans un grand nombre de Chaires, depuis les cités les plus populeuses jusqu'aux plus humbles hameaux?

» Où sont les autorités civiles qui nous accusent? où sont les autorités ecclésiastiques qui nous condamnent?

» Un fait répréhensible et positif est-il imputé à l'un d'entre nous?

» Des préventions, des susceptibilités, des présomptions ne suffisent pas; elles ne sauraient tenir lieu ni des faits ni des preuves; et la culpabilité d'une Société ne peut avoir une expression pratique et juste que dans les fautes de ceux qui la composent. A ceux-ci, aux individus, appartient l'action, le crime, la vertu.

» Quels sont parmi nous les coupables?

» La vie, l'influence politique nous sont étrangères; serviteurs de l'Eglise, nous vivons et poursuivons avec elle dans tous les temps et dans tous les lieux, sous tous les genres de gouvernement, l'œuvre du ministère évangélique.

» On nous transforme en ennemis des libertés et des institutions de la France; qu'en sait-on? Pourquoi la serions-nous?

» Et quand nous sommes les seuls menacés, ou même les seuls exclus des bienfaits d'une législation libérale, comment nous traduire en oppresseurs?

» Le ridicule n'est-il pas égal à l'injustice?

Le Père de Ravigan conclut en ces termes¹:

« Ou je me trompe, ou, après cet exposé, le lecteur de bonne foi concevra comment un Magistrat, un Français, un homme du dix-neuvième siècle, a pu librement, consciencieusement se faire Jésuite sans abdiquer pour cela sa raison, sans renoncer à son temps et à son pays.

» Non, il n'a pas abdiqué sa raison, parce qu'il l'a mise dans

¹ *Ibidem*, p. 151.

le port à l'abri de l'orage, sous la garde assurée du principe tutélaire de l'autorité...

» Non, il n'a pas renoncé à son pays... Il est bien vrai que la charité catholique, embrassant dans son ardente expansion l'humanité tout entière, met au cœur de ses apôtres un dévouement plus étendu que celui du patriotisme; il est vrai encore que le Missionnaire, allant porter la lumière de la Foi à ses frères idolâtres de la Corée ou des solitudes de l'Amérique, risque parfois, en présence des intérêts immortels, d'oublier les intérêts d'un jour qui s'agitent au sein de sa patrie. Mais oublie-t-il pour cela sa patrie elle-même? Cesse-t-il d'en porter la douce image dans son cœur? cesse-t-il de prier pour sa félicité? cesse-t-il d'invoquer les bénédictions du Très-Haut sur ceux qui portent le pesant fardeau du gouvernement des peuples?

» Oh! ils ne savent pas, ces hommes qui interdisent au Jésuite l'amour de son pays, quelle délicieuse émotion de joie il éprouve en retrouvant parmi les tribus sauvages du Nouveau-Monde quelques-uns des sons de sa langue natale, ou en entendant dans les mers de la Chine et du Japon le lointain retentissement de la gloire de ses armes!

» Et la France nous serait moins chère, à nous, qui ne l'avons pas quittée! Nous ne serions pas fiers de ses triomphes dans la paix comme dans la guerre, de son génie pour les lettres et pour les arts, de ses hardies conquêtes dans le domaine de la science et dans les régions nouvellement ouvertes à l'industrie! Nous n'aimerions pas en elle le vrai foyer de la civilisation chrétienne! Nous ne serions pas heureux des ineffables consolations qu'aujourd'hui encore elle donne à l'Eglise?

» Non, il n'a pas renoncé à son siècle... Il est bien vrai que nous n'appelons pas du nom d'amélioration et de progrès tout ce que la sagesse moderne en son orgueil décore de ces titres pompeux; il est bien vrai que nous n'attendons pas de l'avenir une Religion plus parfaite que la Religion de notre Seigneur Jésus-Christ, et que l'humanité fécondée par les systèmes ne nous parait pas en travail d'une ère indéfinie de vertu et de bonheur.

» Mais, sous cette autorité immuable de la Foi, nous n'en appartenons pas moins à notre temps par nos idées et par nos cœurs,

et surtout nous le connaissons mieux qu'on ne se p'ait à le croire.

» Aussi, ne nous est-il jamais venu en pensée que deux cents pauvres ouvriers évangéliques, distribués sur la vaste étendue du territoire de la France, pussent se proposer, en des jours comme ceux-ci, d'y établir ce qu'on n'a pas eu honte de nommer leur domination.

» Cet anachronisme n'est pas le nôtre, il est celui de nos adversaires. Parce qu'il y a deux siècles, la Compagnie de Jésus a pu entreprendre sur une terre vierge, parmi les peuplades qui naissaient à la civilisation, de réaliser le règne de l'Évangile, on nous suppose aujourd'hui l'absurde projet de régner sur la France. Ce serait un rêve d'insensés... Mais, encore un coup, il n'est pas le nôtre; nous le renvoyons aux cerveaux malades de ceux qui se sont faits nos ennemis.

» A les en croire, une partie de cette œuvre serait déjà accomplie, et l'Église de France, ayant abjuré ses vieilles traditions, subirait tout entière le joug des influences ultramontaines.

» Faut-il donc que nous soyons obligés de renvoyer aux leçons de l'histoire ceux qui aiment tant à se servir contre nous de son autorité? Ils oublient donc ce qui s'est passé depuis soixante ans... Grâce à Dieu! l'Épiscopat français en a gardé meilleure mémoire; il a compris qu'après de semblables épreuves, il ne fallait pas, par des controverses désormais sans objet, faire courir à l'Unité de nouveaux périls; il s'est réuni, il s'est serré tout entier, confondu en un seul corps et en une seule âme, autour de la Chaire de saint Pierre, et il a répété, d'une voix unanime, les immortelles paroles de Bossuet : « Sainte Église Romaine, mère des Églises et mère de tous les Fidèles, Église choisie de Dieu pour unir ses enfants dans la même Foi et dans la même charité, nous tiendrons toujours à ton Unité par le fond de nos entrailles. Si je t'oublie, Église Romaine, puisse-je m'oublier moi-même! »

» Et moi aussi, humble soldat de l'Unité catholique, c'est pour lui donner, s'il était possible, plus intimement et plus complètement mon âme et ma vie tout entière, que je suis allé chercher une place obscure dans les rangs de la Compagnie de Jésus.

» Dans l'état où je voyais la sainte Religion de mon maître en

ce monde, après la grande guerre déclarée à Jésus-Christ par l'incrédulité du dix-huitième siècle, la Catholicité n'apparaissait comme une armée rangée en bataille sur un front d'une vaste étendue, pour faire face de toutes parts à l'impiété et à l'erreur, et porter secours à la société en péril. Il n'y avait plus de camps divers ni de drapeaux divisés.

» Au centre, je voyais la Chaire de saint Pierre dans sa majestueuse immobilité, et auprès d'elle, au premier rang du dévouement et de la fidélité courageuse, l'Eglise de France avec ses Evêques et ses Prêtres, belle et forte encore malgré les jours de malheur.

» Certes, en m'enrôlant sous la bannière du saint fondateur de la Compagnie de Jésus, je n'ai pas prétendu me séparer de la milice sacrée de mon pays; simple combattant, j'ai pris seulement un autre poste dans la même armée. »

Ce livre, auquel était jointe une savante consultation de M. de Vatimesnil, l'ancien ministre de l'instruction publique en 1828, fut un événement. Il plaçait la question sur le terrain que les Jésuites n'avaient jamais déserté. Aux yeux des gens de bonne foi, il les rendait forts de leur faiblesse, peut-être aussi de cette inertie trop résignée que leurs amis ne cessaient de stimuler, et que leurs adversaires transformaient en un inexplicable besoin d'action et d'autorité. Le Père Cahour publia de son côté son ingénieux ouvrage : *Des Jésuites, par un Jésuite*. Dans ce long conflit, ils ne poussèrent pas plus loin la démonstration de la vérité. Ils l'avaient dite de deux manières différentes : ici avec effusion, là avec esprit. Ils laissèrent à l'Episcopat, au Clergé, aux orateurs et aux écrivains indépendants le soin de les venger. L'Université s'était flattée de l'espoir qu'elle aurait enfin raison de cette Compagnie, dont le succès lui semblait un remords et un péril. Les rhéteurs et les sophistes appelaient à leur aide tous les hommes dont le nom passait pour une autorité ; ils les enrôlaient de gré ou de force. Mais plus d'une fois l'Institut de Jésus trouva dans les intelligences d'élite une justice que la médiocrité lui déniait. Il existait encore à cette époque un vieux philosophe, un célèbre orateur qui avait gouverné l'Université. Il se faisait gloire d'avoir formé par ses leçons et par ses discours toute la

génération libérale. Royer-Collard, du fond de la retraite où il achevait sa vie, entendit les clameurs retentissant autour des Pères. Il prit en pitié ces violences, et écrivit le 15 février 1844 à Xavier de Ravignan : « Votre éloquent plaidoyer pour l'*Institut des Jésuites* me fait comprendre l'énergie de cette création extraordinaire et la puissance qu'elle a exercée. Autant qu'on peut comparer les choses les plus dissemblables, on pourrait dire qu'à la distance de la terre au ciel, Lycurgue et Sparte sont le berceau de saint Ignace. Sparte a passé, les Jésuites ne passeront pas. Ils ont un principe d'immortalité dans le Christianisme et dans les passions guerrières de l'homme. »

Pour colorer ses résistances à la loi sur la liberté de l'enseignement, l'Université montrait les Jésuites envahissant les écoles et y implantant leurs doctrines avec l'Inquisition. Ils se tenaient à l'écart de toute intrigue politique. Le duc de Bordeaux, dans son voyage d'Angleterre, va visiter le collège de Sainte-Marie d'Oscott. Sur-le-champ, le *Messenger* et le *Journal des Débats* annoncent que les Jésuites ont reçu ce prince avec des honneurs inaccoutumés. Le docteur Wiseman, évêque de Mélipotame et directeur de l'établissement, déclare qu'il n'y a jamais eu de Pères de la Société à Oscott. Ce démenti, fondé sur un fait matériel, n'arrête pas la calomnie. Il faut à tout prix mêler les Jésuites à la flétrissure que les députés dynastiques prétendent infliger à ceux de leurs collègues qui sont allés porter au petit-fils de Henri IV l'hommage d'un respectueux souvenir.

La tempête battait les disciples de l'Institut; M. Villemain, ministre de l'Instruction publique, saisit ce moment pour présenter son projet de loi sur l'enseignement. Ce projet accuse de funestes tendances; il prend contre le Clergé d'injurieuses précautions, et, tout en consacrant une dérisoire liberté, il fraie une voie plus large que jamais au despotisme universitaire. L'Épiscopat ne pouvait rester spectateur indifférent de ces luttes dans lesquelles se joue l'avenir du royaume très-chrétien. Il avait des devoirs à remplir, il les remplit tous avec une prudence n'excluant ni la dignité ni l'énergie. Dans cette guerre acharnée faite aux Jésuites, on avait essayé de séparer la cause du Clergé de celle des Pères; on avait dit que leur tyrannie était odieuse aux ecclésiastiques sé-

culiers, et que ces derniers ne demandaient pas mieux que de s'y soustraire. L'heure était venue; aucun Evêque ne se fait l'écho de ces doléances. Tous combattent pour la liberté, tous rendent hommage au zèle et à la science des Jésuites, leurs coopérateurs dans les soins du ministère. L'épiscopat refusait d'accepter le rôle que lui offrait cette conspiration ourdie par l'incrédulité, on lui fit expier ce refus en le frappant de la même proscription. Les archevêques et leurs suffragants s'adressaient au roi des Français, aux assemblées législatives et à l'opinion publique pour savoir si enfin l'éducation chrétienne serait esclave; l'Université, ayant ses porte-étendards aux deux tribunes parlementaires, répondit à ce cri de détresse par des outrages nouveaux.

Le projet de loi amena de vives discussions. D'un côté les calculs d'une peur intéressée grandirent outre mesure les Jésuites; de l'autre on apprit à la France à scruter les doctrines que les générations nouvelles devaient subir. Sous les convictions noblement formulées de plusieurs orateurs, en face des panthéistes de l'Université, dont les emportements dissimulaient mal la déroute, la Chambre des Pairs ne voulut pas sanctionner tout le système prohibitif invoqué par le corps enseignant comme la seule digue à opposer aux Jésuites et au Sacerdoce. Il y avait dans ce vieux sénat des magistrats, des diplomates, des administrateurs de foi et d'expérience, tels que le premier-président Séguier, le comte Beugnot, le marquis de Barthélemy, le duc d'Harcourt, de Brigode, de Fréville et de Courtarvel; des temporiseurs qui pressentaient un désir royal sous les amendements du comte de Montalivet; des hommes plus jeunes, plus audacieux, et qui, sur les pas du comte de Montalivet ou du vicomte de Ségur-Lamoignon, exprimaient les besoins et les répugnances catholiques. L'Université avait essuyé un grave échec dans ces débats. Les chefs de l'éclectisme espérèrent que la Chambre des Députés, plus mobile, plus révolutionnaire contre le Clergé, saurait raviver les passions amorties et cicatriser par une loi de défiance les blessures sous lesquelles saignait encore leur orgueil. M. Thiers leur parut le plus apte à faire sortir le despotisme d'un projet de loi sur la liberté.

Sa dextérité de paroles, que les principes religieux ne gênaient

pas plus que les convictions politiques, l'abus qu'il avait fait de tous les dons de l'esprit afin de fausser l'histoire, d'énervier ou de fortifier le pouvoir selon ses caprices ou ses espérances du moment, le prestige que sa fanfaronne intelligence des affaires exerçait sur une fraction de députés s'irritait à l'aspect d'un prêtre et pâissant d'effroi au nom de Jésuite, tout indiquait M. Thiers comme le dernier médecin de l'Université. M. Thiers seul devait la sauver par une de ses jongleries législatives. Il fut donc le confident de son martyr et le vengeur de son innocence. Il s'engagea à prouver qu'elle était plus catholique que le Saint-Siège, plus gallicane que l'Episcopat français, plus orthodoxe que l'Eglise universelle, plus désintéressée que les Jésuites dans la manière de propager l'éducation, plus morale que ces prélats et ces familles condamnant ou déplorant tant de théories subversives. Un pacte intervint entre les rhéteurs compromis et le panégyriste des excès de 1793. Les Universitaires se chargèrent de recrépir la célébrité de M. Thiers, qui a toujours besoin d'avoir à sa suite quelque entrepreneur de gloire artificielle. M. Thiers prit à forfait l'éloge de l'Université et la censure du Clergé. La proscription des enfants de Loyola fut offerte comme arrhes aux deux parties contractantes sur l'autel de la liberté d'enseignement.

Quand il s'agit de sa personne, M. Thiers, dont les instincts égoïstes et mercantiles prennent toujours les grandes questions par les petits bouts, possède un rare talent de mise en scène. Il avait décidé dans les coulisses parlementaires qu'il serait nommé rapporteur du projet de loi sur l'instruction publique, et, désirant que son dernier coup de foudre contre la Société de Jésus fût annoncé par quelques éclairs précurseurs de la tempête, il commanda le *Juif Errant* dans les ateliers du *Constitutionnel*. C'était une mauvaise action en dix volumes, un outrage au bon sens ainsi qu'à la littérature, et dont, pour fermer à tout jamais la bouche à la calomnie, les Jésuites devraient imposer la lecture à leurs adversaires les plus aveugles. Le *Juif Errant* patrona le rapport de M. Thiers. Le rapport de M. Thiers commenta les impuretés de M. Eugène Sue. L'un se confectionna un Catholicisme de hasard, il parla de *l'auguste religion de*

ses pères pour tromper les simples ; l'autre se créa humanitaire et socialiste dans le but de faire descendre l'imposture jusqu'au fond du cœur des artisans séduits par cette décevante pitié. *Le Constitutionnel* établit une solidarité qui porta malheur au romancier et à l'homme politique.

Les Jésuites avaient été subitement élevés au rang de ces puissances fatidiques que le moyen âge pressentait dans de superstitieuses terreurs. Pour donner une idée de l'effroi que leur nom provoquait, M. Michelet, s'appuyant sur les fantômes entrevus dans le délire, disait, aux applaudissements de ses auditeurs¹ : « Le Jésuitisme, l'esprit de police et de délation, les basses habitudes de l'écolier rapporteur transportées du Collège et du Couvent dans la société entière, quel hideux spectacle !... tout un peuple vivant comme une maison de Jésuites, c'est-à-dire du haut en bas occupé à se dénoncer. La trahison au foyer même, la femme espion du mari, l'enfant de la mère... Nul bruit, mais un triste murmure, un bruissement de gens qui confessent les péchés d'autrui, qui se confessent les uns les autres et se rongent doucement. Ceci n'est pas, comme on peut croire, un tableau d'imagination. Je vois d'ici tel peuple que les Jésuites enfoncent chaque jour d'un degré dans cet enfer de boues éternelles. »

A la même époque cependant, ces prêtres, qui ont un pied dans chaque famille, une oreille ouverte à tous les secrets, un espion et un dénonciateur à chaque porte, sont inopinément dépouillés par un vol domestique d'une somme de plus de 200,000 francs. Jean-Baptiste Affnaer, d'une famille belge où la probité et la religion étaient héréditaires, frappe, vers le mois de janvier 1841, à la maison de la rue des postes. Il est sans ressources, sans pain ; il se dit malheureux. Les Jésuites auxquels un ecclésiastique, son compatriote, le recommanda, l'accueillent avec charité. Il a été condamné dans la Flandre occidentale comme faussaire et banqueroutier frauduleux ; il cache cet épisode de sa vie, et, par d'hypocrites démonstrations, il capte peu à peu la bienveillance des disciples de l'Institut. Placé à l'économat, sous les ordres du Père Moirez, il a des appointements aussi modestes que ses fonctions ; il vit dans une retraite absolue qui convient,

¹ *Des Jésuites*, par MM. Michelet et Quinet, p. 42.

dit-il, autant à sa fortune qu'à sa piété. Tandis qu'il berce les Jésuites de son détachement des plaisirs du monde, Affnaer commença dans Paris une existence de luxe et de ruineuses prodigalités. Pour subvenir à ses folles orgies, il place sous sa main la caisse où sont contenus les titres de rente et les diverses valeurs servant à entretenir les Missions au-delà des mers, et à pourvoir les autres Provinces de l'Institut de tous les objets religieux ou scientifiques qu'on ne trouve qu'à Paris. Affnaer vole, il dépense, il vole encore, il vole toujours. Il a des chevaux, des maîtresses, des amis et une fausse clef. Il lacère les feuillets des livres de compte, il transporte, il surcharge les chiffres afin de ne pas éveiller l'attention. Pendant deux années et demie, il vécut, jusqu'au jour de sa fuite en Angleterre, sur la confiance qu'il inspira. Ces Jésuites à qui rien n'échappe, restent dans la plus complète ignorance de ce qui se passe à leur porte. Quelques maisons seulement les séparent de celle qu'Affnaer habite, il ne leur revient aucun bruit, aucun soupçon des débauches que leur argent alimente.

Affnaer est de retour à Paris, les Jésuites ont dénoncé son larcin : Affnaer est arrêté le 28 juin 1844. Ce n'était qu'un vagabond spéculant sur l'incommensurable bonne foi de ses dupes. A peine la Justice lui a-t-elle fait subir un premier interrogatoire que le fripon se transforme en misérable. Il sait qu'il rencontrera dans la presse de complaisants échos pour reproduire ses délations. Il ne manquera pas d'appui pour étayer un échafaudage d'impostures. La presse révolutionnaire, en effet, prend le voleur sous son patronage. Elle devient son courtisan à la geôle ; elle dramatise ses mensonges ; elle s'efforce de poétiser le rôle infâme que cet homme a joué. Elle menace la Compagnie de Jésus de toutes les révélations qu'il peut faire ; bientôt, dans le *Constitutionnel*, Affnaer arrive au niveau de la grandeur de M. Thiers et de la véracité de M. Sue. On lui fabrique une gloire qui éclipse momentanément celle des Cousin, des Quinè et des Dupin. Les Jésuites étaient victimes d'un de ces abus de confiance qui frappent les honnêtes gens seuls ; la presse révolutionnaire plaignt le fripon. Par la plus cynique de toutes les aberrations d'esprit, elle tenta d'accréditer les rumeurs qu'elle inventait sur un événement aussi simple.

La Justice était saisie par les Jésuites eux-mêmes : la Justice informa. Affnaer comparut enfin, les 8 et 9 avril 1845, devant la Cour d'assises de la Seine. De toute cette fantasmagorie qui avait cherché à égarer la crédulité publique, il ne resta plus alors qu'un voleur de bas étage dont le courageux réquisitoire de l'avocat général, M. de Thorigny, brisa pour jamais le masque constitutionnel. Affnaer fut flétri par le jury et oublié par les hommes qui avaient voulu le doter d'une impudence à laquelle la fermeté des magistrats le contraignit de renoncer. Pour instruire ce procès, pour démontrer que toutes les versions de l'accusé étaient autant de fables, il avait fallu que l'œil investigateur des juges d'instruction et des membres du parquet étudiât les registres de la Compagnie. On descendit jusqu'aux plus minutieux détails de ses affaires. Le voleur s'était imaginé que les Jésuites ne consentiraient jamais, à livrer le secret de leur existence à un pouvoir qui ne demandait pas mieux que de les saisir en faute. La publicité devait, selon lui, effrayer les Pères; ce fut cette idée qui le ramena audacieusement à Paris. On leur imputait tous les crimes; dans le même moment, ils ouvrent aux préventions de la Magistrature le plus court chemin pour les dévoiler. La Magistrature se tut. Ce silence, en face de l'ardente hostilité des partis, est le plus significatif des éloges pour la Compagnie.

Cependant le ministère, sans cesse harcelé par les clameurs de l'opposition, résolut de sacrifier les Jésuites. Il ne les avait ni soutenus ni encouragés; mais dominant de toute la hauteur de sa pensée philosophique ces clameurs auxquelles son protestantisme éclairé répugnait à s'associer, M. Guizot avait jusqu'alors refusé d'immoler la liberté religieuse à d'absurdes préjugés. Il ne se prêtait qu'à contre-cœur aux persécutions dont il confessait l'iniquité; néanmoins, les choses étaient poussées si avant, qu'il fallait offrir une satisfaction quelconque à ces écrivains, à ces orateurs se blessant eux-mêmes sur le champ de bataille où ils ne rencontraient pas d'adversaires. La position des Jésuites, vivant en France comme citoyens soumis aux lois du pays, était inattaquable. On pouvait les égorger dans une émeute, leur appliquer un des cent mille décrets de proscription oubliés dans les limbes du Comité de salut public, être implacable selon le con-

seil peu libéral de M. Dupin ; mais ces mesures avaient leur côté odieux ou ridicule. Le gouvernement, désintéressé dans la querelle, reculait devant de pareilles violences ; il disait avec Portalis, le savant ministre des cultes dans les premières années du règne de Napoléon¹ : « Les lois ne peuvent régler que les actions ; la pensée et la conscience ne sont pas du ressort des lois. L'empire sur les âmes est un genre de domination que les gouvernements humains ne connaissent pas et ne peuvent pas même connaître. Les lois ont donc fait ce qu'elles peuvent et tout ce qu'elles doivent pour la liberté humaine lorsqu'elles ont annoncé qu'elles ne reconnaîtraient et qu'elles ne sanctionneraient aucun vœu perpétuel. Elles n'ont pas d'ailleurs à s'inquiéter de ce qui n'intéresse que la conscience ; il ne leur appartient pas de forcer le retranchement impénétrable du cœur de l'homme. »

Convaincu de cette vérité, le gouvernement avait les mains liées ; il jugea plus opportun de demander au Saint-Siège un service que ses promesses escomptèrent à l'avance. Les Jésuites, n'existant dans le royaume qu'à l'état d'individus, de prêtres séculiers autorisés par l'Ordinaire, n'avaient rien à démêler avec les chicanes de police administrative. Ils n'appartenaient à l'Ordre de Jésus que dans leur conscience ; la loi était donc impuissante à connaître d'un vœu ou d'une intention ne se manifestant point au dehors et ne réclamant d'autres privilèges que ceux dont jouit chaque Français. Il était légalement, constitutionnellement impossible de forcer les disciples de l'Institut derrière ce rempart de la liberté individuelle ; on crut que Rome se prêterait, sans trop de difficultés, à une complaisance. La mission de M. Rossi fut décidée.

Pellegrino Rossi, né à Massa, dans les Etats de Modène, et dont la mort si courageuse fut un glorieux démenti donné à toute sa vie, Pellegrino Rossi était un de ces condottieri de l'intelligence, n'ayant d'autre patrie que le lieu où il leur est permis d'abriter la fortune sous leur tente. Les premières années d'une vie nomade avaient vu cet italien professer des doctrines peu en harmonie avec la foi catholique et les principes conservateurs. Un hasard, heureux pour lui, le poussa vers la France.

¹ Rapport à l'Empereur (24 mars 1807).

Dans le tournoi oratoire où la Chambre des Pairs en 1844 discuta la loi sur la liberté d'enseignement, M. Rossi s'était mêlé aux combattants de ces fameuses journées, et, quoique universitaire, il avait su prendre un rôle de modérateur. On l'avait vu s'efforcer de concentrer, de restreindre peut-être les colères dont la Société de Jésus était l'objet ; et, pour faire cesser le feu, il s'exprimait en ces termes : « Je ne sais si l'humilité chrétienne est parmi les vertus de cette Congrégation ; mais certes elle aura quelque peine à ne pas céder aux séductions de l'orgueil, tellement est grande la place qu'elle a occupée depuis quelques jours dans nos débats. »

Les Jésuites, l'Épiscopat, la France, l'Église elle-même, tout cela n'était que secondaire pour M. Rossi ; son but principal était de réussir, parce que la victoire lui servait de marche-pied afin d'arriver à de plus hautes destinées. A Rome, où tant de défiances surgissaient autour de lui, où un cordon sanitaire semblait lui laisser le palais Colonna pour lazaret, M. Rossi ne voulut rien voir de tout ce qui se faisait, rien entendre de tout ce qui se disait. Il ferma les yeux et les oreilles, puis, à force d'intrigues croisées, il se mit à battre en brèche la Compagnie de Jésus. M. Rossi avait longtemps vécu dans une situation précaire. L'ambition lui inspira la science de la flatterie et de la souplesse ; elle lui révéla le point vulnérable de beaucoup d'amours-propres. Il possédait la clef des passions de l'humanité ; il se servit de cet art qui déjà lui avait été si fructueux. Il lui fallait des trompettes pour répandre dans les salons les rumeurs qu'il sentait le besoin d'accréditer, les promesses que son gouvernement s'engageait à ratifier, les menaces qu'en cas de refus il devait faire entendre au Saint-Siège. La prélature romaine se tenait sur ses gardes ; le diplomate improvisé trouva dans quelques ecclésiastiques français l'appui qui lui était dénié par le Clergé d'au-delà des monts.

Comme tous les parvenus encore peu habitués aux dignités et au pouvoir, M. Rossi, en mettant le pied sur le patrimoine de l'Église, avait espéré que sa présence seule aplanirait les obstacles, et qu'il enlèverait de haute lutte la négociation dont il posait impérieusement les bases. Représentant de ce qu'en France on appelle le *pays légal*, M. Rossi s'était imaginé qu'il ne lui en coût-

terait pas beaucoup pour effrayer le Saint-Siège. Les quelques prêtres aux yeux desquels il faisait briller dans un prochain avenir des mitres épiscopales et de hautes fonctions comme récompense de leur jeune dévouement l'entretenaient dans ces idées. Il crut avoir partie gagnée avant même d'avoir commencé le jeu, et il se persuada que, par courtoises subtilités ou par intimidation, il n'y aurait rien de plus aisé que d'amener à son but le Vicaire de Jésus-Christ. Le rôle de l'ambassadeur espagnol Florida-Blanca l'avait séduit. Ainsi que lui, il se croyait destiné à commander dans la capitale du monde chrétien et à imposer à un nouveau Ganganelli les volontés de son maître. Clément XIV avait fléchi sous l'audacieuse étreinte du plénipotentiaire de Charles III, Grégoire XVI, plus calme et plus fort dans sa simplicité pleine de grandeur, n'était pas un Pontife à se laisser violenter. On prétendait en France qu'il n'y avait qu'à demander à Rome pour obtenir. Le caractère conciliant du Pape et du cardinal Lambruschini, son secrétaire d'Etat, était peint sous des traits qui faisaient présager la débilité. On ne tenait compte ni de leur amour pour la paix, ni de la condescendance que la Chaire apostolique est heureuse de témoigner dans toutes les transactions ne préjudicant en rien aux droits de l'Eglise et à ceux de la justice. Le Pape s'était plus d'une fois montré généreux; on rêva que cette bonté irait jusqu'à la faiblesse. Ce fut sous de tels auspices que M. Rossi entama l'affaire des Jésuites.

Les Jésuites avaient, dans le Sacré-Collège, dans la Prélature et dans les divers Ordres religieux, des juges, des maîtres, des amis, des émules qui appréciaient sainement cette guerre incompréhensible. Ils voyaient tous la Société à l'œuvre; ils l'étudiaient; ils la suivaient dans ses luttes et dans ses travaux; ils se rendaient un compte exact de ses progrès et de ses défaites. Sur les lieux mêmes où l'on affirmait que son action avait quelque chose d'irrésistible, ils trouvaient dans la réalité le contre-poids des mensonges. Le prisme sous lequel on faisait mouvoir l'ombre du Jésuitisme ne séduisait personne. L'expérience du passé servait de leçon à l'avenir, et, forte de l'exemple du gouvernement pontifical, Rome attendait, dans un silence plein d'équité, les terribles accusations dont M. Rossi se faisait l'organe.

Les abbés d'Isoard, de Falloux et Lacroix ¹, chacun selon la mesure de ses ambitions individuelles ou de ses complaisances conciliatrices, s'étaient mis aux ordres du plénipotentiaire de l'Université. Ils n'attaquaient pas les enfants de saint Ignace; mais, tout en déplorant la malveillance dont l'Institut était l'objet, ils insinuaient que la bonne harmonie ne régnerait jamais entre la Cour apostolique et le cabinet des Tuileries, tant que satisfaction n'aurait pas été accordée à l'opinion égarée. Sur ce thème, que les aides diplomatiques de M. Rossi brodaient, suivant le caractère, l'esprit ou les impressions de ceux auxquels ils s'adressaient, on commença à donner un corps aux allégations et aux menaces que l'ambassade tenait en réserve; on lui prépara les voies. Peu de jours après, la ville pontificale se trouva placée sous l'état de siège des terreurs intéressées.

Pendant ce temps, l'Université et la presse parisienne ne cessaient de marcher à l'assaut de l'Institut de Loyola. Il importait de travailler au succès de la mission Rossi par toute espèce de combats et de persuader au Saint-Siège que, comme le royaume très-chrétien, il allait lui-même passer subitement sous la domination des Jésuites. On croyait avoir assez échauffé les imaginations et exalté les colères; on tenta de faire servir les Jésuites à un de ces coups de majorité législative qui ne réussissent que par lassitude. En 1840, M. Thiers avait joué la comédie de la guerre contre l'Europe entière, et il avait embastillé Paris au chant de la *Marseillaise*, ressuscitée pour la circonstance. En 1845, il fallait démontrer à la France qu'elle éprouvait le besoin

¹ Le nom de M. l'abbé de Bonnechose, aujourd'hui évêque de Carcassonne, a disparu de cette nouvelle édition; en voici les motifs. Après deux conférences que nous avons eues ensemble à Rome, cet ecclésiastique m'a adressé une lettre datée du 29 janvier 1847. Elle contient le passage suivant: « Il est très-vrai que j'ai pris une certaine part aux négociations qui, à la suite des séances de la Chambre des députés, du 2 et du 3 mai 1845, ont amené le Père Général à adopter de nouvelles mesures; mais ce que j'ai fait, je l'ai fait spontanément et dans les vues les plus désintéressées. Je n'ai été l'instrument de personne: je n'ai suivi que l'impulsion de ma conscience et je n'ai obéi qu'à des convictions résultant pour moi des événements qui se passaient sous nos yeux et qui pouvaient être diversement appréciés. On a donné à ma conduite, dans ces conjonctures difficiles, une autre couleur. Je reconnais que de fâcheuses coïncidences se sont élevées contre moi, et on a pu de très-bonne foi interpréter ma démarche dans un sens défavorable. »

En présence de ces explications verbales et écrites dont la loyauté nous a paru entière, nous avons cru devoir séparer M. l'abbé de Bonnechose des trois autres prêtres français qui n'ont pas été aussi heureux que lui.

de voir les fortifications se hérissier de canons. Pour enlever l'armement, M. Thiers se rua sur la Société de Jésus. Il ressentit une indignation constitutionnelle en apprenant qu'il existait sous le ministère de M. Guizot autant de Jésuites sur le sol natal, que lorsqu'il était lui-même à la tête des affaires. Les 2 et 3 mai 1845, ses interpellations tinrent les députés en émoi; mais le peuple ne se préoccupa nullement de ce nouveau tour de prestidigitation. Il sourit des frayeurs de M. Thiers, et surtout de ses élans de Foi. Le peuple ne daigna même pas s'étonner du péril auquel la Chambre arrachait la France. Comme ce bruit, fait à propos des enfants de saint Ignace, n'avait pour but que de distraire les esprits, on lui donna le retentissement d'une solennité nationale. C'était la vérité et la liberté de conscience que, malgré un admirable discours de M. Berryer, on immolait à une peur convenue : M. Thiers fit de la religion; M. Dupin du courage civil; M. Odillon Barrot de la vertu; M. Isambert de la pacification à l'égard du clergé. M. Martin (du nord), ministre de la justice et des cultes, resta seul dans son caractère. Il fut lâche.

M. Rossi avait attendu le résultat de ces séances pour entrer officiellement en campagne. Persuadé que les clameurs du Palais-Bourbon retentissent jusque dans l'intérieur du Vatican et qu'elles y sèment un effroi salutaire, il juge que l'heure est venue de porter un dernier coup. Il adresse au Saint-Siège un Memorandum, dans lequel sont relatés différents motifs que le cabinet des Tuileries fait valoir, pour prouver que l'Ordre de Jésus ne peut plus exister en France, et qu'il faut le dissoudre sans retard. Le plénipotentiaire ajoute : « Que son gouvernement n'a jamais eu l'intention de chasser du Royaume ou de molester les individus qui appartiennent à la Société de Jésus; mais ne pouvant pas se dispenser d'accomplir l'engagement contracté devant la Chambre, il se verrait forcé d'user des moyens qui lui sont propres. Il enverrait aux Préfets et aux Procureurs-généraux l'ordre d'exécuter sur ce point les lois du Royaume, et, en conséquence, le pouvoir civil fermerait les maisons non-seulement des Pères Jésuites, mais aussi des autres Congrégations religieuses, excepté celles qui se trouvent légalement autorisées; et on ne saurait, dans ce cas, empêcher les conséquences d'un

choc qui pourrait, entre autres choses, induire peut-être dans l'esprit public une confusion entre la cause des Jésuites et celle du Clergé en général. Pour éviter ces conséquences désastreuses, on demande que le Saint-Père, interposant salutairement son autorité, veuille bien ordonner aux Pères Jésuites la dissolution des Maisons et des Noviciats qu'ils ont en France. »

A la Chambre des Députés, la question ne fut pas ainsi posée par MM. Barrot, Thiers et Dupin, ainsi acceptée par les ministres. Il avait été entendu qu'elle serait résolue sans le Saint-Siège et malgré le Saint-Siège¹. La négociation ne pouvait donc aboutir qu'à un affront pour lui. D'un côté, on invoquait le concours du Pape ; de l'autre, on proclamait à la face de l'Europe que l'on ne demandait pas mieux que de s'en passer. Le Memorandum de M. Rossi fut par cela même regardé comme non avenue. Ce silence était alarmant ; le négociateur espéra le vaincre en faisant mouvoir tous les ressorts préparés de longue main. L'esprit révolutionnaire, dans ses nuances même les plus modérées, n'a foi qu'en la force brutale. L'échafaud ou la proscription sera toujours son dernier mot. La première tentative de M. Rossi périssait ; il chercha à la relever par des menaces, par des promesses et par des intrigues de toute nature.

Il annonçait officiellement que les Jésuites seuls étaient la cause de la guerre entre le Clergé et l'Université ; qu'ils devenaient de plus en plus impopulaires² ; que leurs maisons servaient

¹ Dans la séance du 3 mai 1845 (*Montleur* du 4, p. 4185), M. Thiers avait proposé un ordre du jour ainsi motivé :

« La Chambre, se reposant sur le gouvernement du soin de faire exécuter les lois de l'Etat, passe à l'ordre du jour. »

Le Ministre de la justice, M. Martin, y avait adhéré en déclarant que « le gouvernement ne subordonnait au concours de personne l'exercice de son droit, l'exécution des lois du pays. »

M. Thiers reprend la parole : « Les circonstances, dit-il, qui avaient fait que ces lois étaient restées inexécutées, ces circonstances ont changé ; il devient urgent d'appliquer ces lois. Maintenant le gouvernement qui est chargé de les exécuter doit avoir la liberté nécessaire et employer les moyens qu'il jugera les plus convenables. Il a eu recours à l'autorité spirituelle, je l'approuve ; mais à une condition, c'est que, quelle que soit la décision de l'autorité spirituelle..... (Oui ! oui !) »

M. le Ministre de l'intérieur : Ça été dit, c'est entendu.

M. Thiers : Quel que soit le succès des négociations auprès de cette autorité spirituelle, que je respecte et à laquelle je ne soumets pas les lois de mon pays, quel que soit le succès de ces négociations, les lois de l'Etat seront exécutées.

De toutes parts : Oui ! oui !

² Ce reproche, que tous les échos de la presse et de la tribune ont tant contribué à jeter dans la circulation, est venu échouer en France au moment même où la liberté

de foyer au Légitimisme, et qu'on les trouvait partout où éclatait un mécontentement. Si, ajoutaient le plénipotentiaire et son escouade d'agents, si le Saint-Siège ne concilie pas les intérêts de Dieu avec ceux de César, une loi fermera pour toujours l'entrée du Royaume aux enfants de saint Ignace, et cette loi s'étendra à toutes les corporations religieuses. Le gouvernement irrité fera retomber sa colère sur l'Eglise et sur le Clergé. Les esprits sont tout disposés à accepter le schisme, à se séparer du Saint-Siège. Que le pouvoir dise un mot, qu'il fasse un signe, et le Royaume très-chrétien renoncera d'entraînement à la vieille Foi catholique. Il est voisin de l'Italie; il peut y souffler ou y apaiser les tempêtes; c'est au Pape et à la Cour Romaine à décider. Qu'on sécularise les Jésuites; qu'au moins on les sacrifie pour un temps, qu'on leur ordonne de s'éclipser durant une année, six mois peut-être, et l'âge d'or de l'Eglise de France renaitra. Le Saint-Siège demande, et non sans de justes motifs, la révision des articles organiques; il y en a qu'il rejette. Le gouvernement s'empressera de présenter une loi dans ce sens: Le Clergé désire que la liberté d'enseignement ne soit pas un vœu stérile. Cette liberté ne sera plus refusée; on accordera aux Chrétiens de Syrie une protection plus efficace; mais, — et M. Rossi terminait toujours ainsi ses memorandum verbaux, corollaire de la note écrite, — il faut avant tout donner satisfaction aux plaintes, aux colères, aux préjugés peut-être, en sécularisant l'Ordre de Jésus.

Mise en présence de cet ultimatum, la Cour pontificale, tout en tenant compte, avec sa discrétion habituelle, des difficultés qui surgissaient autour des hommes d'Etat de France, ne se déguisa point qu'il lui restait un grand devoir à remplir. Elle pesa

d'enseignement commença à devenir une vérité. A peine une loi qui laisse les pères de famille à peu près libres de choisir les maîtres qu'ils donneront à leurs enfants est-elle votée par l'Assemblée nationale que, sous la République de 1848, d'innombrables demandes affluent de tous les points chez les Jésuites. Des conseils généraux et municipaux, des pères de famille, appartenant aux diverses opinions politiques qui divisent le pays, se mettent en instance auprès de ces disciples de saint Ignace que la veille on décriait d'impopularité. On leur fait prière, injonction presque d'avoir à fonder partout et simultanément des collèges et des pensionnats. Il y a un an à peine que la nouvelle loi sur l'instruction publique est en voie d'exécution, et déjà les Jésuites qui, dans le premier moment, n'ont pu réaliser toutes les espérances et tous les vœux, sont à la tête de quinze collèges, sur cette terre d'où quelques charlatans constitutionnels voulaient les exiler sous prétexte d'impopularité.

au poids de la justice du sanctuaire les motifs allégués par le diplomate de l'Université. Elle examina les griefs qu'il faisait valoir contre les Jésuites, les menaces et les promesses dont il s'armait tour à tour. Elle décida qu'il n'y avait, qu'il ne pouvait y avoir rien de sérieux dans les unes comme dans les autres.

Si, disait-elle, les maisons des Pères de l'Institut sont un foyer de Légionisme, le gouvernement a une police pour les surveiller et des lois pour les punir. Or, comment se fait-il que, dans tous les complots vrais ou supposés qui depuis quinze ans ont troublé la France, il soit impossible de saisir la main d'un Jésuite agissant au grand jour ou dans l'ombre? Ils prêchent, ils instruisent, ils dirigent sous la juridiction de l'Ordinaire. Quelles paroles de révolte l'autorité a-t-elle entendues tomber de leurs chaires? Quelles perfides insinuations, quels conseils malveillants a-t-elle recueillis de la bouche des Fidèles qui s'adressent à eux? On impute aux Jésuites des tendances antiorléanistes, et, pendant ce temps, la *Gazette de France* s'essouffle à démontrer qu'ils ont été trop favorables à la dynastie de Louis-Philippe, et que c'est par leur influence qu'une portion du Clergé s'y est ralliée. Aux yeux d'hommes impartiaux, ces deux accusations contradictoires s'annihilent donc l'une par l'autre. Rome demandait qu'on précisât un fait, et le plénipotentiaire, de même que ses agents ecclésiastiques, se renfermait dans de banales généralités. Il en dut être ainsi pour l'inculpation d'avoir semé la discorde entre l'Épiscopat et l'Université. Les Evêques n'avaient pris conseil que de leur mission, de leur conscience et de l'effroi de leur troupeau. La Chaire apostolique était en mesure de savoir cela mieux que le cabinet français; n'avait-elle pas été le confident de leurs tristesses pastorales si longtemps muettes et leur appui moral dans la lutte?

On proclamait les Jésuites impopulaires; pour le démontrer, M. Rossi tirait son principal argument des interpellations de M. Thiers, de l'ordre du jour motivé qui en fut la conséquence, surtout du nombre des abonnés au *Journal des Débats*, au *Siècle* et au *Constitutionnel*. La Cour pontificale n'amoindrisait pas ainsi la question; elle l'élargissait au contraire. En étudiant seulement l'histoire des cinquante dernières années qui ont

passé sur la France, elle se demandait à quel signe visible on reconnaît la popularité dans un royaume où Louis XVI périt sur l'échafaud et où Marat fut déifié au Panthéon. La Cour pontificale voyait Bonaparte élevé sur le pavois, puis jeté aux gémonies, les Bourbons salués comme les sauveurs de la patrie, et seize ans après proscrits encore au nom du peuple. Elle entendait la calomnie hurler à tous les noms illustres ; elle contemplait chaque fraction de parti distribuant à son gré la gloire ou l'infamie. Elle trouvait le généreux soldat, le magistrat intègre, l'écrivain consciencieux, l'habile diplomate, le ministre sage ou éloquent, harcelés par l'insulte et conspués jusque dans leur vie privée, tandis qu'on improvisait grands citoyens des hommes médiocres ou pervers, dont au même moment d'autres opinions brisaient le piédestal. La Cour de Rome rappelait à M. Rossi que l'homme d'Etat dont il se disait le représentant, que M. Guizot s'était plus d'une fois à la tribune glorifié de son impopularité, et elle priait le plénipotentiaire de l'Université de vouloir bien mettre d'accord cet aveu et ses reproches officiels. On allait plus loin ; on plaçait sous les yeux de M. Rossi ce passage où M. Guizot définit et peint avec tant d'éloquence l'opinion publique, et le Saint-Siège réétait avec le ministre des affaires étrangères ¹ :

« Dans les temps de fermentation et de désordre, le véritable vœu national, la véritable opinion publique sont méconnus, comprimés, insultés ; les partis seuls se montrent et agissent, et la nation n'est qu'une masse inerte, ballottée tour à tour dans les sens les plus contraires et façonnée, mutilée, au gré des passions ou des intérêts qui se combattent sur son sein. A chaque alternative de succès et de revers, le parti vainqueur se prétend l'interprète fidèle, le vrai défenseur de l'intérêt national et de l'opinion publique ; le parti vaincu n'est qu'un amas de révoltés, étrangers à la patrie qu'ils ont opprimée quelques instants et qui applaudit à leurs défaites. Que la chance tourne, le nouveau vainqueur tiendra le même langage, et se servira de la même illusion pour accabler son adversaire. »

Rome essayait de se rendre compte de cette mobilité, et, tout

¹ Notes de M. Guizot sur l'ouvrage *De la souveraineté et des formes du gouvernement*, par M. Ancillon, p. 459 (Paris, 1816).

en avouant son insuffisance, elle confessait que la popularité en France a quelque chose de si insaisissable qu'il devient très-difficile de la caractériser. L'impopularité des Jésuites était bien constatée chez les ennemis de la Religion catholique ; mais, à part cette évidence dont le Saint-Siège, sous peine de suicide, ne pouvait guère punir la Compagnie, en était-il ainsi dans les rangs du Clergé, parmi toutes les familles chrétiennes, au milieu de ces populations laborieuses que les Pères évangélisent et de cette foule qui assiège leurs confessionnaux ? Si les Jésuites, disait Grégoire XVI, sont éternellement frappés de la flétrissure morale sous laquelle passent tous les partis, tous les hommes, tous les systèmes, que peut donc craindre la France de quelques pauvres Prêtres dont la voix sera étouffée par l'indignation publique ? que fera leur stérile concurrence à l'Université ? qu'importe au pouvoir que les Jésuites vivent ou meurent, s'ils n'ont point pris racine dans le Royaume ? et dans quel article de la Charte ou des cinq Codes trouve-t-on qu'il faut bannir du sol natal les Français décrétés d'impopularité ? Ce motif est un affront fait à la loi et au bon sens public. Si un gouvernement entrait dans cette voie d'ostracisme, à coup sûr ce ne serait pas le Saint-Siège protecteur, né des faibles et des persécutés, qui prêterait la main à une pareille violation de tous les droits.

La menace d'une loi excluant les enfants de Loyola du sol qui les a vus naître et frappant toutes les Congrégations autorisées ou tolérées semblait aux prélats même les plus timides une œuvre impossible à réaliser. Le Saint-Siège, par déférence pour le gouvernement de Louis-Philippe, ne daigna pas même s'en préoccuper. Cet appel à la proscription, dans un siècle et dans un pays qui a tant remué d'idées, tant sacrifié de millions d'hommes pour faire triompher la liberté individuelle, avait quelque chose de si étrange que personne ne le prit au sérieux. On se contenta de répondre aux subalternes de M. Rossi qu'ils calomniaient leur patrie. Dans cette occurrence, Rome interpréta plus noblement et plus justement qu'eux la véritable pensée nationale.

Quant au schisme légal, qu'ils tenaient suspendu comme un épouvantail sur la capitale du monde catholique, et dont l'im-

minence leur paraissait pleine de dangers prochains, la Cour pontificale se montre encore plus incrédule. Elle sonde le trône de Louis-Philippe, pour savoir où était le Henri VIII brisant d'un seul coup l'Unité et séparant la France de la Communion romaine. Elle n'y trouva qu'un vieillard fatigué de révolutions, un vieillard qui s'efforçait, en prudent fondateur de dynastie, de consolider sur la tête de son petit-fils la couronne qui, dans un temps prévu, allait avoir à traverser une minorité toujours orangeuse. Le Saint-Siège connaissait de longue date l'épiscopat français, et il y cherchait en vain les Cranmer qui se prêteraient à cet impossible caprice. En voyant le Clergé pauvre des biens de ce monde et riche seulement de sa Foi si souvent éprouvée, Rome, qui possède tous les secrets des schismes, se disait qu'ils ne sont réalisables que dans des circonstances données. Il faut que le prince ait des passions à satisfaire, des trésors à partager entre ses courtisans, des avidités à tenter en leur offrant les biens du Clergé. Il faut surtout que la Nation entière soit unie à son roi, et que les partis divisés par la politique ne puissent pas se faire un drapeau de leurs croyances religieuses pour s'insurger contre un gouvernement leur donnant l'exemple du parjure et de l'apostasie. Or, la France était-elle dans ces conditions? Le roi, dont le Saint-Siège connaissait la prévoyance dynastique, avait-il intérêt à jeter la perturbation dans les âmes? pouvait-il, de gaieté de cœur et sans espoir d'une compensation quelconque, imposer un nouveau culte au peuple français? Que, dans les conciliabules de leur impiété théorique, un petit nombre d'hommes se soient imaginé de changer la religion du pays, cela est possible. Rome ne niait pas le fait; mais en voyant les provinces de l'Ouest, du Nord et du Midi si pleines de Foi; mais en étudiant la situation même de Paris, elle demeurait de plus en plus convaincue de l'inanité de ce rêve. La Révolution avait échoué; l'empereur avait reculé en confessant son impuissance. Le royaume très-chrétien était catholique jusqu'au fond des entrailles. Personne en France, Louis-Philippe moins que tout autre, ne pouvait songer à réunir toutes les fractions de parti, pieuses ou incrédules, légitimistes ou républicaines, sous l'étendard de l'Unité que les ennemis de la famille d'Orléans arbore-

raient contre elle. L'idée d'une séparation n'était donc qu'une menace sans portée ; car, lorsque les esprits sont tout prêts à aller au schisme, le schisme est déjà passé dans les mœurs, dans les croyances. Il existe, et, avec les ardeurs françaises, il entraîne le gouvernement lui-même.

La sécularisation des Jésuites, sollicitée par de tels moyens, n'avait aucune chance de réussite. M. Rossi avait en vain essayé d'intimider : il crut que ses promesses seraient plus efficaces. Les pouvoirs constitutionnels, dont il faisait bon marché, ne furent plus d'aveugles instruments de troubles religieux ; le négociateur leur accorda de son chef une pensée toute différente. Le Saint-Siège n'avait qu'à dissoudre en France la Société de Jésus, et à l'instant même une loi serait présentée pour reviser les articles organiques, contre lesquels Rome avait toujours protesté. Afin d'obtenir un résultat favorable, M. Rossi avait inventé des menaces impossibles ; en désespoir de cause, il arrivait à des engagements irréalisables. Le Saint-Siège tient sans doute beaucoup à voir tomber les chaînes que porte le Clergé, mais ce n'est pas par une iniquité qu'il convient à la Chaire de Pierre de préparer le triomphe de la justice. Protéger les Chrétiens de Syrie contre les cruautés musulmanes a toujours été un devoir des gouvernements chrétiens : Rome ne s'expliquait donc pas qu'on mit des conditions à l'accomplissement de ce devoir, toujours regardé par la France comme sacré. On berçait la Cour pontificale de l'espoir d'arracher l'Orient catholique aux maux qu'il endure ; mais, pour faire cesser la persécution de Syrie, il fallait que le Pape se fit le persécuteur des Catholiques d'Europe et de la Compagnie de Jésus.

Cette espèce de prostitution de la charité, ce trafic de faveurs et d'injustices, fut repoussé à Rome comme une mauvaise pensée. M. Rossi, après s'être décidé à passer son Memorandum, avait, pour l'appuyer, mis en jeu tous les ressorts, essayé de tous les pièges. Grégoire XVI se renfermait dans la dignité de son silence ; le cardinal Lambruschini restait impassible. Il se contentait de faire savoir à l'ambassade que le gouvernement de Sa Sainteté ne pouvait répondre que négativement au Memorandum et par la réfutation des assertions contenues dans cette dépêche.

Alors le plénipotentiaire changea de ton. Il ne menaça plus, il ne promit plus, il n'exigea plus. On le vit se borner à demander une concession, si légère qu'elle fût. Par égard pour la France, le Saint-Siège qui, dans cette question complexe, ne voulait pas même avoir à se reprocher un défaut de formes, réunit, le 12 juin 1845, la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, et il lui soumit les demandes de M. Rossi. Huit cardinaux sur douze furent convoqués. Lambruschini, Ostini, Castrocane, Franzoni, Patrizi, Polidori, Bianchi et Acton délibérèrent en présence du Souverain-Pontife ¹, et ce fut sur les motifs suivants qu'ils basèrent leur vote :

1° Les lois qu'on allègue contre les Jésuites, ou plutôt contre toutes les Associations religieuses, sont contestées même en France. Elles ont été rendues sous un autre ordre de choses, et elles se trouvent en contradiction manifeste avec le Concordat et avec la Charte, établissant en principe la liberté du culte, puisque la pratique des conseils de l'Évangile appartient évidemment à la Foi catholique. L'Église n'a jamais envisagé la profession religieuse autrement que comme la pratique volontaire et libre des conseils que Jésus-Christ donne à ceux qui aspirent à être plus parfaits. Cette profession ne doit pas plus priver les Français de leurs droits de citoyens que la profession même du Catholicisme. Les vœux religieux sont des liens purement spirituels; ils ne dépendent jamais d'un gouvernement. Ceux qui les contractent n'en jouissent pas moins, aux yeux de la loi, de la plénitude de leurs droits; ils peuvent s'unir, s'associer, vivre ensemble comme tous les autres nationaux. Que les lois ne reconnaissent pas ces sortes d'associations, qu'elles ne leur accordent aucun titre, aucune prérogative; qu'elles ne les admettent point à agir collectivement et comme sociétés légales, rien de mieux. Cela est de la compétence de l'autorité civile; mais cette compétence ne s'étend pas au-delà.

2° Le Saint-Siège ne peut pas, sur les instances d'un gouvernement, condamner et immoler des innocents. Les Jésuites exis-

¹ La loi du silence est imposée aux cardinaux qui prennent part à ces sortes de Congrégations, et, sous aucun prétexte, ils ne peuvent révéler ce qui s'y passe ou les mesures adoptées. Grégoire XVI, que le gouvernement français mettait de moitié dans ses actes, ne voulut pas accepter une solidarité semblable. Pour la manifestation de la vérité, il délia les cardinaux de la loi du silence.

tent en France depuis plus de trente années, et aucun d'eux n'a été cité devant les tribunaux comme coupable d'un délit. Aujourd'hui même on ne formule contre les Pères aucune accusation précise, et qui, de près ou de loin, serait justiciable de la loi. Comment donc le Saint-Siège pourrait-il les priver par une sentence du saint état qu'ils embrassèrent avec l'approbation de l'Eglise catholique?

3^o Les vingt-cinq Evêques de France qui possèdent des Jésuites dans leurs diocèses leur rendent tous le témoignage le plus honorable. Ils se félicitent des fruits de salut que font germer ces ouvriers évangéliques. Un grand nombre d'autres Prélats ont écrit au Saint-Siège pour solliciter la conservation de ces auxiliaires indispensables. Le Saint-Siège repoussera-t-il une demande si juste et si bien motivée?

A l'unanimité, la Congrégation extraordinaire décida que le Souverain-Pontife ne pouvait et ne devait rien accorder. Grégoire XVI approuva.

C'était une grande démonstration ; elle ne coûta aucun sacrifice au Pape, car la justice de l'Eglise l'exigeait. Cet acte raviva toutes les colères ; et, dans le premier étonnement de leur déception, les héritiers du vieux Libéralisme oublièrent ces paroles toujours vraies que M. Guizot leur adressait en 1821 avec autant de justesse que de prévoyance gouvernementale : « Partout où la liberté de conscience prévaut, disait l'écrivain protestant ¹, tout culte, toute croyance religieuse réclame, à juste titre, le respect non-seulement du pouvoir, mais du public. Leur droit contre l'outrage dérive du même principe que leur droit à la liberté. Pour se pénétrer de cette doctrine, la France a besoin, j'en conviens, de la voir hautement professée et pratiquée par le pouvoir. Non-seulement l'irrégion a eu parmi nous la force, mais elle s'est crue la vérité. Elle a persécuté, et parce qu'on résistait à ses décrets et parce qu'on se refusait à ses arguments, le principe de l'intolérance n'a été autre au dix-huitième siècle qu'au seizième. Quand ils sont convaincus et maîtres, les incrédules, comme les fanatiques, veulent qu'on croie en eux et comme eux.

¹ *Des moyens de gouvernement et d'opposition*, par F. Guizot, p. 422 et 423 (Paris, 1821).

» Ils ne sont pas tous guéris de cette coupable prétention ; et, bien qu'il reste aujourd'hui peu d'hommes qui voulussent employer directement contre la Religion les armes du pouvoir, il en est encore un assez grand nombre qui, à chaque occasion où la Religion se déploie avec quelque hardiesse, s'en étonnent et s'en irritent comme d'un attentat à la liberté. Celle-ci a pour eux quelque chose de nouveau et d'imprévu qui les offense. »

Le cabinet des Tuileries et son envoyé à Rome se trouvaient dans ce cas ; ils ne surent pas profiter de la leçon que M. Guizot leur avait donnée vingt-quatre ans auparavant. Il ne restait plus à M. Rossi qu'à s'épargner l'humiliation d'un refus ; c'est ce qu'il fit. Sa négociation finissait avec la cour de Rome ; le Pape et les cardinaux n'avaient plus rien à voir dans cette affaire. Le ministre de France espéra être plus heureux en demandant que les Jésuites se prêtassent volontairement à quelques concessions. C'était présenter la chose sous un point de vue tout différent, et, pour transmettre son vœu, M. Rossi s'adressa au cardinal Lambruschini. Lambruschini n'agissait plus au nom du Pape ni en sa qualité de secrétaire d'Etat, mais uniquement comme médiateur officieux. M. Rossi eut avec lui quelques conversations. L'abbé d'Isoard leur servit d'intermédiaire, et il n'exista jamais de rapports, même indirects, entre le Général de la Compagnie et le plénipotentiaire français. L'honneur de la Chaire apostolique était sauf ; elle avait eu le courage de sa position. Le Père Roothaan fut appelé à donner au royaume très-chrétien un gage de son amour pour la paix et à montrer que la Société de Jésus sait faire tous les sacrifices.

Grégoire XVI n'avait donné aucun ordre, n'avait formulé aucun conseil positif ; cependant la Compagnie de Jésus se vit dans la nécessité de faire quelques concessions momentanées. Les Maisons de Paris, de Lyon, d'Avignon et plusieurs autres Maisons de probation ou d'étude, subirent des dispersions passagères ou des diminutions.

Le 28 juin, le Père Rozaven, Assistant de France, écrivait aux Supérieurs de Paris : « Je pense que si nous cédon

ix n'a
ajour-
sation
a loi.
e sen-
e l'E-

s Jé-
e plus
er ces
t écrit
iaires
de si

ue le
Gré-

sacri-
raviva
r dé-
aroles
utant
ut où
ant',
re, le
droit
à la
soin,
par le
orce,
n ré-
ts, le
qu'au
ules,
eux.

par un motif de paix, et que nous voulons qu'il soit bien compris que nous faisons la réserve de nos droits, que nous voulons conserver intacts, et que nous ferons valoir toutes les fois que nous le jugerons à propos. S'il est reconnu qu'on ne peut chasser les propriétaires de leur maison, il doit l'être également qu'on ne peut les empêcher d'y donner domicile à qui il leur plaît. »

Il n'y avait ni incertitude ni ambiguïté à Rome. Le Saint-Siège avait refusé de se joindre à l'Université et à une fraction des assemblées législatives pour violer les droits de tous les citoyens français dans la personne des Jésuites. M. Rossi, qui le 23 juin avait sagement retiré son Memorandum, rédigea une dépêche dans le sens des concessions indiquées ; il la communiqua au cardinal Lambruschini. On ignore si c'est à l'ambassade de Rome ou dans le cabinet du ministre que cette dépêche fut modifiée. Toujours est-il que, le 6 juillet, le *Moniteur* ne tint compte que des besoins parlementaires, et il annonça :

« Le gouvernement du roi a reçu des nouvelles de Rome. La négociation dont il avait chargé M. Rossi a atteint son but. La Congrégation des Jésuites cessera d'exister en France et va se disperser d'elle-même ; ses Maisons seront fermées et ses Noviciats seront dissous. »

A la nouvelle de ce succès que rien n'avait préparé, un sentiment de doute se manifesta dans toutes les classes. Cependant peu à peu on se familiarisa avec l'idée que le ministère ne pouvait pas avoir inventé une pareille dépêche, et la douleur des Catholiques égala à peine les joies des ennemis de l'Eglise. Les journaux dévoués à la Révolution ou à l'Université proclamèrent à grands cris leur victoire, et, dans le cynisme de leurs aveux, ils ne craignirent pas d'outrager le Pontife-Suprême. Le *Courrier français*, du 7 juillet 1845, refléta ces moqueuses injures, que la fausseté de la note officielle devait le lendemain transformer en louanges.

« Nous avions, dit-il, fait trop d'honneur à la Cour de Rome en supposant qu'elle laisserait au gouvernement français la responsabilité d'une mesure décisive contre les Jésuites ; Rome a cédé. C'est un nouveau signe de la décadence du pouvoir spirituel

qui réside au-delà des monts. Sacrifier ses défenseurs est la marque la plus manifeste de sa faiblesse, et ce n'est pas la première fois que l'Ordre de Loyola éprouve l'ingratitude du Saint-Siège. En prêtant les mains une fois de plus à un acte de rigueur contre ses janissaires, la Papauté continue le désarmement et accomplit son suicide depuis longtemps commencé ; toute grande chose expire lentement.

» Que penser, en effet, de l'énergie et de l'habileté du chef de l'Eglise catholique ! Alors que les Jésuites se propagent ouvertement sur la terre de France, où ils s'étaient glissés en contrebande, et rencontrent partout l'appui déclaré des Evêques ; alors que, de chaire en chaire, de mandement en mandement, de tribune en tribune retentit le cri d'une nouvelle croisade pour la conquête des Gaules à la Foi de Clovis et de saint Louis, le Pape vient en aide au ministère embarrassé de l'exécution des lois qui prohibent la Compagnie de Jésus ; il désavoue les siens et casse sa milice. A qui donne-t-il gain de cause ? A l'esprit philosophique qui a forcé le ministère à sévir.

» Ce sont les inspirations de MM. Quinet, Michelet, Cousin et Thiers qui triomphent au Vatican ; c'est du Collège de France, de l'Université, du Luxembourg et du Palais-Bourbon que la colombe sainte s'est abattue à l'oreille du Souverain-Pontife ; et l'habile M. Rossi complète sa naturalisation parmi nous en obtenant de Rome même, à la satisfaction de l'opinion publique, l'expulsion des héritiers de saint Ignace.

» Soit ! que la Papauté ait peur du bruit et préfère une agonie paisible aux efforts d'une tentative désespérée, nous ne nous en étonnons pas ; nous prenons acte seulement de ce nouveau trait d'impuissance du Pontificat romain en face de l'esprit des Sociétés modernes. Et qu'on le remarque, c'est sous le ministère de M. Martin (du Nord) que ce coup a été porté ! On a fourni à ce petit homme le caillou et la fronde, et on l'a poussé en avant ; il est vainqueur. Hélas ! c'est que contre l'ombre de Goliath il suffit de l'héroïsme de Tom Pouce.

» Serait-ce par hasard que la Cour de Rome aurait cru servir la cause de la Religion en retirant les Jésuites de France ? On lui aura représenté que la France tout entière était prête à re-

tourner à la messe, n'étaient les Jésuites qu'elle avait en antipathie, et que la suppression de cet élément parasite ferait infailliblement reflourir parmi nous l'*auguste Religion de nos pères*, comme dit M. Thiers; nul doute qu'on lui ait tenu ce langage. C'est la continuation de la plaisanterie du dix-huitième siècle. Chaque fois que la philosophie s'est efforcée d'amener l'Eglise à se mutiler, elle a toujours eu l'esprit de prétendre que c'était pour le plus grand bien des principes immortels de la Foi. Le Jéuitisme a trouvé ses maîtres, et a été vaincu par ses propres armes.

» C'est avec ces doucereuses paroles que l'on obtint de la Papauté, dans le siècle dernier, le sacrifice fameux de la Compagnie. Est-ce que Rome ne s'en douterait pas? Elle est dupe de la même comédie, ou elle feint de l'être, aveuglement ou par débilité. La scène que la philosophie et l'Eglise jouent entre elles est absolument celle du médecin et du malade. « Que diantre faites-vous de ce bras-là? — Comment? — Voilà un bras que je me ferais couper tout-à-l'heure, si j'étais que de vous. — Et pourquoi? — Ne voyez-vous pas qu'il tire à soi toute la nourriture, et qu'il empêche ce côté-là de profiter? Vous avez-là aussi un œil droit que je me ferais crever, si j'étais en votre place. — Crever un œil? — Ne voyez-vous pas qu'il incommode l'autre? Croyez-moi, faites-vous-le crever au plus tôt, vous en verrez plus clair de l'œil gauche. » Et l'Eglise suit les ordonnances de la philosophie!

» Un pouvoir est jugé quand il en est tombé là. »

L'Evêque de Langres éleva la voix au milieu de tous les blasphèmes et de toutes les doléances qui allaient fondre sur la Chaire de Pierre. C'était, avec le cardinal de Bonald, les archevêques de Paris et de Toulouse et l'Evêque de Chartres, un des plus vigoureux athlètes de l'Eglise et de la liberté religieuse. Le 14 juillet 1845, il s'exprima ainsi sur les Jésuites :

« Ces derniers étaient en butte aux préventions et aux menaces publiques : on invitait les Evêques à les sacrifier ou du moins à les désavouer; on espérait opérer leur dissolution par le concours de l'Episcopat, et, pour y parvenir, on représentait que le Clergé tout entier avait à souffrir des haines auxquelles ils étaient en proie. Les Evêques ont répondu : « Les Jésuites, en tant que

» Religieux, sont l'œuvre de l'Eglise; en tant que citoyens, ils ont à la liberté de conscience des droits qui nous sont communs avec eux. Ils nous sont chers à ce double titre : nous les défendrons, nous les soutiendrons, nous souffrirons pour eux, parce que les coups que l'on veut leur porter frapperaient sur la Religion et sur la liberté de tous. Ainsi, nous ne les sa- crifierons pas, nous ne les désavouons même pas. »

» Les Jésuites, nous le savons, ont été profondément réjouis et reconnaissants de ces dispositions et de ce langage; mais on leur a fait croire au loin que cette générosité de l'Episcopat à leur égard était téméraire, qu'en acceptant l'appui des Evêques ils compromettaient certainement et gravement leurs protecteurs, et avec eux la Religion tout entière.

» On peut sans doute accuser ces représentations de mensonges, on peut plaindre les chefs de la Compagnie d'y avoir ajouté foi; mais, dès que les Jésuites ont accepté cette conviction, peut-on ne pas admirer ce qu'ils viennent de faire?

» Ce sacrifice soudain et spontané d'eux-mêmes ne révèle-t-il pas tout à la fois et la pureté de leurs intentions, et leur amour pour la paix, et l'élévation de leurs sentiments, et leur disposition constante à s'immoler instantanément pour le bien public? Ceux qui depuis quelques années les accusent, les injurient et les menacent, pourraient-ils présenter de pareils exemples? Toutes les apologies en paroles, tous les éloges imprimés valent-ils la justification éclatante qui résulte d'un pareil fait? »

La solution annoncée par le gouvernement paraissait aux hommes sages un piège tendu à la crédulité. On attendait avec anxiété les explications qui devaient venir de Rome; mais ce fut dans cette ville que la nouvelle du *Moniteur* souleva la plus juste irritation. On n'y soupçonnait pas encore l'impudence de ces mensonges que les Constitutionnels acceptent comme des nécessités parlementaires. Sous le coup de l'indignation qu'il essayait de partager, M. Rossi déclina toute responsabilité dans un acte qu'il affirmait être contraire à ses dépêches; l'abbé de Falloux fut même chargé par l'ambassade de faire une démarche dans ce sens auprès des Jésuites et de les rassurer. Le négociateur protestait contre le gouvernement dont il était le délégué.

L'un niait avoir écrit ce que l'autre prétendait avoir reçu. La cour de Rome, qui a une si haute intelligence de la dignité du pouvoir, ne voulut pas sortir de sa réserve habituelle même pour triompher de ces récriminations. Elle obtenait le désaveu, elle s'en contenta. Elle n'avait pas traité, elle n'avait rien accordé ; il ne lui vint donc pas à la pensée de réclamer le prix des concessions qu'elle s'attacha toujours à glorieusement refuser.

Pour aplanir les difficultés dont le ministère français s'était malencontreusement embarrassé, le Saint-Siège avait déclaré qu'il lui était impossible d'intervenir d'une manière contraire aux règles canoniques et aux devoirs du Pontificat. Grégoire XVI écrivait aux Evêques de France ¹ : « Nous n'avons jamais failli à nos fonctions, nous n'y faillirons jamais. » Le Vicaire de Jésus-Christ tenait admirablement une parole que l'épiscopat était digne d'entendre. Aucun document, ni public, ni secret, n'autorisait d'une façon quelconque l'opinion qui attribue au Souverain-Pontife ou au cardinal Lambruschini les mesures spontanément adoptées par les Jésuites. Dans ces mesures, qui furent approuvées ou blâmées, mais que le Général de la Société a pu conseiller, il n'a point été question que les Jésuites perdraient ou aliéneraient la propriété de leurs maisons. Leur droit d'existence ne fut pas mis en doute.

Rome ne s'était engagée ni verbalement ni par écrit ; mais, dans les prévisions d'une lutte orageuse à l'ouverture de la session des Chambres de 1846, le cabinet des Tuileries désirait obtenir au moins un témoignage, quelque peu positif qu'il fût, de l'intervention pontificale. Au commencement de septembre, M. Rossi reçut une note de son gouvernement qui le félicitait sur l'heureuse issue de la négociation. Cette note remerciait en même temps le Pape et le cardinal Lambruschini du service qu'ils avaient tous deux rendu à la France en ordonnant aux Jésuites de se disperser. M. Rossi s'empressa de la communiquer officiellement au Saint-Siège. Ce stratagème n'avait pour but que de créer un document authentique et de le publier comme une preuve de l'action du Pape dans ces événements. Grégoire XVI et Lambruschini ne se laissèrent pas prendre au

¹ « Huic nostro muneri nunquam defuimus, nunquam deerimus. »

piège. Le cabinet des Tuileries, par l'entremise de son plénipotentiaire, demandait un acte émané de la secrétairerie d'Etat, Lambruschini répondit à peu près en ces termes : « Sa Sainteté est fort surprise des remerciements adressés à elle et à son ministre, puisqu'elle n'a rien accordé dans l'affaire des Jésuites. Si elle eût agi, elle n'aurait pu le faire qu'en se conformant aux saints Canons. Si le gouvernement du roi très-chrétien a des actions de grâces à rendre, c'est au Général des Jésuites qu'il faut les adresser ; car il a pris de lui-même, sans ordre ni conseil du Saint-Siège, des mesures de prudence pour tirer d'embarras le gouvernement du roi. Sa Sainteté, dans cette circonstance, admire la discrétion, la sagesse, l'abnégation de ce vénérable chef d'Ordre, et elle a lieu d'espérer qu'après les grands sacrifices que s'imposent les Jésuites français dans des vues de paix et de conciliation, le gouvernement de Sa Majesté leur accordera protection et bienveillance. »

Il est au-dessous de l'histoire de s'occuper de toutes les intrigues souterraines et de tous les faux-fuyants mis en jeu à Rome ainsi qu'à Paris pour colorer cette négociation et la rendre au moins acceptable dans la forme. M. Guizot y consacra la puissance d'un talent qui aurait dû être mieux employé¹ ; mais cette puissance ne change point les actes, elle ne modifiera jamais les faits. Les uns et les autres sont produits. C'est à la France et à l'Europe qu'il appartient maintenant de commencer l'instruction de ce grand procès qui, selon une dernière imposture du *Journal des Débats*, semble être jugé par l'opinion publique et perdu par les Jésuites.

¹ Dans la séance de la Chambre des pairs du 16 juillet 1845 (*Moniteur* du 17), M. Guizot, ministre des affaires étrangères, rendant compte de la négociation Rossi, fit très-bien pressentir les faits que nous venons de raconter. Il disait : « Ce que le gouvernement du Roi a fait à l'égard de la cour de Rome, la cour de Rome l'a fait à l'égard de la Société de Jésus. »

« Nous ne nous étions pas servis de nos armes temporelles ; elle ne s'est pas servie de ses armes officielles et légales. Elle a fait connaître à la Société de Jésus la vérité des choses, des faits, des lois, l'état des esprits en France, lui donnant ainsi à juger elle-même de ce qu'elle avait à faire, de la conduite qu'elle avait à tenir dans l'intérêt de la paix publique, de l'Eglise, de la Religion. J'ai une vraie et profonde satisfaction à dire que dans cette affaire la conduite de tout le monde a été sensée, honorable, conforme au devoir de chacun. La Société de Jésus a pensé qu'il était de son devoir de faire cesser l'état de choses dont la France se plaignait. . . . De toutes parts il y a eu acte de libre intelligence et de bons procédés. »

« L'opinion publique, dit la feuille universitaire par excellence dans son numéro du 18 octobre 1845, était émue et faisait appel à l'exécution des lois. Cet appel a été entendu : les lois ont reçu leur exécution ; la Société de Jésus a été dissoute et ses maisons ont été fermées. L'opinion se repose et peut se reposer sur cette première satisfaction qui n'a rien d'équivoque ; car, à l'heure qu'il est, il n'y a plus de Jésuites en France. »

CHAPITRE VIII.

Les Jésuites s'occupent de l'éducation publique. — Le système ancien et moderne d'instruction. — La pratique avant le précepte. — Avant de former des élèves, ils veulent former de bons professeurs. — Le Général de l'Ordre recommande d'ouvrir des Scolasticats. — But de ces maisons. — Ecoles normales de la Compagnie. — Lettres de Brzowski au Père de Clorivière. — Le Père Rozaven et les études philosophiques. — Préparation au professorat. — Demande de révision pour le *Ratio studiorum*. — Manera, Lorique, Garofalo, Gil et Van Hecke nommés commissaires. — Leur travail. — Retrachements et additions faits au *Ratio*. — *Proœmium* du Général de la Compagnie. — Les deux années de noviciat. — Manière d'étudier des Jésuites. — Leur plan pour former les autres. — De quelle manière ils envisagent l'éducation publique. — Comparaison du système universitaire avec celui de la Compagnie. — Plan d'étude des Pères de Brugelotte introduit dans l'Université de France par M. Cousin. — La *Gazette de l'Instruction publique* et le Collège de Fribourg. — Le *Convitto Dei Nobili* à Naples. — Etat de l'éducation dans les Deux-Siciles. — Les Jésuites et l'Université de Naples. — Rapport au ministre de l'Instruction publique par Petit de Baroncourt. — Causes de la guerre que les Universités font aux Jésuites. — M. Thiers et le patriotisme. — Les élèves des Jésuites accusés par M. Thiers de n'être pas aussi bons Français que lui. — Protestation des élèves. — Botta et Gioberti font un crime aux Jésuites d'arracher du cœur des enfants l'amour de la famille. — Les Jésuites et leurs œuvres. — Les théologiens et les ascètes. — Ferrone et Martin. — Patrizi et Rozaven. — Roothaan et Weninger. — Les orateurs Mac-Carthy et Finetti. — Ravignan et Minini. — Les philosophes. — Buczinski et Rothenstue. — Dmowski et Libérateur. — Vico et Taparelli. — Les découvertes astronomiques du Père de Vico. — Secchi et Caraffa. — Les Jésuites polémistes. — Charles Plowdon et Deschamp. — Kohlman et Arrillaga. — Les Jésuites archéologues. — Travaux de Marchi. — Les Pères Charles Cahier et Arthur Martin. — Vico et Bresciani. — Les grandes familles et la Compagnie de Jésus. — Conclusion.

Au milieu des obstacles de toute nature qui surgissaient pour entraver la recomposition de la Société de Jésus, et qui glorifiaient son passé pour la tuer dans le présent ou dans l'avenir, elle avait su maîtriser les entraînements comme le découragement. Elle s'était résignée aux combats ainsi qu'à la persécution ; la lutte ne l'effrayait pas plus que la calomnie. Ces inimitiés permanentes, dont le caractère, depuis trois cents ans, n'avait

jamais varié, ne laissaient aucune incertitude aux Catholiques sur le but de tant de clameurs. Les révélations abondaient de tous les côtés; les indiscretions de la victoire expliquaient des attaques pour ainsi dire périodiques. Les Jésuites n'étaient que le cri de ralliement donné aux passions irrégulières, le mot d'ordre pour battre en brèche l'Eglise universelle et les principes de Foi. Nous avons dit comment l'Institut repoussa cette guerre sans dignité et sans justice, que des barbares auraient rougi d'entreprendre et de soutenir. Il faut maintenant voir quel fut le plan d'existence que les Jésuites se tracèrent dans l'intérieur de leurs Maisons.

En dehors de la prière et des œuvres de piété ou de charité, qui sont un secret entre Dieu et le prêtre, les disciples de Loyola, à peine rendus à la vie religieuse, cherchèrent à offrir à l'éducation un puissant levier. Hommes de leur siècle par le savoir, ils comprirent, dès le premier jour du rétablissement de leur Ordre, qu'ils devaient populariser, l'instruction. C'était un des principaux buts que le fondateur leur assigna. Leurs devanciers l'avaient atteint; les nouveaux Pères de la Compagnie ne voulurent pas se trouver en arrière. Le mouvement des esprits, l'impulsion donnée aux connaissances humaines, les découvertes signalées dans les arts et dans les sciences, les brillantes théories enfantées par la liberté, tout leur faisait une loi d'étudier les innovations et de les appliquer dans ce qu'elles ont d'utile et de réalisable. La pratique chez eux vient toujours avant le précepte. Les Pères les plus versés dans l'enseignement s'étaient, durant plus de quinze années, consacrés à suivre pas à pas les améliorations que l'expérience leur conseillait d'adopter. Afin de former de bons élèves, ils furent unanimes pour déclarer qu'il importait avant tout de créer d'excellents professeurs. Ce fut de ce point que l'Institut partit. Cette base posée, il ne songea aux difficultés que pour les vaincre; il se mit à l'œuvre avec une patience qui est la plus féconde de toutes les activités.

Dès 1814, plusieurs royaumes, s'associant à la pensée de Pie VII, réclamaient les Jésuites comme les instituteurs des générations nouvelles. Les Jésuites répondirent au vœu des peuples catholiques. Le premier soin des chefs de l'Ordre fut de pré-

parer dans le silence les maîtres qui plus tard apprendraient à la jeunesse à être chrétienne et studieuse. Le Père Brzozowski, Général de la Compagnie, et les supérieurs de Rome se font une occupation spéciale de ces labeurs de l'intelligence. La disette des régents est signalée dans beaucoup de Provinces ; cela n'empêche pas Brzozowski de recommander avec instance que les jeunes gens admis dans la Société subissent leurs deux années de noviciat avant d'être employés à l'enseignement. Il faut qu'ils soient façonnés aux vertus de leur état pour qu'ils puissent initier les autres à la science. Ce n'est pas assez de demander aux Novices vingt-quatre mois de réflexion et de solitude. Lorsque ce temps de probation est écoulé, les chefs de la Compagnie exigent que le Scolastique se renferme dans une maison d'études, et que là il travaille à la littérature, à la théologie, à la philosophie, aux mathématiques et à la physique. Ces maisons d'études sont fort rares encore. Brzozowski presse les Provinciaux d'en ouvrir sur les points les plus favorables ; il veut même qu'on sacrifie des établissements déjà fondés à ce besoin de l'avenir. « Les établissements, mande-t-il de Polotsk, le 7 septembre 1817, au Père de Clorivière, font grand bien, je n'en doute pas, mais je crains que le bien que nous faisons à présent ne nous mette hors d'état d'en faire par la suite. Il n'est pas d'homme si pressé par la famine qui ne sacrifie une partie de son grain pour ensemençer ses terres dans la vue de l'avenir. — Mais, comment entretenir une maison d'études sans avoir de fonds assurés ? C'est là, je le vois, la plus grande difficulté. Je répondrai cependant que, toute grande qu'elle est, elle ne doit pas nous arrêter, puisqu'il s'agit d'une œuvre qui tend évidemment à la gloire de Dieu. Notre Compagnie n'a point d'autre dessein ; tâchons de nous rendre dignes des soins de la divine Providence, et elle ne nous manquera pas.

Le 18 juin 1817, le Général faisait une condition obligatoire pour les jeunes Jésuites du travail et d'une solide instruction. Nous ne devons pas perdre de vue, écrivait-il, que nous voulons former des Jésuites, et que dans un Jésuite la science est absolument nécessaire, presque aussi nécessaire que la piété même. Je voudrais donc qu'avant de penser à de nouveaux établisse-

ments, on s'occupât efficacement à créer une maison d'études, où nos jeunes gens pussent successivement acquérir le savoir que demandent nos Constitutions. Nous devons travailler solidement et penser à l'avenir... Notre Saint-Père a jugé devoir, dans les circonstances où nous nous trouvons, rétablir la Compagnie; et ce n'a pas été sans une direction particulière du Saint-Esprit, nous devons le présumer d'un si saint Pontife. C'est donc à nous à coopérer à ses desseins en faisant tous nos efforts pour rétablir effectivement la Compagnie de Jésus, c'est-à-dire une Compagnie de saints et savant ouvriers évangéliques. Mais, pour joindre la science à la sainteté, il faut nécessairement que nos jeunes gens aient le temps et le moyen de faire de bonnes et solides études. Ce point est décisif et fondamental. »

Du fond de la Russie-Blanche, le Général de l'Institut s'est rendu compte des besoins de la société moderne : il désire que ses frères d'Europe puissent les satisfaire. Il presse donc ses subordonnés de créer une école normale dans chaque royaume, afin d'avoir une pépinière de professeurs distingués. C'est le vœu le plus ardent de Brzozowski; le Père Rozaven, Assistant de France, n'est pas moins explicite. Rozaven sait par expérience que dans sa patrie toutes les idées ont été faussées, et qu'il est plus urgent que jamais de faire pénétrer quelque déduction logique dans ces têtes incandescentes. Le 29 décembre 1831, il écrivit au Père Richardot, Provincial :

« Sans doute qu'il est important d'avoir de bons professeurs de théologie, mais, à mon avis, la première nécessité en ce genre est d'avoir un bon professeur de logique, et je vous avoue que, si je n'avais qu'un sujet également propre à enseigner la théologie et la logique, je n'hésiterais pas un seul instant à lui faire enseigner la logique. Une bonne logique est le fondement nécessaire de toutes les sciences supérieures, et sans ce fondement elles ne peuvent avoir aucune solidité. Un jeune homme qui a fait une bonne logique pourra bien faire sa théologie sous un professeur très-médiocre, et même sans professeur; mais celui qui n'a pas ce fondement ne sera jamais un grand théologien, eût-il pour professeur Suarez et saint Thomas. Il pourra acquérir des connaissances,

de l'érudition ; mais il n'aura jamais ce jugement sûr et cette exactitude de principe et d'expression qui sont indispensables à un théologien... »

Rozaven conclut ainsi : « Il faut faire en sorte que les jeunes gens ne soient envoyés dans les petits Séminaires, soit pour régenter, soit pour surveiller, qu'après avoir fait leur philosophie. La régence faite avant la philosophie ne leur sera jamais aussi avantageuse que s'ils la faisaient après. Dans ces commencements tout cela est difficile, mais il faut y tendre persévéramment, et aux dépens même de quelques'inconvénients, car, autant que j'en puis juger, la science du gouvernement ne consiste pas seulement à éviter les inconvénients, mais aussi à les permettre à propos dans la vue d'un plus grand bien. »

Tel était le plan des Jésuites pour les professeurs que la Compagnie allait former dans son sein. Ce plan ne manquait ni de prévoyance ni d'étendue ; il fut accepté et suivi partout. On créa dans la plupart des capitales, centres de hautes études, des maisons pour préparer les Scolastiques à l'enseignement. On voulut qu'ils assistassent à tous les cours des hommes célèbres dans les lettres ou dans les sciences. A Paris, l'on fonda même une maison où les jeunes Jésuites, sous la direction du Père Dumouchel, se livrèrent spécialement aux mathématiques et à la physique. Binet, Leroy, Cauchy, Ampère, Haüy¹ et Querret devinrent, avec Cuvier, leurs maîtres de prédilection. Ces jeunes gens n'étaient distraits de leurs travaux intellectuels que par la pratique des bonnes

¹ La plupart de ces savants connaissaient les auditeurs que la Société de Jésus envoyait à leurs cours. Ces savants voulurent donner à l'Institut de Loyola une preuve de leur estime et de leur dévouement. Ils offrirent donc des leçons particulières aux jeunes gens qui plus tard devaient propager le goût des sciences, et c'est à cette proposition que l'abbé Haüy avait faite que répond une lettre du Père Richardot en date du 17 novembre 1824 :

« Monsieur l'abbé, j'ai appris par M. Dumouchel votre extrême bonté pour lui et pour les élèves que je lui ai confiés. Il est de mon devoir de vous témoigner ma vive reconnaissance pour une offre aussi bienveillante. Je n'avais jamais eu la pensée hardie de porter mes vues si haut, quoique je connusse déjà votre zèle pour l'honneur de la Religion et votre désir de voir le Clergé ressaisir la considération que les sciences lui avaient autrefois procurée. Mais le zèle ne vieillit pas, et la charité de Jésus-Christ vous presse. Croyez, Monsieur, que je sais apprécier une marque d'affection aussi distinguée, et que ma gratitude est sans bornes. Ces jeunes gens, que je destine à professer les sciences dans la suite, pénétrés eux-mêmes de ce sentiment, le perpétueront parmi leurs élèves, et votre nom, si célèbre dans le monde savant, sera révérend parmi nous d'une manière particulière. »

œuvres. Ils se récréaient en visitant les hôpitaux et les malades, en instruisant les prisonniers, ou, pendant les vacances, en s'initiant aux labeurs de l'apostolat.

L'Ordre de Jésus avait demandé des professeurs dignes de continuer ceux qui avaient, dans l'éducation des siècles précédents, élevé si haut le nom de la Compagnie; les Scolastiques d'Italie, d'Allemagne et de France se présentèrent. Mais depuis longtemps chacun exprimait le désir de voir le système des études acquérir de l'uniformité dans les collèges. Tous souhaitaient qu'on fit concorder les règles tracées par les Constitutions de saint Ignace et le *Ratio studiorum* avec les besoins modernes. Les deux Congrégations Générales tenues depuis 1814 s'étaient occupées de ce grave sujet. La vingtième, par son décret x, déclare que, sans rien changer d'essentiel au *Ratio studiorum*, on pourra y introduire les légères modifications exigées par le progrès des connaissances humaines. Le Général fut même chargé de réunir à Rome quelques Jésuites de savoir et d'expérience pour retoucher leur code d'instruction publique, en laissant aux Provinces le temps et le droit de faire les observations qu'elles jugeraient utiles. Des règles provisoires sont données en ce sens. La vingt et unième Congrégation émit le même vœu que la précédente, et par son décret xv elle renouvela la demande de révision pour le *Ratio studiorum*. Le Père Roothaan s'empresse de nommer une commission afin de remplir cet important travail. L'Italie y fut représentée par Manera, la Sicile par Garofalo, la France par Loriquet, l'Allemagne par Van Hecke, l'Espagne par Gil. Ces cinq Pères, déjà célèbres dans l'éducation, étaient une garantie pour la Compagnie et pour les familles.

A la fin de 1830 ils se mirent à l'œuvre; ils retranchèrent, ils modifièrent, ils ajoutèrent. Leur travail porta sur toutes les études, depuis les plus hautes jusqu'aux inférieures. La philosophie et la physique d'Aristote avaient vieilli; le nouveau *Ratio studiorum* dut élaguer les règles II, III, IV, V et VI, qui recommandaient au professeur de philosophie de s'appuyer sur ces principes de l'antiquité. Ce qui venait de se réaliser à l'égard du péripatétisme, on le tenta pour quelques matières théologiques tirées de la Somme de saint Thomas. On ne prohiba point leur enseigne-

ment; mais on crut qu'il ne fallait pas y astreindre les maîtres, afin de leur laisser la faculté de traiter un certain nombre d'autres questions, dont le besoin des esprits et des temps faisait une loi. Les mœurs avaient subi de notables changements. La différence des siècles aurait présenté comme inacceptables des pratiques bonnes ou utiles, mais qui n'étaient plus en rapport avec les usages actuels; ces pratiques furent omises. Le théâtre avait été un puissant moyen pour propager les langues grecque et latine, ou pour former des poètes, des savants et des hommes diserts. La règle XIII du recteur, où il s'agit de tragédie et de comédie, fut supprimée. Ce retranchement n'indique ni ordre ni défense.

L'enseignement moderne était en véritable progrès, surtout dans les mathématiques. Par d'ingénieuses modifications ou par des corrections qui répondaient aux nécessités de leur époque, les Jésuites tracèrent de nouvelles règles au professeur de mathématique. Ces règles furent appropriées à la splendeur que les hautes sciences ont conquise dans le monde; elles ouvrirent un vaste champ aux découvertes ou à l'application.

Ce n'était pas assez d'avoir retranché; il fallait ajouter dans une juste mesure, faire avec sobriété la part des innovations utiles et savoir trouver dans les systèmes les plus opposés le bien et le beau. Cette tâche fut sans contredit la plus ardue. Le *Ratio studiorum* n'a pas seulement pour objet de favoriser telle ou telle branche d'études; c'est un système complet qui doit créer des érudits et des orateurs, des maîtres habiles et des écoliers dignes d'eux. Il embrasse dans sa généralité l'ensemble des connaissances humaines. Il importait donc d'y mettre à profit les bénéfices du temps. L'étude de la Religion et les sciences sacrées avaient été chez les jeunes Jésuites un devoir dont le génie ou le travail savaient faire une gloire. Les langues-mères, l'hébreu et le chaldéen, s'étaient toujours enseignées dans l'Institut; on jugea que, pour les besoins des Missions comme pour ceux d'une éducation plus forte, il fallait ajouter l'étude des autres langues orientales. La règle VI du Provincial et du professeur d'hébreu ne laissa rien à désirer

Dans l'origine, la Compagnie n'avait point de leçons publiques d'histoire ecclésiastique et de droit canon. Ceux qui se sentaient

attirés vers ces études s'y livraient en particulier; d'immenses travaux d'histoire et de jurisprudence furent accumulés ainsi. Néanmoins longtemps avant la suppression, les Pères de la Compagnie crurent devoir établir des cours publics de droit canon. Jadis c'était une œuvre de surrogation, la règle ix du Provincial, § 2, la rendit obligatoire pour tous les Scolastiques. Des instructions furent adressées dans le *Ratio* au professeur de droit canon. Les annales ecclésiastiques, même au point de vue chrétien, permettent le doute sur quelques faits de peu de gravité, mais que les légendes ont popularisés. La discussion arrivait en même temps que la crédulité s'affaiblissait. L'Eglise appela la lumière sur des événements qui n'avaient jamais été soumis à une judicieuse critique. Elle songea à dégager les âges futurs de ces récits mystérieux dont les adversaires du Catholicisme se forgeaient une arme. L'Eglise se prêtait à la controverse; elle ouvrait même le trésor de ses archives, afin que les savants pussent débrouiller le chaos entretenu par l'ignorance au détriment de la Foi. Les Jésuites s'associèrent à cette idée, et la règle vi du professeur d'histoire ecclésiastique accorda toute latitude à l'impartialité des jugements. « En examinant, dit cette règle, l'autorité des écrivains et la valeur des actes contestés, le professeur appliquera une critique exempte de tous préjugés, équitable et modérée. »

Cet éclectisme dans les faits, recommandé aux Scolastiques qui plus tard répandront les lumières de l'instruction sur la jeunesse, tendait à leur inspirer une piété solide, mais éclairée, afin qu'il leur fût plus facile de prémunir les autres contre un naufrage dans la Foi et dans les mœurs. La même précaution est prise pour les professeurs de métaphysique et d'éthique. Là, il ne s'agit plus de discuter humainement des dates, des récits, des croyances populaires; c'est la morale philosophique, ce sont les plus hautes questions qui se traitent. Dieu, son existence et ses attributs; la nécessité de la révélation; la vérité et la crédibilité de la Religion chrétienne, la fin ou la béatitude de l'homme; la moralité des actions humaines; la loi naturelle; les devoirs de l'homme envers Dieu, envers ses semblables et envers lui-même sont les textes que le professeur est appelé à débattre.

Comme les devoirs de l'humanité restent plus immuables que ses passions, l'enseignement de la philosophie ne subit donc pas les variations continuelles auxquelles les sciences, les arts et la littérature se voient exposés. Ce qui fut jeune et beau la veille se trouve souvent vieux et laid le lendemain. Ce qui était vrai dans son essence demeure toujours vrai. Ce vrai, éternel comme l'Être, domine toute la discussion ; mais la discussion avait engendré l'esprit d'argutie. L'École s'était jetée dans un monde de problèmes qui rendait à peu près inaccessible le terrain de la science philosophique. Avec tous les hommes de leur époque, les anciens Jésuites avaient dû passer sous le joug de cette loi proclamée dans les chaires des maîtres les plus renommés d'Allemagne, de France, d'Italie et d'Espagne. Depuis, une révolution s'était opérée dans les idées. On simplifiait l'enseignement, on se détachait de toutes les vieilles traditions de l'école ; on rompait avec un passé gros de dilemmes, de jeux d'esprit et de syllogismes inutiles. Les Jésuites s'empresrent de faire un sacrifice qui ne dut pas coûter à leur raison. A toutes les règles données au professeur de philosophie on en ajouta une xiv^e ainsi conçue : « Qu'il ait soin dans les disputes que les élèves ne présentent que des objections sérieuses et solides ; qu'ils s'expriment en termes clairs et précis, qu'ils évitent les subtilités et les vaines arguties. »

Cette séparation consommée, les Pères entrent dans un nouvel ordre d'idées. Par la règle xxvii^e ils établissent que le professeur de morale philosophique « donnera à ses élèves les principes généraux du droit public. » Ainsi, aucune des grandes questions qui tiennent en éveil les intelligences ne restera étrangère aux Jésuites et à leurs disciples. Ils les élaboreront avec maturité ; ils les développeront avec sagesse, car l'examen de ces principes est fécond en révolutions.

La révision du *Ratio studiorum* amenait de notables changements dans le système d'éducation religieuse et philosophique de la Compagnie. Elle en introduisit de non moins remarquables dans le plan tracé aux professeurs de physique. Autrefois la physique n'était que l'accessoire de la philosophie. L'étude des sciences se trouvait en progrès réel, les Jésuites s'apprêtèrent à le seconder. Dans la règle xix^e du Provincial on ajouta que les

Pères chargés de l'examen des aspirants au degré de Profès devaient se souvenir du dix-huitième décret de la XXI^e Congrégation générale touchant l'aptitude du sujet à enseigner la physique. Dans la règle xx^e, l'étude des mathématiques est spécialement recommandée comme préparation à la physique, et il est enjoint de favoriser le goût de ceux qui désireraient se consacrer à cette science. La règle xxxiii^e ordonne de fournir aux Scolastiques tous les ouvrages et instruments nécessaires à l'étude de la physique et de l'histoire naturelle.

L'état des classes élémentaires ne s'était pas aussi sensiblement amélioré. Les Universités, comme tous les corps privilégiés, s'opposaient au progrès; elles demeuraient stationnaires par tempérament et par calcul. La réflexion cependant démontrait aux Jésuites que, sans trop innover dans le système d'éducation première, il existait des abus qu'il devenait urgent de réformer. Ainsi, au fond des Collèges, personne ne songeait à l'étude de la langue maternelle. On parquait les enfants dans une classe de latin; on les traînait année par année sur les auteurs grecs ou romains; on leur enseignait par routine les idiomes morts, les faits et gestes, la géographie et l'histoire des peuples anciens; on les façonnait à l'admiration pour Sparte ou pour Rome. Ils savaient les révolutions d'Athènes et de Perse; mais ils ignoraient les événements dont leur propre patrie fut le théâtre. Ils connaissaient toutes les fables qui se rattachent aux héros de l'antiquité; les annales de l'Europe ainsi que celles du monde moderne restaient pour eux un livre fermé. Cette incurie était déplorable; les Jésuites l'avaient comprise. Dès qu'ils eurent un Collège à leur disposition, ils s'efforcèrent de prendre une heureuse initiative. Les règles xii, xviii et xxviii, concernant les professeurs des classes inférieures, rompent avec tant de vieux usages. Elles recommandent l'étude de la langue du pays, la pureté du langage dans les traductions, une bonne prononciation, la lecture et le commentaire à haute voix des meilleurs auteurs nationaux. Ce qui a été obligatoire pour les enfants, le devient pour les jeunes gens, et la règle première du professeur de rhétorique prescrit les mêmes tendances.

L'expérience avait conduit les Jésuites à innover; ils désiré-

rent que l'expérience encore sanctionnât leurs innovations. Elles ne durent avoir force de loi qu'après avoir été soumises à l'essai. Lorsque les cinq Pères de la commission eurent achevé leur travail sur le *Ratio studiorum*, ce travail fut examiné, discuté par le Général et par ses Assistants ; puis, le 25 juillet 1832, Roothaan adressa la nouvelle édition à tous les enfants de Loyola. Il leur écrivait en même temps pour expliquer les motifs qui avaient amené l'Institut à conformer son antique méthode aux circonstances présentes.

« Pourrions-nous en effet, leur disait-il dans son *Proœmium*, approuver et adopter pour nos écoles tous les systèmes nouveaux qui, depuis cinquante années, se sont tour à tour partagé le champ de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse? Comment des méthodes qui se combattent, qui s'excluent les unes les autres, deviendraient-elles la règle de nos travaux? »

Et, développant les tristes résultats obtenus par cette variété infinie de systèmes dans les études supérieures, systèmes qui ont fait prendre en dédain la saine logique et la sévère dialectique, et qui, dans les classes secondaires, ont pour but unique d'apprendre artificiellement beaucoup en peu de temps et avec le moins de peine possible, Roothaan ajoute : « Ce sont moins là des méthodes nouvelles que des inventions funestes, funestes à la Religion, funestes à l'État, funestes à la jeunesse. S'il ne nous est pas permis, s'il ne peut nous convenir d'admettre ces méthodes nouvelles en ce qu'elles ont de contraire à la vraie, à la solide instruction de la jeunesse et aux fins que l'Ordre de Jésus se propose en la donnant, il nous serait impossible, même en acceptant ces systèmes, de contenter les amateurs de nouveautés, puisqu'ils ne diffèrent pas moins entre eux qu'avec les anciens, et qu'ils exigent des choses opposées et s'excluant entre elles. Toutefois, sur certains points qui ne touchent pas à l'essence d'une instruction saine et droite, l'exigence des temps nous force à renoncer aux usages de nos Pères. Cette sage manière d'agir ne nous est point interdite ; elle est au contraire très en rapport avec le but de notre Institution, qui est la plus grande gloire de Dieu.

« Ainsi, dans les hautes sciences, beaucoup de points qui n'étaient pas contestés autrefois sont maintenant attaqués avec véhémence.

mence ; ils doivent être fortifiés par des preuves et par des raisonnements solides. D'autres questions, qui jadis servaient plutôt à exercer les esprits qu'à faire triompher la vérité , ont été mises de côté pour s'occuper de ce qui est vraiment utile et nécessaire. Il faut consacrer plus de temps aux sciences physiques et mathématiques. Notre Société n'a jamais regardé ces études comme étrangères à son Institut ; mais nous conviendrait-il de les négliger aujourd'hui que sans elles nos écoles ne pourraient soutenir leur réputation et dignement répondre à l'attente publique ? »

La plupart des prescriptions du nouveau *Ratio studiorum* étaient déjà mises en pratique avant de se trouver formulées en lois. Dans les Scolasticats et dans les Colléges, on avait beaucoup accordé au progrès ou à la nécessité des temps, sans se relâcher en rien de ce qu'exigeait une instruction pure et réelle. Comme par le passé, les jeunes gens qui se vouent à la Société de Jésus sont soumis à une épreuve de deux années. Cette épreuve, entièrement consacrée aux exercices de la vie ascétique, a pour but principal de jeter dans leurs âmes les fondements des vertus religieuses. On ne leur demande pas les sentiments ou les apparences d'une piété extérieure; on les appelle au vrai courage catholique, à l'abnégation chrétienne. Quand ces années de silence et de retraite sont écoulées, le Novice, devenu Scolastique, se livre avec une nouvelle ardeur au travail de l'intelligence. Les supérieurs ont mission de le préparer à la vertu ainsi qu'au savoir; mais, sans songer à les jeter tous dans le même moule, ils laissent à chacun son caractère et la physionomie particulière de son talent. Durant les douze premiers mois du scolasticat, le Novice reprend en sous-œuvre ses études classiques à peine ébauchées dans les Colléges. Après, il s'adonne à celles qui offrent le plus de charmes à son esprit; il développe sous les yeux de maîtres éprouvés les talents qui doivent le pousser vers la littérature ou les sciences. Ce temps qui, dans la Compagnie, se nomme le Juvénat, est à peine accompli, que le jeune Jésuite commence son cours de régence. S'il annonce des dispositions pour l'éloquence de la chaire, s'il fait pressentir qu'il est né orateur ou qu'il a tout ce qui est indispensable pour le devenir, on lui confie durant deux ou trois années au plus une classe d'humanités ou de rhétorique. Ensuite

on l'applique à la théologie, et les Supérieurs la lui font professer trois ou quatre ans pour mûrir sa raison et le fortifier dans les études sacrées. Les Pères de l'ancienne Compagnie avaient, par de longs essais, acquis la preuve que cette laborieuse solitude était la sanction à donner à l'éloquence. Bourdaloue et tous les princes de la parole l'avaient expérimenté ; les nouveaux Jésuites marchèrent dans la même voie.

Une dernière année est laissée aux orateurs futurs, pour se nourrir des Saints Pères et des modèles qui les ont devancés. Ces préliminaires remplis, l'homme d'énergie et de conviction se révèle. Il a eu le temps de méditer, d'approfondir les vérités éternelles qu'il doit annoncer. Il ne se jette pas, en enfant perdu de l'inspiration, dans une chaire où parfois le culte du beau et du vrai est sacrifié à de chimériques impossibilités ou à des utopies d'alliance fraternelle. L'orateur jésuite est plutôt plein d'enseignements pratiques que de théories ; il ne doit se livrer ni aux écarts du zèle ni aux intempérances de l'improvisation. Chez lui, chaque parole a sa portée ; on ne saisit pas, dans son discours, une phrase, un mot, un geste peut-être, qui puisse prêter à fausse interprétation. Sûr de lui, comme de ses préceptes, il se domine avant de vouloir dominer les autres. C'est cette force intime qui rend les disciples de l'Institut si puissants en présence de tant de passions religieuses, politiques ou littéraires, qu'il leur serait facile de soulever, pour s'attirer les applaudissements de la foule.

Le chemin des prédicateurs est tout tracé ; la route des autres Novices n'offre pas plus de difficultés. Les Scolastiques qui finissent leurs quatre années de théologie, et qui n'ont d'aptitude marquée pour aucune science spéciale, subissent encore de nouvelles épreuves de travail ou de méditation, puis enfin le ministère pastoral leur est ouvert. Ils se chargent de ces redoutables fonctions dans la maturité de l'âge ; ils n'ont ni besoins ni ambition à satisfaire. Les dignités de l'Eglise leur sont interdites ; ils y renoncent par leurs vœux ; ils peuvent donc apparaître dans le monde comme les guides du Chrétien et les modèles vivants du prêtre.

Les Pères de la Société de Jésus, en entrant au Noviciat, s'astreignent à un plan d'études et de conduite auquel ils ne doi-

vent apporter aucun changement, aucune modification. Le *Ratio studiorum* est le code des professeurs ; il sera en même temps celui des élèves qui fréquentent les Colléges de l'Institut. Dans un siècle où les principes sont, comme les royautés, remis chaque jour en question, la méthode adoptée par les Jésuites offrait aux familles des avantages incontestables. En ne la supposant pas meilleure que celle des Universités, cette méthode renfermait néanmoins un germe de salut. Elle a pour base une stabilité qu'on cherche inutilement ailleurs ; elle ne dédaigne ni les améliorations ni les perfectionnements ; elle les fait au contraire servir à son unité de vues, à son unité de plan, à sa persévérance dans la même route. Les derniers venus profitent des lumières et de l'expérience de leurs devanciers. Il y a tradition de famille pour les moyens à employer ; et les hommes comme les idées, tout tend au même point, tout marche du même accord vers le même but. Les Jésuites, dans leur Noviciat ainsi que dans leurs maisons d'éducation laïque, n'ont aucune vanité à satisfaire, aucun intérêt à contenter ; ils ne s'exposent à aucune oscillation de parti ou de système ; ils ne sont pas pressés d'assurer le triomphe de leurs idées bonnes ou mauvaises, parce qu'ils savent que le temps seul les légitimera. Ils n'arrivent point au pouvoir pour renverser ce que leurs prédécesseurs édifièrent, et ce que ces prédécesseurs, héritiers hypothétiques du gouvernement, cherchent à maintenir dans des tiraillements continuels. L'autorité qui a toujours besoin d'être une et respectée, ne se laisse ni discuter, ni absoudre, ni condamner publiquement. Elle agit avec réserve, sans se compromettre ; elle est prudente, parce qu'elle se sent forte ; elle inspire confiance aux autres, parce qu'elle sait en avoir en elle-même.

Les Jésuites connaissent le monde des enfants ; ils n'ignorent pas que, pour dominer ces volontés étourdies, il faut tenir en respect leur turbulence naturelle et celle que l'instinct des révolutions développe. Dans les siècles de calme et de repos, ils avaient ainsi gouverné les générations qui ne sont plus. De nouveaux errements les ont rattachés plus énergiquement que jamais à ce grand principe de sécurité. L'éducation pour eux ne fut pas un métier ou un moyen de fortune, mais un besoin social. Ils

voulurent améliorer l'humanité et non trafiquer du désir que chaque homme a de voir ses enfants participer au bienfait de l'instruction publique. Débarrassés de tout souci terrestre et trouvant dans cette jeunesse, venue de tous les points à la fois, une famille et des amis, les Jésuites ne portèrent pas leurs vœux au-delà de l'horizon qu'ils se limitaient. Suivant le précepte d'Horace, ils circonscrivirent une longue espérance dans un étroit espace. Sans arrière-pensée comme sans ambition personnelle, ils s'efforcèrent d'étendre le règne de la vertu en propageant l'amour des devoirs et des belles-lettres.

C'était une tâche difficile; ils ne restèrent pas au-dessous. Au quatrième volume de cette histoire nous avons raconté les moyens et les ingénieux artifices qu'ils avaient su mettre en œuvre pour changer en plaisir ce travail aride auquel l'enfance est condamnée. A peine la Société de Jésus est-elle reconstituée, qu'on voit ses membres les plus distingués se vouer avec un indicible bonheur à l'éducation de la jeunesse. Ceux qui leur succédèrent se firent une obligation de marcher sur leurs traces. Bientôt les Collèges de l'Institut acquirent une incontestable supériorité. A mérite égal dans les professeurs universitaires et dans ceux de la Compagnie, cette supériorité devait évidemment résulter et de la perfection toujours progressive du plan et de la stabilité même des principes. Au Collège Romain ainsi qu'à Saint-Acheul, à Fribourg et à Clongowes, à Brugelette comme à Madrid, à Naples et à Stonyhurst, à Turin et à Polotsk, à Gênes et à Tarnopol, ils ne déviaient jamais de la voie tracée. Cette apparence d'immobilité, qui devient pour les enfants une force attractive à laquelle ils n'osent se soustraire, n'empêcha jamais l'Institut de prendre l'initiative des améliorations. Les disciples de Loyola fournirent même à l'Université de France des préceptes que le philosophe Cousin, alors ministre de l'instruction publique, paraît avoir adoptés, tout en cachant aux yeux profanes la source où il puisait ces modèles. Les Jésuites appliquaient sans bruit les innovations que leur expérience jugeait utiles. Ils n'en tiraient parti que pour le bien de la jeunesse; d'autres exploitèrent leurs idées pour la glorification d'un amour-propre ministériel.

Ainsi, en 1838, les Pères du Collège de Brugelette en Bel-

gique formulaient un nouveau plan d'études; ils le publiaient en 1839. Le voici dans toute sa simplicité :

« L'enseignement se divise en trois cours principaux :

» *Le cours préparatoire*, qui comprend les éléments de grammaire française, d'histoire, de géographie, d'arithmétique et les premiers principes de la langue latine. Il dure le temps nécessaire pour s'assurer que l'enfant sait écrire sa langue correctement et que son intelligence assez développée est capable de l'étude des lettres. — Les jeunes élèves de ce cours suivent un règlement approprié à leur âge.

» *Le cours des lettres*, qui comprend la grammaire, la poésie et l'éloquence. La grammaire occupe l'élève pendant trois ou quatre années, selon ses capacités et ses progrès. Il apprend alors les langues française, latine et grecque. Les deux années suivantes sont consacrées à la poésie et à l'éloquence. On enseigne l'arithmétique dans les classes de grammaire, les éléments d'algèbre et de géométrie dans celles d'humanités, l'histoire et la géographie dans toute la durée du cours. Des maîtres de langues modernes sont donnés à ceux qui, désirant se livrer à cette étude, sont jugés en état de le faire avec fruit.

» *Le cours des sciences*, qui est de deux ans. Il comprend des cours de philosophie, de mathématiques, de physique, de chimie, d'histoire naturelle, particuliers à chaque année, et des conférences sur la Religion, l'histoire et la littérature, communes aux deux années.

» Un cabinet de physique, un laboratoire de chimie, des collections de minéralogie, de conchyliologie, de zoologie, offrent aux élèves le moyen d'étudier avec autant d'intérêt que de fruit les sciences physiques et naturelles.

» S'il se présentait un nombre suffisant de jeunes gens pour former une troisième année de philosophie, on leur ferait suivre des cours spéciaux, tels qu'ils sont indiqués dans le programme général du *Cours d'études du Collège*. »

M. Cousin, grand-maître de l'Université, était l'antagoniste systématique des Jésuites; mais ce plan, si sagement conçu et présenté d'une manière si lucide, frappa son esprit; et soit qu'on le lui eut présenté dans le texte original, soit qu'on lui en eût

exposé les dispositions générales, sans lui en révéler la source, il l'adopta et résolut de le publier comme son œuvre propre. M. Villemain, qui lui succéda à l'instruction publique, n'eut rien de plus pressé que de briser l'édifice dont son prédécesseur avait emprunté l'idée-mère et les détails aux disciples de Loyola. Le 27 août 1840, M. Cousin adressa aux recteurs des Académies une circulaire par laquelle il fait connaître le nouveau règlement des études dans les collèges royaux et dans les collèges communaux de plein exercice. Cette circulaire, paraphrase affaiblie du plan des Jésuites de Bruzelette, est ainsi conçue :

« Monsieur le recteur, je viens appeler toute votre attention sur les modifications apportées au règlement des études des Collèges par l'arrêté que je vous communique.

» Il est incontestable que l'éducation n'est ni vraie ni complète si elle n'embrasse pas, avec les études classiques proprement dites, de suffisantes connaissances de mathématiques, de physique, de chimie et d'histoire naturelle. Mais comment l'enseignement scientifique doit-il être combiné avec l'enseignement littéraire dans l'économie du Collège? C'est un problème souvent agité et diversement résolu...

» Deux points sont aujourd'hui mis hors de doute par les rapports de MM. les inspecteurs généraux et par ceux de MM. les proviseurs : 1° Les portions d'enseignement scientifiques réparties depuis la sixième jusqu'à la rhétorique inclusivement ne produisent aucun bon résultat; 2° cet enseignement accessoire, infructueux en lui-même, nuit considérablement aux études classiques. Il a donc fallu, monsieur le recteur, chercher une autre combinaison.

» C'est un principe reconnu que les études doivent être proportionnées à l'âge des élèves. C'est un autre principe également reconnu que, dans un même âge, toutes les études doivent être analogues pour produire une impression forte et durable. Voilà pourquoi l'expérience générale a placé d'abord les études classiques, si bien appelées humanités, parce qu'elles forment l'homme et cultivent à la fois la mémoire, l'imagination, l'esprit et le cœur. La philosophie, les mathématiques, les sciences physiques et naturelles doivent venir après : elles s'adressent à la réflexion

naissante. Tel m'a paru le plan vrai et régulier des études du Collège. Je n'ai donc point hésité à supprimer tous les accessoires scientifiques répartis depuis la sixième jusqu'à la rhétorique, afin de fortifier par là l'enseignement classique, et j'ai rassemblé dans l'année de philosophie tout l'enseignement scientifique, qui alors devient lui-même plus important et plus sérieux. Les mathématiques auront trois classes par semaine; la chimie est annexée à la physique, ainsi que l'histoire naturelle, et ces divers enseignements, joints à celui de la philosophie, se prêteront un mutuel appui et prépareront directement au baccalauréat.

» Ce plan, monsieur le recteur, serait achevé et définitif s'il instituait deux années de philosophie, au lieu d'une seule. Alors les divers enseignements rassemblés dans cette seule année se développeraient mieux et pourraient devenir obligatoires pour tous les élèves. Cette addition d'une année pourrait être utilement compensée par le retranchement d'une de ces classes élémentaires, dans lesquelles on apprend peut-être le latin de trop bonne heure. Il me paraît que six années d'études, depuis la sixième jusqu'à la rhétorique, avec la classe préparatoire de septième, sont parfaitement suffisantes. Les classes qu'on a établies dans plusieurs Collèges sous le nom de huitième, de neuvième même, doivent être complètement dégagées de toute étude latine, offrir une instruction primaire d'un ordre élevé pour les familles qui ne veulent pas envoyer leurs enfants aux écoles primaires ordinaires. »

Entre ces deux plans d'éducation il n'existe qu'une différence, et elle n'est pas à l'avantage de M. Cousin, mettant son éclectisme à la suite des idées de quelques obscurs disciples de saint Ignace. Au lieu de supprimer totalement les leçons de mathématiques, de physique, de chimie et d'histoire naturelle dans les classes inférieures et de les renvoyer à la philosophie, les Pères de Brugelette veulent qu'on donne aux enfants des notions élémentaires d'arithmétique usuelle et de géographie, notions indispensables à tout âge. A part ce léger changement, qui fut peut-être un calcul, le projet de M. Cousin est servilement celui des Jésuites; et, s'il n'y a pas eu de contrefaçon, il faut au moins avouer que les Pères de la Compagnie ne sont pas si arriérés en

fait d'éducation, puisqu'ils précèdent même dans cette voie de progrès le grand-maître de l'Université et l'éloquent traducteur de Platon, leur adversaire.

Le ministre de l'instruction publique en France rend aux Jésuites un hommage tacite. Dans le mois de mars 1845, la *Gazette de l'Instruction publique* ne craignit pas d'avoir son jour de franchise. En examinant le cours d'études du Collège et du pensionnat de Fribourg, elle osa dire : « On verra qu'il ne manque ni d'étendue ni de variété. Si, d'un côté, les ouvrages théologiques adoptés pour l'enseignement des langues sont peu connus et ne sont point suivis dans nos Collèges, d'un autre côté, il faut reconnaître que ce cours d'études offre dans son ensemble quelques bonnes améliorations et qu'il remplit plusieurs lacunes de notre enseignement universitaire.

» Ainsi, on peut voir quelle attention les Révérends Pères apportent à l'enseignement de la langue et à l'étude de la littérature française. Dans toutes les classes, ils ne cessent d'exercer les élèves sur l'orthographe, l'analyse logique et grammaticale, et les divers genres de composition française; ils ne bornent pas leur enseignement aux stricts préceptes de la grammaire et de la rhétorique. Dès la troisième, les élèves apprennent les règles du genre épistolaire, et y sont façonnés par des exercices fréquents. En seconde, ils reçoivent des notions complètes de littérature, et on leur fait passer en revue ces différents genres en prose et poésie. En rhétorique, ils étudient avec étendue les préceptes de l'art oratoire, et en particulier l'éloquence de la chaire, du barreau et de la tribune. Des talents trop négligés et dont les résultats peuvent être précieux pour l'avenir des jeunes gens, la lecture à haute voix et la déclamation, sont l'objet d'études spéciales dans chaque classe. Les principes d'après lesquels l'histoire est enseignée sont indiqués par les livres mêmes portés au programme.

» Le cours de la philosophie de l'histoire, dit le prospectus, en présentant les événements historiques dans leur enchaînement moral et providentiel, donne une connaissance approfondie d'après les vrais principes.

» Quant au choix des auteurs d'explication, il se compose en grande partie des auteurs français, latins et grecs suivis dans

nos Colléges, et surtout pour le baccalauréat. Quelques auteurs qu'on ne voit pas dans nos établissements, Juvénal, Perse, Tibulle, Catulle, etc., sont expliqués dans les classes supérieures.»

De l'aveu des Universitaires de France eux-mêmes, la Compagnie de Jésus, dans ses Colléges de Suisse et de Belgique, marche au moins de pair avec eux; un autre Universitaire va venir, le 12 novembre 1845, nous apprendre que l'enseignement donné par les Jésuites dans les Deux-Siciles ne le cède ni en améliorations ni en succès à celui qui est imposé et vendu aux sujets du royaume très-chrétien. On a proclamé sur mille tons différents que l'Italie moderne était une terre de plaisir et d'ignorance. Naples surtout a eu sa large part de ces invectives cosmopolites. Sans se préoccuper des mœurs du pays, les touristes et les romanciers l'insultèrent parce qu'il n'adoptait pas leurs lois, leurs usages ou leurs préjugés. Les uns maudirent le soleil versant ses plus généreux rayons sur ce peuple de princes et de lazzaroni; les autres déplorèrent l'abrutissement intellectuel des habitants de la vieille Parthénopée qui refusent de secouer le joug des Bourbons et des prêtres. On plaigrait, ou on calomnia les Napolitains. Ils se montraient peu empressés de mettre leur bonheur à l'enchère des révolutions ou de l'impiété dont ils avaient fait une assez triste épreuve. Ils étaient trop voisins du Vésuve pour laisser fermenter dans le sein de leurs villes d'autres volcans constitutionnels, plus dangereux que le Mongibello. L'Europe libérale les dota d'une paresse voluptueuse; elle ne les vit qu'à travers l'atmosphère de ses préventions ou de ses mécomptes, qu'ils ne consentaient plus à partager.

A la fin de 1845, M. Petit de Baroncourt, chargé par le ministre de l'instruction publique en France de visiter les divers établissements d'éducation dans le royaume des Deux-Siciles, adresse son rapport au grand-maître. Le Français est amené à comparer les résultats obtenus par les Universitaires napolitains et par les Jésuites, et il s'exprime ainsi : « L'Université est subordonnée au ministère de l'intérieur et n'a presque aucune influence dans la nomination de ses membres; elle confère seulement les grades dans les diverses facultés, et tient sous sa juridiction les colléges et les écoles privées. A la tête se trouve un

président de l'instruction publique, un conseil général (*giunta di pubblica istruzione*), un secrétaire général de l'Université, des inspecteurs généraux et particuliers. Les cours publics des facultés durent sept mois ; ceux de la faculté des lettres n'ont qu'un cours de littérature grecque et un de littérature italienne ; il n'existe pas de cours d'histoire, lacune assez significative.

» Les Collèges de l'Université sont au nombre de dix-sept : quatre portent le nom de lycées, parce qu'on y enseigne un peu de philosophie et les éléments des sciences physiques et mathématiques ; les autres, voués exclusivement à l'étude du latin et du grec, conduisent les élèves jusqu'en rhétorique ; encore l'étude du grec est-elle à peu près facultative, et ne l'exige-t-on dans les examens que des candidats qui se destinent à certaines professions spéciales, telles que la médecine. L'étude et la littérature italienne, la langue française, un peu de géographie et d'histoire sainte, complètent les indications précédentes.

» L'administration intérieure des collèges est confiée à des ecclésiastiques dont le chef prend le nom de Recteur ; les professeurs seuls sont ou peuvent être laïques. Si l'on prend pour exemple le lycée *del Salvatore*, qui est placé dans la capitale, on se fera des collèges de l'Université de Naples une idée malheureusement peu satisfaisante.

» Ce lycée ne semble pas avoir une existence propre, il n'a aucun bâtiment qui lui soit spécialement affecté ; les élèves pensionnaires sont relégués au-dessus des salles de l'Université, au troisième étage ; ils couchent dans de vastes dortoirs, au milieu desquels sont placées les salles d'études ; de telle façon que le bout des tables touche au pied des lits. Les classes se font au premier étage, dans des salles qui font suite aux bureaux de l'Université et donnent sur une arrière-cour.

Le Collège des Jésuites au contraire renferme de vastes jardins, une haute église qui touche à quatre rues différentes et dont la principale façade est une des plus belles de Naples après le palais du roi. Et ; si l'on regarde au nombre des élèves, la différence n'est pas moins frappante. Ce Collège est en pleine prospérité, tandis que l'autre se traîne et languit, bien qu'il ait réduit le prix de la pension à six ducats par mois. »

Le parallèle établi entre l'Université sicilienne et la Société de Jésus continue; il s'étend jusqu'au corps enseignant de France. Le plan suivi par les enfants de saint Ignace est le même que celui de tous les Collèges de l'Institut. A Naples seulement, il agit sur des natures que la beauté du climat doit rendre plus efféminées et moins propres aux sciences. Petit de Baroncourt ajoute :

« Arrivons maintenant aux établissements qui ne sont pas placés sous la surveillance de l'Etat.

» Ce sont d'abord les deux Collèges dirigés à Naples par les Pères Barnabites et celui qui appartient aux Frères des écoles pies (*Scolopi*); mais les plus dignes d'attention sont les établissements gouvernés par les Pères de la Compagnie de Jésus. Ceux-ci possèdent quatre Collèges dans le royaume de Naples, savoir : A Naples, à Lecce, à Aquila et à Salerne; ils ont en outre quinze Collèges en Sicile. Celui de Palerme, entre autres, est un établissement magnifique, dont les richesses sont considérables et dont la bibliothèque fait l'admiration des étrangers.

» La maison de Naples¹ contient environ quatre-vingts élèves pensionnaires; on lui donne le nom de *Collège des Nobles*, parce qu'on n'y admet que des enfants appartenant aux premières familles. Elle admet en outre dans les classes plus de douze cents externes qui suivent les cours gratuitement. Cette année

¹ Le Collège de Naples dont il est question dans le rapport universitaire s'appelle *il Convitto dei Nobili*; il fut ouvert le 3 décembre 1823. C'est un ancien couvent de Basiliens que le roi François I^{er} accorda aux Jésuites par décret du 15 septembre 1826. Sa munificence fit restaurer l'établissement; le Monarque voulut que la maison fût dignement appropriée à l'usage auquel il la destinait. Le roi Ferdinand II l'a prise sous sa protection, et il ne cesse d'encourager les Pères dans la mission qu'ils s'imposent. Afin de leur témoigner la bienveillance spéciale qu'il porte aux lettres, aux sciences et aux bonnes études, le roi accorde des privilèges aux élèves qui se distinguent par leur travail ou par leur piété. Sous la direction du Père Latini, cet établissement est devenu un modèle de régularité, de perfectionnement, de progrès littéraires et scientifiques. Il compte parmi ses élèves actuels les enfants des plus grandes familles du royaume et les fils de trois ministres du roi, le chevalier de Santangelo, le prince di Trabia et le prince di Comitini.

Ce Collège, quelque parfait qu'il soit et que nous avons dernièrement visité, ne l'emporte cependant ni en science, ni en sage administration, sur un grand nombre d'autres que la Société de Jésus possède à Rome, en Piémont, en Angleterre, en Allemagne et en Belgique. La beauté du local établit seulement la différence, car l'instruction y est partout aussi développée. Née du même principe, elle se répand par les mêmes professeurs.

même, au dire d'un des Pères, savant professeur de l'établissement, ils ont refusé d'en recevoir plus de cinq cents, faute de place. A quelques pas de là, le lycée universitaire *del Salvatore* n'a pas cinquante externes.

» Les classes sont divisées en classes élémentaires et en classes supérieures ; les premières s'étendent jusqu'à la rhétorique inclusivement. Elles comprennent trois années ou quatre au plus pour les classes dites de grammaire, qui embrassent l'étude des principes du latin, du grec et de l'italien ; une année pour la classe dite d'humanité, qui correspond à la seconde de nos collèges, et une année pour la rhétorique ; en tout cinq ans ou six ans au plus. Les classes supérieures comprennent deux ans, pendant lesquels les élèves étudient la philosophie, les principes du droit naturel et du droit civil, la physique, la chimie et les mathématiques élémentaires. Il existe une troisième année pour les classes supérieures, dans laquelle on étudie la langue hébraïque, l'éloquence et les lettres sacrées, le droit canon, la théologie et les mathématiques transcendantes ; mais presque toujours le cours des études est regardé comme fini au bout de la seconde année, surtout pour les élèves qui doivent entrer dans les carrières civiles. Cette distribution des études, comparée à celle des classes de l'Université de France, contient, comme on le voit, des différences notables : l'étude des langues anciennes est comprise dans un espace de cinq ou, à la rigueur, de six années, au lieu de sept et même de huit années employées au même objet dans nos Collèges ; secondement, à partir de la philosophie, l'étude élémentaire des sciences est concentrée en deux années pleines, au lieu d'être intercalée dans le cours des lettres anciennes, à partir de la quatrième classe.

» Quant à la force des études, les élèves dans les classes d'humanité peuvent soutenir la comparaison avec ceux de nos Collèges pour le latin ; mais il n'en est pas de même pour la langue grecque. La seule langue moderne qui y soit enseignée est la langue française ; car *la France*, selon la pittoresque expression d'un révérend Père du Collège de Salerne, *est la seconde patrie de tout le monde*. A la rhétorique est joint un cours d'archéologie et d'architecture grecque et romaine. Quant aux cours

scientifiques, ils sont, vis-à-vis des nôtres, d'une supériorité incontestable.»

Les motifs de la guerre acharnée que les Universités, de tous les pays ont déclarée à la Compagnie de Jésus se trouvent dans ces aveux. Longtemps avant de soulever un coin du voile, elles savaient, aussi bien que les familles chrétiennes, à quoi s'en tenir sur les maisons d'éducation dirigées par les enfants de Loyola. C'étaient de redoutables rivaux : les Universités se coalisèrent pour les étouffer. Elles ne pouvaient plus accuser les maîtres d'incapacité et jeter un brevet d'ignorance aux élèves. Il était démontré que, sur tous les points de l'Europe, les Collèges des Jésuites se plaçaient, sans le chercher, sans le proclamer, à la tête du mouvement intellectuel et scientifique. On laissa donc de côté les vieilles imputations d'obscurantisme ; puis on essaya d'en faire surgir de nouvelles.

Le fractionnement des partis, les inimitiés entretenues par la politique, les utopies des uns, les crimes des autres, les flagrantes violations de la loi mises par tous et chacun à son tour au compte de la nécessité, avaient introduit dans les pays constitutionnels un esprit d'exclusion qui tôt ou tard brisera l'unité de ces Etats. Les partis commencèrent par s'attaquer les armes à la main ; ils finirent par se calomnier. De tous les camps à la fois, il s'éleva la plus triste des imprécations. Chacun y-accusa son ennemi politique de ne plus aimer le pays où il était né. La Révolution française avait ainsi procédé. M. Thiers, qui s'est constitué l'héritier direct de ses doctrines et l'avocat de ses forfaits, ne pouvait manquer de suivre cet exemple.

Tous les Français qui ne fléchissaient pas le genou devant la probité de ce Fabricius administratif devinrent suspects à ses yeux, il les accusa de ne pas aimer la patrie. Quelques-uns d'entre eux, pour soustraire leurs fils à l'éducation de l'Université, se privaient de leurs caresses ; ils les envoyaient à Fribourg, à Mélan, à Brugelette et à Chambéry étudier sous les Jésuites. M. Thiers saisit ce prétexte pour prouver que les disciples de l'Institut étaient les Pitt et les Cobourg de la France libérale. Dans l'éducation si large qu'ils donnaient, l'historien-orateur découvrit un complot tramé contre son pays. Le rapport de M. Thiers sur le

projet de loi d'instruction secondaire formula l'accusation en ces termes ; il dit ¹ : « Qu'autrefois à Saint-Acheul et aujourd'hui dans des établissements semblables l'esprit était et est encore contraire aux lois du royaume ; que les maximes morales des maîtres, leurs doctrines sur la puissance spirituelle et temporelle, mettent en péril la moralité et les sentiments nationaux de la jeunesse ; qu'il est nécessaire de savoir si les enfants ne viennent pas de ces écoles placées à nos frontières, dans lesquelles on inspire la haine de nos institutions et un très-faible amour pour la France. »

Le 29 janvier 1846, M. Thiers, à la Chambre des Députés, renouvelait ces attaques : « Il y a, proclamait-il, à Brugelette et à Fribourg des établissements mauvais, dangereux pour tout citoyen qui doit vivre sous les lois de la France. Que des Suisses, que des Belges envoient leurs enfants à Brugelette ou à Fribourg, où on enseigne le mépris de nos lois et de notre gouvernement, à eux permis ; mais je dis qu'on n'y fait pas de bons Français. »

M. Thiers se posait en juge suprême de la moralité des autres ; il déversait un blâme immérité sur la Société de Jésus. Il accusait les enfants qu'elle forme de sentiments antifrçais, et, dès le lendemain, la calomnie était confondue. Ces enfants avaient grandi ; ils occupaient dans l'Etat d'honorables fonctions ; ils se livraient au commerce, à l'agriculture, aux belles-lettres ou à l'industrie. Plus de six cents parmi eux vinrent, dans une protestation rendue publique, donner à M. Thiers un éclatant démenti. Ils disaient : « C'est en abreuvant nos âmes aux sources les plus pures, que nos maîtres nous ont élevés. Histoire, philosophie, langues, littérature, sciences, tout passait par ce divin milieu pour arriver à nous.

» Nous apprenions ainsi :

» Qu'à Dieu et à la Religion établie par lui il appartient d'éclairer la raison, de lui commander parfois et de régler la conscience ;

» Que tous les hommes sont égaux devant Dieu, et doivent l'être, par conséquent, devant la loi, qui en est l'image ;

¹ Rapport de M. Thiers, Première question, p. 29 ; deuxième question, p. 35 et 50.

» Que les pouvoirs publics sont pour les peuples et non les peuples pour les pouvoirs publics ;

» Que toute noblesse, toute dignité, tout emploi, la simple qualité de citoyen obligent à se dévouer par tous les sacrifices, celui même de la fortune et du sang, au bien de la patrie ;

» Que les trahisons et les tyrannies sont des crimes contre Dieu, des attentats contre la société. »

Les élèves des Jésuites ajoutaient, avec autant de courage que de prévoyance :

» Mais, que l'on ne s'y trompe pas, ces calomnies qui semblent nous atteindre seuls frappent bien réellement, dans l'intention de leurs auteurs, toute éducation vraiment catholique.

» Telle est notre conviction ; les dénégations, les clameurs ne l'affaibliront point ; tout homme sérieux et sincère pense comme nous, et en protestant, comme anciens élèves des Jésuites, nous sommes bien réellement les représentants de tout homme formé à l'école de la Foi, les représentants de l'éducation croissante en France.

» Nous avons voulu faire comprendre à cette chère France, que sur son sol tout genou ne fléchit point, que toute bouche ne se tait point encore devant les hardiesses de la rouerie ;

» Que la calomnie lâche et facile ne doit point, à ses yeux, prévaloir contre la vérité.

» Nous avons voulu qu'elle sût que cette éducation calomniée est profondément et uniquement catholique, et qu'en apprenant ainsi à unir la Foi catholique à la Foi patriotique, nous ne pouvons en être que meilleurs citoyens et plus vrais amis de nos vraies-libertés.

» L'auteur du rapport avait dressé un acte d'accusation, préparé une liste de suspects, en laissant pour le moment les noms en blanc ; nous sommes venus remplir ce vide et nous inscrire nous-mêmes.

» Beaucoup d'autres, que des considérations respectables empêchent de s'unir à nous dans cette manifestation publique, mais dont nous avons entre les mains les adhésions sincères, partagent toutes nos convictions, et confirmeront notre parole devant tous ceux qui voudront interroger leur conscience.

« Quant à nous, maintenant, nous attendons sans crainte le jugement du pays; lui-même il dira s'il est juste, s'il est sage, s'il est français, de jeter l'insulte à de jeunes hommes nourris de pareilles leçons, et que la chambre, les conseils élus, le sacerdoce, la magistrature, l'armée, le barreau, la presse, toutes les professions libérales, l'agriculture, l'industrie, le commerce, voient chaque jour offrant leur sang, leurs veilles et leurs travaux pour la gloire et la prospérité de la France. »

Devant cette protestation, M. Thiers se tut, car il avait derrière lui un passé de deux siècles et demi qui, comme la génération nouvelle, pouvait dire si les Jésuites tiennent école de lâcheté, de trahison, de mépris des lois ou des serments. M. Thiers, il faut en convenir, n'est pas le premier qui donna un corps à cette imposture. Avant lui Carlo Botta, dans son *Histoire d'Italie*, avait poussé l'incrimination plus loin que l'historien de la Révolution. Selon Botta, dont un prêtre, réfugié piémontais, Vincent Gioberti, reproduisit les paroles dans son introduction *del Primato morale e civile degl' Italiani*, les Jésuites ne sont plus seulement criminels pour étouffer dans l'âme de la jeunesse tout amour de la patrie; Botta et Gioberti leur reprochent d'absorber au profit de la Compagnie la respectueuse tendresse que les fils doivent à leurs parents.

« L'empire que les Jésuites usurpaient sur la volonté, ainsi s'exprime Botta¹, était plein de dangers, parce que leur première pensée, et ils la mettaient à exécution, était d'arracher du cœur des jeunes gens l'amour de la famille. Les Jésuites agissaient ainsi pour que leurs disciples fussent plus dévoués en tout à eux-mêmes et à la Compagnie. Les enfants de la vieille Rome s'écriaient : Patrie! patrie! et, préparés à ce dévouement, ils faisaient passer la patrie avant leur famille. Les élèves des Jésuites disent au contraire : Les Jésuites! les Jésuites! et au besoin, ils préfèrent leurs maîtres à leurs pères. Parmi ces générations, les unes tendaient à l'honneur et à la liberté, les autres allaient à l'abjection et à la servitude. »

Botta et Gioberti, son enthousiaste commentateur², peuvent

¹ *Storia d'Italia continuata da quella del Guicciardini*, xcviij.

² Le *Primato morale e civile* avait été dédié en 1843, par Vincent Gioberti, à

bien, à l'aide de quelques phrases déclamatoires, jeter la pierre à l'Ordre de Jésus; mais, en lisant ce passage, chacun s'avouera, comme nous, qu'ils n'ont oublié qu'une chose : c'est d'expliquer comment il se fait que des pères de famille, élevés par les Jésuites dans ces principes néfastes, aient consenti à se priver de l'amour de leurs enfants. Une pareille éducation pourrait à toute force se supposer. Elle abusera peut-être une génération; est-il possible qu'elle s'étende à la seconde? Faudra-t-il admettre que, depuis trois cents ans, les pères de famille se soient laissés volontairement dépouiller de l'affection de leurs fils; et que, pour plaire à des Jésuites, corrupteurs de tous les sentiments les plus naturels, ces parents se soient prêtés à cette désolante combinaison? Car, il n'y a point à tergiverser, le plan des Jésuites est toujours le même. Ils l'ont appliqué dès l'origine de l'Institut, et, après avoir appris à leurs premiers élèves à détester les auteurs de leurs jours, il faut que ces élèves, devenus pères, aient trempé dans le complot révélé par Botta et par Gioberti. Celui de M. Thiers n'est qu'un

Silvio Pellico. Le prêtre réfugié à Bruxelles voulait placer sous le patronage d'un beau génie et d'une haute probité un ouvrage contre la Société de Jésus. Silvio Pellico répudia cette dédicace, en publiant le 16 juillet 1845 la déclaration suivante :

« Ami de Vincent Gioberti, écrivait l'auteur de *Mie Prigioni*, à la date de Turin, 28 juin 1845, et profondément attaché à François Pellico, Jésuite, mon frère, j'ai lu dans l'avertissement de son *Primato morale e civile degl'Italiani* une manifestation violente de colère contre les Jésuites. Si je me taisais, non-seulement je manquerais à l'amitié qui m'unit à mon frère, mais je laisserais supposer que j'adhère aux préventions de Gioberti sur la Compagnie à laquelle mon frère appartient. Je ne suis pas éloquent, et j'ai peu de foi dans l'effet des apologies; je me borne à déclarer ce qui suit :

» Je ne partage pas les opinions de Gioberti sur les Jésuites. Mais cru les peindre avec vérité, il n'en a fait qu'un odieux tableau. Pour le tempérer, il dit, il répète qu'il y a des exceptions honorables à faire; mais tel est le diable qu'il répand sur la Compagnie entière, que même les individus, à excepter, auroient, à son avis, le tort de s'être dévoués à servir une Société devenue méprisante.

» Sur ce point, je déclare qu'ayant une connaissance intime de mon frère et de quantité de ses collègues, je sais que ce ne sont point de faibles esprits, entraînés dans l'illusion, mais des hommes forts de discernement et de vertu.

» Comme j'estime les Jésuites, les autres Religieux et en général le Sacerdoce, quelques-uns ont porté contre moi une accusation qui est bien vulgaire aujourd'hui, en disant que je suis ce qu'ils appellent un affilié du Jéuitisme, un instrument de cette prétendue secte artificieuse. Je suis seulement un homme d'étude et de réflexion, qui a lu et examiné, qui n'a pas la faiblesse de se rendre le serviteur des opinions véhémentes, qui sourit des lettres anonymes et d'autres bassesses semblables par lesquelles quelques-uns ont eu la simplicité de vouloir m'apprendre à penser. Je pense et je me conduis selon ma conscience; je ne m'asservis à d'autre lieu qu'à celui de ne vouloir haïr personne et d'être Catholique, Apostolique et Romain.

» SILVIO PELICO. »

mensonge parlementaire, celui de Botta est un crime impossible.

En présence de ces hostilités de parti pris qui ne craignent pas d'aller jusqu'à l'absurde, les disciples de saint Ignace ne pouvaient faire qu'une réponse. On leur imputait d'avoir créé un système d'éducation antinationale ; ils montraient leurs élèves servant la patrie dans toutes les conditions. On prétendait qu'ils dépouillaient le cœur des enfants de tout sentiment de reconnaissance filiale. Les Jésuites demandaient que, dans cette hypothèse, on expliquât d'une manière raisonnable cette succession non-interrompue de générations qui, depuis trois cents ans, remplit leurs collèges, où le père de famille vient avec bonheur marquer à ses fils la place qu'il occupa lui-même pendant son adolescence. On faisait les Religieux de l'Institut ennemis du mouvement intellectuel et du progrès des lumières ; ils acceptaient les innovations utiles ; ils popularisaient l'amour des arts, ils appelaient la jeunesse à l'étude des sciences exactes, ils perfectionnaient les théories modernes de l'enseignement ; quelques-uns même d'entre eux se signalaient par de savantes découvertes et par d'incontestables succès. Ils produisaient tous ces arguments ; la haine passait outre en souriant de pitié, et elle calomniait encore.

Reconstituée à une époque de transition, la Compagnie de Jésus n'avait pas seulement à s'occuper de former des savants et des littérateurs. Pour elle, ce dernier but n'était qu'un brillant accessoire. L'Eglise et le monde chrétien attendaient autre chose de son rétablissement. L'Eglise souhaitait de profonds théologiens, des orateurs éminents, de zélés missionnaires ; le monde réclamait d'habiles instituteurs de la jeunesse, des guides spirituels pour l'âge mûr. Cette agrégation de devoirs et de sacrifices ne pouvait manquer de fournir, comme par le passé, des intelligences à toutes les études humaines. Les soins si multipliés d'un triple apostolat, et le travail d'intérieur auquel la Société dut se livrer, pour rendre homogènes ces diverses parties se réunissant de chaque point du globe, afin de former un tout, ne permirent pas à la première génération de Jésuites de créer de grandes œuvres. Il fallait prêcher et professer. Ces enfants de saint Ignace, ainsi que les vieux Pères de la Foi, leurs émules, furent donc plutôt des hommes du ministère sacré que des écrivains ou des

savants. Dans le monde, dans leurs collèges, ils cherchèrent à faire revivre la piété et les bonnes études. Leurs travaux de cette époque sont utiles, mais peu éclatants. Ils commentent les exercices de saint Ignace, ils apprennent à méditer, ils annotent les livres classiques, ils donnent des préceptes de rhétorique et de littérature, ils dirigent les jeunes professeurs. Mais la situation précaire qu'ils s'étaient faite en France, où la loi ne les reconnaissait ni ne les proscrivait, dut avoir, surtout dans les premiers moments, de fatales conséquences. Cet état peu normal privait les Pères du stimulant nécessaire pour écrire; il leur fit douter de leur liberté et de leur existence: ils furent donc mis dans l'impossibilité de se produire.

Peu à peu cependant ils s'habituaient à une position aussi étrange, et comme les autres disciples de l'Institut, plus favorisés qu'eux, ils entrèrent à pleines voiles dans le mouvement social. Les fatigues du ministère ecclésiastique, l'éducation des Novices, celle de la jeunesse, les Missions en Europe et au-delà des mers, les contre-coups révolutionnaires devaient absorber leur vie. Ils trouvèrent néanmoins au fond de toutes les Provinces de l'Ordre des moments à consacrer aux travaux qui établirent la gloire littéraire de l'ancienne Compagnie. Les uns se livrèrent à l'étude des saintes Ecritures et de la théologie; les autres se firent ascètes ou philosophes. Il se forma parmi eux des orateurs et des historiens, des astronomes et des archéologues, des poëtes et des littérateurs. C'est ce tableau de quelques années seulement qu'il importe de dérouler pour apprécier sainement les efforts et les succès des enfants de saint Ignace. Nous les avons vus aux prises avec le monde, il faut maintenant les suivre dans la cellule, où la culture de l'esprit devient un délassement des labeurs de l'apostolat.

A la tête des nouvelles générations d'écrivains apparaît Perrone. Ses œuvres théologiques, adaptées aux nécessités du siècle, ont déjà obtenu l'honneur de quinze éditions. Avec le Père Jean Martin, qui, dans son traité *De Matrimonio*, aborde les questions les plus ardues, les Pères Rozaven, Passaglia, Gury, Xavier Weninger publient divers ouvrages de dogme, de polémique ou de morale. Pendant ce temps Patrizi compose ses *Cours élémen-*

taires d'Écriture-Sainte; Roothaan commente les exercices de saint Ignace, et adresse aux Pères de la Société des lettres, monuments de sagesse et de piété. Louis de Bussy jette dans son *Mois de Marie* et dans ses *Visites au Saint-Sacrement* l'onction de son âme; Pouget, Boone, Arthur Martin, Xavier Gautrellet offrent aux fidèles de pieux opuscules. Louis Lambillotte popularise la musique sacrée, tandis que son frère Joseph écrit sur son lit de mort le *Consolateur des âmes affligées*, testament d'un Jésuite, dont chaque parole est destinée à adoucir aux hommes le passage du temps à l'éternité.

Les Pères de la Compagnie étaient théologiens et ascètes. Ils recommençaient au milieu des saintes agitations de leur vie les travaux d'un autre âge; ils voulurent que l'Institut reprît encore son rang parmi les maîtres de la Chaire. Nicolas de Mac Carthy et Ravignan pour la France; Finetti, Minini, Sagrini, Ferrara, Hercule Grossi et Marc Rossi pour l'Italie; de Carassa et Montemayor pour l'Espagne; entrent avec éclat dans cette voie que tant de jeunes Jésuites parcourent déjà avec succès. Mac Carthy, c'est le prédicateur d'une époque de transition. Tout a changé autour de lui, les lois, les mœurs, les trônes; lui seul est resté immobile dans sa foi et dans les magnificences de son langage. Ce Bourdaloue improvisateur, dont la tête est pleine d'idées, dont l'âme déborde d'éloquence et de charité, s'est abreuvé aux sources les plus pures de l'art de bien dire et surtout de bien faire. Il fut l'apôtre de la France sous le règne des Bourbons, ainsi que Xavier de Ravignan l'est devenu au milieu de la tourmente révolutionnaire.

Ravignan ne procède pas par les mêmes moyens que Mac Carthy. A cette foule d'hommes éminents ou lettrés, à cette jeunesse que la politique a rendue libre, mais dont le cœur aspire à reprendre la chaîne des vieilles croyances religieuses, il faut donner toutes les jouissances de l'esprit avec toutes les satisfactions du cœur. Ravignan remplit dans une mesure parfaite les conditions imposées à son talent.

Comme lui, plusieurs Pères de la Société ont action sur les masses par l'éloquence; on en voit d'autres qui, sur les pas de Rozaven, de Taparelli, de Vico, de Dmowski, de Franz Rothenflue,

de Chastel, de Liberatore, de Buczinski et de Romano, cherchent à donner à la philosophie une direction plus sage. Rozaven, l'implaçable logicien, traite de la *certitude*; Taparelli, du *droit naturel*; Romano, de l'*homme intérieur*; Rothenflue initie les jeunes gens aux études philosophiques. Prat compose son *Histoire de l'éclectisme alexandrin*, sa *Vie de saint Irénée* et son *Essai sur la destruction des Ordres religieux en France pendant le dix-huitième siècle*, vaste champ où d'autres viendront glaner après la moisson; Sewal, Joseph Reeve, Manera, Peters, Gandolphy, Boëro, se livrent à d'autres travaux historiques ou oratoires; Vander Moere et Van Hecke reprennent en Belgique l'œuvre interrompue des Bollandistes; tandis que Caraffa se livre aux mathématiques transcendentes, della Rovère à la physique; et que Pianciani devient l'un des chimistes les plus distingués de l'Italie. Le Père de Vico, renfermé dans son observatoire du Collège Romain avec Sestini et de Solis, ses collaborateurs, étudie le cours des astres, et indique la marche qu'ils doivent suivre. Vico de même que Secchi, son frère dans l'Institut, correspond avec les académies de l'Europe, et publie de nombreuses et importantes découvertes¹. Secchi, dès ses premiers pas dans l'ar-

¹ Voici ce qu'en peu d'années les études du Père de Vico ont produit :

Le 23 novembre 1832, découverte de la comète de Biela, à son retour au périhélie, faite la même nuit qu'Herschel la vit le premier en Angleterre (Voir Astr. Nachr., n° 236, p. 317, 319).

Le 5 août 1835, découverte de la comète d'Halley, qui n'a été vue ailleurs que quinze jours après (V. Astr. Nachr., n° 293, p. 71, etc.).

En 1838, diverses découvertes sur l'atmosphère de Saturne (Comptes-rendus de l'Académie des sciences, t. xv, 10 octobre 1842, p. 748).

En 1838-1839, découverte des deux satellites les plus voisins de Saturne, qui n'avaient été vus que par Herschel. Cette découverte s'est opérée au moyen d'une nouvelle méthode qui les rend visibles avec des lunettes plus petites que le grand réflecteur d'Herschel. La nouvelle méthode du Jésuite, que M. Arago appelle précieuse dans son rapport à l'Académie, donna occasion au même M. Arago d'en faire une autre sur la dispersion des rayons lumineux dans l'œil humain (Comptes-rendus du 10 octobre 1842, p. 747, 750, 751).

En 1838-1839, détermination du temps périodique de révolution des deux satellites de Saturne (Comptes-rendus, ib., et fragments sur les corps célestes. Paris 1840).

En 1839-40-41, détermination de la rotation de Vénus sur son axe, exécutée avec un genre d'observations que M. Arago a qualifié de nouvelle méthode et d'heureuse idée. Le résultat que les astronomes tentaient en vain depuis longtemps d'obtenir avec sûreté a été obtenu par cette méthode avec une longue série d'observations : de sorte que, selon M. Arago, il n'est plus permis de douter de la vérité de ces importants résultats (Comptes-rendus, 22 juin 1840, p. 552).

En 1840-41-42, première détermination approximative de la position de l'axe de rotation de Vénus dans l'espace.

chéologie, s'élève au plus haut rang des philologues et des antiquaires. Les recherches d'Ennius-Quirinus Visconti sur les musées Pio-Clementino et Chiaramonti, sont célèbres. Grégoire XVI, en désignant le Père Secchi pour la publication du *Musée étrusque*, semble par ce choix seul mettre hors de ligne le Jésuite. Dans sa critique, la force est toujours unie à la modération, et plus d'une fois cette impartialité a procuré à l'écrivain la gloire si rare de voir ceux dont il avait jugé les ouvrages reconnaître eux-mêmes la justice de ses censures. Après Bosio, Daringho, Bottari et Boldetti, on croyait qu'il n'était plus possible de recueillir quelques faits importants sur les antiquités de Rome. La *Roma sotterranea*, du Père Marchi, démontra le contraire. Arthur Martin et Charles Cahier dans leurs *Mélanges archéologiques*, et dans la *Monographie des vitraux de la Cathédrale de Bourges*, nous initient aux secrets des vieilles époques. En expliquant les peintures du moyen âge, Cahier, au dire des savants, fonda une nouvelle science; il répand de vives lumières dans la patrologie et la patristique, l'histoire des œuvres et de la doctrine des Saints Pères. Artigas étudie les langues orientales; il déchiffre les inscriptions arabes dont l'Espagne est couverte. Suivant les pas de James Adams qui, après la suppression de l'Institut, consacra ses loisirs à la littérature, Charles Plowden publie ses lettres de *Clericus* à *Laicus*. Il est polémiste comme Kohlman, Arrilaga, François Pellico, Curci, Deschamps et Cahour. Les occupations si multipliées des enfants de saint Ignace semblent s'opposer à cette multitude de travaux intellectuels. Bresciani, dont la pensée est si ingénieuse et le style si plein d'élégance, réunit dans ses *Prose scelle* le précepte à l'exemple. D'autres, comme le Père Wiere, créent des musées et des cabinets d'histoire naturelle; ils franchissent les plus hautes montagnes pour se livrer à des observations hypsométriques, ou, comme les Pères Bosch, Garcia, Carminati, Markijanowicz, Sauri,

En 1841-42-43-44, découverte d'un grand nombre d'étoiles nouvelles.

Le 23 août 1844, découverte d'une nouvelle comète appelée la *Comète périodique du Collège-Romain* (Comptes-rendus, t. XIX, n° 40, p. 484).

Le 25 février 1845, découverte d'une autre nouvelle comète de période inconnue (Comptes-rendus, 1845, mars).

Le 9 juillet 1845, découverte de la comète d'Encke à son retour au périhélie dans cette année (Comptes-rendus, t. XXI, n° 5, p. 323).

Gury, Freudentfeld, Loriguet, Gil, Latini, ils sont érudits, philologues, poètes, biographes ou maîtres dans l'art d'élever la jeunesse. « Les Jésuites, et c'est M. Libri lui-même qui le confesse ¹, les Jésuites ont des professeurs pris dans toutes les sommités de la science, et l'on rencontre parmi ces Pères des hommes fort instruits. Ce sont en général des hommes de bonne compagnie. »

En présence de tous ces ouvrages, qui, pour les enfants de Loyola, ne doivent être qu'un soin secondaire, on s'étonne déjà de la grandeur des œuvres entreprises et réalisées. Il n'y a que peu d'années que l'Institut a recouvré l'existence : il a été agité au dedans et au dehors ; il s'est vu le point de mire de toutes les attaques, et néanmoins il a marché dans sa force vers de nouvelles destinées. On condamnait à l'impuissance la Compagnie de Jésus ; on l'environnait de haines et de défiances ; on s'efforçait de l'étouffer en la montrant aux nations comme l'ennemie de leurs droits, de leurs lumières et de leur bonheur. Pendant ce temps, son sein se dilatait pour recevoir les hommes de tout rang qu'une sainte vocation appelait aux luttes de l'esprit, aux combats pour la Foi.

La Société de Jésus, honorée par les Pontifes, estimée par les peuples, et devenue la conseillère des rois, avait vu jadis les héritiers des plus nobles familles de l'Europe se vouer à son service. Cette passion de l'humilité pouvait alors s'expliquer. Le monde disait qu'un grand de la terre se faisait Jésuite pour dominer par la prière, tandis que ses parents gouvernaient les provinces, commandaient les armées ou rendaient la justice au nom du souverain. Maintenant cette hypothèse elle-même n'est plus qu'une impossibilité. De ses richesses, de sa puissance d'autrefois, la Société de Jésus n'a gardé que son zèle toujours actif, que ses vertus et ses talents. Dans les conditions que la loi lui trace, elle n'est pas moins féconde que par le passé. Elle n'a plus d'influence à exercer sur les choses de la terre ; elle se renferme dans son action sacerdotale, et pourtant elle évoque encore de grands noms ; elle fait naître de ces sacrifices dont les hommes ne veulent pas comprendre l'héroïsme.

¹ *Revue des Deux-Mondes*, deuxième lettre de M. Libri, 1843.

Des rois renoncent à leur couronne et des Princes de l'Eglise à la pourpre romaine pour vivre et mourir Jésuites. Charles-Emmanuel de Piémont et Odescalchi ont offert ce rare exemple. Des jeunes gens à qui le monde, la fortune et les dignités souriaient arrivent à leur tour, et Nicolas de Mac Carthy, Christian de Chateaubriand, Xavier Patrizi, Auguste Altieri, les deux Clifford, Dunin et de Haro se dépouillent de leurs richesses ou de leurs espérances, afin de se consacrer à l'Institut de Loyola. Les deux Weld, Robert O'Ferral, Polidori, Szczytt, de Theux, Louis de Boisgelin, Pio de Biacas, Camille Palavicini, della Rovere, Taparelli d'Azeglio, de Stockalper, Amédée de Damas, Georges de Zeil, Albéric de Foresta, Sinéo della Torre, Sagramoso, Spencer, Grimaldi, Xavier de Ravnian, O'Brien, Philippe de Villefort, de Gottrau, de Forrell, de Gagarin, Preston, Antici, de Werra, de Canossa, de Bouchaud, Solis, Montemayor, Maxence d'Astros, Amaable Du Bourg et Roberti et plusieurs autres se rangent avec orgueil sous l'étendard de saint Ignace.

Ils sollicitent la gloire des opprobres et l'honneur des humiliations. Ils accourent, plus modestes que le dernier des Frères-Coadjuteurs, se livrer, en enfants d'obéissance, à tous les devoirs de l'apostolat, de l'enseignement et de la charité. Contre tant d'adversaires que la Société de Jésus voit surgir autour d'elle, les disciples de l'Institut n'ont pour armes que la prière et la patience de la croix. Ils ne provoquent point les tempêtes ; mais ils savent les subir sans effroi, sans orgueil, sans découragement. La persécution devient, comme le martyre, l'héritage qui leur est réservé dans les conseils de la Providence ; car, du jour de leur fondation à celui où se termine cette *Histoire*, à qui mieux qu'aux Pères de la Compagnie de Jésus peuvent s'appliquer les paroles que le Christ adresse à ses Apôtres ? « Vous ne m'avez pas choisi ; mais moi je vous ai choisis et je vous ai désignés pour que vous marchiez et que vous produisiez des fruits et que ces fruits subsistent. Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a hait le premier. Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui serait à lui. Souvenez-vous de ma parole lorsque je vous

¹ *Evangile de saint Jean*, ch. xv.

ai dit : le serviteur n'est pas plus grand que le maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront. S'ils ont conservé ma parole, ils conserveront aussi la vôtre. Mais ils vous feront supporter tous ces outrages, à cause de mon nom et parce qu'ils ignorent celui qui m'a envoyé. »

FIN DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES.



CHAPITRE I. — Les Jésuites en Russie et à Rome : Généralat de Brzozowski.	1
— II. — Généralat de Fortis; les Jésuites dans les îles britanniques, aux Pays-Bas et en Suisse.	51
— III. — Les Jésuites en France : la Congrégation, les Missions, M. de La Mennais.	99
— IV. — Les Jésuites et l'enseignement en France.	152
— V. — Les Jésuites en Italie, en Espagne et en Portugal; Généralat de Roothaan.	214
— VI. — Missions étrangères.	271
— VII. — Les Jésuites depuis 1830 en Belgique, en Suisse et en France.	326
— VIII. — Les Jésuites et l'éducation publique; leurs ouvrages.	406

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LES SIX VOLUMES DE L'HISTOIRE
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Le chiffre romain indique le volume; le chiffre arabe désigne la page.

A.

- ABERCROMBY (le P. Robert) convertit la reine d'Ecosse, II. 251.
- ABYSSINIE (Jésuites en) : I. 394; II. 421; V. 14.
- AÇORES (Jésuites aux) : II. 55, 76.
- ACOSTA : quatre frères de ce nom, Jésuites. III. 3.
- ACOSTA (le P. Joseph), ami de Philippe II, favorise les perturbateurs de l'Ordre, III. 3. — Naturaliste, IV. 280.
- ADAM (le P. Jean) est appelé à Sedan par le maréchal Fabert, IV. 304.
- AÉROSTATS inventés par le Père de Gusmaô et par le Père Lana-Terzi, IV. 278.
- AFFNAER (Jean-Baptiste), frère de deux Jésuites, vole les Pères de Paris; son procès, VI. 382.
- AGRICOLA (Etienne), disciple et ami de Mélancthon, est converti par Canisius, I. 371.
- AIGUILLON (le duc d'), ministre de Louis XV, poursuit l'œuvre de Choiseul, V. 289.
- ALBE (don Alvarès de Tolède, duc d'), gouverneur des Pays-Bas, II. 104; ses cruautés, II. 106.
- ALBÉRONI (le cardinal), ministre de Philippe V d'Espagne; ses intrigues, IV. 434.
- ALBERT, duc de Bavière, et les Jésuites, I. 265; II. 32, 42.
- ALEMERT (d') et les succès des premiers Jésuites en France, I. 355; son jugement sur Aquaviva, III. 143; sur les Jansénistes et les Jésuites, IV. 28; ses lettres à Voltaire sur la destruction de l'Ordre, V. 217; ses lettres au roi de Prusse sur l'élection de Ganganelli, 280; il persécute Boscovich, 373; ses plaintes à Frédéric II qui conserve les Jésuites dans ses Etats, 388.
- ALEXANDRE VII, Pape, félicite la République de Venise d'avoir rappelé les Jésuites, III. 407; ses difficultés avec Louis XIV, IV. 290.
- ALEXANDRE I^{er}, empereur de Russie, visite les Pères à Polotsk et envoie des Jésuites aux colonies du Volga, V. 421; il leur ouvre la Sibérie, VI. 3; il érige en Université leur Collège de Polotsk, 9; son caractère : il autorise la société biblique, 10; il exile les Jésuites de Saint-Pétersbourg; causes secrètes de ses ménagements à leur égard, 17; il les bannit de tous ses Etats, 26. Est-il mort catholique? 42.
- ALFANI, juge inique dans la cause des Jésuites supprimés à Rome, V. 293, 320.
- ALLEMAGNE (Jésuites en) : I. 134, 264, 371; II. 31, 143, 280, 302; III. 138, 301; V. 370. V. Autriche.
- ALLEN (William), docteur, puis cardinal, fonde le Collège anglais de Douai, transféré ensuite à Reims; sa lettre au Général de la Compagnie, II. 202; son apologie, 206; sa lettre sur la persévérance, 241.
- ALMEIDA (le P. Louis d') au Japon, I. 387; II. 133. Quel négoce il y a fait, 384; sa mort, 394.

ALPHONSE VI, roi de Portugal; son Inconduite, iv. 89. Il rétablit au Maragnon les Jésuites chassés par les Portugais, v. 94; il abdique en faveur de son frère, iv. 94; sa mort, 102.

ALVARES (le P. Balthazar), directeur de Sainte-Thérèse, ii. 40. Ascète, iv. 244.

ALVAREZ (le P. Gonzalve) et ses trois collègues font naufrage à la vue du Japon, ii. 381.

ALVAREZ (le P. Emmanuel) et sa grammaire latine, iv. 189.

AMVOT (le Père), Missionnaire en Chine, v. 98, 340.

ANCHIETA (le P. Joseph) au Brésil, i. 392; ii. 110; il évangélise les sauvages, 118; sa mort, 424.

ANGE (le P. Baudouin de l'), Provincial de Belgique et ami de don Juan d'Autriche, voit les Pères chassés partout où dominent les Protestants, ii. 148.

ANGELIS (le P. Jérôme de) au Japon; son martyre, iii. 150.

ANGIOLINI (le P. Cajétan), présenté officiellement à Pie VII en costume de Jésuite, par l'ambassadeur de Russie, reçoit le bref de rétablissement de l'Institut dans les Deux-Siciles, v. 422.

ANGLETTERE (Jésuites en), i. 110, 375; ii. 188; iii. 61, 386; iv. 74, 121; vi. 61.

ANGOLA (Jésuites à) : i. 400; ii. 420.

ANHALT-KOETHEN (Jésuites à) : vi. 93.

ANNAT (le Père François), confesseur de Louis XIV, iv. 58; il attaque l'auteur des *Provinciales*, 48; il se porte médiateur entre le Pape et le roi au sujet de la garde corse, 299; sa mort, 312.

ANTÉQUERA (don Joseph de) révoque au Paraguay contre le gouvernement; il est condamné à mort, v. 80.

ANTILLES (Jésuites aux) : iii. 224; v. 103, 190.

ANTONELLI (le cardinal Léonard) donne son opinion écrite sur la validité du bref de suppression des Jésuites, v. 316.

APOSTATS (Jésuites) : iii. 362.

AQUAVIVA (Claude) entre dans la Compagnie, ii. 15; il est élu Général; son portrait, 185; son début

dans le Généralat, 256; sa lettre sur l'heureux accroissement de la Société, 257; sa lettre sur la rénovation de l'esprit, 261; ses relations avec Sixte-Quint, 261, 271; il apaise les troubles fermentés en Espagne, 270; son obéissance au Pape, 276; sa lettre sur l'ornison et les pénitences, 277; il empêche les Jésuites de s'employer au service de la Ligue, sa lettre au Père Claude Matthieu, 320, 325; il sollicite le concours des autres Ordres religieux pour la Mission du Japon, 400; Clément VIII l'exille à Parme, puis lui ordonne d'assembler la Congrégation générale, iii. 4; il est justifié, 6; complot pour le livrer à l'Espagne, 9; il fonde des Missions de Hollande, 20; il partage la Belgique en deux Provinces de l'Ordre, 24; son ordonnance concernant les confesseurs des princes, 50; il convoque la sixième Congrégation Générale, 122; il dirige les Missions du Paraguay, 231; sa mort, 143.

AQUAVIVA (le P. Rodolphe), nouveau du Général, meurt martyr aux Indes, ii. 416.

ARABIE (Jésuites en), i. 185.

ARANDA (le comte d'), ministre de Charles III, travaille à la destruction de l'Ordre en Espagne, v. 235; il la consomme, 244.

ARAOZ (le Père) en Espagne, i. 132.

ARBE géographique de la Compagnie composé et publié en France par ordre de Choiseul, v. 228.

ARCE (le P. Joseph de) fonde la Mission des Chiquites, v. 73; son martyre, 77.

ARCHÉOLOGUES (Jésuites), iv. 271; vi. 438.

ARRILLAGA (le P. Basile), membre du Sénat de la République mexicaine, vi. 303.

ARMAND (le P. Ignace), Provincial, se présente à Metz, devant Henri IV, et justifie sa Compagnie, iii. 31; son discours au roi à Villers-Cotterets, 48; il va déposer à La Flèche le cœur du monarque légué à son Ordre, 124.

ARNAULD (Antoine), avocat au Parlement de Paris, plaide contre les Jésuites, ii. 368; ses tours d'adresse et de mauvaise foi, iv. 7.

ARNAULD (Angélique et Agnès),

Religieuses de Port-Royal; iv. 7 et 8; leurs trois nièces, 61; ce que l'une d'elles éprouva à la vue d'un Jésuite, 62.

ARNAULD (Antoine), docteur de Sorbonne, le Judas Machabée du Jansénisme, iv. 21. Dans son *Apologie pour les Catholiques*, il justifie les Jésuites anglais, iii. 99; iv. 128. Ce qu'il a vu dans l'*Imago primi sæculi*, iii. 381; son livre de la fréquente communion et ses attaques contre l'Ordre, iv. 22; il provoque la première *Provinciale*, 38; il ne veut pas d'une paix inébranlée par les Jésuites, 61; paix de Clément IX, 63; il publie la *Perpétuité de la Foi*, 67; il attaque le péché philosophique, 371; il meurt à Mailles, 376.

ARNAULD (les): leurs accommodements de conscience, iv. 7, 13, 20, 37. Arnauld d'Andilly renie le Jansénisme, 40.

ARNOUX (le Père), confesseur de Louis XIII, prêche au roi la tolérance en faveur des Protestants et l'engage à se réconcilier avec sa mère, iii. 335; il dispose le duc de Montmorency à mourir de la main du bourreau, 351.

AROWSMITH (le P. Edmond), missionnaire et martyr en Angleterre, iii. 389.

ARTICLES (les quatre) de l'Eglise gallicane, iv. 327; les Jésuites y adhèrent sous Louis XV, v. 211.

ASCÈTES (Jésuites): iv. 243; v. 378.

ASSEMBLÉE (l') Constituante de 1789 hérit la destruction des Jésuites en France, v. 360. V. *Clergé*.

ASTRONOMES (Jésuites): iv. 281; v. 373; vi. 487.

AUBETERRE (le marquis d'), ambassadeur de Louis XV à Rome, menace Clément XIII au nom de Choiseul, v. 257; ses intrigues au Conclave après la mort de ce Pontife, 268.

AUGER (le P. Emond) établit des Collèges dans la France méridionale et combat les Calvinistes, i. 330; il tombe entre les mains des Huguenots, 359; son dévouement pendant la peste de Lyon, 361; il fait avorter un complot des Calvinistes contre Lyon, en dérangeant toutes les horloges de la ville, ii.

86; son *Sucre spirituel* aux Toulousains, 88; il paise les Avignonnais qui se croyaient menacés de l'Inquisition, 91; il crée à Paris l'Adoration perpétuelle, 170; Henri III le nomme son confesseur, 173. Auger voit la Ligue avec défiance, 318; il est accusé d'ambition, 321; le roi veut le faire cardinal, 322; il quitte la cour et meurt à Como, 327.

AUGUSTINUS (l'), ouvrage de Jansénius, iv. 3; les Jésuites s'en procurent les épreuves; pensée fondamentale de l'ouvrage, 17; il est condamné à Rome, 20.

AUTEURS profanes. S'il est expédient de les expliquer à la jeunesse. Principes et conduite des Jésuites sur ce point, iv. 178.

AUTRICHE (Jésuites en): i. 260; iii. 307; v. 370; vi. 58.

AZÉVEDO (le P. Ignace d') au Brésil, ii. 111; il est rappelé pour avoir outre-passé ses pouvoirs, 112; dans son retour au Brésil, il est arrêté sur mer par les Calvinistes et meurt martyr avec quarante de ses confrères, 113.

B.

BACINOTON, jeune catholique anglais, mis à mort pour avoir travaillé à la délivrance de Marie-Stuart, ii. 240.

BADINGTON: V. *Macaulay*.

BACON (le chancelier) loue les Jésuites, i. 90; il juge leur système d'éducation, iv. 212.

BACOT (le Père), confesseur de Louis XIII, iii. 355; il forme les jeunes gens à la vertu et au martyre, 361.

BALUS, docteur de l'Université de Louvain, voit sa doctrine condamnée par le Saint-Siège, ii. 150; le Père Tolet l'amène à la soumission, 152; il dénonce à Rome la doctrine du P. Lessius et meurt de chagrin de la voir approuvée, 312.

BALBANI (le Père) et le premier *Appel à la raison*, v. 192, 209.

BARNÈS, religieux dominicain, et sa doctrine opposée à celle de Molina, iii. 13.

BANQUEROUTE des Jésuites de Séville, iii. 285; du P. de Lavalette, v. 192.

BARAZE (le P. Cyrien), mission-

- naire et martyr, chez les Moxes, v. 80.
- BARBOSA MACHADO**, historien du règne de don Sébastien de Portugal, II. 61.
- BARNAVE**, député de l'Assemblée nationale, et Protestant, demande la réhabilitation des Jésuites, v. 361.
- BARNEVELT**, décapité en Hollande, III. 328.
- BARONIUS** (le cardinal) encourage les jeunes Anglais des Collèges de Rome et de Reims, II. 203; il assiste au Conclave avec Bellarmin, III. 106.
- BARRUEL** (le Père) et l'apostat Gobel, ancien évêque Intrus de Paris, VI. 114.
- BARSÉNA** (le P. Alphonse de), apôtre des Péruviens, II. 126; il devient Missionnaire au Paraguay, III. 230.
- BARTOLI** (le Père), historien de saint Ignace, IV. 261.
- BARZÈE** (le P. Gaspard), I. 185; établi par Xavier supérieur-général des Pères en Asie, 195; sa mort, 385.
- BAUDOIN** (le P. Guillaume) arrêté en Allemagne, emprisonné à Londres, et renvoyé absous, III. 98.
- BAUSSET** (le cardinal de) bénit les débuts de la Compagnie naissante en France, VI. 112; il décrit l'influence des Congrégations, IV. 199, VI. 130.
- BAVIÈRE** (Jésuites en), II. 273.
- BAVLE**: son jugement sur l'*Anti-Coton*, III. 128; il flétrit un pamphlet contre le P. Petre, IV. 156; ce qu'il dit de lui, *Réponse aux Provinciales* du P. Daniel, 57.
- BEAAN** (Jésuites dans le), III. 58, 334.
- BEAUMONT** (Christophe de) et sa lettre pastorale sur les Jésuites, v. 230; il rend compte à Clément XIV des motifs pour lesquels le Clergé de France refuse de publier le bref de suppression des Jésuites, 311.
- BEAUREGARD** (le P. Nicolas), prédicateur; sa prophétie, son testament, sa mort; éloges que lui donne le *Journal des Débats*, v. 357.
- BÉCAN** (le P. Martin), confesseur de l'empereur Ferdinand II, III. 305.
- BECKX**: (le P. Pierre) fonde une église catholique à Kœthen, VI. 93; il est calomnié par les Protestants de Brunswick, 94.
- BELLARMIN** (Robert), Jésuite, combat en Belgique la doctrine de Baïus, II. 151; ses controverses théologiques, impression qu'elles produisent sur les Protestants, 247; il défend la doctrine de saint Ignace sur l'obéissance, 271; son ouvrage *De Summi Pontificis auctoritate* est d'abord mis à l'index, puis comblé d'éloges, 275; son éloge de saint Louis de Gonzague, 279; sa doctrine sur le tyrannicide, 341; il décide que les Parisiens peuvent se rendre à Henri IV, 351; il est créé cardinal par Clément VIII, III. 9; il réfute Jacques I^{er}, roi d'Angleterre, 101; on veut le faire Pape, 106; ses relations avec Gallée et sa mort, 374. Ses ouvrages, IV. 225.
- BELGIQUE** (Jésuites en), I. 144, 366; II. 100, 147, 310; III. 19, 326; VI. 76, 327.
- BELZUNCE**, évêque de Marseille, et les Jésuites, pendant la peste, IV. 427.
- BENGALE** (Jésuites au), II. 416; III. 195; VI. 309.
- BENISLAVSKI**, ancien Jésuite et conducteur nommé de l'évêché de Mohilow, est envoyé à Rome par Catherine II, v. 406; il obtient le consentement verbal de Pie VI au rétablissement de l'Ordre en Russie, 409.
- BENOÎT XIV** publie la bulle *Gloriosæ Domine*, IV. 200; il encourage les Missionnaires du Maduré, v. 35; ses bulles mettent fin aux discussions sur les cérémonies chinoises et malabares, 65; ses dispositions envers la Société, 135; au lit de la mort, il signe un bref de visite et de réforme contre les Jésuites de Portugal, 142.
- BERCHMANS** (le Vén. Jean) meurt saintement dans la Compagnie, III. 375.
- BERNETTI** (le cardinal): sa note au ministère de France sur les Ordonnances de Charles X contre les petits Séminaires, VI. 202.
- BERNIS** (le cardinal de) au Conclave: sa correspondance autographe avec l'ambassadeur de France, v. 268; nommé ambassadeur à

Rome, il atermoie avec la question des Jésuites, 282; il détermine le Pape à promettre, par écrit, au roi d'Espagne qu'il abolira la Compagnie de Jésus, 286; sa réponse à Choiseul, 287; il soupçonne les Jésuites d'avoir empoisonné Clément XIV; il déclare plus tard qu'il a en tort, 326.

BERRUVER (le P. Jos.) et l'*Histoire du Peuple de Dieu*, iv. 268.

BERTRAND (le Père) ouvre le Maduré aux Jésuites rétablis, vi. 323.

BÉRULE (le cardinal de), élève et ami des Jésuites, iii. 360.

BESCHI (le Père Constant), grand Viramamouni des Indiens au Maduré, iii. 200; son luxe et ses travaux, v. 31.

BEZE (Théodore de) recule devant Laynès au Colloque de Polassy, i. 217, 335; il enseigne le tyrannicide, ii. 345.

BEYNA (le P. Jean) aux Iles du More, i. 386.

BIENS du Clergé abandonnés par l'Eglise à ses spoliateurs, ii. 163. Biens recouverts par Ferdinand II en Allemagne, et appliqués à l'érection des Collèges, iii. 311.

BIGNON, pair de France, parle d'une Société théocratique anti-napoléonienne qui n'a jamais existé, v. 429.

BILLETTS de confession: leur usage, v. 120.

BILLY (le Père) rend compte de la conversion du jeune prince de Galitzin en Russie, vi. 13.

BLACHE (l'abbé) et ses *Anecdotes*, iv. 408.

BORADILLA (Nicolas) s'engage avec Loyola, i. 26; ses travaux en Allemagne, 140, 231; il refuse l'évêché de Trente, et combat l'*Interim* de Charles-Quint, 232; son vote pour la perpétuité du Généralat, 317; son énergie dans la vieillesse, ii. 20; il assiste à la troisième et à la quatrième Congrégation Générale, 139, 184; sa mort à Lorette, 278.

BONOLA (le Vén. P. André), martyr en Pologne, iv. 116.

BODDENS (le P. J.-B.) reçoit à Maestricht l'abjuration du duc de Bouillon, iii. 331; il est mis à mort avec le P. Paczman, 332.

BOHÈME (Jésuites en), i. 269; iii. 140, 301.

BOISTE, auteur d'un dictionnaire français, et châtimens corporels infligés aux élèves de l'Université de France, iv. 170.

BOLLANDUS (le Père) et les Bollandistes, iv. 289; les nouveaux Bollandistes, vi. 437.

BORGIA (saint François de) établit un Collège à Gandie, i. 150; il entre dans la Compagnie, 242; sa profession et ses premiers travaux, 245; sa visite à Charles-Quint au monastère de Saint-Just, 304; il est persécuté en Espagne, 308; il est nommé Vicaire-Général en l'absence de Laynès, 312; son portrait, son discours à la deuxième Congrégation Générale, ii. 1; il est élu Général, 10; son gouvernement, 20; il présente à Pie V un mémoire sur le travail et la prière, 21; sa légation en Espagne, 31, 45; honneurs qu'on lui rend, 52; il obtient de Philippe II tout ce que le Pape désire, 54; il réussit de même en Portugal, 77; en France, il est trompé par Catherine de Médicis, 95; sa mort à Rome, 108; ce qu'il a fait pour les Missions, 109; son corps est transféré de Rome à Madrid, iii. 283.

BOSCOVICH (le P.), mathématicien et astronome, iv. 282; il est appelé à Paris par Louis XVI, v. 373; persécuté par d'Alembert, il se retire à Milan, *ibid.*

BOSSUET fait l'éloge de la Compagnie de Jésus, i. 89; il a pour maître Nicolas Cornet, docteur en Sorbonne, iv. 30; il travaille en vain à soumettre les Religieuses de Port-Royal, 59; son sentiment sur l'Institut des Jésuites et sur leurs pièces de théâtre, 204; son discours à l'Assemblée générale du Clergé en 1682, et les quatre articles, 327; sa lutte contre Fénelon, 374.

BOTTA (Carlo), dans son *Histoire de l'Italie*, prétend que l'éducation des Jésuites étouffe l'amour de la famille, vi. 432.

BOUCHET (le P.), Missionnaire au Maduré, v. 33.

BOUSSON (le cardinal de) fonde une Maison-Professe à Paris, ii. 177.

BOURCOIS (le P. François), supérieur des Jésuites à Pékin; sa correspondance et celle de ses confrères

après la suppression de l'Ordre, v. 338; sa lettre au P. Beauregard, 340.

FOURDALOUÉ (le P. Louis) attaqué par les Jansénistes, iv. 61; son talent de prédicateur, 257; il prêche devant Louis XIV. 311.

BOUVET (le P.) rapporte à Paris quarante-neuf volumes chinois, v. 44.

BRACONNIER (le Père) à Thessalonique, v. 5.

BRÉBEUF (le Père de) martyr chez les Iroquois, iii. 216.

BREF de suppression de la Compagnie de Jésus, v. 295; sa validité, 317; son exécution, 319; il est accepté par tous les Pères de l'Ordre, 335. Différence entre un bref et une bulle, 322; bref de rétablissement de la Compagnie en Russie, 417; à Naples, 423.

BRÉSIL (Jésuites au) : i. 390; ii. 109, 424; iii. 202; v. 89, 157.

BRIANT (Alexandre), arrêté et torturé par ordre d'Elisabeth : son martyre, ii. 221, 234.

BRISACIER (le Père de), auteur du *Jansénisme confondu*, iv. 31.

BRITTO (le Vénér. Jean de), fils d'un vice-roi du Brésil, Missionnaire et martyr au Maduré, iii. 199.

BROGLIE (le prince Maurice de), Evêque de Gand, rétablit les Jésuites dans son diocèse, vi. 76; il est condamné à la déportation, 79; il donne asile, dans son palais, aux Jésuites qui en sont chassés par le roi des Pays-Bas, 81.

BROUET (Pasquier) s'engage avec Loyola, i. 27; sa légation en Irlande, 112; ses travaux en Italie, 120; sa mort, 356.

BROZOWSKI (le P. Thaddée), dix-neuvième Général de la Compagnie, sollicite, auprès de l'empereur Alexandre, la liberté d'enseignement, v. 427; il demande l'érection du Collège de Polotsk en Université, vi. 9; il veut passer en Espagne, 10; il est exilé avec ses frères à Polotsk; sa lettre au P. Clorivière, 20; sa lettre à l'empereur, 23; il recommande d'ouvrir des Ecoles en France, 408; ses derniers pressentiments, 315; sa mort, 25.

Buenos-Ayres (Jésuites à), vi. 316.

BUFFIER (le P. Claude) et sa philosophie, iv. 250.

BUFFON fait l'éloge des Missions du Paraguay, iii. 227.

BULLE de fondation de la Compagnie de Jésus, i. 44; bulle appelée *Crucata*, iii. 6; bulle *Vineam Domini sabaoth*, iv. 381; bulle *Unigenitus*, 399; bulle du rétablissement de la Compagnie, v. 433.

BUREAUX (les) de charité et le P. Guevarre, iv. 309.

BURGSTALLER (le P. Antoine), Missionnaire dans les cantons Suisses, vi. 332; il ouvre le Séminaire de Lucerne, 340.

BUSEMBAUM (le P. Herman) n'a pas enseigné le régicide, ii. 344; ses propositions scandaleuses, iv. 241; sa *Medulla Theologiae moralis* est justifiée, vi. 228.

BUSSON (le Père), Missionnaire aux Indes, v. 351.

C.

CABRAL (le P. François), Visiteur au Japon, ii. 136; sa sévérité le fait rappeler à Macao, 392.

CACHOD (le P. Jacques) et les bagnes de Constantinople, v. 4.

CADIERE (Catherine la), visionnaire, et le P. Girard, v. 174.

CAFERRIE (Jésuites dans la) : i. 398.

CALABRE (Jésuites en) : ii. 15.

CALASANZIO (saint Joseph) et le Père Pietra-Santa, iii. 382.

CALENDRIER Grégorien rédigé par le P. Clavius, ii. 260; les Protestants refusent de l'accepter, 308.

CALIFORNIE (Jésuites en) : v. 98.

CALVIN mécontent du Colloque de Poissy et persécuteur, i. 342; il prodigue l'injure à ses adversaires, iv. 229; il est né pour le malheur de sa patrie, iv. 336.

CAMARÉ (le P. Louis), Provincial de Lyon : sa lettre au Général Oliva sur le Collège de Grenoble, iv. 73. **CAMDEN**, historien anglais, sous Elisabeth, ii. 240.

CAMERINO (le P. Paul de), compagnon de Xavier, i. 163.

CAMPIAN (le P. Edmond), Missionnaire en Angleterre, ii. 207; son opuscule *Les dix Raisons*, 221; son arrestation, ses interrogatoires et son martyre avec plusieurs autres Jésuites, ii. 223 et suiv.

CANADA (Jésuites au), II. 59; III. 207; V. 106.

CANISIUS (le Vén. P. Pierre) entre dans la Compagnie, I. 143; sa négociation auprès de Charles-Quint; 147; il parait au Concile de Trente, 213; ses travaux en Allemagne, 264; son Ca'echisme, 266; il crée des Collèges, 269; ses succès à Strasbourg, à la Diète de Petrikaw, 369; à la Diète d'Augsbourg et en Souabe, 371; son ascendant en Allemagne, II. 32; il y fait proclamer le Concile de Trente, 33; il ménage à l'empereur le moyen de repousser les Turcs, 37; il réfute les Centuries d'Illiricus, 39; il confond les calomnies des Protestants, 41; il est Nonce du Pape en Autriche et en Bavière, 145; il fonde le Collège de Fribourg, en Suisse, et y passe ses dernières années, 147; ses ouvrages, IV. 222.

CANO (Melchior) Dominicain, adversaire des Jésuites en Espagne, I. 234; son Ordre le désavoue, 235.

CANONISTES (Jésuites), IV. 271; V. 375.

CANONISATION de saint Ignace et de saint François Xavier, III. 377.

CANOVA et la statue de Clément XIII, V. 257.

CAPDEVILLE, corsaire calviniste, massacre des Jésuites qui se rendent au Brésil, II. 116.

CAPEFIGUE, historien, calomnie la Congrégation, VI. 149.

CARACCIOLI, dans sa *Vie de Clément XIV*, attribue au P. Ricci un mot fameux qu'il n'a jamais prononcé, V. 321.

CARAFFA (Vincent), 7^e Général de la Compagnie de Jésus, III. 384.

CARBONARI (les) en Italie, VI. 229.

CARDENAS (don Bernardin de), Evêque de l'Assomption, adversaire des Jésuites, III. 266.

CARDINAUX Jésuites : Tolet, II. 280; Bellarmin, III. 9; Pazmany, 302; de Lugo, 386; Nithard, IV. 113; Pallavicini, 247; Salerno, Tolomei et Cienfuegos, 360.

CARLOS (don), frère de Ferdinand VII, protégé les Jésuites dans les provinces basques, VI. 258.

CARNÉ (Louis de), écrivain catholique, blâme les Jésuites, VI. 135; il porte un jugement erroné sur la Congrégation, 143.

CAROLL (le P. John) fait reconnaître la liberté des cultes aux Etats-Unis : sa lettre au P. Gruber, VI. 276; il fonde le Collège de Georgetown, 182; il meurt archevêque de Baltimore, 283.

CASIMIR (Jean) devient roi de Pologne après avoir été Jésuite et cardinal, IV. 115.

CASTRO (le P. Alphonse de) martyr, I. 386.

CATESBY (sir Robert), principal auteur de la conspiration des poudres en Angleterre, III. 64; il révèle le complot en se confessant au Père Texmund, 74; il périt, en combattant, avec plusieurs de ses complices, 80.

CATHERINE de Médicis, régente de France, I. 322, 327; elle réunit la cour et le haut Clergé au Colloque de Poissy, 333; un discours de Laynès la détermine à se retirer avec la cour, 341; ses ménagements envers les Calvinistes, II. 77; son rôle dans la Saint-Barthélemy, 96.

CATHERINE II, impératrice de Russie, conserve les Jésuites dans ses Etats après la suppression de l'Ordre, V. 392; elle leur obtient du Pape la faculté de demeurer *in statu quo*, 395; elle leur fait ouvrir un Noviciat, 396; elle rend compte au Pape des motifs de cette conduite, 400; sa visite à Polotsk, elle autorise les Pères à nommer un Vicaire-Général perpétuel, 403; elle envoie à Rome Benislawski avec une lettre autographe au Pape, 408; sa mort, 412.

CAULET, Evêque de Pamiers et Janséniste, en appelle au Pape dans l'affaire de la Régale, IV. 319.

CAUSSIN (le P. Nicolas), confesseur de Louis XIII : Richelieu le fait exiler à cause de sa fermeté, III. 352.

CÉCILL (William), ministre intrigant d'Elisabeth, II. 134; sa politique, 218; son ouvrage intitulé *Justitia Britannica*, 240; ses complots, 244.

CÉCILL (Robert), fils du précédent et ministre de Jacques I^{er} : sa politique dans la conspiration des poudres, III. 61; confiscations et amendes qu'il provoque, 69.

CÉLEBES (Jésuites à), I. 387.

CENTURION (Louis), dix-septième

- Général de la Compagnie, envoie des Visiteurs à la Martinique, v. 197; son élection et sa mort, 262.
- CÉRÉMONIES chinoises, III. 177; discussions qu'elles soulèvent, v. 45 et suiv.
- CEYLAN (Jésuites à), I. 386; III. 201.
- CHAMILLARD (le Père), mort appelant de la bulle *Unigenitus*, et ressuscité, v. 176.
- CHAMPIGNY, ambassadeur d'Henri IV à Venise: ses lettres inédites, III. 118.
- CHARLES Borromée (saint) recommande les Jésuites au Concile de Trente, I. 219; ses relations avec le Père Ribéra, son confesseur, 317; il favorise la fondation du Collège de Fribourg en Suisse, II. 146; il crée des Collèges dans son diocèse, 179; il fonde la Congrégation des Oblats, 180; ses démêlés avec le P. Mazarrini, sa mort, 181.
- CHARLES IX, roi de France, adresse au Parlement de Paris des lettres de Jussieu pour l'admission des Jésuites, I. 327; il assiste au Colloque de Polisy, 333; portrait de ce prince: il fait la paix avec les Huguenots, II. 93; il commande la Saint-Barthélemy, 95; sa mort, 170.
- CHARLES X, roi de France: sa faiblesse; il prend l'avis de trois prélats timides, VI. 180; il nomme une commission d'enquête sur les écoles ecclésiastiques, 181; il porte les Ordonnances du 16 juin 1828 sur les petits Séminaires, 184; il consulte Lambruschini, il a recours à l'intervention du Pape, 190; Révolution de Juillet 1830, 211; le monarque exilé demande des Jésuites pour élever son petit-fils, 343. Les intrigues du parti légitimiste forcent les Pères à se retirer, 350.
- CHARLES I^{er}, roi d'Angleterre: son règne et sa mort sur l'échafaud, III. 386 et suiv.
- CHARLES II, roi d'Angleterre: sa restauration, son portrait, IV. 122; il proscriit les Jésuites, 125; ses prodigalités, 127; il écoute les fausses délations d'Oates et de Bedloe, 132; il laisse condamner des innocents, 139; il meurt catholique, 142.
- CHARLES-QUINT, empereur et les Protestants d'Allemagne, I. 136; il fait déposer l'Electeur de Cologne, 147; son mot sur les premières sessions du Concile de Trente, 216; il déclare la guerre aux Protestants, puis leur accorde l'*Interim*, 231; ses entretiens avec François de Borgia au monastère de Saint-Just, 303.
- CHARLES II, roi d'Espagne à l'âge de quatre ans, IV. 108; décadence de l'Espagne sous son règne, 114.
- CHARLES III, roi d'Espagne, sollicite en vain la béatification de Palafox, IV. 79; il commence son règne par rendre justice aux Jésuites, v. 133; il les défend contre Pombal, 235; une émeute à Madrid apaisée par les Pères, l'irrite contre eux, 236; mystérieuse trame pour les perdre, 238; le roi signe le décret de déportation de tous les Jésuites de ses Etats, 244; il refuse de faire connaître à Clément XIII les causes de cette rigueur, 248; il fait proscrire les Jésuites à Naples, à Parme et à Malte, 253, 254; le peuple de Madrid les lui redemande, 256; il obtient la promesse de la suppression totale de l'Ordre, 286.
- CHARLES VI, empereur, et la maison de Saxe, IV. 360.
- CHARLES de Lorraine, Evêque de Verdun, se fait Jésuite, III. 366.
- CHARLES, duc de Lorraine, fait ériger en Université le Collège des Jésuites de Pont-à-Mousson, II. 176.
- CHARLES IV, duc de Lorraine, bigame du consentement de son confesseur, III. 367.
- CHARLES-EMMANUEL IV, roi de Sardaigne, abdiqne en faveur de son frère et entre dans la Compagnie de Jésus, VI. 46.
- CHARLES-FÉLIX, roi de Sardaigne, sa fermeté contre les Carbonari, VI. 217.
- CHARLES-ALBERT, roi de Sardaigne, donne aux Jésuites son palais de Gènes, VI. 219.
- CHARLEVOIX (le Père de), historien du Canada, v. 110.
- CHATEAUBRIAND regrette l'éducation des Jésuites, v. 369; il trace le portrait des vieux Jésuites disséminés dans le monde après la suppression, 373; ce qu'il a dit de Napoléon, VI. 155.
- CHATIMENTS corporels infligés aux

élèves chez les Jésuites et dans l'Université de France, iv. 169.

CHAURAND (le P. Honoré) crée des hôpitaux et des dépôts de mendicité, iv. 308.

CHAUVÉLIN (l'abbé de) présente au Parlement son rapport sur l'Institut de saint Ignace, v. 206.

CHEMINOT (le P. Dider) approuve la bigamie du duc de Lorraine: il est excommunié et se soumet, iii. 367.

CHEVALIERS de l'anneau: association monarchique sous l'Empire et sous la Restauration, en France, vi. 144.

CHILI (Jésuites au): ii. 422.

CHINE (Jésuites en): i. 199, 402; iii. 165; v. 40; vi. 318.

CHIVERNY (Hurault de), chancelier de France: ses mémoires, ii. 370.

CHOISEUL (Gilbert de), Evêque de Comminges, chargé de négocier avec les Jansénistes: sa lettre au frère d'Arnauld, iv. 59.

CHOISEUL (le duc de), ministre de Louis XV, v. 201; sa lettre à Louis XVI sur les Jésuites, 202; sa lettre au cardinal de Rohan sur le même sujet, 223; il travaille à la destruction de l'Ordre en Espagne, 235; il s'empare d'Avignon et menace le Pape, 256; ses instructions au Conclave, 266; sa dépêche à Bernis pour faire supprimer l'Ordre à Rome, 284; il insulte le Dauphin, 285; sa chute et son exil, 285.

CHOLÉRA (le) en Gallicie, vi. 56; à Rome, 283; en Sicile, 246; en Espagne, 253; en Portugal, 264; aux Etats-Unis, 289; en France, 342.

CHRISTINE de Suède convertie par les Jésuites, iii. 405.

CIEÑFUEGOS (le P. Alvarès), nommé cardinal, iv. 360.

CIMETIÈRE du P. Lachaise, iv. 375.

CINQ-MARS et De Thou marchent au supplice assistés par deux Jésuites, iii. 352.

CLAYER (le B. Pierre), Missionnaire des nègres à Carthagène: sa charité, ses travaux et sa mort, iii. 187; décret pour sa béatification, 192.

CLAVÉLIN (le Père), Missionnaire en Chine: ses lettres en Europe, vi. 319.

CLAVIUS (le P. Christophe) réformé le Calendrier, ii. 260; ses élèves, iv. 274.

CLÉMENT VIII, élu Pape, iii. 2; il force le P. Tolet à accepter le cardinalat, ii. 280; sa bulle aux Français pour qu'ils aient à se choisir un roi catholique, 356; le P. Tolet le décide à donner l'absolution à Henri IV et à le reconnaître comme roi de France, 360; il fait juger Aquaviva par la Congrégation de l'Ordre, et applaudit à sa justification, iii. 5; il élève Bellarmin au cardinalat, 9; il préside les Congrégations de Auxiliis, 16; il recommande aux Anglais l'obéissance à leur souverain, 61; sa mort, 10.

CLÉMENT IX accepte la soumission des Jansénistes de France, iv. 64; il ratifie la sentence de nullité du mariage d'Alphonse VI de Portugal, 96.

CLÉMENT XI travaille à la conversion de la Saxe, iv. 358; il publie la bulle *Vincam Domini sabaoth*, et ordonne la suppression de Port-Royal-des-Champs, 381-384; il donne la bulle *Unigenitus* qui condamne les erreurs de Quesnel, 399; il proscrit les cérémonies chinoises par la bulle *Ex illo die*, v. 54.

CLÉMENT XIII, élu Pape, se déclare le protecteur des Jésuites, v. 146; pour révoquer Pombal, il descend jusqu'à la prière, 160; il publie la bulle *Apostolicum* pour la défense de l'Ordre, 234; ses instances auprès du roi d'Espagne pour connaître les motifs de l'expulsion des Jésuites, 254; causes qui font repousser les exilés des Etats-Pontificaux, 252; il proclame la déchéance du duc de Parme, 255; son courage et sa mort, 257.

CLÉMENT XIV: son élection et sa conduite antérieure, v. 277; sa politique expectante, 279; son bref d'indulgences aux Jésuites Missionnaires, et sa lettre à Louis XV, 282; il perd toute popularité à Rome, 287; il se laisse dominer par Florida-Blanca, 290; bref de suppression de la Compagnie, 295; l'Eglise de France refuse de le publier, 311; il le fait exécuter à Rome, 319; sa mort, 322; est-il mort empoisonné par les Jésuites? 326; jugement sur ce Pape, 346; la Commission qu'il

- a-Institut. Se pour juger les chefs de l'Ordre les aboutit, 331.
- CLERCÉ de France : l'Assemblée générale de 1682 et les quatre articles, iv. 320; celle de 1761 approuve l'Institut des Jésuites, v. 210; celle de 1762 demande au roi la conservation de la Société, 216; vi. 203.
- CLERCÉ indigène dans les Missions : i. 166; ii. 128, 384, 392, 405, 411; iii. 151 160; vi. 274.
- CLORIVIÈRE (le père de) rétablit la Compagnie en France, vi. 13; il reçoit la Congrégation de Paris des mains de l'abbé Legris-Duvni et crée un Noviciat, 109; sa mort, 114.
- COADJUTEURS spirituels, temporels, dans la Compagnie de Jésus, i. 55, 56.
- COCHINCHINE (Jésuites en), iii. 192; v. 25.
- CODURE (Jean) s'engage avec Loyola, i. 27; sa mort, 112.
- COEFFLER (le P. André) convertit l'impératrice de la Chine, iii. 180.
- COELHO (le P. Gaspard) baptise les Bonzes au Japon, ii. 382; ses travaux et sa mort, 398.
- COGORDAN (le P. Ponce) obtient de François II des lettres patentes pour l'admission de la Compagnie en France, i. 323; il triomphe du Parlement, 328; il négocie l'incorporation des Jésuites à l'Université de Paris, 357.
- COINCE (le P. Joseph) à Riga : ses œuvres de charité et d'éducation populaire, vi. 34.
- COLBEAT, ministre de Louis XIV, et le P. Bourdaloue, iv. 341.
- COLLÈGE anglais de Liège conservé jusqu'à la Révolution française, vi. 63; il est transféré à Stonyhurst, 64.
- COLLÈGE de Louis-le-Grand : iv. 203, 205.
- COLLÈGE (le) Romain et le Collège Germanique fondés par Ignace : leur succès, i. 275; Léon XI fait rentrer la Compagnie en possession du Collège Romain, vi. 222; il protège le Collège Germanique, 224.
- COLLÈGE Urbain de la Propagande confié aux Jésuites, vi. 232.
- COLLÈGE de Fribourg, en Suisse, fondé par le P. Canisius, ii. 146; il est rendu aux Jésuites après le rétablissement de l'Ordre, vi. 89; fondation du célèbre Pensionnat, 91; plan d'études de ce Collège, 420.
- COLLÈGE de Loyola continué après la dernière destruction de l'Ordre en Espagne, vi. 258.
- COLLÈGE fondé à Dublin par les Jésuites modernes, vi. 75.
- COLLÈGE Thérésien à Vienne, v. 370.
- COLLÈGE Indien pour les Gentils à Calcutta, vi. 311.
- COLLÈGE de Brugelette ouvert en Belgique par les Pères français, vi. 328; son plan d'études introduit par M. Cousin dans l'Université de France, 420.
- COLLINS (Dominique), ancien officier, Frère coadjuteur Jésuite, mis à mort par les Anglais, ii. 252.
- COLOGNE (Jésuites dans l'électorat de) : i. 143.
- COLOMBIE (Jésuites dans la), iii. 187.
- COMÉDIE (la) de 15 ans, vi. 212.
- V. *Journaux libéraux.*
- COMMENDON (le cardinal), légat de Pie V en Allemagne, ii. 31; il préside la Diète d'Augsbourg, 30; résultats de sa légation, 44.
- COMMERCE, V. *Négoce.*
- COMMOLET (le Père), ligueur, ii. 350; il s'occupe activement de l'abolition de Henri IV, ii. 361.
- COMPAGNIE de Jésus, V. *Jésuites.*
- COMPAGNIE (la) anglaise des Indes et les Jésuites supprimés, v. 43.
- CONCILE de Trente approuve l'Institut, i. 108; son ouverture et ses premières opérations, 205; il est transféré à Bologne, 212; il se réunit sous Jules III, 213; sous Pie IV, 215.
- CONCLAVE après la mort de Clément XIII, v. 264.
- CONDÉ (le prince de), ami de Laines, quoique calviniste, i. 341; il lui demande un mémoire pour la réunion des deux Eglises, 343; il est vaincu à Jarnac, ii. 88.
- CONDÉ (Louis de Bourbon, prince de), élève des Jésuites, vainqueur à Rocroy, iii. 359; il meurt entre les bras du P. de Champs, iv. 404.
- CONESTAGGIO (Jérôme), historien génois, écrit sur le règne de don Sébastien de Portugal, ii. 62.
- CONFESSEURS de rois : ordonnance d'Agnaviva qui les concerne, iii. 50; leur influence, 397; ce que c'est qu'un confesseur de roi, 366; difficulté d'empêcher les princes de

confier à leurs confesseurs les affaires temporelles, iv. 150; sous Louis XV, en France, les confesseurs restent étrangers aux affaires, 429; lettres des confesseurs de la famille royale à Louis XV, v. 231.

CONFESSION: comment les Jésuites en comprennent le secret, ii. 71; iii. 90; vi. 282.

CONGO (Jésuites au), i. 397; iii. 187; v. 105.

CONGRÉGATIONS *De Auxiliis*, iii. 13.

CONGRÉGATIONS des Procureurs, ii. 278; v. 259.

CONGRÉGATION du Sacré-Cœur fondée par des prêtres français émigrés, dans l'intention de se réunir à la Compagnie de Jésus, v. 418.

CONGRÉGATION des dames du Sacré-Cœur, vi. 106.

CONGRÉGATIONS de la sainte Vierge, iv. 198; elles sont interdites dans les armées françaises après la mort de Louis XIV, 418; le Parlement, sous Louis XV, les supprime toutes, v. 203; la Congrégation à Paris sous l'Empire, vi. 108; sous la Restauration, 139; Congrégation pour les militaires dissoute, 150.

CONGRÉGATIONS Générales de l'Ordre: première, i. 297; deuxième, ii. 3; troisième, 138; quatrième, 184; cinquième sous Aquaviva, iii. 5; sixième sous le même, 122; septième, 144; huitième, 384; neuvième et dixième, 385 et 386; onzième, iv. 85; douzième et treizième, 362, 363; quatorzième et quinzième, 364; seizième et dix-septième, v. 260, 262; dix-huitième et dix-neuvième, 262; vingtième, vi. 47; vingt-et-unième, 226; elles s'occupent de l'enseignement public, iv. 174 et suiv.; décret de la douzième Congrégation contre la polémique passionnée, v. 261; décret de la seizième Congrégation contre ceux qui se mêlent de politique, iv. 150; mesures que prend la dix-neuvième contre les persécutions qui menacent l'Ordre, v. 263.

CONSALVI (le cardinal) opposé au rétablissement de l'Ordre pour des motifs politiques, vi. 43; il protège la première Congrégation Générale, après le rétablissement, contre les intrigues d'un parti qui veut modifier l'Institut, 48.

CONSPIRATION dite *des poudres* en Angleterre, iii. 61; de Guillaume d'Orange contre Jacques II, iv. 151; des Jésuites, dénoncée par Luzancy et Titus Oates, 129, 131.

CONSTITUTIONNEL. V. *Journaux libéraux*.

CONSTITUTIONS de la Compagnie de Jésus: leur plan, leur but, etc., i. 51; Paul IV veut les modifier, 298; Pie V reprend le projet de Paul IV, ii. 21; des Jésuites espagnols en demandent la réforme, 266; iii. 2; Sixte V entre dans quelques-unes de leurs idées, ii. 267; la cinquième Congrégation Générale maintient les Constitutions et condamne les perturbateurs, iii. 6; développement de la quatrième partie, qui traite des études, iv. 159; elles établissent la non-solidarité des maisons de l'Ordre, v. 195; nouvelle édition des Constitutions, publiée à Paris par les ennemis des Jésuites, vi. 368.

CONTRE-RÉFORME établie en Allemagne par les Jésuites, ii. 281; ses succès, 301.

CONTROVERSISTES (Jésuites), iv. 224.

CORBY (le P. Rodolphe), martyr en Angleterre, iii. 391.

CORDOBE (don Antoine de), recteur de l'Université de Salamanque, entre dans la Compagnie, i. 239; il fait supprimer le titre honorifique *don*, ii. 46.

CORNET (Nicolas), docteur de Sorbonne, résume les erreurs de Jansénius et les dénonce, iv. 30.

CORPS-FRANCS (les) envahissent le territoire de Lucerne: ils sont repoussés, vi. 337.

CORRÉA (le P. Pierre), de la famille royale de Portugal, entre dans la Compagnie au Brésil, i. 391; il est massacré par les Cariges, 393.

CORRÉA (le P. Gaspar), prêchant devant le duc de Bragança, lui annonce la restauration du Portugal, iii. 290.

CORSE (Jésuites en), i. 264; iii. 373.

CORTE (le B. Théophile de), Franciscain, probabiliste: sa doctrine est déclarée exempte de censure, iv. 55.

COSSART (le P. Gabriel), l'un des plus illustres professeurs de son temps, iv. 49.

COTEX (le P. Pierre) appelé auprès de Henri IV, III, 31; il est son prédicateur et son confesseur, 30; on veut l'assassiner, 56; l'*Anti-Cotex*, 128; il envoie des Jésuites au Canada, 206; il est nommé Provincial de France et justifie sa Compagnie auprès de Louis XIII, 339; il meurt en la défendant, 344.

COTTAN (le P. Thomas) et ses compagnons martyrs sous Elizabeth d'Angleterre, II, 238.

COUDRETTE, Janséniste, écrit l'histoire de la Compagnie de Jésus : ses calamités, II, 246.

COURAIER FRANÇAIS (le) outrage Grégoire XVI, VI, 403.

COUSIN, grand-maître de l'Université de France, glisse au programme du baccalauréat les deux premières *Provinciales* de Pascal : il donne l'éloge de Pascal pour sujet du prix d'éloquence, VI, 357, 359; introduit dans l'Université le plan d'études du Collège de Brugelette; sa circulaire, 422.

COXE, historien anglican, examine les causes de la destruction des Jésuites en Espagne, V, 236; il raconte les regrets du peuple, 256; et le séjour des Pères en Italie, 380.

CRANMER, (Thomas), archevêque anglican de Cantorbéry, II, 190, 193.

CREITON (le Père) en Ecosse, II, 237, 251.

CRÉVIER, historien de l'Université, blâme l'alliance des Universitaires avec les Protestants contre la Compagnie, II, 81; il loue le Père Maldonat, 94.

CRIMÉE (Jésuites dans la), V, 10.

CRIMINAL (le P. Antoine), compagnon de Xavier, I, 178; il est le premier martyr de la Compagnie, 194.

CROLLALANZA (le Père) à Soleure : inscription mise au bas de sa statue, V, 347.

CROWWEL (Olivier), Protecteur d'Angleterre, opprime l'Irlande, III, 397; sa mort, IV, 121.

CZERNIEWICZ (le P. Stanislas), recteur du Collège de Polotsk, demande à Catherine II la faculté d'obéir au bref de suppression, V, 394; Pie VI l'encourage tacitement, 396; il obtient l'autorisation d'ériger un Noviciat, 397; il est élu Vicaire Général perpétuel, 405; sa mort, 409.

D.

DAIFUSAMA, empereur du Japon, II, 408; il persécute les Chrétiens, 409 et suiv.; sa mort, 416.

DANDINI (le P. Jérôme), Nonce du Pape, chez les Maronites, II, 419.

DANIEL (Le P. Gabriel) et sa réfutation des *Provinciales*, IV, 57; son *Histoire de France*, 265; sa Remontrance à l'archevêque de Reims, 374.

DARU (le comte) et son *histoire de la République de Venise*, III, 117.

DAUPHIN (le), fils de Louis XV : ses vertus et sa mort, V, 233.

DAUBENTON (le P. Guillaume), confesseur de Philippe V, roi d'Espagne, se retire devant la princesse des Ursins, son rappel et sa mort, IV, 434.

DEBROSSE (le P.) est assassiné auprès d'une barrière de Paris, VI, 168.

DÉCADENCE du Portugal, IV, 102; de l'Espagne, 107.

DECOUVERTES dues aux Jésuites, IV, 284.

DÉLATION : est-elle commandée chez les Jésuites, I, 74.

DELLA GENGA. Voyez *Léon XII*.

DELPINI (le P.), missionnaire en Hongrie, et Marie-Thérèse, V, 347.

DELPUIITS (le P. Bourdier) entretient l'esprit religieux à Paris, sous Napoléon, V, 420; il crée la Congrégation de Paris, VI, 108.

DELMO (le P. Martin), professeur à Louvain et amt de Juste-Lipse, II, 312.

DELVAUX (le P.), appelé par don Miguel, conduit des Jésuites français à Lisbonne, VI, 260; il prie sur la tombe de Pombal, 263; le choléra et la guerre civile; nouvelle prescription, 264.

DÉMÊLES des Jésuites avec les Evêques : avec don Bernardin de Cardenas, Evêque de l'Assomption, III, 266; avec don Juan de Palafox, Evêque d'Angépolis, 269; causes de division entre les Evêques et les Jésuites, IV, 67; l'archevêque de Sens excommunique les Jésuites, 69; le cardinal Le Camus les poursuit à Grenoble, 72; le Vicaire apostolique d'Angleterre les attaque, 74.

Dépôts de mendicité créés par un Jésuite, iv. 308.

DE-CARTES travaille avec les Jésuites à la conversion de la reine de Suède, iii. 405.

DEUX-SICILES (Jésuites dans les). V. *Naples et Sicile*.

DEZ (le P. Jean) ne publie point le bref d'excommunication de Louis XIV, malgré l'ordre du Pape, iv. 325; il travaille en Alsace à la conversion des Protestants, 339.

DISCUSSION aux Chambres de France sur les Jésuites, vi. 380.

DISSENSIONS intérieures dans l'Ordre, ii. 266; iii. 2; vi. 17.

DOLLÉ (Louis), avocat au Parlement de Paris, ii. 368.

DOMINICAINS : leur témoignage en faveur de la Compagnie, i. 235; iii. 384; leurs Missions dans les Indes, ii. 125; leurs différends avec les Jésuites au sujet du Molinisme, ii. 10; en Chine, 177; généreux accueil qu'ils font aux Jésuites bannis du Portugal, v. 161.

DONALL (le P.), mis à mort en Irlande sous Elisabeth, ii. 216.

DUBAN (le P.), Missionnaire et consul français en Crimée, v. 10.

DU BELLAY (Eustache), Evêque de Paris, s'oppose aux Jésuites, i. 258; il les interdit, 261; il adhère conditionnellement à leur admission, 325.

DUBOIS (l'abbé), ministre du régent Philippe d'Orléans, nommé archevêque de Cambrai et cardinal, vi. 425.

DU BOULAY, historien de l'Université de Paris, enregistre les succès des Jésuites dans l'enseignement, i. 354.

DU BOURG (Guillaume), Evêque de la Nouvelle-Orléans, introduit les Jésuites au Missouri, vi. 286.

DUBREUIL, frère coadjuteur Jésuite, enseigne l'art des fortifications au grand Condé, iii. 359.

DUCHATTEL (Tanneguy); voyez *Globe*.

DUCLOS témoigne de la popularité des Jésuites de France en 1762, v. 234.

DUDON (Pierre-Jules) et son compte rendu dans l'affaire des Jésuites, v. 220.

DUALDE (le P. J.-B.) et les *Lettres édifiantes et curieuses*, iv. 267.

DUNIN (le P. Paul) et les étudiants pauvres de Gallicie, vi. 58.

DU PERRON (le cardinal) et les Molinistes, iii. 15; sa lettre à Henri IV, 17; sa harangue aux Etats-Généraux, 135.

DUPIN aîné à Saint-Acheul, vi. 161.

DUPRAT (Guillaume), Evêque de Clermont, premier protecteur des Jésuites en France, i. 124.

DU TREMLAY (le P. Joseph), capucin, favori de Richelieu, iii. 220.

DUVERGIER DE HAURBANNE; voyez *Saint-Cyran*.

E.

ECOSSE (Jésuites en), i. 115, 375; ii. 200, 236, 251; iii. 103.

EDOUARD VI, roi d'Angleterre, ii. 190.

EDUCATION des Scolastiques Jésuites, iv. 164; éducation publique chez les Jésuites, 167; v. 368; vi. 407; comparaison du système universitaire de France avec celui de la Compagnie de Jésus, 420.

EGMONT (le comte d') aux Pays-Bas, ii. 100; son supplice, 104.

EGUILLES (le président d') et ses Mémoires inédits sur la destruction des Jésuites, v. 221.

EGYPTE (Jésuites en), i. 401; v. 12.

ELÈVES des Jésuites : leur nombre dans la Province de Paris sous Louis XIII, iii. 346; élèves célèbres des Jésuites, iv. 207; vi. 249.

ELISABETH, reine d'Angleterre, accusée d'avoir fait empoisonner don Juan d'Autriche, ii. 149; son portrait et sa politique en religion, 193; son édit contre la bulle d'excommunication du Pape, 199; elle interdit aux Jésuites l'entrée de ses Etats sous peine de mort, 201, 206; elle envoie des espions dans les collèges des Jésuites sur le continent, 204; autres édits de persécution, 215; ses vœux, 218; cinquante mille Catholiques poursuivis en quinze jours, 219; son entretien avec Campian, 225; elle joue le rôle de Pilate, 234; elle emprisonne Marie-Stuart, 237; elle fait mettre à mort les nobles et les prêtres, 239; elle change de système; au lieu de tuer, elle déporte, 242; elle fonde l'aca-

démie anti-bellarminienne, 248 ; nouveaux édits de persécution, 250 ; sa mort, 254.

EMANCIPATION des Catholiques en Angleterre, vi. 68.

EMANCIPATION des esclaves, prêchée par les Jésuites, II. 423 ; v. 91 ; les marchands d'esclaves préparent l'expulsion des Jésuites en Portugal, 93.

EMERY (l'abbé) : ce qu'il pense de l'éducation des Jésuites, IV. 213 ; il conseille au cardinal Fesch leur rétablissement en France, vi. 181.

ENSEIGNEMENT des Jésuites, IV. 164 ; en France pendant la Restauration, vi. 153 ; à Brugelette, à Fribourg et dans les Deux-Siciles, 420.

EPISCOPAT : les Jésuites modernes ont-ils eu raison de le refuser dans les Missions étrangères ? vi. 322.

ÉPIGRAMME des Jésuites français en Chine, écrite par le P. Amyot à l'époque de la suppression, v. 68.

ÉQUIVOQUE (la doctrine de l') chez les Jésuites, III. 94.

ERASME : jugement d'Ignace sur ses œuvres, I. 271.

ERCVILLE (le président Rolland d') sacrifie une partie de sa fortune à faire détruire les Jésuites, v. 214.

ESCOBAR (le Père), théologien, II. 342 ; ses propositions scandaleuses, IV. 241.

ESPAGNE (Jésuites en), I. 132, 148, 233, 303 ; II. 46, 178, 265 ; III. 2, 283 ; IV. 107, 430 ; v. 235, 363 ; vi. 247.

ESPAGNE (François d') et sa mère, II. 50 ; pour pouvoir entrer dans la Compagnie, il abandonne tous ses biens à sa famille, II. 51.

ESPIONNAGE chez les Jésuites, I. 74 ; chez les Frères-Maçons et dans les mœurs publiques, I. 77 ; en Angleterre sous Elisabeth, II. 205.

ÉTATS-UNIS d'Amérique (Jésuites aux) : vi. 276.

ETHIOPIE. V. *Abyssinie*.

ÉTIENNE II (Bathori), roi de Pologne, se proclame le protecteur des Jésuites, II. 156 ; ses victoires sur le czar de Moscovie, 281 ; il lui accorde la paix par l'intervention du P. Possevin, 290 ; il fonde des Collèges, sa mort, 299.

ÉTUDES. V. *Education et Enseignement*.

ÉVÊQUES. V. *Démêlés*.

ÉVÊQUES DE FRANCE (les) consultés par Louis XV sur l'Institut et l'opportunité des Jésuites, v. 209 ; ceux qui se trouvent à Paris, lors des ordonnances de Charles X contre les petits Séminaires, demandent l'avis de leurs collègues, vi. 189 ; presque tous se prononcent contre les ordonnances, 193 ; Mémoire au roi ; nouvelle note des Evêques réunis à Paris, 205.

ÉVÊQUES : plusieurs sont pris parmi les ex-Jésuites, v. 366 ; à l'époque du rétablissement de l'Ordre, ils sollicitent la grâce d'y rentrer, 124.

Exercices spirituels (le livre des) : idée de cet ouvrage, I. 18.

EXÉGÈTES (Jésuites), IV. 233 ; v. 376.

F.

FABERT (le maréchal) appelle le P. Adam à Sedan, IV. 304.

FAMILLES illustres dans la Compagnie, III. 409 ; v. 382 ; vi. 440.

FARNÈSE (Alexandre), duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas, décide Philippe II à accorder aux Jésuites l'existence légale en Belgique, II. 311 ; il force Henri IV à lever le blocus de Paris, 354.

FARNÈSE (le cardinal Alexandre) fait bâtir l'Eglise du Gesù, II. 258.

FAURE (le P. J.-B.) au château Saint-Ange : son Interrogatoire, v. 320 ; à Viterbe, on lui érige une statue, 347 ; sa science, 375.

FAWKES (Guy), un des auteurs de la conspiration des poudres, III. 66.

FELLEN (le P. Fr.-Xavier de), écrivain belge, v. 377.

FÉNELON : son discours sur l'Épiphanie, I. 385 ; il publie les *Maximes des Saints*, IV. 374 ; il excite le P. Letellier à la sévérité contre les Jansénistes, 390 ; son mémoire sur la bulle *Unigenitus*, 398.

FERDINAND I, empereur, et Loyola, I. 228 ; ses relations avec Canisius, 266 ; sa lettre à Pie IV relativement au Collège Romain, 279.

FERDINAND II, empereur, fait serment de maintenir la Religion ; son portrait, III. 306 ; il confisque les biens ecclésiastiques usurpés par les Protestants, 311 ; vainqueur, comment il réalisa son idée catholique, 314.

FERDINAND III, empereur, signe la

paix de Westphalie, III. 323; sa lettre autographe au Général des Jésuites sur la conduite des Pères au siège de Prague, 324.

FERDINAND, empereur d'Autriche, rend aux Jésuites leur ancien collège d'Innsbruck, VI. 61; il les admet dans ses Etats vénitiens, 242.

FERDINAND, duc de Parme, bannit les Jésuites, V. 254; il les rétablit dans ses Etats avec autorisation du Pape; sa lettre au Vicaire-Général en Russie, V. 410.

FERDINAND VII, roi d'Espagne, rétablit les Jésuites dans ses Etats, VI. 247; nouvelle proscription et retour, 251; mort du roi, 252.

FERDINAND IV, roi de Naples, à peine majeur, signe un édit de proscription contre les Jésuites, V. 254; il est l'un des premiers à obtenir leur rétablissement et à les faire rentrer dans ses Etats, 423; Joseph Bonaparte lui enlève, pour un temps, la royauté de Naples, 428.

FERDINAND III, duc de Modène, rétablit les Jésuites, VI. 45.

FERNANDEZ (le P. André), confesseur de Jean IV, roi de Portugal: son désintéressement, IV. 88.

FERNANDEZ (le P. Emmanuel), confesseur du roi de Portugal, est nommé député aux Cortès, IV. 98; il obéit au Général qui lui défend d'y siéger, 101.

FERRAGUT (le P. Pietro) et la Confrérie de la Miséricorde, III. 373.

FERREIRA (le P. Christophe), apostat au Japon, puis martyr, III. 161 et 164.

FERRIER (le P. Jean), confesseur de Louis XIV, IV. 312.

FÉTRIÉRIER, Evêque de Beauvais, ministre des affaires ecclésiastiques, signe les ordonnances de Charles X contre les petits Séminaires, VI. 146.

FISCHER (le Père) convertit la comtesse de Buckingham, III. 388.

FLEURY (le cardinal de), ministre de Louis XV, force le cardinal de Noailles à l'obéissance, IV. 429.

FLEURY (l'abbé), confesseur du jeune roi Louis XV, IV. 428.

FLORIDA-BLANCA, ambassadeur d'Espagne, domine et intimide Clément XIV, V. 290.

FLORENCE (Jésuites dans la), II. 119.

FONTANES (de), grand-maître de l'Université impériale de France, en-

courage les Jésuites du Valais, VI. 86.
FONTÉYNE (le Père) rétablit les Jésuites en Belgique, VI. 76.

FORTIS (Louis) vingtième général de la Compagnie; son élection, VI. 50; il défend aux Jésuites d'enseigner ou de combattre les doctrines de La Mennais, 127; ses recommandations de réserve au P. Godinot, 172; son caractère, 115; sa mort, VI. 226.

FOUQUET, surintendant des finances: ses relations avec les Jansénistes, IV. 59.

FRANCE (Jésuites en), I. 23, 123, 217, 251, 321; II. 77, 170, 315; III. 24, 121, 334, 401; IV. 4, 297, 368; V. 170, 357; VI. 100, 341.

FRANCISCAINS au Japon, II. 402.

FRANCO (le Père), Missionnaire à Syra, VI. 305.

FRANÇOIS XAVIER (saint) s'engage avec Loyola, I. 25; son apostolat et sa mort, 100; sa canonisation, 203; III. 377; sa lettre sur la direction des femmes, IV. 407; son mot ordinaire aux compagnons de ses travaux, VI. 311.

FRANÇOIS (saint) de Sales, élève de Possevin à Padoue, II. 209; il félicite Lessius de sa doctrine sur la prédestination, III. 18; sa mort, 362.

FRANÇOIS (saint Jean) Régis S. J. V. *Jean-François Régis* (S.).

FRANÇOIS (saint) de Hiéronymo: son apostolat et sa mort, IV. 365.

FRANÇOIS II, roi de France, ordonne l'entérinement des lettres patentes de son prédécesseur, I. 323; sa mort, 327.

FRANÇOIS II, empereur d'Autriche, affectionne les Jésuites, V. 419; il les admet en Gallicie, VI. 53; il les visite au collège de Tarnopol, 54; décret impérial en leur faveur, 55; il les admet en Styrie et en Autriche, 58.

FRA-PAOLO SARPI, moine apostat, conseille aux Protestants de ruiner les Jésuites, I. 219; il conseille le tyranicide, II. 346; il travaille de concert avec Fra-Fulgenzio à protestantiser la République de Venise, III. 105.

FRATRICIDE conseillé par les Protestants de Suède, II. 158.

FRAYSINOUS, Evêque d'Hermopolis, refuse de prendre part aux mesures du roi Charles X contre

les écoles ecclésiastiques, vi. 185.

FRÉDÉRIC III, électeur palatin, à la Diète d'Augsbourg; ses utopies de réforme, ii. 35.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE II, électeur de Saxe, abjure le Protestantisme; il est élu roi de Pologne, iv. 356.

FRÉDÉRIC II, roi de Prusse: son opinion sur les philosophes, v. 280; il défend les Jésuites contre d'Alembert, 327; il loue leur éducation, il les maintient dans ses Etats après la suppression, malgré les philosophes et le Pape, 380; à sa mort, les Jésuites se séparent, 392.

FRÉDÉRIC-FERDINAND, duc d'Anhalt-Kœthen, et la duchesse, sœur du roi de Prusse, deviennent catholiques, vi. 92.

FROEZ (le P. Louis) au Japon, ii. 133, 385; sa mort, 408.

G.

GAGLIARDI (le Père) accompagne saint Charles Borromée dans ses visites pastorales, ii. 182.

GALILÉE condamné par l'Inquisition, ii. 307; iii. 374.

GALITZIN (le prince Alexandre), ministre de l'empereur de Russie, lui conseille la lecture de la Bible, et protège la Société biblique, vi. 11; la conversion de son neveu l'irrite contre la Compagnie, 14; moyens qu'il emploie pour en procurer la chute, 16; il saisit tous leurs papiers et n'y découvre rien, 24; son rapport précédant l'incase de bannissement des Jésuites, 26.

GALLICIE (Jésuites en), vi. 52.

GALLICANISME (le) et le Concordat avec la République française, i. 225. V. *Articles*.

GARASSE (le P. Fr.), écrivain original, iii. 341; son Mémoire à la Sorbonne, 348; ses ouvrages, iv. 229.

GARNETT (le P. Henri) est envoyé en Angleterre, ii. 241; il y est Provincial lors de la conspiration des poudres, iii. 66; on lui fait connaître sous le secret de la confession, 74; son arrestation et son procès, 85; son supplice, 95.

GARNETT (le P. Thomas), neveu du précédent: son martyre, iii. 102.

GAUBIL (le Père) et les enfants exposés en Chine, v. 59; ses travaux scientifiques, 61.

GAUDAN (le P. Nicolas), Nonce en Ecosse auprès de Marie Stuart, i. 375.

GAZETTE DE FRANCE (la) défend les Jésuites, vi. 177; elle les accuse d'avoir abandonné la cause de Charles X pour épouser celle de Louis-Philippe, 303.

GÉNÉRAUX (les) de la Compagnie de Jésus appréciés, iii. 372; vi. 96.

GÉOGRAPHES (Jésuites), iv. 271; v. 44.

GÉOMÈTRES (Jésuites), iv. 274; v. 374.

GEORCEL, ex-Jésuite, et sa *Mémoire*, v. 381.

GÉRARD (le Père) impliqué dans la conspiration des poudres: sa défense, iii. 68.

GERBERON, Bénédictin janséniste, écrit contre l'archevêque de Reims, iv. 373; il est arrêté à Malines, 380; il sort de Vincennes, 390.

GERBILLON (le Père), ambassadeur de Chine en Russie, v. 42; sa mort, 50.

GERLACHE (le baron de) et l'opposition belge sous Guillaume de Nassau, vi. 83.

GINEAUMÉ (le Père de), vicaire Missionnaire dans l'Indostan: sa charité, v. 352.

GIL (le Père), chargé du Collège militaire de Ségovie, vi. 252; on le dit en faveur auprès de don Carlos, 259.

GIOBERTI (Vincent) calomnie les Jésuites; Silvio Pellico répudie sa décalce, vi. 432.

GIRARD (le Père Grégoire), Cordelier; sa méthode d'enseignement primaire, réprochée par son Evêque et couronnée par l'Académie française, vi. 90.

GLOBE (le), Journal parisien: son opinion sur les Jésuites, vi. 184; M. Duchâtel y défend la liberté d'enseignement, 187; la comédie de quinze ans, 211; le P. de Ravignan et la Communion pascalle à Notre-Dame, 272.

GODINOT (le P. Nicolas), Provincial en Suisse, vi. 90; en France; sa correspondance avec l'abbé de La Mennais, 129; règle de conduite qu'il trace à ses subordonnés, 163; il ferme les huit petits Séminaires de la Compagnie en France, 209.

GONDI (le card. Pierre de), Evê-

que de Paris, juge entre l'Université et le P. Maldonat, II. 171; il reçoit un bref de Grégoire XIII pour l'érection d'une maison professe à Paris, 177.

GONDI (Paul de), cardinal de Metz, et coadjuteur de Paris, lié avec les Jansénistes, IV. 22; il condamne le *Jansénisme confondu* du P. Brisacier, 32; il se démet de l'archevêché de Paris, 59.

GONDRIAN (Louis-Henri de), archevêque de Sens, excommunié les Jésuites, IV. 69.

GONFALONIERI (le Père) évangélise la Corse: son Inductriceuse combinaison pour réprimer le vol, III. 373.

GONTHÉRY (le Père) et Henri IV, III. 56.

GONZALEZ (Thyrse), treizième général de la Compagnie, IV. 363; il refuse à Louis XIV de distraire les Provinces françaises de son obédience, 370; il écrit au Provincial d'Angleterre pour s'opposer aux desseins ambitieux du P. Petre, 146; débats qu'il occasionne dans la Congrégation Générale par ses opinions théologiques, V. 259; sa mort, IV. 365.

GONZALEZ (le Père), Missionnaire au Paraguay, III. 239; son martyre, 255.

GONZALVES de Caméra (le P. Louis) précepteur de don Sébastien, roi de Portugal, I. 307; II. 57; sa lettre à Borgia, II. 63; sa lettre au cardinal Rusticucci, 66; sa lettre au roi et sa mort, 69.

GORDON (le Père), Missionnaire en Ecosse, II. 238, 251.

GOTTELAND (le Père), Missionnaire en Chine, VI. 318.

GOTTIFREDI (Alexandre), neuvième Général de la Compagnie de Jésus, III. 386.

GOUDRAN (le président de) fonde à Dijon un Collège de la Compagnie de Jésus, II. 175.

GOVÉA (le P. François) chez le roi d'Angola, I. 400.

GOTILLE (le P. de), Missionnaire en Chine, V. 44.

GRACCHI (le P. Barthélemy) et la famille royale de Saxe, VI. 92.

GRAMMAIRES et lexiques dans tous les idiomes composés par les Jésuites, IV. 187.

GRÈCE (Jésuites en), VI. 304.

GRÉGOIRE XIII, second fondateur du Collège Romain, I. 282; sa demande à la troisième Congrégation de l'Ordre, II. 139; il veut nommer Canisius cardinal, 145; il publie une bulle de Pie V contre Balus, 152; il envoie Possevin en Suède, 158; il refuse les conditions de Jean III, 163; il érige en Université le Collège de Pont-à-Mousson, 170; bref à l'Évêque de Metz pour l'érection d'une Maison de Jésus, 177; il fonde à Rome le Collège anglais, 201; il marque les Jésuites anglais de reconnaissance, 200; il inaugure l'église du Gesù, 258; calendrier Grégorien, 261; éloge que Grégoire XIII fait du P. Tolet, 279; il charge Possevin de négocier la paix entre la Russie et la Pologne, 282; sa joie à la vue de l'ambassade du Japon, 393; il défend aux autres Ordres religieux l'entrée du Japon, 400; sa bulle d'érection des Congrégations de la sainte Vierge, IV. 198; ses dernières bulles et sa mort, II. 262.

GRÉGOIRE XIV rend aux Jésuites ce que Sixte-Quint leur avait ôté, II. 278; il envoie des secours aux Ligueurs, 355.

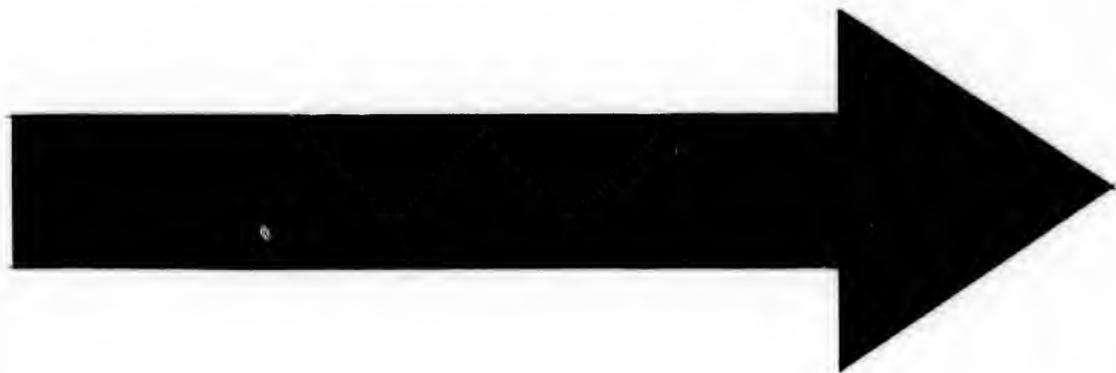
GRÉGOIRE XV célèbre la canonisation de saint Ignace et de saint François-Xavier, et meurt avant d'avoir publié les bulles, III. 377.

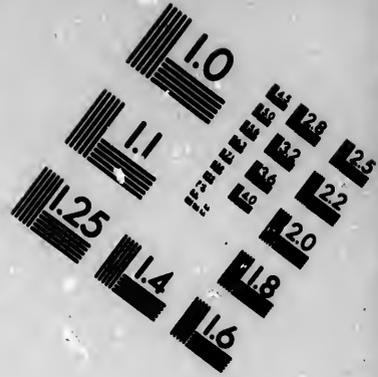
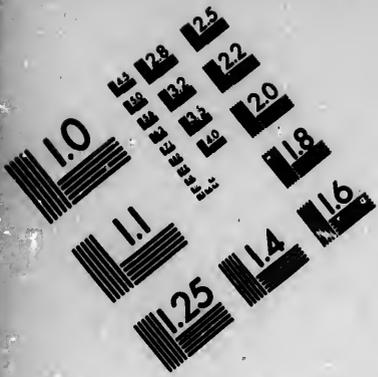
GRÉGOIRE XVI: son portrait, VI. 282; il félicite l'Évêque de Coire de l'arrivée des Jésuites à Schwitz, 98; ses mesures pendant le choléra, 233; fermeté du Pape à l'égard de l'ambassadeur de France, 337; il n'accorde rien, 396; raison du refus, 397.

GRIVEL (le P. Fidèle) au Volga, VI. 53; Visiteur de la Province d'Angleterre, 68.

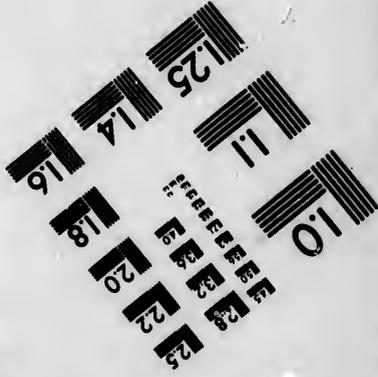
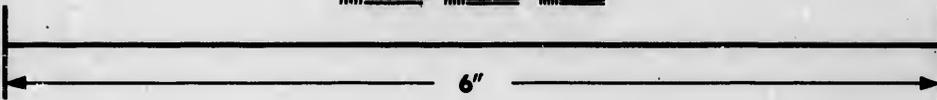
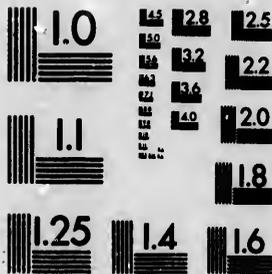
GROTIUS persécuté par les Gomaristes, III. 329; ce qu'il pense des Calvinistes, IV. 337.

GAUBER (le P. Gabriel) à la cour de Russie, V. 412; son influence sur Paul Ier, 414; sa correspondance avec Bonaparte, 415; il est élu Général en Russie, 422; il envoie des Missionnaires en Livonie, 423; il agrège à l'Institut les Pères anglais de Stonyhurst, VI. 61; il périt dans un incendie, V. 427.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0
11.2
12.5
14.0
16.0
18.0
20.0
22.5
25.0
28.0
31.5
36.0
40.0
45.0
50.0
56.0
63.0
71.0
80.0
90.0
100.0

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

GUÉNARD (le Père) et l'Académie française, iv. 250.

GURNET (le Père), compris dans l'attentat de Jean Chastel, ii. 372.

GUERRE de trente ans, iii. 297; guerre des Français et des Anglais dans l'Inde, v. 37; au Canada, 107.

GYON (le Père Claude), Missionnaire en France, vi. 124.

GUERRERO, archevêque de Manille, et les Jésuites, v. 23.

GUÉVAREZ (le P. André) et les bureaux de charité, iv. 309.

GUIGNARD (le Père), pendu en place de Grève, ii. 372.

GUILLAUME IV, duc de Bavière, accueille les Jésuites, i. 264.

GUILLAUME V, duc de Bavière, prie Sixte-Quint de ne rien changer à l'Ordre de Jésus, ii. 273.

GUILLAUME D'ORANGE, devenu Guillaume I^{er}, roi d'Angleterre; sa conspiration contre son beau-père, iv. 151.

GUILLAUME DE NASSAU, prince d'Orange, et la guerre des *Gueux*, en Belgique, ii. 100, 148; il est assassiné, 310.

GUILLAUME I^{er}, roi des Pays-Bas: ses instincts monarchiques et ses amitiés révolutionnaires, vi. 77; il persécute l'Evêque de Gand et les Jésuites, 78; il gouverne despotiquement, 79; révolution en Belgique, les Jésuites rentrent, 85.

GUILLAUME II, roi des Pays-Bas, laisse les Jésuites fonder des Collèges dans ses Etats, vi. 329.

GUINÉE (Jésuites en), ii. 420, iii. 187; v. 105.

GUIS (Ambroise) et son héritage, v. 172.

GUISE (Charles de), cardinal de Lorraine, protecteur des Jésuites, i. 251.

GUISE (le duc de) bat les Huguenots à Dreux; il est assassiné, i. 360.

GUISE (Henri duc de), surnommé le Balafré, fils du précédent, chef de la Ligue, ii. 317; il est assassiné, 320.

GUIZOT, ministre de France: son opinion sur l'infailibilité, ii. 315; il met la Réforme protestante en parallèle avec la Compagnie de Jésus, iii. 411; son caractère comparé avec celui de M. Thiers, vi. 361; il répugne à poursuivre les Jésuites, 384;

il adresse des remerciements au Pape et à Lambruschini pour avoir obtenu la dispersion des Jésuites, vi. 404.

GURY (le Père), supérieur de Montrouge, reçoit un cartel; son portrait tracé par Martial Marcet, vi. 172.

GUSMÃO (le P. de), inventeur des aérostats, iv. 268.

GUSMAN (le Père Juan de) dernier Assistant de Portugal: sa requête à la reine pour la réhabilitation de la Compagnie, v. 364.

GUSTAVE-AROLPHE, roi de Suède, et la guerre de Trente-Ans, iii. 300; sa mort à la bataille de Lutzen, 318.

GUYANE (Jésuites dans la), v. 102.

H.

HALLER (Albert de) et le Paraguay, iii. 227.

HARCOURT (le Père), V. Wittbread.

HARDOUIN (le P. Jean) et son originalité, iv. 238.

HARLAY (Achille de) poursuit les Jésuites proscrits à Paris, iii. 24; son discours devant le roi et la reine, 35.

HAUY (l'abbé), ancien Jésuite, donne des leçons particulières aux Scolastiques, vi. 410.

HAY (le P. Edmond) auprès de Marie Stuart, ii. 200, 238; ligueur, 323.

HELL (le P. Maximilien) et l'astronome Lalande, v. 374.

HELLER (le P. Adam) apostasie et meurt de la peste qu'il fuyait, ii. 38.

HENRI (le cardinal don), roi de Portugal, ii. 73.

HENRI de Bourbon, nommé à l'évêché de Metz, soutient ses thèses chez les Jésuites, iii. 338.

HENRI VIII, roi d'Angleterre, persécuteur, i. 110; situation de l'Angleterre sous son règne, ii. 188.

HENRI II, roi de France, autorise la Compagnie à s'établir à Paris, i. 252; sa mort, 321.

HENRI III, roi de France, d'abord duc d'Anjou, gagne la bataille de Jarnac contre les Huguenots, ii. 88; victoire de Moncontour, 92; le P. Warcewicz le fait élire roi de Pologne, 43; il monte sur le trône de France, 170; il accorde aux Jésuites le droit de prêcher et d'ensei-

gner dans tout le royaume, 177; sa faiblesse fait créer la Ligue, 316; il institue l'Ordre du Saint-Esprit, 318; ses efforts pour conserver le P. Auger, 322; il meurt assassiné par Jacques Clément, 329.

HENRI IV, roi de France; abjure des lèvres à la Saint-Barthélemy, II. 99; il commence la guerre des trois Henri, 328; il gagne la bataille d'Ivry et met le siège devant Paris, 349; son abjuration, 358; sa lettre autographe à Clément VIII sur la mort de Tolet, 362; attentat de Barrière, 368; Henri IV blessé par Chastel, 369; fin de la Ligue, 377; il signe l'édit de Nantes, III. 28; il rétablit les Jésuites, 33; sa lettre à Aquaviva, 34; sa réponse aux remontrances du Parlement de Paris, 41; il donne aux Jésuites sa maison de La Flèche et les installe à Paris, 47; sa réponse au discours du Père Armand, 49; son affection pour les Jésuites, 57; ses négociations pour réconcilier la République de Venise avec le Saint-Siège, 111; il découvre, au Sénat vénitien, les complots des Calvinistes, 117; sa lettre autographe au Pape pour demander la canonisation d'Ignace et de François Xavier, 123; il envoie des Missionnaires au Canada, 206; au Levant, 219; sa lettre à la sixième Congrégation Générale, IV. 368; il est assassiné par Ravalliac, III. 124.

HENRI, duc de Bordeaux, élevé, pendant quatre mois, par deux Jésuites, VI. 344-351; sa visite au Collège d'Oscott, 379.

HENRY: histoire d'un prétendu Père de ce nom qui aurait été brûlé à Anvers, V. 171.

HENRY (le P. Gilles) au Caucase: sa correspondance, VI. 38.

HERNANDEZ (Jacques), Jésuite espagnol, en révolte contre l'Institut, II. 206.

HILDEGARDE (sainte): sa prétendue prophétie contre les Jésuites, I. 156.

HISTOIRE de la Compagnie écrite par des Jésuites, IV. 260.

HISTORIENS (Jésuites), IV. 261; V. 379.

HOOCKER (le Père) chez les Potowatomies, VI. 294.

HOFFÉE (le P. Paul), Provincial,

envoie Canisius à Fribourg, II. 147; il est nommé Assistant et Administrateur d'Aquaviva, 165.

HONENLONG (le prince abbé de) et l'empereur de Russie, Alexandre, VI. 42.

HOLLAND (le P. Thomas), martyr en Angleterre, III. 391.

HOLLANDE (Jésuites en), III. 20, 327; IV. 347; VI. 75, 329.

HONGRIE (Jésuites en), III. 302.

HOSIUS (le cardinal Stanislas), Evêque de Warmie, légat du Saint-Siège à Vienne, se fait accompagner par Canisius, I. 372; il félicite Borgia de son élection au généralat, II. 11.

HUBY (le P. Vincent) et les Maisons de retraite, IV. 307.

HUMBOLDT (le baron de) et les Jésuites de Californie, V. 100.

HURONS convertis par les Jésuites, III. 210.

I.

IGNACE DE LOTOLA (saint), sa conversion, I. 15; son livre des *Exercices*, 18; ses études, 22; ses premiers compagnons, 25; sa vision à la Storta, 29; il s'offre au Pape, 37; il fonde une société religieuse, 41; il est élu Général de la Compagnie, son portrait, 49; ses instructions aux légats, en Irlande, 113; son gouvernement, 150; ses fondations à Rome, 153; ses instructions aux théologiens du Concile de Trente, 206; sa lettre à Ferdinand, roi des Romains, 228; sa lettre à François de Borgia, 240; il envoie des Missionnaires en Corse, 263; ses relations avec les princes, 270; il écrit à l'armée de Charles-Quint qui part pour l'Afrique, 270; son agonie et sa mort, 274; Ignace, fondateur du Collège Romain et du Collège Germanique, 275; sa canonisation, III. 377; son plan d'éducation, IV. 159.

ILLINIUS (Flaccus) et les Centuriateurs de Magdebourg, II. 39.

IMAGO PRIMI SÆCULI, ouvrage composé en Flandre pour l'année séculaire, III. 380.

INDES orientales (Jésuites aux), I. 165, 385; III. 195; V. 20; VI. 308.

INDOSTAN (Jésuites dans l'), III. 195; VI. 309.

INNOCENT X, Pape: sa déclaration relativement à la prétendue bulle

de Paul V, iii. 18; il commande aux Jésuites d'assembler la Congrégation Générale tous les neuf ans, 384; condamne les cinq propositions de l'*Augustinus*, iv. 35.

INNOCENT XI engage Sobieski dans la ligue d'Augsbourg contre Louis XIV, et sauve l'empire de l'invasion des Turcs, iv. 118; le roi d'Angleterre, Jacques II, le prie en vain d'élever le P. Peire aux dignités ecclésiastiques, 146; son portrait, sa fermeté dans l'affaire de la Régale, 318; sa mort, 333; son bref au P. Verbiest, en Chine, v. 41.

INNOCENT XII termine l'affaire de la Régale en acceptant la soumission des Evêques de France et de Louis XIV, iv. 334.

INNOCENT XIII revêt de la pourpre l'abbé Dubois, iv. 426.

INQUISITION à Avignon, ii. 91; Inquisition d'Espagne: comparaison avec celle d'Elisabeth d'Angleterre, 254; elle soumet à son tribunal l'examen des Constitutions de saint Ignace, ii. 267; elle se plaint des privilèges de la Compagnie, iii. 7.

INTERIM de Charles-Quint, i. 232.

IRLANDE (Jésuites en), i. 112, 375; ii. 216, 253; iii. 397; vi. 72.

IROUOIS apprivoisés et convertis par les Jésuites, iii. 210.

ISLA (le P. Juan de) auteur de *Fray Gerundio*, iv. 255.

ITALIE (Jésuites en), i. 42, 119, 376; ii. 15; iii. 374; iv. 85; v. 259; vi. 43.

IWAN IV Basilowicz, czar de Moscovie, sollicite l'intervention de Grégoire XIII dans ses démêlés avec le roi de Pologne, ii. 282; honneurs qu'il rend à Possevin, légat du Saint-Siège, 284; il obtient la paix, 290; ses discussions avec le légat, 293; sa lettre au Pape, 295.

J.

JACQUES V, roi d'Ecosse, i. 115.

JACQUES VI, roi d'Ecosse dès le berceau, ii. 237; le meurtre de Marie Stuart, sa mère, ne le soustrait que pour un temps à l'influence d'Elisabeth, 251; soulèvement des Catholiques d'Ecosse, 252; il succède à Elisabeth sous le nom de Jacques I^{er}, et devient persécuteur,

iii. 61; conspiration des poudres, 61; serment qu'il exige, 100; son écrit aux têtes couronnées, réitéré par Bellarmin, 101; ses dernières années, 387.

JACQUES I^{er}. V. Jacques VI.

JACQUES II, roi d'Angleterre, d'abord duc d'York: son caractère, iv. 126; il se fait catholique, 127; ses *Mémoires*, 132; il monte sur le trône, 142; il mêle le P. Peire aux affaires publiques, 145; conspiration du prince d'Orange, 151; son exil à Saint-Germain-en-Laye, 155.

JAMAÏQUE (Jésuites à la), vi. 301.

JANSÉNISME (le) à la mode, iv. 26; il devient ridicule, 430.

JANSÉNISTES: leurs livres élémentaires, iv. 27; leur morale relâchée dans la pratique, 37; leur enseignement, 56; leurs conspirations; 380; ils accusent les Jésuites de l'attentat de Damiens, v. 185.

JANSÉNIUS (Cornelle), élève de Baius, iv. 2; son *Mars Gallicus* le fait nommer à l'évêché d'Ipres, il meurt en soumettant son *Augustinus* inédit au jugement de Rome, 10.

JARRIGE (le Père) apostasie; son livre *Les Jésuites sur l'échafaud* et sa rétractation, iii. 363.

JAPON (Jésuites au), i. 186, 387; ii. 131, 380; iii. 146.

JEAN-FRANÇOIS RÉGIS (saint); ses missions, ses vertus, sa mort, iii. 401.

JEAN III. de Suède; son caractère, ses discussions théologiques, ii. 15; il fait périr son frère, 158; son abjuration, 160; conditions inadmissibles du retour de la Suède à l'unité catholique, 162; il retourne au Luthéranisme, 169.

JEAN III, roi de Portugal, i. 133, 155, 160; ses relations avec François Xavier, 162, 176, 195.

JEAN IV, roi de Portugal, d'abord duc de Bragance, monte sur le trône, iii. 292.

JEAN V, roi de Portugal, dans l'affaire des Quindénia, iv. 437; se défile de Ponibal; sa mort, v. 123.

JÉSUISTE: discussion de ce nom, i. 84; les Pères de la Compagnie l'ont reçu des Protestants, ii. 28; Sixte-Quint le leur accorde, mais leur interdit la dénomination de *Compagnie de Jésus*, ii. 276.

Jésuites : n'ont pas cessé de remplir le monde de leur nom, i. 4; objections contre eux, 63; ils sont chassés de leur maison de Saragosse, 248; à Venise, ils sont accusés d'intrigues, 317; ils appellent l'Université de Paris devant le Parlement, 357; ii. 82; leurs difficultés avec l'Université de Louvain, i, 366; leur dévouement pendant la peste, 368; ii. 17, 48, 56, 149, 174, 177; iii. 329, 379; Jésuites morts au service des pestiférés: leur nombre, iv. 428; v. 3; les Jésuites confesseurs et confidentes des rois et des princes, ii. 57; leurs dissensions intérieures, ii. 178, 266; iii. 2; vi. 47; c'est à eux qu'est due la conservation de la Foi en Allemagne et en Pologne, ii. 301; iii. 325; émeutes excitées contre eux par les bouchers d'Augsbourg et les luthériens de Riga, ii. 308; ils ouvrent de nouveaux collèges en Suisse et en Belgique, 309; les Jésuites ligueurs, 319; leur doctrine sur le tyrannicide, 340; ils repoussent les soldats d'Henri IV des murs de Paris, 354; ils sont bannis de France après l'attentat de Jean Chastel, 370; Sénat de Jésuites en Pologne, iii. 23; ils sont chassés de la République de Venise, 109; on les rappelle, 407; ils sont persécutés à Paris après la mort d'Henri IV, 125; leurs succès en France, 138; persécutions en Allemagne, 139; les Jésuites marchands. Voyez *Négoce*. Leur conduite pendant la Fronde, iv. 36; leur lutte avec les Jansénistes, 28; tous les Jésuites professeurs, 195; leur prudence dans l'affaire de la Régale, 321; ont-ils signé la déclaration des quatre articles? 329; ils sont bannis de la Hollande, et ils y reviennent secrètement, 347; leur exil de Sicile et leur retour, 354; la femme et les Jésuites, 407; les Jésuites de Paris, interdits par le cardinal de Noailles, ne s'occupent plus que de l'enseignement, 397, 421; leur persévérance dans les Missions, v. 24; leurs fautes en Chine, 50; leur proscription en Portugal, 160; en France, 223; en Espagne et aux Indes, 242; leur suppression totale, 295; dans les archives de l'Ordre on ne trouve rien de répréhensible, 321, 331; situa-

tion morale de la Compagnie lors de sa suppression, 345; conduite des ex-Jésuites pendant la Révolution française, 359; en Espagne, pendant la peste, 363; réaction générale en leur faveur, 365; rétablissement de l'Ordre, 433; différence entre les Jésuites anciens et les modernes, v. 425; vi. 96; ils se placent en France sur un mauvais terrain, 113; on les accuse de crimes, d'incendie et d'assassinat, 210; leur conduite pendant le choléra, 342; leur situation en France après la Révolution de juillet, vi. 353; leur défense contre le *Mémoire* de M. Rossi, 391. V. *Politique*.

JEUNE SUISSE. V. *Radicaux*, *Corps-Francis*.

JOANNÈS (le P. Eudémon) à Paris, iii. 341; controverse, iv. 227.

JOUES (le Père), martyr chez les Iroquois, iii. 214.

JOSEPH I^{er}, roi de Portugal, v. 123; sa faiblesse, 124; attentat à sa vie et supplices qui s'ensuivent, 150; son manifeste aux Evêques portugais, 156.

JOSEPH I^{er}, empereur d'Allemagne, iv. 359.

JOSEPH II, empereur d'Allemagne, au Conclave, v. 273; il décide sa mère à consentir à la suppression de la Compagnie de Jésus, il s'en approprie les biens, 291; dans sa visite à Catherine II, il se fait accompagner d'un ancien Jésuite, 402; il sécularise les moines, 409.

JOURNAL DES DÉBATS (le) fait sa fortune sous Napoléon par les feuilletons de l'ex-Jésuite Geoffroy, v. 379; ce qu'il dit du Père Beauregard, 357; il constate et commente la joie des Napolitains lors du rétablissement de la Compagnie à Naples, 425; ce qu'il dit de Napoléon après sa chute, vi. 158; ses variations à l'égard des Jésuites, 358; il annonce qu'il n'y a plus de Jésuites en France, 408.

JOURNAUX LIBÉRAUX : leurs calomnies contre la Congrégation, vi. 146; contre Saint-Acheul et les Jésuites, 164; contre Montrouge, 171; tactique des journaux : système d'imposture continuée, 143, 165.

JOUVEY (le Père) : son manuscrit sur le livre des *Exercices*, i. 19; il écrit l'histoire de la Compagnie,

iv. 261; le Parlement de Paris le condamne, 410.

JUAN D'AUTRICHE (don), fils naturel de Charles-Quint, combat les Sarrasins d'Espagne, II. 48; il gagne la bataille de Lépanie, 55; Philippe II l'envoie gouverner les Pays-Bas, en mort, 148.

JUAN D'AUTRICHE (don), fils naturel de Philippe IV, force la reine-régente d'Espagne à éloigner son confesseur, IV. 110; il se rend odieux, 113.

JUBILÉ (le) de 1775 et les ex-Jésuites de France, v. 358.

JUSTE-LIÈSE, fortifié dans sa foi par le P. Delrio, passe de Leyde à Louvain, II. 313.

JURIEU (Pierre), ministre protestant: son récit sur la mort de Charles I^{er}, roi d'Angleterre, III. 395.

JURISCONSULTES (JÉSUITES). V. *Canonistes*, IV. 271.

JURY (le) en matière politique, II. 231.

K.

KAEMPFER (Engelbert), auteur protestant, écrit l'histoire du Japon, III. 159, 165.

KANG-HI, empereur de la Chine, III. 182; il vit dans l'intimité des Jésuites, v. 43; il défend aux Missionnaires de proscrire les cérémonies chinoises, 53; sa mort, 58.

KAREU (le P. Xavier) nommé Vicaire-Général de la Compagnie en Russie, v. 412; il meurt après avoir reçu le bref de rétablissement de l'Ordre en Russie, 421.

KAULEN (le P. Laurent) écrit au Provincial du Bas-Rhin le récit de sa captivité à Lisbonne sous Pom- bal, v. 166.

KELLER (le Père), confesseur de Maximilien de Bavière, publie des opuscules contre Richelieu, III. 340.

KENNEY (le Père) relève la Compagnie en Irlande, et y crée le Collège de Clongowes, VI. 72.

KIRCHER (le P. Athanase) et ses travaux, IV. 192, 277.

KOHLMAN (le Père) fait respecter le secret de la confession aux États-Unis, VI. 182.

L.

LABRE (le P. Philippe) et les collecteurs des Conciles, IV. 238.

LA CHAISE (le P. François de), confesseur de Louis XIV, IV. 313; sa correspondance avec le secrétaire de la duchesse d'York, 131; il détache le roi de madame de Montespan, 317; sa correspondance avec le Général dans l'affaire de la Régale, 331; il s'oppose au mariage du roi avec madame de Maintenon, 341; sa conduite au sujet de la révocation de l'édit de Nantes, 343; il soutient Fénelon dans l'affaire des *Maximes des saints*, 375; sa mort, 384.

LA CHALOTAIS (Caradec de) et son compte rendu, v. 218.

LA FAVETTE (mademoiselle de), favorite de Louis XIII, aide le P. Caussin à réconcilier le roi avec la reine, puis se retire du monde, III. 354.

LAFITAU (le Père), ami de Philippe d'Orléans, sort de la Compagnie; il est nommé Evêque de Sisteron, IV. 424; il écrit l'histoire de la bulle *Unigenitus*, 427.

LA GARDIE (Pontus de), ambassadeur de Suède à Rome, II. 157.

LALANDE (François de), célèbre astronome, regrette les Jésuites, IV. 217; sa visite à Clément XIII, v. 146; son témoignage sur les PP. Boscovich et Hell, 373, 374.

LALLEMANT (le P. Gabriel), martyr chez les Iroquois, III. 216.

LA MARCHE (le P. J. François de), Visiteur à la Martinique, condamne le P. Lavalette, v. 198; auteur de *la Foi justifiée de tout reproche*, 376.

LAMBERT (le Père) établit la Mission des Marquises, III. 222.

LAMBRUSCHINI (Louis), Nonce à Paris, puis cardinal, conseille à Charles X de faire donner aux Jésuites une existence légale, VI. 179; ses conseils au roi après la publication des ordonnances contre les petits Séminaires, 191; sa note au cardinal Bernetti, 198; sa conduite dans la négociation Rossi, 399, 404.

LA MENNAIS (l'abbé Félicité de), met en parallèle les Missions catholiques et les missions protestantes, II. 132; ses réflexions sur la destruc-

tion de la Compagnie en France, v. 229; ses relations et ses différends avec les Jésuites, vi. 125; ses plaintes sur l'athéisme de l'Université de France, 356.

LAMORNAIN (le P. Guillaume), confesseur de l'empereur Ferdinand II, III. 308; sa mort, 325.

LANDÈS (le Père), à l'audience de l'empereur d'Autriche, obtient le rétablissement de l'Ordre en Gallicie, vi. 53.

LANFANT (le Père) et la Révolution française, v. 359.

LARKIN (le P. John), orateur à l'anniversaire de l'indépendance américaine, vi. 300.

LASCARIS, grand-maître de l'Ordre de Malte, voit les Pères chassés de l'île et les rappelle, III. 202.

LAS CASAS (Barthélemy de) décrit les cruautés des Espagnols envers les Indiens, II. 123.

LAURÉATI (le Père), Visitateur en Chine, y introduit le légat Mezzabarba; sa lettre au Pape, v. 54.

LAVALETTE (le P. Antoine de) à la Martinique; sa banqueroute, v. 190.

LAYNÈS (Jacques) s'engage avec Loyola, I. 26; ses travaux dans l'Etat vénitien, 121; il est nommé théologien du Saint-Siège au concile de Trente, 206; il discute la question de l'Eucharistie, 213; ses discours sur la Messe, les mariages clandestins, les pouvoirs épiscopaux, 220; sa désobéissance et son repentir, 272; Paul IV l'appelle au Vatican et le charge de la Daterie, 273; il est élu Général de l'Ordre, 297; il discute avec le Pape, 300; son portrait, 302; les cardinaux veulent le faire Pape, 313; il veut abdiquer le généralat, 316; il se rend au Colloque de Poissy, 321; ses conférences avec Théodore de Bèze, 217; son discours à la reine-régente, 335; son mémoire à la même pour empêcher les Réformés d'obtenir des temples, 344; sa mort, 383; ses ouvrages, IV. 219.

LE CAMUS (le cardinal Etienne), Evêque de Grenoble, se plaint des Jésuites, IV. 72.

LÉDESMA (le Père) à la Diète d'Augsbourg, II. 87.

LEFÈVRE (Pierre) s'engage avec Loyola, I. 25; ses Missions en Allemagne et dans la Péninsule, 134; il est malade à Louvain, 144; son

apostolat en Espagne, 148; sa mort à Rome, 150.

LEGRAND-MASSÉ plaide pour Saint-Acheul, vi. 146.

LEGAIS-DUVAL (l'abbé) dirige la Congrégation à Paris, vi. 140.

LEIBNITZ: son opinion sur le système d'éducation des Jésuites, IV. 212; sur leur politique dans l'affaire des cérémonies chinoises, III. 178; v. 51.

LEICESTER (Robert Dudley, comte de), favori d'Elisabeth, II. 224, 240.

LE JAY (Claude) s'engage avec Loyola, I. 27; ses travaux en Allemagne, 139; il représente l'Evêque d'Augsbourg au Concile de Trente, 206; il refuse l'Evêché de Trieste, 228.

LE MAÎTRE (Antoine), janséniste, rend hommage à sa propre humilité, IV. 15.

LE MAÎTRE (le P. Vincent), en Belgique, sous Guillaume de Nassau, vi. 81; il rouvre le Collège d'Alost, 328.

LEMOYNE (le P. Pierre), l'Ennius de la Compagnie de Jésus, IV. 292.

LENKIEWICZ (le Père), nommé Vicaire-Général en Russie, v. 409.

LENOX (le duc), régent d'Ecosse pendant la minorité de Jacques Stuart, II. 237.

LÉON XII, Pape: avant son élévation au Pontificat, se laisse entraîner par des perturbateurs de l'Ordre à des mesures propres à l'anéantir, vi. 47; Della Genga, élu Pape, se déclare le protecteur de la Compagnie et lui rend le Collège Romain, 220; il refuse de se prononcer sur les ordonnances de Charles X contre les petits Séminaires, 202; son portrait, 224; sa mort, 226.

LÉOPOLD, empereur d'Allemagne, sauvé par Sobieski, et ingrat, IV. 119.

LÉOPOLD I^{er}, roi des Belges: son allocution aux Pères de Namur, vi. 329.

LESSIUS (le P. Léonard) enseigne à Louvain; on le dénonce à Rome, et Sixte-Quint l'approuve, II. 312; III. 18; sa doctrine sur la prédestination, 12; sa mort, 329.

LE TELLIER (le chancelier) détermine Louis XIV à signer la révocation de l'édit de Nantes, IV. 343.

LE TELLIER (Charles-Maurice),

- archevêque de Reims, censure d'un même coup les Jansénistes et les Jésuites, iv. 313.
- LETELLIER** (le P. Michel), confesseur de Louis XIV, iv. 334; il est le point de mire de tous les ennemis de l'Eglise, iv. 334, 385, 392; part qu'il prit à la destruction de Port-Royal-des-Champs, 387; sa correspondance avec Fénelon, 390; on l'accuse d'avoir voulu faire arrêter le cardinal de Noailles, 402; il meurt à La Flèche, 413; ses prisonniers d'Etat, 414.
- LEU** (Joseph), cultivateur, triomphe du Radicalisme à Lucerne, et y fait rétablir les Jésuites, vi. 332; il meurt assassiné, vi. 340.
- LHERMINIER**, professeur au Collège de France, juge ses deux collègues Michelet et Quinet, vi. 370.
- L'HOPITAL** (le chancelier de) écrit au Parlement en faveur des Jésuites, ii. 80.
- LIBÉRALISME** son plan et ses moyens sous Louis XVIII, vi. 111; il déclare la guerre aux Jésuites, 114, 137; sa colère contre la Congrégation, 143; effet des terreurs libérales, 149; audace du Libéralisme à la Chambre des députés, 188. V. *Journaux libéraux*.
- LIBERTÉ** religieuse en Angleterre, vi. 62.
- LIBERTÉS** gallicanes et révolutionnaires, iv. 334.
- LIGUE** (la) en France, ii. 315.
- LIGUORI** (S. Alphonse de), probabiliste, iv. 55; sa canonisation, vi. 228.
- LINGENDES** (le P. Claude de), créateur de l'éloquence sacrée en France, iv. 257.
- LINGUET**, avocat et historien, ennemi des Jésuites, ii. 60, 369.
- LITTÉRATEURS** (Jésuites), iv. 288; v. 379.
- LITURGIE** romaine, introduite en tous lieux par les Jésuites, au préjudice des autres rites, vi. 275.
- LIZARDI** (le P. Julien de), Missionnaire et martyr au Paraguay, v. 82.
- LOMBARD** (le Père), Missionnaire à la Guyane, v. 102.
- LONGUEVAL** (le P. Jacques) et l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, iv. 206.
- LORQUET** (le Père) à Saint-Acheul, et son *Histoire de France*, vi. 154; il y reçoit le comte de Sèze et M. Dupin, 160; son influence, 164; il se dévoue au service des malades du choléra, 342.
- LOUIS DE GONZAGUE** (saint) entre dans la Compagnie, ii. 262; sa mort, 279.
- LOUIS XIII**, roi de France, signe un arrêt en faveur des Jésuites, dans leurs démêlés avec l'Université de Paris, iii. 130; lettre qu'il reçoit des Arméniens, 223; sa lettre au grand-maître de l'Ordre de Malte, 295; dans son traité d'alliance avec la Suède, il stipule en faveur des Jésuites d'Allemagne, 316; ses différends avec la reine-mère, 336, 351; il pose la première pierre de l'église de la Maison-Professe à Paris, 346; sa mort, 359.
- LOUIS XIV** crée le conseil de conscience, iv. 58; il excite les Turcs contre l'empire germanique, 118; sa politique à l'égard de l'Angleterre sous Charles II, 134; il avertit Jacques Stuart des trames de Guillaume d'Orange, 153; il l'accueille à Versailles, 155; son caractère et son règne, 297; affaire de la garde corse, 299; le roi et Bourdaloue, 311; affaire de la Régale, 318; révocation de l'édit de Nantes, 335; il veut modifier l'Institut en France, 368; il sévit contre Quenel et les Jansénistes, 380; son ambassade au roi de Siam, v. 28; ses malheurs, iv. 376, 390; sa mort, 412; sa prétendue tyrannie, 414.
- LOUIS XV** laisse s'affaiblir l'influence française au Levant, v. 8; attentat de Damiens, 185; il tâche en vain d'arrêter les poursuites du Parlement de Paris contre l'Institut des Jésuites, 205; il consulte les Evêques et en reçoit une réponse favorable à l'Institut, 209; il laisse expulser les Jésuites de leurs Collèges, 213; il signe l'édit de proscription en le modifiant, 233; ses instructions pour le Conclave après la mort de Clément XIII, 266; ses dernières années, 266, 288.
- LOUIS XVI** reçoit du Pape quatre ex-Jésuites pour la Guyane, v. 358; on lui arrache un nouvel édit contre la Société supprimée, 358.
- LOUIS XVIII** et la Restauration en France, vi. 106; son ordonnance en faveur des petits Séminaires, 103.
- LOUIS-PHILIPPE**, duc d'Orléans,

demande à combattre sous le drapeau espagnol, vi. 10; il accepte le commandement de l'armée de Catalogne contre Napoléon, 159; il est proclamé roi des Français, 211.

LOUVOIS, adversaire des Huguenots, obtient la révocation de l'édit de Nantes, iv. 342.

LUCAR (Cyrille), patriarche de Constantinople; ses intrigues, iii. 221.

LUGO (le P. Jean de), nommé cardinal, iii. 386.

LUTHER abuse de l'Écriture-Sainte; injurie ses adversaires, iv. 229, 231.

LUZANCV, imposteur, accuse les Jésuites de complots qu'il a inventés, iv. 129.

M.

MACAULEY (Babington), ancien ministre de la guerre en Angleterre, et anglican, rend hommage à la sainteté d'Ignace, i. 275; il juge son Institut, 300; son opinion sur Borgia, ii. 2, 95; parallèle des Missions catholiques et des Missions protestantes, 131.

MAC CARTHY (le P. Nicolas de), prédicateur en France, vi. 351; son talent oratoire, vi. 436.

MACÉDO (le P. Antoine) chez Christine de Suède, iii. 405.

MACÉDO (Joseph de) et son ouvrage, *Les Jésuites et les Lettres*, iv. 295.

MAC-ELROY (le Père) apaise une sédition d'ouvriers à Frederick-City, vi. 200.

MADAGASCAR (Jésuites à), vi. 314.

MADURÉ (Jésuites au), iii. 199; v. 31; vi. 322.

MAFFEI (le P. Pierre) écrit l'histoire des Indes, iv. 264.

MAGGIO (le P. Laurent) en Pologne, ii. 42; il donne avis à Borgia des manœuvres dont on accuse les Jésuites de Portugal, 61; il défend son Ordre contre l'Université de Vienne, 144; il est nommé Assistant d'Aquaviva, 185; il visite les trois Provinces de France, 326; ses conférences avec Henri IV pour fixer le sort des Jésuites, iii. 36.

MAILLARD (le P. Louis), Provincial de Lyon, ouvre la Mission de Madagascar, vi. 314.

MAINBOURG (le Père) obligé de sortir de la Compagnie, iv. 321.

MAINTENON (Madame de), épouse de Louis XIV, iv. 341; et le P. Bourdaloue, 407; ses reproches au cardinal de Noailles qui a interdit les Jésuites, 397.

MAISTRE (le comte Joseph de), ambassadeur de Sardaigne à Saint-Petersbourg; son amitié pour le P. Gruber, v. 422, 427; il excite le P. Brzozowski à créer à l'Institut une position indépendante, vi. 7; son erreur sur l'intelligence des tribus sauvages, 302.

MALAGRIDA (le P. Gabriel de), banni de la cour de Lisbonne, v. 127; il est condamné à mort avec d'autres Pères, comme complice d'un attentat contre la vie du roi, 155; l'Inquisition le fait brûler vif comme sorcier, 164.

MALDONADO, Evêque du Tucuman; sa lettre au roi d'Espagne sur les Réductions du Paraguay, iii. 350.

MALDONAT (le P. Jean) explique la philosophie d'Aristote à Paris, i. 355; ses conférences à Poitiers, ii. 94; à la Saint-Barthélemy, il reçoit l'abjuration simulée de Henri de Navarre, 99; sa querelle avec l'Université de Paris sur l'Immaculée Conception, 171; sa mort à Rome, 259.

MALTE (Jésuites à), ii. 13; iii. 292; vi. 243.

MANARE (le P. Olivier) fait avorter un complot d'incendie de la ville de Paris, tramé par les Huguenots, ii. 65; à Verdun, il charge les enfants du rôle de Missionnaires, 91; créé Vicaire-Général après la mort de Mercurian, il se voit accusé de captation et se retire de l'élection, 183; il est nommé Visiteur des Provinces du Nord, 185.

MANCINELLI (le P. Jules) s'embarque pour l'Orient, ii. 262.

MANÈRA (le P. François) est invité par La Mennais à souscrire à ses doctrines, vi. 132; il explique la littérature italienne à Turin, vi. 218.

MANVELD (Phillippe de), Général protestant converti par un Jésuite, iii. 336.

MANVER (Aide) fait l'éloge du Collège Romain, i. 280.

- MARAGNON (Jésuites au), III. 202; v. 89, 131, 157.
- MARCEL (Marital) de la Roche-Arnaud et ses pamphlets contre ses anciens confrères, vi. 173; son repentir et sa rétractation, 176.
- MARIA (dona), reine de Portugal, fait sortir de prison les victimes de Pombal, v. 364.
- MARIANA (le P. Jean) enseigne le tyrannicide, II. 343; IV. 262; sa doctrine est condamnée par Aquaviva, II. 243; son caractère, III. 2; son livre condamné au feu par le Parlement de Paris, 128; l'Espagne l'appelle son Tite-Live, IV. 262.
- MARIANNES (Jésuites aux îles), v. 20.
- MARIE-ANNE d'Autriche, régente d'Espagne, met à la tête des affaires le P. Nihard, puis se voit forcée de l'abandonner, IV. 109.
- MARIE de Médicis, régente de France, III. 127; Louis XIII la rélègue au château de Blois, 336; elle quitte la France, 350.
- MARIE-STUART, reine d'Ecosse, confirmée dans sa foi par le P. Gaudan, I. 375; sa rivalité avec Elisabeth et ses malheurs, II. 200-236; elle est décapitée, 250.
- MARIE-THÉRÈSE, impératrice, fait déclarer au Pape qu'elle ne consentira jamais à laisser détruire l'Ordre des Jésuites, v. 282; elle cède aux importunités de son fils, 291; hommage public qu'elle rend au P. Delpini, 347.
- MARIE Tudor, reine d'Angleterre, II. 191.
- MARIE-CHRISTINE, régente d'Espagne; guerre civile, VI. 252; massacre des Jésuites à Madrid, 254.
- MARION, avocat-général, repousse les vœux des familles françaises, III. 25.
- MARMADUKE-STONE (le Père), Provincial en Angleterre, érige un Noviciat, VI. 65.
- MARSEILLE (peste de) et de Provence: Jésuites morts au service des pestiférés, IV. 428.
- MARTELIERE (la) plude, en 1611, pour l'Université de Paris, II. 366.
- MARTIGNAC, et son ministre, s'engage à persécuter les Jésuites, VI. 180; il publie les Ordonnances contre les petits Séminaires, 184; il en presse l'exécution, 207.
- MARTINEZ (le P. François), martyr en Chine, III. 174.
- MARTYR d'un enfant au Japon, III. 155.
- MARTYRS du Japon, II. 408; III. 148.
- MARTYRS. V. *les différents noms.*
- MARYLAND (Jésuites au), III. 276; VI. 276.
- MARZONI, Général des Cordeliers; sa déclaration sur la mort de Clément XIV, v. 329.
- MASCARENHAS (le Père) aux Moluques, II. 130.
- MASTRILLI (le P. Charles) apaise une sédition à Naples, II. 263.
- MASTRILLI (le P. François), martyr au Japon, III. 161.
- MATHÉMATIQUES (Jésuites), IV. 273; v. 372, 374.
- MATHEW (le Père) et la *Société de Tempérance* en Irlande, VI. 74.
- MATTEIS (le P. de) à Naples, et saint Alphonse de Liguori, v. 348.
- MATTHIEU (le P. Claude) adresse au Pape un mémoire secret contre l'Université de Paris, II. 173; on l'appelle le *Courrier de la Ligue*, 320; Henri III l'exile à Pont-à-Mousson, 321; Aquaviva le mande à Lorette; il y meurt, 325.
- MATZELL (le Père) prononce à Fribourg, en Suisse, l'oraison funèbre de Clément XIV, v. 341.
- MAUNOIR (le P. Julien), célèbre Missionnaire en Bretagne, III. 404.
- MAURICE de Nassau, fils du Taciturne; complot contre sa vie, III. 21; il fait exécuter Barneveldt, 329.
- MAXIMILIEN (l'empereur) défend les Jésuites, II. 31; par leur entremise, il obtient de la Diète les moyens de repousser les Turcs, 37; il se laisse un instant prévenir contre les Pères, 144.
- MAXIMILIEN de Bavière, II. 303; dans la guerre de Trente-Ans, III. 303.
- MAZARINI (le P. Jules), oncle du cardinal Mazarin, prêche à Milan contre saint Charles Borromée; sa punition, II. 181; ses démêlés avec Jeanne d'Autriche et sa mort, III. 376.
- MÉDAILLE (le P. Pierre), Missionnaire, III. 402.
- MÉDECINS (Jésuites) en Chine, v. 43.
- MENDOÇA (Hieronymo de), historien de l'expédition d'Afrique de

- don Sébastien de Portugal, II. 60.
- MENDOZA (don Bernardin de), ambassadeur de Philippe II près d'Elisabeth d'Angleterre ; sa correspondance, II. 231.
- MENDEZ (le P. Alphonse de), Patriarche d'Éthiopie ; ses travaux, V. 14.
- MENDIZABAL (le P. François) rétablit les Jésuites au Mexique ; les Cortès les suppriment, VI. 303.
- MERCURIAN (le P. Everard), quatrième Général de la Compagnie, II. 141 ; ses travaux et sa mort, 182.
- METTERNICH (le prince de), ministre d'Autriche ; ses dispositions à l'égard des Jésuites, VI. 60.
- MEXIQUE (Jésuites au), II. 128, 421 ; IV. 75 ; VI. 302.
- MEZZADARA (Ambroise), légat en Chine, introduit à Pékin par les Jésuites, V. 54 ; ses concessions sont annulées par Benoît XIV, 57.
- MICHELET, professeur du Collège de France ; ses attaques contre les Jésuites, VI. 367.
- MIGUEL (don) rappelle les Jésuites dans le Portugal, VI. 260 ; il leur rend le Collège de Coimbra, 262 ; il est vaincu par don Pedro, 266.
- MILANAIS (Jésuites dans le), II. 179 ; IV. 80.
- MILICE des Jésuites au Paraguay, V. 74 ; elle comprime la révolte des Espagnols contre le gouvernement, 81.
- MINÉRALOGISTES (Jésuites), IV. 280.
- MISSION de Brest troublée par l'émeute, et Mission en France, VI. 123.
- MISSIONS d'Orient, V. 2 ; jusqu'à quel point les Missions - Étrangères sont propres à la Compagnie, VI. 272.
- MODÈNE (Jésuites à), I. 119 ; VI. 45.
- MOGOL (Jésuites au), II. 417 ; V. 24.
- MOLÉ (Matthieu), procureur-général au Parlement de Paris et ami du P. Coton, défend les Jésuites, III. 340.
- MOLINA (le P. Louis), auteur du système des Molinistes, III. 11 ; son ouvrage sur la *Concorde de la grâce et du libre arbitre*, 12 ; jugement que porte M. Toullier de son traité *De Justitia et jure*, IV. 239.
- MOLINISTES (les) et les Thomistes, III. 12.
- MOLUQUES (Jésuites aux), I. 170, 181 ; II. 120, 426.
- MONGLAR (Ripert de) et son compte rendu dans l'affaire des Jésuites, V. 218.
- MONITA SECRETA ; leur histoire, III. 298 ; les véritables *Monita secreta*, VI. 116.
- MONOD (le Père), prisonnier de Richelieu, III. 349.
- MONOMOTAPA (Jésuites au), I. 400.
- MONOPOLE UNIVERSITAIRE (le) et l'abbé Des Garets, VI. 364.
- MONTAIGNE loue la Compagnie, II. 143.
- MONTALTO (Albert de), Jésuite de cent vingt-six ans, V. 436.
- MONTESQUIEU et le Paraguay, III. 229 ; il meurt assisté par un Jésuite, V. 183.
- MONTJUSTIN (le Père de) forcé de recevoir une somme de cent mille francs, l'emploie à doter Pondichéry d'une église, VI. 322.
- MONT-LIBAN (Jésuites au), V. 8 ; VI. 307.
- MONTLOSIER (le comte de) publie son *Mémoire à consulter*, VI. 166.
- MONTLUC (Jean de), évêque renégat de Valence, converti par un Jésuite, II. 174.
- MONTMORENCY (le connétable Anne de) est sollicité par les Universitaires de perdre les Jésuites, II. 83.
- MONTMORENCY (le duc Henri de), décapité sous Richelieu, III. 351.
- MONTMORENCY (les Pères Florent et François de) en Belgique, III. 330.
- MONTOYA (le P. Antoine Ruiz de) au Paraguay, III. 239.
- MONTOYA (le Père Jacques Ruiz de) s'oppose à des impôts injustes, III. 284.
- MONTROUGE, Noviciat des Jésuites français sous la Restauration, VI. 168.
- MORALE PRATIQUE des Jésuites, libelle Janséniste condamné à Paris, IV. 65.
- MORALE des Jésuites, IV. 45, 240 ; relâchée, 241 ; est-elle immorale ? VI. 372.
- MORAVIE (Jésuites en), III. 303.
- MORE (François-Xavier aux îles du), I. 180.
- MORS (le P. Henri), martyr en Angleterre, III. 392.

- NORTON** (Jacques, comte de), régent d'Écosse, mis à mort, II. 247.
- MOZAMBIQUE** (Jésuites au), I. 163.
- MULLER** (Jean de), historien protestant; son opinion sur les fondateurs de la Compagnie, I. 303.
- MUÑOZ** (Jean-Grégoire), jeune Jésuite et frère de l'époux de la régente d'Espagne, sauve ses confrères du massacre, VI. 256.
- MURR** (Christophe de), auteur protestant, recueille l'histoire des quatre derniers Jésuites embarqués pour la Chine avant la suppression, V. 335; autres récits du même auteur, 355, 356.
- MUZARELLI** (le P. Alphonse) suit Pie VII dans sa captivité, V. 376.
- N.
- NAPLES** (Jésuites à), II. 10, 202; III. 373; IV. 87, 305; V. 254, 423; VI. 246.
- NAPOLEON BONAPARTE**, empereur des Français; sa correspondance avec le P. Gruber, V. 415; sa campagne de Moscou et ses entretiens avec le P. Lange, 428; sa chute, VI. 10; il a voulu envoyer des Jésuites en Perse, 40; haltes de la Restauration contre l'Empereur, 155; le P. Lorique l'a-t-il appelé marquis et lieutenant-général de Louis XVIII? 159.
- NAS** (Jean), religieux et prédicateur à Inspruck, déclame contre les Jésuites; son auditoire l'abandonne, II. 144.
- NATAL** (le Père) à la diète d'Augsbourg, II. 37.
- NATIONAL** (le); ses aveux après la Révolution de juillet, VI. 212.
- NATURALISTES** (Jésuites), V. 374.
- NÉALE** (le P. Léonard) meurt archevêque de Baltimore, et laisse six de ses frères dans la Compagnie, VI. 276, 283.
- NÉCROLOGE janséniste**, IV. 414.
- NÉGOCE** des Jésuites au Japon, II. 384; à la Nouvelle-Grenade, III. 205; au Paraguay, 243; à Séville, 285; *Occultus mercatus Jesuitarum*, 327; accusation du Père Norbert, capucin, puis abbé Platel, V. 137; quel négoce Philippe V leur permet au Paraguay, V. 139; commerce du P. de Lavalette à la Martinique, 192.
- NEUVILLE** (le P. Charles Frey de) prédicateur, IV. 258.
- NICKEL** (le P. Goswin), dixième Général de la Compagnie, III. 386; il annonce aux Provinces le rétablissement des Jésuites à Venise, 408; sa vieillesse et sa mort, IV. 85.
- NICOLAI** (le P. Laurent) envoyé par le Pape auprès de Jean III, roi de Suède, II. 157.
- NICOLAS I^{er}**, prétendu empereur Jésuite, au Paraguay, V. 132; le duc d'Albe se reconnaît l'inventeur de cette fable, 237.
- NICOLE** publie les *Essais de morale*, IV. 67; sa mort, 376.
- NITHARD** (le Père), ministre en Espagne, IV. 108; il est élevé au cardinalat, 113.
- NOAILLES** (le cardinal de), archevêque de Paris, accepte la dédicace des *Réflexions morales* de Quesnel, et se trouve ainsi engagé dans le Jansénisme, IV. 378; il autorise la destruction de Port-Royal-des-Champs, 384; il interdit les Jésuites, 397, 420; sa résistance à la bulle *Unigenitus*, 411, 423; il refuse les pouvoirs au confesseur de Louis XV, 429; il souscrit enfin à la bulle, 430.
- NOBILI** (le P. Robert de), célèbre missionnaire Salsassi au Maduré; ses travaux et sa mort, III. 196.
- NOBREGA** (le P. Emmanuel), Provincial au Bréail, I. 302.
- NOBUNANGA**, roi au Japon, II. 135, 387; sa grandeur et sa mort, II. 390.
- NOLRAC** (le P. Antoine) à la Glacière d'Avignon, V. 361.
- NOUET** (le P. Jacques) attaque les Jansénistes; sa rétractation à l'égard des Evêques, IV. 22; écrit contre les *Provinciales*, 48.
- NOUVELLE-GRENADE** (Jésuites dans la), III. 203; VI. 317.
- NOVELLE** (Charles de), douzième Général de la Compagnie, IV. 362; son esprit conciliateur dans les affaires de la Régale, 322; ses difficultés avec les rois de France et d'Espagne, IV. 369; sa mort, IV. 363.
- NUÑEZ BARETTO** au Japon, I. 394; il est sacré patriarche d'Éthiophie, 394; il meurt à Goa, 396.
- NUÑEZ** (le P. Melchior) pénètre en Chine, I. 402.

O.

OATES (Titus) à force d'intrigues et d'impostures fait condamner les Pères et les lords catholiques sous Charles II, roi d'Angleterre, iv. 181.

OBÉISSANCE : comment elle est entendue et pratiquée dans la Compagnie, i. 63, 70; vœu d'obéissance au Pape, regarde surtout les Missions, 94; obéissance des Jésuites dans ce qui est contraire aux lois de leur pays, 79; iv. 321; dans les Missions de l'Uruguay, v. 128; au bref de suppression, v. 336, 341.

OBJECTIONS faites à la Compagnie de Jésus et à ses Constitutions; réponses à ces objections, i. 63 et suivantes.

OBSERVATOIRES créés par les Jésuites, iv. 283.

OCHIN, réformateur des Franciscains, puis hérésiarque, i. 120; ii. 191.

O'CONNELL (Daniel) et les Jésuites irlandais, vi. 73.

ODESCALCHI, Cardinal - Vicaire, pendant le choléra, vi. 235; il entre au Noviciat de Vérone et meurt Jésuite, 236.

OGILBY (le P. John) arrêté en Ecosse : son interrogatoire et son supplice, iii. 102.

OLDCORNE (le Père) en Angleterre lors de la conspiration des poudres, iii. 88.

OLIER (Jean-Jacques) institue les Sulpiciens, iii. 194, 361; il signale son zèle contre le Jansénisme, iv. 31.

OLIVA (Jean-Paul), élu Vicaire-Général de la Compagnie avec droit de succession, iv. 85; il ordonne aux Pères de Grenoble de se soumettre à l'Évêque, 73; sa lettre au Provincial de Portugal, pour défendre à un Père de siéger aux Cortès, 98; sa mort, 362.

ORATEURS. Voyez *Prédicateurs*.

ORÉGON (Jésuites dans l'), vi. 295.

ORGANTINI (le Père) au Japon, ii. 389; il y fonde un hospice d'enfants trouvés, sa mort, 411.

ORLÉANS (le P. Joseph d') historien et le duc d'Orléans, iv. 268.

OSSAT (le cardinal d'), ministre de Henri IV à Rome, sa lettre au secrétaire d'Etat Villeroi, iii. 27.

OTHON, roi de Grèce, encourage les Jésuites de Syra, vi. 305.

OLYREMAN (le P. Philippe d') raconte les courses d'Anchiéta au Brésil, ii. 118.

OVIKDO (le P. André) et le roi d' Abyssinie, i. 394; sa mort, ii. 421.

P.

PACCA (le cardinal) décrit les résultats de la destruction des Jésuites en Allemagne, v. 344; il raconte les circonstances de leur rétablissement à Rome, 432; ses entretiens avec Pie VII à ce sujet, vi. 43.

PACCANARI (Nicolas) et les Paccanariates, v. 418; ils abandonnent leur chef et entrent, en 1814, dans la Compagnie de Jésus, 420.

PAEZ (le P. Pierre) en Ethiopie, ii. 421; il découvre la source du Nil, iv. 284.

PALAPOX (don Juan de), Evêque d'Angelópolis; ses démêlés avec les Jésuites, iii. 269; iv. 75; pourquoi il ne fut pas canonisé, 80.

PALLAVICINI (le cardinal Stortin), philosophe, iv. 247; il écrit en italien l'*Histoire du Concile de Trente*, iv. 261.

PALLUCCI (le marquis de), gouverneur de Riga; sa lettre au P. Coince, vi. 35.

PALMIO (le P. Benoit) à Venise, i. 319; Assistant d'Italie, il partage avec Manara la confiance du Général Mercurian, ii. 183; on l'accuse d'avoir conseillé d'assassiner Elisabeth d'Angleterre, 244, 246.

PANIZZONI (le Père) travaille à Parme à la dilataction de la Compagnie renaissante : sa lettre à Paccanari, v. 419; il reçoit des mains de Pie VII la bulle de rétablissement, 435.

PARAGUAY (Jésuites au), ii. 422, iii. 227; v. 71, 130.

PARLEMENT (le) anglais sous Charles I^{er}, iii. 390; sous Charles II, iv. 125.

PARLEMENT (le) de Paris s'oppose à l'introduction de la Compagnie de Jésus en France, i. 256, 323; son adhésion conditionnelle à la volonté du roi, 326; il autorise l'acte de Polisy qui admet les Jésuites, 353; sa doctrine sur le tyrannicide, ii. 337; sous Henri IV, il s'occupe de nouveau des Jésuites, 367; arrêté de leur expulsion, pillage de leurs biens,

372, 374; il poursuit les Jésuites proscrits, III. 24; il est en opposition avec les Parlements des provinces, 28; ses remontrances à Henri IV, 35; il finit par obéir, 45; il accuse les Jésuites du crime de Ravallac et condamne au feu les livres de Mariana et de Suarez, 125; il condamne différents opuscules de Jésuites étrangers qui attaquent Richelieu, 342; il supprime l'*Histoire de la Compagnie* de Jouvençy, IV. 409; il est saisi de la banqueroute de Lavalette, V. 197; il condamne les Jésuites, et fait examiner leur Institut, 203; ses arrêts, 207; arrêt de proscription de la Compagnie, 223, 230; arrêt contre les Jésuites sécularisés en 1777, 358.

PARLEMENTS en France: leur origine, leur autorité, I. 252; ceux de provinces dans la destruction des Jésuites, V. 218, 222, 226, 230.

PARME (Jésuites à), I. 42; III. 4; V. 254, 410.

PARR (William), auteur d'un complot pour faire accuser les Jésuites de haute trahison, se rend lui-même coupable de ce crime, II. 244.

PARSONS (le P. Robert), Missionnaire en Angleterre, II. 207; sa lettre sur le martyre du P. Campan, 234; il envoie des Pères en Écosse, 237; il réfute l'ouvrage de Cécill, 240; il réconcilie Philippe II avec Aquaviva, 270.

PARHAMER (le Père) à Vienne: calomnie sur son compte, V. 291; son hospice d'orphelins militaires, 348.

PARENIN (le P. Dominique) arrive en Chine, V. 44; l'empereur l'affectionne, 51; sa mort, 64.

PASCAL écrit les *Provinciales*, IV. 39; elles sont condamnées, 58.

PASQUIER (Etienne), avocat au Parlement de Paris et adversaire des Jésuites, I. 357; il fait parler les morts, II. 58; son plaidoyer contre les Jésuites de Paris, 82; les Ligueurs de la Compagnie, 350; il s'appuie sur un témoignage anonyme, 361.

PASQUIER (le duc), chancelier de France, fait l'éloge du P. de Ravignan à l'Académie française, VI. 372.

PASSERAT (Jean), professeur d'éloquence à Paris, II. 368.

PASSERAT (le Père), Vicaire-Général des Rédemptoristes, sa lettre au P. Nisard sur le choléra en Galicie, VI. 57.

PASSIONEI (le cardinal Dominique), adversaire des Jésuites sous Benoît XIV, V. 136.

PAUL III approuve le livre des *Exercices spirituels*, I. 21; situation de la cour de Rome et de la Catholicité sous son Pontificat, 29; sa bulle d'approbation de l'Institut, 43.

PAUL IV, ancien adversaire de la Compagnie, veut faire Laynés cardinal, 273; il soumet les Constitutions d'Ignace à un nouvel examen, 298; il veut modifier l'Institut, 298; ses neveux sont condamnés à mort et assistés par des Jésuites, 314.

PAUL V, prend part aux Congrégations de *Auxiliis*, III. 13; il lance l'interdit contre la République de Venise, 107; il approuve l'élection de Vitelleschi, 144; sa mort, 374.

PAUL I^{er}, empereur de Russie, prend les Jésuites sous sa protection, V. 412; il favorise l'élection de Pie VII, et lui demande aussitôt un bref de l'approbation de l'Institut, 414; le Pape l'accorde, Paul I^{er} est assassiné, 417.

PAVONE (le Père) et la Congrégation des prêtres, III. 373.

PAZMANY (le P. Pierre), Missionnaire en Hongrie, puis archevêque et cardinal, III. 302.

PÉCHÉ PHILOSOPHIQUE (doctrine du), condamnée à Rome, IV. 371.

PEDRO II, Infant, régent, puis roi de Portugal, IV. 89, 102.

PEDRO (don), ex-empereur du Brésil, s'empare du Portugal, VI. 264; il tâche d'attirer les Jésuites dans son parti, 266; il les chasse, 269.

PEINTRES (Jésuites), IV. 280.

PELLETIER (le Père) combat les Calvinistes et fonde des Collèges en France, I. 330; sa mort, 361.

PELLICO (Silvio) estime les Jésuites, il répudie la dédicace du réfugié Globerti, VI. 432.

PÉPÉ (le P. Come) réconcilie les Siciliens de Castro-Nuovo, III. 379.

PÉPÉ (le P. François), orateur des Lazzaroni, assiste Benoît XIV à la mort, V. 346.

PÉNÉFIXE (Hardouin de), arche-

vêque de Paris et les religieuses de Port-Royal, iv. 59.

PÈRES DE LA ROI (les), v. 418; ils se réunissent à la Compagnie renaissante en Belgique, vi. 76; en France, 102; leurs relations avec Portalis, ministre de l'Empire, 107; ils renoncent à l'obéissance de Paccanari, v. 420.

PÉROU (Jésuites au), ii. 125, 422.

PERPINIEN (le Père), professeur à l'Université de Paris, ii. 84.

PERRIN, prêtre des Missions-Etrangères, succède aux Jésuites supprimée dans les Indes : son témoignage à leur égard, v. 349.

PERRONE (le Père), théologien à Rome, vi. 435.

PERSE (Jésuites en), iii. 195; v. 9.

PÉTAU (le Père) lutte contre Arnauld, iv. 23; son érudition et ses ouvrages, 230.

PÈTRE (le P. Edouard) confidant de Jacques II d'Angleterre, iv. 145; tort qu'il a fait à la cause des Stuarts en acceptant une dignité politique, 151.

PETRUCCI (le P. Mariano), nommé Vicaire-Général après la mort de Brzozowaki, vi. 25; il convoque la Congrégation Générale; ses intrigues pour modifier les Constitutions, 47; il est frappé de déchéance, 50.

PEYRONNET (le comte de) résume la situation faite aux Jésuites sous la Restauration, vi. 210.

PHALKON (Constance), visir du roi de Siam, envoie une ambassade à Louis XIV, v. 26; sa mort, 30.

PHILIPPE II, roi d'Espagne, défend aux Jésuites d'aller à Rome se choisir un chef, i. 295; sa conduite envers François de Borgia, 311; ii. 53; envers son fils don Carlos, 53; il entre dans la coalition de Pie V contre le Turc, 54; il est odieux aux Belges, 100, 104; il demande à Borgia des Missionnaires pour la Floride, 119; pour le Pérou, 125; il épouse Marie Tudor, 192; ses luttes contre Elisabeth; l'*Invincible Armada*, 251; il fait la conquête du Portugal, 265; on l'excite à modifier l'Institut des Jésuites; Parsons l'apaise, 270; il accorde aux Pères le droit de posséder en Belgique, 311; ses intrigues en France, pour empêcher Henri IV d'arriver au trône, 357; il reçoit à Madrid l'am-

bassade japonaise, 392; il défend aux Missionnaires non Jésuites de se rendre au Japon, 401; sa mort, iii. 9.

PHILIPPE III, roi d'Espagne, entre dans un complot pour faire prisonnier Aquaviva, iii. 9; il fait la paix avec Jacques I^{er}, roi d'Angleterre, sans rien stipuler en faveur des Catholiques, 66; il protège les Missions du Paraguay, 236; sa mort, 284.

PHILIPPE IV, roi d'Espagne, favorise les Jésuites, iii. 284; il permet l'usage des armes à feu dans les Réductions du Paraguay, 245, 263; il perd le Portugal, 288; sa lettre à don Palafox, iv. 79; sa mort, 108.

PHILIPPE V, petit-fils de Louis XIV, roi d'Espagne, iv. 430; ses désirs d'abdication, 435; les Jésuites du Paraguay lui sont fidèles, v. 74; il favorise le développement des Réductions, 82; son décret en faveur de l'administration des Réductions, 139.

PHILIPPE D'ORLÉANS et le Jubilé séculaire, iv. 405; régent de France après la mort de Louis XIV, il s'appuie sur les Jansénistes, 413; il soutient les Collèges des Jésuites, 417; il se rapproche d'eux, 424; il fait enregistrer au Parlement la bulle *Unigenitus*, 424.

PHILIPPINES (Jésuites aux), v. 23.

PHILOSOPHES (Jésuites), iv. 246; vi. 436.

PICCOLOMINI (le P. François), huitième Général de la Compagnie, iii. 385.

PIE IV fait l'éloge du Collège Romain dans un bref à Philippe II d'Espagne, i. 279; il fait exécuter la sentence rendue contre les neveux de Paul IV, 314; il intervient en faveur des Jésuites de Venise, 319; il accorde différents privilèges aux Jésuites, 320; il soupçonne les Jésuites d'attirer dans leur Ordre son neveu Charles Borromée, 377; Laynès l'apaise, 360; il adresse un bref à l'empereur Maximilien pour justifier les Jésuites accusés de crime contre nature, 381; il confie aux Pères le Séminaire Romain, 382; il approuve l'élection de Borgia, ii. 11; il meurt, 15.

PIE V (saint) élu Pape; son caractère, ii. 15; il veut assujettir les

Jésuites au cœur et à la profession solennelle, 21; il les charge de la Pénitencerie de Rome, 30; il envoie Borgia et son neveu pour négocier une croisade contre les Turcs, 31; il interdit les combats de taureaux à Cordoue, 51; bataille de Lépante gagnée par ses efforts, 55; il désire allier don Sébastien de Portugal à une princesse de France, 63; il aide Charles IX à combattre les Huguenots, 92; sa mort, 108; sa bulle contre Elisabeth d'Angleterre, 196.

PIE VI : son élection, v. 330; il envoie quatre anciens Jésuites à Cayenne, 356; son adhésion secrète à la conservation de la Compagnie en Prusse et en Russie, 392, 396; il l'approuve verbalement, 409; sa captivité partagée par un Jésuite et sa mort, 413.

PIE VII : son élection, v. 414; son bref de rétablissement de la Compagnie de Jésus en Russie, 417; autre bref pour les Deux-Siciles, 423; sa captivité et sa délivrance, 430; il rétablit la Compagnie dans tout l'univers, 431; il blâme l'archevêque de Mohilow d'avoir approuvé la Société biblique, vi. 12; sa fermeté déjoue l'intrigue ourdie pour modifier l'Institut dans la Congrégation Générale, 49; sa mort, 220; il encourage Ferdinand VII à rétablir les Jésuites en Espagne, 247.

PIE VIII et les Jésuites, vi. 227; il promulgue au Gesù le décret de canonisation de S. Alphonse de Ligouri, 228; sa mort, 229.

PIÉMONT (Jésuites dans le), vi. 217.

PIERRE-LE-GRAND, empereur de Russie, bannit les Jésuites, iv. 361.

PIERRE-MARTYR est confondu par Laynès au Colloque de Poissy, i. 335.

PICENAT (le P. Odon), Jésuite ligueur, ii. 349.

PIGNATELLI (le P. Joseph) et son frère, exilés d'Espagne avec les autres Jésuites, v. 246; il est nommé Provincial de la Compagnie rétablie dans les Deux-Siciles, 423; les Pères de Naples se dispersent à l'approche des armées françaises, 428; mort de Pignatelli, 429.

PIRON, élève des Jésuites, n'a jamais fait d'épigrammes contre eux, iv. 170.

PLACHY (le P. Georges) reçoit une

couronne murale et des remerciements de l'empereur pour sa coopération à la défense de Prague assiégée par les Suédois, iii. 324.

PLANCHET (le Père), Missionnaire à Beyrouth, vi. 307.

PLOWDEN (le P. Charles) dirige le Noviciat en Angleterre, vi. 65; sa mort, 68; ses écrits, 438.

POINT (le P. Nicolas), Missionnaire aux Montagnes-Rocheuses, vi. 297.

POISSON (le Père) contribue à faire conclure un traité entre la Chine et la République française, v. 355.

POLANQUE (le P. Jean), secrétaire de la Compagnie sous Laynès et Borgia, ii. 11; il est nommé Vicaire-Général, ii. 139.

POLIGNAC (le ministère) et les Jésuites, vi. 210.

POLITIQUE des Jésuites : leur but est-il de dominer l'univers ? i. 65, 83; vi. 119; se sont-ils mêlés de politique, et comment ? ii. 52, 64, 73, 318, 321, etc.; iii. 67, 289; iv. 87, 98, 146, 150; vi. 333; les Papes et les princes les ont mêlés à la politique, ii. 274, 282, 288; iii. 292; iv. 98, 148; leur politique, c'est le bien de la Religion et de l'Eglise; dans les révolutions ils ne sont d'aucun parti; ii. 75, 361; iv. 36; vi. 96, 285, 304; ils sont de leur pays et de leur temps : républicains dans une république, royalistes dans une monarchie, vi. 135, 330.

Pologne (Jésuites en), i. 371; ii. 42, 297; iii. 298; iv. 114, 357.

POMBAL (Sébastien Carvalho marquis de), ministre à Lisbonne, v. 123; son plan contre la Compagnie de Jésus, 127; il calomnie les Missionnaires du Paraguay, 129; il accuse les Jésuites, auprès du Pape, d'avoir dévié de leur Institut, 135; il veut protestantiser le Portugal, 143; il éloigne de la cour les confesseurs du roi et des princes, 144; ses intrigues et ses violences, 150; il fait mettre à mort les personnalités les plus illustres du royaume, 151; il fait fabriquer un bref pour l'expulsion des Jésuites, 157; il les fait jeter en masse au rivage ro-main, 161; il emprisonne ceux qui restent, 165; réparation que sa petite-fille fait aux Pères, vi. 262.

POMPADOUR (la marquise de) veut en vain se faire absoudre par un Jésuite, v. 186; sa note confidentielle au Pape, 187.

PONDICHÉRY (Jésuites à) et aux Indes françaises, v. 34.

PORTALIS (le comte), ministre de Napoléon, ami des Pères de la Foi, vi. 107; il conseille à l'empereur de favoriser les Missions, 120.

PORTILLO (le P. Jérôme) au Pérou, ii. 125; des plaintes sur son administration intérieure le font révoquer, 128.

PORT-ROYAL-DES CHAMPS et Port-Royal-de-Paris, iv. 6; les premiers solitaires de Port-Royal, 15; disposition des religieuses et des solitaires, 61; suppression de Port-Royal-des-Champs, 386; la charrue et les miracles aux tombeaux des solitaires, 388.

PORTUGAL (Jésuites en), i. 133, 161, 307; ii. 55; iii. 288; iv. 87, 437; v. 123, 364; vi. 250.

POSSEVIN (le P. Antoine): sa jeunesse, ses travaux en Savoie, i. 363; il présente à Charles IX un mémoire sur la liberté d'enseignement, et empêche l'introduction en Espagne des livres hérétiques, ii. 79; il fait sa Profession à Rome, 91; il fait adopter le Concile de Trente à Besançon, 93; il est envoyé en Suède comme légat du Saint-Siège, et ambassadeur de l'impératrice, 159; il reçoit l'abjuration du roi, 160; il se rend à Rome pour discuter les conditions du retour de la Suède à l'unité, 261; le Pape le nomme Vicaire apostolique dans toutes les contrées du Nord, 164; ses travaux en Suède, 167; il est nommé légat en Russie, 170; son entrée en Russie comme médiateur entre le Czar et le roi de Pologne, 282; il négocie la paix, 285; honneurs qu'on lui rend à Moscou, 291; il entreprend en vain de réunir les schismatiques grecs à l'Eglise romaine, 293; il obtient du Czar des concessions en faveur des Catholiques, 295; il est nommé médiateur entre l'empereur Rodolphe et le roi Bathori; Aquaviva le rappelle, 298; il désobéit à Clément VIII, pour réconcilier Henri IV. avec le Saint-Siège, 359; sa mort à Ferrare, 299; ses ouvrages, iv. 222.

POSTEL (Guillaume) entre dans la Compagnie et en sort, i. 125.

POTZKIN (le prince) favorise les Jésuites conservés en Russie, v. 404.

POTOR (le Père) à Metz; sa vie agitée, sa sainte mort, vi. 352.

POTTER (E. de) met à nu le despotisme de Guillaume I^{er} en Belgique, vi. 64.

POUND (Thomas) de courtilsan se fait Jésuite: il passe trente ans dans les cachots d'Elisabeth, ii. 211.

PRÊTRE-JEAN (le) ou le souverain de l'Abyssinie, i. 394.

PRÉDICATEURS (Jésuites), iv. 252; v. 356, 379; vi. 436.

PRIVILÈGES des Jésuites, i. 97.

PROBABILISME et Probabiliorisme, iv. 50; le Général Tyrse Gonzalès combat le Probabilisme soutenu par la plupart des membres de l'Ordre, 363; v. 259.

PROCES de M. Legrand-Masse pour Saint-Acheul, vi. 146.

PROFÈRES de la Compagnie de Jésus, i. 57; vœux des Profes, i. 93.

PRZEAOROWSKI (le Père) confesseur de Sobieski, roi de Pologne, iv. 116.

PUSÉYSME et Puséysites en Angleterre, vi. 69.

Q.

QUÉLEN (Hyacinthe de), archevêque de Paris, et la Commission d'enquête sur les écoles ecclésiastiques, vi. 181.

QUESNEL (Pasquier) succède au grand Arnauld et publie les *Réflexions morales*, iv. 376, 377; il est arrêté à Malines et convaincu de complots, 380; son livre est condamné par la bulle *Unigenitus*; sa rébellion contre ce jugement, 410.

QUESNEL (Pierre), historien, compare les Jésuites aux sauterelles, i. 157, 159; il mutilé un texte de Sacchini pour calomnier le P. Ribéra, 378; il tronque un autre texte de Sacchini pour accuser les Jésuites d'avarice, ii. 107; son éloquente tirade contre le commerce et les richesses des Jésuites, iii. 286.

QUINDENIA (affaire des) portugais, iv. 437.

QUINET, professeur au Collège de

France, attaque systématiquement la Compagnie de Jésus, vi. 368.

QUINQUINA (le), découvert et propagé par les Jésuites, iv. 287.

R.

RABARDEAU (le Père) seconde les projets ambitieux de Richelieu, iii. 357.

RACZINSKI (le prince), archevêque de Gneane, redevient Jésuite après le rétablissement de l'Ordre, vi. 54.

RADICAUX SUISSES : leur tactique contre les Jésuites, vi. 89; ils veulent les chasser du Valais; combat du Trient, 331; leurs intrigues et leurs violences pour empêcher le rétablissement de la Compagnie à Lucerne, 337.

RANKE (Léopold), historien protestant, caractérise l'Institut des Jésuites, i. 79; son opinion sur l'enseignement des Jésuites, 355; il constate leurs succès en Pologne et en Allemagne, ii. 301, 303; au Mogol, 417; son jugement sur Pazmany, iii. 302; son erreur relativement à la portée de la bulle *Unigenitus*, iv. 399; son opinion sur la destruction des Jésuites, v. 180, 239; résultats de cette destruction en Allemagne, 345.

RANTZAW (le maréchal de) abjure le Protestantisme entre les mains des Jésuites, iii. 359.

RATIO STUDIORUM (le), composé par Aquaviva, ii. 262; iv. 175; les Congrégations Générales en décrètent la révision, vi. 51, 226; elle est exécutée par une commission, 411.

RAVIGNAN (le P. Xavier de); son ouvrage sur l'Institut des Jésuites, vi. 374; son talent oratoire, 372, 436.

RAYNAL loue l'obéissance religieuse, i. 71; son admiration pour les Missions du Paraguay, iii. 241, 247.

RAYNAUD (le P. Théophile) refuse d'écrire contre les adversaires de Richelieu, iii. 349; son attachement à sa vocation lui fait refuser l'épiscopat et les richesses, 350.

RÉDUCTIONS : au Canada, iii. 213; v. 112; au Paraguay, iii. 227; v. 71; destruction des sept Réductions de l'Uruguay, v. 128; Réduction de Sainte-Marie aux Montagnes-Rochieuses, vi. 298.

RÉGALE (affaire de la) sous Louis XIV, iv. 318.

RÉGICIDE. V. *Tyrannicide*.

RÉGINALD (le Père), ami de saint François de Sales, ii. 175.

RELIGIEUSES établies par les Jésuites au Canada, iii. 212.

REQUESENS (Louis de), gouverneur des Pays-Bas, ii. 147.

RETRAITE (maisons de), P. Huby, P. Le Vallois, etc., iv. 307.

RETRAITES ecclésiastiques en France, vi. 354.

RETZ (François), quinzième Général de la Compagnie, gouverne et meurt dans un temps de calme, v. 200.

RHODES (le P. Alexandre de) fonde la Congrégation des Missions-Etrangères à Paris, i. 385; ses travaux au Tong-King, en Cochinchine et en Perse; sa mort, iii. 192.

RISADÉNEIRA (le Père), ancien élève d'Ignace, défend l'Institut contre quelques perturbateurs qui veulent le faire modifier, ii. 178.

RISÉRA (le P. J.-B.), confesseur de saint Charles Borromée, est faussement accusé de crime contre nature, i. 378.

RICCI (le P. Matthieu), premier Missionnaire en Chine; ses travaux, sa mort, iii. 166, 175.

RICCI (Laurent), dix-huitième Général des Jésuites, i. 88; son élection et son caractère, v. 262; son mémoire à Clément XIII sur les mesures prises contre les Jésuites de Portugal, 149; il fait élever Ganganelli au cardinalat, 279; Clément XIV refuse de le recevoir, 282; il est transféré au château Saint-Ange avec ses Assistants, 320; a-t-il dit au Pape ces mots : *Sint ut sunt*, etc.? 321; ses lettres les plus compromettantes, 331; son testament et sa mort, 333.

RICHARDOT (le Père), l'ami des soldats français au retour de la campagne de Moscou, v. 428, ses instructions aux Missionnaires en France, vi. 117; il interdit les controverses publiques sur le système de La Mennais, 126; sa lettre de remerciement à l'abbé Haüy, 140.

RICHELIEU harangue Louis XIII aux Etats-Généraux, iii. 133; il arrive au pouvoir, son caractère, son estime pour les Jésuites, 337;

il sondole les Protestants d'Allemagne, 310, 318; il soupçonne les Jésuites de contrarier ses plans, 340; il apaise l'orage qu'il a soulevé contre eux, 344; il se rend à leur Maison-Proffesse avec le roi et toute la cour, 348; il fait exiler la reine-mère et condamner à mort plusieurs grands personnages, 351; il prétend régenter le Saint-Siège et aspire au Patriarcat, 356; sa mort, 258.

RICHEOME (le P. Louis), Provincial de Lyon, prie Henri IV de ne point élever de Jésuites aux dignités de l'Eglise, III, 57.

RICHER (Edmond) : ses opinions dominant dans l'Université de Paris, III, 344.

RICHESSAS des Jésuites : au Paraguay, III, 267, 286; en France, 339; on les condamne à restituer huit millions, v. 173; leur fortune en France, à la suppression, 220; on les dépouille à Rome, 320; les millions des Pères français sous la Restauration, vi, 165.

RISTON (Edouard) et son journal de la Toor de Londres, II, 242.

BITES malabares : difficultés qu'ils soulevèrent. Voyez *Nobilité, Tournon, Benoit XIV*.

ROBE-NOIRE : signification de ce mot, v. 107; les sauvages et les Nègres demandent des Robes-Noires aux gouvernements, 115; vi, 285.

ROBERTSON et les Missions du Paraguay, III, 227.

ROBNET (le Père), confesseur de Philippe V, roi d'Espagne, ennemi juré des abus, IV, 431.

RODRIGUEZ (le B. Alphonse), III, 187.

RODRIGUEZ (Simon) s'engage avec Loyola, I, 28; il établit la Compagnie en Portugal, 133; Ignace le retire du gouvernement de sa Province, 244; ses dernières années, II, 40.

RODRIGUEZ (le P. Christophe) et les galériens à Malaga, II, 48.

RODRIGUEZ (le P. Alphonse), ascète, IV, 213.

RODOLPHE, empereur d'Allemagne, choisit Possevin comme médiateur dans ses différends avec le roi de Pologne, II, 298.

ROLLIN, compromis comme Jan-séniste; le Père Lachaise se porte caution pour lui, IV, 381.

ROME (Jésuites à), I, 29, 150, 270, 291, 313, 370; II, 138, 182, 248, 257; III, 4, 122, 143, 372; IV, 35, 382; v. 259, 292, 430, 435; VI, 47, 215.

ROMÉRO (le P. Jean), l'un des fondateurs de la Province du Paraguay, III, 230; martyr chez les Guirapores, 268.

ROOTHAAN (Jean), vingt et unième Général des Jésuites; entre dans la Compagnie en Russie, v. 421; ses Missions dans le Valais, VI, 90; il est nommé supérieur de la Maison des Provinces à Turin, 217; il est élu Général, 228; son caractère, 228; son encyclique *De amore Societatis et Institutii nostri*, 118; il confirme le décret du P. Fortis relativement aux doctrines de La Mennais, 131; son encyclique pour l'année séculaire, 240; son encyclique sur les Missions d'au-delà des mers, 313; ses instructions aux Pères chargés de l'éducation du duc de Bordeaux, 345; il adresse aux Provinces la nouvelle édition du *Ratio studiorum*, 416.

RONSIN (le Père) convertit le duc et la duchesse d'Anhalt-Kœthen, VI, 92; il dirige la Congrégation à Paris, 139; on lui prête un pouvoir extraordinaire, 143; il se retire à Toulouse, 150.

ROSAS, dictateur de la République argentine, décrète le rétablissement des Jésuites; il les fait sortir de Buénos-Ayres, parcequ'ils refusent de servir sa politique, VI, 316, 317.

ROSSI (le comte), ambassadeur de France à Rome, n'y peut rien en faveur des Raulcaux suisses, VI, 340; ses antécédents; sa mission à Rome, accueil qu'il y reçoit, 385; sa politique, ses agents prêtres, 386; il présente son *Memorandum*, mais on n'y répond pas, 389; ses menaces et ses promesses, 390; ses prières, 399; note du *Moniteur*, 400; M. Rossi la dément officiellement à Rome, 403.

ROUSSEAU (Jean-Jacques) refuse d'écrire contre les Jésuites, v. 263.

ROYER-COLLARD et le Père de Ravignan, VI, 378.

ROZAVEN (le P. Jean) réfute les attaques contre les Jésuites russes, VI, 21; ses avis aux Pères Polonais eu route pour Rome, 47; ses lettres

sur le système de La Mennais ; ses conférences avec l'abbé de La Mennais à Rome, 126, 128 ; il annonce aux Pères français les bonnes dispositions de Léon XII pour la Compagnie, 221.

RUBINI (le P. Antoine), Missionnaire en Orient et martyr au Japon, III. 163.

RUSSIE (Jésuites en), II. 282 ; IV. 361 ; V. 392 ; VI. 2.

S.

SA (le P. Emmanuel), théologien, III. 142.

SACRÉ-CŒUR. V. *Congrégation*.
SACY (le Père de) refuse l'absolution à la marquise de Pompadour, V. 186.

SAINTE-BEUVE : son opinion sur les privilèges des Réguliers en Angleterre, IV. 74 ; sur le Père Garasse, 231.

SAINTE-CYRAN (l'abbé de), principal promoteur du Jansénisme, IV. 3 ; Richelieu l'enferme au donjon de Vincennes, 16 ; il lance Arnauld dans la lice, 21 ; sa mort, 26.

SAINTE-FARGEAU (Lepelletier de) : son réquisitoire contre la Compagnie de Jésus, V. 205.

SAINTE-LÉGER (le Père), Vice-Provincial en Irlande, VI. 75 ; il établit la Compagnie à Calcuta et y ouvre un collège, 310.

SAINTE-MARC-GIRARDIN, l'un des chefs de l'Université de France, déclare à la Chambre des députés que personne n'a peur des Jésuites, VI. 358.

SAINTE-PIERRE (le chevalier de), ambassadeur de Louis XV à Constantinople : son mémoire au gouvernement français, V. 355.

SAINTE-PIERRE (le comte Alexis de) suppose à tort l'existence d'un tiers-Ordre de la Compagnie, V. 123 ; son erreur, en parlant de l'Assemblée du Clergé de France sous Louis XV, 210 ; il excuse à tort Choiseul, 238 ; il dénature le récit de l'arrivée à Civita-Vecchia des Jésuites exilés d'Espagne, 251.

SAINTE-SIMON (le duc de), ses Mémoires, IV. 385 ; ses relations avec le P. Sanadon, 405.

SAINTE de la Compagnie de Jésus, V. 345.

SALDANHA (le Cardinal), nommé par Benoît XIV visiteur des maisons de la Compagnie en Portugal, V. 142 ; il exerce des pouvoirs périmés, 145 ; il cherche à séduire les jeunes Jésuites, 162.

SALERNO (le P. Jean) à la cour de Saxe, convertit le prince héréditaire et lui fait épouser une archiduchesse d'Autriche, IV. 359 ; il est élevé au cardinalat, 360.

SALMERON (Alphonse) s'engage avec Loyola, I. 26 ; sa légation en Irlande, 112 ; ses travaux à Modène, 119 ; il est nommé théologien du Saint-Siège au Concile de Trente, 206 ; il est successivement prédicateur de Pie V et Provincial de Naples, II. 17 ; sa mort, 202 ; ses ouvrages, IV. 219.

SAMMIER (Henri), Jésuite ligueur, II. 320 ; Aquaviva l'exile à Liège, 325.

SANCHEZ (le P. Pierre) à Mexico, II. 128.

SANTA-ANNA (le Général) rappelle les Jésuites au Mexique, VI. 303.

SANTARELLI (le Père) publie à Rome un livre que le Parlement de Paris condamne au feu, III. 341.

SANVITORES (le Père), Missionnaire et martyr aux îles Mariannes, V. 20.

SARBIEWski (le Père) retouche les hymnes du Bréviaire romain, IV. 290.

SARDAIGNE (Jésuites en), II. 46 ; VI. 217.

SARPI, V. *Fra-Paolo*.

SAVOIE (Jésuites en), I. 263 ; VI. 217.

SAXE (Jésuites en), IV. 356 ; VI. 92.

SCARGA (le P. Jean), fameux prédicateur polonais, IV. 267 ; il dédie ses sermons à Sigismond III, et prédit la ruine de la Pologne, II. 304.

SCAWINGER (la fille de), instrument de torture d'Elizabeth d'Angleterre, II. 238.

SCHALL (le P. Adam), mathématicien et Missionnaire en Chine : ses travaux et sa mort, III. 176, 182.

SCHREFFMACHER (le Père), controversiste, ramène les Protestants d'Alsace à la foi catholique, IV. 339.

SCHLOSSER, professeur d'histoire : son opinion sur la destruction des Jésuites en France, V. 170.

SCHRELL, historien protestant :

nommé
maisons
égal, v.
périmes,
jeunes

cour de
réfutaire
luchesse
élévée au

l'engage
ation on
Modène,
gien du
Trente,
t prédi-
l de Na-
ses ou-

ligueur,
à Liège,

Mexico,

rappelle
303.
publie à
ment de
341.
mission-
riennes,

uche les
ain, iv.

ii. 46;

63; vi,

vi. 92.
ux pré-

il dédie
et pré-

i. 304.
instru-
h d'An-

thémali-
ne : ses

182.
contro-
testants

iv. 339.
histoire:
ion des

restant :

son opinion sur Camplan, ii. 234 ; sur Sully, iii. 32 ; sur le discours de Henri IV, 41 ; reproche qu'il adresse aux Jésuites du Paraguay, v. 138 ; son opinion sur la destruction de l'Ordre en France, 179, 227 ; en Espagne, 240 ; son opinion sur le bref de suppression, 295.
SCOMBERG (le maréchal de) en Portugal, iv. 89.

SCIOPIUS, adversaire des Jésuites, conseille au Pape d'appliquer les biens des couvents supprimés d'Allemagne à la fondation des collèges de la Compagnie, iii. 312.

SCOLASTIQUES ou écoliers approuvés dans la Compagnie de Jésus, i. 56 ; leurs premiers vœux, 92.

SÉBASTIEN, roi de Portugal, élevé par le P. Gonzalvès de Camera, i. 307 ; ii. 57 ; négociations pour son mariage, 64 ; ses expéditions en Afrique, 69.

SECCI (le Père), philologue et archéologue, vi. 437.

SÉGNERI (le P. Paul), prédicateur Italien, iv. 254 ; ses opinions théologiques opposées à celles de son Général, v. 259.

SÉGUIER (Antoine), avocat-général au Parlement de Paris, en butte aux sarcasmes universitaires, ii. 368.

SÉGUIER (Pierre), président au Parlement de Paris, ii. 368 ; iii. 30.

SÉGURA (le Père) et ses compagnons prêchent la Foi dans la Floride ; tous sont massacrés par les indigènes, ii. 122.

SEIZE (le Conseil des) pendant les troubles de la Ligue, ii. 328 ; le P. Pigenat fait partie du conseil des Seize, 349.

SÉRANE (le P. Jean) meurt après la suppression de l'Ordre ; honneurs que lui rend le Parlement de Toulouse, v. 346.

SERVIN (Louis), avocat-général au Parlement de Paris, accuse le P. Eudémon Joannès ; il tombe frappé d'apoplexie, en prenant la parole contre les Pères, iii. 340.

SESMAISONS (le Père de), attaqué par Arnauld, iv. 22.

SÈZE (le comte de), défenseur de Louis XVI, à Saint-Acheul, vi. 160.

SHAFTESBURY (lord), ministre de Charles II d'Angleterre, iv. 136.

SHERWIN (Rodolphe), Mission-

naire en Angleterre, tombe au pouvoir d'Elisabeth, ii. 227 ; son martyre, 233.

SIAM (Jésuites au royaume de), v. 26.

SICARD (le P. Claude), savant et Missionnaire en Egypte, v. 12.

SICILE (Jésuites en), iii. 379 ; iv. 355 ; vi. 245.

SIESTRZENCEWICZ (Stanislas), archevêque de Mohilow, reçoit de Rome des pouvoirs illimités sur les Réguliers de Russie, v. 396 ; il s'en sert pour autoriser l'érection d'un Noviciat de Jésuites après la suppression, 398 ; il veut être reconnu chef de l'Ordre en Russie, 405 ; il approuve l'élection du P. Czerniewicz, 407 ; il protège la Société biblique de Londres, vi. 11.

SIGISMOND II, roi de Pologne, et Canisius, i. 370 ; le P. Maggio l'empêche de répudier la reine ; sa mort, ii. 42.

SIGISMOND III, fils de Jean III, roi de Suède, reste catholique malgré son père, ii. 109 ; il est appelé au trône de Pologne, 300 ; le P. Scarga lui dédie ses sermons, et annonce la ruine de la Pologne, 304.

SILVEIRA (le P. Gonzalve) chez les Cafres et au Monomotapa, i. 399.

SIMPSON (le P. Louis), Provincial en France ; ses instructions aux Pères, vi. 115.

SINÉO DELLA TOARE (le P. Joseph) accepte les collèges de Brig et de Fribourg, vi. 86 ; il est nommé Provincial d'Italie, 47.

SIMOND (le P. Jacques), confesseur de Louis XIII, iii. 355 ; son érudition et ses ouvrages, iv. 236.

SIMONDI (Simonde de) apprécie la conduite de Choiseul dans la destruction des Jésuites, v. 202 ; son opinion sur la conduite du Parlement, 207 ; son récit de l'arrivée à Civita-Vecchia des Jésuites exilés d'Espagne, 251.

SIXTE-QUINT succède à Grégoire XIII, son portrait, ii. 263 ; bulle supposée de ce Pape pour l'érection de l'Université de Pont-à-Mousson, 176 ; il est auteur de la bulle de Pie V contre Elisabeth d'Angleterre, 196 ; sa conduite à l'égard de cette reine, 248 ; il protège les Jésuites contre l'Inquisition d'Espagne, 268 ; il veut réformer leur

- Institut, 269; il fait mettre à l'index un ouvrage de Bellarmin, 276; il approuve la doctrine de Lessius, 312; il favorise la Ligue, 323; il s'en détache à la mort de Henri III, 349; il congédie les ambassadeurs du Japon reçus par son prédécesseur, 393; sa mort, 277.
- SMET** (le P. Pierre de) entre dans la Compagnie au Missouri, vi. 286; il s'établit chez les Têtes-Plates aux Montagnes-Rocheuses, sa correspondance, 295.
- SMITH** (Richard), Vicaire apostolique en Angleterre, dispute aux Jésuites leurs privilèges, iv. 74.
- SOANEN**, Evêque de Senez, déposé comme Janséniste, iv. 430.
- SOBIESKI** (Jean), roi de Pologne: gloire de son règne, part qui en revient aux Jésuites, iv. 115.
- SOCIÉTÉ** de la Foi de Jésus. Voyez *Paccanari* et *Pères de la Foi*.
- SOCIÉTÉ** des naufrages créée par les Jésuites en Guinée, v. 106.
- SOCIÉTÉ** biblique (la) de Londres s'introduit en Russie, ses progrès, les Jésuites la combattent, vi. 10.
- SOCIÉTÉS** diverses à Paris: des bonnes œuvres, des bonnes études, de Saint-François-Régis, vi. 140.
- SOCOTORA** (François Xavier à), i. 164.
- SŒURS** (les) de Charité et les Jésuites, aux Etats-Unis, vi. 289.
- SOLIS** (le cardinal de), confident de Charles III, roi d'Espagne, arrive au Conclave: ses négociations avec Ganganelli, v. 273.
- SONNENBERG** (le général) triomphe des Corps-Francis à Lucerne, vi. 338.
- SORBONNE** (la) accepte les Jésuites en France, ii. 367; elle est d'accord avec eux pour combattre le Jansénisme, iv. 30; elle résiste tacitement à la Déclaration des quatre articles de l'Eglise gallicane, 328; Docteurs de Sorbonne défendant la Compagnie, iii. 129.
- SOULT** (le maréchal), duc de Dalmatie, adresse à l'armée un ordre du jour plein d'invectives contre Napoléon, vi. 158.
- SOUTHWELL** (le P. Robert), mis à mort par Elisabeth, ii. 253.
- SOVIRE** (Jacques), corsaire Huguenois, massacre sur mer quarante Jésuites qui se rendaient au Brésil, ii. 113.
- SPÉE** (le P. Frédéric de) fait changer la jurisprudence contre les sorciers, iii. 322; ses poésies allemandes, iv. 293.
- SPINOLA** (le P. André) meurt à Naples au service des malades, ii. 259.
- SPINOLA** (le P. Charles) au Japon, ii. 403; il est l'historiographe des martyrs, 415; il est arrêté, iii. 149; son martyre, 155.
- STANISLAS** (saint) Kostka est reçu dans la Compagnie par Canisius, et meurt au Noviciat de Rome, ii. 38.
- STANLEY** (lord) admet les Jésuites à Malte et reçoit les remerciements des Maltais, vi. 243.
- STRADA** (le Père) prêche à Louvain, i. 144; il accompagne Araoz en Espagne, 147; sa vieillesse, ii. 46.
- STRADA** (le P. Famién): ses écrits, iv. 265.
- SUAREZ** (le P. François), théologien célèbre de la Compagnie, iii. 131, 141; sa métaphysique, iv. 248.
- SUÈDE** (Jésuites en), ii. 153, 167, iii. 406.
- SUFFREN** (le P. Jean), confesseur de Marie de Médicis, régente de France, iii. 137; confesseur de Louis XIII, 337; sa lettre au Général sur la doctrine ultramontaine, 345; il accompagne la reine-mère dans son exil et meurt à Flessingen, 351.
- SUISSE** (Jésuites en), ii. 146, 309; vi. 86, 330.
- SULLY**, ministre de Henri IV, s'oppose aux Jésuites, iii. 32.
- SUNDERLAND** (lord Spencer, comte de), ministre de Jacques II d'Angleterre, iv. 144.
- SYNODE** de Dordrecht, iii. 328.
- SYRIE** (Jésuites en), iii. 222; v. 8; 307.

T.

- TABLEAU** du seizième siècle, i. 5.
- TAICOSAMA**, empereur du Japon, cause de la persécution qu'il suscite aux Chrétiens, ii. 393; sa mort, 408.
- Talleyrand** (le prince de) conseille à Louis XVIII de rétablir les Jésuites, vi. 100.
- TALON** (Omer) attaque les Jésuites, iii. 343.
- TAMBURINI** (Michel-Ange) quator-

- zième Général de la Compagnie, iv. 305; il accepte la condamnation des cérémonies chinoises au nom de l'Ordre, v. 52; sa mort, 260.
- TANUCCI, ministre du roi de Naples, fait procrire les Jésuites à Naples et à Malte, v. 254.
- TARTARIE (Jésuites en), ii. 425.
- TAVORA (le marquis de) et sa famille condamnés à mort et exécutés à Lisbonne, v. 152.
- TEATRO JESUITICO, libelle espagnol contre les Pères, ii. 72; iii. 292.
- TEMLIERS; leur oppression comparée à celle des Jésuites, v. 295.
- TERRAS Magellaniques (Jésuites dans les), v. 85.
- TIERS-ORDRE de la Compagnie de Jésus n'a jamais existé, v. 123.
- TILLY, général des armées impériales dans la guerre de Trente-Ans, iii. 297; sa mort, iii. 318.
- THAMAS-KOULI-KAN et le Frère Bazin, v. 9.
- THÉÂTRE chez les Jésuites, iii. 247; iv. 203; les réviseurs du *Ratio Studiorum* en retranchent l'article relatif au théâtre, vi. 412.
- THEINER (Augustin) écrivain allemand, disciple du P. Köhler, v. 371; sa retraite à Saint-Eusèbe, vi. 216.
- THÉOLOGIENS (Jésuites), iv. 218, 239; v. 375; vi. 35.
- THÉOLOGIENS relâchés chez les Jésuites, iv. 241; l'enseignement de la théologie est-il immortel? vi. 372.
- THEUX (le P. Théodore de) au Missouri, vi. 292.
- THIBET (Jésuites au), iii. 202; v. 19.
- THIERS, député, attaque les Jésuites pour reconquérir le pouvoir, vi. 361; son rapport à la Chambre, 380; ses interpellations contre les Jésuites pour enlever l'armement des fortifications de Paris, 388; son patriotisme et la protestation des élèves des Jésuites, 429.
- THULEN, Luthérien danois, se fait Jésuite, v. 382.
- THOMISTES et Molinistes, iii. 13.
- THOU (le président de), historien, dénature le récit du Génolo Conestaggio au sujet des Jésuites portugais, ii. 62; il dénonce l'espionnage d'Elisabeth d'Angleterre, 205; il fait l'éloge du P. Maldonat, 259.
- THOU (François de), fils du président, est condamné à mort avec Cinq-Mars, iii. 352.
- TOLER (le P. François) accompagne le cardinal Comméndon en Allemagne; ii. 31; ses premières années, 43; il étouffe le Baianisme, 150; Clément VIII Péiève au cardinalat malgré sa résistance, 270; il obtient du Pape l'absolution de Henri IV, 360; sa mort, deuil qu'elle cause en France, 362; ses ouvrages, iv. 224.
- TONGK (le docteur) invente une conspiration de Jésuites en Angleterre, iv. 131.
- TONG-KING (Jésuites au), iii. 192.
- TORRÈS (le P. Côme de), compagnon de Xavier, i. 184, 387; sa mort, ii. 186.
- TOURNON (Maillard de), patriarche d'Antioche, légat du Saint-Siège aux Indes et en Chine, et cardinal, arrive à Pondichéry; son mandement, v. 38; il arrive à Pékin par l'entremise des Jésuites, 47; il est livré aux Portugais et meurt en prison à Macao, 48.
- TO-XOGON-SAMA, ou Xogun II, persécuteur au Japon, iii. 157, 160, 163.
- TRANSYLVANIE (Jésuites en), ii. 300.
- TRÉVOUX (le Journal de) et le Père Tourne mine, iv. 294; le Père Berthier, v. 373.
- TRICOSOS (le Père) secourt les Mallinois après le pillage de leur ville par les Gueux, ii. 136.
- TRUSCHEZ (le cardinal), Evêque d'Augsbourg, donne aux Jésuites l'Université de Dillingen, i. 373.
- TURQUIE (Jésuites en), iii. 59, 219; v. 2.
- TURSKELIN (le P. Horace) prépare les voies au Discours sur l'histoire universelle par Bossuet, iv. 265.
- TYRANNIQUE (doctrine du), ii. 329; elle a été soutenue par l'Université de France, 334; par les Parlements, 337; par les Jurisconsultes français, 338; par quatorze Jésuites seulement, tous étrangers à la France, 340; par les chefs du Protestantisme, 344; condamnée par les supérieurs de la Compagnie, 343; vi. 132; les Jésuites sont accusés

d'avoir provoqué le réicide en Angleterre, III. 305.

U.

UKASE qui exile les Jésuites de Saint-Petersbourg, VI. 17; ukase de bannissement de la Russie, 20.

UNIVERSITÉS : causes de la guerre qu'elles font aux Jésuites, I. 366; VI. 429; celle de Cracovie les attaque, III. 209; celle de Douai leur ouvre ses portes, II. 105; celle de Louvain leur est contraire, I. 367; II. 289; III. 12; enseignement de l'Université de Naples comparé à celui des Jésuites, VI. 425; celle de Vilna est jalouse de leurs succès en Russie, 3.

UNIVERSITÉ de Paris, berceau de la Compagnie de Jésus, I. 23; elle en est le Séminaire, 123; son origine, 126; son mode de gouverner et d'instruire, 129; ses manœuvres pour empêcher d'établissement des Jésuites à Paris, 257; ses griefs contre la Société, 266; elle refuse d'admettre l'Institut dans son sein, procès entre l'Université et les Jésuites, 356; II. 79; elle sollicite l'appui des Protestants contre les Jésuites, 81; elle fait appel au Parlement d'une décision de l'Évêque de Paris en matière de foi, 171; de concert avec les Jésuites, elle secourt les pestiférés, 178; elle accuse les Pères des excès de la Ligue dont elle est elle-même coupable, 332; ses doctrines sur le tyrannicide, 334; elle fait amende honorable à Henri IV et reprend son procès contre les Jésuites, 368; son opposition au roi, III. 34; elle recommence ses poursuites sous Louis XIII et dénonce les ouvrages de Bellarmin et de Suarez, 131; sa jalousie, 338, 348; en 1724, elle fait l'éloge de l'Institut, I. 69.

UNIVERSITÉ (l') de France et les petits Séminaires, VI. 184; après la Révolution de Juillet, elle s'inquiète des succès des Jésuites dans le saint ministère, 355; son écartisme et son intolérance, 300.

UNIVERSITÉS confiées aux Jésuites : à Gandie, I. 150; à Dillingen, 373; à Pont-à-Mousson, II. 176; à Paderborn et à Prague, III. 301, 303; à Tournay, 346; à Polotsk,

VI. 9; à Georgetown, 293; au Missoury, 292.

URBAIN VIII, Pape; ses brefs aux Chrétiens du Japon, III. 100; il permet à Ferdinand II d'appliquer à l'érection de divers Collèges les biens ecclésiastiques recouvrés, 811; il publie les bulles de canonisation de saint Ignace et de saint François-Xavier, 377; sa mort, 384.

V.

VALDIVIA (le Père de) au Chili, II. 423; III. 232.

VALLA (le Père) au Japon, II. 134.

VALIGNANI (le Père Alexandre), Visitateur au Japon; par sa seule énergie y renouvelle les prodiges de saint François Xavier, II. 387; il se rend en Europe avec une ambassade japonaise, II. 392; sa réception au palais de Taicossima à son retour, 398; il arrête la persécution, 409; sa mort, 411.

VALTELINE (Jésuites dans-la), II. 376.

VAN LIL (le Père Pierre) rétablit la Compagnie en Belgique; sa mort, VI. 328.

VAN QUICQUENBORN (le P. Charles) fonde des Résidences et un Collège au Missouri et visite les sauvages, VI. 286; il cultive les Kickapoos, sa mort, 293, 294.

VARADE (le Père), accusé de complicité dans l'attentat de Barrière, II. 365.

VARIN (le Père), supérieur des Pères de la Foi, se réunit avec eux à la Compagnie de Jésus, VI. 102; il fonde trois Instituts de religieuses destinées à l'enseignement, VI. 106.

VASQUEZ (Denis), Jésuite espagnol, provoque des dissensions dans la Société, II. 267; il meurt repentant, 270.

VATMESNIL (de), ministre de l'instruction publique sous Charles X, empêche les Jésuites de s'occuper de l'enseignement, VI. 207; il publie une consultation en leur faveur sous Louis-Philippe, 378.

VÉNÉRABLES de la Compagnie de Jésus déclarés tels par la Congrégation des Rites, V. 345.

VENISE (Jésuites à), I. 27, 121, 317; III. 108, 407; VI. 243.

VERBERT (le P. Ferdinand) en Chine, iii. 193; il est nommé Président du tribunal des Mathématicques et fond des canons pour l'empereur, v. 40 et 42.

VERJUS (le P. Antoine) accompagne son frère, le comte de Crécy, à la Diète germanique, iv. 406.

VERANI (le Père) sort de la Compagnie pour devenir Evêque, et meurt misérablement, iii. 378.

VERSONIS, avocat des Jésuites dans leur procès contre l'Université de Paris, i. 357; ii. 82.

VERTOR raconte l'expulsion des Jésuites de Malte, iii. 294. Voyez *Portugal*.

VICAIRES apostoliques en Angleterre, opposés aux Jésuites, vi. 66.

VICO (le Père de) et ses découvertes astronomiques, vi. 437.

VICTOR-AMÉDÉE, duc de Savoie, puis roi de Sardaigne, et les Jésuites de Sicile, iv. 355.

VICTOR-EMMANUEL, roi de Sardaigne, rend aux Jésuites leurs anciens collèges; il abdique en faveur de son frère, vi. 217.

VIZIRA (le Père Sébastien), missionnaire et martyr au Japon, iii. 160.

VIEIRA (le P. Antoine), célèbre Jésuite portugais, iv. 106; son talent pour la prédication, 255; ses travaux apostoliques au Maragnon, v. 90.

VILLARS (le maréchal de), congréganiste à l'armée et protecteur des Congrégations de soldats, iv. 419.

VILLE (le P. François de), confesseur de Marie de Savoie, reine de Portugal, iv. 89.

VILLEGAGNON (Nicolas Durand de), chevalier de Malte, apostat, converti au Brésil par les Jésuites, i. 393.

VILLÉLA (le Père) au Japon, i. 388; ii. 132.

VILLÉLE (de) : son ministère, vi. 179.

VILLEMAIN, ministre de France : son langage à la Chambre des pairs, v. 234; il attaque les Jésuites, vi. 362; il présente un projet de loi sur la liberté d'enseignement, 379.

VINCENT (Julien), Jésuite, attaque la lettre de Loyola sur l'obéissance; il meurt en prison à Rome, ii. 271.

VINCENT DE PAUL (saint) fonde la Congrégation des Lazaristes, iii. 361; sa vénération pour la Compagnie, 362; v. 439; il fait passer des secours en Lorraine, iii. 367; il résiste aux séductions des Jansénistes, iv. 5; sa déclaration sur le livre de la fréquente Communion, 25.

VIRET (Pierre), orateur calviniste, discute avec Possevin, i. 360.

VISCONTI (le P. Ignace), seizième Général de l'Ordre, fait revenir Lavalette de la Martinique, v. 190; son élection et sa mort, 262.

VITELLESCHI (le P. Muttio), sixième Général de l'Ordre, iii. 144; son généralat monotone de bonheur, 392; ses lettres d'intercession aux confesseurs de Louis XIII pour leurs frères d'Allemagne persécutés par les Suédois, 317; il excommunique le P. Cheminot, 370; position qu'il prend à Rome, 372; Paul V veut le faire cardinal, 374; sa mort, 384.

VŒUX des Jésuites, i. 92.

VOLTAIRE : son séjour chez les Jésuites, i. 90; son opinion sur les Missions du Paraguay, iii. 241; il juge le Parlement anglais sous Charles I^{er}, 392; sa lettre inédite au Jésuite Vionnet, iv. 293; son portrait, v. 181; il immole son affection pour les Jésuites à son plan d'attaque contre la Religion, 182.

VOTA (le Père), confesseur et ami de Jean Sobieski, roi de Pologne, iv. 118; Frédéric-Auguste, électeur de Saxe et roi de Pologne, le choisit pour confesseur; il le réconcilie avec sa famille, il travaille à la conversion de la Saxe jusqu'à sa mort, iv. 356.

WALDSTEIN, général autrichien dans la guerre de Trente-Ans, ami des Jésuites, iii. 306; sa retraite dans sa principauté de Friedland, 315; il rentre en lice, 318.

WALPOLE (le P. Henri), mis à mort par Elisabeth; tous ses frères se font Jésuites, ii. 253.

WALSH (le P. Guillaume) en Ecosse, ii. 237.

WALSINGHAM (le P. Francis), et plusieurs autres Jésuites, martyrs en Angleterre, iii. 387.

WARSEWICZ (le P. Stanislas) fait élire roi de Pologne le duc d'Anjou,

n. 43; sa mission en Suède auprès du roi Jean III, et ses discussions avec ce prince, 153.

WELB (Thomas) donne aux Pères anglais sa terre de Stonyhurat pour y ériger un Collège, vi. 64; il donne une maison pour le Noviciat, et deux de ses fils à la Compagnie, 65.

WESTON (le Père), arrêté par ordre d'Elisabeth et déclaré innocent par ses juges, ii. 249.

WELTZ (le P. Conrad), controversiate allemand, iv. 227.

WHITBREAD (le P. Thomas) ou Harcourt, Provincial d'Angleterre, meurt victime du complot d'Oatés, iv. 131, 140.

WHITE (le P. André) accompagne lord Baltimore et les émigrés du Maryland, iii. 276.

WOLF (le Père David), Nonce du Pape en Irlande, i. 375.

X.

XAVIER (le P. Jérôme) au Mogol, ii. 418.

XOGUN, empereur du Japon, iii. 146. V. aussi Yo-Xogun-Sama.

Y.

YENNI (Pierre-Tobie), Evêque de Lausanne, fait rétablir les écoles à Fribourg, vi. 68; il fait supprimer la méthode d'enseignement du Cordelier Girard, vi. 80.

YATES (Fra-Diège), auteur d'une histoire particulière d'Angleterre, ii. 236.

YONG-TCHINE, empereur de la Chine, proscriit le Christianisme, v. 58.

Z.

ZACCARIA (le P. Antoine), chargé de former les Nonces apostoliques, v. 368; il réfute Fébronius, 378.

ZAMOSKI (Jean), chancelier de Pologne sous Etienne Bathori, ii. 263; sa correspondance avec Possevin, ii. 278.

ZUCCATI (le P. Nicolas), Admoniteur d'Ollva, iv. 86; il est prédicateur et mathématicien, 277.

Lettre du ^{de} Jesus, en Russie,
au Pape.

Reverende

P. P.

Messis, in R. veribo. Quid factum sit
apud vos, quamvis fidei fidei fidei
pium auctoritate, de rebus vobis vestris
Principibus, de boni gaudent, Deoque O. M.
horum omnium agunt, acturi immortales
et perennes. In Ecclesia Sa, Religione et
antiqua pietate jucundum est ac suave,
en vero eidem f. Ille a factione Philoso-
phica oppressa innocenciam et famam,
vobis hoc Rescripto mihi imposto curare

illis Collegis quoque regionibus. Nogo
Drum anixe iam tribuat Spiritum
Sapientia, quod prouidendum prudenter ita,
ut cum honorat non nova sed antiqua
societas, et ut quam responsum ad has
litteras accepit sunt, vestros, eorumque ac
R. P. me. orationibus

re
vobis in Christo

Petroli 7. Maji

J. Poyozovski

Lettre du Père Brzozowski, Général de la Compagnie de Jésus, en Russie,
au Père Joseph de Clôivière, Supérieur des Jésuites de France.

Reverende in christo Pater

P. 6.

Nescio, an Rex bene valeat; opto tamen et spero, atque ideo scribo. Quid factum sit apud vos, quam bene, ac feliciter, celesti Nomine curis ac amantibus fœderatorum Primum annuente, folia publica nuntiarunt; qua quidem de re, et de redditis vobis vestris Principibus, de refftitato Sedi sue Christi Domini Vicario, omnes boni gaudeant. Desque. O. M. Karum omnium omnium Auctori ac largitori gratias maximas, agunt, acturi immortales et perennes. Tum felix coculus quas habere possit sequelas pro Ecclesia sua, Religione et antiqua pietate, prorum est colligere, optare et sperare profecto jucundum est ac suave, an vero iidem salutaris fructus et quam cito redundaturi sint in sem. Ille a factione Philo-
phica oppressam, an p̄ssimus Rex vester irindicaturus sit illius innocetiam et famam, utitur hoc Rexa comperiet quam ego. Quapropter, cum pro officio mihi imposito curam rem. Solliciti debeam, procul absim, p̄terea, nefas, quinam ex antiquis Sociis sint superstitis, Rexa de eorum nominibus ac animis, quo sint erga Soc^m antiquam Ma-
trem suam, me informet, interim vero collato consilio cum Barruel, Favier et aliis, si qui sunt bene animati, deliberet, videat, quomodo rem afflicta Matris erigat atque consolatur. Fortasse nondum est tempus in his cordis agendi. apud p̄ssimum Regem pro Educatione juvenutis vestra, pro fœderis, pro sodalibus, pro revocanda in Galliam Soc^m Jesu: si aliquid fieri jam poterit, saltem preparando animos Princi-
pum et aliorum Magnatum bene sentientium, amplitus Am^m Vm, qua consilio prudentium adhibito, prudenter et caute agit, dein sui tempore a Serenissima Rege supplicat, ut a Summo Pontifice, qui ut ore paternum erga nos gerit, exoretur atque obline-
atur Bulla universalis refftitutionis Societatis. Ad postulata Borbonum Principum suppressa illa fuit, æquum et iustum est, ut ad postulata eorundem Principum rena-
scatur atque reflorescat primum in vestra patria per Tyracinium et subter aliquot
intio Collegia, exemplo dein vestrorum Principum in aliis quoque regionibus. Rogo
Deum anime et quotidie, et Rexa ad majorem suam gloriam tribuat Spiritum
Sapientie, qui eam illuminet et regat ad hoc opus inchoandum prudenter ita,
ut cum honore, qui reddi debet Societatis Institutis, redeat non nova sed antiqua
Societas, et ad feliciter perficiendum. Plura scribitis, postquam responsum ad has
litteras acceperis: interea saluto Barruelium et alios, si qui sunt, nostros, eorumque ac
Rexa nationibus et S. S. commendo

Adve Aveus in christo

Petrovski 7. Maji 1814.

J. Brzozowski



ucca, au Général des
c.c.

1701
Seni Padri della Compagnia,
c.d

Altra amicizia e mi creda

l

Si rivolgo verso di questo

Di

Ferdinand Pagan.

Lettere du Cardinal Sacca, au General des
Jesuites.

Reverendissimo Padre

Prendo a V. P. P. infinite grazie per l'avviso, che si e'
compiaciuta di darmi che si e' disposta per qualche poco
di tempo l'apertura del Collegio di Nobili per alcuni via-
menti da farsi. Io sarò, e ho piacere, di ritorno in
Roma prima della fine del mese, e allora sentirò all'undpresso
il tempo, in cui si debbano trovare in questa Capitale i miei pro-
poti, che stanno qui intanto coi loro Jesuiti.

Sento, e vedo il bene, che qui fanno i Padri della Compagnia,
ed il mio cuore ne esulta.

Mi raccomandi a Dio, mi conservi la sua amicizia e mi creda
con sommo stima

Di V. P. Amico

Scrittore Vero ed Amico

Firenze 7 Novembre 1726

Cardinal Sacca



Lettre d'Hyacinthe Beauvais,
au Pape.

, 21 Janv. 1827.

Mon révé

Notre traicte en dans
la plus pro. Gueudu d'impet
avoir esperes d'une retraite,
pourvoiem avec interditi
beaucoup de choses

intéressant Dieu ayez
compassion Diocèse, au tour
en à ne aller agrades
l'assurance respectueux
avec les onnement d'être,

Mon aie

très humble

serviteur,

J. Beauvais.

Lettre de Hyacinthe Denizez, Curé de Beauvais,
au Père Godinon, Provincial de France.

Beauvais, 21 Janv. 1827.

Mon révérend Père,

Notre établissement de Compiègne est dans
la plus profonde affliction: M. Guesdu Daigniel
avois espéré que le P. Cellier ou le P. Simon
pourroient donner les exercices d'une retraite;
le P. Cellier écrit que vous avez interdit
toute œuvre extérieure. J'ose insister et
vous prier de compléter tout le bien
qui a été fait cette année dans mon
Diocèse par les jésuites en nous accordant
encore les retraites du Collège royal de
Compiègne et du petit séminaire de
Noyon: le P. Cellier et le P. Simon
qui ont déjà eu de grands succès ici
et à St. Germer n'attendent que votre
permission: Je serai très reconnaissant
de ce nouveau service: votre charité ne
repoussera pas la prière d'une jeunesse
intéressante et que desire en Dieu avec
compassion d'un pauvre Diocèse, au tour
est à renouveler et veiller auprès
l'assurance des sentiments respectueux
avec lesquels j'ai l'honneur d'être,
Mon révérend père,

Votre très humble
et très obéissant serviteur,
+ P. Y. Hyacinthe E. de Beauvais.



au Père Godinon,

ce.

le 7 avril 1824.

Lettre, la longueur
et l'honneur de vous
cuse de votre temps et

Si il ne serait pas
raisonnable que je
ne puis vous en
ré. je ne ferai donc
en, mon Révérend
côtière, je travaillerai
à l'intention, quelles
que soient les mains de Dieu
Si j'osais avoir un
affranchi de cette
je ne tiendrait plus

P. C.

mon Révérend Père

je vena capier par la brie
l'émessure de la première q
écrite, car il ne convient p
de votre bonté.
vous demander, mon Révé
bientôt tems de prévenir
pouvois n'être pas en état
aux Cuilleries. je m'étois p
je me trouvois fort embar
part j'ignore sil plaira o
forces physiques et morales
tout ce qu'il me manque de
fevrier prochain. il me fa
extraordinaires, sur. ce que
je m'en sens fort indigne,
bonté de solliciter un u
prévoir de quoi je serai ca
Supplie donc de vouloir b
qu'il est à propos de faire,
me fera connaître ses vol
Donner cette année, on l'a
tout ce que je n'ai pas, et q
même, je dois croire qu'il
au tems que l'obéissance a
aucun calcul. vous voudre
Père, tout à regler avec
de toutes mes forces, pour re
qu'elles soient, le succès e
je ne puis rien promette à
desir, ce seroit d'être entre
prédication de la cour, rie

au Père de MacCarthy au Père Godinon,
Provincial de France.

P. C. à Toulouse le 7 avril 1724.

Révérénd Père.

Je prier par la brièveté de cette Lettre, la longueur de la première que j'ai eu l'honneur de vous adresser, il ne convient pas que j'abuse de votre temps et patience.

Je vous prie, mon Révérénd Père, si il ne serait pas possible de me le permettre, de m'ordonner de ne pas être en état de prêcher le carême prochain. J'en étois proposé la même question, et j'étois fort embarrassé d'y répondre. car d'une part si il plaira à Dieu de m'accorder les grâces et morales nécessaires, pour composer un livre de sermons, d'ici au mois de novembre, il me faut pour cela des secours étrangers, sur lesquels je n'ose compter, parceque je suis fort indigne; d'un autre côté, je serois obligé de solliciter un nouveau délai, et je ne puis le faire, car je serois capable un an plus tard; je vous prie de vouloir bien décider par vous même ce que je dois faire, c'est par vous que le Seigneur ordonne ses volontés, il est le maître de me donner l'année, ou l'année prochaine, à son choix, et que je ne puis me donner moi-même. Je dois croire qu'il me le donnera plus volontiers que l'obéissance aura marqué. Je ne ferai donc rien de plus, vous voudrez donc bien, mon Révérénd Père, de régler avec le gr^d aumônier, je travaillerai de toutes mes forces, pour remplir vos intentions, quelles qu'elles soient, le succès est dans les mains de Dieu. Je vous prie de m'en promettre à cet égard, si j'osois avoir l'honneur d'être entièrement affranchi de cette Lettre de la cour, rien alors ne me tiendrait plus

ons; je serois religieux; je jouirois
d'esprit; j'aurois le cœur au large.
La grande tâche, à laquelle mes moyens
cause une inquiétude, qui me resserre
pour tout le reste. c'est aussi pour
leur, d'être séparé de mes confreres.
Et Dieu soit béni, et que Sa Sainte
! je ne demande pas autre chose.
Et tout doucement, je vous prie,
le prince gr^d aumônier, de vouloir
me faire ses humbles respects. je lui suis dévoué
je n'ai pas l'honneur de lui écrire
je connois ses grandes occupations,
et l'importuner. ce que j'apprends de
ses peines et des contrariétés qu'il éprouve,
ne manque pas de recommander à
sa personne et les intérêts sacrés

me dire encore à Montreuil, mon
et engager le bon Père Gury et tous
à prier particulièrement pour moi;
car mes maux sont extrêmes.
Et la lettre que vous avez eu la bonté
de m'écrire votre excellent Père Socius de
toute ma famille se
réjouit de l'espérance que vous vous
vous voyez et de vous

alchi,
e Pious.

15. Dic. 1838

2. Dore motto R

Abito della Compagnia

celebrata l'anno di questo Padre

Restare i carceri suoi non fu or
di Sua Santità, acclamo.

È stata vostra nella sua

lettera che dopo maggior gloria può dirsi

adiv, e maggior prima di quest'epoca

ed al momento di un anno mes quel fare

della di culpe, e mi confonde

È buma orlo mostra il mondo con

bitenue sempre sacrificio, io benedico

quell'infinita, ora spazio, ed ora

mi concede il vertice

Ma avuto delle amara

rozza anche altre parti, e da

éloigné de vos maisons; je
de quelque liberté d'esprit
mais j'avoue que cette gran
ne répondent pas, me cause
l'ame, et me paralyse pour
moi une grande Douleur, d
quoiqu'il en soit, que Dieu
volonté s'accomplisse! je ne
ma santé se remet
lorsque vous irez cher le p
bien lui présenter mes homm
du fond du cœur. Si je n'ai
quelquefois, c'est que je con
et que je craindrois de l'im
tems en tems des jeines et
m'est très sensible. je ne m
Dieu tous les jours sa pe
dont il est chargé.

Si cette lettre vous trouve
Révérénd Père, veuillez engag
nos fervens novices, à pri
mes besoins et ma foiblesse
je vous rends grace de la l
de m'écrire, et je remercie
la Seigneurie. toute
réjouis de l'espérance
Donner de vous
posséder ici.

agréer l'hommage du profond
je suis,

mon Révérénd

rote

et t

vos maisons; je servis religieusement; je jouirais
liberté d'esprit; j'aurais le cœur au large.
ce que cette grande tâche, à laquelle mes moyens
ne suffisent pas, me cause une inquiétude, qui me resserre
et paralyse pour tout le reste. c'est aussi pour
grande douleur, d'être séparé de mes confrères.
Soit, que Dieu soit béni, et que sa sainte
volonté s'accomplisse! je ne demande pas autre chose.
tant que je vis et tout doucement, je vous prie,
mon cher le prince grand aumônier, de vouloir
recevoir mes humbles respects. je lui suis dévoué
entièrement. Si je n'ai pas l'honneur de lui écrire
c'est que je connais ses grandes occupations,
et j'aurais de l'importuner. ce que j'apprends de
vous des peines et des contrariétés qu'il éprouve,
me rend insupportable. je ne manque pas de recommander à
tous les jours sa personne et les intérêts sacrés
de son pays.

Si vous êtes encore à Montouge, mon
père, veuillez engager le bon Père Gury et tous
les novices, à prier particulièrement pour moi;
et ma faiblesse s'en est accrue.

En grâce de la lettre que vous avez en la bonté
de m'écrire et je remercie votre excellent Père Socius de
Paris. toute ma famille se
tient de l'espérance que vous nous
verrez de vous voir et de vous
résider ici.

avec un profond et filial respect, avec lequel

mon Révérend Père,

vostra très humble, très obéissant
et très soumis serviteur en J. C.

MacCarthy

Lettere du Père Charles Odescalchi,
au Général de la Compagnie de Jesus.

Venona dal Novigiato 6. Dec. 1838

Padre molto Reverendo

Vestito questa mattina senza il S. Abito della Compagnia
celebrata la S. Messa, e comunicato per disposizione di questo Padre
Rettore i carissimi Novizi Compaselli, scrive subito a V. P. quantunque
questa mia lettera non parra che domani. Scrivo subito per ringraziar
V. P. della sua per me preziosissima lettera, che a me spirituale conforto
conservero sempre insieme con il Bene del S. P. che tutto a me rego ha
posto il colmo alla mia tranquillità; Scrivo subito perchè le circostan-
ze sopra indicate, e la conoscenza di così bel Miracolo di Maria Immacolata,
conosco dove il principio, ed il termine di quest' opera. esigevano de-
sue dilazione mi rivolgessi a quello che diviene in terra il mio superio-
re nella novella carriera che imprendo a seguire. Io sono felicissimo, ed
il gaudio che oggi prova il mio spirito non può deservirvi; Tutto però ce-
detto secondo quello che mi era predisposto, ed esattamente secondo gli ordini
di Sua Santità, cui prego V. P. di far giungere l'accolto.

È giustissimo il riflesso che fa la Paternità Vostra nella sua
lettera che dopo 14 anni da più alto grado discendendo, e maggior gloria può darvi
odio e maggior confusione. essere il Mondo, ma se prima di quest' epoca
ed al momento della mia chiamata avessi corrispette non avrei meco quel fard
della discolpa, che sopra la più piccola aggravazione esige, e mi confonde.
E b'una orla questa confusione, se si assicurò che mentre il Mondo con
silenzia sempre fallaci esalta il supposto mio eroico sacrificio, io benedico
quell' infinita Divina. Misericordia, che mi accorda finora spazio, ed mi
mi concede il modo di sacrificarmi, e prima di convertirmi;

Mi duole che la Paternità Vostra abbia avuto delle amari-
tuzze anche per cogion mia non marcadene per altre parti, e da

ere assolutamente non esigenti
mi sembrano queste immunità
e approvazioni
fratello davvero. Non lasciar
io debbo essere penetrato, e
ca

siografia Moasig. Cadolini
Di peqò l'incarico da me
di prese. e gli prometto di
ret sempre a Dio.

in me un suo suddito sempre,
e o dispianga sempre. e sempre
silantà ni è carissimo

mi assegno

a

off. Sirovatore, suddito

L. Deputati S. J.

u

ni

o

l

o

o

me

re

to

?

se sia caricata la compagnia di misere assolutamente non esige
così stravaganti peccati, e così ridicole mi sembrano queste imputazioni,
che esse sperare abbian condotti V. P. a disprezzabile coraggiovanza
con cui questo disprezzo diminuissero, il dispiacere.

La ringrazio della bontà singolare cui mi si commuove
e ancora nel dettaglio de' miei parenti, e dell' affetto che produce in
mia risoluzione. Sono certo che se qualcuno di loro momentaneamente
disapprovò il passo era sul pericolo di spiacere. Il fatto che
de' a tutto, quando sarà senza prevenzione esaminato, si dice
non approvare ciò che dispiace, ma l' intimo convincimento
si accorda allora con quella che opera il labro. Spero che si celebrerà
netto pezzo, e allora in conseguenza della carità sarà l' approvazione.

Queste PP. mi trattano come fratelli davvero. Non la scelerata
la più piccola cura a mio riguardo. Dio debbo essere penetrato, e
compreso della loro carità.

Per non moltiplicar lettere ringrazio Monsig. Cadore
della bontà con cui assente, e disimpega per me l' incarico da me
affidatogli. Vedei quanto interessasse la cosa, e gli prometto
raccomandarlo nella mia meschinità sempre a Dio.

Desidero che V. P. riconosca in me un suo suddito sen-
te come tale, di me senza alcun riguardo disprezzi sempre, e sempre
si commenti da il sacrificio della volontà mi è carissimo.

Con questi sentimenti mi rassegno

Di V. P.

Prego V. P. di apporre
il sigillo all'acclusa,
dono della l'acqua, etc.
che desidero

aff. Sirvitore, esord.

L. Deputati S. S.

...tamente non esigete.
...and quippe impunitissime,
...abile coraggiosamente, e
...iacere.

...lare cioè cui si compiace
...tto da produrre in loro
...di loro momentaneamente

...saggi. Il fatto già
...aminato. Si dice di
...me emicimato non

...re. Spero che si celebrano
...sarà l'approvazione
...davvero. Non lasciar
...vere penetrata, e

Moasig. Cadolini
l'incarico da me
...e gli prometto di
...ce a Dio.

...v suo suddito sempre,
...a sempre, e sempre
...è carissimo

regno

...ff. Sirvitore, suddito

L. Deputati S. J.

